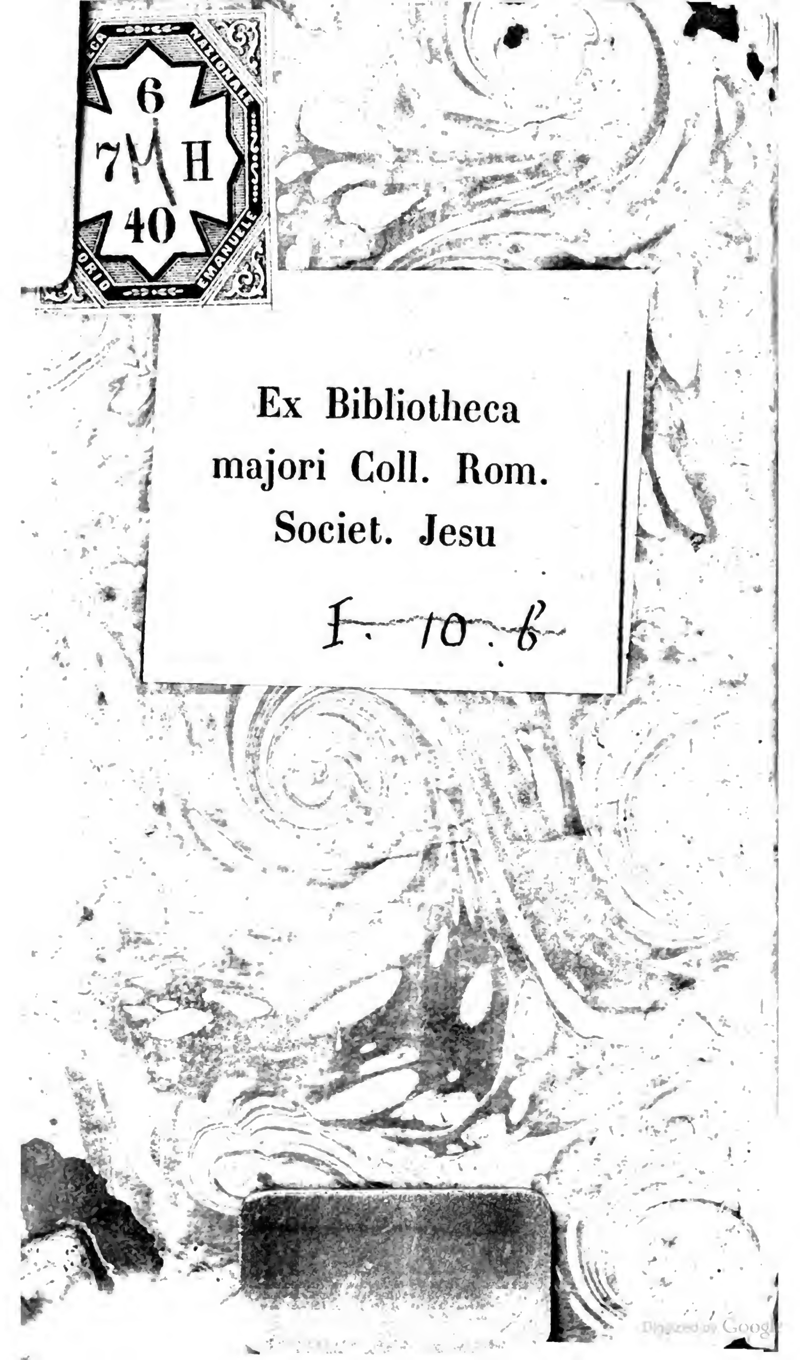
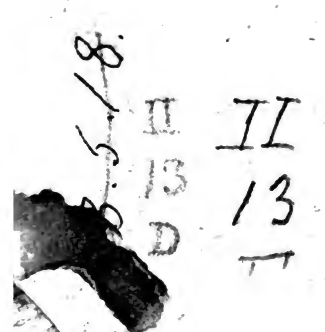
SYNONYMES FRANÇOIS, LEURS DIFFERENTES...




NAZIONALE
EMANUELE
6
7 H
40
Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu
I. 10. 6
Digitized by Google




II
13
D

SYNONYMES FRANÇOIS,

LEURS

DIFFÉRENTES SIGNIFICATIONS,

ET

LE CHOIX QU'IL EN FAUT FAIRE

POUR PARLER AVEC JUSTESSE;

Par M. l'Abbé GIRARD, *de l'Académie Françoise, Secrétaire-Interprete du Roi.*

NOUVELLE ÉDITION,

Considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre, & enrichie de notes;

Par M. BEAUZÉE, *de l'Académie Françoise, de l'Académie* della Crusca, *des Académies Royales de Rouen & de Metz, des Sociétés Littéraires d'Arras & d'Auxerre, ancien Professeur de Grammaire à l'Ecole Royale Militaire;*

Suivie de la Prosodie Françoise, édition de 1767, & des Essais de Grammaire, par M. l'Abbé D'OLIVET.

TOME SECOND.





A LIEGE,

Chez C. PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXVII.



PRÉFACE
DE
L'ÉDITEUR.

PUISQUE c'eſt principalement la parole & l'exercice de cette faculté précieuſe, qui diſtingue l'homme de la brute, qui le diſtingue même de ſes ſemblables, la perfection du langage eſt ſans doute une choſe véritablement digne d'éloges, & qui mérite d'être achetée par le travail le plus ſérieux & les recherches les plus profondes. C'eſt la penſée de Cicéron, l'un des hommes de l'antiquité, dont les travaux ont porté le plus loin la gloire de la parole, & à qui ce talent ſi beau a fait le plus d'honneur. (Orat. I. *viij*. 32. 33.

J'avoue qu'une recherche trop ſcrupuleuſe des minuties grammaticales, n'eſt propre qu'à donner à l'élocution une monotonie fatigan-

te, une féchereffe dégoûtante, une langueur léthargique; car il ne faut pas déguifer ici les prétextes de la pareffe, & de cette fuffifance préfomptueufe, qui fe croit privilégiée pour réuffir fans effort & pour recueillir fans avoir femé.

Mais dans quel fens peut-il être vrai, que le grand foin de bien parler énerve la vigueur de l'efprit, l'entretient dans l'étude laborieufe des bagatelles, & l'empêche de s'élever? Cela n'eft vrai que quand on fe mêle d'écrire ou de parler, fans avoir auparavant étudié à fond la langue dans laquelle on veut s'énoncer: c'eft alors, que l'on perd fon temps à chercher, à pefer, à mefurer chaque mot; c'eft alors que ces recherches inquietes ralentiffent néceffairement l'activité de l'efprit, & en amortiffent le feu; il n'eft pas poffible que l'ouvrage ne fe reffente de l'embarras & de la contrainte de la compofition.

Il faut donc fe préparer à parler par une étude férieufe & profonde de la langue: les chofes alors fe préfenteront à l'efprit avec les mots convenables; & l'auteur, uniquement occupé du but qu'il fe propofe, y dirigera fon élocution avec un fuccès d'autant plus grand, qu'il aura acquis plus de facilité dans fa langue & qu'il la parlera avec plus de jufteffe. (*Quintil.* Inft. orat. VIII. Procœmio.)

Cette jufteffe, devenue plus néceffaire que jamais, depuis que l'efprit philofophique a fait plus de progrès, dépend fur-tout de la connoiffance exacte de toutes les idées comprifes dans la fignification de chaque mot. Il y a dans chacun une complexité d'idées, qui eft la fource de tous les mal-entendus dans

les arts, dans les ſciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils : c'eſt l'obſtacle le plus grand dans la recherche de la vérité, & l'inſtrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaiſe foi. Ainſi, il eſt de la plus grande conſéquence d'aprendre à diſcerner les différentes idées partielles qui peuvent entrer dans la ſignification d'un même mot, & d'y diſtinguer ſur-tout l'idée principale & les idées acceſſoires.

Lorſque pluſieurs mots de la même eſpece repréſentent une même idée objective, variée ſeulement de l'un à l'autre par des nuances différentes, qui naiſſent de la diverſité des idées ajoutées de part & d'autre à la premiere, celle qui eſt commune à tous ces mots, eſt l'idée *principale;* celles qui y ſont ajoutées & qui en différencient les ſignes repréſentatifs, ſont les idées *acceſſoires.* Par exemple, les adjectifs INDOLENT, NONCHALANT, PARESSEUX, NÉGLIGENT, expriment tous quatre un défaut contraire a l'expédition & au ſuccès du travail ; c'eſt l'idée commune & principale : mais on eſt *indolent*, par défaut de ſenſibilité; *nonchalant*, par défaut d'ardeur; *pareſſeux*, par défaut d'action; *négligent*, par défaut de ſoin : ce ſont les idées acceſſoires & différencielles. (Voyez *Tome* I. *Art.* 277.) De même l'idée principale & commune aux trois noms CONFRERE, COLLEGUE, ASSOCIÉ, eſt celle d'union : les idées acceſſoires qui les différencient, ſe tirent des motifs de cette union ; la religion ou la politique unit les *confreres*, le beſoin de la concurrence unit les *collegues*, l'intérêt unit les *aſſociés.* (Voyez *Tome* II. *Art.* 46.)

C'eſt ſur cette diſtinction que porte la différence des mots honnêtes & déshonnêtes, que les cyniques traitoient de chymérique : & c'étoit pour avoir négligé de démêler dans les termes les différentes idées acceſſoires que l'uſage peut y mettre, que ces philoſophes avoient adopté le ſyſtême impudent de l'indifférence des termes, qui les avoit enſuite menés au ſyſtême plus impudent encore de l'indifférence des actions par raport à l'honnêteté.

Quand on ne conſidere, dans les mots de même eſpece qui déſignent une même idée principale, que cette idée principale & commune, ils ſont *ſynonymes*, parce que ce ſont différents ſignes de la même idée : mais ils ceſſent de l'être, quand on fait attention aux idées acceſſoires qui les différencient; & il n'y a, dans aucune langue, aucun mot, qui ſoit ſi parfaitement ſynonyme d'un autre, qu'il n'en differe abſolument, par aucune idée acceſſoire, & qu'on puiſſe les prendre indiſtinctement l'un pour l'autre en toute occaſion. „ S'il y avoit des ſynonymes parfaits, dit „ M. du Marſais, il y auroit deux langues „ dans une même langue. Quand on a trouvé „ le ſigne exact d'une idée, on n'en cherche „ pas un autre. „ (Top. III. *xij. pag.* 308.) Il ſemble en effet que l'uſage de tous les idiômes, tout indélibéré qu'il paroît être, ne perd jamais de vue cette maxime d'économie : jamais il ne légitime un mot ſynonyme d'un autre, ſans proſcrire l'ancien ſi la ſynonymie eſt entiere ; & c'eſt ainſi que *Pluſieurs* dans notre langue a pris la place de *Maints* : ſi l'uſage laiſſe ſubſiſter enſemble deux ſynonymes, ce

n'eſt qu'autant qu'ils ſont réellement différenciés par quelques idées acceſſoires, qui modifient diverſement la principale.

„ Cette variété de mots, dit M. le Préſi-
„ dant de Broſſes, met dans les langues beau-
„ coup d'embarras & de richeſſe. Elle eſt très-
„ incommode pour le vulgaire, & pour les
„ philoſophes, qui n'ont d'autre but en par-
„ lant que de s'expliquer clairement. Elle aide
„ infiniment au poëte & à l'orateur, en don-
„ nant une grande abondance à la partie ma-
„ térielle de leur ſtyle : c'eſt le ſuperflu qui
„ fournit au luxe, & qui eſt à charge dans
„ le cours de la vie à ceux qui ſe contentent
„ de la ſimplicité. „ Méch. des lang. *Tome* II. *ch*. ix. §. 161.

Il me ſemble que cette obſervation du ſavant magiſtrat ne peut s'apliquer ſans reſtriction, qu'à des ſynonymes parfaits & d'une ſignification identique ; ce ſeroient les ſeuls qui puſſent donner l'abondance à la partie purement matérielle du ſtyle, les ſeuls qui puſſent fournir au luxe un vain ſuperflu. Mais ſi l'on ſupoſe les ſynonymes différenciés par divers points de vue, il eſt bien plus convenable de conclure, que l'abondance en eſt pour les philoſophes une reſſource admirable, puiſqu'elle leur donne le moyen de mettre dans leurs diſcours toute la préciſion & la netteté qu'exige la juſteſſe la plus métaphyſique : elle aide également au poëte & à l'orateur, en leur adminiſtrant les moyens d'affoiblir ou de fortifier à leur gré les traits de leur pinceau. Mais j'avoue que le choix peut quelquefois donner de l'embarras aux uns & aux autres, auſſi-bien qu'au vulgaire ; parce que rien n'eſt plus aiſé

que de se méprendre sur des différences toujours très-délicates, & souvent assez peu sensibles.

Les bons écrivains dans toutes les langues ont bien connu le prix de ces distinctions fines; & l'idée d'observer les différences des synonymes est fort ancienne. Sans remonter chez les grecs, où l'on en trouveroit des preuves abondantes, Cicéron établit en termes très-clairs le principe fondamental de cette doctrine. " Quelque aprochante que soit, dit-il, ,, la signification des mots, on a pourtant ,, établi entr'eux des différences proportion- ,, nées à celle des choses qu'ils expriment. ,, (Topic. *viij*. 34.) Il n'a pas seulement posé le principe: il l'a prouvé par des dévelopements, justifié par des exemples, & mis en pratique avec autant de succès que d'intelligence par-tout où la justesse & le goût ont paru l'exiger. Asconius & l'ancien scoliaste ont fait, sur les synonymes employés en concurrence par l'orateur romain, quantité d'observations très-fines, très-précises, & très-justes. (Tusc. II. *xv*. IV. *vij*, *viij*, *ix*.)

Varron (de ling. lat. V. *sub fin.*) a également connu & montré la nécessité de choisir avec intelligence entre les mots qui paroissent avoir une signification semblable.

Quintilien avoit trop de goût pour ne pas saisir cette idée lumineuse. " On se sert ordi- ,, nairement de plusieurs noms, dit-il, pour ,, exprimer la même chose: cependant si l'on ,, examine tous ces noms les uns après les ,, autres, on trouvera qu'ils ont chacun leur ,, signification particuliere. ,, Et il aprécie dans cet endroit-là même plusieurs syno-

nymes, dont l'idée principale eſt celle de *Plaiſanterie*. (Inſt. orat. VI. 3.)

Séneque le philoſophe a aſſigné avec beaucoup de préciſion les différences de quantité de ſynonymes; & l'on ſent très-bien que la philoſophie l'a éclairé ſur ces nuances délicates.

On feroit peut-être un volume fort utile, quoique mince & de pure compilation, ſi on extrayoit des auteurs que je viens de citer tout ce qui peut avoir trait aux différences des ſynonymes, que l'on y joignît ce que l'on pourroit tirer des ouvrages de Feſtus & de Nonius Marcellus; & que l'on s'aidât des commentaires de Donat & de Servius, des obſervations de S. Iſidore & de Séville, & des remarques ſur la langue latine du jéſuite Vavaſſeur, de Scioppius, de Henri Eſtienne, *&c.* Un pareil livre avertiroit les jeunes étudiants qu'il y a dans les auteurs latins une infinité de vues fines & délicates, dont l'ignorance doit rendre les latiniſtes modernes fort ſuſpects & leurs admirateurs bien circonſpects.

Mais ſi les anciens avoient pris eux-mêmes le ſoin de jeter ſur toute leur langue ce coup d'œil philoſophique qui aprécie avec juſteſſe l'énergie de chaque terme; nous verrions entre ces mots, dit M. d'Alemberg, (*Encycl. Tome* V. *page* 83.) une infinité de nuances qui nous échapent dans une langue morte, & qui doivent nous faire ſentir combien le premier des humaniſtes modernes eſt éloigné de ſavoir le latin.

Les chef-d'œuvres immortels des anciens ſont parvenus juſqu'à nous; nous les entendons juſqu'à un certain point, nous les admirons

même : mais combien de beautés réelles y ſont entiérement perdues pour nous, parce que nous ne démêlons pas toutes les nuances fines qui caractériſent le choix qu'ils ont fait & dû faire des mots de leur langue! combien par conſéquent ne perdons-nous pas de ſentiments agréables & délicieux, des plaiſirs réels! combien de moyens d'aprécier ces auteurs, & de leur payer le juſte tribut de notre admiration!

S'ils pouvoient revivre & aujourd'hui devenir juges de nos compoſitions, de quel œil verroient-ils ces prétendues interprétations latines que l'on a jointes à leurs textes pendant le regne dernier, ſous prétexte d'en faciliter l'étude au Dauphin, & dans leſquelles on a affecté d'éviter les mots & les tours qu'ils avoient employés? Eſt-il poſſible qu'aucun de ceux qui s'en ſont occupés, n'ait vu que ce travail étoit plus propre à gâter le goût qu'à l'éclairer, & n'étoit bon qu'à rendre inſenſible ſur la propriété & l'énergie des termes & ſur les fineſſes de la langue? Dans ſa jeuneſſe, Cicéron faiſoit, pour s'exercer, quelque choſe de ſemblable : il liſoit avec attention ou une tirade de beaux vers ou quelque piece d'éloquence, dans la vue de retenir le fonds des choſes, & de le rendre enſuite en d'autres termes, les meilleures toutefois qu'il lui étoit poſſible. “ Mais je m'apperçus enſuite, dit-il,
„ (Orat. I. *xxxiv.* 154., que cet exercice étoit
„ vicieux, parce que l'auteur que je prenois
„ pour modele, avoit employé les termes les
„ plus propres à ſon but, les plus brillants,
„ les meilleurs : de ſorte que ſi j'uſois des
„ mêmes termes, c'etoit peine perdue; & ſi

„ j'en choisissois d'autres, c'étoit un travail „ nuisible, qui m'accoutumoit à user des termes impropres. „

La Bruyere, qui connoissoit les finesses & les difficultés de l'art d'écrire, remarque (Mœurs de ce siecle, *ch. j.*) qu'entre toutes les diférentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne; qu'on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant; qu'il est vrai néanmoins qu'elle existe; que tout ce qui ne l'est point est foible, & ne satisfait pas un homme d'esprit qui veut se faire entendre. Cet embarras vient communément de ce qu'on ignore la juste valeur des termes, qu'on n'en aprécie pas les diférences. Voilà l'origine de nos méprises & peut-être de nos absurdités en fait de grec & de latin, parce que les bons écrivains dans ces langues ne nous ont pas laissé des instructions suffisantes pour nous mettre en état de les lire avec fruit, & de les imiter avec succès.

Jugeons du moins par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous-mêmes à constater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue, afin d'en assurer l'intelligence aux siecles à venir, nonobstant les révolutions qui peuvent l'altérer ou l'anéantir. Ce seroit véritablement consacrer à l'immortalité les noms & les ouvrages de nos Homeres, de nos Sophocles, de nos Euripides, de nos Pindares, de nos Démosthenes, de nos Thucydites, de nos Platons.

Feu M. l'abbé Girard, touché de mes motifs, donna en 1718, sous le titre de *Justesse de la Langue françoise*, les dévelopements de plu-

ſieurs ſynonymes, auxquels il en a ajouté beaucoup d'autres dans les éditions ſuivantes, ſous le ſimple titre de *Synonymes françois*. Cet ouvrage, dès qu'il parut, fixa l'attention des ſavants & les ſuffrages du public. " Son „ deſſein, dit l'abbé Goujet, (Biblioth. fran. „ *Part. I. ch.* iv. *Tome* I. *page* 183.) eſt de „ découvrir à ſes lecteurs toutes les fineſſes „ de notre langue : & l'on doit convenir qu'il „ les emploie de lui-même avec beaucoup „ d'art; qu'en général ſes remarques ſont bien „ fondées, & que la plupart de ſes exemples „ ſont heureuſement choiſis. Ses définitions „ ſur-tout paroiſſent fort juſtes........ Auſſi „ eſt-ce un des meilleurs livres que l'ont ait „ fait depuis long-temps ſur notre langue. „ Je ſais que M. de la Motte, excellent juge des délicateſſes de la langue, & l'homme de ſon temps qui auroit eu le plus d'eſprit s'il n'avoit été contemporain de l'illuſtre Fontenelle, jugea d'après cet écrit & ſans connoître l'auteur que l'académie françoiſe ne pourroit ſe diſpenſer de l'admettre dans ſon ſanctuaire, s'il s'y préſentoit avec un tel ouvrage. Il ne fut pourtant élu qu'en 1754 : j'en ignore la raiſon, s'il ne faut l'imputer à ſa modeſtie même; mais il eſt certain que ſon livre des *Synonymes* fut ſon principal titre, & qu'il méritoit de l'être. " Il ſubſiſtera, dit M. de Voltaire, autant que la langue, & ſervira même „ à la faire ſubſiſter. (Siecle de Louis XIV. *Tome* I. *page* 115.)

Le germe en exiſtoit dans les meilleurs ouvrages des anciens, on l'a déjà vu : & par raport à notre langue même, quelques écrivains, antérieurs à l'abbé Girard, avoient aſſigné avec

assez de succès les différences de plusieurs synonymes; on en trouvera, dans le second volume que je joins au sien, quelques exemples qui sont dus au P. Bouhours, à Ménage, à Andri, à Boisregard, à la Bruyere. Mais ces germes isolés, échapés comme par hasard, & sans desseins ultérieur, sembloient attendre, pour devenir féconds, le coup-d'œil d'un génie pénétrant & fin, qui sût généraliser des remarqnes particulieres, & répandre, dans le systême entier de la langue, une lumiere dont quelques rayons n'avoient qu'à peine annoncé l'aurore. L'abbé Girard parut; & se faisant à lui-même une maniere de voir & de démêler les nuances distinctives des synonymes, les exemples qu'il pouvoit avoir sous les yeux ne servirent tout au plus qu'à lui montrer sa tâche : mais il la remplit sans copier personne, & fut à lui-même son modele. Le ton qu'il soutient dans toute l'étendue de son ouvrage, prouve très-bien que sa maniere est à lui : il a véritablement, dans le tour de ses explications, l'avantage réel de la justesse & de la nouveauté, dans l'étendue de son ouvrage le mérite de l'agrément & de l'utilité, & dans la perfection du tout, la gloire d'avoir été universellement aplaudi, d'avoir fait un livre original, & d'avoir donné lieu à des imitations qui tendent à perfectionner les langues de nos voisins, mais qui assurent la gloire de la nôtre, & qui attestent l'honneur que lui a fait notre auteur.

M. Gottsched donna en 1758, à Leipsick, des *Observations sur l'usage & l'abus de plusieurs termes & façons de parler de la langue allemande*. " Elles sont, dit M. Roux, dans

„ le goût de celles de Vaugelas ſur la langue „ françoiſe ; & on en trouve pluſieurs qui „ reſſemblent beaucoup aux ſynonymes de „ l'abbé Girard. „ (Ann. typogr. Août 1760. *Belles-Lettres.* n. *clviij.*)

On a fait plus en Angleterre : on a imprimé à Londres, tout récemment, une *Expoſition des ſignifications différentes qu'ont les mots anglois regardés comme ſynonymes.* Deux volum. *in*-12.

Verrons-nous froidement nos voiſins s'animer à la vue d'un modele que notre France leur a fourni, ſans faire le moindre effort pour ſoutenir la gloire de notre langue ? On ne ſauroit lire le livre de l'abbé Girard, ſans déſirer ardemment qu'il y eût aſſigné les caracteres diſtinctifs d'un plus grand nombre de ſynonymes : on ſouhaiteroit du moins que les gens de lettres qui ſont en état d'entrer dans les vues fines & délicates de cet ingénieux écrivain, vouluſſent bien concourir à la perfection de l'édifice dont il a en quelque maniere tracé le plan & poſé les premiers fondements. Il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire : ouvrage, qui, enviſagé ſous ce point de vue eſſentiel, nous manque juſqu'à préſent ; & qui eſt d'autant plus important, que l'on doit regarder la juſteſſe du langage, non-ſeulement comme une ſource d'agréments, mais ſur-tout comme le moyen le plus propre pour faciliter & rendre ſûre la communication de la vérité. Si ce motif eſt capable d'encourager les gens de lettres qui la reſpectent & qui l'aiment, à s'occuper du dévelopement des ſynonymes, qu'ils me permettent de leur marquer à quoi il me ſemble que peut ſe réduire l'entrepriſe.

Les uns peuvent continuer ſur le plan de l'abbé Girard, en aſſignant les caracteres diſtinctifs des ſynonymes avec préciſion, & en y adaptant des exemples qui en faſſent ſentir la juſteſſe & qui montrent l'uſage qu'il en faut faire.

Les autres recuilleront les preuves de fait, que leurs lectures pourront leur préſenter dans nos meilleurs écrivains, de la diférence qu'il y a entre pluſieurs ſynonymes de notre langue. Il faut, pour cela, s'attacher ſur-tout aux phraſes où les auteurs n'ont penſé qu'à s'exprimer avec juſteſſe : j'ajoute qu'il faut ſpécialement compter ſur les auteurs les plus philoſophes, & préférer ceux de leurs ouvrages qui ſont les plus philoſophiques. Pluſieurs articles de ceux qui compoſent le ſecond volume de cette édition, ſerviront à juſtifier ce que je dis ici des écrivains philoſophes. La Bruyere & M. Duclos en ont fourni d'excellents ; & ceux que j'ai extraits de l'Encyclopédie, y avoient été mis, pour la plupart, par des philoſophes accoutumés à ne voir les mots que par raport aux idées dont ils ſont les types.

Sans prétendre que mon travail puiſſe être comparé ni aux articles que je viens d'indiquer, ni à l'ouvrage immortel de l'abbé Girard, j'ai oſé inſérer dans ce ſecond volume quelques articles de ma compoſition. J'ai mis à la fin de chacun, la lettre initiale de mon nom, (B) afin de ne pas ſurprendre, par une confuſion affectée, les ſuffrages des lecteurs peu attentifs ; car les auteurs aparemment ne pourroient s'y méprendre. Si l'on juge que j'aie réuſſi, je m'aplaudirai de mon travail : ſi on le condamne, mais qu'il donne lieu à quelques articles meil-

leurs, je ſerai encore content. Pour ceux que j'ai puiſés dans différents écrits, j'en indique les ſources à meſure; & c'eſt tout ce que l'on peut exiger de moi. Je dois pourtant prévenir qu'il y a un petit nombre de ces articles que j'ai pris ſous mon nom, quoique j'en aie trouvé le germe ailleurs; il m'a ſemblé que des changements que j'y introduiſois, m'autoriſoient à prendre ce parti ou m'y forçoient même, afin qu'on n'imputât pas à d'autres ce qu'il pourroit y avoir de répréhenſible dans la forme & dans le dévelopement qui viennent de moi : au ſurplus voilà ma déclaration faite, & la reſtitution annoncée à qui voudra y prétendre.

Quant au premier volume, il n'y a rien que de l'abbé Girard, ſi ce n'eſt quelques additions ou quelques notes qui ont été jugées néceſſaires, & qui ſont toujours diſtinguées du texte original par l'indication de l'auteur; car on a cru que l'ouvrage primitif devoit reſter intact. Mais outre le diſcours que prononça l'abbé Girard le jour de ſa réception à l'académie françoiſe, ce premier volume eſt encore augmenté de ſoixante & quatorze articles nouveaux ſortis de la même main; addition conſidérable & intéreſſante pour le Public, qui les y reconnoîtra par cette marque (N.) ajoutée au titre de chaque article. Soixante & dix ont été tirés des papiers que l'auteur avoit légués à M. Le Breton, ſon imprimeur & ſon ami : les quatre autres ſont extraits de ſon livre des *Vrais principes de la langue françoiſe* en ſeize diſcours, imprimée en 1747; ouvrage, ſi l'on en juge par le débit, qui a fait moins d'honneur à l'académicien que celui des *Synonymes*, mais dont

il ne faut pas juger par un moyen si équivoque. Le livre des *Synonymes* est plein d'agréments & de finesses, a le mérite si touchant de la variété, & le mérite plus touchant encore de ne point occuper, d'être à la portée de tous les esprits, & de convenir à toutes les heures. Celui des *Principes* est un système suivi, qui a beaucoup plus coûté à l'auteur, & qui exige du lecteur une grande contention d'esprit & des lumieres déjà acquises. Le premier a été aplaudi universellement, parce qu'il a plu à tout le monde; le second n'a été aprouvé que des maîtres de l'art & des savants; parce que le reste n'étoit pas en état d'en sentir le prix: mais tous deux ont eu l'avantage décisif d'être contrefaits dans toute l'Europe.

Au reste, l'ordre des articles des synonymes dans les éditions précédentes, étoit celui même dans lequel ils avoient été faits par l'auteur, qui les regardoit comme détachés & indépendants les uns des autres. Ils le sont en effet; & le second volume, comme le premier, peut être ouvert au hasard & lu sans aucune préparation. Cependant il y a des articles qui ont ou de l'analogie ou de l'oposition; & ces deux points de vue peuvent servir à répandre quelque lumiere sur les objets qu'on traite. J'ai donc cru pouvoir dans les deux volumes raprocher ces articles les uns des autres, sans pourtant affecter une trop grande rigueur; & dans la même vue, j'ai mis à plusieurs articles des renvois d'un volume à l'autre, ou quelquefois même sans sortir du volume: j'ai raproché par-là des articles, qui étoient correlatifs sans pouvoir être réunis.

Cette vue a amené un changement d'une au-

tre eſpece ; c'eſt que ; pour abréger les citations de renvoi, il a fallu donner à chaque article ſon numéro : ce ſera une commodité pour ceux qui croiroient pouvoir citer les ſynonymes ſoit comme autorité, ſoit comme exemple.

Une table générale alphabétique, à la fin du ſecond volume, met en état de retrouver tel article que l'on veut conſulter. Une autre table, également alphabétique, à la fin du premier tome, nous montre les reſtes de la tâche que l'abbé Girard s'étoit propoſée, tout ce qui ſort de la main des grands maîtres eſt précieux, juſqu'aux ſimples croquis.



TABLE DES MATIERES,

Contenues dans les Remarques sur la Langue Françoise.

Fin de la Table.

SYNONYMES



SYNONYMES FRANÇOIS,

LEURS

DIFFÉRENTES SIGNIFICATIONS,

ET

LE CHOIX QU'IL EN FAUT FAIRE

Pour parler avec justesse.

---

1. ABAISSEMENT. BASSESSE.

UNE idée de dégradation, commune à ces deux termes, en fonde la synonymie; mais ils ont des différences bien marquées.

Si on les aplique à l'ame, l'*abaissement* volontaire où elle se tient, est un acte de vertu: l'*abaissement* où on la tient, est une humiliation passagere, qu'on opose à sa fierté afin de la réprimer : mais la *bassesse* est une disposition

ou une action incompatible avec l'honneur, & qui entraîne le mépris.

Si l'on aplique ces termes à la fortune, à la condition des hommes; l'*abaissement* est l'effet d'un événement qui a dégradé le premier état; la *bassesse* est le degré le plus bas & le plus éloigné de toute considération. L'*abaissement* de la fortune n'ôte pas pour cela la considération qui peut être due à la personne; mais la *bassesse* l'exclut entiérement : ainsi les mendiants sont au-dessous des esclaves; car ceux-ci ne sont que dans l'*abaissement*, & ceux-là sont dans la *bassesse*.

On peut encore apliquer ces deux termes à la maniere de s'exprimer, & la même nuance les différencie toujours. L'*abaissement* du ton le rend moins élevé, moins vif, plus soumis: la *bassesse* du style, le rend populaire, trivial, ignoble. (B.)

2. HAUTAIN. HAUT.

Hautain est toujours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant : c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance.

Un prince peut & doit rejeter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes; mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*.

Une ame *haute* est grande; une ame *hautaine* est superbe.

On peut avoir le cœur *haut* avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'égard

de l'impérieux : ce sont des nuances qui se suivent ; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes. (*Encycl.* VIII. 67.)

3. SUFFISANT. IMPORTANT. ARROGANT.

Le *suffisant* est celui en qui la pratique de certains détails, que l'on honore du nom d'affaires, se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit.

Un grain d'esprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du *suffisant*, sont l'*important*.

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important* : il n'a pas un autre nom : dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*. (*La Bruyere*, Caract. ch. 12.

4. GLORIEUX. FIER. AVANTAGEUX. ORGUEILLEUX.

* Le *glorieux* n'est pas tout-à-fait le *fier*, ni l'*avantageux*, ni l'*orgueilleux*. Le *fier* tient de l'arrogant & du dédaigneux, & se communique peu. L'*avantageux* abuse de la moindre déférence qu'on a pour lui. L'*orgueilleux* étale l'excès de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le *glorieux* est plus rempli de vanité : il cherche plus à s'établir dans l'opinion des hommes ; il veut réparer par les dehors ce qui lui manque en effet.

Le *glorieux* veut paroître quelque chose. L'*orgueilleux* croit être quelque chose. (*Encycl.* VII. 716.) * L'*avantageux* agit comme s'il étoit quelque chose. Le *fier* croit que lui seul est quelque chose & que les autres ne sont rien. (B.)

5. SOT. FAT. IMPERTINENT.

* Ce ſont-là de ces mots que dans toutes les langues il eſt impoſſible de définir ; parce qu'ils renferment une collection d'idées, qui varient ſuivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque ſiecle, & qu'ils s'étendent encore ſur les tons, les geſtes, & les manieres. Il me paroît en général que les épithetes de *Sot*, de *fat*, & d'*Impertinent*, priſes dans un ſens aggravant, n'indiquent pas ſeulement un défaut, mais portent avec ſoi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation.

Il me ſemble auſſi que la premiere épithete attaque plus l'eſprit, & les deux autres, les manieres.

C'eſt inutilement qu'on fait des leçons à un *ſot* ; la nature lui a refuſé les moyens d'en profiter. Les diſcours les plus raiſonnables ſont perdus auprès d'un *fat* ; mais le temps & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la *fatuité*. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *ſot* eſt celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'eſprit pour être un *fat*. Un *fat* eſt celui que les *ſots* croient un homme d'eſprit. L'*impertinent* eſt une eſpece de *fat* enté ſur la groſſiéreté.

Un *ſot* ne ſe tire jamais du ridicule ; c'eſt ſon caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baiſſée, ſans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *ſot* eſt embarraſſé de ſa perſonne. Le *fat* a l'air libre & aſſuré ; s'il pouvoit craindre de mal parler, il ſortiroit de ſon caractere. L'*impertinent* paſſe à l'effronterie.

Le *ſot*, au-lieu de ſe borner à n'être rien, veut être quelque choſe ; au-lieu d'écouter,

il veut parler, & pour lors il ne fait & ne dit que des bêtises. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui est particulier; il ne sait rien de ce qu'il importe de savoir dans la vie, s'écoute & s'admire : il ajoute à la *sotise* la vanité & le dédain. L'*impertinent* est un *fat* qui peche en même temps contre la politesse & la bienséance ; ses propos sont sans égard, sans considération, sans respect ; il confond l'honnête liberté avec une familiarité excessive ; il parle & agit avec une hardiesse insolente : c'est un *fat* outré.

Le *fat* lasse, ennuie, dégoûte, rebute : l'*impertinent* rebute, aigrit, irrite, offense ; il commence où l'autre finit. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* 12. *Encycl.* XV. 383.)

* Tel est devenu *fat* à force de lecture,
Qui n'eût été qu'un *sot* en suivant la nature. (*a*)

(*a*) Du Resnel.

6. EFFRONTÉ. AUDACIEUX. HARDI.

Ces trois mots désignent en général la disposition d'une ame qui brave ce que les autres craignent. Le premier dit plus que le second, & se prend toujours en mauvaise part; & le second dit plus que le troisieme, & se prend aussi presque toujours en mauvaise part.

L'homme *effronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux*, sans respect ou sans réflexion; l'homme *hardi*, sans crainte.

La *hardiesse* avec laquelle on doit toujours dire la vérité, ne doit jamais dégénérer en *audace*, & encore moins en *effronterie*.

Hardi se prend aussi au figuré : une voûte *hardie*. *Effronté* ne se dit que des personnes ; *Hardi*

& *Audacieux* ſe diſent des perſonnes, des actions, & des diſcours. (*a*) (*Encycl.* V. 412.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 373.

7. ABDIQUER. SE DÉMETTRE.

* C'eſt en général quitter un emploi, une charge : *Abdiquer* ne ſe dit guere que des poſtes conſidérables, ſupoſe de plus un abandon volontaire; au-lieu que *Se démettre* peut être forcé, & peut s'apliquer aux petites places comme aux grandes. (*Encycl.* IV. 809.)

* Chriſtine, reine de Suede, *abdiqua* la couronne. Edouard II, roi d'Angleterre, fut forcé à *ſe démettre* de la royauté. Philippe V, roi d'Eſpagne *s'en démit* volontairement en faveur du prince Louis, ſon fils. Tel ſe déshonore en ſe faiſant donner ordre de *ſe démettre* d'une charge, qui pouvoit ſe faire honneur d'une *démiſſion* ſpontanée. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 335.

8. RENONCIATION. RENONCEMENT.

La déſapropriation eſt l'effet de l'un & de l'autre, & tous deux ſont des actes volontaires : voici en quoi ils different.

Renonciation eſt un terme d'affaires & de juriſprudence; c'eſt l'abandon volontaire des droits que l'on avoit ou que l'on prétendoit ſur quelque choſe. *Renoncement* eſt un terme de ſpiritualité & de morale chrétienne; c'eſt le détachement des choſes de ce monde & de l'amour-propre.

La *renonciation* eſt un acte extérieur, qui ne ſupoſe pas toujours le détachement intérieur. Le *renoncement* au contraire eſt une

diſpoſition intérieure, qui n'exige pas l'abandon extérieur des choſes dont on ſe détache.

La profeſſion de la vie religieuſe exige dans l'intérieur un *renoncement* entier de ſoi-même & de toutes les choſes de ce monde, & emporte, par le fait, la *renonciation* à tous les droits de propriété que l'on pouvoit avoir avant la prononciation des vœux. (B.)

9. EMBLÊME. DEVISE.

L'un & l'autre eſt la repréſentation d'une vérité intellectuelle par un ſymbole ſenſible accompagné d'une légende qui en exprime le ſens.

Ce qui diſtingue l'*emblême* de la *deviſe*, c'eſt que les paroles de l'*emblême* ont toutes ſeules un ſens plein & achevé, & même tout le ſens & toute la ſignification qu'elles peuvent avoir avec la figure; ce qui n'eſt pas vrai des paroles de la *deviſe*, qui ne s'entendent bien que quand elles ſont jointes à la figure.

On ajoute encore cette différence, que la *deviſe* eſt un ſymbole déterminé à une perſonne, ou qui exprime quelque choſe qui la concerne en particulier; au lieu que l'*emblême* eſt un ſymbole plus général. L'*emblême* ſupoſe ſouvent une comparaiſon entre des objets de même nature: la *deviſe* porte ſur une métaphore, & ſouffre que les objets comparés ſoient de nature différente. (B.)

10. ACTEUR. COMÉDIEN.

Dans le ſens propre, on nomme ainſi ceux qui jouent la Comédie ſur un théâtre; mais il n'eſt pas vrai, comme le dit le P. Bouhours (*a*), que dans ce ſens ces deux mots aient abſolument la même ſignification.

(*a*) Rem. nouv. *Tome I.*

Acteur eſt relatif au perſonnage que repréſente celui dont on parle; *Comédien* eſt relatif à ſa profeſſion. Des amis raſſemblés pour s'amuſer entr'eux, jouent ſur un théâtre domeſtique un drame dont ils ſe partagent les rôles: ils ſont *acteurs*, puiſqu'ils ont chacun un perſonnage à repréſenter; mais ils ne ſont pas *comédiens*, puiſque ce n'eſt pour eux qu'un amuſement momentané, & non pas une profeſſion conſacrée à l'amuſement du public. Les jeunes gens qu'une inſtitution un peu plus que gothique fait monter ſur les théâtres de college, ſont *acteurs* & ne ſont pas *comédiens*; mais quelques-uns, qui ſans cela ſeroient peut-être devenus d'habiles avocats, de bons médecins, de pieux eccléſiaſtiques, ſont devenus de mauvais *comédiens*, pour avoir été au college de pitoyables *acteurs* encouragés par des aplaudiſſements imbéciles.

Dans le ſens figuré, ces deux termes conſervent encore la même diſtinction à beaucoup d'égards.

Acteur ſe dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaiſirs; *Comédien*, de celui qui feint bien des paſſions, des ſentiments qu'il n'a point, dont la conduite eſt diſſimulée & artificieuſe. Le premier terme ſe prend en bonne ou en mauvaiſe part, ſelon la nature de l'affaire où l'on eſt *acteur*: le ſecond ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part; parce que la diſſimulation qui fait le *comédien* eſt toujours une choſe odieuſe.

Tel qui, dans un conſeil de guerre, a des vues ſupérieures, ouvre des avis ſalutaires, propoſe des plans admirables & infaillibles, n'eſt plus ſi bon *acteur* un jour de combat lorſque le canon ſe fait entendre: c'eſt qu'un même *acteur* n'eſt pas propre à tous les rôles.

Le duc de Guise dit dans ses Mémoires, qu'Innocent X pleuroit quand il lui plaisoit, & qu'il étoit fort grand *comédien* : "Le mot, „ dit le P. Bouhours, (*a*) est un peu fort „ pour un pape, mais il exprime bien en no- „ tre langue ce que le duc vouloit dire. (B.)

(*a*) Ibid.

11. PERSONNAGE. ROLE.

Ces deux termes désignent également l'objet d'une représentation, soit sur la scene soit dans le monde.

Le terme de *Personnage* est plus relatif au caractere de l'objet représenté ; celui de *Rôle* a l'art qu'exige la représentation : le choix des épithetes dont ils s'accommodent dépend de cette distinction.

Un *personnage* est considérable ou peu important, noble ou bas, principal ou subordonné, grand ou petit, intéressant ou froid ; amoureux, ambitieux, fier, *&c.* : un *rôle* est aisé ou difficile ; soutenu ou démenti : rendu avec intelligence, avec goût, avec feu ; estropié, ou exécuté maussadement, froidement, mal-adroitement, *&c.*

C'est au poëte à décider les *personnages* & à les caractériser ; c'est à l'acteur à choisir son *rôle*, à l'étudier, & à le rendre.

Il est presque impossible à un méchant, de faire long-temps, sans se démentir, le *rôle* d'homme de bien : ce *rôle* est trop difficile pour lui, parce qu'il le tiendroit dans une contrainte d'autant plus génante que l'acteur est plus loin de ressembler au *personnage* qu'il veut jouer. (B.)

12. DÉGUISEMENT. TRAVESTISSEMENT. (*a*)

Tous les deux déſignent un habillement extraordinaire, différent de celui qu'on a coutume de porter. Mais il ſemble que *Déguiſement* ſupoſe une difficulté d'être reconnu, & que *Traveſtiſſement* ſupoſe ſeulement l'intention de ne l'être pas, ou même ſeulement l'intention de s'habiller autrement qu'on n'a coutume.

On dit d'une perſonne qui eſt au bal; qu'elle eſt *déguiſée*; & d'un magiſtrat habillé en homme d'épée, qu'il eſt *traveſti*.

D'ailleurs *Déguiſement* s'emploie quelquefois au figuré, & jamais *Traveſtiſſement*. (*b*) (*Encycl.* IV. 769.)

(*a*) Voyez d'abord *Tome* I. *Art.* 107.

(*b*) Il me ſemble toutefois que c'eſt par un tour pareil de langage, que l'on dit, *Déguiſer* ſes penſées, ſes vues, ſes démarches, la vérité; & *Traveſtir* un Ouvrage, comme Virgile, la Henriade, Télémaque: ainſi *Traveſtir* s'emploie au figuré comme *Déguiſer*. (B.)

13. IMITER. COPIER. CONTREFAIRE.

Termes qui déſignent en général l'action de faire reſſembler.

On *imite* par eſtime; on *copie* par ſtérilité; on *contrefait* par amuſement.

On *imite* les écrits; on *copie* les tableaux; on *contrefait* les perſonnes.

On *imite* en embelliſſant: on *copie* ſervilement; on *contrefait* en chargeant. (*Encycl.* IV. 133.)

14. RESSEMBLANCE. CONFORMITÉ.

* Termes qui déſignent l'exiſtence des mêmes qualités dans pluſieurs ſujets différents,

mais *Ressemblance* se dit des sujets intellectuels & des sujets corporels; au lieu que *Conformité* ne s'aplique qu'aux objets intellectuels, & même plus souvent aux puissances qu'aux actes.

Il semble qu'il ne faille qne la présence d'une seule & même qualité dans deux sujets, pour faire de la *ressemblance*; au lieu qu'il faut la présence de plusieurs qualités pour faire *conformité*. Ainsi *Ressemblance* peut s'employer presque par-tout où l'on peut se servir de *Conformité*; mais il n'en est pas de même de celui-ci. *Encycl.* III. 859.

* Plus il y a de *ressemblance* entre deux objets, plus ils aprochent de la *conformité* : ainsi la *conformité* est une *ressemblance* parfaite.

La *ressemblance* est donc susceptible de plus & de moins; & ce mot peut, en conséquence, servir de complément à tous ceux qui expriment la quantité : peu ou beaucoup de *ressemblance*, assez ou trop de *ressemblance*, plus ou moins ou autant de *ressemblance*. Mais la *conformité* étant une *ressemblance* parfaite, ce mot se construit moins souvent de la même maniere; si l'on veut marquer qu'il manque peu de traits ou qu'il ne manque aucun trait à la plénitude de la *conformité*, on l'indique plutôt par quelque adjectif d'une signification ampliative : une grande ou très-grande *conformité*, une parfaite ou une entiere *conformité*.

Quelques traits de *ressemblance* entre la doctrine de l'Eglise catholique & celle des hérétiques des premiers siecles, autoriserent les païens à condamner absolument le christianisme : leur prévention les empêchoit de remarquer le défaut de *conformité* des uns avec les autres, & l'exacte *conformité* de la doctrine Catholique avec la doctrine évangélique. (B.)

15. DIFFÉRENCE. INÉGALITÉ. DISPARITÉ.

Termes relatifs à ce qui nous fait diſtinguer de la ſupériorité ou de l'infériorité entre des êtres que nous comparons.

Le terme *Différence* s'étend à tout ce qui les diſtingue; c'eſt un genre dont l'*inégalité* & la *diſparité* ſont des eſpeces. L'*inégalité* ſemble marquer la *différence* en quantité; & la *diſparité*, la *différence* en qualité. (*Encycl.* IV. 1037.)

16. DISTINCTION. DIVERSITÉ. SÉPARATION.

Ces termes ſuppoſent pluſieurs objets, & expriment une relation qui tient à cette pluralité.

La *diſtinction* eſt opoſée à l'identité; il n'y a point de *diſtinction* où il n'y a qu'un même être. La *diverſité* eſt opoſée à la ſimilitude; il n'y a point de *diverſité* entre des êtres abſolument ſemblables. La *ſéparation* eſt opoſée à l'unité; il n'y a point de *ſéparation* entre des êtres qui en conſtituent un ſeul.

Il y a *diſtinction* entre l'ame & le corps, puiſque ce ſont deux ſubſtances différentes, & non la même : il y a auſſi *diverſité*, puiſque la nature de l'un ne reſſemble point à la nature de l'autre : mais pendant la vie de l'homme il n'y a point de *ſéparation*, puiſque leur union conſtitue l'individu.

Un auteur moderne a cité comme deux ouvrages différents, celui de *la juſteſſe de la langue françoiſe*, & *les Synonymes François* de M. l'abbé GIRARD : mais c'eſt le même ouvrage

ſous deux noms différents, & il n'y a point de *diſtinction*. Cependant il y a *diverſité*, parce que ce ſont deux éditions du même livre, très-éloignées d'être ſemblables. Le ſecond volume qu'on ajoute à celle-ci eſt néceſſairement *diſtingué* du premier, puiſqu'ils ne ſont pas de la même main ni le même volume : l'éditeur voudroit bien que l'on n'aperçût pas la *diverſité* dans la compoſition, & ſur-tout par raport aux articles qui ſont de lui ; mais il ſera content ſi le public éclairé juge qu'on ne doit point *ſéparer* l'un de l'autre. (B.)

17. GAI. GAILLARD.

* Ces deux adjectifs marquent également cette diſpoſition d'eſprit qui ſupoſe une grande liberté, du penchant pour la joie, de l'éloignement pour la triſteſſe : c'eſt en quoi ils ſont ſynonymes. (B.)

* Mais *Gaillard* differe de *Gai*, en ce qu'il préſente l'idée de la *gaieté* jointe à celle de la bouffonnerie, ou même de la duplicité dans la perſonne, de la licence dans la choſe. Il eſt peu d'uſage ; & les occaſions où il puiſſe être employé avec goût ſont rares.

On dit très-bien, il a le propos *gai* ; & familiérement, il a le propos *gaillard*.

Un propos *gaillard* eſt toujours *gai* ; un propos *gai* n'eſt pas toujours *gaillard*.

On peut avoir à une grille de religieuſes le propos *gai* ; ſi le propos *gaillard* s'y trouvoit, il y ſeroit déplacé. (*Encycl.* VII. 424.)

18. JOIE. GAIETÉ. (a)

* Ces deux mots marquent également une ſituation agréable de l'ame, cauſée par le plaiſir

(a) Voyez Tome I. Art. 157.

ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve. Mais la *joie* est plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres : la *joie* consiste dans un sentiment de l'ame plus fort, dans une satisfaction plus pleine ; la *gaieté* dépend davantage du caractere, de l'humeur, du tempérament : l'une sans paroître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans ; l'autre éclate dans les yeux & sur le visage : on agit par la *gaieté*, on est affecté par la *joie*.

Les degrés de la *gaieté* ne sont ni bien vifs ni bien étendus : mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période ; ce sont alors des transports, des ravissements, une véritable ivresse.

Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens ; un événement heureux répand la *joie* jusques au fond du cœur. On plaît aux autres par la *gaieté* ; on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*Encycl.* VIII. 867.)

* Le premier degré du sentiment agréable de notre existence est la *gaieté*. La *joie* est un sentiment plus pénétrant.

Les hommes qui ont de la *gaieté* n'étant pas d'ordinaire si ardents que le reste des hommes, ils ne sont peut-être pas capables des plus vives *joies* : mais les grandes *joies* durent peu, & laissent notre ame épuisée.

La *gaieté*, plus proportionnée à notre foiblesse que la *joie*, nous rend confiants & hardis ; donne un être & un intérêt aux choses les moins importantes ; fait que nous nous plaisons par instinct en nous-mêmes, dans nos possessions, nos entours, notre esprit, notre suffisance, malgré d'assez grandes miseres. Cette intime satisfaction nous conduit quelquefois à nous estimer nous-mêmes, par de très-frivoles endroits ; & il me semble que les personnes qui

ont de la *gaieté*, ſont ordinairement un peu plus vaines que les autres. (*Connoiſſ. de l'eſprit humain*, page 53.)

* La *gaieté* eſt opoſée à la *triſteſſe*, comme la *joie* l'eſt au *chagrin*. La *joie* & le *chagrin* ſont des ſituations; la *triſteſſe* & la *gaieté* ſont des caracteres. Mais les caracteres les plus ſuivis ſont ſouvent diſtraits par les ſituations : & c'eſt ainſi qu'il arrive à l'homme *triſte*, d'être ivre de *joie*; & à l'homme *gai*, d'être accablé de *chagrin*. (*Encycl. VI.* 423.)

19. RÉCRÉATION. AMUSEMENT. DIVERTISSEMENT. RÉJOUISSANCE.

Ces quatre mots ſont ſynonymes, & ont la diſſipation ou le plaiſir pour fondement. *Récréation* déſigne un terme court de délaſſement; c'eſt un ſimple paſſe-temps pour diſtraire l'eſprit de ſes fatigues. *Amuſement* eſt une occupation légere, de peu d'importance, & qui plaît. *Divertiſſement* eſt accompagné de plaiſirs plus vifs, plus étendus. *Réjouiſſance* ſe marque par des actions extérieures, des danſes, des cris de joie, des acclamations de pluſieurs perſonnes.

La Comédie fut toujours la *récréation* ou le délaſſement des grands hommes, le *divertiſſement* des gens polis, & l'*amuſement* du peuple : elle fait une partie des *réjouiſſances* publiques dans certains événements.

Amuſement, ſuivant l'idée que je m'en fais encore, porte ſur des occupations faciles & agréables qu'on prend pour éviter l'ennui. *Récréation* apartient plus que l'*amuſement* au délaſſement de l'eſprit, & indique un beſoin de l'ame plus marqué. *Réjouiſſance* eſt affecté aux fêtes publiques du monde & de l'Egliſe. *Divertiſſement* eſt le terme générique qui renferme

les *amusements*, les *récréations*, & les *réjouissances* particulieres.

Les *divertissements* de ce pays, dit à son cher Aza une Péruvienne si connue par la finesse de goût & par la justesse de son discernement. „ Les *divertissements* de ce pays me semblent aussi peu naturels que les mœurs. Ils „ consistent dans un gaieté violente excitée „ par des ris éclatants, auxquels l'ame ne paroît prendre aucune part; dans des jeux insipides, dont l'or fait tout le plaisir; dans „ une conversation si frivole & si répétée, „ qu'elle ressemble bien davantage au gazouillement des oiseaux qu'à l'entretien d'une assemblée d'êtres pensants; ou dans la fréquentation de deux spectacles, dont l'un humilie „ l'humanité, & l'autre exprime toujours la „ joie & la tristesse indifféremment par des „ chants & des danses. Ils tâchent en vain par „ de tels moyens de se procurer des *divertissements* réels, un *amusement* agréable, de „ donner quelque distraction à leurs chagrins, „ quelque *récréation* à leur esprit; cela n'est pas „ possible. Leurs *réjouissances* même n'ont „ d'attraits que pour le peuple, & ne sont „ point consacrées, comme les nôtres, au culte „ du soleil: leurs regards, leurs discours, leurs „ réflexions ne se tournent jamais à l'honneur „ de cet astre divin. Enfin leurs froids *amusements*, leurs puériles *récréations*, leurs *divertissements* affectés, leurs ridicules *réjouissances*, loin de m'égayer, de me plaire, de me „ convenir me rapellent encore avec plus de „ regret la différence des jours heureux que je „ passois avec toi. „ (*Encycl. IV.* 1069.)

20. AFFLICTION. CHAGRIN. PEINE.

L'*affliction* eſt au *chagrin* ce que l'habitude eſt à l'acte. La mort d'un pere nous *afflige*, la perte d'un procès nous donne du *chagrin*, le malheur d'une perſonne de connoiſſance nous cauſe de la *peine*.

L'*affliction* abat, le *chagrin* donne de l'humeur, la *peine* attriſte pour un moment.

Les *affligés* ont beſoin d'amis qui les conſolent en s'*affligeant* avec eux; les perſonnes *chagrines*, de perſonnes gaies qui leur donnent des diſtractions; & ceux qui ont de la *peine*, d'une occupation, quelle qu'elle ſoit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriſte, ſur un autre objet. (*a*) (*Encycl. I. 16.*)

(*a*) Voyez *Tome I. Art.* 217.

21. DOULEUR. CHAGRIN. TRISTESSE. AFFLICTION. DÉSOLATION.

Ces mots déſignent, en général, la ſituation d'une ame qui ſouffre. *Douleur* ſe dit également des ſenſations déſagréables du corps, & des peines de l'eſprit ou du cœur: les quatre autres ne ſe diſent que de ces dernieres.

De plus, *Triſteſſe* differe de *Chagrin*, en ce que le *chagrin* peut être intérieur, & que la *triſteſſe* ſe laiſſe voir au dehors. La *triſteſſe* d'ailleurs peut être dans le caractere ou dans la diſpoſition habituelle, ſans aucun ſujet, & le *chagrin* a toujours un ſujet particulier.

L'idée d'*affliction* ajoute à celle de *triſteſſe*, celle de *douleur* à celle d'*affliction*, & celle de *déſolation* à celle de *douleur*.

Chagrin, *Triſteſſe* & *Affliction*, ne ſe diſent guere en parlant de la *douleur* d'un peuple en-

tier, fur-tout le premier de ces mots. *Affliction* & *Désolation* ne se disent guere en poésie, quoiqu'*Affligé* & *Désolé* s'y disent très-bien. *Chagrin* en poésie, sur-tout lorsqu'il est au pluriel, signifie plutôt *Inquiétude* & *Souci*, que *Tristesse* aparente ou cachée. (*a*) (*Encycl. V.* 82.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 214.

22. PEUR. FRAYEUR. TERREUR.

Ces trois expressions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive & subite, elle cause la *peur*; si elle est plus frapante & réfléchie, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre esprit, c'est la *terreur*.

La *peur* est souvent un foible de la machine pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du péril. La *frayeur* est un trouble plus grand, plus frapant, plus persévérant. La *terreur* est une passion accablante de l'ame, causée par la présence réelle ou par l'idée très-forte d'un grand péril.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république romaine, que d'admiration pour ses procédés. Attila faisoit un trafic continuel de la *frayeur* des Romains : mais Julien, par sa sagesse, sa constance, son économie, sa valeur, & une suite perpétuelle d'actions héroïques, rechassa les barbares des frontiers de son empire; & la *terreur* que son nom leur inspiroit, les contint tant qu'il vécut.

Dans la *peur* qu'Auguste eut toujours devant les yeux d'éprouver le sort de son prédécesseur, il ne songea qu'à s'éloigner de sa conduite; voilà la clef de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la bataille de Cannes la *frayeur* fut extrême dans Rome : mais il n'en est pas

de la consternation d'un peuple libre & belliqueux, qui trouve toujours des ressources dans son courage, comme de celle d'un peuple esclave qui ne sent que sa foiblesse.

On ne sauroit exprimer la *terreur* que répandit César lorsqu'il passa le Rubicon; Pompée lui-même éperdu ne sut que fuir, abandonner l'Italie, & gagner promptement la mer. (*Encycl. XII.* 480.)

23. ALARME. TERREUR. EFFROI. FRAYEUR. EPOUVANTE. CRAINTE. PEUR. APPRÉHENSION.

* Termes qui désignent tous les mouvements de l'ame, occasionnés par l'aparence ou par la vue du danger.

L'*alarme* naît de l'aproche inattendue d'un danger aparent ou réel, qu'on croyoit d'abord éloigné.

La *terreur* naît de la présence d'un événement ou d'un phénomene que nous regardons comme le pronostic & l'avant-coureur d'une grande catastrophe. La *terreur* supose une vue moins distincte du danger que l'*alarme*, & laisse plus de jeu à l'imagination, dont le prestige ordinaire est de grossir les objets. Aussi l'*alarme* fait-elle courir à la défense, & la *terreur* fait-elle jeter les armes. L'*alarme* semble encore plus intime que la *terreur*: les cris nous *alarment*, les spectacles nous impriment de la *terreur*; on porte la *terreur* dans l'esprit, & l'*alarme* au cœur.

L'*effroi* & la *terreur* naissent l'un & l'autre d'un grand danger; mais la *terreur* peut être panique, & l'*effroi* ne l'est jamais. Il semble que l'*effroi* soit dans les organes, & que la *terreur* soit dans l'ame. La *terreur* a saisi les

eſprits, les ſens ſont glacés d'*effroi:* un prodige répand la *terreur*, la tempête glace d'*effroi.*

La *frayeur* naît ordinairement d'un danger aparent & ſubit : Vous m'avez fait *frayeur*. Mais on peut être *alarmé* ſur le compte d'un autre, & la *frayeur* nous regarde toujours en perſonne : ſi l'on a dit à quelqu'un, le danger que vous alliez courir m'*effrayoit*, on s'eſt mis alors à ſa place. La *frayeur* ſupoſe un danger plus ſubit que l'*effroi*, plus voiſin que l'*alarme*, moins grand que la *terreur*.

L'*épouvante* a ſon idée particuliere : elle naît, je crois, de la vue des difficultés à ſurmonter pour réuſſir, & de la vue des ſuites terribles d'un mauvais ſuccès. (*Encycl. I.* 277.) * Le projet de la fameuſe conjuration contre la république de Veniſe auroit *épouvanté* tout autre que le Marquis de Bédemar, dont le génie puiſſant planoit au-deſſus de toutes les difficultés.

La *crainte* naît de ce que l'on connoît la ſupériorité de la cauſe qui doit décider de l'événement. La *peur* vient d'un amour exceſſif de ſa propre conſervation, & de ce que, connoiſſant ou croyant connoître la ſupériorité de la cauſe qui doit décider de l'événement, on eſt convaincu qu'elle ſe décidera pour le mal. On *craint* un méchant homme; on a peur d'une bête farouche. Il eſt juſte de *craindre* Dieu, parce que c'eſt reconnoître ſa ſupériorité infinie en tout genre & avouer notre foibleſſe: mais en avoir *peur*, c'eſt en quelque ſorte blaſphêmer, parce que c'eſt méconnoître celui de ſes attributs dont il ſemble lui-même ſe glorifier le plus, ſa bonté toujours miſéricordieuſe.

L'*apprêhenſion* eſt une inquiétude qui naît ſimplement de l'incertitude de l'avenir, & qui

voit le même degré de possibilité au bien & au mal. (B.)

* L'*alarme* naît de ce qu'on aprend, l'*effroi* de ce qu'on voit, la *terreur* de ce qu'on imagine, la *frayeur* de ce qui surprend, l'*épouvante* de ce qu'on présume, la *crainte* de ce qu'on fait, la *peur* de l'opinion qu'on a, & l'*apprébension*, de ce qu'on attend.

La présence subite de l'ennemi donne l'*alarme*, la vue du combat cause l'*effroi*, l'égalité des armes tient dans l'*apprébension*, la perte de la bataille répand la *terreur*, les suites jettent l'*épouvante* parmi les peuples & dans les provinces; chacun *craint* pour soi; la vue du soldat fait *frayeur*; on a *peur* de son ombre. (*Encycl.* ibid.)

24. ALARMÉ. EFFRAYÉ. ÉPOUVANTÉ.

Ces mots désignent en général l'état actuel d'une personne qui craint, & qui témoigne sa crainte par des signes extérieurs. *Epouvanté* est plus fort qu'*Effrayé*, & celui-ci qu'*Alarmé*.

On est *alarmé*, d'un danger qu'on craint; *effrayé*, d'un danger passé qu'on a couru sans s'en apercevoir; *épouvanté*, d'un danger présent.

L'*alarme* produit des efforts pour éviter le mal dont on est menacé : l'*effroi* se borne à un sentiment vif & passager : l'*épouvante* est plus durable, & ôte presque toujours la réflexion. (*a*) (*Encycl.* V. 412.)

(*a*) Voyez *Tom.* I. *Art.* 179.



25. EFFRAYANT. ÉPOUVANTABLE. EFFROYABLE. TERRIBLE.

Ces mots déſignent en général tout ce qui excite la crainte : *Effrayant* eſt moins fort qu'*Epouvantable*; & celui-ci moins fort qu'*Effroyable*, par une bizarrerie de la langue, *Epouvanté* étant au contraire plus fort qu'*Effrayé*. (*a*) De plus, ces trois mots ſe prennent toujours en mauvaiſe part; & *Terrible* peut ſe prendre en bonne part, & ſupoſer une crainte mêlée de reſpect.

Ainſi on dit, un cri *effrayant*, un bruit *épouvantable*, un monſtre *effroyable*, un Dieu *terrible*.

Il y a encore cette différence entre ces mots, qu'*Effrayant* & *Epouvantable* ſupoſent un objet préſent qui inſpire de la crainte; *Effroyable*, un objet qui inſpire de l'horreur, ſoit par la crainte, ſoit par un autre motif; & que *Terrible* peut s'apliquer à un objet non préſent.

La pierre eſt une maladie *terrible*; les douleurs qu'elle cauſe ſont *effroyables*; l'opération eſt *épouvantable* à voir; les ſeuls préparatifs en ſont *effrayants*. (*Encycl.* V. 412.)

(*a*) Il n'y a rien là de bizarre, puiſqu'*Epouvantable* eſt plus fort qu'*Effrayant* : pourquoi ſeroit-il bizarre qu'*Effroyable* dit plus que l'un & l'autre? (B.)

26. LAS. FATIGUÉ. HARASSÉ.

Ces trois termes dénotent également une ſorte d'indiſpoſition, qui rend le corps inepte au mouvement & à l'action.

On eſt *las*, quand on eſt affecté du ſentiment déſagréable de cette inaptitude : & cette *laſſitude*, faiſant abſtraction de toute cauſe, peut

être forcée ou ſpontanée; forcée, ſi elle eſt l'effet & la ſuite d'un mouvement exceſſif; ſpontanée, ſi elle n'a été précédée d'aucun exercice violent que l'on puiſſe en regarder comme la cauſe.

On eſt *fatigué*, quand, par le travail ou le mouvement, on s'eſt mis dans cet état d'inaptitude.

On eſt *haraſſé*, quand on reſſent une *fatigue* exceſſive.

Quand on eſt *las* du travail, il faut le ſuſpendre ou le changer; car ce n'eſt quelquefois que l'uniformité qui *laſſe*. Quand on eſt *fatigué*, il faut ſe repoſer. Quand on eſt *haraſſé* il faut ſe rétablir. (B.)

27. VACANCES. VACATIONS.

Ces deux noms pluriels marquent le temps auquel ceſſent les exercices publics; ce qui les diſtingue, c'eſt la différence des exercices, & celle de leur deſtination.

Vacances ſe dit de la ceſſation des études publiques dans les écoles & dans les colleges: *Vacations*, de la ceſſation des ſéances des gens de Juſtice.

Le temps des *vacances* ſemble plus particuliérement deſtiné au plaiſir; c'eſt un relâche accordé au travail, afin de reprendre de nouvelles forces. Le temps des *vacations* ſemble plus ſpécialement deſtiné aux beſoins perſonnels des gens de Juſtice; c'eſt une interruption des affaires publiques, accordée aux gens de loi, afin qu'ils puiſſent s'occuper des leurs.

Les écoliers perdent le temps durant les *vacances;* les avocats étudient durant les *vacations*.

On ne doit pas dire *Vacations* en parlant des études, parce que ce n'eſt qu'une ſuſpen-

sion accordée au plaisir. Mais on peut dire *Vacances* en parlant des séances des gens de Justice ; parce que ce temps étant abandonné à leur disposition, ils peuvent à leur gré l'employer à leurs affaires personnelles ou à leur récréation : dans le premier cas, ils sont en *vacations* ; dans le second cas, ils sont en *vacances* (*Dictionn. de l'Acad.* Rem. nouv. du *P. Bouhours*, Tom. I.) (B.)

28. LOISIR. OISIVETÉ.

Tous deux sont relatifs au temps & à la faculté d'agir. Le *loisir* est un temps de liberté ; on peut en disposer pour agir ou pour ne pas agir, pour un genre d'action ou pour un autre : l'*oisiveté* est un temps d'inaction ; la liberté pouvoit en disposer autrement, mais elle a fait son choix. L'*oisiveté* est l'abus du *loisir*.

Le *loisir* d'un homme de bien occasionne souvent beaucoup de bonnes actions. L'*oisiveté* ne peut occasionner que des maux.

Les troubles de la république romaine nous ont valu les œuvres philosophiques de Cicéron : quelles leçons nous aurions perdues, si ce grand homme s'étoit livré à l'*oisiveté*, au lieu de consacrer son *loisir* à l'étude de la sagesse ! (B.)

29. OISIF. OISEUX.

Termes qui annoncent également l'inaction & l'inutilité.

Etre *oisif*, c'est ne rien faire, être sans action, sans occupation : être *oiseux*, c'est avoir quelque raport à l'oisiveté, soit par goût, parce qu'on l'aime ; par habitude, parce qu'on

y passe sa vie; ou par ressemblance, parce qu'on est inutile.

On doit donc apeller *oisifs*, l'homme, les animaux, & les êtres qu'on regarde comme actifs; si l'on veut dire qu'ils sont actuellement dans l'inaction. Mais si l'on veut dire qu'ils aiment l'inaction ou qu'ils en ont l'habitude, on doit les apeller *oiseux*; & cette épithete convient également à toutes les choses aussi inutiles que l'inaction, quand ce seroient même des actions.

Tel qui paroît *oisif*, peut être occupé très-sérieusement, car la contention de l'esprit est souvent un exercice plus pénible que le travail corporel : mais si ses pensées n'aboutissent qu'à des projets chimériques, à des systêmes sans fondement ou sans proportion; ce ne sont plus que des réflexions *oiseuses*.

Il est de l'intérêt & de la sagesse de tout gouvernement de ne souffrir de bras *oisifs* que le moins qu'il est possible : peut-être ne faudroit-il pour cela qu'adopter la loi de Solon, qui notoit d'infamie tous les citoyens *oiseux*.

Il y a des gens, dit Seneque, (*a*), dont on ne doit pas dire que la vie soit *oisive*; mais on doit dire qu'ils la passent dans des occupations *oiseuses*. (B.)

(*a*) *Quorumdam non* otiosa, *vita est dicenda*, *sed* desidiosa *occupatio*. De brev. vitæ. 11.

30. PASSER. SE PASSER.

Ces deux termes désignent également une existence passagere & bornée; mais ils la présentent sous des aspects différents.

Passer se raporte à la totalité de l'existence; *Se passer* a trait aux différentes époques de l'existence. Le temps *passe* si rapidement, qu'à

peine avons-nous le loisir de former des projets, bien loin d'avoir celui de les exécuter. Une partie de la vie *se passe* à désirer l'avenir; & l'autre, à regretter le passé.

Les choses qui *passent* n'ont qu'une existence bornée; les choses qui *se passent* ont une existence qui varie & se dégrade. Un grand motif de consolation, c'est que les maux de cette vie *passent* assez promptement, & que ceux même qui paroissent les plus obstinés *se passent* à la longue & disparoissent enfin.

Ce qui *passe* n'est point durable; ce qui *se passe* n'est point stable. La beauté *passe*; & une femme qui veut fixer son mari pour toujours, doit plutôt recourir à la vertu qui ne *passe* point. Bien des femmes qui se voient abandonnées de ceux qui leur faisoient la cour, aiment mieux accuser les hommes d'inconstance, de légéreté, ou même d'injustice, que de reconnoître de bonne-foi que leur beauté *se passe* insensiblement & que le charme s'affoiblit. (B.)

31. FRÊLE. FRAGILE.

* Ces deux termes indiquent également une consistance foible, & qui opose peu de résistance à la force : en voici les différences. (B.)

* Un corps *frêle* est celui qui, par sa consistance élastique, molle, & déliée, est facile à ployer, courber, rompre : ainsi la tige d'une plante est *frêle*, la branche de l'osier est *frêle*. Il y a donc entre *Fragile & Frêle* cette petite nuance, que le terme *Fragile* emporte la foiblesse du tout & la roideur des parties; & *Frêle* pareillement la foiblesse du tout, mais la mollesse des parties. On ne diroit pas aussi-bien du verre, qu'il est *frêle*, que l'on dit qu'il est *fragile*; ni d'un roseau qu'il est fragile, comme on dit qu'il est *frêle*.

On ne dit point d'une feuille de papier ni d'un taffetas, que ce ſont des corps *fréles* ou *fragiles* ; parce qu'ils n'ont ni roideur ni élaſticité, & qu'on les plie comme on veut ſans les rompre. (*Encycl.* VII. 295.)

* Une conſiſtance *fréle* eſt aiſément altérée, mais elle ſe rétablit; une conſiſtance *fragile* eſt aiſément détruite, & elle ne ſe rétablit plus : la foibleſſe eſt le caractere commun de l'un & de l'autre.

Cette diſtinction indique le choix qu'il faut faire de ces termes, quand on les transporte au ſens figuré.

On dit d'une ſanté qui s'altere aiſément & que peu de choſe dérange, qu'elle eſt *fréle*; d'un protecteur dont le crédit eſt aiſément effacé par un plus grand, que les moindres difficultés arrêtent facilement, que les obſtacles rebutent, qui met peu de chaleur dans ſes démarches; que c'eſt un *fréle* apui que le ſien. On dit de tout ce qui n'eſt pas ſolidement établi, & qui peut aiſément ſe détruire; qu'il eſt *fragile* : la fortune, les richeſſes, les grandeurs de ce monde, la plupart de nos eſpérances, ſont des choſes *fragiles*. (B.)

32. FRAGILE. FOIBLE.

* Ces deux adjectifs déſignent en général un ſujet qui peut aiſément changer de diſpoſition, par un défaut de courage. (B.)

* L'homme *fragile* differe de l'homme *foible*, en ce que le premier cede à ſon cœur, à ſes penchants ; & le ſecond, a des impulſions étrangeres. La *fragilité* ſupoſe des paſſions vives ; & la *foibleſſe* ſupoſe l'inaction & le vuide de l'ame. L'homme *fragile* peche contre ſes principes ; & l'homme *foible* les abandonne, il n'a que des opinions. L'homme *fragile* eſt

incertain de ce qu'il fera; & l'homme *foible* de ce qu'il veut.

Il n'y a rien à dire à la *foibleſſe*; on ne la change pas. Mais la philoſophie n'abandonne pas l'homme *fragile :* elle lui prépare des ſecours, & lui ménage l'indulgence des autres; elle l'éclaire, elle le conduit, elle le ſoutient, elle lui pardonne. (*Encycl.* VII. 273.

* La religion eſt donc ſupérieure à la Philoſophie : car tout ce que celle-ci ſe vante de faire en faveur de l'homme *fragile*, & qui n'eſt que trop ſouvent inefficace dans ſes mains, la religion le fait d'une maniere bien plus ſûre & bien plus abondante. Elle fait plus; elle n'abandonne pas même l'homme *foible*, qui devient fort dans celui qui le fortifie. Dieu a choiſi ce qu'il y avoit de *foible* parmi les hommes, pour confondre ce qu'ils avoient de fort : & le triomphe de la religion a été d'inſpirer, à l'âge & au ſexe le plus *foible*, un courage invincible au milieu des tourments; & aux ames les plus *fragiles*, une fermeté inébranlable contre les tentations les plus ſéduiſantes, les plus conſtantes, les plus dangereuſes. (B.)

33. FOIBLE. FOIBLESSE.

Il y a la même différence entre les *foibles* & les *foibleſſes*, qu'entre la cauſe & l'effet : les *foibles* ſont la cauſe, les *foibleſſes* ſont l'effet. Un *foible* eſt un penchant qui peut être indifférent, au lieu qu'une *foibleſſe* eſt une faute toujours répréhenſible. (*Encyl.* VII. 27.)

34. ÊTRE FOIBLE. AVOIR DES FOIBLESSES.

Nous *ſommes foibles* par la diſpoſition habituelle de manquer, en quelque ſorte malgré

nous, ſoit aux lumieres de la raiſon, ſoit aux principes de la vertu. Nous *avons des foibleſſes*, quand nous y manquons en effet, entraînés par quelque cauſe différente de cette diſpoſition habituelle.

On *eſt foible* tout à la fois par la diſpoſition du cœur & de l'eſprit; & cette diſpoſition conſtitue le caractere de l'homme *foible*. On *a des foibleſſes* ordinairement par la ſurpriſe du cœur; ce ſont des exceptions dans le caractere de l'homme qui *a des foibleſſes*. Perſonne n'eſt exempt d'*avoir des foibleſſes*; mais tout le monde n'*eſt* pas homme *foible*.

On *eſt foible* ſans ſavoir pourquoi, & parce qu'il n'eſt pas en ſoi d'être autrement; on *eſt foible*, ou parce que l'eſprit n'a point aſſez de lumieres pour ſe décider, ou parce qu'il n'eſt pas aſſez ſûr des principes qui le déterminent pour s'y tenir fortement attaché; on *eſt foible* par timidité, par pareſſe, par la molleſſe & la langueur d'une ame qui craint d'agir & pour qui le moindre effort eſt un tourment. Au contraire on *a des foibleſſes*, ou parce qu'on eſt ſéduit par un ſentiment louable mais trop écouté, ou parce qu'on eſt entraîné par une paſſion.

L'homme *foible*, dépourvu d'imagination, n'a pas même la force qu'il faut pour avoir des paſſions : l'autre n'*auroit* point *de foibleſſes*, ſi ſon ame n'étoit ſenſible ou ſon cœur paſſionné. Les habitudes ont, ſur l'un, tout le pouvoir que les paſſions ont ſur l'autre.

On abuſe de la diſpoſition du premier, ſans lui ſavoir gré de ce qu'on lui fait faire; c'eſt qu'on voit bien qu'il ne le fait que parce qu'il *eſt foible* : on fait gré à l'autre *des foibleſſes* qu'il *a* pour nous, parce qu'elles ſont des ſacrifices. Tous deux ont cela de commun,

qu'ils sentent leur état & qu'ils se le reprochent ; car s'ils ne le sentoient pas, il y auroit d'un côté imbécilité, & de l'autre folie : mais, par ce sentiment, l'homme *foible* devient une créature malheureuse, au lieu que l'état de l'autre a ses plaisirs comme ses peines.

L'homme *foible* le sera toute sa vie ; toutes les tentatives qu'il fera pour sortir de cet état, ne feront que l'y plonger plus avant. L'homme qui *a des foiblesses* sortira d'un état qui lui est étranger ; il peut même s'en relêver avec éclat. Turenne, n'étant plus jeune, *eut la foiblesse* d'aimer madame de C*** ; il *eut la foiblesse* plus grande de lui révéler le secret de l'État : il répara la premiere, en cessant d'en voir l'objet, il répara la seconde, en l'avouant. Un homme *foible* auroit fait les mêmes fautes, mais jamais il ne les auroit réparées. (*a*) (*Encycl.* VII. 27, 28.)

(*a*) J'ai fait quelques changements légers dans certaines phrases, pour adapter le tout au but de cet ouvrage. L'auteur n'étoit que philosophe dans l'*Encyclopédie* : ici la Philosophie doit se prêter aux vues de précision & de justesse qui sont l'objet de la comparaison des synonymes. (B.)

35. AME FOIBLE. CŒUR FOIBLE. ESPRIT FOIBLE.

Le *foible* du *cœur* n'est point celui de *l'esprit* ; le *foible* de l'*ame* n'est point celui du *cœur*. Une *ame foible* est sans ressort & sans action ; elle se laisse aller à ceux qui la gouvernent. Un *cœur foible* s'amolit aisément, change facilement d'inclinations, ne résiste point à la séduction, à l'ascendant qu'on veut prendre sur lui, & peut subsister avec un esprit fort ; car on peut penser fortement & agir foiblement. L'*esprit foible* reçoit les impressions

ſans les combattre, embraſſe les opinions ſans examen, s'effraie ſans cauſe, tombe naturellement dans la ſuperſtition. (*Encycl.* VII. 27.)

36. FOIBLE. INCONSTANT. LÉGER. VOLAGE. INDIFFÉRENT.

* Une femme *foible* eſt celle à qui l'on reproche une faute, qui ſe la reproche à elle-même, dont le cœur combat la raiſon, qui veut guérir, qui ne guérira jamais ou qui ne guérira que bien tard : une femme *inconſtante* eſt celle qui n'aime plus : une *légere*, celle qui déjà en aime un autre : une *volage*, celle qui ne ſait ſi elle aime & ce qu'elle aime : une *indifférente*, celle qui n'aime rien. (*La Bruyere*, carac. *ch.* 3.)

* Les femmes accuſent les hommes d'être *volages*; & les hommes diſent qu'elles ſont *légeres*. (*a*) (*Id. ch.* 4.)

(*a*) Voyez *Tome I. Art.* 204. Dans celui-ci les mots *Foible* & *Indifférent* ne ſont ſynonymes ni entr'eux ni avec les trois autres : mais par reſpect pour l'intégrité du texte, j'ai laiſſé tout, perſuadé qu'il feroit plaiſir, & qu'il ſuffiroit d'y ajouter cette note. (B.)

37. INDIFFÉRENCE. INSENSIBILITÉ.

* Ces deux termes, étant apliqués à l'ame, la peignent également comme n'étant point émue par l'impreſſion des objets extérieurs qui ſemblent deſtinés à l'émouvoir. (B.)

* L'*indifférence* eſt à l'ame, ce que la tranquillité eſt au corps; & la léthargie eſt au corps, ce que l'*inſenſibilité* eſt à l'ame : ces dernieres modifications ſont l'une & l'autre, l'excès des deux premieres, & par conſéquent également vicieuſes.

L'*indifférence* chaſſe du cœur les mouve-

ments impétueux, les désirs fantasques, les inclinations aveugles : l'*insensibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoissance, à tous les sentiments les plus justes & les plus légitimes.

L'*indifférence*, détruisant les passions ou plutôt naissant de leur non-existence, fait que la raison sans rivales exerce plus librement son empire : l'*insensibilité*, détruisant l'homme lui-même, en fait un être sauvage & isolé, qui a rompu la plupart des liens qui l'attachoient au reste de l'univers.

Par l'*indifférence* enfin l'ame tranquille & calme ressemble à un lac dont les eaux, sans pente, sans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime : & rendue léthargique par l'*insensibilité*, elle est semblable à ces mers glaciales qu'un froid excessif engourdit jusques dans le fond de leurs abymes, & dont il a tellement durci la surface, que les impressions de tous les objets qui le frappent y meurent, sans pouvoir passer plus avant, & même sans y avoir causé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'*indifférence* fait des sages, & l'*insensibilité* fait des monstres. (*Encycl. VIII.* 787.)

38. SENSIBLE. TENDRE.

La *sensibilité* tient plus à la sensation ; la *tendresse*, au sentiment. Celle-ci a un raport plus direct aux transports d'une ame qui s'élance vers les objets ; elle est active : celle-là a une relation plus marquée aux impressions que les objets font sur l'ame ; elle est passive. On s'attache un cœur *sensible* ; le cœur *tendre* s'attache lui-même.

La chaleur du sang nous porte à la *tendresse*, la délicatesse des organes entre dans la *sensibilité*. Les jeunes gens seront donc plus *tendres* que les vieillards ; les vieillards plus *sensibles* que les jeunes gens : les hommes, peut-être plus *tendres* que les femmes ; les femmes, plus *sensibles* que les hommes.

La *tendresse* est un foible ; la *sensibilité*, une foiblesse (*a*) : la premiere est un état de l'ame, & la seconde n'en est qu'une disposition. Le cœur *tendre* éprouve toujours une sorte d'inquiétude analogue à celle de l'amour, lors même qu'il n'aime point un tel objet en particulier ; le cœur *sensible*, quoiqu'ouvert, pour ainsi dire, de tous les côtés à l'amour, est calme & tranquille tant qu'il ne ressent pas les atteintes de cette passion.

La *sensibilité* nous oblige à veiller autour de nous pour notre intérêt personnel ; la *tendresse* nous engage à agir pour l'intérêt des autres.

L'habitude d'aimer n'éteint point la *tendresse* ; l'habitude de sentir émousse la *sensibilité*.

L'homme *sensible* est souvent d'un commerce fort difficile ; il faut toujours ménager sa délicatesse : l'homme *tendre* est d'une humeur assez égale, ou du moins dans une disposition toujours favorable ; il veut toujours vous intéresser & vous plaire.

Le cœur *sensible* ne sera pas méchant, car il ne pourroit fraper autrui sans se blesser lui-même : le cœur *tendre* est bon, puisque la *tendresse* est une *sensibilité* agissante. Je veux bien que le cœur *sensible* ne soit pas l'ennemi de l'humanité ; mais je sens que le cœur *tendre* en est l'ami.

Le *sensible* est affecté de tout, il s'agite : le *tendre* n'est affecté que de son objet, il y tend.

(*a*) Voyez *Art.* 33.

Le cœur *ſenſible* eſt compatiſſant ; le cœur *tendre* eſt de plus bienfaiſant.

Il eſt peu d'ames aſſez dures pour n'être pas *ſenſibles* aux malheurs d'autrui ; la plupart ne ſont pas aſſez humaines pour en être *attendries* : on plaint les malheureux, on ne les ſoulage guere. La *ſenſibilité* s'allie donc avec une eſpece d'inhumanité : & ſi cela n'étoit pas, détourneroit-on ſitôt les yeux de deſſus l'infortuné ſouffrant ? Iroit-on ſi vîte en perdre l'idée dans des diſtractions frivoles ou même agréables ? Vous l'avez vu avec émotion, vous en avez été affecté juſqu'aux larmes : eh ! qu'importe ? vous pouviez le ſecourir, vous ne l'avez pas fait. C'eſt à cet homme, qui, peut-être d'un œil ſec, mais avec une ardeur inquiete, vole lui chercher des remedes à quelque prix que ce ſoit, revient avec une ardeur impatiente les lui apliquer, & ne ceſſe de lui donner ſes ſoins que quand ils lui ſont inutiles ; c'eſt à cet homme que la nature a donné un cœur, un cœur *tendre* : c'eſt lui que j'embraſſe au nom de l'humanité.

Je ne décide point ſi la *ſenſibilité* eſt un vice, comme le prétendoient les ſtoïciens ; il eſt certain au moins que c'eſt en général, une qualité fort équivoque, & par conſéquent qu'elle n'eſt pas toujours la marque d'un cœur bien fait. Elle répondra, par exemple, aux ſervices qu'on vous rendra ; mais elle groſſira les offenſes que vous recevrez : elle prendra part aux maux d'autrui ; mais elle aggravera le poids des vôtres. Parcourez ainſi les différentes veines ; vous y trouverez, avec l'or, un alliage bien impur. Cependant on lui fait grace, on lui aplaudit quelquefois ; pourquoi ? parce qu'elle eſt voiſine de pluſieurs bonnes qualités, avec leſquelles elle eſt ſouvent unie, & avec

lesquelles on la confond presque toujours; parce qu'elle n'offense pas directement la société, & qu'elle est directement oposée à l'un des vices dont la société s'offense le plus.

Le beau défaut, que celui d'être trop *tendre!* Avec ce défaut, nous fermerons volontiers les yeux sur les défauts d'autrui; nous serons attentifs sur nous-mêmes, pour nous corriger des nôtres; nous serons officieux & reconnoissants; nous pardonnerons avec plaisir; nous ne nous offenserons même pas, dès que nous aimerons les hommes. (*M. l'Abbé Roubaud*, Merc. de Fr. *Oct.* II. *vol.* 1759.)

39. COQUETTERIE. GALANTERIE.

* Chacun de ces deux termes exprime un vice qui a pour base l'apétit machinal d'un sexe pour l'autre.

La *coquetterie* cherche à faire naître des désirs; la *galanterie*, à satisfaire les siens. (B.)

* La *coquetterie* est toujours un honteux déréglement de l'esprit. La *galanterie* est d'ordinaire un vice de complexion.

Une femme *galante* veut qu'on l'aime & qu'on réponde à ses désirs : il suffit à une *coquette* d'être trouvée aimable & de passer pour belle. La premiere va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, cherchant sans cesse à vous séduire, a plusieurs amusements à la fois : ce qui domine dans l'une, est la passion, le plaisir, ou l'intérêt; & dans l'autre, c'est la vanité, la légéreté, la fausseté.

Les femmes ne travaillent guere à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*, parce qu'il semble au vulgaire que la *galanterie* dans une femme ajoute à la *coquetterie* : mais il est certain qu'un

homme *coquet* a quelque chofe de pis qu'un homme *galant*.

La *coquetterie* eft un travail perpétuel de l'art de plaire, pour tromper enfuite; & la *galanterie* eft un perpétuel menfonge de l'amour.

Fondée fur le tempérament, la *galanterie* s'occupe moins du cœur que des fens; au-lieu que la *coquetterie*, ne connoiffant point les fens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue par un tiffu de fauffeté. Conféquemment c'eft un vice des plus méprifables dans une femme, & des plus indignes d'un homme. (*Encycl. XVII.* 766. *La Bruyere*, caract. *ch.* 3.)

40. AMOUR. GALANTERIE.

* M. l'abbé Girard a traité ces deux mots comme fynonymes; (*a*) & il eft certain que tous deux fupofent la différence des fexes & l'inclination de l'un pour l'autre. Mais ils ont des différences fi grandes & fi marquées, que voici un écrivain qui prononce qu'ils ne font point fynonymes. Sans adopter cette décifion & fans l'aprouver, je me contenterai de raporter ici les diftinctions fur lefquelles on l'a fondée. (B.)

* La *galanterie* eft l'enfant du défir de plaire, fans un attachement fixe, qui ait fa fource dans le cœur. L'*amour* eft le charme d'aimer & d'être aimé.

La *galanterie* eft l'ufage de certains plaifirs, qu'on cherche par intervalle, qu'on varie par dégoût & par inconftance. Dans l'*amour* la continuité du fentiment en augmente la volupté, & fouvent fon plaifir s'éteint dans les plaifirs même.

La *galanterie*, devant fon origine au tempérament & à la complexion, finit feulement

(*a*) *Tome* I. *Art.* 27.

quand l'âge vient en tarir la ſource. L'*amour* briſe en tout temps ſes chaînes par l'effort d'une raiſon puiſſante, par le caprice d'un dépit ſoutenu, ou bien encore par l'abſence; alors il s'évanouit, comme on voit le feu matériel s'éteindre.

La *galanterie* entraîne vers toutes les perſonnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, nous unit à celles qui répondent à nos déſirs, & nous laiſſe du goût pour les autres. L'*amour* livre notre cœur ſans réſerve à une ſeule perſonne qui le remplit tout entier, en ſorte qu'il ne nous reſte que de l'indifférence pour toutes les autres beautés de l'univers.

La *galanterie* eſt jointe à l'idée de conquête, par faux honneur ou par vanité. L'*amour* conſiſte dans le ſentiment tendre, délicat, & reſpectueux; ſentiment qu'il faut mettre au rang des vertus.

La *galanterie* n'eſt pas difficile à démêler; elle ne laiſſe entrevoir, dans toutes ſortes de caracteres, qu'un goût fondé ſur les ſens. L'*amour* ſe diverſifie, ſelon les différentes ames ſur leſquelles il agit: il regne avec fureur dans Médée; au-lieu qu'il allume, dans les naturels doux, un feu ſemblable à celui de l'encens qui brûle ſur l'autel.

Ovide tient les propos de la *galanterie*, & Tibulle ſoupire l'*amour*.

Quand Deſpréaux a voulu railler Quinault, en le qualifiant de doux & de tendre, il n'a fait que donner à cet aimable poëte une louange qui lui eſt légitimement acquiſe; ce n'eſt point là qu'il devoit attaquer Quinault: mais il pouvoit lui reprocher qu'il ſe montroit fréquemment plus *galant* que tendre, que paſſionné, qu'*amoureux*; & qu'il confondoit à tort ces deux choſes dans ſes écrits.

L'*amour* eſt ſouvent le frein du vice, & s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* eſt un vice; car c'eſt le libertinage de l'eſprit, de l'imagination, & des ſens : c'eſt pourquoi, ſuivant la remarque de l'auteur de l'Eſprit des loix, les bons légiſlateurs ont toujours banni le commerce de *galanterie* que produit l'oiſiveté, & qui eſt cauſe que les femmes corrompent avant même que d'être corrompues, qui donne un prix à tous les riens, rabaiſſe ce qui eſt important, & fait que l'on ne ſe conduit que ſur les maximes du ridicule que les femmes entendent ſi bien à établir. (*Encycl. XVII.* 754.)

*On a prétendu que la *galanterie* étoit le léger, le délicat, le perpétuel menſonge de l'*amour*. (*a*) Mais peut-être l'*amour* ne dure-t-il que par les ſecours que la *galanterie* lui prête : ne ſeroit-ce pas parce qu'elle n'a pas lieu entre les époux, que l'*amour* ceſſe ?

L'*amour* malheureux exclut la *galanterie*; les idées qu'elle inſpire demandent de la liberté d'eſprit, & c'eſt le bonheur qui la donne.

Les hommes véritablement *galants* ſont devenus rares : ils ſemblent avoir été remplacés par une eſpece d'hommes avantageux, qui, ne mettant que de l'affectation dans ce qu'ils font, parce qu'ils n'ont point de grace, & que du jargon dans ce qu'ils diſent, parce qu'ils n'ont point d'eſprit, ont ſubſtitué l'ennui de la fadeur aux charmes de la *galanterie*.) *Encycl. VII.* 428.)

(1) *Eſprit des loix*, liv. XXVIII, ch. 22.

41. DÉMONSTRATION *d'amitié.* TÉMOIGNAGE *d'amitié.*

* Il ne faut pas confondre entiérement *Démonstration* avec *Témoignage* en matiere d'amitié. *Démonstration* va tout à l'extérieur, aux airs du visage, aux manieres agréables, aux caresses, à des paroles douces & flatteuses, à un accueil obligeant : *Témoignages* au contraire est plus intérieur & va au solide, à de bons offices, à des services essentiels. C'est une *démonstration* d'amitié, que d'embrasser son ami : c'est un *témoignage* d'amitié, que de prendre ses intérêts, que de lui prêter de l'argent. Les *démonstrations* d'amitié sont souvent frivoles ; les *témoignages* d'amitié ne le sont pas d'ordinaire. Un faux ami, un traître, peut donner des *démonstrations* d amitié ; il n'y a qu'un véritable ami, qui puisse donner des *témoignages* d'amitié. (*Bouhours*, *Remarques nouv. II.* 229.)

* „ Ces deux mots son t synonymes, „ est-il dit dans l'*Encycl.* (IV. 822.) „ avec cette différence d'un usage bizarre, que le premier „ dit moins que le second. Le P. Bouhours en „ a fait autrefois la remarque ; & le temps n'a „ point encore changé l'aplication impropre „ de ces deux termes. „

Le P. Bouhours a remarqué, comme on vient de le voir, les nuances qui différencient ces deux termes : mais il n'y a remarqué ni bizarrerie de la part de l'usage, ni aplication impropre, & il n'a pas dû le faire. *Démonstration* vient de *Montrer*, & veut dire l'action de montrer, de caractériser par des signes extérieurs & sensibles, ce qui est intérieur ou insensible : & comme les signes sensibles n'ont

aucune liaiſon néceſſaire avec les objets inſenſibles qu'ils montrent, il n'eſt pas ſurprenant que les *démonſtrations* d'amitié, comme le dit l'Encyclopédiſte même, ne ſoient que de vaines montres d'attachement, d'affection. Mais le *témoignage* eſt un moyen d'établir la vérité de ce qu'il atteſte, qui ſuplée aux bornes de notre intelligence, & qui à de certaines conditions, a droit, ſinon de nous convaincre, du moins de nous perſuader : il eſt donc naturel que la *démonſtration* extérieure prouve moins que le *témoignage* ; ou qu'on ait apellé *Témoignage* d'amitié, les actes qui paroiſſent la ſupoſer plus néceſſairement, en laiſſant le nom de *Démonſtration* à ceux qui peuvent l'indiquer fauſſement.

Le commerce étroit de l'*Encyclopédiſte* avec les ſciences rigoureuſes, l'ayant accoutumé à regarder la *démonſtration* comme la preuve la plus ſûre, lui a fait oublier que le langage didactique ou n'influe point ou n'influe que bien peu ſur le langage populaire. (B.)

42. SOCIABLE. AIMABLE.

* Ces deux mots déſignent un caractere convenable à la ſociété : mais ils different d'ailleurs ſi fort, que cette idée commune les rend à peine ſynonymes. (B.)

* L'homme *ſociable* a les qualités propres au bien de la ſociété ; je veux dire la douceur du caractere, l'humanité, la franchiſe ſans rudeſſe, la complaiſance ſans flatterie, & ſur-tout le cœur porté à la bienfaiſance : en un mot, l'homme *ſociable* eſt le vrai citoyen.

L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui on donne aujourd'hui ce titre, eſt fort indifférent ſur le bien public, ardent à plaire à toutes les ſociétés où ſon goût & le

hasard le jettent, & prêt à en sacrifier chaque particulier, il n'aime personne, n'est aimé de qui que ce soit, plaît à tous, & souvent est méprisé & recherché par les mêmes gens.

Les liaisons particulieres de l'homme *sociable*, sont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'Etat : celles de l'homme *aimable* ne sont que de nouvelles dissipations, qui retranchent autant les devoirs essentiels. L'homme *sociable* inspire le désir de vivre avec lui : l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*Encycl. XV.* 251.)

43. ÉLEVE. DISCIPLE. ÉCOLIER.

* Ces trois mots s'apliquent en général à celui qui prend des leçons de quelqu'un : voici les nuances qui les distinguent.

Un *éleve* est celui qui prend des leçons de la bouche même du maître. Un *disciple* est celui qui en prend des leçons en lisant ses ouvrages, ou qui s'attache à ses sentiments. *Ecolier* ne se dit, lorsqu'il est seul, que des enfants qui étudient dans les colleges : il se dit aussi de ceux qui étudient sous un maître un art qui n'est pas mis au nombre des arts libéraux, comme la Danse, l'Escrime, *&c.* mais alors il doit être joint avec quelqu'autre mot qui désigne l'art ou le maître.

Un maître d'armes a des *écoliers* ; un peintre a des *éleves* ; Newton & Descartes ont eu des *disciples*, même après leur mort.

Eleve est du style noble ; *Disciple* l'est moins, sur-tout en poésie ; *Ecolier* ne l'est jamais. (*Encycl. V.* 337.)

* Le terme d'*Ecolier* supose, que l'on reçoit des lecons réglées ou que l'on a besoin d'en recevoir, simplement pour aprendre ce que l'on ne sait pas : ainsi tous ceux qui ont des maîtres,

pour en recevoir des leçons suivies sur quelqu'objet, sont *écoliers*; l'âge n'y fait rien. Le terme d'*Eleve* supose que l'on reçoit ou qu'on a reçu des instructions plus détaillées, pour pouvoir exercer ensuite la même profession, soit en la pratiquant, soit en l'enseignant : ainsi les maîtres de Danse, d'Escrime, d'Equitation, &c. ont des *écoliers*, à qui ils enseignent de leur art ce qui est jugé convenable à une belle éducation; mais ceux qu'ils forment pour devenir maîtres comme eux, sont leurs *éleves*. Le terme de *Disciple* ne supose qu'une adhésion aux sentiments du maître, sans rien indiquer de la maniere dont on en a pris connoissance.

On enseigne des *écoliers*, on forme des *éleves*, on fait des *disciples*.

L'état d'*écolier* est momentané; celui d'*éleve* est permanent; celui de *disciple* peut changer. On n'est plus *écolier*, quand on sait ce que l'on vouloit aprendre, ou même quand on ne fait plus profession de l'étudier. On est *éleve*, non seulement tandis que l'on est dirigé par des leçons expresses pour un état qui en est la fin, mais même après que l'institution est consommée : ainsi les jeunes gentilshommes que l'on instruit à l'école royale militaire, sont des *éleves* pour l'état militaire; & parvinssent-ils au grade de Maréchal de France, ils seront toujours éleves de cette école. On n'est *disciple*, que par adhésion aux sentiments d'autrui; on cesse de l'être, en renonçant à ces sentiments : ainsi saint Paul, après avoir été un *disciple* très-zélé de la Synagogue, l'abandonna & devint un *disciple* encore plus zélé de JESUS-CHRIST.

Des hommes d'esprit, distingués par leur éloquence, se sont donnés pour de sublimes philosophes; par des peintures lascives & pleines

d'art, ils ont allumé le feu des passions; pour les flatter, ils en ont déguisé les dangers; pour les diviniser en quelque sorte, ils en ont montré l'origine dans la nature, sans en indiquer l'intention, qui les assujettit à des loix pour le bien commun; ils ont ridiculisé la religion, qui prétend les régler; & quoiqu'ils en parlassent en *écoliers* peu instruits, l'assurance de leur ton a persuadé les jeunes gens dont ils avoient séduit le cœur; ils ont fait des *disciples* enthousiasmés, qui ne connoissent plus la religion que sous le nom de fanatisme, & qui ne regardent plus ceux qui la respectent ou qui la défendent que comme des hypocrites ou des imbécilles. Le comble de ce fanatisme philosophique, (car il y a fanatisme par-tout où il y a chaleur, préoccupation, aveuglement, injustice) ce seroit qu'ils eussent fait des *éleves* qui osassent leur succéder. (B.)

44. COUPLE. PAIRE.

On désigne ainsi deux choses de même espece, mais avec des différences qu'il faut remarquer.

Un *Couple*, au masculin, se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage, ou seulement envisagées comme pouvant former cette union; il se dit de même de deux animaux unis pour la propagation.

Une *Couple*, au féminin, se dit de deux choses quelconques d'une même espece qui ne vont point ensemble nécessairement, & qui ne sont unies qu'accidentellement; on le dit même des personnes & des animaux dès qu'on ne les envisage que par le nombre.

Une *Paire* se dit de deux choses qui vont ensemble par une nécessité d'usage, comme les bas, les souliers, les jarretieres, les gants, les

manchettes, les bottes, les ſabots, les boucles, les boucles d'oreille, les piſtolets, *&c.* ou d'une ſeule choſe néceſſairement compoſée de deux parties qui font le même ſervice, comme des ciſeaux, des lunettes, des pincettes, des culotes, *&c.*

Couple, dans les deux genres, eſt collectif: mais au maſculin, il eſt général, parce que les deux ſuffiſent pour la deſtination marquée par le mot; au féminin, il eſt partitif, parce qu'il déſigne un nombre tiré d'un plus grand. La ſyntaxe varie en conſéquence, & l'on doit dire:
„ Un *couple* de pigeons eſt ſuffiſant pour peu-
„ pler un volet; une *Couple* de pigeons ne
„ ſont pas ſuffiſants pour le dîner de ſix per-
„ ſonnes. „

Une *Couple* & une *Paire* peuvent ſe dire auſſi des animaux; mais la *Couple* ne marque que le nombre, & la *Paire* y ajoute l'idée d'une aſſociation néceſſaire pour une fin particuliere. Delà vient qu'un boucher peut dire qu'il achetera une *couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux; mais un laboureur doit dire qu'il en achetera une *paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue. (B.)

45. VIDUITÉ. VEUVAGE.

Tous deux ſe diſent à l'égard d'une perſonne qui a été mariée, & qui a perdu ſon conjoint.

La *viduité* eſt l'état actuel du ſurvivant des deux conjoints, qui n'a point encore paſſé à un autre mariage. Le *veuvage* eſt le temps que dure cet état.

Auſſi on ne joint à *Viduité* que des prépoſitions relatives à l'état; & à *Veuvage*, des prépoſitions relatives à la durée.

Plusieurs saintes femmes ont passé de la *viduité* à la profession religieuse ; mais aujourd'hui que la plupart des mariages se contractent par des vues que la religion & la saine raison proscrivent également, un *veuvage* d'un an paroît un fardeau bien lourd.

L'esprit du christianisme recommande singuliérement la modestie, la retraite & la priere, aux femmes qui vivent en *viduité :* que faut-il donc penser de la religion de celles qui, pendant leur *veuvage*, affichent des liaisons, & se donnent des licences qu'elles n'auroient osé se permettre étant filles ? (B.)

46. CONFRERE. COLLEGUE. ASSOCIÉ.

L'idée d'union est commune à ces trois termes ; mais elle y est présentée sous des aspects différents.

Les *confreres* sont membres d'un même corps, religieux ou politique ; les *collegues* travaillent conjointement à une même opération, soit volontairement, soit par quelque ordre supérieur, les *associés* ont un objet commun d'intérêt.

Le fondement nécessaire de l'union entre des *confreres*, c'est l'estime réciproque ; entre des *collegues*, c'est l'intelligence ; entre des *associés*, c'est l'équité.

Il importe à notre tranquillité personnelle, de bien vivre avec nos *confreres ;* de captiver leur estime, de leur accorder la nôtre ; & s'ils nous forcent de la leur refuser, de garder au moins les bienséances.

Il importe au succès des opérations où nous sommes chargés de concourir, de nous entendre avec nos *collegues ;* de leur communiquer toujours nos vues ; de déférer souvent aux leurs ; & si nous sommes forcés de les contredire ou

de leur résister, de le faire avec les plus grands ménagements : la conduite de Cicéron à l'égard d'Antoine, son *collegue* dans le consulat, est un modele de conduite en ce genre.

Il importe à nos propres intérêts de respecter ceux de nos *associés*, de leur inspirer de la confiance par nos principes, de la confirmer par notre équité ; & si la perte n'est pas excessive, de faire même quelques sacrifices à leurs prétentions. (B.)

47. FACTION. PARTI.

* Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes, & leur oposition à quelques vues différentes des leurs : c'est en cela qu'ils sont synonymes. Mais *Faction* annonce de l'activité & une machination secrete, contraire aux vues de ceux qui n'en sont point. *Parti* n'exprime qu'un partage dans les opinions. (B.)

* Le terme de *Parti* par lui-même n'a rien d'odieux : celui de *Faction* l'est toujours.

Un grand homme & un médiocre peuvent avoir aisément un *parti* à la Cour, dans l'armée, à la ville, dans la littérature ; on peut avoir un *parti* par son mérite, par la chaleur & le nombre de ses amis, sans être chef de *parti* : le maréchal de Catinat, peu considéré à la Cour, s'étoit fait un grand *parti* dans l'armée sans y prétendre.

Un chef de *parti* est toujours un chef de *faction* : tels ont été le cardinal de Retz, Henri, duc de Guise, & tant d'autres.

Un *parti* séditieux, quand il est encore foible, quand il ne partage pas tout l'Etat, n'est qu'une *faction*. La *faction* de César devint bientôt un *parti* dominant, qui engloutit la république. Quand l'empereur Charles VI disputoit

l'Espagne à Philippe V, il avoit un *parti* dans ce royaume, & enfin il n'y eut plus qu'une *faction;* cependant on peut dire toujours, le *parti* de Charles VI. Il n'en est pas ainsi des hommes privés. Descartes eut long-temps un *parti* en France; on ne peut pas dire qu'il eut une *faction*. (*Encycl.* VI. 360.)

* C'est que les Espagnols qui restoient attachés aux intérêts de Charles VI, le faisoient ou paroissoient le faire en conséquence de l'opinion qu'ils avoient des droits de ce prince; & qu'ils ne machinoient pas secrétement, mais qu'ils agissoient ouvertement contre son concurrent. C'est précisément la raison pourquoi les amis de César ne formerent d'abord qu'une *faction*, parce qu'ils étoient obligés de cacher leurs menées aux yeux du Gouvernement: dès qu'ils furent suffisamment en force; le secret devint inutile & impossible, ils formerent un *parti*. Descartes n'eut jamais de *faction*, parce qu'il ne fallut jamais recourir à des voies obliques ou ténébreuses pour être Cartésien; cela ne tient qu'à la diversité des opinions. Mais s'il s'agit d'opinions théologiques, le *parti* le moins favorisé & le moins fondé peut aisément devenir *factieux*, & le devient presque toujours; le désir & le besoin de faire des prosélytes, conduit à la *faction*. (B.)

48. ENVIE. JALOUSIE.

* Voici les nuances par lesquelles ces mots different.

1°. On est *jaloux* de ce qu'on possede, & *envieux* de ce que possedent les autres: c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse; un prince *jaloux* de son autorité. (*Encycl.* V. 738.)

* La *jalousie* est donc en quelque maniere juste & raisonnable, puisqu'elle ne tend qu'à

conserver un bien qui nous apartient, ou que nous croyons nous apartenir; au-lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres. (*La Rochefoucault.*)

* La *jalousie* ne regne pas seulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez lesquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeste; elle tient à la rivalité de la position, du commerce, des arts, des talents & de la religion. (*Encycl.* VIII. 439.)

* L'homme qui dit qu'il n'est pas né heureux, pourroit du moins le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses proches: l'*envie* lui ôte cette derniere ressource. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* XI.)

2°. * Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possedent les autres, *Envieux* dit plus que *Jaloux*. Le premier marque une disposition habituelle & de caractere; l'autre peut désigner un sentiment passager: le premier désigne aussi un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux*, sans être naturellement *envieux*: la *jalousie*, sur-tout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre; l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge & tourmente celui qui en est pénétré. (*Encycl.* V. 738.)

* La *jalousie* est l'effet du sentiment de nos désavantages comparés au bien de quelqu'un: quand il se joint à cette *jalousie* de la haine & une volonté de vengeance dissimulée par foiblesse, c'est *envie*. (*Connoiss. de l'esprit. hum.* page 85.)

* Toute *jalousie* n'est point exempte de quelque sorte d'*envie*, & souvent même ces deux passions se confondent. L'*envie* au contraire est quelquefois séparée de la *jalousie*, comme est celle qu'excitent dans notre ame les conditions fort

fort élevées au-dessus de la nôtre, les grandes fortunes, la faveur, le ministere.

L'*envie* & la haine s'unissent toujours, & se fortifient l'une l'autre dans un même sujet; & elles ne sont reconnoissables entr'elles, qu'en ce que l'une s'attache à la personne, l'autre à l'état & à la condition.

Un homme d'esprit n'est point *jaloux* d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, ou d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure: il sait qu'il y a, dans ces arts, des regles & une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier, dont il ne connoît, ni l'usage, ni le nom, ni la figure; & il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'aprentissage d'un certain métier, pour se consoler de n'y être point maître. Il peut au contraire être susceptible d'*envie*, & même de *jalousie*, contre un ministre & contre ceux qui gouvernent; comme si la raison & le bon sens, qui lui sont communs avec eux, étoient les seuls instruments qui servent à régir un Etat & à présider aux affaires publiques, & qu'ils dussent supléer aux regles, aux préceptes, à l'expérience. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* XI.)

49. JALOUSIE. ÉMULATION.

La *jalousie* & l'*émulation* s'exercent sur le même objet, qui est le bien ou le mérite des autres: en voici la différence.

L'*émulation* est un sentiment volontaire, courageux, sincere; qui rend l'ame féconde; qui la fait profiter des grands exemples, & la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire.

La *jalousie* au contraire est un mouvement violent, & comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle: elle va même jusques à nier la vertu dans les sujets où elle existe, ou, for-

cée de la reconnoître, elle lui refuse les éloges ou lui envie les récompenses : passion stérile, qui laisse l'homme dans l'état où elle le trouve ; qui le remplit de lui-même, de l'idée de sa réputation ; qui le rend froid & sec sur les actions ou sur les ouvrages d'autrui ; qui fait qu'il s'étonne de voir dans le monde d'autres talents que les siens, ou d'autres hommes avec les mêmes talents dont il se pique : vice honteux, qui, par son excès, rentre toujours dans la vanité & dans la présomption ; & qui ne persuade pas tant, à celui qui en est blessé qu'il a plus d'esprit & de mérite que les autres, qu'il lui fait croire qu'il a lui seul de l'esprit & du mérite (*a*).

L'*émulation* & la *jalousie* ne se rencontrent guere que dans les personnes de même art, de mêmes talents, & de même condition. Les plus vils artisans sont les plus sujets à la *jalousie*. Ceux qui font profession des arts libéraux ou des belles-lettres, les peintres, les musiciens, les orateurs, les poëtes, tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne devroient être capables que d'*émulation*. (*La Bruyere*, Caract. ch. IX.)

* Au fond, la basse *jalousie* n'a rien de commun avec l'*émulation* si nécessaire aux talents : la premiere en est le poison, celle-ci en est l'aliment ; & elle est également glorieuse à ceux qui en sont animés, & à ceux qui en sont l'objet. (M. *Bergier*, Disc. qui a remporté le prix d'Eloquence à Besançon en 1763. *Part. II. pag.* 23.)

(*a*) Tout ceci n'étoit qu'une période dans l'original ; j'ai osé en faire plusieurs, afin de rendre la distinction plus claire, & de mieux adapter ce morceau aux autres articles rassemblés ici. (B.)

50. ENVIER. PORTER ENVIE.

C'eſt également déſirer avec une ſorte de chagrin ce qui eſt en la poſſeſſion d'un autre; mais ces deux expreſſions donnent à cette paſſion des tournures différentes; on *envie* les choſes, & l'on *porte envie* aux perſonnes.

Voiture, dans une de ſes lettres à M. Coſtar, s'exprime de cette ſorte: „ Moi qui, en toute „ autre occaſion me réjouis de vos avantages „ plus que des miens propres, & qui ne vous „ *envie* pas votre eſprit, votre ſcience, ni „ votre réputation, je vous *porte envie* d'avoir „ été huit jours avec M. de Balzac. " (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome I.*)

51. DISPUTE. ALTERCATION. CONTESTATION. DÉBAT.

Diſpute ſe dit ordinairement d'une converſation entre deux perſonnes qui different d'avis ſur une même matiere; & elle ſe nomme *Altercation*, lorſqu'il s'y mêle de l'aigreur. *Conteſtation* ſe dit d'une *diſpute* entre pluſieurs perſonnes, ou entre deux perſonnes conſidérables, ſur un objet important, ou entre deux particuliers pour une affaire judiciaire. *Débat* eſt une *conteſtation* tumultueuſe entre pluſieurs perſonnes.

La *diſpute* ne doit jamais dégénérer en *altercation*. Les rois de France & d'Angleterre ſont en *conteſtation* ſur tel article d'un traité. Il y a eu, au concile de Trente, de grandes *conteſtations* ſur la réſidence. Pierre & Jacques ſont en *conteſtation* ſur les limites de leurs terres. Le parlement d'Angleterre eſt ſujet à de grands *débats* (*a*). (*Encycl.* IV. 112.)

(*a*) Raprochez cet article des *Art.* 207. & 208. du *Tome I.*

52. CONVENTION. CONSENTEMENT. ACCORD.

* Le ſecond de ces mots déſigne la cauſe & le principe du premier, & le troiſieme déſigne l'effet. EXEMPLE. Ces deux particuliers, d'un commun *conſentement*, ont fait enſemble une *convention*, au moyen de laquelle ils ſont d'*accord*. (*Encycl.* IV. 161.)

* La *convention* vient de l'intelligence entre les parties, & détruit l'idée d'éloignement. Le *conſentement* ſupoſe un droit & de la liberté, & fait diſparoître l'opoſition. L'*accord* produit la ſatisfaction réciproque, & fait ceſſer les conteſtations. (B.)

53. APROBATION. AGRÉMENT. CONSENTEMENT. RATIFICATION. ADHÉSION.

Termes qui énoncent tous le concours de la volonté d'une ſeconde perſonne à l'égard de ce qui dépend de la volonté d'une premiere. *Aprobation* eſt celui qui a le ſens le plus général : il ſe raporte également aux opinions de l'eſprit & aux actes de la volonté, & peut s'apliquer au préſent, au paſſé & à l'avenir. *Agrément* ne ſe raporte qu'aux actes de la volonté, & peut auſſi s'apliquer aux trois circonſtances du temps. *Conſentement* & *Ratification* ſont deux termes ſpécifiques, relatifs aux actes de la volonté, mais dont le premier ne s'aplique qu'aux actes du préſent ou de l'avenir, & le ſecond ne ſe dit qu'à l'égard des actes du paſſé. *Adhéſion* n'a raport qu'aux opinions & à la doctrine.

L'*aprobation* dépend des lumieres de l'esprit, & supose un examen préalable. L'*agrément*, le *consentement* & la *ratification* dépendent uniquement de la volonté, & suposent intérêt ou autorité. L'*adhésion* n'est qu'un acte de la volonté, qui fait également abstraction des lumieres de l'esprit & des passions du cœur, quoique la volonté ne puisse jamais y être déterminée que par l'une de ces deux voies.

L'*aprobation* simple des censeurs les plus exacts ne prouve pas qu'ils aient trouvé l'ouvrage bon; elle certifie seulement qu'ils n'y ont rien vu qui doive en empêcher la publication, & qu'ils ne s'y oposent point. La conduite d'un homme de bien est digne de l'*aprobation* & des éloges de ses concitoyens. Quand on a donné son *consentement* à un traité, soit avant qu'on le conclût, soit au moment qu'il se faisoit, ou qu'on y a accédé depuis pour le *ratifier*, on est censé avoir donné son *agrément*, soit aux actes préliminaires qui étoient nécessaires à la conclusion, soit aux actes postérieurs autorisés par les clauses du traité. L'*adhésion* sincere à la doctrine de l'Eglise Catholique, est un acte de foi, nécessaire pour le salut: au-lieu que l'*adhésion* à une doctrine qu'elle réprouve, est un acte de schisme ou d'hérésie, incompatible avec le salut (*a*).

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 154.

54. ENCHAINEMENT. ENCHAINURE.

Tous deux expriment la liaison de plusieurs choses les unes avec les autres. *Enchaînement* n'a guere d'usage au propre; mais au figuré il s'aplique avec grace à toutes les choses qui se succedent, comme si l'une exigeoit l'autre :

un *enchaînement* de malheurs, l'*enchaînement* des circonſtances, l'*enchaînement* des propoſitions qui forment un raiſonnement, l'*enchaînement* des principes avec les conſéquences, *&c.* Le mot *Enchaînure* ne ſe dit qu'au propre, & ne s'aplique qu'aux ouvrages de l'art, dont les parties ſont effectivement attachées par une chaîne.

S'il y avoit quelques moyens efficaces pour encourager ces ſortes de diſtinctions, on ne pourroit trop en faire uſage : nous avons bien des cas où le mot n'a conſervé que le ſens figuré, ſans avoir été remplacé par un autre pour le ſens propre. Tel eſt le mot *Baſſeſſe*, qui ne ſe dit plus dans le ſens propre de *Bas*, pour ſignifier peu de *hauteur* ou d'*élévation* : il ſe dit des inclinations, des actions, des manieres, de la naiſſance & du ſtyle, pour y déſigner quelque choſe de vil & de mépriſable. (B.)

55. CONNEXION. CONNEXITÉ.

Termes qui énoncent également la liaiſon de pluſieurs objets. Le premier déſigne la liaiſon intellectuelle des objets de notre méditation ; le ſecond, la liaiſon que les qualités exiſtantes dans les objets, indépendamment de nos réflexions, conſtituent entre ces objets. Ainſi il y aura *connexion* entre des abſtraits ; & *connexité*, entre des concrets : les qualités & les raports qui font la *connexité*, feront les fondements de la *connexion*, ſans quoi notre entendement mettroit dans les choſes ce qui n'y eſt pas : vice opoſé à la bonne dialectique. (*Encycl.* III. 889.)

56. CONCLUSION. CONSÉQUENCE.

Ces deux termes ſont ſynonymes, en ce qu'ils déſignent également des idées dépendantes de quelques autres idées.

Dans un raiſonnement, la *concluſion* eſt la propoſition qui ſuit de celles qu'on y a employées comme principes, & que l'on nomme PRÉMISSES ; la *conſéquence* eſt la liaiſon de la *concluſion* avec les prémiſſes.

Une *concluſion* peut être vraie, quoique la *conſéquence* ſoit fauſſe : il ſuffit, pour l'un, qu'elle énonce une vérité réelle, & pour l'autre, qu'elle n'ait aucune liaiſon avec les prémiſſes. Au contraire, une *concluſion* peut être fauſſe, quoique la conſéquence ſoit vraie : c'eſt que, d'une part, elle peut énoncer un jugement faux, & de l'autre part, avoir une liaiſon néceſſaire avec les prémiſſes, dont l'une au moins dans ce cas eſt elle-même fauſſe.

Quand la *concluſion* eſt vraie, & la *conſéquence* fauſſe, on doit nier la *conſéquence*, & on le peut ſans bleſſer la vérité de la *concluſion :* c'eſt qu'alors la négation ne tombe que ſur la liaiſon de cette propoſition avec les prémiſſes. Quand au contraire la *concluſion* eſt fauſſe, & la *conſéquence* vraie, on peut accorder la *conſéquence*, ſans admettre la fauſſeté énoncée dans la *concluſion :* ce qu'on accorde ne tombe alors que ſur la liaiſon de cette propoſition avec les prémiſſes, & non ſur la valeur même de la propoſition.

Pour un raiſonnement parfait, il faut de la vérité dans toutes les propoſitions, & une *conſéquence* juſte entre les prémiſſes & la *concluſion.* La plus mauvaiſe eſpece ſeroit celle dont la *concluſion* & la *conſéquence* ſeroient égale-

ment fausses : ce ne seroit pas même un raisonnement.

La *conclusion* d'un ouvrage en est quelquefois la récapitulation ; quelquefois c'est le sommaire d'une doctrine dont l'ouvrage a exposé ou établi les principes. Les diverses propositions qui énoncent cette doctrine fondée sur les principes de l'ouvrage, sans y être expressément comprises, sont ce qu'on en apelle les *conséquences*. (B.)

57. CONCLUSION. CONSÉQUENT.

C'est, sous deux noms & sous deux aspects différens, la proposition déduite des prémisses d'un raisonnement. Quand on l'apelle *conclusion*, on la regarde simplement comme postérieure aux prémisses dans lesquelles elle est comprise : quand on l'apelle *conséquent*, on la regarde comme déduite des prémisses, dont elle est une suite nécessaire.

Lorsqu'on admet certains principes, on en tire des *conclusions* absurdes par des raisonnements en bonne forme : alors l'absurdité du *conséquent* retombe sur les prémisses, parce que le faux ne peut avoir avec le vrai aucune liaison nécessaire.

Si le *conséquent* est équivoque, de maniere que dans l'un des sens il soit bien déduit des prémisses & qu'il y tienne, & que dans l'autre il en soit mal déduit faute de liaison ; c'est le cas, en terme d'Ecole, de distinguer le *conséquent* : dans le premier membre de la distinction, on détermine le sens selon lequel la *conclusion* est liée avec les prémisses, & alors on accorde le *conséquent* ; dans le second membre de la distinction, on détermine le sens selon lequel la *conclusion* n'a avec les prémisses aucune liaison, & alors on nie le *conséquent*.

Accorder ou nier le *conſéquent*, ce n'eſt point accorder ou nier la vérité de la *concluſion* priſe en ſoi; c'eſt accorder ou nier qu'elle ait avec les prémiſſes une liaiſon qui autoriſe à l'en détruire. (B.)

58. ANCÊTRES. PRÉDÉCESSEURS.

Chacun de ces mots déſigne ceux à qui l'on ſuccede dans un certain ordre, & c'eſt la différence de cet ordre qui fait celle de la ſignification des deux termes. Le premier eſt relatif à l'ordre naturel : le ſecond, à l'ordre politique ou ſocial. Nous ſuccédons à nos *ancêtres* par voie de génération : leur ſang coule dans nos veines. Nous ſuccédons à nos *prédéceſſeurs* par voie de fait & de ſubſtitution ; leurs emplois ont paſſé de leurs mains dans les nôtres.

Les *ancêtres* d'un roi ſont les hommes dont il deſcend par le ſang ; ſes *prédéceſſeurs* ſont les rois qui ont occupé le même trône avant lui. Ainſi les rois de France depuis Philippe-le-Hardi juſqu'à Henri III, ſont les *prédéceſſeurs* de Henri IV, ſans être ſes *ancêtres* : les princes de la maiſon de Bourbon, en remontant depuis Antoine, roi de Navarre, juſqu'à Robert, comte de Clermont en Beauvoiſis, fils de St. Louis, ſont les *ancêtres* de Henri IV, & non ſes *prédéceſſeurs* ſur le trône de France : les rois depuis St. Louis en remontant juſqu'à Hugues Capet, ſont ſes *prédéceſſeurs* & ſes *ancêtres*. (B)

59. BÉNI, E. BÉNI, TE.

Ce ſont deux participes différents du verbe *Bénir*; mais ils ont deux ſens différents.

Béni, *e*, ſe dit pour marquer la protection particuliere de Dieu ſur une perſonne, ſur une

famille, ſur une ville, ſur un royaume ou une nation; ou pour déſigner les louanges affectueuſes que l'on donne à Dieu, aux hommes bienfaiſants, ou même aux inſtruments d'un bienfait. Toutes les nations ont été *bénies* en JESUS-CHRIST. Les princes qui ne ſe croient placés ſur le trône que pour faire du bien à l'humanité, ſont *bénis* de Dieu & des hommes. La ſainte Vierge eſt *bénie* entre toutes les femmes.

Béni, *te*, ſe dit pour marquer la bénédiction de l'Egliſe, donnée par les prêtres avec les cérémonies convenables. Du pain *bénit*, un cierge *bénit*, une chapelle *bénite*, une table *bénite*, des drapeaux *bénits*, une abbeſſe *bénite*, *&c.*

On peut donc dire que *Béni* a un ſens moral & de louange, & *Bénit*, un ſens légal & de conſécration.

Des armes *bénites* avec beaucoup d'apareil dans l'Egliſe, ne ſont pas toujours *bénies* du Ciel ſur le champ de bataille. (B.)

60. BÉATIFICATION. CANONISATION.

Ce ſont deux actes émanés de l'autorité pontificale, par leſquels le pape déclare qu'une perſonne dont la vie a été exemplaire & accompagnée de miracles, jouit après ſa mort du bonheur éternel, & détermine l'eſpece de culte qui peut lui être rendu.

Dans l'acte de *Béatification*, le pape ne prononce que comme perſonne privée, & uſe ſeulement de ſon autorité pour accorder à certaines perſonnes, à un ordre religieux, à une communauté, le privilege de rendre au *béatifié* un culte particulier, qu'on ne peut regarder comme ſuperſtitieux ou répréhenſible, dès qu'il eſt muni du ſceau de l'autorité pontificale.

Dans l'acte de *Canonisation*, le pape parle comme juge après un examen juridique & plusieurs solemnités, prononce *ex cathedrâ* sur l'état du saint, & détermine l'espece de culte qui doit lui être rendu par l'Eglise universelle.

Ainsi le décret de *Béatification* est un privilege qui autorise quelques particuliers à déroger aux loix communes de l'Eglise en pratiquant un culte qui n'est point encore autorisé par la législation générale. La bulle de *Canonisation* est une loi générale émanée de l'autorité pontificale & qui concerne tous les fideles. (B.)

61. BEAU. JOLI. (a)

* Notre langue a plusieurs traités estimés sur le *Beau*; tandis que l'idole à laquelle nos voisins nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parmi nous; la plus *jolie* nation du monde n'a presque rien dit encore sur le *Joli*.

Si le *beau*, qui nous frape & nous transporte, est un des plus grands effets de la magnificence de la nature; le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits?

La vue de ces astres qui répandent sur nous, par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere; la voûte immense à laquelle ils paroissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomenes, ne portent à l'ame que des idées majestueuses : c'est l'effet naturel du *beau*. Mais qui peut peindre le secret & le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émaillé par le souffle de Flore & la main du printemps? que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage

(a) Voyez *Tome I. Art. 77.*

ſimple & ſans art, que le ramage de mille amants aîlés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruiſſeaux ſavent rendre ſi touchant ? Tel eſt le charme des graces ; tel eſt celui du *joli*, qui leur doit toujours ſa naiſſance : nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous ſéduit.

Il faut être de bonne-foi. Notre goût pour le *joli* ſupoſe un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux grandes prétentions de l'héroïſme, qui fixent perpétuellement leurs regards ſur le *beau* : que de ces ames naturelles, délicates & faciles ; à qui la ſociété doit tous ſes attraits.

Peut-être les raiſons du climat & du gouvernement, ſont-elles les véritables cauſes de nos avantages ſur les autres nations par raport au *joli* : cet Empire du Nord, enlevé de notre temps à ſon ancienne barbarie par les ſoins & le génie du plus grand de ſes rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des Graces & la ceinture de Vénus ? Le phyſique y mettroit trop d'obſtacles. Cependant il peut naître dans cet Empire quelque homme inſpiré fortement qui nous diſpute un jour la palme du génie ; parce que le ſublime & le *beau* ſont plus indépendants des cauſes locales.

C'eſt à l'ame que le *beau* s'adreſſe ; c'eſt aux ſens que parle le *joli* : & s'il eſt vrai que le plus grand nombre ſe laiſſe un peu conduire par eux ; c'eſt delà qu'on verra des regards attachés avec ivreſſe ſur les graces de Trianon ; & froidement ſurpris des beautés courageuſes du Louvre.

Le *joli* a ſon empire ſéparé de celui du *beau* : celui-ci étonne, éblouit, perſuade, entraîne ; celui là ſéduit, amuſe, & ſe borne à plaire. Ils n'ont qu'une regle commune, c'eſt celle du

vrai. Si le *joli* s'en écarte, il se détruit & devient maniéré, petit ou grotesque ; nos arts, nos usages, & nos modes sont aujourd'hui pleins de sa fausse image. (*Encycl.* VIII. 371.)

* Il y a des choses qui peuvent être *jolies* ou *belles*; telle est la Comédie : il y en a d'autres qui ne peuvent être que *belles*; telle est la Tragédie.

Il y a quelquefois plus de mérite à avoir trouvé une *jolie* chose qu'une *belle*. Dans ces occasions, une chose ne mérite le nom de *belle*, que par l'importance de son objet; & une chose n'est apellée *jolie*, que par le peu de conséquence du sien : on ne fait alors attention qu'aux avantages, & l'on perd de vue la difficulté de l'invention.

Il est si vrai que le *beau* emporte souvent une idée de grand, que le même objet que nous avons apellé *beau*, ne nous paroîtroit plus que *joli*, s'il étoit exécuté en petit.

L'esprit est un faiseur de *jolies* choses; mais c'est l'ame qui produit les *belles*. Les traits ingénieux ne sont ordinairement que *jolis* : il y a de la *beauté* par-tout où l'on remarque du sentiment.

Un homme qui dit d'une *belle* chose, qu'elle est *belle*, ne donne pas une grande preuve de discernement : celui qui dit qu'elle est *jolie*, est un sot ou ne s'entend pas; c'est l'impertinent de Boileau, qui dit que *Le Corneille est* joli *quelquefois*. (*Encycl. II.* 181.)

62. DIFFORMITÉ. LAIDEUR.

Ces deux mots sont synonymes en ce qu'ils sont également oposés à l'idée de la beauté, quand on les aplique à la figure humaine.

La *difformité* est un défaut remarquable dans

les proportions ; & la *laideur*, un défaut dans les couleurs ou dans la ſuperficie du viſage.

„ Il n'eſt pas indifférent à l'ame, dit Cicé- „ ron, (*a*) d'être dans un corps diſpoſé & „ organiſé de telle ou telle façon. „ Sur quoi Montaigne s'exprime ainſi : " Cettuy-ci parle „ d'une *laideur* deſnaturée, & *difformité* de „ membres : mais nous apelons *laideur* auſſi, „ une meſavenance au premier regard, qui loge „ principalement au viſage, & nous deſgoute „ par le teint, une tache, une rude contenan- „ ce, par quelque cauſe ſouvent inexplicable, „ des membres pourtant bien ordonnez & en- „ tiers.... Cette *laideur* ſuperficielle, qui eſt „ toutesfois la plus impérieuſe, eſt de moindre „ préjudice à l'eſtat de l'eſprit ; & a peu de „ certitude en l'opinion des hommes. L'autre, „ qui d'un plus propre nom s'apelle *Difformi-* „ *té*, plus ſubſtantielle, porte plus volontiers „ coup juſques au dedans. Non pas tout ſoulier „ de cuir bien liſſé, mais tout ſoulier bien „ formé, montre l'intérieure forme du pied : „ comme Socrate diſoit (*b*) de ſa *laideur*, „ qu'elle en accuſoit juſtement autant en ſon „ ame, s'il ne l'eût corrigée par inſtitu- „ tion. „ (*c*)

J'ajouterai que *Difformité* ſe dit de tout défaut dans les proportions convenables à chaque choſe ; aux bâtiments, aux formes des places, des jardins, aux tableaux, au ſtyle, *&c.* mais

(*a*) *Ipſi animi, magni refert quali in corpore locati ſint : multa enim è corpore exiſtunt, quæ acuant mentem ; multa quæ obtundant.* Tuſc. I. xxxiij. 80.

(*b*) *Cùm multa in conventu vitia collegiſſet in eum* (Socratem) *Zopyrus, qui ſe naturam cujuſque ex forma perſpicere profitebatur, deriſus eſt à cæteris, qui illa in Socrate vitia non agnoſcerent : ab ipſo autem Socrate ſublevatus, cùm illa ſibi ſigna, ſed ratione à ſe dejecta diceret.* Tuſc. IV. xxxvij. 80.

(*c*) Eſſais de Montaigne, *liv.* III. *ch.* xij.

Laideur ne se dit guere que des hommes ou des meubles.

Dans le moral on dit l'un & l'autre, mais avec quelque égard aux différences du sens physique. Ainsi l'on dit, la *difformité*, & non la *laideur* du vice; parce que les habitudes vicieuses détruisent la proportion qui doit être entre nos inclinations & les principes moraux: mais on dit, la *laideur*, plutôt que la *difformité* du péché; parce que les péchés ne sont que des taches dans notre ame, qu'elles ne suposent pas une dépravation aussi substantielle que les vices, & qu'elles peuvent s'effacer par la pénitence. (B.)

63. BÊTE. BRUTE. ANIMAL.

Bête se prend souvent par oposition à homme; ainsi on dit : l'homme a une ame, mais quelques philosophes n'en accordent point aux *bêtes*.

Brute est un terme de mépris, qui ne s'aplique qu'en mauvaise part. Il s'abandonne à toute la fureur de son penchant, comme la *brute*.

Animal est un terme générique, qui convient à tous les êtres organisés vivants. L'*Animal* vit, agit, se meut de lui-même.

Si on considere l'*animal* comme pensant, voulant, agissant, réfléchissant, *&c.*, on restreint sa signification à l'espece humaine : si on le considere comme borné dans toutes les fonctions qui marquent de l'intelligence & de la volonté, & qui semblent lui être communes avec l'espece humaine, on le restreint à la *bête*. Si on considere la *bête* dans son dernier degré de stupidité, & comme affranchie des loix de la raison & de l'honnêteté, selon les-

quelles nous devons régler notre conduite; nous l'apellons *brute*. (a) (*Encycl. II.* 214.)

(a) Voyez *Tome* I. *Art.* 33.

64. MALHEUREUX. MISÉRABLE.

Le P. Bouhours observe (a) que l'on dit indifféremment, une vie *malheureuse*, une vie *misérable*; & que, pour dire d'un homme que c'est un méchant homme, on dit indifféremment, c'est un *malheureux*, c'est un *misérable*. Ce n'est pas que ces deux mots aient une signification identique & soient parfaitement synonymes : c'est qu'ils expriment tous deux, quoique sous des aspects différents, une idée, qui leur est commune, & la seule à laquelle on fasse attention dans les exemples proposés ; c'est l'idée d'une situation fâcheuse & affligeante.

Mais *Malheureux* présente directement cette idée fondamentale ; & *Misérable* n'exprime directement que la commisération qui la supose, comme l'effet supose la cause.

On peut être *malheureux* par quelques accidents imprévus & fâcheux, sans être réduit pour cela à un état digne de compassion : mais celui qui est *misérable*, est réellement réduit à cet état; il est excessivement *malheureux*.

Malheureux est donc moins énergique que *Misérable* ; & il peut y avoir des cas où, pour parler avec justesse, il ne seroit pas indifférent de dire, Une vie *malheureuse*, ou Une vie *misérable*.

Ulysse errant sur toutes les mers, exposé à toutes sortes de périls, essuyant toutes sortes d'aventures fâcheuses, cherchant sans cesse

(a) Rem. nouv. Tome I.

sa chere Itaque qui sembloit le fuir, menoit alors une vie *malheureuse.*

Philoctete abandonné par les Grecs dans l'isle de Lemnos, en proie à la douleur la plus aiguë & aux horreurs de l'indigence & de la solitude, y mena pendant plusieurs années une vie *misérable.*

On est *malheureux* au jeu; on n'y est pas *misérable*; mais on peut devenir *misérable* à force d'y être *malheureux.*

On plaint proprement les *malheureux*, & c'est tout ce qu'exige l'humanité : mais on doit assister les *misérables* ou avoir du moins pitié de leur sort.

Voici deux vers de Racine, où ces deux mots sont employés avec les différences que je viens d'assigner:

Haï, craint, envié, souvent plus misérable
Que tous les malheureux *que mon pouvoir accable.*

Quelquefois ces mots sont employés, non pas pour caractériser simplement une situation fâcheuse & affligeante, qui est leur signification commune & primitive; mais pour indiquer que l'être auquel on les aplique est digne de cette situation, & c'est dans ce second sens que l'on dit d'un méchant, d'un fourbe, d'un homme sans mœurs, sans pudeur, sans aucune élévation d'ame, que c'est un *malheureux*, ou un *misérable* : parce qu'en effet il mérite de l'être. Cette seconde acception, qui n'est qu'une extension de la premiere, ne change rien aux différences qui naissent des idées accessoires que l'on y a déjà distinguées, & dont le choix dépend des besoins de l'énergie.

Mais comme il y a bien des choses qui doivent exciter la pitié, sans être soumises aux événements fortuits qui font les *malheureux*,

il y a bien des cas où il feroit ridicule d'employer cet adjectif, quoique l'on puiffe très-bien y employer celui de *Miférable*; il marque alors cette pitié dédaigneufe & méprifante, qui eft la jufte récompenfe des prétentions outrées ou chimériques, mais que l'on a quelquefois l'injuftice d'affecter pour des chofes très-eftimables, parce qu'on n'a pas affez de lumieres ou affez d'équité pour les aprécier.

C'eft ainfi que l'on dit d'un écrivain dont on ne fait point de cas, que c'eft un auteur *miférable*, un *miférable* poëte, un *miférable* hiftorien, un *miférable* grammairien; & de fes écrits, que ce font de *miférables* rapfodies, un poëme *miférable*, un *miférable* commentaire, *&c.*

Quand de pareilles imputations font fondées, apuyées fur des raifons folides, & avouées par le goût; elles font de mife : mais fi elles font dictées par la paffion, ou furprifes à l'ignorance, elles font elles-mêmes des propos *miférables* & dignes du mépris qu'elles veulent prodiguer (B.)

65. BONHEUR. CHANCE.

Termes relatifs aux événements, ou aux circonftances qui ont rendu & qui rendent un homme content de fon exiftence. Mais *Bonheur* eft plus général que *Chance*, il embraffe prefque tous ces événements. *Chance* n'a guere de raport qu'à ceux qui dépendent du hafard pur; ou dont la caufe, étant tout-à-fait indépendante de nous, a pu & peut agir tout autrement que nous ne le défirons, fans que nous ayons aucun fujet de nous en plaindre.

On peut nuire ou contribuer à fon *bonheur* : la *chance* eft hors ne notre portée; on ne fe

rend point *chanceux*, on l'eſt ou on ne l'eſt pas. Un homme qui jouiſſoit d'une fortune honnête, a pu jouer ou ne pas jouer à pair ou non; mais toutes ſes qualités perſonnelles ne pouvoient augmenter ſa *chance*. (*Encycl. III.* 86.)

66. PLAISIR. BONHEUR. FÉLICITÉ.

Ce qu'on apelle *Bonheur*, eſt une idée abſtraite compoſée de quelques idées de *plaiſir*: car qui n'a qu'un moment de *plaiſir*, n'eſt point un homme *heureux*; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme malheureux.

Le *plaiſir* eſt plus rapide que le *bonheur*; & le *bonheur*, plus paſſager que la *félicité*. Quand on dit, „ Je ſuis *heureux* dans ce moment „; on abuſe du mot, & cela veut dire, que „ J'ai du „ *plaiſir* „ Quand on a des *plaiſirs* un peu répétés, on peut dans cet eſpace de temps ſe dire *heureux*: quand ce *bonheur* dure un peu plus, c'eſt un état de *félicité*. On eſt quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la proſpérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand feſtin préparé pour lui. (*Encycl.* VIII. 194.)

67. FÉLICITÉ. BONHEUR. PROSPÉRITÉ.

La *félicité* eſt l'état permanent, du moins pour quelque-temps, d'une ame contente; & cet état eſt bien rare. Le *bonheur* vient du dehors; c'eſt originairement une *bonne heure*.

Un *bonheur* vient, on a un *bonheur*; mais on ne peut dire, il m'eſt venu une *félicité*, j'ai eu une *félicité*: & quand on dit, cet homme jouit d'une *félicité* parfaite; *une* alors n'eſt

pas pris numériquement, & signifie seulement qu'on croit que sa *fécilité* est parfaite.

On peut avoir un *bonheur* sans être heureux. Un homme a eu le *bonheur* d'échaper à un piege, & n'en est quelquefois que plus malheureux : on ne peut pas dire de lui, qu'il a éprouvé la *félicité*.

Il y a encore de la différence entre un *bonheur* & le *bonheur*, différence que le mot *Félicité* n'admet point. Un *bonheur* est un événement heureux. Le *bonheur*, pris indéfiniment, signifie une suite de ces événements.

Le plaisir est un sentiment agréable & passager; le *bonheur*, considéré comme sentiment, est une suite de plaisirs : la *prospérité*, une suite d'heureux événements : (*a*) : la *félicité*, une jouissance intime de la *prospérité*.

Le *bonheur* paroît plutôt le partage des riches, qu'il ne l'est en effet ; & la *félicité* est un état dont on parle plus qu'on ne l'éprouve.

Ce dernier mot ne se dit guere en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'ame, comme *tranquillité*, *sagesse*, *repos* : cependant la poësie, qui s'éleve au-dessus de la prose, permet qu'on dise dans Polieucte :

Ou leurs félicités *doivent être infinies.*
Que vos félicités, *s'il se peut, soient parfaites.*

(*Encycl.* VI. 463.)

(*a*) On vient de dire que le *bonheur*, pris indéfiniment, est une suite d'événements heureux, & ici l'on dit absolument la même chose de la *prospérité* : c'est confondre deux expressions, qui doivent avoir des sens différents. Voyez *Tome I. Art.* 82, & en outre, *Art.* 81, & en outre, *Art.* 82.

68. BONNES ACTIONS. BONNES ŒUVRES.

L'un s'étend bien plus loin que l'autre. Nous entendons par *Bonnes actions*, tout ce qui se fait par un principe de vertu : nous n'entendons guere par *Bonnes œuvres*, que certaines actions particulieres qui regardent la charité du prochain.

C'est une *bonne action*, que de se déclarer contre le relâchement des mœurs & de faire la guerre au vice ; c'est une *bonne action*, que de résister à une violente tentation de plaisir ou d'intérêt : mais ce n'est pas précisément ce qu'on apelle une *bonne œuvre*. Soulager les malheureux, visiter les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, c'est faire de *bonnes œuvres* ; on fait de *bonnes œuvres*, quand on va aux prisons & aux hôpitaux dans un esprit de charité.

Toute *bonne œuvre* est une *bonne action* ; mais toute *bonne action* n'est pas une *bonne œuvre*, à parler exactement. (*Bouhours*, Rem, nouv. *Tome II*.

69. EFFACER. RATURER. RAYER. BIFFER.

Ces mots signifient l'action de faire disparoître de dessus un papier ce qui est adhérant à sa surface. Les trois derniers ne s'apliquent qu'à ce qui est écrit ou imprimé ; le premier peut se dire d'autre chose, comme des taches d'encre, *&c*. *Rayer* est moins fort qu'*Effacer* ; & *Effacer*, que *Raturer*.

On *raie* un mot, en passant simplement une ligne dessus ; on l'*efface*, lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne

life ce mot aifément ; on le *rature*, lorfqu'on l'*efface* fi abfolument qu'on ne peut plus lire, ou même lorfqu'on fe fert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, gratoir, *&c.*

On fe fert plus fouvent du mot *Rayer* que du mot *Effacer*, lorfqu'il eft queftion de plufieurs lignes : on dit auffi qu'un écrit eft fort *raturé*, pour dire qu'il eft plein de *ratures*, c'eft-à-dire de mots *effacés*.

Le mot *Rayer* s'emploie en parlant des mots fuprimés dans un acte, ou d'un nom qu'on a ôté d'une lifte, d'un tableau, *&c.* Le mot *Biffer* eft abfolument du ftyle d'arrêt ; on ordonne, en parlant d'un accufé, que fon écrou foit *biffé*. Enfin, *Effacer* eft du ftyle noble, & s'emploie en ce cas au figuré : *effacer* le fouvenir, *&c.* (*Encycl.* V. 403.)

70. ÉCLIPSER. OBSCURCIR.

Ces deux mots ne font fynonymes qu'au fens figuré : ils different alors en ce que le premier dit plus que le fecond. Le faux mérite eft *obfcurci* par le mérite réel, & *éclipfé* par le mérite éminent.

On doit encore obferver que le mot *Eclipfe* fignifie un *obfcurciffement* paffager ; au lieu que le mot *Eclipfer*, qui en eft dérivé, défigne un *obfcurciffement* total & durable, comme dans ce vers :

*Tel brille au fecond rang, qui s'*éclipfe *au premier.*

(*Encycl.* V. 298.)

71. ÉCLAIRÉ. CLAIRVOYANT. INSTRUIT. HOMME DE GENIE.

Termes relatifs aux lumieres de l'eſprit. *Eclairé* ſe dit des lumieres acquiſes; *Clairvoyant*, des lumieres naturelles : ces deux qualités ſont entr'elles comme la ſcience & la pénétration. Il y a des occaſions ou toute la pénétration poſſible ne ſuggere point le parti qu'il convient de prendre; alors ce n'eſt pas aſſez d'être *clairvoyant* : il faut être *éclairé* : & réciproquement, il y a des circonſtances où toute la ſcience poſſible laiſſe dans l'incertitude; alors ce n'eſt pas aſſez d'être *éclairé*, il faut être *clairvoyant*. Il faut être *éclairé* dans les matieres des faits paſſés, des loix preſcrites, & autres ſemblables, qui ne ſont point abandonnées à notre conjecture; il faut être *clairvoyant* dans tous les cas où il s'agit de probabilité & où la conjecture a lieu. L'homme *éclairé* ſait ce qui s'eſt fait; l'homme *clairvoyant* devine ce qui ſe fera : l'un a beaucoup lu dans les livres, l'autre ſait lire dans les têtes. L'homme *éclairé* ſe décide par des autorités; l'homme *clairvoyant*, par des raiſons (*a*).

Il y a cette différence entre l'homme *inſtruit* & l'homme *éclairé*, que l'homme *inſtruit* connoît les choſes, & que l'homme *éclairé* en ſait encore faire une aplication convenable : mais ils ont de commun que les connoiſſances acquiſes ſont toujours la baſe de leur mérite; ſans l'éducation, ils auroient été des hommes fort ordinaires, ce qu'on ne peut pas dire de l'homme *clairvoyant*.

Il y a mille hommes *inſtruits* pour un homme

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 148.

éclairé; cent hommes *éclairés* pour un homme *clairvoyant*; & cent hommes *clairvoyants* pour un *homme de génie*.

L'*homme de génie* crée les choſes : l'homme *clairvoyant* en déduit des principes : l'homme *éclairé* en fait l'aplication : l'homme *inſtruit* n'ignore ni les choſes créées, ni les loix qu'on en a déduites, ni les aplications qu'on en a faites; il ſait tout, mais il ne produit rien. (*Encycl.* V. 269.)

72. HOMME DE SENS. HOMME DE BON SENS.

Il y a bien de la différence dans notre langue, entre un *homme de ſens* & un *homme de bon ſens*. L'*homme de ſens* a de la profondeur dans les connoiſſances, & beaucoup d'exactitude dans le jugement; c'eſt un titre dont tout homme peut être flatté. L'*homme de bon ſens* au contraire paſſe pour un homme ſi ordinaire, qu'on croit pouvoir ſe donner pour tel ſans vanité : c'eſt celui qui a aſſez de jugement & d'intelligence, pour ſe tirer à ſon avantage des affaires ordinaires de la ſociété. (*Encycl.* II. 329.)

73. BON SENS. BON GOUT.

* Le *bon ſens* & le *bon goût* ne ſont qu'une même choſe, à les conſidérer du côté de la faculté. Le *bon ſens* eſt une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juſte, & s'y attache : le *bon goût* eſt cette même droiture par laquelle l'ame voit le bon & l'aprouve.

La différence de ces deux choſes ne ſe tient que du côté des objets. On reſtreint ordinairement le *bon ſens* aux choſes plus ſenſibles; & le

le *bon goût*, à des objets plus fins & plus relevés. Ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'est autre chose que le *bon sens*, rafiné & exercé sur des objets délicats & relevés; & le *bon sens* n'est que le *bon goût* restreint aux objets plus sensibles & plus matériels. (*Encycl.* XV. 33.

* Entre le *bon sens* & le *bon goût*, il y a la différence de la cause à son effet. (*La Bruyere*, Caract. ch. 12.)

74. GOUT. GÉNIE.

* Le *goût* est souvent séparé du *génie*. Le *génie* est un pur don de la nature; ce qu'il produit est l'ouvrage d'un moment. Le *goût* est l'ouvrage de l'étude & du temps; il tient à la connoissance d'une multitude de regles ou établies ou supposées; il fait produire des beautés qui ne sont que de convention.

Pour qu'une chose soit belle selon les regles du *goût*, il faut qu'elle soit élégante, finie, travaillée, sans le paroître. Pour être de *génie*, il faut quelquefois qu'elle soit négligée, qu'elle ait l'air irrégulier, escarpé, sauvage.

Le sublime & le *génie* brillent dans Shakespear, comme des éclairs dans une longue nuit; & Racine est toujours beau. Homere est plein de *génie*; & Virgile, d'élégance.

Les regles & les loix du *goût* donneroient des entraves au *génie*: il les brise pour voler au sublime, au pathétique, au grand. L'amour de ce beau éternel, qui caractérise la nature; la passion de conformer ses tableaux à je ne sais quel modele qu'il a créé, & d'après lequel il a les idées & les sentiments du beau, font le goût de l'homme de *génie*. (*Encycl.* VII. 382.)

* Le sentiment exquis des défauts & des beautés dans les arts, constitue le *goût*. La

vivacité des sentiments, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le *génie*.

Le *goût* discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le *génie*, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes & imprévues.

Le goût se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de *goût*. Quoique le *génie* soit un pur don de la nature, il s'étend par la connoissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des passions qu'il veut exprimer : tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque, & échauffe le *génie*. (*Encycl.* VIII. 694.)

73. GÉNIE. GOUT. SAVOIR.

Dans les arts il ne faut pas confondre ces trois termes : ils expriment des choses entiérement différentes, mais qui s'entr'aident & reviennent à l'unité.

Le *génie* est cette pénétration, ou cette force d'intelligence, par laquelle un homme saisit vivement une chose faite ou à faire, en arrange en lui-même le plan, puis la réalise, au dehors, & la produit, soit en la faisant comprendre par le discours, soit en la rendant sensible par quelqu'ouvrage de sa main.

Le *goût*, dans les belles-lettres comme en toute autre chose, est le sentiment du beau, l'amour du bon, l'acquiescement à ce qui est bien.

Enfin le *savoir* est dans les arts, la recherche exacte des regles que suivent les artistes, & la comparaison de leur travail avec les loix de la vérité & du bon sens.

Le *génie* vient au monde avec nous. Chacun a un tour d'esprit qui lui est particulier, comme il a un tour de visage qui differe des traits d'autrui. Chacun a sa mesure d'intelligence, & une pente presqu'invincible, pour un certain genre de travail plutôt que pour un autre. Le *génie* ne peut guere demeurer oisif; il faut qu'il se déclare.

Il n'en est pas tout-à-fait de même de ce qu'on apelle *goût* : il se peut acquérir. Celui en qui le sentiment du beau est naturellement juste, peut ne le point produire au dehors ni l'exercer faute d'occasion. Celui qui en montre le moins, peut l'éveiller ou le voir naître en lui par la culture. Il n'y a personne qui n'acquiere quelque sensibilité & plus ou moins de discernement, par la dextérité d'un bon maître, par la comparaison fréquente qu'on lui fait faire des bons ouvrages, & par la constante habitude de juger de tout suivant des regles sensées & lumineuses. C'est de *savoir* qui les lui assemble.

Le *savoir* n'est naturellement donné à personne. C'est le fruit du travail & des enquêtes. On acquiert en écoutant les maîtres, en étudiant les regles que les autres suivent, & en faisant chacun à part ses propres remarques. La science est toute entiere dans l'entendement. Il y a loin d'elle au *goût* : mais le *goût* en est aidé & affermi. La force de celui-ci est dans le sentiment, & dans l'agrément de l'impression que le beau fait peu-à-peu sur nous.

Un homme qui demeuroit froid devant les gravures d'Edelink, de Pesne, & de Sadeler, ou qui voyoit du même œil les estampes historiques de Gérard Audran & les images de Malbouré, peut revenir de son indifférence ou de sa méprise. Quelqu'un lui conseille d'aprendre

les principes du dessein; il profite des lumieres des grands maîtres, soit en les écoutant, soit en les lisant; on lui fait toucher au doigt en quoi celui-ci excelle, en quoi cet autre peche; le bon sens & la raison lui découvrent l'exactitude des bonnes regles, & leur fondement dans la nature; il les aplique à telle & telle gravure, à tel & tel tableau; le discernement s'affermit par la comparaison du beau avec le médiocre & avec le mauvais; le plaisir & le sentiment suivent: voilà le goût à la suite du *savoir*.

Comme on peut donc enseigner les sciences, on peut aussi donner des leçons de *goût*; & il n'est point rare de voir un homme, auparavant insensible à la beauté des ouvrages de l'art, devenir par degrés amateur, connoisseur, & bon juge.

Il n'y a que le *génie* qui ne puisse s'acquérir ni s'enseigner; & quoiqu'il doive beaucoup à la bonne culture, il ne faut point attendre de riches productions de celui à qui le *génie* manque. C'est aux hommes forts & vigoureux à se présenter aux exercices violents: un tempérament foible en seroit plutôt accablé que servi; mais il peut être spectateur & juger des coups.

De ces trois facultés la moins commune est le *génie*: la plus stérile, quand elle est seule, est le *savoir*: la plus désirable de toutes est le *goût*; parce qu'il met le *savoir* en œuvre, qu'il empêche les écarts ou les chûtes du *génie*, & qu'il est la base de la gloire des artistes.

Ce qui nous est possible à l'égard du *génie*, est de le faire valoir, ou d'en réparer la modicité par d'autres avantages. On l'aide, en ouvrant par-tout des écoles, où s'enseignent les éléments de chaque science: nous avons beaucoup de secours pour acquérir les regles, dont

la connoiſſance fait le *ſavoir*. Mais les leçons de *goût* ſont moins communes. Cependant les principes du *goût* étant la ſource des plaiſirs de l'eſprit & de la juſteſſe qui ſe trouve dans les opérations du *génie*, perſonne ne peut raiſonnablement négliger de s'en inſtruire; & ils demandent ſi peu d'efforts pour être entendus, qu'ils doivent naturellement faire partie de la premiere culture. (*M. Pluche.*, Mécan. des Langues, *pp.* 130-135.)

76. GÉNIE. TALENT. (*a*)

Avec du *talent* on peut être, par exemple, un bon militaire; avec du *génie* un bon militaire devient un grand général.

C'eſt quelquefois l'aſſemblage des *talents*, c'eſt toujours la perfection de celui que la nature nous a donné, qui décele le *génie*.

On étudie, on cherche ſon *talent*, ſouvent on le manque : le *génie* ſe dévelope de lui-même.

Le *talent* peut être enfoui, parce qu'il n'a pas des occaſions pour éclater; le *génie* perce malgré tous les obſtacles : c'eſt lui ſeul qui produit, le *talent* ne fait guere que mettre en œuvre. (*M. le Comte de Turpin Criſſé*, Diſc. prél. de l'*Eſſai ſur l'art de la guerre.*)

(*a*) Voyez d'abord *Tom.* I. *Art.* 145.

77. GÉNIE. ESPRIT. (*a*)

* Un homme de génie ne doit rien aux préceptes; & quand il le voudroit, il ne ſauroit preſque s'en aider : il ſe paſſe de modeles; & quand on lui en propoſeroit, peut-être ne ſauroit-il en profiter : il eſt déterminé par une ſorte d'inſtinct à ce qu'il fait & à la maniere

(*a*) Voyez *Tom.* I. *Art.* 146.

dont il le fait. Voilà Corneille, qui, sans modele, sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la Tragédie du cahos où elle étoit parmi nous.

Un homme d'*esprit* étudie l'art : ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle : il est riche de son propre fonds, &, avec le secours de l'imitation, maître des richesses d'autrui. Voilà Racine, qui, venant après Sophocle, Euripide, Corneille, se forme sur leurs différents caracteres, &, sans être ni copiste ni original, partage la gloire des plus grands originaux.

Il est vrai que le *génie* s'éleve où l'*esprit* ne sauroit atteindre : mais l'*esprit* embrasse au-delà de ce qui apartient au *génie*.

Avec du *génie*, on ne sauroit être, s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose. Corneille n'est que poëte ; il ne l'est même que dans ses tragédies, à prendre le mot de POETE dans le sens d'Horace. (*a*)

Avec de l'*esprit*, on sera tout ce qu'on voudra, parce que l'*esprit* se plie à tout. Racine a réussi dans le tragique & dans le comique ; son discours à l'Académie (*b*) est admirable ; ses deux lettres contre Port-Royal, ses petites épigrammes, ses préfaces, ses cantiques, tout est marqué au bon coin.

Ajoutons que le *génie*, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures, & que sur-tout il craint les aproches de la vieillesse. Corneille, dans ses meilleures pieces, a d'étranges inégalités ; & dans les dernieres, c'est un feu presque éteint.

(*a*) *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os Magna sonaturum*, I. Sat. *iv*. 43.

(*b*) Celui qu'il fit à la réception de T. Corneille & de Bergeret : car celui qu'il fit à la sienne, n'a point paru.

Au contraire, l'*esprit* ne dépend pas si fort des moments : il n'a presque ni haut ni bas : & quand il est dans un corps bien sain ; plus il s'exerce, moins il s'use. Racine n'a point d'inégalité marquée ; & la derniere de ses pieces, ATHALIE, est son chef-d'œuvre.

On me dira que Racine n'est point parvenu, comme Corneille, jusqu'à une vieillesse bien avancée. Je l'avoue : mais que conclure delà contre ma derniere observation ? Car l'âge où Racine produisit ATHALIE, répond précisément à l'âge où Corneille produisit ŒDIPE ; & par conséquent la vigueur de l'*esprit* subsistoit encore toute entiere dans Racine, quand l'activité du *génie* commençoit à décliner dans Corneille.

Mais de tout ce que j'ai dit, il ne s'ensuit pas que Corneille manque d'*esprit*, ou Racine de *génie*. Ce sont deux qualités inséparables dans les grands poëtes : l'une seulement l'emporte dans celui-ci ; l'autre, dans celui-là. Or il s'agissoit de savoir par où Corneille & Racine devoient être caractérisés : & après avoir vu ce que les critiques ont pensé sur ce sujet, j'en suis revenu au mot de M. le duc de Bourgogne ; (*a*) que Corneille étoit plus homme de *génie* ; Racine, plus homme d'*esprit*. (*M. d'Olivet*, Hist. de l'Acad. Franç. *Tome II.*)

* Le *génie* ne peut s'apliquer qu'à des sciences & à des arts sublimes ; l'*esprit*, plus léger, voltige indifféremment sur tout.

L'un n'embrasse qu'une science, mais il l'aprofondit : l'autre veut tout embrasser, & ne fait qu'effleurer.

L'*esprit* rend les talents plus brillants, sans les rendre plus solides : le *génie*, avec moins

(*a*) Petit-fils de Louis XIV, & pere de Louis XV mort le 18 Février 1712.

d'aplication, voit tout, devance l'étude même & perfectionne les talents. (*M. le Comte de Turpin Crissé*, Disc. prél. de *l'Essai sur l'art de la guerre.*)

78. OUVRAGE DE L'ESPRIT. OUVRAGE D'ESPRIT.

* Quoique l'esprit ait part à l'un & à l'autre, ce qui fait la synonymie des deux expressions, ce sont pourtant des choses différentes.

Tout ce que les hommes inventent dans les sciences & dans les arts, est un *ouvrage de l'esprit* : les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit*.

On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison & de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête : on entend par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie, & de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un homme. (*Bouhours*. Rem. nouv. *Tome I.*)

* Les systêmes des regles qui constituent la Logique, la Rhétorique, la Poétique, sont de beaux *ouvrages de l'esprit* : la théorie des sentiments agréables, le Lutrin, la Henriade, Athalie, le Tartufe, sont d'excellents *ouvrages d'esprit*. (B.)

79. PENSÉE. OPÉRATION DE L'ESPRIT. PERCEPTION. SENSATION. CONSCIENCE. IDÉE. NOTION.

Tous ces termes semblent être synonymes, du moins à des esprits superficiels & paresseux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer : mais comme il n'y a point

de mots abſolument ſynonymes, & qu'ils ne le ſont au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale qui leur eſt commune à tous; je vais marquer leur différence délicate, c'eſt-à-dire, la maniere dont chacun diverſifie une idée principale par l'idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. Cette idée principale qu'énoncent tous ces mots, eſt celle de la *penſée;* & les idées acceſſoires qui les diſtinguent, en ſorte qu'ils ne ſont point parfaitement ſynonymes, en ſont les diverſes nuances.

On peut donc regarder le mot *Penſée*, comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainſi j'apellerai *Penſée* tout ce que l'ame éprouve, ſoit par des impreſſions étrangeres, ſoit par l'uſage qu'elle fait de ſa réflexion: *Opération*, la *penſée*, en tant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider: *Perception*, l'impreſſion qui ſe produit en nous à la préſence des objets: *Senſation*, cette même impreſſion, en tant qu'elle vient par les ſens: *Conſcience*, la connoiſſance qu'on en prend: *Idée*, la connoiſſance qu'on en prend comme image: *Notion*, toute *idée* qui eſt notre propre ouvrage.

On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a beſoin que de l'idée principale qu'ils ſignifient. (*a*) On peut apeller les *idées* ſimples, indifféremment *Perceptions* ou *Idées;* mais on ne doit pas les

(*a*) Si l'on n'a beſoin que de l'idée principale commune à tous ces mots, le terme de *Penſée* doit être employé excluſivement; en employer un autre, ce ſeroit ſe reſtreindre mal-à-propos à l'eſpece qu'il caractériſe. Le principe de l'auteur ne tombe donc, comme on le voit par ce qui ſuit, que ſur l'idée principale qui peut être commune à quelques-uns des ſix autres termes, & non à tous. (B.)

apeller *Notions*, parce qu'elles ne sont pas l'ouvrage de l'esprit : on ne doit pas dire, la *notion* du blanc ; il faut dire, la *perception* du blanc. Les *notions* à leur tour peuvent être considérées comme *images* : l'on peut par conséquent leur donner le nom d'*Idées*, mais jamais celui de *Perceptions* ; ce seroit faire entendre qu'elles ne sont pas notre ouvrage : on peut dire, la *notion* de la hardiesse, & non la *perception* de la hardiesse ; ou, si l'on veut faire usage de ce terme, il faut dire, les *perceptions* qui composent la *notion* de la hardiesse. Une chose qu'il faut encore remarquer sur les mots d'*Idée* & de *Notion*, c'est que le premier signifiant une *perception* considérée comme *image*, & le second une *idée* que l'esprit a lui-même formée ; les *idées* & les *notions* ne peuvent apartenir qu'aux êtres qui sont capables de réflexion ; quant aux bêtes, si tant est qu'elles pensent, & qu'elles ne soient point de pures automates, elles n'ont que des *sensations* & des *perceptions* ; & ce qui n'est pour elles qu'une *perception*, devient *idée* à notre égard, par la réflexion que nous faisons que cette *perception* représente quelque chose (*Encycl.* XII. 308.)

80. CONSIDÉRATIONS. OBSERVATIONS. RÉFLEXIONS. PENSÉES.

* Tous ces termes désignent également les actions de l'esprit, relativement aux objets qu'il envisage. (B.)

* Le terme de *Considérations* est d'une signification plus étendue ; il exprime cette action de l'esprit qui envisage un objet sous les différentes faces dont il est composé. Celui d'*Observations* sert à exprimer les remarques que l'on fait dans la société ou sur les ouvrages. Le terme

de *Réflexions* déſigne plus particuliérement ce qui regarde les mœurs & la conduite de la vie.

Celui de *Penſées* eſt une expreſſion plus vague, qui marque indiſtinctement les jugements de l'eſprit.

Les *Conſidérations* de M. de Monteſquieu ſur les cauſes de la grandeur & de la décadence des Romains, annoncent un génie profond & pénétrant.

Les *Obſervations* de l'Académie françoiſe ſur le Cid, font voir beaucoup de ſagacité. Les *Réflexions* de Tacite & de quelques autres hiſtoriens politiques, ſont ſouvent plus ingénieuſes que ſolides. Les *Penſées* de M. de la Rochefoucault ſont plus agréables que celles de Paſcal; & quoiqu'à une premiere lecture elles paroiſſent ſuperficielles; on en trouve d'auſſi profondes lorſqu'on les a bien méditées.

Il y a, dans les *Conſidérations* ſur les ouvrages d'eſprit, des *obſervations* fréquentes & quelques *réflexions*: l'auteur ſouhaite que les *penſées* qu'on y trouve ſoient auſſi juſtes qu'elles le lui ont paru. (*Avertiſſ.* des *Conſidérations ſur les ouvrages d'eſprit.*)

* Les *conſidérations* ſupoſent de la profondeur, de la pénétration, de l'étendue dans l'eſprit, & de la tenue dans ſes opérations. Les *obſervations* exigent de la ſagacité pour démêler ce qui eſt le moins ſenſible, & du goût pour choiſir ce qui eſt digne d'attention & pour rejetter ce qui n'en mérite point. Les *réflexions*, pour être ſolides, doivent porter ſur des principes ſûrs; elles demandent de la fineſſe, mais ſur-tout de la juſteſſe dans les aplications. Les *penſées*, étant deſtinées à devenir la matiere des *conſidérations*, à faire valoir les *obſervations*, à nourrir les *réflexions*, ſupoſent dans l'eſprit les qua-

lités néceſſaires au ſuccès des unes & des autres, ſelon l'occurrence.

Les *Conſidérations* de M. Duclos ſur les mœurs de ce ſiecle, obtiendront les ſuffrages de la poſtérité, comme elles ont mérité ceux de notre âge; par l'importance des *obſervations* qui leur ſervent de baſe; par le goût de probité qui en caractériſe les *réflexions*, & qui en fait preſqu'autant de principes précieux dans la Morale; & par une foule de *penſées* neuves, ſolides, agréables, & qui ſupoſent dans l'auteur une étendue de lumieres peu commune. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 313.

81. CRITIQUE. CENSURE.

* *Critique* s'aplique aux ouvrages littéraires; *Cenſure*, aux ouvrages théologiques, ou aux propoſitions de doctrine, ou aux mœurs. (*Encicl.* IV. 490.)

* Il me ſemble qu'une *critique* eſt l'examen raiſonné d'un ouvrage, de quelque nature qu'il puiſſe être, & qu'une cenſure eſt la répréhenſion préciſe & modifiée de ce qui bleſſe la vérité ou la loi : ainſi la *critique* peut s'étendre juſqu'aux ouvrages théologiques; & la *cenſure* peut tomber ſur des ouvrages purement littéraires.

Dire d'un ſyſtême, qu'il eſt mal lié ou démenti par l'expérience, d'un principe de Grammaire, de Poétique, ou de Rhétorique, qu'il eſt faux ou moins général qu'on ne prétend; c'eſt *cenſure* : prouver que la choſe eſt ainſi, c'eſt *critique*.

Il faut *critiquer* avec goût, & *cenſurer* avec modération. (B.)

82. ÉLOGE. LOUANGE.

* Ces deux mots expriment également un témoignage honorable, conçu en des termes qui marquent l'estime. (B.)

* Ils different à plusieurs égards l'un de l'autre. *Louange*, au singulier & précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu; *Eloge*, au singulier & précédé de l'article *le*, se prend dans un sens relatif. Ainsi l'on dit : la *louange* est quelquefois dangereuse; l'*éloge* de telle personne est juste, est outré, *&c.*

Louange, au singulier, ne s'emploie guere, ce me semble, avec le mot *Une*; on dit *un éloge* plutôt qu'*une louange* : du moins *Louange*, en ce cas, ne se dit guere que lorsqu'on *loue* quelqu'un d'une maniere détournée & indirecte. EXEMPLE : Tel auteur a donné *une louange* bien fine à son ami. (*a*)

Il semble aussi que, lorsqu'il est question des hommes, *Eloge* dise plus que *Louange*, du moins en ce qu'il supose plus de titres & de droits pour être loué : on dit de quelqu'un, qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup & avec justice; & d'un autre, qu'il a été accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué à l'excès ou sans raison. (*b*)

Au contraire en parlant de Dieu, *Louange* signifie plus qu'*Eloge*; car on dit, les *Louanges* de Dieu.

(*a*) Je crois qu'en toute occasion on peut dire : *Une louange*, dès que l'on ajoute une épithete propre à spécifier : *Une louange* fine, délicate, grossiere, directe, indirecte, juste, injuste, déplacée, outrée, *&c.* Il n'en est pas autrement du mot *Eloge*. (B.)

(*b*) Dans ces deux exemples, la différence vient des deux mots *Comblé* & *Accablé*, & non pas des mots *Eloges* & *Louanges* : on diroit également, Comblé de *Louanges*, & Accablé d'*Eloges*; on trouve le premier dans le Dict. de l'Académie. La distinction que l'on établit ici, paroît donc nulle ou peu fondée. (B.)

Eloge se dit encore des harangues prononcées ou des ouvrages imprimés à la louange de quelqu'un : *éloge* funebre, *éloge* historique, *éloge* académique.

Enfin ces mots different aussi par ceux auxquels on les joint : on dit, *Faire l'éloge* de quelqu'un, & *Chanter les louanges* de Dieu. (*Encycl.* V. 527.)

* Il me semble que l'*éloge* est un témoignage honorable, rendu à quelque objet envisagé sous un point de vue particulier; & que la *louange* est un témoignage honorable, rendu sans restriction.

Voilà pourquoi nous chantons les *louanges* de Dieu, parce que rien n'y est répréhensible ou médiocre; & que nous donnons des *éloges* aux hommes, parce qu'il y a du choix à faire & que le bon y est mêlé de mauvais. C'est pour cela aussi que la *louange* est dangereuse pour les hommes, parce qu'elle peut persuader faussement à leur amour-propre qu'ils sont irréprochables à tous égards; & que les *éloges*, dispensés à propos, sont des avis indirects du choix que l'on fait pour louer. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 193 & 199.

83. MOQUERIE. RAILLERIE. PLAISANTERIE.

Ce sont trois manieres de s'expliquer sur quelque sujet, qui tiennent de l'ironie, & qui different entr'elles tant par le motif qui les fonde que par l'effet qu'elles produisent.

La *moquerie* se prend en mauvaise part; la *raillerie* peut être prise en bonne ou mauvaise part, selon les circonstances; la *plaisanterie* en soi ne peut être prise qu'en bonne part.

La *moquerie* eſt une dériſion, qui vient du mépris que l'on a pour quelqu'un : elle eſt plus offenſante même qu'une injure, qui ne ſupoſe que de la colere. La *raillerie* eſt une dériſion, qui déſaprouve ſimplement, & qui tient plus de la pénétration de l'eſprit que de la ſévérité du jugement : elle peut être offenſante, ſi elle tend à découvrir ou à exagérer des vices du cœur, à dépriſer les qualités de l'eſprit auxquelles on a des prétentions ; hors delà, elle peut même être agréable à celui qui en eſt l'objet. La *plaiſanterie* eſt un badinage fin & délicat ſur des objets peu intéreſſans ; l'effet ne peut en être que de réjouir, pourvu que l'uſage en ſoit modéré. La *moquerie* eſt outrageuſe : la *raillerie* peut être innocente, obligeante, ou piquante : la *plaiſanterie* eſt agréable, ſi elle eſt ingénieuſe, & fade, ſi elle manque de ſel. (B.)

84. ENTENDRE RAILLERIE. ENTENDRE LA RAILLERIE.

* Ces deux expreſſions ne ſont point ſynonymes ; & peut-être, par cette raiſon, ne devroient-elles pas trouver place ici : mais elles ſe reſſemblent ſi fort à l'extérieur, qu'il peut y avoir pour bien des gens autant de danger de prendre l'une pour l'autre, que ſi elles étoient ſynonymes en effet. Les différences qui les diſtinguent peuvent donc conduire au même but, qui eſt de mettre en état de parler avec juſteſſe (B.)

* *Entendre raillerie*, c'eſt prendre bien ce qu'on nous dit, c'eſt ne s'en point fâcher ; c'eſt non-ſeulement ſavoir ſouffrir les railleries, mais auſſi les détourner avec adreſſe & les repouſſer avec eſprit. *Entendre la raillerie*, c'eſt entendre l'art de railler ; comme *En-*

tendre la poéſie, c'eſt *entendre* l'art & le génie des vers. (*Encycl. XIII.* 766.)

* On dit qu'un homme *entend la raillerie*, pour dire qu'il a la facilité, l'art, le talent de bien railler : & qu'il *entend raillerie*, pour dire qu'il ne s'offenſe point de ce qu'on lui dit en raillant. (*Dict. de l'Acad.* 1762.)

* Il y a des auteurs ſi amoureux de leurs penſées, qu'ils n'*entendent* point *raillerie* ſur la contradiction, quelque meſurée qu'elle ſoit; c'eſt qu'ils ont écrit pour être loués, & qu'ils jugent qu'ils ont manqué leur coup. Les moins emportés ont quelquefois recours à l'ironie & au ſarcaſme pour ſe venger : c'eſt qu'ils ignorent ſans doute, qu'il faut plus d'eſprit & de talent pour bien *entendre la raillerie*, que pour bien défendre une opinion vraie ou vraiſemblable. Qu'ils n'écrivent que pour être utiles : ils ſeront moins contredits, ou ils ſeront moins ſenſibles : cela revient au même pour leur amour-propre (B.)

85. APLICATION. MÉDITATION. CONTENTION.

Ce ſont différents degrés de l'attention que donne l'ame aux objets dont elle s'occupe : de maniere qu'*Attention* eſt le terme générique, & les trois autres énoncent des idées ſpécifiques.

L'*aplication* eſt une attention ſuivie & ſérieuſe; elle eſt néceſſaire pour connoître le tout. La *méditation* eſt une attention détaillée & réfléchie; elle eſt indiſpenſable pour connoître à fond. La *contention* eſt une attention forte & pénible; elle eſt inévitable pour démêler les objets compliqués & pour écarter ou vaincre les difficultés.

L'*aplication* ſupoſe la volonté de ſavoir, elle exige de l'aſſiduité à l'étude. La *méditation* ſupoſe le déſir d'aprofondir; elle exige de l'exactitude dans les détails, & de la juſteſſe dans les comparaiſons. La *contention* ſupoſe de la difficulté ou même de l'importance dans la matiere; elle exige une réſolution ferme de ne rien ignorer, & du courage pour n'être ni effrayé des difficultés ni rebuté par la peine.

Le ſuccès de l'*aplication* dépend d'une raiſon ſaine; celui de la *méditation*, d'une raiſon pénétrante & exercée, celui de la *contention*, d'une raiſon forte & étendue.

Les jeunes gens, comme les autres, ſont capable d'attention; elle ne ſupoſe ni acquis, ni ſuite, ni effort: mais la légéreté de leur âge & leur inexpérience, les empêchent ſouvent d'avoir de l'*aplication*; l'une en mettant obſtacle à l'aſſiduité de leur attention; l'autre, en leur laiſſant ignorer l'intérêt qu'ils auroient à ſavoir. L'art des inſtituteurs conſiſte donc à mettre à profit les accès momentanés d'attention que montrent leurs éleves, à fixer, mais non à forcer la légéreté qui leur eſt eſſentielle, à ſaiſir, même à faire naître les occaſions de leur faire connoître ou ſentir combien il leur ſeroit avantageux de ſavoir: ſi cela ne ſuffit pas pour les déterminer à l'*aplication*, il faut recourir à la ruſe, & les y amener par des motifs préſents d'émulation. S'ils ne s'*apliquent* pas comme on pourroit le faire dans un âge plus avancé, il faut les traiter avec indulgence, mais toutefois ſans foibleſſe: il ne ſeroit pas juſte de vouloir exiger d'eux des *méditations* profondes, puiſqu'elles ne peuvent convenir qu'à des hommes faits, cultivés & exercés. Ce ſeroit bien pis de les mettre dans le cas de ne pouvoir ſe tirer de leur tâche

qu'à force de *contention :* & malheureusement les livres élémentaires qu'on leur met dans les mains, sont si mal digérés, si peu lumineux, si éloignés des vrais principes; la plupart des maîtres qui osent se charger de les instruire, ont si peu d'aptitude pour cette importante fonction, qu'il n'est guere possible que les germes des talents ne se trouvent, ou étouffés dès leur naissance par un trop juste dégoût, ou rendus stériles par des efforts prématurés. (B.)

86. ÉCLAIRCIR. EXPLIQUER. DÉVELOPER.

* On *éclaircit* ce qui étoit obscur, parce que les idées y étoient mal présentées: on *explique* ce qui étoit difficile à entendre, parce que les idées n'étoient pas assez immédiatement déduites les unes des autres: on *dévelope* ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une maniere si serrée qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup d'œil. (*Encycl.* V. 268.)

* Un livre qui a besoin d'*éclaircissements* pour être mis à la portée des contemporains qui parlent la même langue, prouve par là même que l'auteur possédoit mal ou sa langue ou sa matiere.

Il y a telle proposition qui paroît un paradoxe, parce qu'on n'en voit pas la liaison avec les principes reçus; vient-elle à être *expliquée?* la chaîne devient si sensible, qu'on est presque honteux de n'avoir pas prévenu l'*explication.*

Une définition bien faite comprend si bien toutes les idées qui constituent l'objet défini, qu'il ne s'agit plus que de la *déveloper* pour donner de cet objet une connoissance complete & entiere.

Les *éclaircissements* répendent de la clarté,

les *explications* facilitent l'intelligence, les *dévelopements* étendent la connoiſſance.

Dans un livre élémentaire, il ne faut point d'autres *éclairciſſements* que l'aplication des principes généraux aux exemples & aux cas particuliers : ces principes doivent ſortir ſi évidemment les uns des autres, que toute *explication* devienne inutile : & l'expoſition doit en être faite avec tant de méthode, que les dernieres leçons ne paroiſſent être & ne ſoient en effet que des *dévelopements* des premieres. (B.)

87. DÉLIBÉRER. OPINER. VOTER.

Ces trois termes ſont conſacrés dans le langage des compagnies autoriſées pour décider certaines affaires ; comme les tribunaux & Cours de juſtice, les académies, les chapitres ſéculiers & réguliers, *&c.* : & ces termes ſont tous relatifs à la déciſion ; le degré de relation en fait la différence.

Délibérer, c'eſt expoſer la queſtion & diſcuter les raiſons pour & contre : *opiner*, c'eſt dire ſon avis & le motiver : *voter*, c'eſt donner ſon ſuffrage quand il ne reſte plus qu'à recueillir les voix.

On commence par *délibérer*, afin d'examiner la matiere dans tous les ſens & ſous tous les aſpects : on *opine* enſuite, pour rendre compte à la compagnie de la maniere dont on enviſage la choſe, & des raiſons par leſquelles on s'eſt déterminé à l'avis que l'on propoſe : on *vote* enfin, pour former la déciſion à la pluralité des ſuffrages.

La *délibération* eſt un préliminaire indiſpenſable pour mettre au fait ceux qui doivent prononcer; elle exige de l'attention : les *opinions* ſont une eſpece de réſultat formé dans chaque tête, & qui, étant raiſonné, devient une nou-

velle ſource de lumieres & de motifs pour préparer la déciſion ; cette ſeconde opération exige du bon ſens : enfin, la *vocation* eſt la derniere main que l'on met à la déciſion & l'opération qui la conclut & l'autoriſe ; elle exige de l'équité.

On écoute la *délibération*, on peſe les *opinions*, on compte les *voix*. (B.)

88. DÉCIDER. JUGER.

Ces mots déſignent en général l'action de prendre ſon parti ſur une opinion douteuſe ou réputée telle. Voici les nuances qui les diſtinguent.

On *décide* une conteſtation & une queſtion ; on *juge* une perſonne & un ouvrage. Les particuliers & les arbitres *décident* ; les corps & les magiſtrats *jugent*. On *décide* quelqu'un à prendre un parti ; on *juge* qu'il en prendra un.

Décider differe auſſi de *juger*, en ce que ce dernier déſigne ſimplement l'action de l'eſprit, qui prend ſon parti ſur une choſe après l'avoir examinée, & qui prend ce parti pour lui ſeul, ſouvent même ſans le communiquer aux autres ; au lieu que *Décider* ſupoſe un avis prononcé, ſouvent même ſans examen. On peut dire en ce ſens, que les journaliſtes *décident*, & que les connoiſſeurs *jugent*. (*Encycl.* IV. 668.)

89. DÉCISIONS DES CONCILES. CANONS. DÉCRETS.

Tous les articles déterminés par les conciles, dans les matieres qui ſont de leur juriſdiction, ſont des *déciſions* ; & c'eſt un terme général, qui renferme ſous ſoi deux eſpeces, les *canons* & les *décrets*.

Les *canons* ſont les *déciſions* qui concernent

le dogme & la foi : les *décrets* sont les *décisions* qui reglent la discipline ecclésiastique.

Les *décisions des conciles* ne sont pas toutes également obligatoires. Les *canons*, qui déterminent les articles de foi & qui prononcent sur le dogme, sont obligatoires pour tous les fideles, sans exception ni distinction de personnes ou de dignités; & c'est en vertu de l'autorité du S. Esprit, dont l'assistance perpétuelle a été promise à l'Eglise, en même temps qu'elle a reçu de Jesus-Christ la commission expresse & le droit exclusif d'enseigner toutes les nations. Mais les *décrets* des conciles, même écuméniques, qui regardent la discipline, n'acquierent force de loi dans un Etat, qu'après avoir été acceptés par le roi ou le gouvernement & par les prélats nationaux, & publié par l'autorité publique : en les acceptant, le gouvernement & les prélats peuvent y mettre telles modifications qui leur paroissent nécessaires, pour le bien de l'Eglise & la conservation des droits de l'Etat.

Le concile de Trente n'a point été reçu en France : cependant il y est observé pour les *canons*, qui regardent le dogme & la foi; mais il ne l'est pas pour les *décrets*, qui statuent sur la discipline. (*Encycl.* IV. 716.)

90. JUSTE. ÉQUITABLE.

Ces termes désignent en général la nature de nos devoirs envers les autres. Ce qui distingue le sens de ces mots, est l'idée du fondement sur lequel portent ces devoirs.

Ce qui est *juste*, se fait en vertu d'un droit parfait & rigoureux; l'exécution peut en être exigée par la force, si l'on n'y satisfait pas de bon gré. Ce qui est *équitable*, ne se fait qu'en

vertu d'un droit imparfait & non rigoureux; l'exécution ne peut en être exigée par les voies de la contrainte, elle est abandonnée à l'honneur & à la conscience de chacun.

Le contrat de louage donne au propriétaire le droit parfait d'exiger du locataire, même par force, le paiement du loyer : il est donc *juste* de le payer, & c'est une *injustice* d'éluder ou de refuser ce paiement. Le pauvre n'a qu'un droit imparfait à l'aumône qu'il demande, & il ne peut l'exiger par contrainte; mais le principe de l'égalité naturelle en fait un devoir à la conscience de l'homme riche : il est donc *équitable* de remplir cette obligation; & si ce n'est pas une *injustice*, c'est du moins une *iniquité*, de s'en dispenser quand on peut s'en acquitter.

Ce sont les loix positives qui constatent le droit rigoureux, & qui par conséquent décident de ce qui est *juste* ou *injuste* : ce sont les principes de la loi naturelle qui constatent le droit moins rigoureux d'après l'égalité naturelle, & qui par conséquent décident de ce qui est *équitable ou inique*.

La *justice* est donc fondée sur la loi; mais la loi elle-même, pour soumettre les cœurs à l'obéissance & pour n'être point tyrannique, doit être fondée sur l'*équité*, dont les saintes maximes sont éternelles & doivent être le type de toutes les loix.

Les arbitres jugent ordinairement plutôt selon les regles de l'*équité*, que selon la rigueur de la *justice* : ils le peuvent, parce que les parties sont libres de se pourvoir devant les tribunaux, si elles ne veulent pas déférer à la décision arbitrale; ils le doivent, parce qu'ils exercent un ministere de conciliation & de paix, qui supose toujours des moyens raisonnables.

Les juges ſubalternes ſont des juges de rigueur, qui ne doivent s'écarter en rien de la *juſtice*; parce qu'ils ne ſont que les miniſtres de la loi. Les juges des Cours ſouveraines peuvent juger d'après l'*équité*, lorſque la loi, par quelque raiſon que ce puiſſe être, en contredit les maximes; c'eſt que la portion d'autorité qui leur eſt confiée par le légiſlateur, les rend tout à la fois miniſtres & interpretes de la loi. (B.)

91. HAMEAU. VILLAGE. BOURG.

Ces trois termes déſignent également un aſſemblage de pluſieurs maiſons deſtinées à loger des gens de la campagne.

La privation d'un marché diſtingue un *village* d'un *bourg*, comme la privation d'une égliſe paroiſſiale diſtingue un *hameau* d'un *village*.

Si l'on éleve donc l'une auprès de l'autre quelques maiſons ruſtiques, voilà un *hameau*: ajoutez à ce *hameau* une égliſe paroiſſiale, c'eſt un *village*: faites tenir dans ce *village* un marché réglé, vous aurez un *bourg*. (B.)

92. CABARET. TAVERNE. AUBERGE. HOTELLERIE.

Ce ſont tous lieux ouverts au public, où chacun pour ſon argent, trouve des choſes néceſſaires à la vie.

Un *cabaret* eſt un lieu où l'on vend du vin en détail à quiconque en veut, ſoit pour l'emporter, ſoit pour le boire dans le lieu même. Ce mot ne préſente que cette idée.

Une *taverne* eſt, ſelon le ſens acceſſoire, que l'uſage y a attaché, un *cabaret* où l'on n'a

recours que pour y boire à l'excès & s'y livrer à la crapule.

Une *auberge* eſt un lieu où l'on donne à manger en repas réglé, ſoit à titre de penſion, ſoit à raiſon d'une ſomme convenue par repas.

Une *hôtellerie* eſt un lieu où les voyageurs & les paſſants ſont logés, nourris & couchés pour de l'argent.

Quand on n'a pas du vin en cave, on peut en tirer d'un *cabaret*; c'eſt un dépôt formé par le déſir du gain, pour ſubvenir aux beſoins du public. Mais il n'y a que la canaille qui hante les *tavernes*; ce ſont comme autant de rendez-vous ouverts à la débauche & aux déſordres qu'elle enfante. Ainſi le mot de *Cabaret* n'a rien d'odieux, celui de *Taverne* ne ſe prend qu'en mauvaiſe part; auſſi eſt-il employé excluſivement dans les loix & dans les diſcours publics contre les ivrognes.

Les *auberges* ſont deſtinées à la commodité de ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas avoir les embarras d'un ménage, ſont bien aiſes d'y trouver réglément leurs repas : & les *hôtelleries*, aux beſoins des étrangers qui paſſent & qui ſont par-là diſpenſés de porter avec eux des proviſions qui les ſurchargeroient. L'apât du gain détermine la vocation des *Aubergiſtes* & des *Hôteliers*; mais l'eſprit ſocial aprouve leur commerce, de façon que les étrangers ne ſavent pas bon gré à une nation qui ne leur a point préparé de pareils ſecours; ils la jugent moins ſociable que les autres. (B.)

93. MAISON. HOTEL. PALAIS. CHATEAU.

Ce ſont des édifices également deſtinés au logement des hommes ; c'eſt en quoi ces mots ſont ſynonymes. La différence de ces noms vient de celle des états des particuliers qui occupent ces édifices.

Les bourgeois occupent des *maiſons* : les Grands à la ville occupent des *hôtels* : les rois, les princes, & les évêques y ont des *palais* : les ſeigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres. (B.)

94. MAISON DES CHAMPS. MAISON DE CAMPAGNE.

On nomme ainſi une maiſon ſituée hors de la ville : mais il y a quelque différence entre les deux expreſſions.

L'idée des *champs* réveille celle de la culture, parce qu'on ne les a diſtingués les uns des autres que pour les mettre en valeur ; & l'idée de la *campagne* rapelle l'idée de la ville à cauſe de l'opoſition de la liberté dont on jouit d'un côté avec la contrainte où l'on eſt de l'autre : & quoique l'on diſe proverbialement, avoir un œil aux *champs* & l'autre à la *ville*, pour dire, prendre garde à tout ; ce n'eſt pas une opoſition, ce n'eſt qu'une différence que l'on veut marquer entre les ſoins dont on s'occupe, parce qu'en effet les ſoins de la culture ſont bien différents de ceux des affaires que l'on traite à la ville.

Cela poſé, une *maiſon des champs* eſt une habitation avec les acceſſoires néceſſaires aux vues économiques qui l'ont fait conſtruire ou acheter ; comme un verger, un potager, une

baſſe-cour, des écuries pour toutes ſortes de bétail, un vivier, *&c.* Une *maiſon de campagne* eſt une habitation avec les acceſſoires néceſſaires aux vues de liberté, d'indépendance & de plaiſir qui en ont ſuggéré l'acquiſition; comme avenues, remiſes, jardins, parterres, boſquets, parc même, *&c.*

Voilà ſur quoi eſt fondé ce que dit le P. Bouhours (*a*) de ces deux expreſſions, que la ſeconde eſt plus noble que la premiere : c'eſt qu'une *maiſon de campagne* convient aux gens de qualité, vu que leur état ſupoſe de l'aiſance; & qu'une *maiſon des champs* convient à la bourgeoiſie, dont l'état ſemble exiger plus d'économie dans la dépenſe.

Cependant rien n'empêche qu'on ne puiſſe parler de la *maiſon de campagne* d'un bourgeois, s'il en a une; & de la *maiſon des champs* d'un chancelier de France, ſi ſa maiſon n'eſt en effet que cela : dans le premier cas, c'eſt peindre le luxe du petit bourgeois; dans le ſecond, c'eſt caractériſer la noble ſimplicité du magiſtrat; dans tous deux, c'eſt parler avec juſteſſe & faire juſtice. (B.)

(*a*) Rem. nouv. *Tome* II.

95. MAISON. LOGIS.

Ce ſont deux termes également deſtinés à marquer l'habitation. Mais le mot de *Maiſon* marque plus particuliérement l'édifice; celui de *Logis* eſt plus relatif à l'uſage.

On *loge* dans une *maiſon*; & une *maiſon* peut avoir pluſieurs corps de *logis*, qui peuvent être occupés par différentes perſonnes : on peut même établir dans une *maiſon* autant de *logis* qu'il y a de chambres, pourvu que chaque chambre ſoit ſuffiſante aux beſoins de ceux qu'on y *loge*. (B.)

96. LOGIS. LOGEMENT.

L'un & l'autre ſignifient la retraite couverte où l'on établit ſa demeure, & ſont bien près d'être ſynonymes parfaitement *indiſcernables*. (*a*) Je crois cependant qu'en obſervant l'uſage avec ſoin, on apercevra ſes intentions dans le choix de ces termes.

Logis déſigne une retraite ſuffiſante pour établir une demeure; *Logement* annonce de plus une deſtination perſonnelle.

En effet on dit, un bon ou un mauvais *logis*; un *logis* ſpacieux, commode, grand ou petit; & l'on ne dit pas, mon *logis*, votre *logis*, le *logis* du concierge, j'ai un beau *logis* ou un *logis* commode; parce que les adjectifs poſſeſſifs & le verbe *avoir* marquent une deſtination perſonnelle qu'exclut le mot de *Logis*.

Mais le mot de *Logement*, qui renferme d'abord la ſignification de *Logis*, & en outre l'idée acceſſoire d'une deſtination perſonnelle, ſe conſtruit comme le mot *Logis*, & s'adapte en outre avec tout ce qui caractériſe la deſtination. Ainſi l'on dit, un bon ou un mauvais *logement*; un *logement* ſpacieux, commode, grand ou petit: mais on dit encore, mon *logement*, votre *logement*, le *logement* du concierge, j'ai un beau *logement* ou un *logement* commode.

Le maréchal des logis eſt un officier qui met la craie, pour marquer les *logis* qui seront occupés par ceux de la ſuite de la Cour; & on le nomme ainſi, parce qu'il n'eſt chargé

(*a*) Quoique ce terme manque dans le Dictionnaire de l'Académie: je crois pouvoir l'employer ici comme dogmatique à l'exemple des phyſiciens, qui l'ont adopté dans leur langage, pour caractériſer avec plus de préciſion une idée nouvelle de l'illuſtre Leibnitz.

d'aucune destination personnelle dans cette opération.

Mais l'officier municipal qui assigne aux troupes, par des billets, les lieux de retraite où chacun doit se rendre, distribue en effet des *logements* ; parce que chacun de ces billets détermine une destination personnelle. (B.)

97. HABITATION. MAISON. SÉJOUR. DOMICILE. DEMEURE.

* Une *habitation* est un lieu qu'on habite quand on veut. On a une *maison*, dans un endroit qu'on habite pas ; un *séjour*, dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle ; un *domicile*, dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa résidence, une *demeure*, par-tout où l'on se propose d'être long-temps.

Après le séjour assez court & assez troublé que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre derniere *demeure*. (*Encycl.* VIII. 17.)

* Le mot de *Maison* désigne le bâtiment destiné à garantir des injures de l'air, des entreprises des méchants, & des attaques des bêtes féroces : une *maison* est grande ou petite, élevée ou basse, vieille ou neuve, faite de pierres ou de briques, couverte de tuiles ou de chaume, *&c.*

Le mot d'*Habitation* caractérise l'usage que l'on fait d'une *maison* relativement à toutes ses dépendances tant intérieures qu'extérieures : une *habitation* est commode ou incommode, saine ou mal saine, riante ou triste, *&c.*

Les mots de *Séjour* & de *Demeure* sont relatifs au plus ou moins de temps que l'on habite dans un lieu ; le *séjour* est une *habitation* passagere ; la *demeure*, une *habitation* plus du-

rable, l'un & l'autre ne peut être que plus ou moins long : si l'on emploie ces mots avec d'autres épithetes, c'est qu'ils sont mis pour *Maison* ou pour *Habitation*, n'y ayant alors aucun besoin d'insister sur les idées accessoires qui différencient ces synonymes.

Le terme de *Domicile* ajoute à l'idée d'*habitation*, celle d'un raport à la société civile & au Gouvernement; & delà vient que ce terme n'est guere usité que dans le style de pratique. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 184.

98. CHAPELLE. CHAPELLENIE.

Ces deux termes de Jurisprudence canonique sont synonymes dans deux sens différents.

Dans le premier sens, ils expriment l'un & l'autre un édifice sacré avec autel où l'on dit la messe. Mais la *chapelle* est une église particuliere, qui n'est ni cathédrale, ni collégiale, ni paroisse, ni abbaye, ni prieuré, ni conventuelle, édifice isolé, entiérement détaché & séparé de toute autre église : telle est, à Paris, rue Saint Jacques, la *chapelle* de Saint Yves. La *chapellenie* est une partie d'une grande église, ayant son autel propre où l'on dit la messe : telle est, dans l'église paroissiale de Saint Sulpice, derriere le chœur, celle de la Vierge, remarquable par sa décoration en marbre, & sur-tout par sa belle coupole.

Cette distinction n'a guere lieu que dans le langage des canonistes; car dans l'usage ordinaire on désigne les deux especes par le nom de *Chapelle* : la *chapelle* de la Vierge, la *chapelle* de la communion, la *chapelle* des fonts, *&c.* Alors les canonistes, qui se raprochent du langage commun, donnent à la

premiere eſpece le nom de *Chapelle ſub dio*, parce que c'eſt un édifice iſolé; & la ſeconde, le nom de *Chapelle ſub tecto*, parce qu'elle eſt renfermée ſous le toit d'une plus grande égliſe dont elle fait partie. C'eſt de cet uſage vulgaire, que naît entre les deux mots *Chapelle* & *Chapellenie* une nouvelle ſynonymie, qui porte ſur un ſens tout différent.

Dans ce ſecond ſens, la *chapelle* eſt l'édifice ſacré où ſe trouve un autel ſur lequel on dit la meſſe, ſoit *ſub dio*, ſoit *ſub tecto* : & la *chapellenie* eſt le bénéfice attaché à la *chapelle*, à la charge de certaines obligations. (B.)

99. DEGRÉ. MARCHE.

* *Degré* s'employoit dans le dernier ſiecle pour ſignifier chaque *marche* d'un eſcalier; & le mot de *Marche* étoit uniquement conſacré pour les autels. Nous aurions peut-être bien fait de conſerver ces termes diſtinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. (*Encycl.* V. 929.)

* *Degré* eſt encore aujourd'hui ſynonyme de *Marche*, ſelon le Dictionnaire de l'Acad. Fr. 1762. Mais je crois que le premier eſt plus propre à indiquer la hauteur de ces diviſions égales de l'eſcalier, & que le ſecond convient mieux pour marquer le giron de chacune de ces diviſions.

Ainſi les *degrés* ſont égaux ou inégaux, ſelon que les hauteurs en ſont égales ou inégales; & les *marches* ſont égales ou inégales, ſelon que les girons en ſont également ou inégalement étendus.

On monte les *degrés*, & l'on ſe tient ſur les *marches*. Delà vient que ce dernier mot a paru conſacré pour les autels, parce que les

ecclésiastiques qui y servent, se tiennent communément sur les *marches*, & que l'on a peu d'occasion de s'arrêter sur celles de tout autre escalier : mais on dira aussi très-bien que dans telle église l'autel est élevé de six, de dix, de vingt *degrés*; parce qu'il ne s'agit que de l'élévation. (B.)

100. ESCALIER. DEGRÉ. MONTÉE.

* Ces trois mots désignent la même chose, c'est-à-dire, cette partie d'une maison, qui sert, par plusieurs marches, à monter aux divers étages d'un bâtiment & à en descendre. Mais *Escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage; *Degré* ne se dit plus que par les bourgeois; & *Montée*, par le petit peuple. (*Encycl. V.* 929.)

* C'est peut-être marquer avec assez de justesse l'abus de ces trois mots : mais ce n'est pas en caractériser l'usage. Je crois que l'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter & descendre : que le *degré* est l'une de ces parties égales de l'*escalier*, qui sont élevées les unes au-dessus des autres pour faire parvenir successivement du bas en haut ou du haut en bas : & que la *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur & de la largeur de chacun des *degrés*. (B.)

101. CHANTEUR. CHANTRE.

* Chacun de ces deux termes énonce également un homme qui est chargé par état de chanter : mais on ne dit *Chanteur* que pour le chant profane, & l'on dit *Chantre* pour le chant d'Eglise.

Un *chanteur* eſt donc un acteur de l'opéra qui récite, exécute, joue les rôles, ou qui chante dans les chœurs des tragédies & des ballets mis en muſique.

Un *chantre* eſt un eccléſiaſtique, ou un laïque revêtu dans ſes fonctions de l'habit eccléſiaſtique, appointé par un Chapitre pour chanter dans les offices, les récits, les chœurs de muſique, *&c.* & même pour chanter le plain-chant. (*Encycl. III.* 145, 146.)

* *Chantre* ſe dit encore figurément & poétiquement d'un poëte; ainſi on dit, le *chantre* de la Thrace, pour dire, Orphée; le *chantre* thébain, pour dire, Pindare. On appelle auſſi figurément & poétiquement les roſſignols & autres oiſeaux, les *chantres* des bois. (*Dict. de l'Acad.* 1762.)

102. CHASTETÉ. CONTINENCE.

* Deux termes également relatifs à l'uſage des plaiſirs de la chair, mais avec des différences bien marquées.

La *chaſteté* eſt une vertu morale qui preſcrit des regles à l'uſage de ces plaiſirs : la *continence* eſt une autre vertu qui en interdit abſolument l'uſage. La *chaſteté* étend ſes vues ſur tout ce qui peut être relatif à l'objet qu'elle ſe propoſe de régler : penſées, diſcours, lectures, attitudes, geſtes, choix des aliments, des occupations, des ſociétés, du genre de vie par raport au tempérament, &c. La *continence* n'enviſage que la privation actuelle des plaiſirs de la chair. (B.)

* Tel eſt *chaſte*, qui n'eſt pas *continent*; & réciproquement, tel eſt *continent*, qui n'eſt pas *chaſte*. La *chaſteté* eſt de tous les temps, de tous les âges, & de tous les états : la *continence* n'eſt que du célibat.

L'âge rend les vieillards néceſſairement *continents* ; il eſt rare qu'il les rende *chaſtes*. (*Encycl. III.* 233.)

103. CONCUPISCENCE. CUPIDITÉ. AVIDITÉ. CONVOITISE.

La *concupiſcence* eſt la diſpoſition habituelle de l'ame à déſirer les biens ; les plaiſirs ſenſibles : la *cupidité* en eſt un déſir violent : l'*avidité* en eſt un déſir inſatiable : la *convoitiſe* en eſt un déſir illicite.

La *concupiſcence* eſt une ſuite du péché originel ; le renoncement à ſoi-même eſt le remede que propoſe l'Evangile contre cette maladie de l'ame. Ce renoncement, auſſi inconnu à la Philoſophie humaine que l'origine & la nature du mal, dont il eſt le remede, diſpoſe heureuſement le chrétien à réprimer les emportements de la *cupidité*, à preſcrire des bornes raiſonnables à l'*avidité*, à déteſter toutes les injuſtices de la *convoitiſe*. (B.)

104. LUXURE. LUBRICITÉ. LASCIVETÉ.

La *luxure* eſt une habitude ou un penchant criminel, qui porte un ſexe vers l'autre avec emportement & ſans retenue. La *lubricité* eſt l'influence ſenſible de ce penchant ſur les mouvements indélibérés, ſur la contenance, le geſte, &c. La *laſciveté* eſt la manifeſtation extérieure de ce penchant par des actes étudiés & prémédités.

Les célibataires *luxurieux* ſont les fléaux les plus dangereux pour la ſociété ; ils en alterent tout à la fois le phyſique & le moral. Fuyez, comme le plus dangereux écueil de la chaſteté, la compagnie des perſonnes qui

ont le maintien & le regard *lubrique*, & qui aiment à tenir des propos *lascifs*. (B.)

105. VOLUPTÉ. DÉBAUCHE. CRAPULE.

La *volupté* supose beaucoup de choix dans les objets, & même de la modération dans la jouissance. La *débauche* supose le même choix dans les objets, mais nulle modération dans la jouissance. La *crapule* exclut l'un & l'autre. (*Encycl. IV.* 435.)

106. MALICE. MALIGNITÉ. MECHANCETÉ.

* Ces mots expriment tous trois une disposition à nuire, contraire, par conséquent à cette bienveillance universelle, également recommandée par la loi naturelle & par la religion. (B.)

* Il y a dans la *malice* de la facilité & de la ruse, peu d'audace, point d'atrocité. Le *malicieux* veut faire de petites peines, & non causer de grands malheurs; quelquefois il veut seulement se donner une sorte de supériorité sur ceux qu'il tourmente : il s'estime de pouvoir le mal, plus qu'il n'a de plaisir à en faire.

Il y a dans la malignité plus de suite, plus de profondeur, plus de dissimulation, plus d'activité, que dans la *malice*.

La *malignité* n'est pas aussi dure & aussi atroce que la *méchanceté*; elle fait verser des larmes, mais elle s'attendriroit peut-être si elle les voyoit couler.

Le substantif *Malignité* a une toute autre force que son adjectif *Malin* : on permet aux enfants d'être *malins*; on ne leur passe la *malignité* en quoi que ce soit, parce que c'est l'état d'une ame qui a perdu l'instinct de la bien-

veillance, qui désire le malheur de ses semblables, & souvent en jouit. (*Encycl.* IX. 946.)

* On leur passe des *malices*, on va quelquefois jusqu'à les y encourager; parce que, sans tenir à rien de révoltant, la *malice*, supose une sorte d'esprit dont on peut tirer parti par la suite. Cette sorte d'indulgence est pourtant dangereuse: la ruse que supose la *malice*, dispose insensiblement à la *malignité*, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir; & de la *malignité* à la *méchanceté* il y a si peu de distance, qu'il n'est pas difficile de prendre l'une pour l'autre. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez Tome I. Art. 187.

107. VICE. DÉFAUT. IMPERFECTION.

Ces trois mots désignent en général une qualité répréhensible: avec cette différence, que *Vice* marque une mauvaise qualité morale, qui procede de la dépravation ou de la bassesse du cœur; que *Défaut* marque une mauvaise qualité de l'esprit, ou une mauvaise qualité purement extérieure; & qu'*Imperfection* est le diminutif de *Défaut*.

La négligence dans le maintien est une *imperfection*; la difformité & la timidité sont des *défauts*; la cruauté & la lâcheté sont des *vices*.

Ces termes different aussi par les différents mots auxquels on les joint, sur-tout dans le sens physique ou figuré. EXEMPLES. Souvent une guérison reste dans un état d'*imperfection*, lorsqu'on n'a pas corrigé le vice des humeurs ou le *défaut* de fluidité du sang. Le commerce d'un Etat s'affoiblit par l'*imperfection* des manufactures, par le *défaut* d'industrie, & par le *vice* de la constitution. (*a*) (*Encycl.* IV. 731.)

(*a*) Voyez Tome I. Art. 242.

108. VICE. DÉFAUT. RIDICULE.

*Les *vices* partent d'une dépravation du cœur; les *défauts* d'un *vice* de tempérament; le *ridicule*, d'un *défaut* d'esprit. (*La Bruyere*, caract. ch. 12.)

*Pour entendre la Bruyere, il ne faut considérer ces trois synonymes que dans le raport commun qu'ils ont à quelque imperfection de l'ame; autrement, il seroit en contradiction avec lui-même, puisque les *vices*, qui partent d'une dépravation du cœur, n'ont rien de commun avec ce qu'il apelle *vices* de tempérament: on est criminel par les *vices* du cœur, on est malheureux & à plaindre par ceux du tempérament; les premiers sont inexcusables, parce qu'ils viennent de notre propre perversité; les autres sont irréprochables, parce qu'ils viennent de la nature. (B.)

109. CIRCONSTANCE. CONJONCTURE.

Circonstance est relatif à l'action; *Conjoncture* est relatif au moment. La *circonstance* est une des particularités de la chose: la *conjoncture* lui est étrangere; elle n'a de commun avec l'action que la contemporanéité. (*Encycl.* III. 463.)

*Les *conjonctures* seroient, s'il étoit permis de parler ainsi, les *circonstances* du temps; & les *circonstances* seroient les *conjonctures* de la chose.

Celui qui a profondément examiné la chose en elle-même seulement, en connoîtra toutes les *circonstances*; mais il pourra n'en pas connoître toutes les *conjonctures*: il y a même telle *conjoncture* qu'il est impossible à un homme de deviner. Réciproquement, tel homme connoîf-

tra parfaitement les *conjonctures*, qui ne connoîtra pas les *circonstances*. (a) *Ibid.* 875.

(a) Voyez *Tome* I. *Art.* 103.

110. OFFICE. CHARGE.

* Ces deux termes désignent également des titres qui donnent le pouvoir d'exercer quelque fonction publique. (B.)

* On confond souvent *Charge* & *Office* : & en effet tout *office* est une *charge*, mais toute *charge* n'est pas un *office*. Ainsi les *charges* dans les parlements sont de véritables *offices* : mais les places d'échevins, consuls, & autres *charges* municipales, ne sont pas des *offices* en titre, quoique ce soient des *charges*; parce que ceux qui les remplissent ne les tiennent que pour un temps, sans autre titre que celui de leur élection : au-lieu que les *offices* proprement dits sont une qualité permanente, & en conséquence sont aussi apellés *états*. (*Encycl.* XI. 414.)

111. BIENFAIT. OFFICE. SERVICE.

* Nous recevons un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans en être blâmé : nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre : mais tout ce qu'on fait pour notre utilité ne seroit qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter; on a pourtant raison de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être comptée pour quelque chose. (*Encycl.* XI. 413.)

* Je crois que ces trois termes doivent être distingués d'une maniere différente & plus précise. Ils expriment tous quelque acte relatif à l'utilité d'autrui. Le mot *Office* n'a point d'autre signification sous ce point de vue ; c'est pourquoi il a besoin d'une épithete, qui indique s'il est pris en bonne ou en mauvaise part; & l'on dit, rendre de bons ou de mauvais *offices* : c'est un *office* d'ami. Les deux autres sont toujours pris en bonne part. „ Le *bienfait*, dit „ M. Duclos, (*a*) est un acte libre de la part de „ son auteur, quoique celui qui en est l'objet „ puisse en être digne. „ On peut ajouter, que c'est un bien accordé à celui-ci par le premier. „ Un *service*, est un secours par lequel on con- „ tribue à faire obtenir quelque bien. „

„ Il y a, dit le même auteur, des *services* de „ plus d'une espece : une simple parole, un mot „ dit à propos avec intelligence ou avec coura- „ ge, est quelquefois un *service* signalé, qui „ exige plus de reconnoissance que beaucoup „ de *bienfaits* matériels. „ (B.)

(*a*) Consid. sur les mœurs, ch. 16.

112. CIVILITÉ. POLITESSE.

Manieres honnêtes d'agir & de converser avec les autres hommes dans la société. C'est, dit M. Duclos, l'expression ou l'imitation des vertus sociales : c'en est l'expression si elle est vraie ; & l'imitation, si elle est fausse. (*a*)

Etre *poli* dit plus qu'être *civil*. L'homme *poli* est nécessairement *civil*; mais l'homme simplement *civil* n'est pas encore *poli*. La *politesse* supose la *civilité*, mais elle y ajoute.

La *civilité* est, par raport aux hommes, ce qu'est le culte public par raport à Dieu; un té-

(*a*) Consid. sur les mœurs, ch. iij. édit. 1764.

moignage extérieur & ſenſible des ſentiments intérieurs & cachés : en cela même elle eſt précieuſe : car affecter des dehors de bienveillance, c'eſt confeſſer que la bienveillance devoit être au dedans.

La *politeſſe* ajoute à la *civilité* ce que la dévotion ajoute à l'exercice du culte public ; les marques d'une humanité plus affectueuſe, plus occupée des autres, plus recherchée.

La *civilité* eſt un cérémonial qui a ſes regles, mais de convention : elles ne peuvent ſe deviner, mais elles ſont palpables, pour ainſi dire, & l'attention ſuffit pour les connoître : elles ſont différentes ſelon les temps, les lieux, les conditions des perſonnes avec qui l'on traite.

La *politeſſe*, dit M. l'Abbé Trublet, conſiſte à ne rien faire, à ne rien dire, qui puiſſe déplaire aux autres ; à faire & à dire tout ce qui peut leur plaire ; & cela avec des manieres & une façon de s'exprimer qui aient quelque choſe de noble, d'aiſé, de fin & de délicat. Ceci ſupoſe une culture plus ſuivie, & des qualités naturelles ou l'art difficile de les feindre : beaucoup de bonté & de douceur dans le caractere ; beaucoup de fineſſe de ſentiment & de délicateſſe d'eſprit, pour diſcerner promptement ce qui convient par raport aux circonſtances où l'on ſe trouve ; beaucoup de ſoupleſſe dans l'humeur ; & une grande facilité d'entrer dans toutes les diſpoſitions, de prendre tous les ſentiments qu'exige l'occaſion préſente, ou du moins de les feindre.

Un homme du peuple, un ſimple payſan même, peuvent être *civils* ; il n'y a qu'un homme du monde qui puiſſe être *poli*.

La *civilité* n'eſt point incompatible avec une mauvaiſe éducation ; la *politeſſe* au contraire ſupoſe une éducation excellente, au moins à bien des égards.

La *civilité* trop cérémonieuse est également fatigante & inutile; l'affectation la rend suspecte de fausseté, & les gens éclairés l'ont entiérement bannie. La *politesse* est exempte de cet excès : plus on est *poli*, plus on est aimable : mais il peut aussi arriver, & il n'arrive que trop, que cette *politesse* si aimable n'est que l'art de se passer des vertus sociales qu'elle affecte faussement d'imiter.

„ Les législateurs de la Chine, dit M. de „ Montesquieu, (*a*) voulurent que les hommes se respectassent beaucoup, que chacun „ sentît à tous les instans qu'il devoit beaucoup aux autres, qu'il n'y avoit point de „ citoyen qui ne dépendît à quelque égard „ d'un autre citoyen : ils donnerent donc aux „ regles de la *civilité* la plus grande étendue. „ Ainsi chez les peuples Chinois on vit les „ gens de village observer entre eux des cérémonies, comme les gens d'une condition „ relevée ; moyen très-propre à inspirer la „ douceur, à maintenir parmi le peuple la „ paix & le bon ordre, & à ôter tous les vices qui viennent d'un esprit dur. En effet, „ s'affranchir des regles de la *civilité*, n'est-ce „ pas chercher le moyen de mettre ses défauts plus à l'aise? La *civilité* vaut bien „ mieux à cet égard que la *politesse*. La *politesse* flatte les vices des autres : & la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres au „ jour ; c'est une barriere que les hommes „ mettent entr'eux pour s'empêcher de se „ corrompre. "

Ceci n'est pourtant vrai que de cette *politesse* trompeuse, si fort recommandée aux gens du monde, & qui n'est, selon la remarque de

(*a*) Esprit des Loix, XIX. 16.

M. Duclos, (a) qu'un jargon fade, plein d'expressions exagérées aussi vuides de sens que de sentimens. „ La vraie *politesse*, dit M. d'Alembert, (b) est franche, sans aprêt, sans étude, sans morgue, & part du sentiment intérieur de l'égalité naturelle; elle est la vertu d'une ame simple, noble, & bien née: elle ne consiste réellement qu'à mettre à leur aise ceux avec qui l'on se trouve. La *civilité* est bien différente; elle est pleine de procédés sans attachement, & d'attention sans estime. Aussi ne faut-il jamais confondre la *civilité* & la *politesse*: la premiere est assez commune; la seconde extrêmement rare: on peut être très-*civil* sans être *poli*, & très-*poli* sans être *civil*.

„ La véritable *politesse* des Grands, selon M. Duclos, (c) doit être de l'humanité; celle des inférieurs, de la reconnoissance, si les Grands la méritent; celle des égaux, de l'estime & des services mutuels.... Qu'on nous inspire dans l'éducation l'humanité & la bienfaisance; nous aurons la *politesse*, ou nous n'en aurons plus besoin: si nous n'avons pas celle qui s'annonce par les graces, nous aurons celle qui annonce l'honnête homme & le citoyen; nous n'aurons pas besoin de recourir à la fausseté; au-lieu d'être artificieux pour plaire, il suffira d'être bon; au-lieu d'être faux pour flatter les foiblesses des autres, il suffira d'être indulgent: ceux avec qui l'on aura de tels procédés, n'en seront ni enorgueillis ni corrompus; ils n'en seront que reconnoissants, & en deviendront meilleurs. " (d) (B.)

(a) Consid. sur les mœurs, ch. iij.
(b) *Encyclopédie*, V. 416.
(c) Consid. *ubi suprà*.
(d) Voyez *Tome* I. *Art.* 13.

113. POLI. POLICÉ.

* Ces deux termes, également relatifs aux devoirs réciproques des individus dans la société, sont synonymes par cette idée commune : mais les idées accessoires mettent entr'eux une grande différence.

Poli ne supose que des signes extérieurs de bienveillance ; signes toujours équivoques, & par malheur souvent contradictoires avec les actions. *Policé* supose des loix qui constatent les devoirs réciproques de la bienveillance commune, & une puissance autorisée à maintenir l'exécution des loix. (B.)

* Les peuples les plus *polis* ne sont pas aussi les plus vertueux : les mœurs simples & séveres ne se trouvent que parmi ceux que la raison & l'équité ont *policés*, & qui n'ont pas encore abusé de l'esprit pour se corrompre.

Les peuples *policés* valent mieux que les peuples *polis*.

Chez les Barbares, les loix doivent former les mœurs : chez les peuples *policés*, les mœurs perfectionnent les loix, & quelquefois y suppléent ; une fausse politesse les fait oublier. (*M. Duclos*, Considérat. sur les mœurs de ce siecle, *ch.* I, *Edit.* de 1764.)

114. FAROUCHE. SAUVAGE.

On est *farouche* par caractere, *sauvage* par défaut de culture.

Le *farouche* n'est pas sociable ; le *sauvage* n'est pas bien dans la société : le premier ne se plaît pas avec les hommes, parce qu'il les hait ; le second, parce qu'il ne les connoît pas : celui-là voit dans tous les hommes des ennemis : celui-ci n'y a pas encore vu ses sembla-

bles : le *farouche* épouvante la ſociété; le *ſauvage* en a peur.

Le *ſauvage* n'eſt qu'un être inculte ; le *farouche* eſt un être monſtrueux : ménagez le *ſauvage*, il deviendra *farouche*; ne heurtez pas le *farouche*, il deviendroit féroce.

Avec une imagination ardente, une ame dure & inflexible, le *farouche*, à travers ſon humeur noire, ne voit la ſociété que ſous un jour odieux : qu'il ait des vertus ou qu'il n'ait que des vices, il n'aperçoit dans les hommes que leurs vices, il ſeroit fâché de leur trouver des vertus.

Le *ſauvage* n'a pas un caractere déterminé, parce qu'on n'eſt pas *ſauvage* par un vice particulier de l'ame : en général on peut dire qu'il eſt craintif, timide, méfiant, *&c.* peut-être parce que les hommes ſont tous naturellement tels,

L'homme *ſauvage* eſt dans la ſociété, comme un oiſeau dans la voliere, il s'y aprivoiſe : l'homme *farouche* y eſt comme la bête féroce dans les fers; il s'en irrite.

Poliſſez le *ſauvage*, adouciſſez le *farouche* : poliſſez le *ſauvage*, en le familiariſant avec le monde : adouciſſez le *farouche*, en lui inſinuant ſubtilement des ſentiments plus favorables à l'humanité.

Pour engager le *ſauvage* à vivre avec les hommes, prenez les moments où il s'ennuie de lui-même : pour donner au *farouche* meilleure opinion des mêmes hommes, ſaiſiſſez l'inſtant où il jouit de leurs bienfaits, & où il ſent les avantages de leur commerce.

Dès que le *ſauvage* pourra tenir le pied dans la ſociété, il s'y jettera à corps perdu : ce ne ſera qu'en s'y enfonçant inſenſiblement, que le *farouche* parviendra à la ſuporter.

Les peuples *ſauvages* ne ſont pas tous *farouches* : il y a des peuples *farouches* parmi les peuples policés. (*M. l'abbé Roubaud*, Merc. de *Fr. Oct.* II. vol. 1759.)

115. COMPLAIRE. PLAIRE.

Ces deux verbes expriment tous deux des actions agréables à ceux qui en ſont l'objet.

Complaire, c'eſt s'accommoder au ſentiment, au goût, à l'humeur de quelqu'un, acquieſcer à ce qu'il ſouhaite, dans la vue de lui être agréable. *Plaire*, c'eſt effectivement être agréable, à force de déférence & d'attention.

Le premier eſt donc un moyen pour parvenir au ſecond ; & l'on peut dire que quiconque ſait *complaire* avec dignité, peut hardiment eſpérer de *plaire*. (B.)

116. MANIERES. FAÇONS. (a)

* Les *manieres* & les *façons* ſont des actions ou mouvements extérieurs, deſtinés à marquer les diſpoſitions intérieures de l'ame. (B.)

* Les *manieres* ſont l'expreſſion des mœurs de la nation ; les *façons* ſont une charge des *manieres*, ou des *manieres* plus recherchées dans quelques individus. Les *manieres* deviennent *façons* quand elles ſont affectées ; les *façons* ſont des *manieres* qui ne ſont point générales, & qui ſont propres à un certain caractere particulier, d'ordinaire petit & vain. (*Encycl.* X. 36.)

* Les *manieres* expriment les mœurs avec vérité : les *façons* les expriment fauſſement, ou ne les expriment point du tout.

Il eſt ſage de ſe défier de quiconque oſe,

(a) Voyez Tome I. Art. 21.

pour de légers intérêts, ſe mettre au-deſſus des *manieres* nationales, parce qu'il eſt à craindre que, pour un intérêt plus grand, il ne ſe mette au-deſſus des mœurs.

Il eſt également ſage de ne prendre aucune confiance en celui qui a trop de *façons* à lui; parce que c'eſt une affectation inſidieuſe, qui peut ſervir de voile à de mauvaiſes mœurs, & qui au moins déguiſe les véritables. (B.)

117. MAINTIEN. CONTENANCE.

Ces deux termes ſont également deſtinés à exprimer l'habitude extérieure de tout le corps, relativement à quelques vues; & c'eſt la différence de ces vues qui diſtingue ces deux ſynonymes.

Le *maintien* eſt le même pour tous les états, & ne varie qu'à raiſon des circonſtances. La *contenance* varie auſſi ſelon les circonſtances, mais chaque état a la ſienne.

Le *maintien* eſt pour marquer des égards aux autres hommes; il eſt bon quand il eſt honnête. La *contenance* eſt pour en impoſer aux autres hommes; elle eſt bonne quand elle annonce ce qu'elle doit annoncer dans l'occaſion : celle du prêtre doit être grave, modeſte, recueillie : celle du magiſtrat, grave & ſérieuſe : celle du militaire, fiere & délibérée, *&c.* D'où il ſuit qu'il ne faut avoir de la *contenance* que quand on eſt en exercice, mais qu'il faut toujours avoir un *maintien* honnête & décent. Le *maintien* eſt pour la ſociété, il eſt de tous les temps : la *contenance* eſt pour la repréſentation, hors delà c'eſt pédantiſme.

Le *maintien* ſéant marque de l'éducation, & même du jugement; il décele quelquefois

des vices ; il ne faut pas trop compter fur les vertus qu'il femble annoncer, il prouve plus en mal qu'en bien. La *contenance* indique, felon les conjonctures de l'affurance, de la fermeté, de l'ufage, de la préfence d'efprit, de l'aifance, du courage, *&c.* & marque qu'on a vraiment ces difpofitions, foit dans le cœur, foit dans l'efprit : mais elle eft fouvent un mafque impofteur. Il y a une infinité de bonnes *contenances*, parce qu'il y a des états différents, & que les pofitions varient : mais il n'y a qu'un bon *maintien*, parce que l'honnêteté civile eft une & invariable. (*Encycl.* IV. 111. IX. 882.) (B.)

118. DÉGOUTANT. FASTIDIEUX.

On qualifie ainfi tout ce qui caufe un forte de répugnance.

Dégoûtant va plus au corps qu'à l'efprit. *Faftidieux*, au contraire, va plus à l'efprit qu'au corps. Ce qui eft *dégoûtant* caufe de l'averfion ; ce qui eft *faftidieux* caufe de l'ennui.

Un homme eft *dégoûtant*, s'il eft d'une laideur extraordinaire, s'il eft craffeux, fi fon vifage ou fes mains font cicatrifées, infectées de dartres ou d'une efpece de lepre, s'il fe grate indécemment, s'il mange avidement & mal-proprement, fi fes habits font en lambeaux, couverts de taches ou même d'ordures, s'il fent mauvais; je veux dire qu'une feule de ces conditions le rend *dégoûtant ;* car qui les réunit toutes, eft horrible.

On apelle *faftidieux*, celui qui veut faire le plaifant mal-à-propos, qui rit le premier, qui parle trop, qui dit des chofes frivoles, & qui s'aplaudit de fes fottifes; en un mot, un hom-

me ennuyeux, importun, fatigant par ses discours, par ses manieres ou par ses actions.

Le blanc & le rouge dont les femmes croient s'embellir, ne sert à la fin qu'à les rendre *dégoûtantes*; & les minauderies, où elles mettent quelquefois tant d'art, les rendent *fastidieuses*.

Quelquefois on se sert de *Dégoûtant* avec relation à ce qui concerne l'esprit: alors il conserve encore quelque chose de sa premiere destination, en ce qu'il s'aplique aux idées, qui sont comme le corps de la pensée, & *fastidieux* s'aplique en ce cas à l'expression.

Les idées des choses qui sont *dégoûtantes* par elles-mêmes, le sont aussi, & rendent *dégoûtants* les ouvrages qui en sont chargés. L'afféterie, le précieux, quelquefois même le trop d'esprit, ne servent qu'à rendre *fastidieux* des écrits que l'on croyoit rendre intéressants. (B.)

119. DON. PRÉSENT.

Ces deux mots signifient ce qu'on donne à quelqu'un sans y être obligé. Le *présent* est moins considérable que le *don*, & se fait à des personnes moins considérables, excepté dans un cas dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Ainsi on dira d'un prince qu'il a fait *don* de ses Etats à un autre, & non qu'il lui en a fait *présent*. Par la même raison, un prince fait à ses sujets des *présents*; & les sujets font quelquefois des *dons* au prince, comme les *dons* gratuits du Clergé & des Etats. Les princes se font des *présents* les uns aux autres par leurs ambassadeurs. Deux personnes se font par contrat un *don* mutuel de leurs biens.

On dit au figuré, le *don* des langues, le *don* des larmes, *&c.* & en général tout ce qui

vient de Dieu s'apelle *don* de Dieu : c'eſt une exception à la regle ci-deſſus. (*a*)

On dit des talents de l'eſprit & du corps, qu'ils ſont un *don* de la nature ; & des biens de la terre, qu'ils en ſont des *préſents*. On dit les *dons* de Cérès & de Pomone, & les *préſents* de Flore ; parce que les premiers ſont de néceſſité plus abſolue, & les autres de pur agrément. (*b*) (*Encycl.* V. 36.)

(*a*) Ceci même me feroit croire que la premiere & principale différence du *don* & du préſent conſiſte en ce que le *préſent* eſt moins conſidérable que le *don*. L'auteur reconnoît que les princes ſe font des *préſents* les uns aux autres ; ainſi la ſeconde qualité qu'il attribue au *préſent*, d'être fait à des perſonnes moins conſidérables, ne lui eſt point eſſentielle. Les biens dont on nous accorde le domaine entier, dont nous faiſons uſage ſans les détruire, & qui ſont immeubles, ſont, je crois, les véritables objets du *don* ; on en tranſporte la propriété ſans les déplacer. Les biens qui ſe détériorent par l'uſage & qui ſont mobiliers, ſont les objets du *préſent* ; on les déplace pour en tranſporter la propriété. (B.)

(*b*) Voyez *Tome* I. *Art.* 212.

120. CONFÉRER. DÉFÉRER.

On dit l'un & l'autre en parlant des dignités & des honneurs que l'on donne. *Conférer* eſt un acte d'autorité ; c'eſt l'exercice du droit dont on jouit. *Déférer* eſt un acte d'honnêteté ; c'eſt une préférence que l'on accorde au mérite.

Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron, & du beſoin qu'ils avoient alors de ſes lumieres & de ſon zele, lui *déférerent* unanimement le conſulat : ils ne firent que le *conférer* à Antoine. (B.)

121. PRIER. SUPLIER.

C'eſt demander avec ardeur & avec ſoumiſſion à ceux qui ſont en état d'accorder ce que l'on déſire.

Suplier

Suplier est beaucoup plus respectueux que *Prier*, & marque dans celui qui demande, un désir plus vif & un besoin plus urgent d'obtenir : nous *prions* nos égaux & nos amis de nous rendre quelque service; nous *suplions* le roi & les personnes constituées en dignité, de nous accorder quelque grace, ou de nous rendre justice.

En parlant des Grands, ou en leur adressant la parole, on doit également se servir de *Suplier*; j'ai *suplié* le roi de *&c.* Sire, je *suplie* Votre Majesté de, *&c.* Mais s'il s'agit de Dieu, on ne dit que *Prier* en parlant de lui, & l'on peut dire *Prier* ou *Suplier* en lui adressant la parole : Je *prie* Dieu que cela soit; mon Dieu, je vous *prie* d'avoir pitié de moi; je vous *suplie*, ô mon Dieu, d'avoir pitié de moi : le degré d'ardeur décide le choix entre ces deux dernieres phrases.

D'où vient cette différence par raport à Dieu & aux Grands de la terre ? Car l'usage même, que l'on donne ordinairement pour derniere raison, a aussi les siennes. Ne seroit-ce pas parce que la supériorité des Grands étant accidentelle & en quelque sorte précaire, vu les droits imprescriptibles de l'égalité naturelle, on ne doit se permettre aucune expression qui puisse leur rapeller trop clairement ces droits, & donner quelque atteinte à leur prééminence ? Au contraire, la grandeur de Dieu est si incontestable, que le choix des expressions ne doit plus tomber que sur nos besoins; & elle est si supérieure à notre néant, que les différences de nos façons de parler sont nulles à son égard.

Au reste, il faut remarquer encore que l'on dit *prier* Dieu, sans autre addition; mais on ne peut dire, *Suplier* le roi, sans ajouter de quoi on le *suplie*. *Prier* Dieu est un devoir indis-

penſable, & dont l'objet eſt conſtant. *Suplier* le roi ou les Grands eſt un acte accidentel, & dont l'objet doit être déterminé. (B.)

122. PRIER DE DINER. PRIER A DINER. INVITER A DINER.

Ces trois phraſes, qui ſemblent d'abord ſignifier la même choſe, parce qu'en effet il y a un ſens fondamental qui leur eſt commun, ont pourtant des différences qu'il ne faut pas confondre.

Prier, en général, ſupoſe moins d'apareil qu'*Inviter*, & *Prier de dîner* en ſupoſe moins que *Prier à dîner*.

Prier marque plus de familiarité, & *Inviter*, plus de conſidération. *Prier de dîner* eſt un terme de rencontre & d'occaſion; & *Prier à dîner* marque un deſſein prémédité.

Si quelqu'un, avec qui je puis prendre un ton familier, ſe trouve chez moi à l'heure du dîner, & que je lui propoſe d'y reſter pour faire ce repas avec moi tel qu'il a été préparé pour moi, je le *prie de dîner*. Si je vais exprès ou ſi j'envoie chez lui, pour l'engager à venir dîner chez moi; alors je le *prie à dîner*, & je dois ajouter quelque choſe à l'ordinaire. Mais ſi je fais la même démarche à l'égard de quelqu'un à qui je dois plus de conſidération, je l'*invite à dîner*, & ma table doit avoir une augmentation marquée.

Quand on *prie de dîner*, c'eſt ſans aprêt; quand on *prie à dîner*, l'aprêt ne doit être qu'un meilleur ordinaire; mais quand on *invite à dîner*, l'aprêt doit ſentir la cérémonie. (B.)

123. RESPECT. ÉGARDS. CONSIDÉRATION. DÉFÉRENCE.

Termes qui désignent en général l'attention & la retenue dont on doit user dans les procédés à l'égard de quelqu'un.

On a du *respect* pour l'autorité, des *égards* pour la foiblesse, de la *considération* pour la naissance, de la *déférence* pour un avis. On doit du *respect* à soi-même, des *égards* à ses égaux, de la *considération* à ses supérieurs, de la *déférence* à ses amis. Le malheur mérite du *respect*; le repentir, des *égards*; les grandes places, de la *considération*; les prieres, de la *déférence*.

On dit, j'ai du *respect*, des *égards*, de la *déférence* pour M. un tel; & on dit passivement, M. un tel a beaucoup de *considération*. (a) (*Encycl.* IV. 43.)

(a) Le mot de *Considération* est pris ici & dans la suite de l'article en un sens passif, ainsi qu'en convient l'auteur. C'est pourquoi j'ai cru devoir suprimer cette suite, puisque le mot cesse d'être synonyme avec les autres : mais on le compare avec celui de *Réputation*, & c'est la matiere du commencement de l'article 125. Dans l'ENCYCLOPÉDIE, le tout devoit être ensemble; la forme de l'ouvrage l'exigeoit ; l'objet de celui-ci exige le contraire. (B.)

124. ÉGARDS. MÉNAGEMENTS. ATTENTIONS. CIRCONSPECTION.

Ces mots désignent en général la retenue qu'on doit avoir dans ses procédés. Les *égards* sont l'effet de la justice; les *ménagements*, de l'intérêt; les *attentions*, de la reconnoissance ou de l'amitié; la *circonspection*, de la prudence.

On doit avoir des *égards* pour les honnêtes gens, des *ménagements* pour ceux de qui on

a besoin, des *attentions* pour ses parents & ses amis, de la *circonspection* avec ceux avec qui l'on traite.

Les *égards* supposent, dans ceux pour qui on les a, des qualités réelles; les *ménagements*, de la puissance ou de la foiblesse; les *attentions*, des liens qui les attachent à nous; la *circonspection*, des motifs particuliers ou généraux de s'en défier. (*a*) (*Encycl.* V. 415.)

(*a*) Il est bon de raprocher cet article de l'article 115 du *Tome* I.

125. CONSIDÉRATION. RÉPUTATION.

* Il ne faut point confondre la *considération* avec la *réputation* : celle-ci est en général le fruit des talens ou du savoir-faire; celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses, ou en général au besoin qu'on a de ceux à qui on l'accorde. L'absence ou l'éloignement, loin d'affoiblir la *réputation*, lui est souvent utile; la *considération* au contraire est toute extérieure, & semble attachée à la présence.

Un ministre incapable de sa place a plus de *considération* & moins de *réputation*, qu'un homme de lettres ou qu'un artiste célébre. Un homme de lettres riche & sot a plus de *considération* & moins de *réputation* qu'un homme de mérite pauvre.

Corneille avoit de la *réputation*, comme auteur de Cinna; & Chapelain, de la *considération*, comme distributeur des graces de Colbert. Newton avoit de la *réputation*, comme inventeur dans les sciences, & de la *considération*, comme directeur de la monnoie. (*Encycl.* IV. 43.)

* Voici, selon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *confidération* vient de l'effet que nos qualités perfonnelles font fur les autres : fi ce font des qualités grandes & élevées, elles excitent l'admiration; fi ce font des qualités aimables & liantes, elles font naître le fentiment de l'amitié.

L'on jouit mieux de la *confidération* que de la *réputation*. L'une eft plus près de nous, & l'autre s'en éloigne : quoique plus grande, celle-ci fe fait moins fentir, & fe convertit rarement en une poffeffion réelle.

Nous obtenons la *confidération* de ceux qui nous aprochent; & la *réputation*, de ceux qui ne nous connoiffent pas. Le mérite nous affure l'eftime des honnêtes gens, & notre étoile, celle du public.

La *confidération* eft le revenu du mérite de toute la vie; & la *réputation* eft fouvent donnée à une action faite au hafard; elle eft plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occafion qu'elle nous préfente, une action brillante, une victoire, tout cela eft à la merci de la renommée : elle fe charge des actions éclatantes; mais en les étendant & les célébrant, elle les éloigne de nous.

La *confidération*, qui tient aux qualités perfonnelles, eft moins étendue; mais comme elle porte fur ce qui nous entoure, la jouiffance en eft plus fenfible & plus répétée; elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'eft due qu'à des vices d'ufage bien placés & bien préparés, ou d'autres fois même à des crimes heureux & illuftres.

La *confidération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes : mais auffi la *réputation* s'ufe, & a befoin d'être renouvellée. (*Encycl.* XIV. 161.)

126. RÉPUTATION. CÉLÉBRITÉ. RENOMMÉE. CONSIDÉRATION.

Le désir d'occuper une place dans l'opinion des hommes, a donné naissance à la *réputation*, à la *célébrité*, & à la *renommée*; ressorts puissants de la société, qui partent du même principe, mais dont les moyens & les effets ne sont pas totalement les mêmes.

Plusieurs moyens servent également à la *réputation* & à la *renommée*, & ne different que par les degrés; d'autres sont exclusivement propres à l'un ou à l'autre.

Une *réputation* honnête est à la portée du commun des hommes; on l'obtient par les vertus sociales & la pratique constante de ses devoirs : cette espece de *réputation* n'est à la vérité ni étendue ni brillante, mais elle est souvent la plus utile pour le bonheur.

L'esprit, les talents, le génie procurent la *célébrité*; c'est le premier pas vers la *renommée*, qui n'en differe que par plus d'étendue : mais les avantages en sont peut-être moins réels que ceux d'une bonne *réputation*.

Deux sortes d'hommes sont faits pour la *renommée*. Les premiers, qui se rendent illustres par eux-mêmes, y ont droit : les autres, qui sont les princes, y sont assujettis; ils ne peuvent échaper à la *renommée*. On remarque également dans la multitude celui qui est plus grand que les autres, & celui qui est placé sur un lieu plus élevé : on distingue en même-temps, si la supériorité de l'un & de l'autre vient de la personne ou du lieu où elle est placée. Tels sont le raport & la différence qui se trouvent entre les grands hommes & les princes qui ne sont que princes.

Les qualités qui ſont uniquement propres à la *renommée*, s'annoncent avec éclat : telles ſont les qualités des hommes d'Etat, deſtinés à faire la gloire, le bonheur, ou le malheur des peuples, ſoit par les armes, ſoit dans le gouvernement. Les grands talents, les dons du génie, procurent autant ou plus de *renommée* que les qualités de l'homme d'Etat, & ordinairement tranſmettent un nom à une poſtérité plus reculée.

Quelques-uns des talents qui font la *renommée*, ſeroient inutiles & quelquefois dangereux dans la vie privée. Tel a été un héros, qui s'il fût né dans l'obſcurité, n'eût été qu'un brigand, & au lieu d'un triomphe n'eût mérité qu'un ſuplice. Il y a eu dans tous les genres des grands hommes, qui, s'ils ne le fuſſent pas devenus faute de quelques circonſtances, n'auroient jamais pu être autre choſe & auroient paru incapables de tout.

La *réputation* & la *renommée* peuvent être fort différentes & ſubſiſter enſemble.

Un homme d'Etat ne doit rien négliger pour ſa *réputation;* mais il ne doit compter que ſur la *renommée*, qui peut ſeule le juſtifier contre ceux qui attaquent ſa *réputation :* il en eſt comptable au monde; & non pas à des particuliers intéreſſés, aveugles ou téméraires.

Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe mériter à la fois une grande *renommée* & une mauvaiſe *réputation ;* mais la *renommée*, portant principalement ſur des faits connus, eſt ordinairement mieux fondée que la *réputation*, dont les principes peuvent être équivoques. La *renommée* eſt aſſez conſtante & uniforme; la *réputation* ne l'eſt preſque jamais.

Ce qui peut conſoler les grands hommes ſur les injuſtices qu'on fait à leur *réputation*,

ne doit pas la leur faire facrifier légérement à la *renommée*, parce qu'elles fe prêtent réciproquement beaucoup d'éclat. Quand on fait le facrifice de la *réputation* par une circonftance forcée de fon état, c'eft un malheur qui doit fe faire fentir, & qui exige tout le courage que peut infpirer l'amour du bien public. Ce feroit aimer bien généreufement l'humanité, que de la fervir au mépris de la *réputation* : ou ce feroit trop méprifer les hommes, que de ne tenir aucun compte de leurs jugements ; & dans ce cas les ferviroit-on ? Quand le facrifice de la *réputation* à la *renommée* n'eft pas forcé par le devoir, c'eft une grande folie ; parce qu'on jouit réellement plus de fa *réputation* que de fa *renommée*.

On ne jouit en effet de l'amitié, de l'eftime, du refpect & de la *confidération*, que de la part de ceux dont on eft entouré : il eft donc plus avantageux que la *réputation* foit honnête, que fi elle n'étoit qu'étendue & brillante. La *renommée* n'eft, dans bien des occafions, qu'un hommage rendu aux fyllabes d'un nom.

Si l'on réduifoit la *célébrité* à fa valeur réelle, on lui feroit perdre bien des fectateurs. La *réputation* la plus étendue eft toujours très-bornée ; la *renommée* même n'eft jamais univerfelle. A prendre les hommes numériquement, combien y en a-t-il à qui le nom d'Alexandre n'eft jamais parvenu ? Ce nombre furpaffe, fans aucune proportion, ceux qui favent qu'il a été le conquérant de l'Afie. Combien y avoit-il d'hommes qui ignoroient l'exiftence de Koulikam, dans le temps qu'il changeoit une partie de la face de la terre ? Elle a des bornes affez étroites, & la *renommée* peut toujours s'étendre fans jamais y atteindre. Quel caractere de

foibleſſe, que de pouvoir croître continuellement ſans atteindre à un terme limité !

On ſe flatte du moins que l'admiration des hommes inſtruits doit dédommager de l'ignorance des autres. Mais le propre de la *renommée* eſt de compter, de multiplier les voix, & non pas de les aprécier.

Cependant pluſieurs ne plaignent ni travaux ni peines, uniquement pour être connus : ils veulent qu'on parle d'eux, qu'on en ſoit occupé ; ils aiment mieux être malheureux qu'ignorés. Celui dont les malheurs attirent l'attention, eſt à demi conſolé.

Quand le déſir de la *célébrité* n'eſt qu'un ſentiment ; il peut être, ſuivant ſon objet, honnête pour celui qui l'éprouve & utile à la ſociété. Mais ſi c'eſt une manie ; elle eſt bientôt injuſte, artificieuſe, & aviliſſante par les manœuvres qu'elle emploie : l'orgueil fait faire autant de baſſeſſes que l'intérêt. Voilà ce qui produit tant de *réputations* uſurpées & peu ſolides.

Rien ne rendroit plus indifférent ſur la *réputation*, que de voir comment elle s'établit ſouvent, ſe détruit, ſe varie, & quels ſont les auteurs de ces révolutions.

Il arrive ſouvent que le public eſt étonné de certaines *réputations* qu'il a faites : il en cherche la cauſe ; & ne pouvant la découvrir, parce qu'elle n'exiſte pas, il n'en conçoit que plus d'admiration & de reſpect pour le fantôme qu'il a créé. Ces *réputations* reſſemblent aux fortunes qui, ſans fonds réels, portent ſur le crédit & n'en ſont que plus brillantes.

Comme le Public fait des *réputations* par caprice, des particuliers en uſurpent par manege ou par une ſorte d'impudence, qu'on ne doit pas même honorer du nom d'amour-propre.

On entreprend de dessein formé de faire une *réputation*, & l'on en vient à bout. Quelque brillante que soit une telle *réputation*, il n'y a quelquefois que celui qui en est le sujet qui en soit la dupe : ceux qui l'ont créée, savent à quoi s'en tenir ; quoiqu'il y en ait aussi qui finissent par respecter leur propre ouvrage.

D'autres, frapés du contraste de la personne & de sa *réputation*, ne trouvant rien qui justifie l'opinion publique, n'osent manifester leur sentiment propre : ils acquiescent au préjugé par timidité, complaisance ou intérêt ; de sorte qu'il n'est pas rare d'entendre quantité de gens répéter le même propos, qu'ils désavouent tous intérieurement.

Les *réputations* usurpées qui produisent le plus d'illusion, ont toujours un côté ridicule, qui devroit empêcher d'en être fort flatté. Cependant on voit quelquefois employer les mêmes manœuvres par ceux qui auroient assez de mérite pour s'en passer. Quand le mérite sert de base à la *réputation*, c'est une grande maladresse, que d'y joindre l'artifice, parce qu'il nuit plus à la *réputation* méritée, qu'il ne sert à celle qu'on ambitionne. Une sorte d'indifférence sur son propre mérite est le plus sûr apui de la *réputation* ; on ne doit pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumiere éblouit. La modestie est le seul éclat qu'il soit permis d'ajoûter à la gloire.

Si les *réputations* se forment & se détruisent avec facilité, il n'est pas étonnant qu'elles varient, & soient souvent contradictoires dans la même personne. Tel a une *réputation* dans un lieu, qui dans un autre en a une toute différente ; il a celle qu'il mérite le moins, & on lui refuse celle à laquelle il a le plus de droit. On en voit des exemples dans tous les ordres.

Ces faux jugements ne partent pas toujours de la malignité : les hommes font beaucoup d'injustices sans méchanceté, par légéreté, précipitation, sottise, témérité, imprudence. Les décisions hasardées avec le plus de confiance font le plus d'impression. Eh! qui sont ceux qui jouissent du droit de prononcer? Des gens qui, à force de braver le mépris, viennent à bout de se faire respecter & de donner le ton; qui n'ont que des opinions, & jamais des sentiments; qui en changent, les quittent, & les reprennent, sans le savoir ni s'en douter; ou qui sont opiniâtres sans être constants. Voilà cependant les juges des *réputations* : voilà ceux dont on méprise le sentiment, & dont on recherche le suffrage; ceux qui procurent la *considération*, sans en avoir eux-mêmes aucune.

La *considération* est différente de la *célébrité* : la *ronommée* même ne la donne pas toujours, & l'on peut en avoir sans imposer par un grand éclat.

La *considération* est un sentiment d'estime mêlé d'une sorte de respect personnel qu'un homme inspire en sa faveur. On en peut jouir également parmi ses inférieurs, ses égaux, & ses supérieurs en rang & en naissance. On peut, dans un rang élevé ou avec une naissance illustre, avec un esprit supérieur ou des talents distingués; on peut même avec de la vertu, si elle est seule & dénuée de tous les autres avantages, être sans *considération*. On peut en avoir avec un esprit borné, ou malgré l'obscurité de la naissance ou de l'état.

La *considération* ne suit pas nécessairement le grand homme : l'homme de mérite y a toujours droit; & l'homme de mérite est celui qui, ayant toutes les qualités & tous les avantages de son état, ne le ternit par aucun endroit.

Pour donner enfin une idée plus précise de la *considération* : on l'obtient par la réunion du mérite, de la décence, du respect pour soi-même; par le pouvoir connu d'obliger & de nuire ; & par l'usage éclairé qu'on fait du premier, en s'abstenant de l'autre.

On doit conclure de l'analyse que nous venons de faire, & de la discussion dans laquelle nous sommes entrés, que la *renommée* est le prix des talents supérieurs, soutenus de grands efforts dont l'effet s'étend sur les hommes en général ou du moins sur une nation; que la *réputation* a moins d'étendue que la *renommée*, & quelquefois d'autres principes; que la *réputation* usurpée n'est jamais sûre; que la plus honnête est toujours la plus utile; & que chacun peut aspirer à la *considération* de son état. (a) *M. Duclos*, Consid. sur les mœurs de ce siecle, *ch.* V. *édit.* de 1764.

(a) Voyez *Tome* I. *Art.* 190.

127. CONFISEUR. CONFITURIER.

Tous deux ont raport aux confitures : le *confiseur* les fait, le *confiturier* les vend.

Un homme nécessaire dans l'office d'une grande maison, est un habile *confiseur*; il ne seroit ni bienséant, ni sûr, ni bien entendu de recourir sans cesse à un *confiturier*. (B.)

128. ÉCHANGER. TROQUER. PERMUTER. (a)

Ces trois mots désignent l'action de donner une chose pour une autre, pourvu que l'une des deux choses données ne soit pas de l'argent; car en ce cas il y a vente ou achat.

(a) Voyez *Tome* I. *Art.* 206.

On *échange* les ratifications d'un traité; on *troque* des marchandises; on *permute* des bénéfices.

Echanger est du style noble; *Troquer*, du style ordinaire & familier; *Permuter*, du style du palais. (*Encycl.* V. 230.)

129. FERMETÉ. ENTÊTEMENT. OPINIATRETÉ. (*a*)

* Chacun de ces mots exprime une persévérance inébranlable dans le parti qu'on a pris; c'est ce qui les rend synonymes; mais des idées accessoires les différencient les uns des autres. (B.)

* 1°. Il ne faut point confondre la *fermeté* avec l'*entêtement*. L'homme *ferme* soutient & exécute avec vigueur ce qu'il croit vrai & conforme à son devoir, après avoir mûrement pesé les raisons pour & contre : l'*entêté* n'examine rien : son opinion fait sa loi.

2°. L'*opiniâtreté* ne differe de l'*entêtement* que du plus au moins. On peut réduire un *entêté*, en flattant son amour-propre; jamais un *opiniâtre*; il est inflexible & arrêté dans ses sentiments. D'où il suit que l'*entêtement* comme l'*opiniâtreté* sont des vices du cœur ou de l'esprit, quelquefois aussi d'une mauvaise méthode de raisonner. (*Encycl. XVII.* 770.)

* On est *ferme* dans ses résolutions, c'est le fruit de la sagesse : *entêté* de ses prétentions, c'est un effet de la vanité; *opiniâtre* dans ses sentiments, c'est une suite de l'amour-propre qui fait que l'on s'identifie avec ses propres pensées. (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 67.

130. FERMETÉ. CONSTANCE.

La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins & sa raison; & la *constance* est une persévérance dans ses goûts. L'homme *ferme* résiste à la séduction, aux forces étrangeres, à lui-même: l'homme *constant* n'est point ému par de nouveaux objets, & il suit le même penchant qui l'entraîne toujours également. On peut être *constant* en condamnant soi-même sa *constance*; celui-là seul est *ferme*, que la crainte des disgraces, de la douleur, de la mort même, l'espérance de la gloire, de la fortune, ou des plaisirs, ne peuvent écarter du parti qu'il a jugé le plus raisonnable & le plus honnête.

Dans les difficultés & les obstacles, l'homme *ferme* est soutenu par son courage & conduit par sa raison; il va toujours au même but: l'homme *constant* est conduit par son cœur; il a toujours les mêmes besoins.

On peut être *constant* avec une ame pusillanime, un esprit borné: mais la *fermeté* ne peut être que dans un caractere plein de force, d'élévation, & de raison.

La légéreté & la facilité sont oposées à la *constance*; la fragilité & la foiblesse sont oposées à la *fermeté*. (*a*) (*Encycl. VI.* 527.)

(*a*) L'auteur anonyme de cet article n'a pas fait attention au suivant, qui est de M. d'Alembert, ou ne l'a pas connu. Ce n'est pas qu'il n'ait pu comparer la *fermeté* seule à la *constance*: car *Inébranlable* & *Inflexible* sont comme des especes de l'adjectif *Ferme*. Mais il n'auroit pas oposé la *légéreté* & la *facilité* à la *constance*, ni la *fragilité* & la *foiblesse* à la *fermeté*: ces quatre especes auroient dû le ramener aux quatre de l'article suivant: la *légéreté* fait qu'on n'est pas *constant*: la *foiblesse*, qu'on n'est pas *ferme*: la *fragilité*, qu'on n'est pas *inébranlable*: & la *facilité* qu'on n'est pas *inflexible*. Voyez *Tome* I. *Art.* 68. (B.)

131. CONSTANT. FERME. INÉBRANLABLE. INFLEXIBLE.

Ces mots désignent en général la qualité d'une ame que les circonstances ne font point changer de disposition. Les trois derniers ajoutent au premier une idée de courage, avec ces nuances différentes : que *Ferme* désigne un courage qui ne s'abat point ; *Inébranlable*, un courage qui résiste aux obstacles ; & *Inflexible*, un courage qui ne s'amolit point.

Un homme de bien est *constant* dans l'amitié, *ferme* dans les malheurs ; & lorsqu'il s'agit de la justice, *inébranlable* aux menaces & *inflexible* aux prieres. (*Encycl. IV.* 58.)

132. CONTINUER. PERSÉVÉRER. PERSISTER.

Ces verbes indiquent tous trois un état de tenue dans la maniere d'agir : le premier, sans aucune autre addition ; & les deux autres, avec des idées accessoires qui les distinguent du premier & entr'eux.

Continuer, c'est simplement faire comme on a fait jusques-là. *Persévérer*, c'est *continuer* sans vouloir changer. *Persister*, c'est *persévérer* avec constance ou opiniâtreté. Ainsi *Persister* dit plus que *Persévérer*, & *Persévérer*, plus que *Continuer*.

On *continue* par habitude ; on *persévere* par réflexion, on *persiste* par attachement.

L'homme le plus estimable n'est pas celui qui, après avoir contracté l'heureuse habitude de la vertu, *continue* de la pratiquer ; tant qu'il n'est soutenu que par l'habitude, il peut encore être séduit par des raisonnements cap-

tieux, ébranlé par de mauvais exemples, détourné de la bonne voie par une paſſion violente : il y a beaucoup plus à compter ſur celui qui, connoiſſant les fondements & les avantages de la vertu, l'horreur & les dangers du vice, *perſévere* en connoiſſance de cauſe à faire le bien & à fuir le mal : mais le comble du mérite, c'eſt d'y *perſiſter* nonobſtant la fougue des paſſions & malgré les perſécutions des méchants. (B.)

133. CONTINUER. POURSUIVRE.

C'eſt ajouter à ce qui eſt commencé, dans l'intention d'arriver à la fin & de faire un tout complet : le premier de ces deux mots ne dit rien de plus; mais le ſecond ſupoſe que les additions faites au commencement ſont dans les mêmes vues, ont les mêmes qualités, & ſe font de la même tenue.

Ainſi l'on peut *continuer* l'ouvrage d'autrui, parce qu'il ne faut qu'y ajouter ce qui paroît y manquer : mais il n'y a que celui qui l'a commencé qui puiſſe le *pourſuivre*; parce qu'un autre ne peut avoir ni toutes ſes vues ni les mêmes vues, que chacun a ſon faire diſtingué de tout autre, & qu'il y a interruption dès que l'ouvrage paſſe dans des mains différentes.

Continuer marque ſimplement la ſuite du premier travail : *Pourſuivre*, marque, avec la ſuite, une volonté déterminée & ſuivie d'arriver à la fin.

Quand un diſcours eſt commencé, s'il vient à être interrompu, & que celui qui le prononce ait pris part à l'interruption, ou que ſans cela elle ait été longue, il le reprend pour *continuer*; s'il ne donne ou s'il affecte de ne donner aucune attention à l'interruption, il

pourſuit, parce qu'alors l'interruption eſt nulle par raport à celui qui parle, & qu'il tend à la fin nonobſtant l'interruption.

On *continue* ſon voyage après avoir ſéjourné dans une ville, dans une cour étrangere : on le *pourſuit* nonobſtant les dangers de la route, les difficultés des chemins, & les incommodités de la ſaiſon.

Quand on a commencé, il faut *continuer*; autrement, on court les riſques de paſſer ou pour étourdi ou pour inconſtant. Quand on a bien commencé, il faut *pourſuivre*, pour ne pas ſe priver du ſuccès qui eſt dû au début. (B.)

134. CONTINUATION. SUITE.

Termes qui déſignent la liaiſon & le raport d'une choſe avec ce qui la précede.

On donne la *continuation* de l'ouvrage d'un autre, & la *ſuite* du ſien. On dit, la *continuation* d'une vente & la *ſuite* d'un procès. On *continue* ce qui n'eſt pas achevé; on donne une *ſuite* à ce qui l'eſt. (*Encycl. IV.* 115.)

135. CONTINU. CONTINUEL.

Ces deux termes déſignent l'un & l'autre une tenue ſuivie; c'eſt le ſens général qui les rend ſynonymes : voici en quoi ils different.

Ce qui eſt *continu* n'eſt pas diviſé; ce qui eſt *continuel* n'eſt pas interrompu. Ainſi, la choſe eſt *continue* par la tenue de ſa conſtitution; elle eſt *continuelle* par la tenue de ſa durée.

Le cliquet d'un moulin en mouvement fait un bruit *continuel*, parce qu'il eſt le même ſans interruption tant que le moulin tourne : mais ce bruit n'eſt pas *continu*, parce qu'il eſt com-

posé de retours périodiques séparés par des intervalles de silence ; il est divisé. (*a*) (B.)

(*a*) Comparez cet article avec l'article 166, du *Tome* I.

136. LEVER UN PLAN. FAIRE UN PLAN.

Lever un plan & *faire un plan*, sont deux opérations très-distinctes.

On *leve un plan* en travaillant sur le terrain ; c'est-à-dire, en prenant des angles & en mesurant des lignes, dont on écrit les dimensions dans un registre, afin de s'en ressouvenir pour *faire le plan*.

Faire un plan, c'est tracer en petit, sur du papier, du carton, ou toute autre matiere semblable, les angles & les lignes déterminés sur le terrain dont on a levé le plan ; de maniere que la figure tracée sur la carte, ou décrite sur le papier, soit tout-à-fait semblable à celle du terrain, & possede en petit, quant à ses dimensions, tout ce que l'autre contient en grand. (*Encycl.* IX. 443.)

137. ÉBAUCHE. ESQUISSE.

* Termes techniques, qui annoncent l'un & l'autre quelque chose de préliminaire & d'imparfait, qui tend à l'exécution d'un ouvrage. (B.)

* L'*ébauche* est la premiere forme qu'on a donnée à un ouvrage : l'*esquisse* n'est qu'un modele incorrect de l'ouvrage même qu'on a tracé légérement, qui ne contient que l'esprit de l'ouvrage qu'on se propose d'exécuter, & qui ne montre aux connoisseurs que la pensée de l'ouvrier.

Donnez à l'*esquisse* toute la perfection possible, & vous en ferez un modele achevé: donnez à l'*ébauche* toute la perfection possible, & l'ouvrage même sera fini.

Ainsi, quand on dit d'un tableau, j'en ai vu l'*esquisse*, on fait entendre qu'on en a vu le premier trait au crayon, que le peintre avoit jetté sur le papier : & quand on dit, j'en ai vu l'*ébauche*, on fait entendre qu'on a vu le commencement de son exécution en couleur, que le peintre avoit formé sur la toile.

D'ailleurs le mot d'*esquisse* ne s'emploie guere que dans les arts où l'on parle du modele de l'ouvrage; au-lieu que celui d'*ébauche* est plus général, puisqu'il est aplicable à tout ouvrage commencé, & qui doit s'avancer de l'état d'*ébauche* à celui de perfection.

Esquisse dit toujours moins qu'*Ebauche*; quoiqu'il soit peut-être moins facile de juger de l'ouvrage sur l'*ébauche* que sur l'*esquisse*. (*Encycl.* V. 212.)

138. SERMENT. VŒU.

* Ce sont deux actes religieux, qui suposent également une promesse faite sous les yeux de Dieu & avec invocation de son saint nom: c'est du moins l'aspect commun sous lequel on doit envisager ces deux mots, quand on les considere comme synonymes; mais alors même ils ont des différences, qu'il est nécessaire de remarquer. (B.)

* Tout *serment*, proprement ainsi nommé, se raporte principalement & directement à quelque homme auquel on le fait. C'est à l'homme qu'on s'engage par-là : on prend seulement Dieu à témoin de ce à quoi l'on s'engage, & l'on se soumet aux effets de sa ven-

geance, si l'on vient à violer la promesse qu'on a faite; supposé que l'engagement par lui-même n'ait rien qui le rendît illicite ou nul, s'il eût été contracté sans l'interposition du *serment*.

Mais le *vœu* est un engagement où l'on entre directement envers Dieu, & un engagement volontaire, par lequel on s'impose à soi-même, de son pur mouvement, la nécessité de faire certaines choses auxquelles, sans cela, on n'auroit pas été tenu, au moins précisément & déterminément : car si l'on y étoit déjà indispensablement obligé, il n'est pas besoin de s'y engager; le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte & la violation du devoir plus criminelle, comme le manque de foi accompagné de parjure, en devient plus odieux & plus digne de punition, même de la part des hommes.

Comme le *serment* est un lien accessoire, qui supose toujours la validité de l'engagement auquel on l'ajoute, pour rendre les hommes envers qui l'on s'engage plus certains de notre bonne-foi : dès qu'il ne s'y trouve aucun vice qui rende cet engagement nul ou illicite, cela suffit pour être assuré que Dieu veut bien être pris à témoin de l'accomplissement de la promesse; parce qu'on sait certainement que l'obligation de tenir sa parole, est fondée sur une des maximes évidentes de la loi naturelle, dont il est l'auteur.

Mais quand il s'agit d'un *vœu*, par lequel on s'engage directement envers Dieu, à certaines choses auxquelles on n'étoit point obligé d'ailleurs : la nature de ces choses n'ayant rien par elle-même, qui nous rende certains qu'il veut bien accepter l'engagement; il faut, ou qu'il nous donne à connoître sa volonté par quelque voie extraordinaire, ou que l'on ait

là-dessus des présomptions très-raisonnables, fondées sur ce qui convient aux perfections de cet être souverain. (*Encycl.* XV. 99.)

* Nulle puissance sur la terre ne peut délier les sujets du *serment* de fidélité qu'ils ont prêté à un prince, si ce n'est le prince même qui l'a reçu. Tout *vœu* contraire à celui de la loi naturelle ou d'une loi positive, est moins un *vœu* qu'un sacrilege.

„ Les Israélites, dit M. Fleuri, étoient fort „ religieux à observer leurs *vœux* & leurs *ser-* „ *ments*. Pour les *vœux*, l'exemple de Jephté „ n'est que trop fort : pour les *serments*, Jo- „ sué garda la promesse qu'il avoit faite aux „ Gabaonites, quoiqu'elle fut fondée sur une „ tromperie manifeste. „ (B.)

139. RÉALISER. EFFECTUER. EXÉCUTER.

C'est accomplir ce qui avoit été envisagé d'avance; mais chacun de ces verbes énonce cet accomplissement sous des points de vue différents.

Réaliser, c'est accomplir ce que des aparences ont donné lieu d'espérer. *Effectuer*, c'est accomplir ce que des promesses formelles ont donné droit d'attendre. *Exécuter*, c'est accomplir une chose conformément au plan que l'on s'en est formé auparavant.

Ainsi *Réaliser* a raport aux aparences; *Effectuer*, à quelque engagement; & *Exécuter*, à un dessein.

On ne *réalise* guere, dans le monde, la bienveillance dont on affecte si fort de donner de vaines démonstrations : la bonne-foi y est si rare, qu'on y est réduit à encourager, par des éloges, ceux qui ont assez de droiture pour

effectuer les engagements qu'ils ont contractés : il semble qu'il y ait un projet universel d'anéantir toute probité, & que l'on travaille à l'envi à l'*exécuter*. (B.)

140. CONTENTEMENT. SATISFACTION.

* Ces deux termes désignent en général la tranquillité de l'ame par raport à l'objet de ses désirs. (B.)

* Le *contentement* est plus dans le cœur ; la *satisfaction* est plus dans les passions. Le premier est un sentiment qui rend toujours l'ame tranquille. Le second est un succès qui jette quelquefois l'ame dans le trouble (quoiqu'elle n'ait plus d'inquiétude sur ce qu'elle désiroit.)

Un homme inquiet, craintif, n'est jamais *content* ; un homme possédé d'avarice ou d'ambition, n'est jamais *satisfait*. (*a*)

Il n'est guere possible à un homme éclairé, d'être *satisfait* de son travail, quoiqu'il soit *content* du choix du sujet.

Callimaque, qui tailloit le marbre avec une délicatesse admirable, étoit *content* du cas singulier, qu'on faisoit de ses ouvrages, tandis que lui même n'en étoit jamais *satisfait*.

On est *content* lorsqu'on ne souhaite plus, quoiqu'on ne soit pas toujours *satisfait* lorsqu'on a obtenu ce qu'on souhaitoit. (*b*)

(*a*) Je crois qu'au contraire l'homme inquiet n'est jamais *satisfait*, parce qu'il souhaite toujours plus de sécurité : & que l'homme possédé de quelque passion n'est jamais *content*, parce qu'il ne cesse jamais de souhaiter, même quand ses premiers désirs sont remplis & *satisfaits*. Du moins cela est conforme aux notions de l'abbé Girard. (*Tome I.* 160.,) que l'auteur de cet article aprouve expressément. (B.)

(*b*) Selon M. Girard (*Ibid.*) ; on est *satisfait* quand on a obtenu ce qu'on souhaitoit, quoiqu'on puisse n'être pas *content* : & l'Encyclopédiste va lui-même en faire la remarque. (B.)

Combien de fois arrive-t-il qu'on n'eſt pas *content* après s'être *ſatisfait?* Vérité qui peut être d'un grand uſage en Morale. (*Encycl.* IV. 111.)

* En effet, il n'arrive preſque jamais que l'on ſoit *content*, après avoir obtenu la *ſatisfaction* la plus entiere d'une injure. On déſire d'acquérir un bien; enfin, il arrive qu'on eſt *ſatisfait*, mais on n'eſt pas *content* : il auroit été plus heureux d'être *content* que *ſatisfait*; car, comme dit le proverbe, *Contentement paſſe richeſſe.* (c) (B.)

(c) Voyez *Tome* I. *Art.* 159. 160. Celui-ci en eſt tiré en partie.

141. MÉCONTENTS. MAL-INTENTIONNÉS.

Les uns & les autres ſont opoſés aux vues du Gouvernement : la différence vient des motifs qui les pouſſent, & des moyens qu'ils emploient.

Les *mécontents* ne ſont pas ſatisfaits du Gouvernement, du Miniſtere, de l'adminiſtration des affaires; ils déſirent qu'on y faſſe quelque changement. Les *mal-intentionnés* ne ſont pas ſatisfaits de leur propre ſituation, & penſent à s'en procurer une qui ſoit à leur gré.

Il y a des *mécontents* dans les temps de troubles; parce que la tempête fait aiſément perdre la tête à un pilote qui n'a pas aſſez d'expérience & de lumiere, & que la manœuvre peut en ſouffrir. Il y a des *mal-intentionnés* dans tous les temps; parce que dans tous les temps il y a des paſſions, & que les paſſions ſont toujours injuſtes.

Les *mécontents* ne ſont pas toujours blâmables, parce qu'il n'eſt jamais blâmable de

voir & de sentir ; c'est le manque de respect ou la révolte qui les rend criminels. Il est rare que les *mal-intentionnés* soient excusables ; parce que leur mauvaise intention est criminelle en soi, que souvent leur motif secret est orgueil ou injustice, & que presque toujours ils se couvrent du voile odieux de la dissimulation & de l'hypocrisie.

Quand on pousse à bout des *mécontents* modérés, en rejettant avec hauteur leurs représentations les plus raisonnables & en les punissant de ce qu'ils ont été trop clairvoyants ou trop sensibles ; on risque de les associer aux *mal-intentionnés*, & de prêter à ceux-ci des prétextes qui leur manquoient. (B.)

* A juger équitablement d'Helvidius, il n'étoit que *mécontent* ; on voulut le faire passer pour *mal-intentionné*. Ces deux dispositions ont un air de ressemblance, qui fait que la calomnie les confond presque toujours avec succès (*M. l'abbé de la Bléterie*, *Note* 2, sur la *Vie d'Agricola*, par Tacite.)

142. MAL-CONTENT. MÉCONTENT.

Tous deux signifient *qui n'est pas satisfait* ; mais avec quelques différences qu'il est essentiel d'observer.

Il me semble que l'on est *mal-content*, quand on n'est pas aussi satisfait que l'on avoit droit de l'attendre ; & que l'on est *mécontent*, quand on n'a reçu aucune satisfaction.

Delà vient que *Mal-content*, ainsi que l'observe l'Académie dans son dictionnaire, se dit plus particuliérement du supérieur à l'égard de l'inférieur ; parce que l'inférieur est censé du moins avoir fait quelque chose pour la satisfaction du supérieur : au contraire *Mécontent* se dira

dira plutôt de l'inférieur à l'égard du ſupérieur par une raiſon contraire. Ainſi un Prince peut être *mal-content* des ſervices de quelqu'un de ſes ſujets; un pere, de l'aplication de ſon fils; un maître; des progrès de ſon éleve; un citoyen, du travail d'un ouvrier, &c. Un ſujet au contraire peut être *mécontent* des paſſe-droits que lui fait le prince; un fils, de la prédilection trop marquée de ſon pere pour un autre de ſes enfants; un éleve, de la négligence ou de l'impéritie de ſon maître; un ouvrier, du ſalaire que l'on a donné à ſon travail.

Mal-content & *Mécontent* ayant un ſens paſſif, il faut apliquer dans des ſens contraires les verbes *Contenter mal* & *Mécontenter*, qui ont le ſens actif: ainſi les inférieurs *contentent mal* les ſupérieurs; & les ſupérieurs *mécontentent* les inférieurs.

Mal-content exige toujours un complément avec la prépoſition *de*; & ce complément exprime ce qui auroit dû donner une entiere ſatisfaction. *Mécontent* peut s'employer d'une maniere abſolue & ſans complément.

De-là vient qu'il ſe prend quelquefois ſubſtantivement, dans le ſens que l'article précédent a expliqué; & dans cette acception il ne ſe dit qu'au pluriel. Mais *Mal-content* ne peut jamais ſe prendre ſubſtantivement, quoique le P. Bouhours ait écrit: „ C'eſt la coutume „ des *mal-contents* de ſe plaindre. „ C'eſt dans cêt écrivain une véritable faute, qui vient de ce qu'on n'avoit pas encore de ſon temps démêlé les juſtes différences des deux termes dont il s'agit; comme on peut le voir par ce qu'il en dit lui-même au *Tome I.* de ſes Remarques nouvelles ſur la langue françoiſe. (B.)

143. TAUX. TAXE. TAXATIONS.

L'idée commune qui fonde la ſynonymie de ces trois mots, eſt celle de la détermination établie de quelque valeur pécuniaire.

Le *taux* eſt cette valeur même : la taxe eſt le réglement qui la détermine : les *taxations* ſont certains droits fixes attribués à quelques officiers qui ont le maniement des deniers du roi.

On ne dit que *Taux*, quand il s'agit du denier auquel les intérêts de l'argent ſont fixés par l'ordonnance; parce que la cupidité ne penſe pas tant à l'autorité déterminante, qu'à ſes propres intérêts.

On dit aſſez indifféremment *Taux* ou *Taxe*, en parlant du prix établi pour la vente des denrées, ou de la ſomme fixée que doit payer un contribuable; mais ce n'eſt que dans le cas où il n'eſt pas plus néceſſaire de faire attention à la valeur déterminée qu'à l'autorité déterminante : car un contribuable qui voudroit repréſenter qu'il ne peut payer ce qu'on exige de lui, faute de proportion avec ſes facultés, devroit dire que ſon *taux* eſt trop haut; & s'il vouloit dire que les impoſiteurs ne l'ont pas traité dans la proportion des autres contribuables, il devroit dire que la *taxe* eſt trop forte.

On ne dit que *Taxe*, s'il s'agit du réglement judiciaire pour fixer certains frais qui ont été faits à la pourſuite d'un procès ou d'une impoſition en deniers ſur des perſonnes en certains cas : c'eſt que l'on a alors plus d'égard à l'autorité de la juſtice, qui conſtate le droit, ou à celle du prince, qui eſt plus marquée qu'à l'ordinaire.

On dit quelquefois *Taxation* au ſingulier, pour ſignifier l'opération de la taxe. (B.)

144. DÉCIME. DÉCIMES. DIME.

Ces mots déſignent également une contribution payable par les poſſeſſeurs des biens, & qui étoit originairement de la dixieme partie des fruits.

Décime, au ſingulier, c'eſt la dixieme partie des revenus eccléſiaſtiques, qui étoit levée extraordinairement pour quelque affaire jugée importante à la Religion ou à l'Etat.

Décimes, au pluriel, eſt ce que les bénéficiers paient annuellement au roi ſur les revenus de leurs bénéfices, ſans aucune analogie déterminée entre les revenus & la contribution.

Dîme eſt la portion des fruits des biens laïques, donnée annuellement à l'Egliſe par les fideles, ou aux ſeigneurs par leurs vaſſaux. Quoique le mot ſemble indiquer la dixieme partie, ce n'eſt pourtant le taux des *dîmes* qu'en un petit nombre d'endroits; il varie d'un lieu à un autre, & il n'y a d'uniformité que dans la quotité annuelle de chaque paroiſſe. (B.)

145. REGLE. MODELE.

L'un & l'autre ont pour objet de diriger, mais en diverſes manieres. La *regle* preſcrit ce qu'il faut faire; le *modele* le montre tout fait : on doit ſuivre l'une & imiter l'autre.

La *regle* parle à l'eſprit, elle l'éclaire, elle lui fait connoître ce qui doit ſe faire; mais elle eſt froide & ſans force. Le *modele* échauffe l'ame, la met en mouvement, fait diſparoître toutes les difficultés, anéantit tous les prétextes.

On trouve dans les écrits d'Ariſtote, de Longin, de Denys d'Halicarnaſſe, de Cicé-

ron, de Quintilien, & de plusieurs modernes, d'excellentes *regles* sur l'éloquence; mais elles seront infructueuses ou bien peu utiles pour former des orateurs, si l'on ne s'attache à l'étude des grands *modeles*, comme Démosthenes & Cicéron, Bossuet & Fléchier, Bourdaloue & Massillon, d'Aguesseau & Cochin.

Les Philosophes nous prescrivent des *regles* de conduite qui sont admirables, si l'on veut, & pleines de sagesse : mais ils ne gagneront rien, s'ils s'en tiennent à la théorie ; il faut qu'ils aient recours à l'histoire, qui, en nous proposant de grands & d'illustres *modeles*, nous soumet aux *regles* par l'imitation.

Les loix sont des *regles* déterminées par l'autorité du législateur; les *modeles* montrent des exemples qui justifient les *regles*, & qui condamnent les réfractaires. Ainsi, l'on peut apliquer ici à la *regle* & au *modele*, ce que Rousseau a dit de la *loi* & de l'*exemple*. (*a*)

Contre une *loi* qui nous gêne
La nature se déchaîne,
Et cherche à se révolter;
Mais l'*exemple* nous entraîne,
Et nous force à l'imiter.

„ Il y a des endroits, dit le P. Bouhours (*b*),
„ où l'on peut employer également les deux
„ mots de *Regle* ou de *Modele* : par exemple,
„ on peut dire, la vie de N. S. est la *regle*
„ des chrétiens, ou le *modele* des chrétiens. „
Cela peut se dire sans doute, mais ce ne sont pas moins deux expressions différentes par la forme & par le sens ; la premiere signifie que de la vie de N. S. nous pouvons con-

(*a*) Ode à l'Impératrice Amélie.
(*b*) Remarques nouv. *Tome*. I.

clure quelles sont les véritables *regles* de la vie chrétienne; la seconde, que dans la vie de N. S. nous trouvons un *modele* qui nous porte à nous conformer aux *regles* de la vie chrétienne, & qui nous en montre la maniere. La premiere expression est, pour ainsi dire, de pure théorie; la seconde est de pratique : ainsi il y a encore un choix qui dépend des circonstances, & qui n'échapera pas au bon goût. (B.)

146. RÉGLÉ. RÉGULIER.

Ces deux adjectifs marquent un raport aux regles; mais ce sont des raports différents, & les regles n'y sont pas envisagées sous les mêmes points de vue.

Ce qui est *réglé* est assujetti à une regle quelconque, uniforme ou variable, bonne ou mauvaise. Ce qui est *régulier* est conforme à une regle uniforme & louable.

Le mouvement de la lune est *réglé*, puisqu'il est soumis à des retours périodiques égaux : mais il n'est pas *régulier*, parce qu'il n'est pas uniforme dans la même période.

Toutes les actions des chrétiens sont *réglées* par l'Evangile; mais elles ne sont par toutes *régulieres*, parce qu'elles ne sont pas toutes conformes à ces regles sacrées.

Il me semble qu'en parlant de la vie, de la conduite, des mœurs, le mot de *Réglé* dit autre chose que celui de *Régulier*. Une vie *réglée* peut s'entendre au physique ou au moral; au physique, c'est une vie assujettie à une regle suggérée par des vues de santé ou d'économie; au moral, c'est une vie extérieurement conforme aux regles de morale que le monde même exige : mais une vie *réguliere* est conforme

aux principes de la morale & aux maximes de la religion. C'eſt à-peu-près la même différence, en parlant de la conduite & des mœurs.

On dit d'une femme, qu'elle eſt *réglée*, dans un ſens purement phyſique, pour dire que le retour périodique des menſtrues eſt exact. C'eſt pourquoi dans le ſens moral, on dit qu'elle eſt *réguliere*, pour dire qu'elle garde toutes les bienſéances qu'exige la vertu : ce mot alors n'a aucun trait à la religion ; „ ce n'eſt pas une „ femme dévote, dit le P. Bouhours. (*a*) *Ré-* „ *guliere* dit moins que dévote ; & les femmes „ que nous apellons *régulieres* ne ſont la „ plupart que de vertueuſes païennes : elles ont „ beaucoup de vertu & très-peu de dévotion. „

Hors de la morale, ce qui eſt *réglé* étoit originairement libre, & n'eſt ſoumis à une regle que par un choix libre & par convention ; c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre d'une diſpute *réglée*, d'un ordinaire *réglé*, d'un commerce *réglé*, d'un temps *réglé*, *&c* : ou bien il s'agit d'une regle établie par le fait & dont il eſt difficile ou impoſſible de rendre raiſon, comme quand on parle d'une fievre *réglée*. Mais tout ce qui eſt *régulier* doit être conforme à la regle, & tend au vicieux dès qu'il s'y ſouſtrait ; tels ſont un bâtiment, un diſcours, un poëme, une conſtruction, une procédure, &c. (B.)

(*a*) Rem. nouv. *Tome*. I.

147. RÉGLÉMENT. RÉGULIÈREMENT.

Quand on ne veut marquer que la perſévérance à faire toujours de la même maniere, ces deux adverbes ſont ſynonymes & ſe prennent indifféremment l'un pour l'autre : ainſi l'on peut dire d'un homme de cabinet, qu'il

étudié *réglément* ou *réguliérement* huit heures par jour; que tous les jours il se leve *réglément* ou *réguliérement* à cinq heures, &c.

Mais il y a des circonstances où l'on ne doit pas prendre l'un pour l'autre. *Réglément* veut dire alors, d'une maniere égale, que l'on peut regarder comme regle, & qui semble soumise à une regle; *Réguliérement* veut dire, d'une maniere conforme à une regle réelle, ou aux regles en général.

Réglément indique de la précision, & supose de la sagesse & de l'ordre; *Réguliérement* désigne de l'attention, & supose de la soumission & l'obéissance.

Vivre *réglément* est un moyen assuré de ménager tout à la fois sa bourse & sa santé. Vive *réguliérement* est le moyen le plus efficace d'assurer ce bonheur dans ce monde & dans l'autre. (B.)

148. RELACHE. RELACHEMENT.

C'est l'interruption, l'intermission, la discontinuation d'un premier état : mais quelques idées accessoires ajoutées à ce premier fonds, la synonymie disparoît.

Relâche se prend toujours en bonne part; c'est la discontinuation de quelque exercice pénible, soit pour le corps soit pour l'esprit : *Relâchement*, employé seul, se prend en mauvaise part; c'est la diminution de l'activité dans le travail ou dans quelque exercice, ou de la régularité dans ce qui concerne les mœurs ou la piété.

Il est nécessaire que par intervalles l'esprit & le corps prennent du *relâche* : il sert à ranimer les forces. En fait de mœurs & de discipline, le moindre *relâchement* est dange-

reux; il fait mieux ſentir le poids de la regle, & ne manque guere de la rendre odieuſe.

Le *relâche* eſt un ſoulagement, qui prépare à de nouveaux travaux : le *relâchement* dans ce qui concerne la piété, la diſcipline, ou les mœurs, eſt une infraction, qui en amene d'autres & conduit au déſordre. Mais par raport au travail, le *relâchement* ne tire pas toujours à ſi grande conſéquence; & l'on peut ſe le permettre quelquefois juſqu'à certain point, quand on n'a pas le loiſir de ſe donner entiérement *relâche*. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 392.

149. DÉROGATION. ABROGATION.

Ce ſont deux actions légiſlatives également opoſées à l'autorité d'une loi, mais chacune à ſa maniere. La *Dérogation* laiſſe ſubſiſter la loi antérieure; l'*Abrogation* l'annulle abſolument. La loi *dérogeante* ne donne atteinte à l'ancienne que d'une maniere indirecte & imparfaite : indirecte, en ce qu'elle en confirme l'exiſtence & l'autorité par l'acte même qui la ſuſpend : imparfaite, en ce qu'elle ne la contrarie que dans quelques points où l'une ſeroit incompatible avec l'autre. La loi qui *abroge* eſt directement & pleinement opoſée à l'ancienne : directement, parce qu'elle eſt faite expreſſément pour l'annuller; pleinement parce qu'elle l'anéantit dans tous ſes points.

Il n'y a que le légiſlateur qui puiſſe *déroger* aux loix anciennes, ou les *abroger*. Les *dérogations* fréquentes prouvent, ou le vice de l'ancienne légiſlation, ou l'abus actuel de la puiſſance légiſlative. L'*abrogation* eſt quelquefois indiſpenſable, quand les mœurs de la nation ou les intérêts de l'Etat ſont changés.

L'usage des clauses *dérogatoires* dans les testaments a été *abrogé* par la nouvelle ordonnance qui concerne ces actes. (B.)

150. CONTRAVENTION. DÉSOBÉISSANCE.

Ces termes désignent en général l'action de s'écarter d'une chose qui est commandée.

La *contravention* est aux choses; la *désobéissance*, aux personnes. La *contravention* à un réglement est une *désobéissance* au souverain. (*Encycl.* IV. 127.)

151. VIOL. VIOLEMENT. VIOLATION.

Ces termes expriment tous trois l'infraction de quelque devoir considérable : c'est la différence des objets violés qui fait celle des termes.

Le *viol* est le crime de celui qui attente par force à la pudicité d'une fille ou d'une femme. *Violement* ne se dit que de l'infraction de ce qu'on doit observer, & ce mot exige toujours un complément qui fasse connoître la nature du devoir qui est transgressé. *Violation* se dit plus spécialement des choses sacrées ou très-respectables, quand elles sont comme profanées.

Quand les mœurs d'une nation sont corrompues, au point que le *violement* des bienséances fait partie des manieres reçues, & que l'impudicité ose se permettre impunément la *violation* publique des lieux saints; on ne sauroit plus répondre que le *viol* n'y sera pas bientôt traité comme une pure galanterie. (B.)

152. LICITE. PERMIS.

On peut faire l'un & l'autre : ce qui est *licite*, parce qu'aucune loi ne l'a déclaré mauvais ; ce qui est *permis*, parce qu'une loi expresse l'a autorisé.

Ce qui est *licite*, tant que la loi n'a rien prononcé de contraire, est indifférent en soi : ce qui est *permis*, avant que la loi s'expliquât, étoit mauvais en vertu d'une autre loi antérieure.

Ce qui cesse d'être *licite*, devient *illicite* ; & ces deux termes ont un raport plus marqué à l'usage que l'on doit faire de sa liberté : ils caractérisent les objets de nos devoirs. Ce qui cesse d'être *permis*, devient *défendu* ; & ces termes ont un raport plus marqué à l'empire de la loi : ils caractérisent notre dépendance.

L'usage de la viande est *licite* en soi : mais l'Eglise l'ayant *défendu* pour certains jours de l'année, il n'est *permis* alors qu'à ceux qui, sur de justes motifs, sont dispensés de l'abstinence par l'autorité de l'Eglise même ; il est *illicite* pour tous les autres. (B.)

153. DÉFENDU. PROHIBÉ.

Ces deux mots désignent en général une chose qu'il n'est pas permis de faire, en conséquence d'un ordre ou d'une loi positive. Ils different en ce que *Prohibé* ne se dit guere que des choses qui sont *défendues* par une loi humaine & de police.

La fornication est *défendue* ; & la contrebande *prohibée*. (*Encycl.* IV. 735.)

154. SUBREPTICE. OBREPTICE.

Quoique ces mots ſoient des termes de palais & de chancellerie, ils ſont cependant d'un uſage ſi fréquent & ſi commun, qu'il ne ſauroit être hors de propos de les faire connoître ici. Ils ſervent l'un & l'autre à caractériſer des graces obtenues par ſurpriſe, ou de la puiſſance eccléſiaſtique, ou de la puiſſance ſéculiere, ou des magiſtrats diſpenſateurs de la juſtice.

La ſurpriſe ſupoſe que ceux qui ont accordé la grace n'ont pas eu les lumieres néceſſaires pour ſe décider avec équité, & que les perſonnes qui l'ont ſollicitée y ont mis obſtacle, ce qui peut ſe faire en deux façons. La premiere eſt lorſqu'on avance comme vraie une choſe fauſſe, & alors il y a *ſubreption* : la ſeconde eſt lorſqu'on ſuprime dans ſon expoſé une vérité qui empêcheroit l'effet de la demande, & alors il y a *obreption*.

Un titre *obreptice* peut avoir été obtenu de bonne foi, mais il manque néanmoins de ſolidité; il ne donne pas un droit réel. Un titre *ſubreptice* a été obtenu de mauvaiſe-foi; & loin de donner un droit réel, il eſt ſujet à l'animadverſion du collateur. Un titre *obreptice* & *ſubreptice* tout à la fois a les caracteres les plus certains de réprobation; & l'*obreption* même peut juſtement être ſoupçonnée d'auſſi mauvaiſe foi que la *ſubreption*. (B.)

155. RÉFORMATION. RÉFORME.

L'idée objective commune à ces deux mots, eſt celle d'un rétabliſſement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme.

La *réformation* eſt l'opération qui procure

ce rétablissement; la *réforme* en est le résultat, ou le rétablissement même.

Ceux qui sont chargés de travailler à la *réformation* des mœurs, ne doivent s'attendre à réussir qu'autant qu'ils commenceront par vivre eux-mêmes dans la *réforme*.

Il n'est pas douteux qu'une bonne *réforme* dans le systême de l'institution publique ne produisît de très-grands biens pour l'Etat & pour les citoyens : mais la *réformation* n'en doit être confiée à aucun ordre de l'Etat exclusivement, & encore moins à aucun particulier; chacun ne voit que pour soi, & il faut voir pour tous. (*a*) (B.)

(*a*) *Tome* I. *Art.* 159.

156. SON DE VOIX. TON DE VOIX.

Ces deux expressions, synonymes en ce qu'elles expriment les affections caractéristiques de la voix, ont entr'elles des différences considérables.

On reconnoît les personnes au *son de* leur *voix*, comme on distingue une flûte, un fifre, un hautbois, une viele, un violon, & tout autre instrument de musique, au son déterminé par sa construction : on distingue les diverses affections de l'ame d'une personne qui parle avec intelligence ou avec feu, par la diversité des *tons de voix*, comme on distingue sur un même instrument les différents airs, les mesures, les modes, & autres variétés nécessaires.

Le *son de voix* est donc déterminé par la constitution physique de l'organe; il est doux ou rude, agréable ou désagréable; grêle ou vigoureux. Le *ton de voix* est une inflexion déterminée par les affections intérieures que l'on veut peindre; il est, selon l'occurrence,

élevé ou bas, impérieux ou soumis, fier ou humble, vif ou froid, sérieux ou ironique, grave ou badin, triste ou gai, lamentable ou plaisant, *&c.* (B.)

157. BAILLEMENT. HIATUS.

M. du Marsais, à l'article *Bâillement* de l'Encyclopédie, paroît avoir regardé ces deux mots comme entiérement synonymes : mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes; & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutive de plusieurs voix simples (*a*) non articulées, ils désignent des idées accessoires différentes, qui caractérisent chacun de ces mots en particulier.

Je crois donc que *Bâillement* exprime particuliérement l'état de la bouche pendant l'émission de ces voix consécutives, & que le mot *Hiatus* exprime l'espece de cacophonie qui en résulte : ensorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*.

Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute, à moins qu'il ne soit autorisé par l'usage, ou placé à propos comme les ombres dans un tableau : la théorie du *bâillement* apartient à l'Anatomie; celle de l'*hiatus* est du ressort de la Grammaire. (B.) (*Encycl. VIII.* 399.)

(*a*) On entend ici par *voix* simple, cette espece de sons que l'écriture représente par des *voyelles*; car il est nécessaire de nommer différemment les signes & les choses signifiées.

158. CONVERSATION. ENTRETIEN.

Ces deux mots désignent en général un discours mutuel entre deux ou plusieurs personnes; mais avec cette différence, que *Conversation* se dit en général de quelque discours

mutuel que ce puiſſe être; au-lieu qu'*Entretien* ſe dit d'un diſcours mutuel qui roule ſur quelque objet déterminé. Ainſi on dit qu'un homme eſt de bonne *converſation*, pour dire qu'il parle bien des différents objets ſur leſquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il eſt d'un bon *entretien*.

Entretien ſe dit de ſupérieur à inférieur: on ne dit point d'un ſujet qu'il a eu une *converſation* avec le roi, on dit qu'il a eu un *entretien*: on ſe ſert auſſi du mot d'*Entretien*, quand le diſcours roule ſur une matiere importante. On dit, par exemple, ces deux princes ont eu enſemble un *entretien* ſur les moyens de faire la paix entr'eux.

Entretien ſe dit pour l'ordinaire des diſcours mutuels imprimés, à moins que le ſujet n'en ſoit pas ſérieux; alors on ſe ſert du mot de *converſation*: on dit, les *Entretiens* de Cicéron ſur la nature des Dieux, & la *Converſation* du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt.

Lorſque pluſieurs perſonnes, ſur-tout au nombre de plus de deux, ſont raſſemblées & parlent entr'elles, on dit, qu'elles ſont en *converſation*, & non pas en *entretien*. (*Encycl. IV*. 265.)

159. CONVERSATION. ENTRETIEN. COLLOQUE. DIALOGUE.

Ces quatre mots déſignent également un diſcours lié entre pluſieurs perſonnes qui y ont chacune leur partie.

Le mot de *Converſation* déſigne des diſcours entre gens égaux ou à peu près égaux, ſur toutes les matieres que préſente le haſard. Le mot d'*Entretien* marque des diſcours ſur des matieres ſérieuſes, choiſies exprès pour être diſcu-

tées, & par conséquent entre des personnes dont quelqu'une a assez de lumieres ou d'autorité pour décider. Le mot de *Colloque* caractérise particuliérement les discours prémédités sur des matieres de doctrine & de controverse, & conséquemment entre des personnes instruites & autorisées par les partis oposés. Le terme de *Dialogue* est général, peut également s'apliquer aux trois especes que l'on vient de définir, & indique spécialement la maniere dont s'exécutent les différentes parties du discours lié.

La liberté & l'aisance doivent régner dans les *conversations*. Les *entretiens* doivent être intéressants, & ne perdre jamais de vue la décence. Les *colloques* sont inutiles, si les parties ne s'entendent pas; & font plus de mal que de bien, si l'on ne procede pas de bonne foi : le fameux *colloque* de Poissy fut également répréhensible par ces deux points. Les *Dialogues* ne peuvent plaire qu'autant que les différentes parties du discours sont assorties aux personnes, à leurs passions, à leurs intérêts, à leurs lumieres, & aux autres circonstances qui, en concourant à établir la scene, doivent en même temps y distinguer nettement chaque acteur.

Dans les sociétés de liaison & de plaisir, on tient des *conversations* plus ou moins agréables, selon que la compagnie est plus ou moins bien composée. Dans les assemblées académiques, on a des *entretiens* plus ou moins utiles, selon que la matiere est plus ou moins intéressante, que les membres en sont plus ou moins instruits, & qu'ils parlent avec plus ou moins de netteté. Dans les temps de trouble & de division, il est bien dangereux de consentir à des *colloques* : parce que souvent ils ne servent que de prétextes aux brouillons pour procurer leurs

intérêts perſonnels, aux dépens de la vérité qu'ils trahiſſent & de la tranquillité publique qu'ils ſacrifient; & que c'eſt à coup ſûr un moyen de plus pour ranimer la fermentation, par le raprochement & le choc des opinions contraires. Le *dialogue* doit être aiſé, enjoué, & ſans aprêt dans les *converſations*; ſérieux, grave, & ſuivi dans les *entretiens*; clair, raiſonné, travaillé, éloquent même & pathétique dans les *colloques*. (B.)

160. ÉPITRE. LETTRE.

Ces deux mots ſynonymes par l'idée commune qu'ils expriment, ne different que par les aplications différentes qu'on en fait.

1°. *Lettre* ſe dit généralement de toutes celles qu'on écrit d'ordinaire, ſur-tout en proſe, & de celles qui ont été écrites par des auteurs modernes, ou dans les langues vivantes: ainſi l'on dit, les *lettres* de Balzac, de Voiture, de madame de Sévigné, écrites en françois; les *lettres* du cardinal d'Oſſat, du cardinal Bentivoglio, de Fra Paolo Sarpi, écrites en italien; les *lettres* de Guévara, d'Antonio Pérez, en eſpagnol; les *lettres* de Grotius, de Muret, du cardinal Beſſarion, de Jacques Bongars, en latin, *&c.*

Epître, au contraire, ſe dit en parlant des *lettres* écrites par les anciens, dont les langues ſont mortes: ainſi l'on dit, les *épîtres* de Cicéron, de Séneque, de Pline. Il eſt pourtant vrai que les traducteurs modernes ont dit *Lettres*, en parlant de celles de Pline & de Cicéron. Le mot d'*Epître* eſt conſacré ſur-tout aux écrits de ce genre qui nous viennent des apôtres; les *épîtres* de S. Paul, de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jean, de S. Jude: & l'on dit auſſi, l'*épître* de la meſſe, pour marquer la

lecture qui s'y fait de quelque morceau de ces *épîtres* apostoliques, ou même, par extension, de quelque livre que ce soit de l'ancien testament.

2°. Dans le style moderne; on donne généralement le nom de *Lettres* à toutes celles que l'on écrit en prose, de quelque matiere qu'elles traitent, & avec quelque étendue qu'elles soient écrites; il ne faut en excepter que celles que l'on met à la tête des livres pour les dédier, & que l'on nomme *épîtres* dédicatoires. Mais on donne le nom d'*épîtres* aux *lettres* écrites en vers, qui ont le caractere de celles d'Horace : ainsi l'on dit, les *épîtres* de Despréaux, de Rousseau.

Tout ce qui peut faire la matiere d'un discours en forme, peut aussi faire la matiere d'une *lettre*; celui qui l'écrit doit donc, proportion gardée, se proposer, ainsi que l'orateur, d'instruire, de toucher, & de plaire. Il y a des *lettres* de pur raisonnement; d'autres, de sentiment; d'autres de simple agrément: les premieres exigent un style simple; les secondes, un style pathétique; les dernieres, un style fleuri : toutes demandent du naturel.

Il faut croire, dit un auteur moderne, que l'estime & l'amitié ont inventé l'*épître* dédicatoire; mais la bassesse & l'intérêt en ont bien avili l'usage.

On attache aujourd'hui, à l'*épître* en vers, l'idée de la réflexion & du travail; & on ne lui permet point les négligences de la *lettre*. L'*épître*, comme la *lettre*, n'a point de style déterminé : elle prend le ton de son sujet, & s'éleve ou s'abaisse suivant le caractere des personnes. (B.)

161. LAMENTATION. PLAINTE.

* Ce ſont également des expreſſions de la ſenſibilité de l'ame; c'eſt en cela que conſiſte l'idée commune. (B.)

* La *lamentation* eſt une *plainte* forte & continuée. La *plainte* s'exprime par le diſcours; les gémiſſements accompagnent la *lamentation*.

On ſe *lamente* dans la douleur; on ſe *plaint* du malheur.

L'homme qui ſe *plaint*, demande juſtice; celui qui ſe *lamente*, implore la pitié. (*Encycl.* IX. 228.)

162. CRI. CLAMEUR.

Le dernier de ces mots ajoute à l'autre une idée de ridicule par ſon objet ou par ſon excès.

Le ſage reſpecte le *cri* public, & mépriſe les *clameurs* des ſots. (*Encycl.* IV. 461.)

163. DÉCRIER. DÉCRÉDITER.

* Tous deux bleſſent la conſidération dont jouiſſoit l'objet ſur qui tombe cette attaque. (B.)

* Le premier va directement à l'honneur; le ſecond, au crédit.

On *décrie* une femme, en diſant d'elle des choſes qui la font paſſer pour une perſonne peu réguliere. On *décrédite* un homme d'affaires, en publiant qu'il eſt ruiné.

On *décrédite* un ambaſſadeur, en diſant qu'il n'a pas des pouvoirs abſolus: on le *décrie*, en diſant que c'eſt un homme ſans foi & ſans parole.

Le commun du monde ſe donne la liberté de *décrier* la conduite de ceux qui gouvernent. Si ce qu'on dit de nous eſt faux; auſſi-tôt que nous nous en piquerons, nous le ferons croire

véritable : le mépris de tels discours les *décrédite*. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome II.*)

* La jalousie & l'esprit de parti ont souvent *décrié* les personnes, pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions. (B.)

164. MAL PARLER. PARLER MAL.

Ces deux expressions, toutes deux usitées, & composées des mêmes mots, ne sont pourtant pas synonymes : & elles peuvent servir à prouver, qu'on ne doit pas se flatter aisément de connoître toutes les finesses d'une langue.

Mal parler tombe sur les choses que l'on dit; & *parler mal*, sur la maniere de les dire : le premier est contre la Morale, & le second, contre la Grammaire.

C'est *mal parler* que de dire des paroles offensantes, sur-tout à ceux à qui l'on doit du respect; de tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent nuire ou à celui qui les tient ou à ceux dont on parle. C'est *parler mal*, que d'employer une expression hors d'usage; d'user de termes équivoques; de construire d'une maniere embarrassée, obscure, ou à contre-sens; d'affecter des figures gigantesques, en parlant de choses communes ou médiocres; de choquer la quantité, en faisant longues les syllabes qui doivent être breves, ou breves celles qui doivent être longues.

Ceux qui aiment à parler beaucoup, sont sujets à *mal parler*; c'est une maxime du sage. (*a*)

Si l'on n'a point étudié les principes de sa langue dans les meilleurs ouvrages, & si l'on n'en a pas remarqué les usages dans la lecture

(*a*) *In multiloquio non deerit peccatum.* Prov. *x*. 19. *Qui multis utitur verbis, lædet animam suam.* Eccles. *xx*. 8.

des meilleurs écrivains & dans la conversation des personnes les mieux élevées ; il est impossible de n'être pas souvent dans le cas de *parler mal.*

Il ne faut ni *mal parler* des absents, ni *parler mal* devant les savants.

Au reste, cette distinction n'a lieu qu'avec l'infinitif & dans les temps composés du verbe *parler :* on ne pourroit pas dire, *il mal parle, il mal parloit ;* & si l'on vouloit éviter l'équivoque, il faudroit prendre un tour & dire, par exemple, il ose *mal parler*, il se donnoit la liberté de *mal parler.* (B.)

165. ORAISON. DISCOURS.

M. l'abbé Girard a comparé ces mots comme synonymes dans le langage des rhéteurs ; (*a*) ici nous les considérerons dans le langage des grammairiens : ils y signifient également l'énonciation des pensées par la parole, & c'est en quoi ils y sont synonymes. Voici en quoi ils y different.

Dans le *discours* on envisage sur-tout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée : dans l'*oraison* l'on fait plus attention à la matiere physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsque l'on dit en françois, *Dieu est éternel ;* en latin, *Æternus est Deus ;* en italien, *Eterno è iddio ;* c'est toujours le même *discours*, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité : mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que les signes vocaux de l'une sont différents des signes vocaux de l'autre, si l'on dit en fran-

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 224.

çois, *Par où dois-je ſortir de ce trouble fatal?* ou bien, *De ce trouble fatal par où dois-je ſortir?* C'eſt encore le même *diſcours*, parce que c'eſt l'énonciation fidelle de la même penſée: mais quoique les mêmes ſignes vocaux ſoient employés dans les deux phraſes, ce n'eſt pourtant pas tout-à-fait la même *oraiſon*; parce que l'enſemble phyſique de l'énonciation n'eſt pas le même de part & d'autre, l'ordre eſt différent.

Le *diſcours* eſt donc plus intellectuel: ſes parties ſont les mêmes que celles de la penſée; le ſujet, l'attribut, & les divers compléments néceſſaires aux vues de l'énonciation. Il eſt du reſſort de la Logique.

L'*oraiſon* eſt plus matérielle: ſes parties ſont les différentes eſpeces de mots; le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la prépoſition, l'adverbe, la conjonction, & l'interjection. Le méchaniſme en eſt ſoumis aux loix de la Grammaire.

Le *diſcours* s'adreſſe à l'eſprit, parce qu'il lui préſente des idées. Ce qui le caractériſe, c'eſt le *ſtyle*, qui le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarraſſé, vif, ou froid, *&c.*

L'*oraiſon* eſt pour l'imagination, parce qu'elle repréſente d'une maniere matérielle & ſenſible. Ce qui la caractériſe, c'eſt la *diction*, qui la rend correcte ou incorrecte, claire ou obſcure, harmonieuſe ou mal ſonnante, *&c.* (*a*)

L'étymologie peut ſervir à confirmer cette diſtinction entre *Diſcours* & *Oraiſon*. Le mot *Diſcours* vient d'un mot latin, (*b*) qui ſignifie littéralement *Courir de l'un à l'autre*; & en

(*a*) Voyez *Art.* 170.

(*b*) *Diſcours*; en latin *diſcurſus*, vient de *diſcurrere* (courir de place en place.)

effet l'analyſe de la penſée, qui eſt l'objet du *diſcours*, montre, l'une après l'autre, les idées partielles, & paſſe en quelque maniere de l'une à l'autre. Le mot *Oraiſon* vient d'un autre mot latin (*a*) qui ſignifie littéralement *Action de la bouche*; & la bouche eſt l'inſtrument organique du matériel de la parole. (B.)

(*a*) *Oraiſon* vient immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, ſupin d'*orare*; & *orare* a une premiere origine dans le génitif *oris* du nom *os* (bouche :) *orare* (faire uſage de la bouche pour parler.)

166. MOT. TERME.

On peut employer également l'un ou l'autre, pour marquer une totalité de ſons devenue par uſage, pour ceux qui l'entendent, le ſigne d'une idée totale. Mais s'il s'agiſſoit de s'énoncer avec un certain degré de préciſion, il faudroit obſerver les différences qui tiennent à diverſes idées acceſſoires.

Mot me paroît principalement relatif au matériel, ou à la ſignification formelle qui conſtitue l'eſpece : *Terme* ſe raporte plutôt à la ſignification objective qui détermine l'idée, ou aux différents ſens dont elle eſt ſuſceptible.

LEURRER, par exemple, eſt un *mot* de deux ſyllabes; voilà ce qui en concerne le matériel : & par raport à la ſignification formelle, ce *mot* eſt un verbe au préſent de l'infinitif. Si l'on veut parler de la ſignification objective dans le ſens propre, LEURRER eſt un *terme* de fauconnerie; & dans le ſens figuré, où nous l'employons au lieu de TROMPER par de fauſſes aparences, c'eſt un *terme* métaphorique. Ce ſeroit parler ſans juſteſſe & confondre les nuances, que de dire que LEURRER eſt un *terme* de deux ſyllabes, & que ce *terme* eſt à l'infinitif : ou bien que LEURRER, dans le ſens

propre, eſt un *mot* de fauconnerie; ou, dans le ſens figuré, un *mot* métaphorique.

On dit, *Terme* d'art, *Terme* de Palais, *Terme* de Géométrie, *&c.* pour déſigner certains *mots* qui ne ſont uſités que dans le langage propre des arts, du Palais, de la Géométrie, *&c.*; ou dont le ſens propre n'eſt uſité que dans ce langage, & ſert de fondement à un ſens figuré dans le langage ordinaire & commun.

Les *mots* ſont grands on petits, d'une prononciation facile ou embarraſſée, harmonieux ou rudes, déclinables ou indéclinables, ſimples ou compoſés, primitifs ou dérivés, naturels ou étrangers, uſités ou barbares, noms, pronoms, adjectifs, *&c.* : tout cela tient au matériel du ſigne, ou à la maniere dont il ſignifie. Les *termes* ſont ſublimes ou bas, énergiques ou foibles, propres ou impropres, honnêtes, ou déshonnêtes, clairs ou obſcurs, précis ou équivoques, *&c.* : tout cela tient aux idées de la ſignification objective.

Ce ne ſeroit pas la multitude des *mots* qui prouveroit la richeſſe d'une langue, s'il y en avoit beaucoup qui fuſſent entiérement ſynonymes : la richeſſe vient plutôt, de la multitude des *termes*, diverſifiés par les idées acceſſoires de la ſignification objective.

L'harmonie du diſcours dépend ſur-tout du choix & de l'aſſortiment des *mots*; le mérite principal du ſtyle dépend du choix & de l'enſemble des *termes*. (*a*) (B.)

(*a*) *Tome* I. *Art.* 84.

167. TERMES PROPRES. PROPRES TERMES.

Les uns & les autres ſont ceux qui conviennent à la circonſtance pour laquelle on les emploie.

Les *termes propres* ſont ceux que l'uſage a conſacrés, pour rendre préciſément les idées que l'on veut exprimer. Les *propres termes* ſont ceux mêmes qui ont été employés par la perſonne que l'on fait parler, ou par l'écrivain que l'on cite.

La juſteſſe dans le langage, exige que l'on choiſiſſe ſcrupuleuſement les *termes propres*; c'eſt à quoi peut ſervir l'étude des différences délicates qui diſtinguent les ſynonymes. La confiance dans les citations, dépend de la fidélité que l'on a à raporter les *propres termes* des livres ou des actes que l'on allegue. (B.)

168. DICTIONNAIRE. VOCABULAIRE. GLOSSAIRE.

Ils ſignifient en général tout ouvrage où un grand nombre de mots ſont rangés ſuivant un certain ordre, pour les retrouver plus facilement, lorſqu'on en a beſoin. Mais il y a cette différence.

1°. Que *Vocabulaire* & *Gloſſaire* ne s'apliquent qu'à de purs *Dictionnaires* de mots; au lieu que *Dictionnaire* en général comprend, non-ſeulement les *dictionnaires* des langues, mais encore les *dictionnaires* hiſtoriques & ceux des ſciences & d'arts.

2°. Que dans un *vocabulaire* les mots peuvent n'être pas diſtribués par ordre alphabétique, & peuvent même n'être pas expliqués.

Par

Par exemple, si on vouloit faire un ouvrage qui contînt tous les termes d'une science ou d'un art, rapportés à différents titres généraux, dans un ordre différent de l'ordre alphabétique, & dans la vue de faire seulement l'énumération de ces termes sans les expliquer, ce seroit un *vocabulaire.* (*a*) C'en seroit même encore un, à proprement parler, si l'ouvrage étoit par ordre alphabétique & avec explication des termes, pourvu que l'explication fût très-courte, presque toujours en un seul mot, & non raisonnée. (*b*)

3°. A l'égard du mot de *Glossaire*, il ne s'aplique guere qu'aux *dictionnaires* de mots peu connus, barbares, ou surannés. Tel est le *Glossaire* du savant M. Ducange, *ad scriptores mediæ & infimæ latinitatis*, (*c*) & le *glossaire* du même auteur pour la langue grecque. (*Encycl.* IV. 969.)

(*a*) L'*Indiculus universalis* du P. Pomey, Jésuite, dont il me semble qu'on n'a pas fait assez d'usage dans l'enseignement public, est un *Vocabulaire* de cette espece, dont on peut dire que les termes sont disposés dans un ordre catégorique. (B.)

(*b*) Le *Dictionnaire* d'orthographe du Prote de Poitiers est, dans ce sens, un vrai *Vocabulaire* : mais ce *Dictionnaire* énorme, annoncé par souscription, & dont on promet dix-huit ou vingt volumes ; ne doit pas être nommé *vocabulaire*, puisqu'il entre dans des détails qui portent un article jusqu'à dix & douze pages. (B.)

(*c*) M. l'abbé Carpantier vient de donner à ce bon ouvrage, un supplément également savant & utile. (B.)

169. LANGAGE. LANGUE. IDIOME. DIALECTE. PATOIS. JARGON.

Ce qu'il y a de commun entre ces termes, c'est qu'ils marquent tous trois la maniere d'exprimer les pensées, c'est par-là qu'ils sont synonymes ; voici les différences par où ils cessent de l'être.

Le mot de *Langage* eſt le plus général, & il ne comprend dans ſa ſignification que l'idée qui lui eſt commune avec tous les autres, celle de la maniere d'exprimer les penſées, ſans aucune autre détermination ; enſorte que l'on donne le nom de *Langage* à tout ce qui fait ou paroît faire connoître les penſées ; delà vient que l'on dit même, le *langage* des yeux, un *langage* par ſignes, tel que celui des muets du ſérail ; le geſte eſt un *langage* muet.

Les autres mots ajoutent, à cette idée générale & commune, celle du moyen dont on ſe ſert pour rendre ſenſible l'expreſſion des penſées ; chacun de ces termes ſupoſe que la parole eſt le moyen, par conſéquent que le *langage* eſt oral. C'eſt par cette nouvelle idée qu'ils different tous du mot *Langage :* mais puiſqu'elle leur eſt commune, ils ſont encore à cet égard ſynonymes entr'eux, & il faut chercher les idées acceſſoires qui les diſtinguent. Une *langue* eſt la totalité des uſages propres d'une nation pour exprimer les penſées par la parole. Tout eſt uſage dans les *langues* ; le matériel & la ſignification des mots, l'analogie & l'anomalie des terminaiſons, la ſervitude ou la liberté des conſtructions, le puriſme ou le barbariſme des enſembles. Les mots en ſont conſignés dans les dictionnaires ; l'analogie en eſt expoſée dans les grammaires particulieres de chacune.

Si dans le *langage* oral d'une nation, on ne conſidere que l'expreſſion des penſées par la parole, d'après les principes généraux & communs à tous les hommes, le nom de *Langue* exprime parfaitement cette idée. Mais ſi l'on veut encore y ajouter les vues particulieres à cette nation, & les tours ſinguliers qu'elles occaſionnent néceſſairement dans ſa ma-

niere de parler, le terme d'*Idiôme* eſt alors celui qui convient le mieux à cette idée moins générale & plus reſtreinte. Delà vient que l'on donne le nom d'*Idiotiſmes* aux tours d'élocution qui ſont propres à un *idiôme* : c'eſt dans cette propriété que conſiſtent les fineſſes & les délicateſſes de chacun ; & on ne peut les aprendre que par la fréquentation des honnêtes gens de chaque nation, ou par la lecture aſſidue & réfléchie de ſes meilleurs écrivains.

Si une *langue* eſt parlée par une nation composée de pluſieurs peuples égaux, & dont les Etats ſont indépendants les uns des autres, tels qu'étoient anciennement les grecs, & tels que ſont aujourd'hui les italiens & les allemands ; avec l'uſage général des mêmes mots & de la même ſyntaxe, chaque peuple peut avoir des uſages propres ſur la prononciation ou ſur la déclinaiſon des mêmes mots : ces uſages ſubalternes, également légitimes à cauſe de l'égalité des Etats où ils ſont autoriſés, conſtituent les *dialectes* de la *langue* nationale.

Si, comme les romains autrefois & comme les françois aujourd'hui, la nation eſt une par raport au Gouvernement, il ne peut y avoir dans ſa maniere de parler qu'un uſage légitime, celui de la cour & des gens de lettres à qui elle doit des encouragements. Tout autre uſage qui s'en écarte dans la prononciation, dans les terminaiſons, ou de quelque autre façon que ce puiſſe être, ne fait ni une *langue* ou un *idiôme* à part, ni un *dialecte* de la *langue* nationale ; c'eſt un *patois*, abandonné à la populace des provinces ; & chaque province a le ſien.

Un *jargon* eſt un *langage* particulier aux gens de certains états vils, comme les gueux & les filous de toute eſpece : ou c'eſt un composé de façons de parler qui tiennent à quelque

défaut dominant de l'eſprit ou du cœur, comme il arrive aux petits-maîtres, aux coquettes, *&c.* Le mot de *Jargon* fait donc toujours naître une idée de mépris, qui ne ſe trouve point à la ſuite des termes précédents: & ſi on l'emploie quelquefois pour déſigner quelque *langage* bien autoriſé, c'eſt alors pour marquer le cas que l'on en fait dans le moment, plutôt que celui qu'il en faut faire dans tous les temps.

Le *langage* ſe ſert de tout pour manifeſter les penſées. Les *langues* n'emploient que la parole. Les *idiomes* ſe ſont aproprié excluſivement certaines façons de parler, qui rendent difficile la traduction des penſées de l'un en l'autre. Les *dialectes* produiſent dans la *langue* nationale des variétés, qui nuiſent quelquefois à l'intelligence, mais qui ſont ordinairement favorables à l'harmonie. Les expreſſions propres des *patois* ſont des reſtes de l'ancien *langage* national, qui, bien examinés, peuvent ſervir à en retrouver les origines. La queſtion que j'ai entendu faire ſi ſouvent, ſi le françois eſt une *langue* ou un *jargon*, me paroît preſque un crime de leſe-majeſté nationale. (B.)

170. ÉLOCUTION. DICTION. STYLE.

* Ces trois termes ſervent à exprimer la maniere dont les idées ſont rendues : avec cette différence, que les deux derniers ſont reſtreints à la maniere de rendre les idées, abſtraction faite des idées ; & le premier renferme les idées & la maniere de les rendre.

Le *ſtyle* a plus de raport à l'auteur ; la *diction*, à l'ouvrage ; & l'*élocution*, à l'art oratoire. On dit d'un auteur, qu'il a un bon *ſtyle*, pour faire entendre qu'il poſſede l'art de rendre ſes idées : d'un ouvrage, que la *diction*

en eſt bonne, pour exprimer qu'il écrit d'une maniere convenable à ſon genre : d'un orateur, qu'il a une belle *élocution*, pour ſignifier qu'il écrit bien.

On peut dire de Balzac, qu'il a un bon *ſtyle*, mais que ſa *diction* n'eſt pas aſſez conforme au genre qu'il a traité, & qu'enfin ſon *élocution* n'eſt pas toujours celle qui convient à l'éloquence. (*Conſid. ſur les Ouvr. d'eſprit.*)

* Il me ſemble qu'à partir même des notions que l'on a poſées ici comme fondamentales, le terme d'*Elocution* eſt générique ; les deux autres ſont ſpécifiques, & caractériſent l'expreſſion par les deux points de vue différents que l'on va marquer. (B.)

* *Diction* ne ſe dit proprement que des qualités générales & grammaticales du diſcours ; & ces qualités ſont au nombre de deux, la correction & la clarté. Elles ſont indiſpenſables dans quelqu'ouvrage que ce puiſſe être, ſoit d'éloquence ſoit de tout autre genre : l'étude de la langue & l'habitude d'écrire les donnent preſqu'infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir.

Style au contraire ſe dit des qualités du diſcours, plus particulieres, plus difficiles, & plus rares, qui marquent le génie & le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles ſont la propriété des termes, l'élégance, la facilité, la préciſion, l'élévation, la nobleſſe, l'harmonie, la convenance avec le ſujet, *&c.*

Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots, *Style* & *Diction* ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre, ſur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas ſur ce ſujet avec une exactitude rigoureuſe : mais la diſtinction que nous venons d'établir, ne nous paroît pas moins réelle. (*Encycl.* V. 520.)

* Le *ſtyle* de la Bruyere, plein de tours admirables & d'expreſſions heureuſes, & nouvelles, ſeroit un parfait modele en cette partie de l'art, s'il en avoit toujours reſpecté aſſez les bornes, & ſi, pour vouloir être trop énergique, il ne ſortoit pas quelquefois du naturel. C'eſt ainſi qu'en juge M. l'Abbé d'Olivet, dans ſon Hiſtoire de l'Académie françoiſe; & j'oſe ajouter que, quant à la *diction*, il s'y trouve quelquefois des tours incorrects & nuiſibles à la clarté. Mais ce jugement n'empêche pas qu'on ne doive regarder les Caracteres du Théophraſte moderne comme un livre excellent, même en ce qui concerne l'*élocution* & indépendamment du fonds, qui eſt très-précieux. (B.)

171. TRADUCTION. VERSION.

On entend également par ces deux mots, la copie, qui ſe fait dans une langue, d'un diſcours premiérement énoncé dans une autre; comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, *&c.* Mais l'uſage ordinaire nous indique que ces deux mots different entr'eux par quelques idées acceſſoires, puiſque l'on emploie l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas ſe ſervir de l'autre. On dit, en parlant des ſaintes Ecritures: La *verſion* des Septante, la *verſion* vulgate; & l'on ne diroit pas de même: La *traduction* des Septante, la *traduction* vulgate: on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quinte-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *verſion*.

M. l'Abbé Girard croit (*a*) que les *traductions* ſont en langue moderne; & les *verſions*, en langue ancienne: il n'y voit point d'autre

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 349.

différence. Pour moi, je crois que celle-là même est fausse : puisque l'on trouve, par exemple, dans Cicéron, de bonnes *traductions* latines de quelques morceaux de Platon ; & que l'on fait faire aux jeunes étudiants des *versions* du grec & du latin dans leur langue maternelle.

Il me semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique ; & que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes dans cette langue.

La *version* littérale trouve ses lumieres dans la marche invariable de la construction analytique, qui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue originale & à lui en donner l'intelligence, en remplissant ou indiquant le remplissage des vuides de l'ellipse, en suprimant ou expliquant les rédondances du pléonasme, en ramenant ou rapellant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle.

La *traduction* ajoute, aux découvertes de la *version* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer : elle n'emploie les secours analytiques, que comme des moyens qui font entendre la pensée ; mais elle doit la rendre, cette pensée, comme on la rendroit dans le second idiome, si on l'avoit conçue de soi-même sans la puiser dans une langue étrangere.

La *version* ne doit être que fidele & claire. La *traduction* doit avoir de plus de la facilité, de la convenance, de la correction, & le

ton propre à la chose conformément au génie du nouvel idiome.

L'art de la *traduction* supose nécessairement celui de la *version* : & c'est pour cela que les premiers essais de *traductions* que l'on fait faire aux enfants dans les colleges, du grec ou du latin en françois, sont très-bien nommés des *versions*.

Dans les *versions* latines, grecques, syriaques, arabes, *&c.* de l'Ecriture sainte; les auteurs ont tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre en quelque sorte l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples aparences du latin, du grec, du syriaque, de l'arabe, *&c.* mais il n'y a point proprement de *traduction*, parce que ce n'étoit pas l'intention des auteurs de raprocher l'hébraïsme du génie de la langue dans laquelle ils écrivoient.

Nous pourrions donc avoir en françois *version* & *traduction* du même texte, selon la maniere dont on le rendroit dans notre langue : & en voici la preuve sur le verset 19 du premier chapitre de l'Evangile selon S. Jean.

„ Les Juifs lui envoyerent de Jérusalem des „ prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interro„ geassent, Qui es-tu? " Voilà la *version*, où l'hébraïsme pur se montre d'une maniere évidente dans cette interrogation directe.

Adaptons le tour de notre langue à la même pensée, & disons : „ Les Juifs lui envoye„ rent de Jérusalem des prêtres & des lévites, „ pour savoir de lui qui il étoit : „ & nous aurons une *traduction*. (B.) (*Encycl. XVI.* 510.)

172. CORRECTION. EXACTITUDE.

* Ces deux termes, également relatifs à la maniere de parler ou d'écrire, y désignent également quelque chose de soigné & de régulier.

La *correction* consiste dans l'observation scrupuleuse des regles de la Grammaire & des usages de la langue. L'*exactitude* dépend de l'exposition fidele de toutes les idées nécessaires au but que l'on se propose. (B.)

* La *correction* tombe sur les mots & les phrases; l'*exactitude*, sur les faits & les choses.

L'auteur qui a écrit le plus *correctement*, traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourroit y être très-*incorrect*; ce qui est écrit *exactement* dans une langue, rendu fidélement, est *exact* dans toutes les langues: la *correction* naît des regles qui sont de convention, & variables d'une langue à l'autre, même d'un temps à l'autre dans la même langue; l'*exactitude* naît de la vérité, qui est une & absolue. (*Encycl.* IV. 271.)

173. CLARTÉ. PERSPICUITÉ.

Ce sont deux qualités qui contribuent également à rendre un discours intelligible, mais chacune a son caractere propre.

La *clarté* tient aux choses mêmes que l'on traite; elle naît de la distinction des idées. La *perspicuité* dépend de la maniere dont on s'exprime: elle naît des bonnes qualités du style.

Considérez votre objet sous toutes les faces; écartez-en les nuages, l'obscurité; séparez-le de tous les autres objets qui l'environnent, qui lui ressemblent, qui lui sont analogues; examinez-

en toutes les parties, toutes les relations; considérez-le ſans prévention, ſans préjugés : alors vous ſerez en état d'en parler avec *clarté.*

Ce que l'on conçoit bien, s'énonce *clairement.* (*a*)

Si vous parlez votre langue dans toute ſa pureté, ſi vous recherchez la propriété des termes, ſi vous mettez de la netteté dans vos conſtructions, ſi vous ſavez rendre vos tours pittoreſques : ſoyez ſûr que votre expreſſion aura cette *perſpicuité* déſirable, que Quintilien regarde comme la premiere & la plus importante qualité du diſcours. (*b*)

La *clarté* eſt ennemie du phébus & du galimatias; la *perſpicuité* écarte les tours amphibologiques, les expreſſions louches, les phraſes équivoques. (N.)

(*a*) Boileau, *Art. poët.* I. 153.
(*b*) *Nobis prima ſit virtus* perſpicuitas, *propria verba, rectus ordo, non in longum dilata concluſio; nihil neque deſit neque ſuperfluat. Ita ſermo & doctis probabilis & planus imperitis erit.* Inſtit. orat. VIII. 2.
Oratio verò, cujus ſumma virtus eſt perſpicuitas, *quam ſit vitioſa, ſi egeat interprete.* Ibid. I. 6.

174. ÉNERGIE. FORCE.

Nous ne conſidérons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'apliquent au diſcours; car dans d'autres cas, leur différence ſaute aux yeux.

Il ſemble qu'*Energie* dit encore plus que *Force*; & qu'*Energie* s'aplique principalement aux diſcours qui peignent, & au caractere du ſtyle. On peut dire d'un orateur, qu'il joint la *force* du raiſonnement à l'*énergie* des expreſſions. On dit auſſi, une peinture *énergique*, & des images *fortes.* (*Encylc.* V. 651.)

175. DISERT. ÉLOQUENT.

* Ces deux termes caractérisent également un discours d'aparat. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant, & même brillant; mais il est foible & sans feu : le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, il éleve l'ame, il la maîtrise.

Ces épithetes se donnent également aux personnes, & pour les mêmes raisons. Suposez à un homme *disert*, du nerf dans l'expression, de l'élévation dans les pensées, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme *éloquent*. (B.)

* M. Cureau de la Chambre, curé de S. Barthelemi, avoit la mémoire prompte à retenir, quand il aprenoit par cœur; mais lente à lui rendre ses mots, quand il déclamoit : ainsi sa prononciation étoit sans force & sans grace. Mais ce défaut n'avoit lieu que dans ses discours d'aparat. Hors delà & pour les prônes qu'il faisoit dans son église, il ne s'assujettissoit point à sa mémoire : après s'être rempli du sujet qu'il vouloit traiter, il se livroit à son talent, qui étoit admirable pour le pathétique; un cœur facile à s'émouvoir lui fournissoit abondamment ces grandes figures, ces tours animés, qui sont les armes de la persuasion. Quand donc il récitoit un discours fait à loisir, on l'admiroit froidement; il n'y étoit que *disert* : & quand il faisoit un prône sur le champ, on étoit prêt d'en venir aux larmes, il y étoit *éloquent*. (*a*) (*M. d'Olivet*, Hist. de l'Acac. Franc. *Tome II.*)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 223.

176. PRÉCIS. SUCCINCT. CONCIS. (*a*)

C'eſt ainſi que l'on qualifie un diſcours où il n'entre que ce qu'il faut ; mais il y a des nuances qui différencient l'uſage de ces termes.

Le *précis* & le *ſuccinct* regardent les idées : le *précis* rejette celles qui ſont étrangeres, & n'admet que celles qui tiennent au ſujet ; le *ſuccinct* ſe débarraſſe des idées inutiles, & ne choiſit que celles qui ſont eſſentielles au but.

Le *concis* eſt relatif à l'expreſſion ; il rejette les mots ſuperflus, évite les circonlocutions inutiles, & ne fait uſage que des termes les plus propres & les plus énergiques.

L'opoſé du *précis* eſt le prolixe ; l'opoſé du *ſuccinct* eſt l'étendu ; l'opoſé du *concis* eſt le diffus.

On peut dire du *ſuccinct* & du *précis*, ce que Quintilien diſoit de Démoſthene & de Cicéron ; „ On ne peut rien ôter au premier, on „ ne peut rien ajouter au ſecond : (*b*) „ ſi l'on retranche du *ſuccinct*, on devient obſcur, ſi l'on ajoute au *précis*, on devient prolixe ; au contraire en ajoutant au *ſuccinct*, on ne fait que l'étendre ; en retranchant du *précis*, on le ramene au *ſuccinct*. Mais on ne peut ni ajouter ni retrancher au *concis* : ſi vous en retranchez, vous devenez obſcur, & vous fatiguez ; ſi vous y ajoutez, vous devenez diffus & vous ennuyez. (B.)

(*a*) Voyez *Tome I. A.t.* 96.

(*a*) *Illi nihil detrahi poteſt ; huic nihil adjici.* Inſtit. orat. X. I.

177. NAIF. NATUREL.

Ce ſont deux adjectifs également propres à qualifier les penſées & les expreſſions qui tiennent à la nature du ſujet que l'on traite.

Ce qui eſt *naif* naît du ſujet & en ſort ſans effort : c'eſt l'opoſé du réfléchi, & c'eſt le ſentiment ſeul qui l'inſpire aux bons eſprits. Ce qui eſt *naturel* apartient auſſi au ſujet, mais il n'éclôt que par la réflexion ; il n'eſt opoſé qu'au recherché, & c'eſt à la fineſſe de l'eſprit qu'il eſt donné d'en reconnoître les bornes.

Tel que cette aimable rougeur, qui, tout à coup, & ſans le conſentement de la volonté, trahit les mouvements ſecrets d'une ame ingénue; le *naïf* échape à un génie éclairé par un eſprit juſte & guidé par une ſenſibilité fine & délicate : mais il ne doit rien à l'art; il ne peut être ni commandé ni retenu. „ On diroit „ qu'une penſée *naturelle* devroit venir à tout „ le monde, dit le P. Bouhours; (*a*) on l'a- „ voit, ce ſemble, dans la tête avant que de „ la lire : elle paroît aiſée à trouver, & ne „ coûte rien dès qu'on la rencontre : elle vient „ encore moins de l'eſprit de celui qui penſe, „ que de la choſe dont on parle. „

„ Toute penſée *naïve* eſt *naturelle*; mais „ toute penſée *naturelle* n'eſt pas *naïve*. „ (B.)

(*a*) Maniere de bien penſer. *Dialog.* II.

178. NAIVETÉ. CANDEUR. INGÉNUITÉ.

La *naïveté* eſt l'expreſſion la plus ſimple & la plus naturelle d'une idée, dont le fond peut être fin & délicat; & cette expreſſion ſimple a tant de grace, & d'autant plus de mérite

qu'elle eſt le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'eſt pas naturelle.

La *candeur* eſt le ſentiment intérieur de la pureté de ſon ame, qui empêche de penſer qu'on ait rien à diſſimuler.

L'*ingénuité* peut être une ſuite de la ſotiſe, quand elle n'eſt pas l'effet de l'inexpérience : mais la *naïveté* n'eſt ſouvent que l'ignorance des choſes de convention, faciles à aprendre & bonnes à dédaigner ; & la *candeur* eſt la premiere marque d'une belle ame. (*a*) (*M. Duclos*, Conſid. ſur les mœurs de ce ſiecle, *ch.* xiij. édit. de 1764.)

(*a*) Voyez Tome I. *Art.* 341.

179. UNE NAIVETÉ. LA NAIVETÉ.

Ce qu'on apelle *une naïveté*, eſt une penſée, un trait d'imagination, un ſentiment qui nous échape malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'eſt l'expreſſion de la légéreté, de la vivacité, de l'ignorance, de l'imprudence, de l'imbécillité, ſouvent de tout cela à la fois. Telle eſt la réponſe de la femme à ſon mari agoniſant, qui lui déſignoit un autre mari : „ Prends un tel, il te „ convient, crois-moi. „ *Hélas*, dit la femme, *j'y ſongeois*.

La *naïveté* conſiſte dans je ne ſais quel air ſimple & ingénu, mais ſpirituel & raiſonnable, tel qu'eſt celui d'un villageois de bon ſens, ou d'un enfant qui a de l'eſprit : elle fait les charmes du diſcours. Tel eſt le ton de ce madrigal admirable d'un poëte aſſez peu eſtimé d'ailleurs :

Vous n'écrivez que pour écrire,
C'eſt pour vous un amuſement ;
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Dans *une naïveté*, il n'y a ni réflexion, ni travail, ni étude; elle échape comme elle se présente. Il y a de tout cela dans *la naïveté*; elle supose qu'on a examiné, comparé, choisi; mais le travail ne paroît pas.

Une naïveté ne convient qu'à un sot, qui parle sans être sûr de ce qu'il dit. *La naïveté* ne peut apartenir qu'aux grands génies, aux vrais talents, aux hommes supérieurs. (B.)

180. GALIMATIAS. PHÉBUS.

* Ce sont des façons de parler, qui, à force d'affectation, répandent de l'embarras & de l'obscurité dans le discours. Quelle différence y a-t-il entre l'un & l'autre? (B.)

* Le *galimatias* est un discours embrouillé & confus, qui semble dire quelque chose & ne dit rien. Parler *Phébus*, c'est exprimer avec des termes trop figurés & trop recherchés, ce qui doit être dit plus simplement. (*Dictionn. de l'Acad.*

* Le *galimatias* renferme une obscurité profonde, & n'a de soi-même nul sens raisonnable.

Le *phébus* n'est pas si obscur, & a un brillant qui signifie ou semble signifier quelque chose : le soleil y entre d'ordinaire; & c'est peut-être ce qui, en notre langue, a donné lieu au nom de *Phébus*.

Ce n'est pas que quelquefois le *Phébus* ne devienne obscur, jusqu'à n'être pas entendu; mais alors le *galimatias* s'y joint, ce ne sont que brillants & que ténebres de tous côtés. (*Bouhours*, Man. de bien penser, *Dialogue* IV.)

* Tous ceux qui veulent parler de ce qu'ils n'entendent point, ne peuvent pas manquer de donner dans le *galimatias*; parce qu'on ne peut rendre d'une maniere nette, claire & dis-

tincte, que des idées nettes, précises, & conçues distinctement.

Ceux qui, sans avoir étudié les grands maîtres de l'art ni aprofondi le goût de la nature, prétendent se distinguer par une éducation brillante, sont en grand danger de ne se distinguer que par le *phébus* : parce qu'il est naturel qu'ils jugent du mérite de leur expression par ce qu'elle leur a coûté, & qu'elle leur coûte d'autant plus, qu'elle s'éloigne plus de la nature.

Il est aisé, d'après ces notions, de dire pourquoi il se trouve tant de *galimatias* dans les compositions de la plupart de nos jeunes rhétoriciens, & tant de *phébus* dans plusieurs discours de nos jeunes orateurs : c'est qu'on exige des uns qu'ils parlent avant d'avoir apris à penser, (*a*) & que les autres veulent recueillir les fruits de l'éloquence avant de s'y être formés d'après les grands modeles. (*b*) (B.)

(*a*) *Dicendi enim virtus, nisi, ei qui dicit, ea quæ dicit percepta sint, exstare non potest.* Cic. orat. l. *xj.* 48.

(*b*) *Neque enim dubitari potest quin artis pars magna contineatur imitatione.* Quintil. X. 2.

181. LOUCHE. ÉQUIVOQUE. AMPHIBOLOGIQUE.

Ces trois mots désignent également un défaut de netteté qui vient d'un double sens, & c'est en quoi ils sont synonymes; mais ils indiquent ce défaut de diverses manieres qui les différencient.

Ce qui rend une phrase *louche*, vient de la disposition particuliere des mots qui la composent, lorsque les mots semblent au premier aspect avoir un certain raport, quoique véritablement ils en aient un autre : c'est ainsi que les personnes *louches* paroissent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un au-

tre. Si, en parlant d'Alexandre, on disoit: *Germanicus a égalé sa vertu, & son bonheur n'a jamais eu de pareil;* ce seroit, selon la *Rem.* 119. de Vaugelas, une phrase *louche*, parce que la conjonction & semble réunir *sa vertu & son bonheur* comme compléments du même verbe *a égalé*, au-lieu que *son bonheur* est le sujet d'une seconde proposition réunie à la premiere par la conjonction.

Je sais bien, continue Vaugelas, en parlant de ce vice d'élocution; & son observation doit être adoptée: „ Je sais bien qu'il y aura assez „ de gens qui nommeront ceci un scrupule, „ & non pas une faute; parce que la lecture „ de toute la période fait entendre le sens, & „ ne permet pas d'en douter. Mais toujours „ ils ne peuvent pas nier que le lecteur & „ l'auditeur n'y soient trompés d'abord; & „ quoiqu'ils ne le soient pas long-temps, il „ est certain qu'ils ne sont pas bien-aises de „ l'avoir été, & que naturellement on n'aime „ pas à se méprendre: enfin, c'est une im„ perfection qu'il faut éviter, pour petite „ qu'elle soit; s'il est vrai qu'il faille toujours „ faire les choses de la façon la plus parfaite „ qu'il se peut, sur-tout lorsqu'en matiere de „ langage il s'agit de la clarté de l'expression. „

L'Académie, dans son observation sur cette *Rem.* 119, ne trouve point condamnable la phrase de Vaugelas; parce que l'attribut *n'a jamais eu de pareil*, vient immédiatement après *son bonheur*, qui en est le sujet. Elle ne trouve la phrase vicieuse & *lourde*, que quand le sujet de la seconde proposition est éloigné de son verbe par un grand nombre de mots, comme: *Je condamne sa paresse, & les fautes que sa nonchalance lui fait faire en beaucoup d'occasions m'ont toujours paru inexcusables.* Cette

derniere phrafe eft bien plus vicieufe que la premiere; mais fi l'on ne veut regarder que comme un fcrupule la difficulté de Vaugelas, au moins faut-il convenir que c'eft un fcrupule bien fondé.

Ce qui rend une phrafe *équivoque*, vient de l'indétermination effentielle à certains mots, lorfqu'ils font employés de maniere que l'aplication actuelle n'en eft pas fixée avec affez de précifion.

Tels font les mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*; parce que, n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, la relation en devient néceffairement douteufe, pour le peu qu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent. Delà naît l'*équivoque* de cette phrafe : *Il faut imiter l'obéiffance du Sauveur, qui a commencé fa vie & l'a terminée* : le mot *Qui* femble fe raporter à *Sauveur*, tandis que la raifon exige qu'il fe raporte à l'obéiffance.

Tels font encore les pronoms de la troifieme perfonne *il*, *elle*, *lui*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*; les mots démonftratifs *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*; & les mots *le*, *la*, *les*, quand ils ne font pas immédiatement avant un nom; parce que tous les objets dont on parle étant de la troifieme perfonne, dès qu'il y a dans le même difcours plufieurs noms du même genre & du même nombre, il doit y avoir incertitude fur la relation de ces mots indéterminés, fi l'on a foin de rendre cette relation bien fenfible par quelques-uns de ces moyens, qui ne manquent guere à ceux qui favent écrire. Delà l'*équivoque* de cette phrafe citée dans la *Rem.* 549. de Vaugelas : *Je vois bien que de trouver de la recommandation aux paroles, c'eft chofe que mal-aifément je puis efpérer de ma fortune; voilà pourquoi je* la *cherche aux effets.* ,, Ce

„ *La*, dit Vaugelas, eſt *équivoque*; car ſelon „ le ſens, il ſe raporte à *recommandation*, & „ ſelon la conſtruction des paroles, il ſe ra- „ porte à *fortune*, qui eſt le ſubſtantif le plus „ proche; & il convient à *fortune* auſſi-bien „ qu'à *recommandation*. “ Delà encore l'*équivoque* de cette phraſe : *Il eſtimoit le duc ; & dit qu'il étoit vivement touché de ce refus*; on ne ſait à qui ſe raporte *il étoit touché*, ſi c'eſt au duc ou à celui qui l'eſtimoit.

Tels ſont enfin les adjectifs poſſeſſifs *ſon*, *ſa*, *ſes*, *leur*, *ſien*; parce que la troiſieme perſonne déterminée à laquelle ils doivent ſe raporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms perſonnels, & pour la même raiſon. Delà l'*équivoque* de cette phraſe : *Liſias promit à ſon pere de n'abandonner jamais ſes amis* : s'agit-il des amis de Liſias ou de ceux de ſon pere?

Toute phraſe *louche* ou *équivoque* eſt, par-là même, *amphibologique*. Ce dernier terme eſt plus général, & comprend ſous ſoi les deux premiers, comme le genre comprend les eſpeces. Toute expreſſion ſuſceptible de deux ſens différents, eſt *amphibologique*, ſelon la force du terme; & c'eſt tout ce qu'il ſignifie: les deux autres ajoutent, à cette idée principale, l'indication des cauſes qui doublent le ſens.

De quelque maniere qu'une phraſe ſoit *amphibologique*, elle a l'eſpece de vice la plus condamnable; puiſqu'elle peche contre la netteté, qui eſt, ſelon Quintilien & ſuivant la raiſon, la premiere qualité du diſcours: il faut donc corriger ce qui eſt *louche*, en rectifiant la conſtruction, & éclaircir ce qui eſt *équivoque*, en déterminant d'une maniere bien préciſe l'aplication des termes généraux. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 228.

182. ININTELLIGIBLE. INCONCEVABLE. INCOMPRÉHENSIBLE.

Ces trois termes marquent également ce qui n'eſt pas à la portée de l'intelligence humaine; mais ils le marquent avec des nuances différentes.

Inintelligible ſe dit par raport à l'expreſſion. *Inconcevable*, par raport à l'imagination. *Incompréhenſible*, par raport à la nature de l'eſprit humain.

Ce qui eſt *inintelligible* eſt vicieux, il faut l'éviter: ce qui eſt *inconcevable* eſt ſurprenant, il faut s'en défier : ce qui eſt *incompréhenſible* eſt ſublime, il faut le reſpecter.

Les athées ſont ſi peu fondés dans le malheureux parti qu'ils ont pris, que, dès qu'on les preſſe de rendre compte de leurs opinions, ils ne tiennent que des propos vagues & *inintelligibles*. Nonobſtant l'obſcurité de leurs ſyſtêmes & les inconſéquences de leurs principes, il eſt *inconcevable* combien ils ſéduiſent de jeunes gens, à la faveur de quelques plaiſanteries ingénieuſes & de beaucoup d'impudence : comme ſi toutes les raiſons devoient diſparoître devant l'effronterie; & comme ſi la nature, dans laquelle ils affectent de ſe retrancher, n'avoit pas elle-même des myſteres auſſi *incompréhenſibles* que ceux de la révélation. (B.)

183. DOUTEUX. INCERTAIN. IRRÉSOLU.

* Ces trois termes marquent également l'état de ſuſpenſion ou d'équilibre dans lequel ſe trouve l'ame à l'égard des objets qui fixent ſon attention.

Le *doute* vient de l'insuffisance des preuves, ou de l'égalité de vraisemblance entre les preuves pour & contre; l'*incertitude*, du défaut des lumieres nécessaires pour se décider; & l'*irrésolution*, du défaut des motifs d'intérêt, ou de l'égalité des motifs oposés.

Le *doute* produit l'*incertitude*; & tous deux concernent l'esprit, qui a besoin d'être éclairé : l'*irrésolution* concerne le cœur, qui a besoin d'être touché. (B.)

* *Douteux* ne se dit que des choses; *Incertain* se dit des choses & des personnes; *Irrésolu* ne se dit que des personnes; il marque de plus une disposition habituelle, & tient au caractere.

Le sage doit être *incertain* à l'égard des opinions *douteuses*, & ne doit jamais être *irrésolu* dans sa conduite. On dit d'un fait légérement avancé, qu'il est *douteux*; & d'un bonheur légérement espéré, qu'il est *incertain* : ainsi *Incertain* se raporte à l'avenir, & *Douteux*, au passé ou au présent. (*a*) (*Encycl.* V. 90.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 229.

184. IRRÉSOLU. INDÉCIS.

On est *irrésolu* dans les matieres où l'on se détermine par goût, par sentiment : on est *indécis* dans celles où l'on se décide par raison & après une discussion.

Une ame peu sensible, peu élastique, indolente, pusillanime, sera *irrésolue* : un esprit lent, timide & peu subtil, sera *indécis*.

Dans *l'irrésolution*, l'ame n'est affectée d'aucun objet assez fortement pour se porter vers lui de préférence : dans l'*indécision*, l'esprit ne voit dans aucun objet des motifs assez puissants pour fixer son choix.

L'*indécis* balance entre les différents partis, ſans pencher vers l'un plus que vers l'autre : l'*irréſolu* flotte d'un parti à l'autre, ſans s'arrêter définitivement à aucun.

L'*irréſolu* ne peut vaincre ſon indifférence, l'*indécis* n'oſe porter un jugement.

L'*irréſolu* héſite ſur ce qu'il fera : l'*indécis* ſur ce qu'il doit faire.

L'*irréſolu* n'eſt pas fait pour des profeſſions dans leſquelles on eſt fréquemment obligé de ſe porter ſubitement à l'action, de partir, pour ainſi dire, de la main, comme dans les armes. L'*indécis* n'eſt pas propre à réuſſir dans tout ce qui demande que l'on faſſe ſur le champ des combinaiſons rapides, & que l'on juge ſur le coup d'œil & ſur de ſimples probabilités, comme dans les jeux de commerce.

On eſt quelquefois *décidé* ſur la bonté d'un parti, ſans être *réſolu* à le ſuivre ; & quelquefois on eſt *réſolu* à ſuivre un parti, ſans être *décidé* ſur ſa bonté.

Nous aimons la hardieſſe de l'homme *réſolu* ; & nous plaignons l'*irréſolu*, que la puſillanimité inquiete : nous ſommes choqués de la vaine préſomption de l'homme *décidé* ; & nous mépriſons l'*indécis*, qu'une puérile défiance de ſoi-même arrête.

L'*irréſolu* aime qu'on le tire de ſon *irréſolution* ; il ſent que c'eſt foibleſſe, il ſe condamne : l'*indécis* réſiſte au contraire quand on veut le retirer de ſon *indéciſion* ; il la prend ſouvent pour prudence, il s'en aplaudit.

Il faut exciter, piquer, aiguillonner, entraîner l'*irréſolu* : il faut éclairer, inſtruire, preſſer, convaincre l'*indécis*.

Pour déterminer l'*indécis*, il faut avoir de l'autorité ſur ſon eſprit : pour déterminer l'*irréſolu*, il faut avoir un certain empire ſur ſon ame.

Il eſt plus difficile de mener l'*indécis* que l'*irréſolu* : il ſeroit peut-être moins aiſé de corriger l'*irréſolu* que l'*indécis*.

Le terme d'*indécis* peut être apliqué aux choſes : l'épithete d'*irréſolu* ne convient qu'aux perſonnes. (*M. l'abbé Roubeau*, Merc. de Fr. *Oct.* II. *vol.* 1759.)

185. IRRÉSOLUTION. INCERTITUDE. PERPLEXITÉ.

L'*irréſolution* eſt une timidité à entreprendre ; l'*incertitude*, une *irréſolution* à croire ; la *perplexité*, une *irréſolution* inquiete. (*Connoiſſ. de l'eſprit humain*, page 121.)

186. COSMOGONIE. COSMOGRAPHIE. COSMOLOGIE.

* Si l'exactitude dans les ſciences eſt de premiere néceſſité, on doit regarder du même œil la préciſion dans les termes qui leur ſont propres, & la juſteſſe dans le langage didactique. Cette remarque ſuffit pour juſtifier l'aſſociation que je fais des ſynonymes de cet article, avec les autres qui rempliſſent cet ouvrage. Mais ſi l'on penſe que l'eſprit philoſophique, qui gagne de jour en jour, met le langage commun dans le cas d'emprunter des expreſſions de celui des ſciences & des arts ; ſi l'on prend garde que l'un des plus ſûrs moyens de perfectionner & de fixer la langue, c'eſt d'en bien déterminer tous les uſages, ſoit généraux, ſoit particuliers ; ſi l'on regarde cette édition, conformément à mes vues, comme un eſſai qui peut ſervir à élever ce monument à la gloire nationale ; on trouvera peut-être que j'aurois pu & dû expliquer un plus grand nombre de termes didactiques. (B.)

* La *Cosmogonie* est la science de la formation de l'univers. La *Cosmographie* est la science qui enseigne la construction, la figure, la disposition & le raport de toutes les parties qui composent l'univers. La *Cosmologie* est proprement une Physique générale & raisonnée, qui, sans entrer dans les détails trop circonstanciés des faits, examine du côté métaphysique les résultats de ces faits mêmes, fait voir l'analogie & l'union qu'ils ont entr'eux, & tâche par-là de découvrir une partie des loix générales par lesquelles l'univers est gouverné. (*a*)

La *Cosmogonie* raisonne sur l'état véritable du monde dans le temps de sa formation; la *Cosmographie* expose dans toutes ses parties & ses relations l'état actuel de l'univers tout formé; & la *Cosmologie* raisonne sur cet état actuel & permanent. La premiere est conjecturale; la seconde, purement historique; & la troisieme, expérimentale.

De quelque maniere qu'on imagine la formation du monde, on ne doit jamais s'écarter de deux grands principes: 1°. celui de la création; car il est clair que la matiere ne pouvant se donner l'existence à elle-même, il faut qu'elle l'ait reçue. 2°. Celui d'une intelligence suprême, qui a présidé non-seulement à la création, mais encore à l'arrangement des parties de la matiere en vertu duquel ce monde s'est formé. Ces deux principes une fois posés, on peut donner carriere aux conjectures philosophiques; avec cette attention pourtant, de ne point s'écarter, dans le systême de *Cosmogo*[illegible]

(*a*) Ces trois mots ont pour racine commune le nom grec *cosmo* (monde.) Ajoutez-y *geinomai* (je nais,) pour le premier; *grapho* (je décris,) pour le second; & *logos* (discours, raisonnement), pour le troisieme : voilà les trois étymologies complettes. (B.)

qu'on

qu'on suivra, de celui que la Genese nous indique que Dieu a suivi dans la formation des différentes parties du monde.

La *Cosmographie*, dans sa définition générale, embrasse, comme l'on voit, tout ce qui est de l'objet de la physique. Cependant on a restreint ce mot dans l'usage à désigner la partie de la Physique, qui s'occupe du système général du monde. En ce sens, la *Cosmographie* a deux parties : l'Astronomie, qui fait connoître la structure des cieux & la disposition des astres ; & la Géographie, qui a pour objet la description de la terre.

La *Cosmologie* est la science du monde ou de l'univers considéré en général, en tant qu'il est un être composé, & pourtant simple par l'union & l'harmonie de ses parties ; un tout qui est gouverné par une intelligence suprême, & dont les ressorts sont combinés, mis en jeu, & modifiés par cette intelligence. L'utilité principale que nous devons retirer de la *Cosmologie*, c'est de nous élever, par les loix générales de la nature, à la connoissance de son auteur, dont la sagesse a établi ces loix, nous en a laissé voir ce qu'il nous étoit nécessaire d'en connoître pour notre utilité ou pour notre amusement, & nous a caché le reste pour nous aprendre à douter. (*Encycl.* IV. 292, 293, 294.)

* Les livres II & III de l'Histoire du ciel de M. Pluche, qui occupent presque tout le second tome de cet ouvrage, comprennent des idées très-saines & des principes excellents de *Cosmogonie*. L'ouvrage le plus convenable au commun des lecteurs sur la *Cosmographie*, est l'usage des globes par Bion. M. de Maupertuis donna, il y a quelques années, un Essai de *Cosmologie*, qui paroît fait d'après les

vrais principes, mais qui excita pourtant une dispute très-vive. (B.)

187. DURÉE. TEMPS.

Ces mots different en ce que la *durée* se raporte aux choses ; & le *temps*, aux personnes. On dit, la *durée* d'une action, & le *temps* qu'on met à la faire.

La *durée* a aussi raport au commencement & à la fin de quelque chose, & désigne l'espace écoulé entre le commencement & cette fin ; & le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une maniere vague. Ainsi on dit en parlant d'un prince, que la *durée* de son regne a été de tant d'années, & qu'il est arrivé tel événement pendant le *temps* de son regne ; que la *durée* de son regne a été courte, & que le *temps* en a été heureux pour ses sujets. (*Encycl.* V. 170.)

188. DIURNE. QUOTIDIEN. JOURNALIER.

Ces trois mots désignent tous un raport à tous les jours, mais sous des aspects assez différents pour ne devoir pas être confondus.

Ce qui est *diurne* revient réguliérement chaque jour, & en occupe toute la *durée*, soit qu'on entende par-là une révolution entiere de vingt-quatre heures, soit qu'on ne désigne que la partie de cette révolution que le soleil ou toute autre étoile est sur l'horison.

Ce qui est *quotidien* revient chaque jour, mais sans en occuper toute la durée, & sans autre régularité que celle du retour.

Ce qui est *journalier* se répete comme les jours, mais varie de même ; il peut en occuper ou n'en pas occuper toute la durée.

Diurne eſt un terme didactique, parce qu'il n'apartient qu'aux ſciences rigoureuſes d'aprécier les objets avec l'exactitude que comporte la ſignification totale de ce mot. Ainſi l'on dit en Aſtronomie, la révolution *diurne* de la terre, pour déſigner ſa révolution autour de ſon axe en vingt-quatre heures. Arc *diurne*, pour déſigner l'arc que le ſoleil, la lune, ou les étoiles décrivent ou paroiſſent décrire chaque jour entre leur lever & leur coucher.

Quotidien eſt un terme du langage commun, mais conſacré à caractériſer ce qui ne manque pas de recommencer chaque jour, quoiqu'accidentellement. C'eſt pour cela que dans l'oraiſon dominicale il eſt mieux de dire, notre pain *quotidien*, que de dire, notre pain de chaque jour; parce que nos beſoins, ſoit temporels, ſoit ſpirituels, renaiſſent en effet tous les jours. Et pour marque, dit le P. Bouhours, (*a*) que „ pain *quotidien* eſt une ex„ preſſion conſacrée, c'eſt qu'elle a paſſé en „ proverbe, pour exprimer une choſe ordi„ naire ; c'eſt, dit-on, ſon pain *quotidien*. „ On apelle auſſi fievre *quotidienne*, une eſpece de fievre intermittente, qui vient & ceſſe tous les jours, & eſt ſuivie de quelques heures d'intermiſſion.

Journalier apartient abſolument au langage commun, & s'aplique à toutes les autres choſes qui ſe répetent tous les jours avec des variations accidentelles. Ainſi l'on dit, l'expérience *journaliere*, des occupations *journalieres*, un travail *journalier*, pour marquer une expérience, des occupations, un travail, qui recommencent chaque jour; & l'on ne pourroit pas y employer les termes de *Diurne* ou de *Quoti-*

(*a*) Rem. nouv. ſur la langue franç. *Tome* I.

dien, qui excluroient l'idée de variation. Cette idée est si propre au mot *Journalier*, qu'il s'emploie même pour la marquer uniquement; & nous disons, une humeur *journaliere*, les *armes* sont *journalieres*, pour dire, une humeur changeante. Les armes sont sujettes à des variations. Quelquefois on dit *Journalier* pour *Diurne*, parce que l'on fait abstraction de la régularité; le mouvement *journalier* du ciel : mais on ne peut jamais dire *Journalier* pour *Quotidien*.

Le P. Bouhours traite de bizarreries difficiles à expliquer, ces distinctions dont il me semble que je viens de rendre raison. Combien de fois les grammairiens ont-ils regardé comme des caprices déraisonnables de l'usage, des expressions très-fines dont ils n'apercevoient pas le fondement? L'usage est plus éclairé qu'on ne pense. (B.)

189. JOUR. JOURNÉE.

Il me semble qu'il en est de la synonymie de ces deux termes, comme de celle d'*An* & *Année*. (a)

Le *jour* est un élément naturel du temps, comme l'an en est un élément déterminé. Delà vient que l'on se sert du mot *Jour* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée. De même que l'on fait abstraction de l'étendue des points élémentaires, on envisage aussi le *jour* sans attention à sa durée.

La *journée* est envisagée au contraire comme une durée déterminée & divisible en plusieurs parties, à laquelle on raporte les événements qui peuvent s'y rencontrer. Delà vient que l'on qualifie la *journée* par les événements même qui en remplissent la durée.

Voyez *Tome I. Art.* 300.

La ſemaine eſt compoſée de ſept *jours;* le mois ordinaire, de trente *jours;* & l'année, de trois cents ſoixante-cinq *jours.* On déſigne la vie entiere par la pluralité de ſes éléments : nous avons vu de nos *jours* de grands événements : quand on a paſſé ſes beaux jours dans l'oiſiveté ou dans la débauche, on eſt preſque aſſuré de paſſer ſes vieux *jours* dans la miſere ou dans la douleur.

La *journée* (*a*) eſt l'eſpace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on ſe leve juſqu'à l'heure où l'on ſe couche. Quand le temps eſt ſerein & doux, il fait une belle *journée.* Une *journée* eſt heureuſe ou malheureuſe, agréable ou triſte, à raiſon des événements qui s'y paſſent. La *journée* de Malplaquet fut fâcheuſe pour la France; celle de Fontenoi fut glorieuſe. On donne auſſi le nom de *Journée* au travail que l'on fait dans le cours d'une *journée*, & ſouvent au ſalaire même de ce travail.

Le mot de *Jour* ſe prend quelquefois pour la clarté du ſoleil quand il eſt ſur l'horiſon, & quelquefois pour les ouvertures pratiquées dans un bâtiment à deſſein d'y introduire cette clarté : dans aucun de ces deux ſens, *jour* n'eſt ſynonyme à *journée;* & les exemples qui ne ſe prêteroient point aux diſtinctions que l'on vient d'aſſigner, rentreroient à coup ſûr dans l'un des deux, ſoit proprement ſoit figurément. (B.)

(*a*) Diction. de l'Acad. 1762.

190. SURFACE. SUPERFICIE.

C'est le dehors, la partie extérieure & sensible des corps : telle est l'idée commune qui rend ces deux mots synonymes. Ils le sont même par leur composition matérielle, puisque par-là l'un & l'autre signifient *la face de dessus* : la seule différence qui les distingue à cet égard, c'est que le mot *Surface* est composé de deux mots françois ; & le mot *Superficie* est fait des deux mots latins correspondants, ce qui lui donne un air un peu plus savant.

On dit *surface*, quand on ne veut parler que de ce qui est extérieur & visible, sans aucun égard à ce qui ne paroît point : on dit *superficie*, quand on a dessein de mettre ce qui paroît au dehors en oposition avec ce qui ne paroît pas.

De tous les animaux qui couvrent la *surface* de la terre, il n'y a que l'homme qui soit capable de connoître toutes les propriétés de ce globe : & entre les hommes, la plupart n'en aperçoivent que la *superficie ;* il n'y a que l'œil perçant d'un petit nombre de philosophes, qui sache en pénétrer l'intérieur.

Cette distinction passe de même au sens figuré, & delà vient que l'on dit de ces esprits vains ; qui pour se faire valoir en parlant de tout, font des excursions légeres dans tous les genres de connoissances sans en aprofondir aucun, qu'ils ne savent que la *superficie* des choses, qu'ils n'en ont que des notions *superficielles*. (B.)

191. LISIERE. BANDE. BARRE.

Ces trois termes peuvent être considérés comme synonymes ; car ils désignent une idée générale qui leur est commune ; beaucoup de longueur sur peu de largeur & d'épaisseur : mais ils sont différenciés par des idées accessoires. La *lisiere* est une longueur sur peu de largeur prise ou levée sur les extrémités d'une piece ou d'un tout. La *bande* est une longueur sur peu de largeur & d'épaisseur, qui est prise dans la piece, ou qui même n'en a jamais fait partie. La *barre* est une piece ou même un tout qui a beaucoup de longueur sur peu de largeur avec quelque épaisseur, & qui peut faire résistance. Ainsi l'on dit, la *lisiere* d'une province, d'un drap, d'une toile ; une *bande* de toile, d'étoffe, de papier ; une *barre* de bois ou de fer. (*Encycl.* II. 57.)

192. COULEUR. COLORIS.

Les *couleurs* sont les impressions particulieres que fait sur l'œil la lumiere réfléchie par les diverses surfaces des corps : ce sont elles qui rendent sensibles à la vue les objets qui composent l'univers. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble & de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à sa position à l'égard de la lumiere, des corps environnants, & de l'œil du spectateur, c'est le *coloris* qui distingue la nature & la situation de chaque objet.

Il y a sept *couleurs* primitives : le rouge, l'oranger, le jaune, le verd, le bleu, l'indigo, le violet ; & chacune de ces *couleurs* a ses nuances. Les *couleurs* primitives en peinture sont différentes de celles-là ; & les autres, ainsi

que leurs nuances, ſe compoſent du mélange des primitives : c'eſt une opération phyſique. Mais l'art du *coloris*, c'eſt-à-dire, l'art d'imiter les *couleurs* des objets naturels relativement à tous les aſpects de leur poſition, ne peut être que le réſultat de beaucoup de lumieres acquiſes & d'un goût exquis.

Colorer, c'eſt rendre un objet ſenſible par une *couleur* déterminée : *colorier*, c'eſt donner à chaque objet le *coloris* qui lui convient. On *colore* une liqueur ; on *colorie* un tableau. (B.)

193. ELARGISSEMENT. ÉLARGISSURE.

Tous deux annoncent une augmentation de largeur : mais le premier a raport à la largeur de l'eſpace ; & le ſecond à celui de la matiere.

Ainſi *Elargiſſement* ſe dit de tout ce qui devient plus ſpacieux, plus étendu en largeur ; d'un canal, d'une riviere, d'un cours, d'une promenade, d'un jardin, d'une maiſon, d'un chemin. *Elargiſſure* ſe dit de ce qui eſt ajouté pour élargir, & ne ſe dit que des meubles & des vêtemens ; d'un rideau, d'une portiere, d'un drap, d'une chemiſe, d'une camiſole, d'une veſte, d'une robe, *&c.* (B.)

194. PREMIER. PRIMITIF.

Si l'on conçoit une ſuite de pluſieurs êtres qui ſe ſuccedent dans un certain eſpace de temps ou d'étendue ; celui de ces êtres qui eſt à la tête de cette ſuite, qui la commence, eſt celui que l'on appelle pour cela même *primitif* : les idées acceſſoires qui différencient ces deux mots en font diſparoître la ſynonymie.

Premier ſe dit en parlant de pluſieurs êtres, réels ou abſtraits entiérement diſtingués les uns des autres, mais que l'on enviſage ſeu-

lement comme appartenants à la même ſuite. *Primitif* ſe dit en parlant des différents états ſucceſſifs d'un même être.

L'enchaînement des révolutions occaſionnées par les événements & préparées par les paſſions, ramene enfin Rome à ſon gouvernement *primitif* qui étoit monarchique. Depuis qu'elle eut chaſſé les rois juſqu'au temps où elle fut aſſervie par les empereurs, elle fut gouvernée par deux chefs, ſous le nom de *Conſuls*, dont l'autorité ſuprême étoit annuelle. Les deux *premiers* furent L. Junius-Brutus & L. Tarquinius Collatinus.

La langue que parloient Adam & Eve, eſt la *premiere* de toutes les langues, & ſi les différents idiomes qui diſtinguent les nations, ne ſont que différentes formes de cette langue, elle eſt auſſi la langue *primitive* du genre-humain : on peut apuyer cette opinion par bien des preuves.

Si l'on ne comparoit que les mœurs des *premiers* Chrétiens avec les nôtres, & la diſcipline rigoureuſe de l'Egliſe *primitive* avec l'indulgence que l'Egliſe d'aujourd'hui eſt forcée d'avoir ; on feroit tenté de croire que nous n'avons pas conſervé la religion des *premiers* ſiecles : & c'eſt par ce ſophiſme que les novateurs ont ſéduit les peuples en leur cachant ou leur déguiſant les preuves invincibles de l'immortalité de la doctrine *primitive*, & de l'indéfectibilité de l'Egliſe qui en eſt dépoſitaire. (B.)

195. FÉCOND. FERTILE.

* *Fécond* eſt le ſynonyme de *Fertile*, quand il s'agit de la culture des terres : on peut dire également, un terrain *fécond* & *fertile*, *fertiliſer* & *féconder* un champ. La maxime, qu'il n'y a point de ſynonymes, veut dire ſeulement qu'on ne ſe peut ſervir des mêmes mots dans toutes les occaſions. Ainſi une femelle, de quelque eſpece qu'elle ſoit, n'eſt point *fertile*, elle eſt *féconde*. On *féconde* des œufs, on ne les *fertiliſe* pas. La nature n'eſt pas *fertile*, elle eſt *féconde*.

Ces deux expreſſions ſont quelquefois également employées au figuré & au propre. Un eſprit eſt *fertile* ou *fécond* en grandes idées.

Cependant les nuances ſont ſi délicates, qu'on dit, un orateur *fécond*, & non pas, un orateur *fertile*. *Fécondité*, & non *Fertilité* de paroles : cette méthode, ce principe, ce ſujet eſt d'une grande *fécondité*, & non pas d'une grande *fertilité*. La raiſon en eſt qu'un principe, un ſujet, une méthode, produiſent des idées qui naiſſent les unes des autres comme des êtres ſucceſſivement enfantés, ce qui a raport à la génération.

Bienheureux Scudéri, dont la *fertile* plume ;

Le mot *Fertile* eſt là bien placé, parce que cette plume s'exerçoit, ſe répandoit ſur toutes ſortes de ſujets. Le mot *Fécond* convient plus au génie qu'à la plume. Il y a des temps *féconds* en crimes, & non pas *fertiles* en crimes. (*Encycl. VI.* 463.)

* Au propre & au figuré ; ces deux mots expriment une abondante production : mais

il ſemble que la *fécondité* vienne de la nature, & que la *fertilité* tienne plus de l'art. La chaleur du ſoleil, la pluie du ciel, *fécondent* la terre, le labour, les engrais, la *fertiliſent*. Un eſprit heureuſement né pour être *fécond* en grandes idées ; un eſprit naturellement moins *fécond* peut devenir *fertile* par une culture bien entendue, par une étude aprofondie, par un travail aſſidu.

Toutes les différences admiſes par l'uſage dans l'emploi de ces deux mots tiennent plus ou moins à cette diſtinction. (B.)

196. SUBSISTANCE. SUBSTANCE.

* Ces deux termes ont également raport à la nourriture & à l'entretien de la vie. (B.)

* Le premier de ces mots veut dire proprement ce qui ſert à nourrir, à entretenir, à faire ſubſiſter, de quelque part qu'on le reçoive. Le ſecond ſignifie tout le bien qu'on a pour ſubſiſter étroitement, ce qui eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir ſe nourrir & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendiants trouvent aiſément leur *ſubſiſtance* ; mais combien de pauvres honteux qui conſument dans la douleur leur *ſubſtance* & leurs jours !

Combien de partiſans qui s'engraiſſent de la pure *ſubſtance* du peuple, & qui mangent en un jour la *ſubſiſtance* de cent familles ! (*a*) (*Encycl. XV.* 582.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art*. 235.

197. RENAISSANCE. RÉGÉNÉRATION.

L'un & l'autre marquent une nouvelle exiſtence, mais ſous des aſpects différents.

Renaiſſance ne s'emploie qu'au figuré, & ſe dit du renouvellement d'une choſe, comme ſi, après avoir ceſſé, elle naiſſoit une ſeconde fois. *Régénération* s'emploie au propre & au figuré: au propre, il ſe dit, dans les traités de Chirurgie, pour la reproduction de la ſubſtance perdue; au figuré, c'eſt un terme conſacré à la religion, où il marque une nouvelle vie.

Depuis la *renaiſſance* des Lettres en Europe, la ruſticité des barbares qui l'avoient inondée, a fait place à des mœurs plus polies & plus douces: mais on y eſt encore auſſi entêté qu'eux-mêmes de leurs abſurdes préjugés.

Dans les parties molles de l'animal il ne ſe fait aucune *régénération*, & l'opinion contraire a été funeſte aux progrès de l'art: mais il y a des exemples de *régénération* d'os, dans des ſujets jeunes & qui n'avoient pas encore pris tout leur accroiſſement.

Dans le langage de la religion, la *régénération* s'entend de la naiſſance ſpirituelle que nous recevons au Baptême, & de la nouvelle vie qui ſuivra la réſurrection générale. La premiere *régénération* nous rend enfants de Dieu, nous accorde l'innocence, & nous donne droit à l'héritage de la vie éternelle (*a*): la ſeconde *régénération*, la réſurrection, nous fait entrer en poſſeſſion de cet héritage. (*b*) (B.)

(*a*) *Salvos nos fecit per lavacrum* regenerationis *renovationis Spiritûs Sancti.* Ep. ad Tit. *iij.* 5.

(*b*) C'eſt en ce ſens que J. C. dit à ſes Apôtres: *In* regeneratione, *cùm ſederit Filius hominis in ſede majeſtatis ſuæ; ſedebitis & vos ſuper ſedes duodecim, judicantes duodecim tribus Iſraël.* Matth. *xix.* 28.

198. VIBRATION. OSCILLATION.

Chez tous les phyſiciens, ces deux termes ſont ſynonymes, & avec raiſon, puiſqu'ils expriment tous deux le mouvement alternatif ou réciproque qui revient ſur lui-même : mais il y a une différence, priſe de la différence des cauſes qui produiſent ce mouvement.

Je conçois donc plus particuliérement par *Vibration*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, dont la cauſe réſide uniquement dans l'élaſticité : tels ſont les mouvements des cordes *vibrantes*, & des parties internes de tout corps ſonore en général ; tels ſont auſſi les balanciers des montres, qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élaſticité des reſſorts ſpiraux qu'on leur aplique.

J'entends au contraire par *oſcillation*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, dont la cauſe réſide uniquement dans la peſanteur ou gravitation : tels ſont les mouvements des ondes, & tous ceux des corps ſuſpendus, d'où dérive la théorie des pendules.

Le mouvement de *vibration* meſure les ſons ; celui d'*oſcillation* meſure les temps. Les cloches, par exemple, font des *vibrations* & des *oſcillations*. les premiers dérivent du corps qui frape & comprime la cloche en vertu de ſon élaſticité, ce qui la rend ovale alternativement & produit les ſons ; les ſecondes ſont déterminées par le mouvement total de la cloche qui eſt en proie à la gravitation, ce qui détermine les intervalles des temps entre les ſons. Reſte à voir ſi le ſon d'une cloche n'eſt pas d'autant plus étendu, que les temps des *oſcillations* ſont plus près de coïncider avec les temps des *vibrations*. (*Encycl. XVII.* 850.)

199. LOURD. PESANT.

M. l'abbé Girard a déjà comparé ces termes (*a*), en prenant l'un dans le ſens propre, & l'autre dans le ſens figuré. Mais on peut les comparer en les prenant tous deux ou dans le ſens primitif ou dans le ſens figuré.

Dans le premier ſens, tout corps eſt peſant, parce que la *peſanteur* eſt la tendance générale des corps vers le centre; mais on ne peut apeller *lourds* que ceux qui ont une *peſanteur* conſidérable, relativement ou à leur maſſe ou à la force qu'on y opoſe. Le léger n'eſt l'opoſé que du *lourd*, & ce n'eſt que par extenſion que quelquefois on l'opoſe au *peſant*.

Différents hommes porteront des charges plus ou moins *peſantes*, à raiſon de la différence de leurs forces; mais un homme foible trouvera trop *lourd* un fardeau, qui ne paroît à un homme vigoureux qu'une charge légere.

Dans le ſens figuré, & quand il s'agit de l'eſprit, il me ſemble que le mot de *Lourd* enchérit encore ſur celui de *Peſant*; que l'eſprit *peſant* conçoit avec peine, avance lentement, & fait peu de progrès; & que l'eſprit *lourd* ne conçoit rien, n'avance point, & ne fait aucun progrès.

La médiocrité eſt l'apanage des eſprits *peſants*, mais on peut en tirer quelque parti: la ſtupidité eſt le caractere des eſprits *lourds*, on n'en peut rien tirer. (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 110.

200. TRANSPORT. TRANSLATION. TRANSPORTER. TRANSFÉRER.

Tous ces mots désignent un changement de lieu ou de temps. *Transporter* & *Transport* sont plus propres à marquer spécialement le terme du changement; sans rien marquer par eux-mêmes de l'état précédent de la chose *transportée* : au contraire *Transporter* & *Translation* ajoutent, à l'idée du changement, celle d'une sorte de consistance de la chose *transférée* dans le premier état d'où elle sort.

Ainsi l'on dit, *Transporter* des meubles, des marchandises, de l'argent, des troupes, de l'artillerie, d'un lieu à un autre; qu'un commissaire, un juge se *transporte* sur le lieu du délit; qu'on fait *transport* de ses droits à un autre; parce que dans tous ces cas, on n'envisage que le lieu où se rendent les choses *transportées*, ou la personne à qui sont remis les droits qu'on abandonne.

Mais on dit, *Transférer* un prisonnier du Châtelet à la Conciergerie, un corps mort d'un cimetiere dans un autre, des reliques d'une châsse ou d'une égliſſe dans une autre, une jurisdiction d'une ville dans une autre; pour marquer que les objets *tranférés* résidoient auparavant de droit ou de nécessité dans les lieux d'où on les tire : c'est pour la même raison que l'on dit, la *translation* d'un évêque, d'un concile, du siege, d'un Empire, d'une fête, *&c.*

Quand on *transfere* un magasin de marchandises précieuses, il faut tâcher de les *transporter*.

Constantin n'eut pas plutôt *transféré* le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, que tous les Grands abandonnerent l'Italie pour se *transporter* en Orient. (B.)

201. ÉBULLITION. EFFERVESCENCE. FERMENTATION.

* Ce ſont trois termes techniques, qui ne ſont point entiérement ſynonymes, quoiqu'on les confonde aiſément. M. Homber eſt un des premiers qui en a expliqué la différence, & qui en a fait l'exacte diſtinction. (*Encycl. V.* 216.)

* L'*ébullition* eſt le mouvement que prend un liquide qui bout ſur le feu; & il ſe dit, en Chymie, de deux matieres qui, en ſe pénétrant, font paroître des bulles d'air.

L'*effervefcence* eſt le mouvement qui s'excite dans une liqueur dans laquelle il ſe fait une combinaiſon de ſubſtances, telles que des acides qui ſe mêlent & produiſent ordinairement de la chaleur.

La *fermentation* eſt le mouvement interne qui s'excite de lui-même dans un liquide, par lequel ſes parties ſe décompoſent pour former un nouveau corps.

L'eau qui bout eſt en *ébullition*; le fer dans l'eau forte fait *effervefcence*; & la biere eſt en *fermentation* (*Diction. de l'Acad.*) ſous ces trois mots.

* La raiſon pourquoi on a confondu ces trois actions ſous le nom de *Fermentation*, eſt que les *fermentations* s'échauffent ordinairement, en quoi elles reſſemblent aux *effervefcences*; & qu'elles ſont preſque toujours accompagnées de quelque gonflement, en quoi elles reſſemblent aux *ébullitions*. (*Encycl.* V. 217.)

* Le mot *Ébullition* s'emploie dans un autre ſens phyſique, pour déſigner cette maladie qui cauſe ſur la peau des élevures ou taches rouges. C'eſt une Métaphore fondée ſur la reſ-

femblance de ces élevures de la peau avec les bulles qui paroiffent à la furface d'un liquide qui eft en *ébullition*.

Les mots *Effervefcence* & *Fermentation* s'emploient auffi dans un fens figuré, mais en paffant du phyfique au moral. L'*effervefcence* fe dit du zele fubit & général des efprits pour quelque objet déterminé, vers lequel ils fe portent avec une efpece de chaleur. La *fermentation* fe dit de la divifion des efprits & des prétentions opofées des partis.

Il en eft au moral comme au phyfique : l'*effervefcence* des efprits peut être fans *fermentation*; mais il n'y a point de *fermentation* dans les efprits fans quelque *effervefcence*.

Depuis quelques années il s'eft élevé dans les efprits, au fujet de l'agriculture & du commerce, une forte d'*effervefcence*, qui a fait naître des fociétés littéraires uniquement occupées de ces grands objets, & qui aparemment produira d'heureux effets pour l'humanité.

Les divifions en matiere de religion occafionnent prefque toujours quelque *fermentation* dans les efprits; & fi l'hypocrifie voile les véritables vues des partis, la *fermentation* peut produire les plus grands maux. (B.)

202. SOMME. SOMMEIL.

* L'un & l'autre expriment cet état d'affoupiffement & d'inaction, qui,

.... quand l'homme accablé fent de fon foible corps
Les organes vaincus, fans force & fans refforts,
Vient par un calme heureux fecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure. (*a*).

Il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. (B.)

(*a*) Henriad. *Chant. VII.*

* *Somme* ſignifie toujoürs le dormir, ou l'eſpace du temps qu'on dort. *Sommeil* ſe prend quelquefois pour l'envie de dormir.

On eſt preſſé du *ſommeil* en été après le repas; on dort d'un profond *ſomme* après une grande fatigue.

Sommeil a beaucoup plus d'uſage & d'étendue que *Somme*. (*Encycl. XV.* 330.)

* Le *ſommeil* exprime proprement l'état de l'animal pendant l'aſſoupiſſement naturel de tous ſes ſens; c'eſt pourquoi on en fait uſage avec tous les mots qui peuvent être relatifs à un état, à une ſituation. Etre enſeveli dans le *ſommeil*; troubler, rompre, interrompre, reſpecter le *ſommeil* de quelqu'un; un long, un profond *ſommeil*; un *ſommeil* tranquille, doux, paiſible, inquiet, fâcheux; la mort eſt un *ſommeil* de fer; l'oubli de la religion eſt un *ſommeil* funeſte.

Le *ſomme* ſignifie principalement le temps que dure l'aſſoupiſſement naturel, & le préſente en quelque ſorte comme un acte de la vie humaine; c'eſt pourquoi l'on s'en ſert avec les termes qui ſe raportent aux actes, & il ne ſe dit guere qu'en parlant de l'homme: Un bon *ſomme*, un *ſomme* léger, le premier *ſomme*; on dit, faire un *ſomme*, un petit *ſomme*; & l'on ne diroit pas de même, faire un *ſommeil*. (B.)

203. ÉVEILLER. RÉVEILLER.

* Ces deux verbes, dans le propre & quand il s'agit du ſommeil, ſe confondent aſſez ſouvent, & nos meilleurs écrivains ne les diſtinguent pas trop.

Après y avoir fait réflexion, il m'a ſemblé qu'on pouvoit mettre quelque différence entre

Eveiller & *Réveiller* : que le premier se dit proprement par raport à une heure réglée; le second, par raport à un temps extraordinaire. Je m'explique.

Un homme qui a coutume de se lever à cinq heures du matin, & qui ne veut pas dormir davantage, dira à ses gens : " Ne manquez „ pas de m'*éveiller* à cinq heures. „ Au contraire, une personne qui a en tête une affaire importante, & qui attend quelques nouvelles avec impatience, dira en se couchant : " S'il „ vient des lettres cette nuit, qu'on ne man„ que pas de me *réveiller*. „

Réveiller emporte quelque chose d'irrégulier & de subit, ou une affaire qui survient tout-à-coup, ou un bruit qu'on n'a pas accoutumé d'entendre. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome II.*)

* *Eveiller* supose une heure réglée, ou une cessation spontanée du *sommeil*. (B.)

* Selon ces deux regles, *Eveiller* & *Réveiller* sont bien dans les exemples suivants : " Il „ est agréable de s'*éveiller* de soi-même, lors„ que le corps a pris tout le repos qu'il lui faut. „ L'amiral s'étoit couché tard, & son premier „ sommeil duroit encore, lorsque son valet de „ chambre le *réveilla* & lui dit, qu'il y avoit „ à la porte des personnes masquées qui de„ mandoient à lui parler. „

Ces exemples, dis-je, me semblent corrects; mais je doute que ceux-ci le soient : " Il est fâ„ cheux d'être *éveillé* par le bruit; Joseph étant „ *réveillé* fit ce que l'ange du Seigneur lui avoit „ ordonné. „ Car un bruit fait qu'on se *réveille*; & un songe, qui n'a rien de triste ni d'affreux, n'empêche pas qu'on ne s'*éveille* (*a*). (*Bouhours*, ibid.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 237.

204. CHANCIR. MOISIR.

Termes qui expriment tous deux un changement à la surface de certains corps, qu'une fermentation intérieure dispose à la corruption. *Chancir* se dit des premiers signes de ce changement : *Moisir* se dit du changement entier.

Une confiture est *chancie*, lorsqu'elle est couverte d'une pellicule blanchâtre : elle est *moisie*, quand il s'éleve, de cette pellicule blanchâtre, une efflorescence en mousse blanchâtre ou verdâtre.

Un pâté, un jambon, qui se *chancissent*, doivent être mangés promptement; cette *chancissure* se manifeste par quelques bouquets d'efflorescence blanchâtre, semés çà & là à la surface. Il y a des fromages pour lesquels la *moisissure* est un titre de recommandation; on les dit alors PERSILLÉS, à cause de la couleur des bouquets de *moisissure* dont ils sont parsemés. (B.)

205. PERMÉABLE. PÉNÉTRABLE.

Ces deux termes appartiennent au langage didactique de la Physique, & se disent de tout corps dont l'existence n'excluroit pas la coexistence d'un autre corps dans le même espace; mais ils s'entendent dans des sens différents.

Un corps est *perméable*, lorsque ses pores sont capables de laisser le passage à quelqu'autre corps; c'est ainsi qu'un corps transparent est *perméable* à la lumiere.

Un corps seroit *pénétrable*, si le même espace qu'il occuperoit tout entier, pouvoit encore admettre un autre corps sans déplacer le premier.

Il eſt aiſé de voir que la *pénétrabilité* eſt une qualité purement hypothétique, imaginée par le Péripatétiſme, pour ne pas reſter court ſur des phénomenes crus trop légérement ou trop difficiles à expliquer; elle implique contradiction. Les corps ſont *perméables* à d'autres corps; cela eſt atteſté en mille manieres par les faits naturels & par les expériences de l'art : mais les corps ſont *impénétrables* les uns à l'égard des autres. (B.)

206. NUE. NUÉE. NUAGE.

Tous ces mots ſe diſent des vapeurs qui s'élevent en l'air, & qui ordinairement, après s'y être condenſées, retombent en pluie. Cependant il eſt bien des cas où la juſteſſe ne permet pas d'employer indifféremment l'un pour l'autre.

Il ſemble que *Nue* marque plus particuliérement les vapeurs les plus élevées; que *Nuée* déſigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air & promettant de l'orage; & que *Nuage* ſoit plus propre à caractériſer un amas de vapeurs fort condenſées.

Ainſi l'idée de *nue* fait penſer à l'élévation; celle de *nuée*, à la quantité & à l'orage; & celle du *nuage*, à l'obſcurité

On dit donc d'un oiſeau, qu'il ſe perd dans les *nues*, pour dire qu'il s'éleve fort haut dans la région de l'air; qu'une *nuée* s'étend vers la droite, pour marquer ce qui eſt expoſé aux accidents dont elle menace; & qu'un *nuage* ne tardera point à crever, pour indiquer qu'il eſt extraordinairement condenſé & noir.

Ces idées acceſſoires deviennent preſque les principales dans le ſens figuré.

On dit, élever quelqu'un juſqu'aux *nues*,

pour dire, le louer exceſſivement : Faire ſauter quelqu'un aux *nues*, pour dire, l'impatienter, faire qu'il s'emporte : Tomber des *nues*, pour dire, être extrêmement ſurpris & étonné, ou quelquefois embarraſſé, comme on l'eſt quand on tombe de haut : Un homme tombé des *nues*, pour déſigner un homme qui n'eſt connu ni avoué de perſonne ſur la terre : Se perdre dans les *nues*, en parlant de quelqu'un qui, dans ſes diſcours & dans ſes raiſonnements, s'éleve de maniere à faire perdre aux autres, & à perdre lui-même de vue le ſujet qu'il traite ou ce qu'il a entrepris de prouver. On voit dominer dans toutes ces phraſes l'idée d'élévation, celle des vapeurs a diſparu ; & dans tous ces cas on ne pourroit ſe ſervir ni de *nuée* ni de *nuage*, qui ne réveilleroient point l'idée d'élévation que l'on enviſage principalement.

On dit figurément qu'une *nuée* ſe forme & ne tardera pas à éclater, pour faire entendre qu'une entrepriſe, un complot, une conſpiration, un projet de punition ou de vengeance ſe prépare & n'eſt pas loin de ſe manifeſter par des effets frapants : & l'on dit, une *nuée* d'hommes, d'oiſeaux, d'animaux, pour une troupe conſidérable des uns ou des autres. On voit dominer ici l'idée de la quantité ou de quelque choſe de ſiniſtre.

Enfin l'on dit, un *nuage* de pouſſiere, pour marquer l'obſcurciſſement de l'air par la quantité de pouſſiere qui y eſt élevée : Avoir un *nuage* devant les yeux, pour déſigner quelque choſe que ce ſoit, qui empêche de voir diſtinctement : & plus figurément encore, on apelle *nuages*, les doutes, les incertitudes, & les ignorances de l'eſprit humain. Ici c'eſt l'idée d'obſcurité qui eſt principalement enviſagée (B.)

207. MONT. MONTAGNE.

Ces deux mots annoncent également l'idée d'une masse considérable de terre ou de roche, fort élevée au dessus du reste de la surface de la terre.

Il me semble que *Mont* désigne une masse détachée de toute autre pareille, soit physiquement, soit idéalement : & que *Montagne* ne présente que l'idée générale & commune, sans aucun égard à cette distinction.

Delà vient que, pour caractériser, individuellement quelque masse de cette espece, on se sert de *Mont*; parce que distinguer les individus, c'est, du moins par la pensée, les séparer des individus de même espece, s'ils n'en sont même séparés physiquement : ainsi l'on dit, le *mont* Olympe, le *mont* Liban, le *mont* Sinaï, le *mont* Parnasse, le *mont* S. Gothard, le *mont* S. Bernard, le *mont* Jura, le *mont* Cénis, le *mont* Etna, le *mont* Vésuve, *&c.*

Mais dès que l'on n'envisage aucune distinction individuelle, on ne parle que de *Montagnes* : on monte ou l'on descend une *montagne*; une *montagne* est plus ou moins élevée, plus ou moins escarpée; la cime, la descente, le pied d'une *montagne*; une chaîne de *montagnes*.

On dit, les *montagnes* des Alpes, & les *monts* Pyrénées : dans la premiere phrase, la préposition *de* distingue le nom propre *Alpes* du nom appellatif *Montagnes*, afin de conserver à celui-ci le sens général; dans la seconde, les deux noms sont raprochés & mis en concordance, & c'est pour cela que l'on dit *Monts*. C'est par la même regle que l'on dit, le *mont* Sinaï, & la *montagne* du Sinaï; le *mont* Thabor, & la *montagne* du Thabor; le

mont Parnasse, & la *montagne* du Parnasse; le *mont* Apennin, & les *montagnes* de l'Apennin, *&c.* on en peut faire une regle générale, qui n'a point encore été observée.

Promettre *monts* & merveilles, promettre des *monts* d'or, courir par *monts* & par vaux, sont des phrases qui ne se prêteroient peutêtre pas trop aux distinctions que l'on vient d'assigner : rien n'empêche qu'on ne les regarde comme des exceptions; mais ce sont les seules. (B.)

208. TUYAU. TUBE.

Ces mots sont synonymes, en ce qu'on désigne par l'un & par l'autre un cylindre creux en dedans, qui sert à donner passage à l'air ou à tout autre fluide.

Ce qui les distingue, c'est que le premier se dit des cylindres préparés par la nature pour l'économie animale, ou pour l'art, pour les services de la société, & le second ne se dit guere que de ceux dont on se sert pour faire des observations & des expériences en Physique, en Astronomie, en Anatomie.

Ainsi l'on apelle *tuyau*, les tiges cylindriques de plumes des oiseaux; celles du blé, du chanvre & des autres plantes qui ont la tige creuse; les canaux cylindriques de fer, de plomb, de bois, de terre cuite, ou autres matieres, que l'on emploie à la conduite des eaux, des immondices, de la fumée, *&c.* ceux d'étain ou de fer blanc qui servent à la construction des orgues, des serinettes, *&c.*

Mais on apelle *tubes*, les *tuyaux* dont on construit les thermometres, les barometres, & autres, qui servent aux expériences sur l'air & les autres fluides, ceux des lunettes à longue vue, des télescopes, *&c.* (B.)

209. CLYSTERE. LAVEMENT. REMEDE.

Ces trois termes, ſynonymes en Médecine & en Pharmacie, ne ſont point arrangés ici au haſard ; ils le ſont ſelon l'ordre chronologique de leur ſucceſſion dans la langue.

Il y a long-temps que *Clyſtere* ne ſe dit plus. *Lavement* lui a ſuccédé ; & ſous le regne de Louis XIV, l'abbé de S. Cyran le mettoit déjà au rang des mots déshonnêtes qu'il reprochoit au P. Garaſſe. On a ſubſtitué de nos jours le terme de *Remede* à celui de *Lavement* : *Remede* eſt équivoque, mais c'eſt par cette raiſon même qu'il eſt honnête.

Clyſtere n'a plus lieu que dans le burleſque, & *Lavement*, que dans les auteurs de médecine : dans le langage ordinaire, on ne doit dire que *Remede*. (*Encycl.* III. 553.)

210. SAIN. SALUBRE. SALUTAIRE.

Ces trois mots ne peuvent être conſidérés comme ſynonymes, qu'autant qu'on les aplique aux choſes qui intéreſſent la ſanté : à moins que par figure on ne les tranſporte à d'autres objets conſidérés ſous un point de vue analogue, mais *Salubre* ne ſe dit que dans le ſens propre.

Les choſes *ſaines* ne nuiſent point ; les choſes *ſalubres* font du bien ; les choſes *ſalutaires* ſauvent de quelque danger, de quelque mal, de quelque dommage : ainſi ces trois mots ſont en gradation.

Il eſt de l'intérêt du Gouvernement, que les lieux deſtinés à l'éducation publique ſoient dans une ſituation *ſaine* ; que les aliments de la Jeuneſſe ſoient plutôt *ſalubres* que déli-

cats, & qu'on n'épargne rien pour adminiſtrer aux enfants dans leurs maladies, les remedes les plus *ſalutaires.*

Mais ce qu'il y a de plus important, c'eſt qu'on leur inſpire la doctrine la plus *ſaine*, en ce qui concerne la religion & les mœurs; & que, ſur ce qui conſtitue leurs devoirs envers Dieu, envers la patrie, envers les différentes claſſes d'hommes, ils ne voient que les meilleurs exemples, & ne reçoivent que les inſtructions les plus *ſalutaires* (B.)

211. POISON. VENIN.

On déſigne par-là certaines choſes qui peuvent attaquer les principes de la vie par quelque qualité maligne ; c'eſt le ſens propre & primitif : dans le ſens figuré, on le dit des choſes qui tendent à ruiner les principes de la religion, de la morale, de la ſubordination politique, de la ſociété, ou de l'honnêteté civile.

Poiſon, dans le ſens propre, ſe dit des plantes ou des préparations dont l'uſage eſt dangereux pour la vie : *Venin* ſe dit ſpécialement du ſuc de ces plantes, ou de certaine liqueur qui ſort du corps de quelques animaux.

La ciguë eſt un *poiſon ;* le ſuc qu'on en exprime en eſt le *venin.*

Le ſublimé eſt un *poiſon* violent, il renferme un *venin* corroſif, qui donne la mort avec des douleurs cruelles.

Tout *poiſon* produit ſon effet par le *venin* qu'il renferme : mais on ne peut pas dire qu'il y ait *poiſon* par-tout où il y a du *venin ;* & jamais on ne dira, par exemple, le *poiſon* de la vipere ou du ſcorpion.

Le mot de *Poiſon* ſupoſe une contexture naturelle ou artificielle dans les parties, pro-

pre à contenir & à cacher le *venin* qui s'y trouve : & le mot de *Venin* désigne plus particuliérement le suc ou la liqueur qui attaque les principes de la vie.

C'est avec cette différence que ces deux termes s'emploient dans le sens figuré : & il faut peut-être ajouter, que le terme de *Poison* y désigne une malignité préparée avec art, ou cachée du moins sous des aparences trompeuses; au lieu que le terme de *Venin* ne réveille que l'idée de malignité subtile & dangereuse, sans aucune attention aux aparences extérieures.

Certains philosophes modernes affectent de répandre dans leurs écrits, un *poison* d'autant plus séduisant, qu'ils font continuellement l'éloge de l'humanité, de la raison, de l'équité, des loix : mais aux yeux de la saine raison, qu'ils outragent en l'invoquant, rien n'est plus subtil que le *venin* de cette audacieuse philosophie, qui attaque en effet les fondements de la société même. (B.)

212. VENIMEUX. VÉNÉNEUX.

M. Ménage ne vouloit que *Venimeux* & rejettoit *Vénéneux*. Dans l'Encyclopédie on les donne presque comme des synonymes parfaits, dont le choix est assez indifférent. Mais il est certain 1°. que les deux mots sont autorisés par l'usage, nonobstant la décision de Ménage. 2°. qu'il ne sauroit y avoir une synonymie aussi entiere qu'on le supose entre ces deux termes dans l'Encyclopédie.

Ils signifient l'un & l'autre, qui a du venin.

Mais, selon l'Académie, *Venimeux* ne se dit proprement que des animaux, ou des choses qui sont infectées du venin de quelque animal; & *Vénéneux* ne se dit que des plantes.

Ainsi le scorpion & la vipere sont des animaux *venimeux* & le suc de la ciguë est *vénéneux.*

Si l'on passe au sens figuré, *Venimeux* sera très-propre à caractériser tout ce qui peut produire un grand mal sans en avoir des aparences bien marquées : *Vénéneux* pourra s'apliquer aux choses dont on envisagera la fécondité comme dangereuse : c'est dans les deux cas suivre le sens propre autant qu'il est possible ; les animaux *venimeux* faisant le mal par eux-mêmes, & les plantes *vénéneuses* perpétuant par leur fécondité naturelle les causes du mal qu'elles peuvent faire.

Il peut se trouver dans un ouvrage utile à beaucoup d'égards, des principes *vénéneux*, contre lesquels il faut prémunir les lecteurs ou par des préparations ou par la supression totale de ces principes. Mais il faut rejetter, sans ménagement, ces écrits séduisants par le coloris, dont les auteurs ont affecté de couvrir la doctrine *venimeuse* qu'ils y établissent. (B.)

213. ALLÉGIR. AMENUISER. AIGUISER.

Termes communs à presque tous les arts méchaniques. *Allégir* & *Amenuiser* se disent généralement de la diminution qui se fait dans tous les sens au volume d'un corps : avec cette différence qu'*Allégir* se dit des grosses pieces comme des petites, & qu'*Amenuiser* ne se dit guere que des petites. On *allégit* un arbre ou une planche, en ôtant par-tout de son épaisseur ; mais on n'*amenuise* que la planche & non pas l'arbre.

Aiguiser ne se dit que des bords ou du bout : des bords, quand on les met à tranchant sur une meule : du bout, quand on le rend aigu par la lime, le marteau, ou le tranchant, selon la

matiere & la destination du corps. On *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu, un bâton.

On *allégit*, en diminuant sur toutes les faces un corps considérable : on en *amenuise* un petit en le diminuant davantage par une seule face : on l'*aiguise* par les extrémités. Ainsi on *allégit* une poutre ; on *amenuise* une volige, on *aiguise* un couteau par l'un de ses bords, un gratoir par les deux, une épée par la pointe, un bâton par le bout ou par les deux bouts. (*Encycl.* I. 356.)

214. ATTÉNUER. BROYER. PULVÉRISER.

Le premier se dit des fluides condensés, coagulés ; les deux autres, des solides : dans l'un & l'autre cas, on divise en molécules les petites, & l'on augmente les surfaces. La différence qu'il y a entre *Broyer* & *Pulvériser*, c'est que *Broyer* marque l'action, & que *Pulvériser* en marque l'effet.

Il faut fondre & dissoudre pour *atténuer* ; il faut agir avec force pour *broyer* : & il faut *broyer* pour *pulvériser*. (*Encycl.* I. 843.)

215. CONSOMMER. CONSUMER.

Plusieurs de nos écrivains ont confondu ces deux termes, quoiqu'ils aient des significations très-différentes. „ Ce qui a donné lieu à cette „ erreur, si je ne me trompe, dit M. de Vaugelas, (*a*) est que l'un & l'autre emporte „ avec soi le sens & la signification d'ACHEVER ; & ainsi ils ont cru que ce n'étoit „ qu'une même chose. Il y a pourtant une

(*a*) Remarq. 257.

„ étrange différence entre ces deux sortes „ d'ACHEVER : car *consumer* acheve en détruisant & anéantissant le sujet; & *consommer* „ acheve en le mettant dans sa derniere perfection & son accomplissement entier. (*a*) „

Un homme *consommé* dans les sciences n'a certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans des frivolités.

Quand on commence par *consumer* son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de *consommer* jamais un établissement honorable.

Il est nécessaire, pour *consommer* le sacrifice de la messe, que le prêtre *consume* les especes consacrées. (B.)

(*a*) Th. Corneille, dans sa note sur cette remarque, dit que *Consommation* est d'usage dans les différentes significations de *Consommer* & de *Consumer*; & la même chose est répétée dans l'*Encycl.* IV. 109. Cela n'est vrai, comme l'observe le Dictionnaire de l'Acad. (1762) que pour désigner le grand usage qui se fait de certaines choses, de certaines denrées; comme de bois, de blés, de vins, de sels, de fourages : hors delà le verbe *Consumer* produit *Consomption* pour signifier DESTRUCTION. Ainsi l'on dit, la *consommation* du sacrifice, pour l'entier accomplissement; & la *consomption* de l'hostie, pour la déglutition. (B.)

216. VERSER. RÉPANDRE.

Ces deux verbes, dans leur sens propre & primitif, marquent également le transport d'une liqueur par effusion hors du vase qui la contenoit. Ce qui les différencie, c'est que *Verser* ne marque que ce transport par effusion, sans rien indiquer de ce que devient la liqueur; & que *Répandre* y ajoute, par idée accessoire, que la liqueur n'est plus en corps, que les éléments en sont épars : tous deux énoncent effusion, mais le second y joint l'idée accessoire de dispersion.

Delà vient, comme le remarque l'Académie, (*a*) que *Verser* se dit d'une liqueur que l'on épanche à dessein dans un vase, & *Répandre* se dit d'une liqueur qu'on laisse tomber sans le vouloir. Ainsi on dit, *Verser* du vin dans un verre, non pas *Répandre* du vin dans un verre : & on dit à un homme qui porte un vase plein de quelque liqueur, prenez garde de *répandre*, & non pas, prenez garde de *verser :* on ne craint pas alors la transfusion de la liqueur, qui se feroit en la *versant* dans un autre vase; on en craint la perte, qui seroit infaillible si on la *répandoit*.

Les mêmes nuances subsistent dans le sens figuré. *Verser* l'argent à pleines mains, est une expression qui désigne simplement le transport que l'on fait à d'autres de beaucoup d'argent que l'on possédoit; elle peut marquer la libéralité ou la prodigalité. *Répandre* l'argent à pleines mains, est une expression qui ajoute à la précédente, l'idée accessoire d'une distribution, d'un partage; elle peut marquer des vues d'intérêt ou d'économie.

Dieu *verse* ses graces avec abondance sur ses élus; & il les *répand* comme il lui plaît, selon les vues de sa miséricorde.

A l'égard du sens & des larmes, on dit indifféremment *Verser* ou *Répandre*, parce que l'idée de l'effusion, qui est commune à ces deux mots, est la seule que l'on veuille rendre sensible; & qu'il est indifférent de marquer ou de ne pas marquer expressément la dispersion du sang ou des larmes, puisque la simple effusion dit tout ce qu'on a besoin de dire.

Mais à l'égard de tout ce qui s'étend dans un grand espace, en différents points, en dif-

(*a*) Diction. 1762, au mot RÉPANDRE.

férents lieux, en différents temps, on ne peut dire que *répandre*, dans le sens figuré comme dans le sens propre.

Le soleil *répand* la lumiere dans toute l'étendue de sa sphere. Les fleurs *répandent* dans l'air environnant un parfum délicieux. Un fleuve qui déborde, *répand* ses eaux dans la campagne. Un Général *répand* ses troupes dans les villages.

Une opinion, une doctrine, une hérésie, un bruit, une nouvelle, se *répandent* en gagnant de proche en proche. Un auteur *répand* dans son ouvrage des principes, des maximes louables ou répréhensibles; de la clarté, de l'agrément, de l'enjouement, *&c.* (B.)

217. COULER. ROULER. GLISSER.

* Ces mots expriment tous trois un mouvement de translation successif & continu; mais ils ont chacun leur différence distinctive, qui les empêche d'être confondus & pris l'un pour l'autre. (B.)

* *Couler* marque le mouvement de tous les fluides, & même de tous les corps solides réduits en poudre impalpable. *Rouler*, c'est se mouvoir en tournant sur soi-même. *Glisser*, c'est se mouvoir en conservant la même surface apliquée au corps sur lequel on se meut. (*Encycl. IV.* 326.)

* Ces mots s'emploient aussi métaphoriquement avec analogie à des différences toutes pareilles.

Couler se dit aussi du temps, pour marquer par comparaison combien ses parties se suivent de près & disparoissent rapidement d'une période d'un vers, d'un discours entier; pour indiquer qu'il ne s'y trouve rien de rude ni

qui blesse l'oreille que les parties en sont bien liées & se succedent naturellement, comme les eaux d'un ruisseau *coulent* d'une maniere naturelle & agréable sur un fonds uni & d'une pente uniforme & douce.

Rouler se dit de toute action qui se répete souvent sur le même objet, de même qu'un corps *roulant* apuie souvent sur les mêmes points de sa circonférence. Ainsi on *roule* de grands desseins dans sa tête, lorsqu'on en réfléchit souvent les parties : un livre *roule* sur une matiere lorsqu'il envisage les parties sous plusieurs aspects.

Glisser, sert à marquer ce qui se fait légérement & sans insister, ou ce qui se fait avec adresse & d'une maniere imperceptible. Quand on instruit la multitude, il faut *glisser* sur les points qui seroient plus propres à faire naître des difficultés que des lumieres; on ne sauroit aporter trop de soin pour empêcher qu'il ne se *glisse* parmi le peuple des opinions erronées ou séditieuses. L'image est sensible : un corps qui *glisse* sur un autre, y passe rapidement, légérement & presqu'imperceptiblement si la pente est favorable. (B.)

218. ÉLOIGNER. ÉCARTER. METTRE A L'ÉCART.

Ces trois verbes ont raport à l'action par laquelle on cherche à faire disparoître quelque chose de sa vue, ou à en détourner son attention.

Eloigner est plus fort qu'*Ecarter*. Un prince doit *éloigner* de soi les traîtres, & en *écarter* les flatteurs.

Ecarter est plus fort que *Mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour tou-

jours : on *met à l'écart* ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre enſuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, & *mettre à l'écart* tout ſentiment perſonnel. (*Encycl.* V. 221.)

219. PROMPTITUDE. CÉLÉRITÉ. VITESSE. DILIGENCE.

La ſynonymie de ces termes conſiſte en ce que primitivement ils énoncent tous un mouvement expéditif.

La *promptitude* fait commencer auſſi-tôt; la *célérité* fait agir de ſuite; la *viteſſe* emploie tous les moments avec activité; la *diligence* choiſit les voies les plus courtes & les moyens les plus efficaces.

La *promptitude* exclut les délais; la *célérité* ne ſouffre point d'interruption; la *viteſſe* eſt ennemie de la lenteur; la *diligence* met tout à profit & fuit les longueurs.

Il faut obliger avec *promptitude*, faire ſes affaires avec *célérité*, courir avec *viteſſe* au ſecours des malheureux, & travailler avec *diligence* à ſa propre perfection. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 420.

220. COURAGE. BRAVOURE. VALEUR.

* Chacun de ces trois termes annoncent cette grandeur & cette force d'ame, que les événements ne troublent point, & qui fait face avec fermeté à tous les accidents. (B.)

* Le mot *Vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallele : mais dans le fait, c'eſt un mot qui a vieilli & que *valeur* a remplacé; ſon harmonie & ſon nombre le fait cependant employer encore dans la poéſie.

Le *courage* eſt dans tous les événements de

la vie; la *bravoure* n'eſt qu'à la guerre ; la *valeur*, par-tout où il y a un péril à affronter & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'aſſaut, le *brave* peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phoſphore enflammé, ou craindre les eſprits; le *courage* ne croit point à ces rêves de la ſuperſtition & de l'ignorance; la *valeur* peut croire aux revenants, mais alors elle ſe bat contre le fantôme.

La *bravoure* ſe contente de vaincre l'obſtacle qui lui eſt offert; le *courage* raiſonne les moyens de le détruire; la *valeur* le cherche, & ſon élan le briſe s'il eſt poſſible.

La *bravoure* veut être guidée, le *courage* fait commander & même obéir; la *valeur* fait combattre.

Le *brave* bleſſé s'enorgueillit de l'être; le *courageux* raſſemble les forces que lui laiſſe encore ſa bleſſure, pour ſervir ſa patrie : le *valeureux* ſonge moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échape.

La *bravoure* victorieuſe fait retentir l'arêne de ſes cris guerriers; le *courage* triomphant oublie ſon ſuccès, pour profiter de ſes avantages; la *valeur* couronnée ſoupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure*; le *courage* fait vaincre & être vaincu ſans être défait; un échec déſole la *valeur* ſans la décourager.

L'exemple influe ſur la *bravoure*; plus d'un ſoldat n'eſt devenu *brave* qu'en prenant le nom de Grenadier : l'exemple ne rend point *valeureux*, quand on ne l'eſt pas; mais les témoins doublent la *valeur* : le *courage* n'a beſoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la santé rendent *brave*; les réflexions, les connoissances, la philosophie, le malheur, & plus encore la voix d'une conscience pure, rendent *courageux*; la vanité noble & l'espoir de la gloire produisent la *valeur*.

Les trois cents Lacédémoniens des Termopiles, celui même qui échappa, furent *braves*: Socrate buvant la ciguë, Régulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux*: Hercule terrassant les monstres, Persée délivrant Andromede, Achille courant aux remparts de Troye sûr d'y périr, étonnerent les siecles passés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcoure les fastes trop mal conservés & cent fois trop peu publiés, de nos régiments, l'on trouvera de dignes rivaux des *braves* de Lacédémone: Turenne & Catinat furent *courageux*: Condé fut *valeureux* & l'est encore.

Enfin l'on peut conclure que la *bravoure* est le devoir du soldat; le *courage*, la vertu du sage & du héros; la *valeur*, celle du vrai chevalier. (*Encycl.* XVI. 820.)

221. VALEUR. COURAGE.

Le *valeureux* peut manquer de *courage*; le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La *valeur* sert au guerrier qui va combattre; le *courage*, à tous les êtres qui, jouissant de l'existence, sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous serviroit la *valeur*, amant que l'on a trahi, Pere éploré que le sort prive d'un fils, Pere plus à plaindre dont le fils n'est pas

vertueux? O Fils désolé qui allez être sans pere & sans mere; Ami dont l'ami craint la vérité, ô Vieillards qui allez mourir; Infortunés, c'est du *courage* que vous avez besoin!

Contre les passions que peut la valeur sans *courage?* Elle est leur esclave, & le *courage* est leur maître.

La *valeur* outragée se venge avec éclat, tandis que le *courage* pardonne en silence.

Près d'une maîtresse perfide le *courage* combat l'amour, tandis que la *valeur* combat le rival.

La *valeur* brave les horreurs de la mort; le *courage*, plus grand, brave la mort & la vie. (*Encycl.* XVI. 820.)

222. COURAGE. BRAVOURE.

Le *courage* paroît plus propre au Général & à tous ceux qui commandent; la *bravoure* est plus nécessaire au soldat & à tout ce qui reçoit des ordres.

La *bravoure* est dans le sang, le *courage* est dans l'ame : la premiere est une espece d'instinct, le second est une vertu; l'une est un mouvement presque machinal, l'autre est un sentiment noble & sublime.

On est *brave* à telle heure & selon les circonstances; on a du *courage* à tous les instants & dans toutes les occasions.

La *bravoure* est d'autant plus impétueuse, qu'elle est moins réfléchie; le *courage* est d'autant plus intrépide, qu'il est mieux raisonné.

L'impulsion de l'exemple, l'aveuglement sur le danger, la fureur du combat, inspirent la *bravoure*; l'amour de son devoir, le désir de la gloire, le zele pour la patrie & pour son roi, animent le *courage*.

Le *courage* tient plus de la raiſon, la *bravoure* eſt plus du tempérament.

La *bravoure* eſt eſſentielle dans le moment d'une action ; mais le *courage* doit être durable dans tout le cours d'une campagne.

La *bravoure* eſt comme involontaire, & ne dépend point de nous ; au lieu que le *courage* peut bien être perſuadé & s'acquérir par l'éducation.

Cicéron ſe précautionnant contre la haine de Catilina, manquoit ſans doute de *bravoure* ; mais certainement il avoit de l'élévation & de la force d'ame, ce qui n'eſt autre choſe que du *courage*, lorſque, dévoilant ſous les yeux du ſénat la conjuration de ce traître, il déſignoit tous les complices. (*M. le Comte de Turpin de Criſſé*, Diſc. prél. de l'*Eſſai ſur l'art de la guerre.*) (*a*).

(*a*) Voyez, ſur ces trois articles, *Tome* I. *Art.* 121.

223. STOICIEN. STOIQUE.

On donna le nom de *Stoïcien* aux diſciples & aux ſectateurs de Zénon, d'un nom grec qui ſignifie Portique, parce que Zénon donnoit ſes leçons ſous le portique d'Athenes ; ainſi la philoſophie *ſtoïcienne* ſignifie littéralement la philoſophie du portique. Cet adjectif étoit ſuffiſant pour qualifier tout ce qui pouvoit avoir raport à la ſecte philoſophique de Zénon : mais elle avoit des principes de morale, qui la diſtinguoient des autres par une grande auſtérité, & qui inſpiroient un courage extraordinaire ; ſans être de cette ſecte & même ſans la connoître, quelques hommes ont quelquefois donné des exemples d'une vertu auſſi auſtere & d'un courage auſſi inébranlable ; ils n'étoient pas

ſtoïciens, mais ils leur reſſembloient; ils étoient *ſtoïques*.

Stoïciens ſignifie donc, apartenant à la ſecte philoſophique de Zénon, & *Stoïque* veut dire, conforme aux maximes de cette ſecte. *Stoïcien* va proprement à l'eſprit & à la doctrine; *Stoïque*, à l'humeur & à la conduite.

Des maximes *ſtoïciennes* ſont celles que Zénon ou ſes diſciples ont enſeignées; les ouvrages de Séneque en ſont pleins, & en tirent leur principal mérite. Des maximes *ſtoïques* ſont celles qui perſuadent un attachement inviolable à la vertu la plus rigide, & le mépris de toute autre choſe; indépendamment des leçons du portique; telles ſont tant de belles maximes répandues dans le Télémaque.

Une vertu *ſtoïque* eſt une vertu courageuſe & inébranlable : une vertu *ſtoïcienne* pourroit bien n'être qu'un maſque de pure repréſentation; car il n'y a eu, dans aucune école, autant d'hypocrites que dans celle de Zénon. Panétius, l'un de ſes diſciples, plus attaché à la pratique qu'aux dogmes de la philoſophie, étoit plus *ſtoïque* que *ſtoïcien*.

On a cité pluſieurs exemples, où ce mots ſont employés indiſtinctement dans l'un ou l'autre de ces ſens; & Ménage a preſque voulu en conclure qu'ils étoient entiérement ſynonymes. Ces exemples prouvent ſeulement de deux choſes l'une : ou qu'il étoit inutile dans ces exemples d'inſiſter ſur ce qui différencie ces mots; ou que les auteurs chez qui on les a pris, n'ont pas fait aſſez d'attention à ce que la juſteſſe & la préciſion exigeoient d'eux. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome* I.) (B.)

224. HÉROS. GRAND HOMME.

* L'un & l'autre ont des qualités brillantes, qui excitent l'admiration des autres hommes, & qui peuvent avoir une grande influence sur le bien publique : mais l'un est bien différent de l'autre. (B.)

* Il semble que le *héros* est d'un seul métier, qui est celui de la guerre ; & que le *grand homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour : l'un & l'autre mis ensemble ne pesent pas un homme de bien.

Dans la guerre, la distinction entre le *héros* & le *grand homme* est délicate : toutes les vertus militaires font l'un & l'autre. Il semble néanmoins que le premier soit jeune, entreprenant, d'une haute valeur, ferme dans les périls, intrépide ; que l'autre excelle par un grand sens : par une vaste prévoyance, par une haute capacité, & par une longue expérience. Peut-être qu'Alexandre n'étoit qu'un *héros*, & que César étoit un *grand homme*. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* 2.)

* Le terme de *Héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques, qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'*héroïsme* supposoit le *grand homme*. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers qui portent au plus haut degré les talents & les vertus militaires ; vertus qui souvent, aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de vertus, au lieu de celui de qualités.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le *grand homme* est bien autre chose : il joint aux talents & au génie la plupart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux & de nobles motifs; il n'envisage que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'Etat, & le bonheur des peuples. Le nom de César donne l'idée d'un *héros* (*a*); celui de Trajan, de Marc-Aurele, ou d'Alfrede, nous présente *un grand homme*; Titus réunissoit les qualités du *héros* & celles du *grand homme*.

Le titre de *héros* dépend du succès; celui de *grand homme* n'en dépend pas toujours : son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité, comme dans les malheurs. Le titre de *héros* ne peut convenir qu'aux guerriers : mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de *grand homme*; le *héros* y a même plus de droit qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*; mais le parfait *héros* est celui qui joint à

(*a*) Voici sur César un jugement différent de celui de La Bruyere; & je le crois meilleur. Il est vrai qu'il y a de la différence entre César & Alexandre : mais ce qu'il en faut conclure, c'est qu'Alexandre étoit moins *héros* que César, ou que peut-être il ne l'étoit point du tout. La plupart des *héros* sont comme certains tableaux; pour les estimer, il ne faut pas les regarder de trop près. Au reste, La Bruyere ne considéroit l'homme, sous ces deux aspects, que par raport à la guerre : ici c'est par raport à l'humanité. (B.)

toute la capacité & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un désir sincere de la félicité publique. (*Encycl.* VIII. 182.)

225. VASTE. GRAND.

M. de S. Evremond a fait une dissertation pour prouver que *Vaste* désigne toujours un défaut; voici comment il se trouva engagé à écrire sur ce sujet en 1667. Quelqu'un ayant dit, en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'esprit *vaste*, sans y ajouter d'autre épithete, M. de S. Evremond soutint que cette expression n'étoit pas juste; qu'esprit *vaste* se prenoit en bonne ou en mauvaise part, selon les circonstances qui s'y trouvoient jointes; qu'un esprit *vaste*, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable; & qu'au contraire, un esprit *vaste* & démesuré étoit un esprit qui se perdoit en des pensées vagues, en de vaines idées, en des desseins trop grands & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. Madame de Mazarin, la belle Hortense, prit parti contre M. de S. Evremond; & après avoir long-temps disputé, ils convinrent de s'en raporter à MM. de l'Académie.

M. l'abbé de S. Réal se chargea de faire la consultation, & l'Académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de S. Evremond s'étoit déjà condamné lui-même avant que cette décision arrivât; mais quand il l'eut vue, il déclara que son désaveu n'étoit point sincere; que c'étoit un pur effet de docilité & un assujétissement volontaire de ses sentiments à ceux de madame de Mazarin; mais que quant à l'Académie, il ne lui devoit de la soumission que pour la vérité.

Là-dessus il reprit non-seulement l'opinion

qu'il avoit d'abord défendue ; mais il nia absolument que *Vaste* seul pût jamais être une louange vraie : il soutint que le *grand* étoit une perfection dans les esprits, le *vaste*, un vice ; que l'étendue juste & réglée faisoit le *grand*, & que la grandeur démesurée faisoit le *vaste* ; qu'enfin la signification la plus ordinaire du *vastus* des latins, c'est trop spacieux, trop étendu, démesuré.

Je crois pour moi qu'il avoit à peu près raison en tous points. Je vois du moins que *vastus homo*, dans Cicéron, est un colosse, un homme d'une taille trop grande ; & dans Salluste, *vastus animus* est un esprit immodéré, qui porte trop loin ses vues & ses espérances. (*Encycl.* XVI. 357.)

226. MALTRAITER. TRAITER MAL.

Traiter signifie, agir avec quelqu'un de telle ou telle maniere ; d'où vient que *Maltraiter* & *Traiter mal*, désignent également une maniere d'agir qui ne sauroit convenir à celui qui en est l'objet. Mais la différence de construction en met une grande dans le sens.

Maltraiter signifie, faire outrage à quelqu'un, soit de paroles, soit de coups de main. *Traiter mal* signifie, faire mauvaise chere à quelqu'un, ou n'en pas user avec lui à son gré.

Un homme violent & grossier *maltraite* ceux qui ont affaire à lui : un homme avare & mesquin *traite mal* ceux qu'il est forcé d'inviter à manger.

Il est bon d'observer que dans les temps composés du verbe *Traiter mal*, le génie de notre langue exige que l'adverbe *mal* passe avant le supin ou le participe *traité*, ce qui semble le raprocher du verbe *Maltraiter* : mais alors

la différence des sens que l'on vient d'indiquer doit toujours subsister; & elle se remarque jusques dans l'orthographe; *Maltraiter*; en un seul mot, vient de *Maltraiter*; *Maltraité*, en deux mots, vient de *Traiter mal*.

Tel qui a été *mal traité* au jeu, n'avoit que cette ressource pour n'être pas *maltraité* à l'audience du Grand contre qui il a joué. (B.)

227. VAINCU. BATTU. DÉFAIT.

Ces termes s'apliquent en général à une armée qui a eu du dessous dans une action. Voici les nuances qui les distinguent.

Une armée est *vaincue*, quand elle perd le champ de bataille. Elle est *battue*, quand elle le perd avec un échec considérable, c'est-à-dire en laissant beaucoup de morts & de prisonniers. Elle est défaite, lorsque cet échec va au point que l'armée est dissipée, ou tellement affoiblie, qu'elle ne puisse plus tenir la campagne.

On a dit de plusieurs Généraux, qu'ils avoient été *vaincus* sans avoir été *défaits*: parce que le lendemain de la perte d'une bataille, ils étoient en état d'en donner une nouvelle.

On peut aussi observer que les mots *Vaincu* & *Défait* ne s'apliquent qu'à des armées ou à de grands corps : ainsi on ne dit point d'un détachement, qu'il a été *défait* ou *vaincu*; on dit qu'il a été *battu*. (*Encycl.* IV. 731.)

228. DÉFAITE. DÉROUTE.

Ces mots désignent la perte d'une bataille, faite par une armée; avec cette différence, que *Déroute* ajoute à *Défaite*, & désigne une armée qui fuit en désordre, & qui est totalement dissipée. (*Encycl.* IV. 731.)

229. DÉMOLIR. RASER. DÉMANTELER. DÉTRUIRE.

C'eſt abattre un édifice, de maniere pourtant que chacun de ces mots ajoute à cette idée principale qui leur eſt commune, une idée acceſſoire propre & diſtinctive.

On *démolit* par économie, pour tirer parti des matériaux & de l'emplacement, ou pour réédifier : on *raſe* par punition, afin de laiſſer ſubſiſter un monument de la vindicte publique; on *démantele* par précaution, pour mettre une place hors de défenſe : on *détruit* dans toutes ſortes de vues & par toutes ſortes de moyens, pour ne pas laiſſer ſubſiſter.

Un particulier fait *démolir* ; la Juſtice fait *raſer* ; un Général fait *démanteler* une place qu'il a priſe, & pour cela il en fait *détruire* les murailles & les fortifications. (B.)

230. DÉBRIS. DÉCOMBRES. RUINES.

Ces trois mots ſignifient en général les reſtes diſperſés (*a*) d'une choſe détruite ; avec cette différence, que les deux derniers ne s'appliquent qu'aux édifices, & que le troiſieme ſupoſe même que l'édifice ou les édifices détruits ſoient conſidérables. On dit, les *débris* d'un vaiſſeau, les *décombres* d'un bâtiment, les *ruines* d'un palais ou d'une ville.

Décombres ne ſe dit jamais qu'au propre : *Débris* & *ruines* ſe diſent ſouvent au figuré; mais *Ruine*, en ce cas, s'emploie plus ſouvent au ſin-

(*a*) Il me ſemble que l'idée de *Diſperſion* eſt de trop dans cette définition : les *débris* d'un vaiſſeau, les *décombres* d'un bâtiment, les *ruines* d'un palais peuvent être raſſemblés ſans changer de nom. (B.)

gulier qu'au pluriel. Ainsi l'on dit, les *débris* d'une fortune brillante. La *ruine* d'un particulier, de l'état, de la religion, du commerce : on dit aussi quelquefois, en partant de la vieillesse d'une femme qui a été belle, que son visage offre encore de belles *ruines*. (*Encycl.* IV. 658.)

231. DÉCADENCE. RUINE.

Ces deux mots different en ce que le premier prépare le second, qui en est ordinairement l'effet. EXEMPLE. La *décadence* de l'empire romain depuis Théodose, annonçoit sa *ruine* totale.

On dit aussi des arts, qu'ils tombent en *décadence*; & d'une maison, qu'elle tombe en *ruine*. (*Encycl.* IV. 659.)

232. COURSIER. CHEVAL. ROSSE.

* Ce sont trois mots qui servent à réveiller l'idée de cet animal domestique, qui est si utile à l'homme : en voici les différences.

Le mot de *Cheval* est le nom simple de l'espece, sans aucune autre idée accessoire : le mot de *Coursier* renferme l'idée d'un *cheval* courageux & brillant ; & celui de *Rosse* ne présente que l'idée d'un *cheval* vieux & usé, ou d'une nature chétive.

Coursier & *Rosse* peuvent se passer tous deux d'épithete; mais *Cheval* en a absolument besoin, pour distinguer un *cheval* d'un autre. (*Consid. sur les ouvrag. d'esprit*, p. 62.)

* La poésie se proposant de peindre la belle nature, est en droit & en possession de préférer le terme de *Coursier* pour parler d'un *cheval* de monture, ou des *chevaux* d'un char. Le mot de *Cheval* au pluriel, ainsi que dans la prose, y désigne ordinairement les cavaliers. Mais le mot de *Rosse* n'est de mise que

dans le ſtyle familier ou dans le burleſque, à cauſe de l'idée d'abjection, qui eſt inſéparable de celle de l'inutilité. (B.)

233. CRÉDIT. FAVEUR.

L'un & l'autre de ces mots expriment l'uſage que l'on fait de la puiſſance d'autrui, & marquent par conſéquent une ſorte d'infériorité, du moins relativement à la puiſſance qu'on emploie.

Ce qui diſtingue ces deux termes, c'eſt la fin que l'on ſe propoſe en réclamant la puiſſance. Obtenir un ſervice pour autrui, c'eſt *crédit*; l'obtenir pour ſoi-même, ce n'eſt que *faveur*. (*M. Duclos*, Conſid. ſur les mœurs de ce ſiecle, *ch.* VII. *édit.* 1764.)

234. GRAVE. SÉRIEUX.

* Un homme *grave* n'eſt pas celui qui ne rit jamais; c'eſt celui qui ne choque point les bienſéances de ſon état, de ſon âge & de ſon caractere. L'homme qui dit conſtamment la vérité par haine du menſonge; un écrivain qui s'apuie toujours ſur la raiſon; un prêtre ou un magiſtrat attachés aux devoirs auſteres de leur profeſſion; un citoyen obſcur, mais dont les mœurs ſont pures & ſagement réglées, ſont des perſonnages *graves* : ſi leur conduite eſt éclairée & leurs diſcours judicieux, leur témoignage & leur exemple auront toujours du poids.

L'homme *ſérieux* eſt différent de l'homme *grave*; témoin don Quichotte, qui médite & raiſonne *ſérieuſement* ſes folles entrepriſes & ſes aventures périlleuſes. Un prédicateur qui annonce des vérités terribles ſous des images ridicules, ou qui explique des myſteres par

des comparaiſons impertinentes, n'eſt qu'un bouffon *ſérieux*. (*Encycl.* XVII. 798.)

* Le *grave* eſt au *ſérieux*, ce que le plaiſant eſt à l'enjoué : il y a un degré de plus, & ce degré eſt conſidérable.

On peut être *ſérieux* par humeur, & même faute d'idées. On eſt *grave* par bienſéance, ou par l'importance des idées qui donnent de la gravité. (*a*) (*Encycl. VII.* 865.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 112.

235. DÉCENCE. DIGNITÉ. GRAVITÉ.

* Ces trois termes déſignent également les égards qui reglent la conduite & déterminent le maintien. (B.)

* Ils different entr'eux, en ce que la *décence* renferme les égards que l'on doit au public; la *dignité*, ceux qu'on doit à ſa place; & la *gravité*, ceux qu'on ſe doit à ſoi-même. (*Encycl.* XVII. 799.)

236. ÉLECTION. CHOIX.

Ces deux termes ont été comparés par M. l'abbé Girard, (*a*) en tant qu'ils marquent l'action de ſe déterminer pour un ſujet plutôt que pour tout autre.

Quelquefois ils ſe raportent au ſujet ſur qui eſt tombée la détermination. Ce qui les diſtingue alors, ſelon le P. Bouhours, (*b*) c'eſt qu'*Election* ſe dit d'ordinaire dans une ſignification paſſive; & *Choix*, dans une ſignification active : l'*élection* d'un tel, marque celui qui a été élu; le *choix* d'un tel, marque celui qui choiſit.

Après la mort d'Auxence, archevêque de Milan, les évêques & le reſte du clergé s'aſſem-

(*a*) *Tome* I. *Art.* 371.
(*b*) Rem. nouv. *Tome* I.

blerent pour lui nommer un successeur; & le peuple, dont le consentement étoit requis, y fut apellé. Les ariens nommoient un homme de leur secte; les catholiques en vouloient un de leur communion. La dispute alloit devenir une sédition, lorsqu'Ambroise, gouverneur de la province & de la ville, averti de ce désordre, vint à l'église pour l'empêcher. L'assemblée s'étant réunie tout-d'un-coup, demanda Ambroise pour son pasteur. Il eut beau représenter que le *choix* d'un évêque devoit se faire par un mouvement du Saint-Esprit, & non par un caprice populaire, il fut nommé; & l'empereur Valentinien, jugeant qu'on ne pouvoit donner trop d'autorité à un homme de bien, agréa & confirma son *élection*.

L'*élection* en quelque sorte miraculeuse d'Ambroise, pour le gouvernement de l'église de Milan, justifia le *choix* que le prince en avoit fait, pour gouverner la province. (B.)

237. DÉCOUVERTE. INVENTION.

* On peut nommer ainsi en général tout ce qui se trouve de nouveau dans les arts & dans les sciences. Cependant on n'aplique guere le nom de *Découverte*, & on ne doit même l'apliquer qu'à ce qui est non-seulement nouveau, mais en même temps curieux, utile, ou difficile à trouver, & qui par conséquent a un certain degré d'importance. On apelle seulement *Invention*, ce que l'on trouve de nouveau, & qui n'a pas l'un de ces trois caracteres d'importance. (*Encycl.* IV. 705.)

* Il me semble aussi que l'idée de la *découverte* tient plus de la science, & que celle de l'*invention* tient plus de l'art. Une *découverte* étend la sphere de nos connoissances; une *in-*

vention ajoute aux ſecours dont nous avons beſoin. Comme les principes des ſciences portent néceſſairement ſur des faits, qui les établiſſent & qui n'en ſont que des cas particuliers, une *découverte* peut être due au haſard; mais une *invention* ne peut être que le résultat d'une recherche expreſſe. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 263.

238. DÉCOUVRIR. TROUVER.

Ces mots ſignifient en général, acquérir par ſoi-même la connoiſſance d'une choſe qui eſt cachée aux autres. (*a*) Voici les nuances qui les diſtinguent.

En cherchant à *découvrir*, en matiere de ſciences, ce qu'on cherche, on *trouve* ſouvent ce qu'on ne cherchoit pas. Nous *découvrons* ce qui eſt hors de nous; nous *trouvons* ce qui n'eſt proprement que dans notre entendement, & qui dépend uniquement de lui : ainſi on *découvre* un phénomene de Phyſique, on *trouve* la ſolution d'une difficulté.

Trouver ſe dit auſſi de ce que pluſieurs perſonnes cherchent; & *Découvrir*, de celles qui ne ſont cherchées que par un ſeul. C'eſt pour cela qu'on dit, *trouver* la pierre philoſophale, les longitudes, le mouvement perpétuel, & non pas, les *découvrir* : on ne peut dire en ce ſens, que Newton a *trouvé* le ſyſtême du monde, & qu'il a *découvert* la gravi-

(*a*) C'eſt une tradition qu'on ne ſauroit plus révoquer en doute, que Paſchal *découvrit* ou *trouva*, à l'âge de douze ans, les propriétés du cercle & des triangles, & les premiers éléments de la Géométrie, qui d'ailleurs n'étoient cachés à perſonne. Je crois, en effet, qu'il ſuffit, pour aſſurer le mérite d'une *découverte*, que la choſe ait été cachée auparavant à celui qui l'a *trouvée*; l'état des autres à cet égard n'y peut rien faire. (B.)

tation universelle, parce que le systême du monde a été cherché par tous les philosophes, & que la gravitation est le moyen particulier dont Newton s'est servi pour y parvenir.

Découvrir se dit aussi lorsque ce que l'on cherche a beaucoup d'importance; & *Trouver*, lorsque l'importance est moindre. Ainsi, en Mathématique & dans les autres sciences, on doit se servir du mot de *découvrir*, lorsqu'il est question de propositions & de méthodes générales, & du mot *trouver*, lorsqu'il est question de propositions & de méthodes particulieres, dont l'usage est moins étendu.

On dit aussi : tel navigateur a *découvert* un tel pays, & il y a *trouvé* des habitants. (*Encycl.* IV. 706.)

239. IMAGINER. S'IMAGINER.

L'identité du verbe peut induire en erreur bien des gens sur le choix de ces deux termes, qui ont cependant des différences considérables, tant par raport aux sens que par raport à la syntaxe.

Imaginer, c'est former quelque chose dans son esprit ; c'est en quelque sorte créer une idée, en être l'inventeur.

S'imaginer, c'est tantôt se représenter dans l'esprit, tantôt croire & se persuader quelque chose.

Imaginer ne peut jamais avoir pour complément immédiat qu'un nom ; mais *s'imaginer* peut être suivi immédiatement d'un nom, d'un infinitif, & d'une proposition incidente.

Celui qui *imagina* les premiers caracteres de l'alphabet, a bien des droits sur la reconnoissance du genre humain.

Les esprits inquiets *s'imaginent* d'ordinaire les choses tout autrement qu'elles ne sont.

La plupart des écrivains polémiques *s'imaginent* avoir bien humilié leurs adversaires, lorsqu'ils ont dit beaucoup d'injures : c'est une méprise grossiere ; ils se sont avilis eux-mêmes.

On *s'imagine* qu'on aura quelque jour le temps de penser à la mort ; & sur cette fausse assurance, on passe sa vie sans y penser. (B.)

240. PRÉOCCUPATION. PRÉVENTION. PRÉJUGÉ.

* Tous ces termes expriment une disposition intérieure, oposée à la connoissance certaine de la vérité. La *préoccupation* & la *prévention* sont des dispositions, qui empêchent l'esprit d'acquérir les connoissances nécessaires pour juger réguliérement des choses : avec cette différence, que la *préoccupation* est dans le cœur, & qu'elle le rend injuste ; au-lieu que la *prévention* est dans l'esprit, & qu'elle l'aveugle. Le *préjugé* est un jugement porté précipitamment sur quelque objet, après un exercice insuffisant des facultés intellectuelles.

Il semble que l'amour-propre soit le premier principe de la *préoccupation* : un homme *préoccupé* ne connoît rien de si vrai que ses idées ; rien de si solide que ses systêmes, rien de si raisonnable que ses goûts, rien de si juste que de satisfaire ses passions, rien de si équitable que de sacrifier tout à ses intérêts. La paresse semble être le premier principe de la *prévention* : il est trop pénible pour un paresseux, d'examiner par lui-même & de ne se décider que d'après des réflexions trop lentes ; il aime mieux se déterminer par l'autorité de ses maî-

tres, par l'aprobation des perſonnes qui font un certain bruit dans le monde, par les uſages que la coutume a autoriſés, par les habitudes que l'éducation lui a fait prendre. Les *préjugés* naiſſent de l'une de ces deux ſources : les uns viennent de trop de confiance en ſes propres lumieres, ce ſont des effets de la *préoccupation* ; les autres viennent de trop de confiance aux lumieres d'autrui, ce ſont des effets de la *prévention* : ces deux diſpoſitions ſe fortifient enſuite par les *préjugés* même qu'elles ont fait naître ; & l'on voit enfin la *préoccupation* dégénérer en brutalité, & la *prévention* en opiniâtreté.

Il eſt néceſſaire d'être en garde contre les déciſions de l'amour-propre, pour ne pas ſe *préoccuper* injuſtement. Il eſt ſage de ſuſpendre ſon jugement ſur les inſinuations du dehors, pour ne pas ſe laiſſer *prévenir* aveuglément. Il eſt raiſonnable d'examiner mûrement, pour ne pas ſe remplir l'eſprit de *préjugés*, dont on a enſuite bien de la peine à ſe détromper, ou dont on ne ſe détrompe jamais. (B.)

* La *préoccupation* ſe décele d'une maniere bien ſenſible ; dans les perſonnes à qui il ſuffit qu'une opinion ſoit populaire pour qu'ils la rejettent. Les opinions ſingulieres ont ſeules le privilege de captiver leurs eſprits ; ſoit que l'amour de la nouveauté ait pour eux des apas invincibles ; ſoit que leur eſprit, d'ailleurs éclairé, ait été la dupe de leur cœur corrompu ; ſoit que l'irréligion ſoit l'unique moyen qu'ils aient de percer la foule, de diſtinguer, & de ſortir de l'obſcurité à laquelle ils paroiſſent condamnés. Ce que la nature leur refuſe en talents, l'orgueil le leur rend en impiété. Ils méritent qu'on les mépriſe aſſez, pour leur laiſſer cette eſtime flétriſſante qu'ils ambition-

nent comme leur plus beau titre, d'hommes ſinguliers. (*Encycl.* XIII. 295.)

* Un homme ſujet à ſe laiſſer *prévenir*, s'il oſe remplir une dignité ou ſéculiere ou eccléſiaſtique, eſt un aveugle qui veut peindre, un muet qui s'eſt chargé d'une harangue, un ſourd qui juge d'une ſymphonie. Foibles images, & qui n'expriment qu'imparfaitement la miſere de la *prévention!* Il faut ajouter qu'elle eſt un mal déſeſpéré, incurable; qui infecte tous ceux qui aprochent du malade; qui fait déſerter les égaux, les inférieurs, les parents, les amis, juſqu'aux médecins: ils ſont bien éloignés de le guérir, s'ils ne peuvent le faire convenir de ſa maladie ni des remedes, qui ſeroient d'écouter, de douter, de s'informer, & de s'éclaircir. Les flatteurs, les fourbes, les calomniateurs, ceux qui ne délient leur langue que pour le menſonge & l'intérêt, ſont les charlatans en qui ils ſe confient & qui lui ſont avaler tout ce qu'il leur plaît; ce ſont eux auſſi qui l'empoiſonnent & qui le tuent. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* 12.)

* Ces *préjugés*, dit Bacon, l'homme du monde qui a le plus médité ſur ce ſujet, ſont autant de ſpectres & de fantômes qu'un mauvais génie envoya ſur la terre pour tourmenter les hommes: mais c'eſt une eſpece de contagion, qui, comme toutes les maladies épidémiques, s'attache, ſur-tout aux peuples, aux femmes, aux enfants, aux vieillards, & qui ne cede qu'à la force de l'âge & de la raiſon. (*Encyclopédie* XIII. 284.)

241. CONVICTION. PERSUASION.

Ces deux mots expriment l'un & l'autre l'acquiescement de l'esprit à ce qui lui a été présenté comme vrai, avec l'idée accessoire d'une cause qui a déterminé cet acquiescement.

La *conviction* est un acquiescement fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible & victorieuse. La *persuasion* est un acquiescement fondé sur des preuves moins évidentes, quoique vraisemblables; mais plus propres à déterminer en intéressant le cœur, qu'en éclairant réellement l'esprit.

La *conviction* est l'effet de l'évidence, qui ne trompe jamais; ainsi ce dont on est *convaincu* ne peut être faux. La *persuasion* est l'effet des preuves morales, qui peuvent tromper; ainsi l'on peut être *persuadé* de bonne-foi d'une erreur très-réelle : ce qui doit disposer tous les hommes, en ce qui les concerne, à ne pas trop abonder dans leur sens & à ne dédaigner aucun éclaircissement, quelque fortement qu'ils soient *persuadés* de la vérité de leurs opinions; & en ce qui concerne les autres, à ne pas conclure, des erreurs qu'ils ont adoptées, qu'ils soient de mauvaise foi, & que l'égarement de leur esprit ne vienne que de la perversité de leur cœur.

Dans la république romaine, où il y avoit peu de loix & où les juges étoient souvent pris au hasard, il suffisoit presque toujours de les *persuader*; dans notre barreau, il faut les *convaincre* : ce qui prouve, pour le dire en passant, que notre Rhétorique ne doit pas être calquée sans restriction sur celle des anciens.

La *conviction* n'est pas susceptible de plus ou de moins; parce que c'est l'effet nécessaire

de l'évidence, qui n'admet elle-même ni plus ni moins. La *perſuaſion* au contraire peut être plus ou moins forte; parce qu'elle dépend de cauſes plus ou moins multipliées, plus ou moins lumineuſes, plus ou moins efficaces.

Un raiſonnement exact & rigoureux opere la *conviction* ſur les eſprits droits. L'éloquence & l'art peuvent opérer la *perſuaſion* dans les ames ſenſibles. „ Les ames ſenſibles, dit M. Du-„ clos, (*a*) ont un avantage pour la ſociété; „ c'eſt d'être *perſuadées* des vérités dont l'eſprit „ n'eſt que *convaincu* : la *conviction* n'eſt ſou-„ vent que paſſive; la *perſuaſion* eſt active, & „ il n'y a de reſſort que ce qui fait agir. „ (B.)

(*a*) Conſidérations ſur les mœurs de ce ſiecle, *ch.* IV. *ed. t.* de 1764.

242. MÉMOIRE. SOUVENIR. RESSOUVENIR. RÉMINISCENCE.

Ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'eſprit à des idées qu'il a déjà apperçues. Mais la différence des points de vue acceſſoires qu'ils ajoutent à cette idée commune, aſſigne à ces mots des caracteres diſtinctifs, qui n'échapent point à la juſteſſe des bons écrivains, dans le temps même qu'ils s'en doutent le moins.

La *mémoire* & le *ſouvenir* expriment une attention libre de l'eſprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait diſcontinué de s'en occuper : les idées avoient fait des impreſſions durables, on y jette par choix un nouveau coup-d'œil, c'eſt une action de l'ame.

Le *reſſouvenir* & la *réminiſcence* expriment une attention fortuite à des idées que l'eſprit avoit entiérement oubliées & perdues de vue :

ces idées n'avoient fait qu'une impreſſion légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles ſe préſentent d'elles-mêmes, ou du moins ſans aucun concours de notre part; c'eſt un événement où l'ame eſt purement paſſive.

On ſe rapelle donc la *mémoire* ou le *ſouvenir* des choſes, quand on veut; cela dépend uniquement de la liberté de l'ame. Mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'eſprit; c'eſt l'acte d'une faculté ſubordonnée à l'intelligence, elle ſert à l'éclairer : au-lieu que le *ſouvenir* regarde les idées qui intéreſſent le cœur; c'eſt l'acte d'une faculté néceſſaire à la ſenſibilité, elle ſert à l'échaufer.

C'eſt dans ce ſens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit : (*a*) „ Rapportez tout au dernier moment, à ce moment où la *mémoire* des faits les plus éclatants, ne vaudra pas le *ſouvenir* d'un verre d'eau préſenté par humanité à celui qui avoit ſoif. „ On peut dire auſſi dans le même ſens, qu'une ame bienfaiſante ne conſerve aucun *ſouvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien; ce ſeroit ſe déchirer elle-même; & détruire ſon penchant favori : cependant elle en garde la *mémoire*, pour aprendre à faire le bien; c'eſt le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *reſſouvenir* ou la *réminiſcence* des choſes, quand on peut; cela tient à des cauſes indépendantes de notre liberté. Mais le *reſſouvenir* ramene tout-à-la-fois les idées effacées & la conviction de leur préexiſtence; l'eſprit les reconnoît, au-lieu que la *réminiſcence* ne fait que réveiller les idées anciennes, ſans rapeller

(*a*) *Epît. dédic.*

aucune trace de cette préexistence ; l'esprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, soit par notre choix, soit par quelque autre cause, nous porte souvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles : s'il n'y a entre ces idées que la liaison accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou si cette liaison est encore sensible, nonobstant les autres liens qui peuvent les attacher l'une à l'autre : nous avons alors, par les unes, le *ressouvenir* des autres ; nous reconnoissons les premieres traces. Mais si la liaison que notre ancienne maniere de voir a mise entre ces idées, n'a pas fait sur nous une impression sensible, & que nous n'y distinguions que le lien apparent de l'analogie, nous pouvons n'avoir alors des idées postérieures, qu'une *réminiscence*, jouir sans scrupule du plaisir de l'invention, & être même plagiaires de bonne-foi ; c'est un piege où maints auteurs ont été pris. (B. *Encycl.* X. 326.)

243. CROYANCE. FOI.

* Ces deux mots different en ce que le dernier se prend quelquefois solidairement, & désigne alors la persuasion où l'on est des mysteres de la religion. La *croyance* des vérités révélées constitue la *foi*.

Ils different aussi par les mots auxquels on les joint. Les choses auxquelles le peuple ajoute *foi*, ne méritent pas toujours que le sage leur donne sa *croyance*. (*Encycl.* IV. 516.)

* Ces mots signifient tous deux une persuasion fondée sur quelque motif ; & j'ajouterois volontiers une troisieme différence aux deux qui

viennent d'être assignées : c'est que la *croyance* est une persuasion déterminée par quelque motif que ce puisse être, évident ou non évident ; & que la *foi* est une persuasion déterminée par la seule autorité de celui qui a parlé. Delà vient que l'on peut dire que le peuple ajoute *foi* à mille fables dont il a la tête remplie ; parce qu'il n'en est persuadé que sur la parole de ceux qui les lui ont contées : mais on ne peut pas dire qu'un païen, qui déterminé par les raisons naturelles est persuadé de l'existence de Dieu, ait la *foi* de cette existence ; parce que sa persuasion n'est pas déterminée par l'autorité de la révélation. (B.)

244. MÉFIANCE. DÉFIANCE.

* Ce sont deux dispositions de l'ame qui ôtent la confiance & détruisent la sécurité. (B.)

La *méfiance* est une crainte habituelle d'être trompé. La *défiance* est un doute, que les qualités qui nous seroient utiles ou agréables soient dans les hommes, ou dans les choses, ou en nous-mêmes.

La *méfiance* est l'instinct du caractere timide & pervers. La *défiance* est l'effet de l'expérience & de la réflexion.

Le *méfiant* juge des hommes par lui-même, & les craint. Le *défiant* en pense mal, & en attend peu.

On naît *méfiant*. Pour être *défiant*, il suffit de penser, d'observer, & d'avoir vécu.

On se *méfie* du caractere & des intentions d'un homme. On se *défie* de son esprit & de ses talents. (*Encycl.* X. 301.)

245. DÉFENDRE. SOUTENIR. PROTÉGER.

Ces trois mots signifient en général l'action de mettre quelqu'un ou quelque chose à couvert du mal qu'on lui fait ou qui peut lui arriver.

On *défend* ce qui est attaqué; on *soutient* ce qui peut l'être; on *protege* ce qui a besoin d'être encouragé.

Un roi sage & puissant doit *protéger* le commerce dans ses États, le *soutenir* contre les étrangers, & le *défendre* contre ses ennemis. On dit, *défendre* une cause, *soutenir* une entreprise, *protéger* les sciences & les arts. On est *protégé* par ses supérieurs; on peut être *défendu* & *soutenu* par ses égaux. On est *protégé* par les autres; on peut se *défendre* & se *soutenir* par soi-même.

Protéger supose de la puissance, & ne demande point d'action; *Défendre* & *Soutenir* en demandent, mais le premier supose une action plus marquée.

Un petit Etat, en temps de guerre, est ou *défendu* ouvertement ou secrétement *soutenu* par un plus grand, qui se contente de le *protéger* en temps de paix. (*Encycl. IV.* 734.)

246. JUSTIFIER. DÉFENDRE.

L'un & l'autre veut dire, travailler à établir l'innocence ou le droit de quelqu'un. En voici les différences.

Justifier supose le bon droit, ou au moins le succès: *Défendre* supose seulement le désir de réussir.

Cicéron *défendit* Milon, mais il ne put par-

venir à le *justifier*. L'innocence a rarement besoin de se *défendre*, le temps la *justifie* presque toujours. (*Encycl. IV.* 734.)

247. DÉLICAT. DÉLIÉ.

* Une idée de finesse & d'habileté semble constituer le fond commun de ces deux termes, qui ont d'ailleurs leurs différences caractéristiques. (B.)

* Une pensée est *délicate*, lorsque les idées en sont liées entr'elles par des raports peu communs, qu'on n'aperçoit pas d'abord quoiqu'ils ne soient point éloignés ; qui causent une surprise agréable ; qui réveillent adroitement des idées accessoires & secretes de vertu, d'honnêteté, de bienveillance, de volupté, de plaisir. Une expression est *délicate*, lorsqu'elle rend l'idée clairement, mais qu'elle est empruntée par métaphore d'objets écartés, que nous voyons avec surprise & plaisir raprochés tout d'un coup avec habileté. (*Encycl. IV.* 743.)

* Un esprit *délié*, est un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédients, insinuant, fin, souple, caché. Un discours *délié*, est celui dont on ne démêle pas du premier coup d'œil l'artifice & la fin.

Il ne faut pas confondre le *délié* avec le *délicat* : les gens *délicats* sont assez souvent *déliés* ; mais les gens *déliés* sont rarement *délicats*.

Répandez sur un discours *délié* la nuance du sentiment, & vous le rendrez *délicat* : suposez à celui qui tient un discours *délicat*, quelque vue intéressée & secrete ; & vous en ferez à l'instant un homme *délié*. (*Encycl. IV.* 174.)

* Le *délicat* tient toujours à d'heureuses dispositions, n'a que des effets agréables, & plaît toujours : le *délié* tient à des dispositions in-

différentes en soi, peut avoir de bons & de mauvais effets, & offense souvent. La sensibilité de l'ame produit le *délicat* : la finesse de l'esprit, la souplesse, l'artifice, amenent le *délié*. Le mot *Délicat* ne peut se prendre qu'en bonne part : celui de *Délié* se prend en bonne & en mauvaise part, selon les circonstances. (B.)

248. SUBTILITÉ D'ESPRIT. DÉLICATESSE.

* Ce sont deux termes fort différents : on dira d'un scholastique grand chicaneur, qu'il a de la *subtilité* ; mais non pas, de la *délicatesse*. La *subtilité* s'accorde quelquefois avec l'extravagance, & les casuistes relâchés n'en sont qu'une trop bonne preuve. Mais pour la *délicatesse* de l'esprit, la *délicatesse* des pensées, elle ne s'accorde qu'avec le bon sens & la raison ; il seroit difficile de la bien définir ; elle est de la nature de ces choses qui se comprennent mieux qu'elles ne s'expriment : c'est sans doute pour cela que le P. Bouhours, après avoir si bien expliqué ce que c'est qu'un morceau *délicat*, dit que, si on lui demande ce que c'est qu'une pensée *délicate*, il ne sait où prendre des termes pour s'expliquer. (*Andry de Boisregard*, Réfl. sur l'usage préf. de la langue franç. *Tome I.*

* Le P. Bouhours s'explique cependant un peu plus loin. „ Une pensée, dit-il, où il y a „ de la *délicatesse*, a cela de propre, qu'elle est „ renfermée en peu de paroles, & que le sens „ qu'elle contient n'est pas si visible ni si marqué : il semble d'abord qu'elle le cache en „ partie, afin qu'on le cherche & qu'on le devine ; ou du moins elle le laisse seulement en-

„ trevoir, pour nous donner le plaisir de le découvrir tout-à-fait quand nous avons de l'esprit. Car comme il faut avoir de bons yeux & employer même ceux de l'art, je veux dire les lunettes & les microscopes, pour bien voir les chef-d'œuvres de la nature; il n'apartient qu'aux personnes intelligentes & éclairées de pénétrer tout le sens d'une pensée *délicate*. Ce petit mystere est comme l'ame de la *délicatesse* des pensées; en sorte que celles qui n'ont rien de mystérieux ni dans le fond ni dans le tour, & qui se montrent tout entieres à la premiere vue, ne sont pas *délicates* proprement, quelque spirituelles qu'elles soient d'ailleurs. „ (*Bouhours*, maniere de bien penser, *Dialog*. II. *p*. 215. *édit*. de 1691.)

249. FINESSE. DÉLICATESSE. (*a*)

La *finesse* dans les ouvrages d'esprit, comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir : c'est une énigme, dont les gens d'esprit devinent tout d'un coup le mot. La *finesse* differe de la *délicatesse*.

La *finesse* s'étend également aux choses piquantes & agréables, au blâme & à la louange même, aux choses même indécentes, couvertes d'un voile à travers lequel on les voit sans rougir. On dit des choses hardies avec *finesse*. La *délicatesse* exprime des sentiments doux & agréables, des louanges fines.

Ainsi la *finesse* convient plus à l'épigramme; la *délicatesse*, au madrigal. Il entre de la *délicatesse* dans les jalousies des amants; il n'y

(*a*) Voyez d'abord *Tome* I. *Art*. 250.

entre point de *finesse*. Les louanges que donnoit Despréaux à Louis XIV, ne sont pas toujours également *délicates*; ses satyres ne sont pas toujours assez *fines*.

Un chancelier offrant un jour sa protection au parlement, le premier président se tournant vers sa compagnie, *Messieurs*, dit-il, *remercions M. le chancelier; il nous donne plus que nous ne lui demandons*. C'est-là une repartie très-*fine*.

Quand Iphigénie, dans Racine, a reçu l'ordre de son pere de ne plus revoir Achille, elle s'écrie : *Dieux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie!* Le véritable caractere de ce vers est plutôt la *délicatesse* que la *finesse*. (*Encycl.* VI. 816.)

250. FINESSE. PÉNÉTRATION. DÉLICATESSE. SAGACITÉ.

* La *finesse* est la faculté d'apercevoir, dans les raports superficiels des circonstances & des choses, les facettes presque insensibles qui se répondent, les points indivisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent & s'unissent.

La *finesse* differe de la *pénétration*, en ce que la *pénétration* fait voir en grand, & la *finesse* en petit détail. L'homme *pénétrant* voit loin, l'homme *fin* voit clair, mais de près : ces deux facultés peuvent se comparer au télescope & au microscope.*

Un homme *pénétrant* voyant Brutus immobile & pensif devant la statue de Caton, & combinant le caractere de Caton, celui de Brutus, l'état de Rome, le rang usurpé par César, le mécontentement des citoyens, *&c.* auroit pu dire : „ Brutus médite quelque chose

„ d'extraordinaire. „ Un homme *fin* auroit dit : „ Voilà Brutus qui s'admire dans l'un de ces „ caracteres ; „ & auroit fait une épigramme sur la vanité de Brutus.

Un *fin* courtisan, voyant le désavantage du camp de M. de Turenne, auroit fait semblant de ne pas s'en apercevoir; un grenadier *pénétrant* néglige de travailler aux retranchements, & répond au Général : „ Je vous „ connois, nous ne coucherons pas ici. „

La *finesse* ne peut suivre la *pénétration*, mais quelquefois aussi elle lui échape. Un homme profond est *impénétrable* à un homme qui n'est que *fin*; car celui-ci ne combine que les superficies : mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme *fin*; sa vue hardie, vaste & rapide, dédaigne ou néglige d'apercevoir les petits moyens, c'est Hercule qui court, & qu'un insecte pique au talon.

La *délicatesse* est la *finesse* du sentiment, qui ne réfléchit point; c'est une perception vive & rapide du résultat des combinaisons. Si la *délicatesse* est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble encore plus à la *sagacité* qu'à la *finesse*.

La *sagacité* differe de la *finesse*, 1°. en ce qu'elle est dans le tact de l'esprit, comme la *délicatesse* est dans le tact de l'ame; 2°. En ce que la *finesse* est superficielle, & la *sagacité* pénétrante : ce n'est point une *pénétration* progressive; c'est une *pénétration* soudaine qui franchit le milieu des idées & touche au but dès le premier pas. C'est le coup d'œil du grand Condé. Bossuet l'apelle ILLUMINATION; elle ressemble en effet à l'illumination dans les grandes choses. (*Encycl.* VI. 816.)

* La *finesse* imagine souvent au lieu de voir: à force de suposer, elle se trompe; la *pénétra-*

tion voit : & la *sagacité* va jusqu'à prévoir. (*a*) (*Consid. sur les mœurs*, ch. xiij. *édit.* de 1764.

(*a*) M. Duclos envisage ici ces mots sous un aspect un peu différent : mais il n'est point oposé au premier : on peut aisément concilier l'un avec l'autre. (B.)

251. FINESSE. RUSE. ASTUCE. PERFIDIE.

La *ruse* se distingue de la *finesse*, en ce qu'elle emploie la fausseté. La *ruse* exige la *finesse* pour s'enveloper plus adroitement & pour rendre plus subtils les pieges de l'artifice & du mensonge. La *finesse* ne sert quelquefois qu'à découvrir & à rompre ces pieges ; car la *ruse* est toujours offensive, & la *finesse* peut ne pas l'être. Un honnête homme peut être *fin*, mais il ne peut être *rusé*. Du reste, il est si facile, si dangereux de passer de l'un à l'autre, que peu d'honnêtes-gens se piquent d'être *fins* : le bon homme & le grand homme ont cela de commun, qu'ils ne peuvent se résoudre à l'être.

L'*astuce* est une *finesse* pratique dans le mal, mais en petit : c'est la *finesse* qui nuit ou qui veut nuire. Dans l'*astuce*, la *finesse* est jointe à la méchanceté, comme à la fausseté dans la *ruse*. Ce mot qui n'est plus d'usage, a pourtant sa nuance ; il mériteroit d'être conservé. (*a*)

La *perfidie* supose plus que de la *finesse* ; c'est une fausseté noire & profonde, qui emploie des moyens plus puissants, qui meut des ressorts plus cachés que l'*astuce* & la *ruse*. Celles-ci, pour être dirigées, n'ont besoin que de la *finesse*, & la *finesse* suffit pour leur échaper : mais pour

(*a*) On le trouve encore dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762, sans aucune remarque qui le condamne, & ce que l'on en dit ici, peut contribuer à le conserver, comme le souhaite l'auteur. (B.)

observer & démasquer la *perfidie*, il faut la pénétration même. La *perfidie* est un abus de la confiance, fondée, sur des garants inévitables, tels que l'humanité, la bonne-foi, l'autorité des loix, la reconnoissance, l'amitié, les droits du sang, *&c.* : plus ces droits sont sacrés, plus la confiance est tranquille & plus par conséquent la *perfidie* est à couvert. On se défie moins d'un citoyen que d'un étranger, d'un ami que d'un concitoyen, *&c.* : ainsi par degrés la *perfidie* est plus atroce, à mesure que la confiance violée étoit mieux établie.

Nous observons ces synonymes, moins pour prévenir l'abus des termes dans la langue, que pour faire sentir l'abus des idées dans les mœurs : car il n'est pas sans exemple qu'un *perfide*, qui a surpris ou arraché un secret pour le trahir, s'aplaudisse d'avoir été *fin*. (*a*) (*Encycl.* VI. 816.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 6.

252. INFIDELE. PERFIDE.

* Une femme *infidelle*, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*infidelle* : s'il la croit fidelle, elle est *perfide*. (*La Bruyere*, Caract. ch. 3.)

* D'après cela on peut conclure que l'*infidélité* est un simple manque de foi ; un simple violement des promesses qu'on avoit faites, & que la *perfidie* ajoute à cela le vernis imposteur d'une fidélité constante.

L'*infidélité* peut n'être qu'une foiblesse : la *perfidie* est un crime réfléchi. (B.)

253. DÉSERTEUR. TRANSFUGE.

Ces deux termes désignent également un soldat qui abandonne sans congé le service auquel il est engagé ; mais le terme de *Transfuge* ajoute à celui de *Déserteur* l'idée accessoire de passer au service des ennemis.

Il n'y a pas de doute qu'un *transfuge* ne soit bien plus criminel & plus punissable qu'un simple *déserteur* ; celui-ci n'est qu'infidele, & le premier est traître : aussi le code militaire, excessif peut-être dans la mesure des peines qu'il prononce contre ces deux crimes, les a du moins proportionnées avec équité. (B.)

254. S'ÉVADER. S'ÉCHAPER. S'ENFUIR.

* Ces mots different, en ce que s'*évader* se fait en secret ; s'*échaper* supose qu'on a déjà été pris ou qu'on est prêt de l'être ; s'*enfuir* ne supose aucune de ces conditions.

On s'*évade* d'une prison, on s'*échape* des mains de quelqu'un, on s'*enfuit* après une bataille perdue. (*Encycl.* V. 231.)

* Il faut de l'adresse & du bonheur pour s'*évader*, de la présence d'esprit, & de la force pour s'*échaper*, de l'agilité & de la vigueur pour s'*enfuir*. (B.)

255. ÊTRE ÉCHAPÉ. AVOIR ÉCHAPÉ.

* Ces deux expressions, que l'on pourroit croire synonymes, ne le sont nullement. *Etre échapé* a un sens bien différent de celui d'*Avoir échapé* : le premier désigne une chose faite par inadvertance ; le second, une chose non faite par inadvertance ou par oubli.

Ce mot m'est échapé, c'est-à-dire, *j'ai prononcé ce mot sans y prendre garde.*

Ce que je voulois vous dire m'a échapé, c'est-à-dire, *j'ai oublié de vous le dire*, ou dans un autre sens, *j'ai oublié ce que je voulois dire.* (*Encycl.* V. 231.)

* Ce n'est que relativement à la mémoire ou à l'attention, que ces deux expressions ont une différence si marquée : car dans le sens propre on dit indifféremment, selon le Dictionnaire de l'Académie de 1762, *le cerf a échapé*, ou *est échapé aux chiens.*

Je crois néanmoins que dans ce cas-là même il y a un choix à faire : que quand on dit, *le cerf a échapé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens ne l'ont point atteint ou aperçu; & que quand on dit, *le cerf est échapé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens l'ont vu & serré de près, mais qu'il s'est tiré du péril par agilité ou autrement. (B.)

256. SAGESSE. VERTU.

* Ces deux termes, également relatifs à la conduite de la vie, sont synonymes sous ce point de vue, parce qu'ils indiquent l'un & l'autre le principe d'une conduite louable; mais ils ont des différences bien marquées.

La *sagesse* supose dans l'esprit des lumieres naturelles ou acquises; son objet est de diriger l'homme par les meilleures voies. La *vertu* supose dans le cœur, par tempérament ou par réflexion, du penchant pour le bien moral, & de l'éloignement pour le mal : son objet est de soumetre les passions aux loix.

La *sagesse* est comme un fanal qui montre la meilleure voie dès qu'on lui propose un but; mais par elle-même elle n'en a point, & les

méchants ont leur *sageſſe* comme les bons. La *vertu* a un but marqué par les loix, & elle y tend invariablement, par quelque voie qu'elle ſoit forcée d'y aller. (B.)

* La *ſageſſe* conſiſte à ſe rendre attentif à ſes véritables & ſolides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'aparence, à choiſir bien, & ſe ſoutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin : elle a à cœur le bien de la ſociété; elle lui ſacrifie dans le beſoin ſes propres avantages; elle ſent la beauté & le prix de ce ſacrifice, & par-là ne balance point de le faire quand il le faut. (*Encycl.* XIV. 496.)

257. PROBITÉ. VERTU. HONNEUR.

* On entend également par ces trois termes, l'heureuſe habitude de fuir le mal & de faire le bien. (B.)

On n'entend parler que de *probité*, de *vertu* & d'*honneur*; mais tous ceux qui emploient ces expreſſions en ont-ils des idées uniformes? Tâchons de les diſtinguer.

Le premier devoir de la *probité* eſt l'obſervation des loix : mais qui n'auroit que la *probité* qu'elles exigent & ne s'abſtiendroit que de ce qu'elles puniſſent, ſeroit encore aſſez malhonnête homme. Les hommes venant à ſe polir & s'éclairer, ceux dont l'ame étoit la plus honnête ont ſuplééé aux loix par la morale, en établiſſant, par une convention tacite, des procédés auxquels l'uſage a donné force de loi parmi les honnêtes gens, & qui ſont le ſuplément des loix poſitives. Il n'y a point à la vérité de punition prononcée contre les infracteurs, mais elle n'en eſt pas moins réelle; le mépris & la honte en ſont le châtiment, & c'eſt le plus ſenſible pour ceux qui ſont dignes de le reſ-

ſentir : l'opinion publique, qui exerce la juſtice à cet égard, y met des propoſitions exactes & fait des diſtinctions très-fines.

On juge les hommes ſur leur état, leur éducation, leur ſituation, leurs lumieres. Il ſemble qu'on ſoit convenu des différentes eſpeces de *probités*, qu'on ne ſoit obligé qu'à celle de ſon état, & qu'on ne puiſſe avoir que celle de ſon eſprit. On eſt plus ſévere à l'égard de ceux qui, étant expoſés en vue, peuvent ſervir d'exemple, que ſur ceux qui ſont dans l'obſcurité. Moins on exige d'un homme dont on devroit beaucoup prétendre, plus on lui fait injure : en fait de procédés, on eſt bien près du mépris quand on a droit à l'indulgence.

Pour éclaircir enfin ce qui regarde la *probité*, il s'agit de ſavoir ſi l'obéiſſance aux loix & la pratique des procédés d'uſages ſuffiſent pour conſtituer l'honnête homme. On verra, ſi l'on y réfléchit, que cela n'eſt pas encore ſuffiſant pour la parfaite *probité*. En effet, avec un cœur dur, un eſprit malin, un caractere féroce, par intérêt, par orgueil, ou par crainte, on peut avoir cette *probité* qui met à couvert de tout reproche de la part des hommes. Mais il y a un juge plus éclairé, plus ſévere, & plus juſte que les loix & les mœurs, c'eſt le ſentiment intérieur, qu'on apelle la conſcience : la conſcience parle à tous les hommes qui ne ſe ſont pas, à force de dépravation, rendus indignes de l'entendre.

Doit-on regarder comme innocent, un trait de ſatyre ou même de plaiſanterie de la part d'un ſupérieur, qui porte quelquefois un coup irréparable à celui qui en eſt l'objet ; un ſecours gratuit refuſé par négligence à celui dont le ſort en dépend ; tant d'autres fautes, que tout le monde ſent & qu'on s'interdit ſi peu ? Voilà

cependant ce qu'une *probité* exacte doit s'interdire, & dont la conſcience eſt le juge infaillible. Cette connoiſſance fait la meſure de nos obligations; nous ſommes tenus à l'égard d'autrui de tout ce qu'à ſa place nous ſerions en droit de prétendre. Les hommes ont encore droit d'attendre de nous, non-ſeulement ce qu'ils regardent avec raiſon comme juſte, mais ce que nous regardons nous-mêmes comme tel, quoique les autres ne l'aient ni exigé ni prévu : notre propre conſcience fait l'étendue de leurs droits ſur nous. Plus on a de lumieres, plus on a de devoirs à remplir.

Il y a un autre principe d'intelligence ſur ce ſujet, ſupérieur à l'eſprit même; c'eſt la ſenſibilité d'ame qui donne une ſorte de ſagacité ſur les choſes honnêtes, & va plus loin que la pénétration de l'eſprit ſeul. On pourroit dire que le cœur a des idées qui lui ſont propres. Qu'il y a d'idées inacceſſibles à ceux qui ont le ſentiment froid! L'eſprit ſeul peut & doit faire l'homme de *probité*; la ſenſibilité prépare l'homme *vertueux*. Je vais m'expliquer.

Tout ce que les loix exigent, ce que les mœurs recommandent, ce que la conſcience inſpire, ſe trouve renfermé dans cet axiome ſi connu & ſi peu dévelopé : " Ne faites point à „ autrui ce que vous ne voudriez pas qui „ vous fût fait. „ L'obſervation exacte & préciſe de cette maxime fait la *probité*. „ Faites à autrui ce que vous voudriez qui „ vous fût fait. „ Voilà la *vertu*.

La fidélité aux loix, aux mœurs, & à la conſcience, qui ne ſont guere que prohibitives, fait l'exacte *probité* : la *vertu*, ſupérieure à la *probité*, exige qu'on faſſe le bien & y détermine. La *probité* défend, il faut obéir : la *vertu* commande; mais l'obéiſſance eſt libre, à moins que

la

la *vertu* n'emprunte la voix de la religion. On eſtime la *probité*, on reſpecte la *vertu*. La *probité* conſiſte preſque dans l'inaction; la *vertu* agit. On doit de la reconnoiſſance à la *vertu*: on pourroit s'en diſpenſer à l'égard de la *probité*; parce qu'un homme éclairé, n'eût-il que ſon intérêt pour objet, n'a pas, pour y parvenir, de moyen plus ſûr que la *probité*.

En diſtinguant la *vertu* & la *probité*, en obſervant la différence de leur nature; il eſt encore néceſſaire, pour connoître le prix de l'une & de l'autre; de faire attention aux circonſtances. Il y a tel homme dont la *probité* mérite plus d'éloges que la *vertu* d'un autre. Ne doit-on attendre que les mêmes actions de ceux qui ont des moyens ſi différents? Un homme au ſein de l'opulence n'aura-t-il que les devoirs, les obligations de celui qui eſt aſſiégé par tous les beſoins? Cela ne feroit pas juſte. La *probité* eſt la *vertu* des pauvres; la vertu doit être la *probité* des riches.

On raporte quelquefois à la *vertu*, des actions où elle a peu de part. Un ſervice offert par vanité ou rendu par foibleſſe, fait peu d'honneur à la *vertu*. D'un autre côté on loue & on doit louer les actes de *probité* où l'on ſent un principe de *vertu*. Un homme remet un dépôt dont il avoit ſeul le ſecret, il n'a fait que ſon devoir, puiſque le contraire feroit un crime; cependant ſon action lui fait honneur & doit lui en faire: on juge que celui qui ne fait pas le mal dans certaines circonſtances, eſt capable de faire le bien; dans un acte ſimple de *probité*, c'eſt la *vertu* qu'on loue.

Les éloges qu'on donne à de certaines *probités*, à de certaines *vertus*, ne font que le blâme du commun des hommes: cependant on ne doit pas les refuſer; il ne faut pas recher-

cher avec trop de févérité le principe des actions, quand elles tendent au bien de la fociété.

Outre la *vertu* & la *probité*, qui doivent être les principes de nos actions, il y en a un troifieme, très-digne d'être examiné : c'eft l'*honneur*, il eft différent de la *probité* : peut-être ne l'eft-il pas de la *vertu*; mais il lui donne de l'éclat, & me paroît être une qualité de plus.

L'homme de *probité* fe conduit par éducation, par habitude, par intérêt, ou crainte. L'homme *vertueux* agit avec bonté. L'homme d'*honneur* penfe & fent avec nobleffe : ce n'eft pas aux loix qu'il obéit, ce n'eft pas la réflexion, encore moins l'imitation qui le dirigent ; il penfe, parle, & agit avec une forte de hauteur, & femble être fon propre légiflateur à lui-même.

L'*honneur* eft l'inftinct de la *vertu*, & il en fait le courage. Il n'examine point : il agit fans feinte, même fans prudence : & ne connoît point cette timidité ou cette fauffe honte qui étouffe tant de *vertus* dans les ames foibles ; car les caracteres foibles ont le double inconvénient de ne pouvoir fe répondre de leurs *vertus*, & de fervir d'inftruments aux vices de tous ceux qui les gouvernent.

Quoique l'*honneur* foit une qualité naturelle ; il fe dévelope par l'éducation, fe foutient par les principes, & fe fortifie par les exemples. On ne fauroit donc trop en réveiller les idées, en échauffer le fentiment, en relever les avantages & la gloire, & attaquer tout ce qui peut y porter atteinte.

Le relâchement des mœurs n'empêche pas qu'on ne vante beaucoup l'*honneur* & la *vertu* : ceux qui en ont le moins, favent combien il leur importe que les autres en aient. On auroit rougi autrefois d'avancer de certaines

maximes, ſi on les eût contredites par ſes actions; les diſcours formoient un préjugé favorable ſur les ſentiments : aujourd'hui les diſcours tirent ſi peu à conſéquence, qu'on pourroit quelquefois dire d'un homme, qu'il a de la *probité* quoiqu'il en faſſe l'éloge.

On prétend qu'il a régné autrefois parmi nous un fanatiſme d'*honneur*, & l'on raporte cette heureuſe manie à un ſiecle encore barbare. Il ſeroit à déſirer qu'elle ſe renouvellât de nos jours; les lumieres que nous avons acquiſes ſerviroient à régler cet engouement, ſans le refroidir. D'ailleurs on ne doit pas craindre l'excès en cette matiere : la *probité* a ſes limites, & pour le commun des hommes c'eſt beaucoup que de les atteindre; mais la *vertu* & l'*honneur* peuvent s'étendre & s'élever à l'infini, on peut toujours en reculer les bornes, on ne les paſſe jamais. (*M. Duclos*, Conſid. ſur les mœurs de ce ſiecle, *ch.* iv. *édit.* de 1764.)

258. DÉSHONNÊTE. MALHONNÊTE.

Il ne faut pas confondre ces deux mots; ils ont des ſignifications toutes différentes. *Déſhonnête* eſt contre la pureté; *Malhonnête* eſt contre la civilité, & quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des penſées, des paroles *déshonnêtes*, ſont des penſées, des paroles qui bleſſent la chaſteté & la pureté. Des actions, des manieres *malhonnêtes*, ſont des actions, des manieres qui choquent les bienſéances du monde, l'uſage des honnêtes gens, la probité naturelle, & qui ſont d'une perſonne peu polie & peu raiſonnable.

Un procédé *déshonnête* ſeroit mal dit, s'il ne s'agiſſoit pas de pureté; il faudroit dire,

un procédé *malbonnête*. Ce ne feroit pas non plus bien parler que de dire une parole *malbonnête* pour une parole fale; & quelques-uns de nos écrivains qui difent en ce fens-là, des chanfons *malbonnêtes*, ne font pas à fuivre: il faut fe fervir, dans ces rencontres, du mot de *désbonnête*.

Désbonnête au refte ne fe dit guere que des chofes: on ne dit guere, une femme *désbonnête*, un homme *désbonnête*; pour dire, une femme ou un homme impudique.

Malbonnête fe dit également des perfonnes & des chofes. Il eft difficile, a-t-on dit, qu'un *malbonnête* homme foit bon hiftorien. On oublie plus aifément une réponfe groffiere, quoique *malbonnête* & défobligeante d'ailleurs, qu'une repartie fine & piquante.

Il faut dire à-peu-près la même chofe de *Désbonnêteté* & *Malbonnêteté*, que de *Désbonnête* & *Malbonnêté*; avec cette différence que *Malbonnêteté* & *Désbonnêteté* fe difent des perfonnes comme des chofes.

Il faut encore remarquer que, comme *Désbonnête* & *Malbonnête* font opofés à *Honnête*, qui fignifie tout-à-la-fois une perfonne chafte & une perfonne polie; *Désbonnêteté* & *Malbonnêteté* le font à *Honnêteté*, qui a auffi deux fignifications. Car de même que nous difons d'une perfonne qu'elle eft fort *bonnête*, pour marquer fa régularité ou fa politeffe; nous exprimons l'un ou l'autre par le mot d'*Honnêteté*. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome II*, *page* 86.)

259. HOMME DE BIEN. HOMME D'HONNEUR. HONNÊTE-HOMME.

Il me ſemble que l'*homme de bien* eſt celui qui ſatisfait exactement aux préceptes de la religion; l'*homme d'honneur*, celui qui ſuit rigoureuſement les loix & les uſages de la ſociété; & l'*honnête homme*, celui qui ne perd de vue, dans aucune de ſes actions, les principes de l'équité naturelle.

L'*homme de bien* fait des aumônes; l'*homme d'honneur* ne manque point à ſa promeſſe; l'*honnête-homme* rend la juſtice, même à ſon ennemi. L'*honnête-homme* eſt de tout pays: l'*homme de bien* & l'*homme d'honneur* ne doivent point faire des choſes que l'*honnête-homme* ne ſe permet pas. (*Encycl.* II. 244.)

260. HABILE HOMME. HONNÊTE HOMME. HOMME DE BIEN.

* Je ne doute point que beaucoup de lecteurs ne ſoient choqués de voir l'expreſſion d'*Habile homme*, préſentée ici comme ſynonyme des deux autres: ceux-ci s'en offenſeront, parce que la ſincérité de leur probité ne leur permet pas d'imaginer que d'autres hommes n'en aient que le maſque; ceux-là, parce qu'ils ne voudroient pas même que l'on ſoupçonnât un pareil déguiſement ni qu'on les examinât de trop près. Il eſt pourtant vrai que l'un des plus grands obſervateurs des mœurs a vu, dans celles de notre nation, ces expreſſions, ſi éloignées en aparence & ſelon leur ſens primitif, près de ſe confondre & de n'avoir plus que le même ſens. Ecoutons-le. (B.)

* L'*honnête-homme* tient le milieu entre l'*habile homme* & l'*homme de bien*, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes. La distance qu'il y a de l'*honnête-homme* à l'*habile homme* s'affoiblit de jour à autre, & est sur le point de disparoître.

L'*habile homme* est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.

L'*honnête-homme* est celui qui ne vole pas sur les grands chemins & qui ne tue personne, dont les vices enfin ne sont pas scandaleux.

On connoît assez qu'un *homme de bien* est *honnête-homme* : mais il est plaisant d'imaginer que tout *honnête-homme* n'est pas *homme de bien*. L'*homme de bien* est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, & qui s'est peiné à n'avoir que de la vertu. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* xij.)

* L'*habile homme* de M. de la Bruyere, désigné par un nom un peu plus adouci, est celui que l'on apelle un GALANT HOMME : c'est tout ce que peut opérer le Traité du vrai mérite. Le faux Panage ne peut raisonnablement se flatter que sa Morale puisse faire quelque chose de mieux qu'un *honnête-homme*. M. de la Bruyere, plus profond que ces deux écrivains, plus pur dans ses principes, & plus éclairé dans ses intentions, ira peut-être jusqu'à faire un *homme de bien*.

L'Evangile fait des hommes meilleurs que tous ceux-là : il réprouve les vertus feintes du GALANT HOMME ou de l'*habile homme* ; il exige quelque chose de plus pur & de plus délicat, que les vertus faciles de l'*honnête-homme* qui ne suit que la morale captieuse du trop commode Panage ; il donne des motifs plus nobles & plus sûrs aux vertus réelles de

l'*homme de bien*. Il n'y a que la religion qui purifie & qui affermiſſe les vertus humaines. (B.)

261. HABILE. CAPABLE.

Habile en général ſignifie plus que *capable*, ſoit qu'on parle d'un général, ou d'un ſavant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on a écrit ſur la guerre, & même l'avoir vue, ſans être *habile* à la faire : il peut être *capable* de commander ; mais pour acquérir le nom d'*habile* Général, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec ſuccès. Un juge peut ſavoir toutes les loix, ſans être *habile* à les apliquer. Le ſavant peut n'être *habile* ni à écrire ni à enſeigner.

L'*habile* homme eſt donc celui qui fait un grand uſage de ce qu'il ſait. Le *capable* peut, & l'*habile* exécute. (*a*) (*Encycl.* VIII. 6.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 8.

262. SAVANT. HABILE.

A conſidérer les choſes de près, ces deux termes n'ont pas le même ſens. La différence conſiſte en ce que le mot de *Savant* homme marque ſeulement une mémoire remplie de beaucoup de choſes apriſes par le moyen de l'étude & du travail, au-lieu que le mot d'*Habile* homme enchérit ſur cela ; il ſupoſe cette ſcience, & ajoute un génie élevé, un eſprit ſolide, un jugement profond, un diſcernement étendu.

Un homme né avec un eſprit médiocre, peut devenir *ſavant* par l'étude & par le travail, mais non pas *habile* homme ; parce qu'il trouvera bien dans les livres de quoi remplir ſa mémoire, mais non pas de quoi élever la

bassesse de son génie & fortifier la foiblesse de son jugement. (a) (*Andry de Boisregard*, Réfl. sur l'usage prés. de la langue franç. *Tome* I.)

(a) Voyez *Tome* I. *Art.* 9.

263. INSUFFISANCE. INCAPACITÉ. INAPTITUDE.

On désigne par ces mots le manque de dispositions nécessaires pour réussir dans ce qu'on se propose, mais avec des différences.

L'*insuffisance* vient du défaut de proportion entre les moyens & la fin; l'*incapacité*, de la privation des moyens; & l'*inaptitude*, de l'impossibilité d'acquérir aucun moyen.

On peut souvent supléer à l'*insuffisance*; on peut quelquefois réparer l'*incapacité*; mais l'*inaptitude* est sans remede.

C'est une faute, que d'engager les jeunes gens dans les fonctions du ministere ecclésiastique, quand on connoît leur *insuffisance*; c'est un crime, que de les y porter quand on connoît leur *incapacité*; c'est un mépris sacrilege de la religion, que de les y forcer par la raison même de leur *inaptitude* : rien de plus commun néanmoins que ces vocations scandaleuses à un état qui exige les dispositions les plus grandes, les plus décidées & les plus saintes. (B.)

264. MAL-ADRESSE. MAL-HABILETÉ.

L'un & l'autre expriment un défaut d'aptitude pour réussir. Mais il y a entre ces deux termes une différence : c'est que la *mal-adresse* se dit, dans le sens propre, du peu d'aptitude aux exercices du corps, & que la *mal-*

habileté ne se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit.

Un joueur de billard est *mal-adroit*; un négociateur est *mal-habile*.

Comme nous aimons assez à rendre sensibles les idées intellectuelles, par des métaphores tirées des choses corporelles; on nomme quelquefois au figuré *Mal-adresse*, le manque d'intelligence & de capacité pour les opérations qui dépendent des vues de l'esprit : mais il n'y a pas de réciprocité; & l'on ne nommera jamais *mal-habileté*, le défaut d'aptitude aux exercices corporels.

On peut donc dire qu'un négociateur est *mal-adroit*; mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *mal-habile*. (B.)

265. ÉRUDIT. DOCTE. SAVANT.

Ces trois termes sont synonymes en ce qu'ils supposent des connoissances acquises par l'étude.

L'*érudit* & le *docte* savent des faits dans tous les genres de littérature : l'*érudit* en sait beaucoup; le *docte* les sait bien. Le *docte* & le *savant* connoissent avec intelligence : le *docte* connoît des faits de littérature, qu'il sait apliquer; le *savant* connoît des principes, dont il sait tirer les conséquences.

Une bonne mémoire & de la patience dans l'étude suffisent pour former un *érudit* : ajoutez-y de l'intelligence & de la réflexion; vous aurez un homme *docte* : apliquez celui-ci à des matieres de spéculation & de sciences, & donnez-lui de la pénétration; vous en ferez un *savant*.

Si l'on peut employer indifféremment les termes d'*Érudit* & de *Docte*, c'est lorsqu'on

ne veut indiquer que l'objet du ſavoir, ſans rien dire de la maniere dont on ſait. Si les termes de *Docte* & de *Savant* peuvent être pris l'un pour l'autre, c'eſt lorſqu'on ne veut déſigner que la maniere intelligente & raiſonnée dont ils ſavent, & que l'on fait abſtraction de l'objet du ſavoir. Mais les termes d'*Erudit* & de *Savant* ne peuvent jamais ſe mettre l'un pour l'autre, parce qu'ils different en tout point, & par l'objet & par la maniere: cette différence eſt ſi grande, que *Savant* eſt toujours un éloge, au-lieu que l'on dit quelquefois, par une ſorte de mépris, qu'un homme n'eſt qu'un *érudit*.

Ces trois termes ſe diſent des perſonnes; mais il n'y a que *Docte* & *Savant* qui ſe diſent des ouvrages.

On dit d'un livre qui contient beaucoup de faits de littérature & grand nombre de citations, non pas qu'il eſt *érudit*, mais qu'il eſt rempli d'*érudition*. On dit, un *docte* commentaire, pour marquer que l'*érudition* y eſt employée avec diſcrétion & avec intelligence. Un ouvrage eſt *ſavant*, quand on y traite les grands principes des ſciences rigoureuſes, ou qu'on les y emploie pour la fin particuliere que l'on ſe propoſe. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 9.

266. DOCTE. DOCTEUR.

* Etre *docte*, c'eſt être véritablement ſavant & habile : être *docteur*, c'eſt non-ſeulement être habile homme, mais avoir donné de ſa ſcience certaines preuves, par leſquelles on ait obtenu ce titre.

Il faut néanmoins avouer que depuis quel-

ques années on a mis une autre différence entre ces deux mots, & qu'aujourd'hui le mot de *Docteur* est fort au-dessous de celui de *Docte* : ce qui est venu de ce que dans un grand nombre d'habiles gens qui avoient ce degré, quelques-uns ne soutenant pas leur nom par leur science, se sont trouvés *docteurs* sans être *doctes*. Cela a suffi pour ravaler un titre si beau : car c'est un vice qu'on ne guérira jamais, de juger du particulier au général dans les choses désavantageuses. (*Andry de Boisregard*, Réfl. sur l'usage prés. de la langue franç. *Tome I.*)

* Delà vient la distinction plaisante que donne peut-être trop sérieusement la Bruyere. (B.)

* Un homme à la cour & souvent à la ville, qui a un long manteau de soie ou de drap de Hollande, une ceinture large & placée haut sur l'estomac, le soulier de maroquin, la calotte de même d'un beau grain, un collet bien fait & bien empesé, les cheveux arrangés, & le teint vermeil; qui avec cela se souvient de quelques distinctions métaphysiques, explique ce que c'est que la lumiere de gloire, & sait précisément comment l'on voit Dieu : cela s'apelle un *Docteur*. Une personne humble, qui est ensevelie dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie; est un homme *docte*. (*La Bruyere*, Caract. *ch.* ij.)

267. ÉCRIVAIN. AUTEUR.

Ces deux mots s'apliquent aux gens de lettres qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres, ou du moins il ne se dit que par raport au style. Le second s'aplique à tout genre

d'écrire indifféremment; il a plus de raport au fond de l'ouvrage qu'à la forme, de plus il peut se joindre par la particule *de* aux noms des ouvrages.

Racine, M. de Voltaire, sont d'excellents *écrivains*; Corneille est un excellent *auteur*. Descartes & Newton sont des *auteurs* célebres: l'*auteur* de la Recherche de la vérité est un *écrivain* du premier ordre. (*Encycl. V.* 372.)

268. ÉCRITEAU. ÉPIGRAPHE. INSCRIPTION.

* Il y a de la différence entre ces trois mots. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner un avis au Public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, sur un mausolée, sur une médaille, ou sur quelqu'autre monument public, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne. (*Encycl. V.* 357.) L'*épigraphe* est une sentence courte placée au bas d'une estampe ou à la tête d'un livre, pour en désigner le sujet ou l'esprit. (B.)

* Les *écriteaux* sont faits pour étiqueter les boîtes des épiciers ou d'autres détailleurs, pour servir d'enseignes aux maîtres d'écritures, *&c.* les *inscriptions*, pour transmettre l'histoire à la postérité; & les *épigraphes*, pour l'intelligence d'une estampe ou l'ornement d'un livre. (*Encycl.* V. 357.)

* Il seroit à souhaiter, comme M. l'abbé du Bos l'a fort bien remarqué, que les peintres, qui ont un grand intérêt à nous faire connoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte *épigra-*

phe. Les trois quarts des ſpectateurs, qui ſont d'ailleurs très-capables de rendre juſtice à l'ouvrage, ne ſont point aſſez lettrés pour en deviner le ſujet : ces ſujets ſont ſouvent pour eux une belle perſonne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaiſirs où l'eſprit ne prend point de part eſt bien courte. (*Ibid.* 794.) Pour ce qui eſt des ſentences que l'on met à la tête des livres, ces *épigraphes* ne ſont pas toujours juſtes, & promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne : on ne court jamais de riſque à en choiſir de modeſtes. (*Ibid.*)

* La célébre Phryné offrit de relever les murailles de Thebes, à condition qu'on gravât à ſa gloire cette *inſcription:* ALEXANDER DIRUIT, SED MERETRIX PHRYNE FECIT; (Alexandre a détruit les murs de Thebes; & la courtiſane Phryné les a rebâtis.)

Voilà où le mot *Inſcription* eſt à ſa place : mais ce n'eſt pas bien parler que d'avoir employé ce terme dans une des bonnes traductions du nouveau Teſtament, où l'on s'exprime ainſi : „ Ils marquerent le ſujet de la condamnation „ de Jeſus-Chriſt dans cette *inſcription*, qu'ils „ mirent au-deſſus de ſa tête : CELUI-CI EST „ LE ROI DES JUIFS. „ Il falloit ſe ſervir dans cet endroit du mot *Ecriteau* au-lieu d'*Inſcription.* La raiſon du terme préféré par les traducteurs vient peut-être de ce qu'ils ont conſidéré l'objet plus que la nature de la choſe : ce n'étoit réellement qu'un *écriteau*; les Juifs traiterent en cette occaſion l'innocence même comme le crime. (*a*) (*Ibid.* 357.)

(*a*) Le P. Bouhours avoit marqué la différence des mots *Ecriteau* & *Inſcription* (Rem. nouv. *Tome* II. *pag.* 164.) On n'a fait ici que l'étendre & y ajouter *Epigraphe.* (B.)

269. SOI-MÊME. LUI-MÊME.

* *Se ſauver, ſe perdre ſoi-même*, ſignifie ſauver, perdre ſa propre perſonne. Il eſt inutile de ſauver ſes biens dans un naufrage, ſi on ne *ſe ſauve ſoi-même*. Que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de *ſe perdre ſoi-même?*

Lui-même ſignifie autre choſe. *Il s'eſt ſauvé lui-même*, c'eſt-à-dire, ſans le ſecours d'autrui. Il *s'eſt perdu lui-même*, c'eſt-à-dire, par ſa faute, par ſa mauvaiſe conduite.

Dans les phraſes où *Soi-même* eſt joint avec les verbes *Sauver* & *Perdre*, le mot de *Soi-même* eſt complément ou régime de ces verbes. *Il s'eſt ſauvé, il s'eſt perdu ſoi-même;* mais il n'a pas *ſauvé* ou *perdu* autre choſe.

Dans les phraſes où *Lui-même* eſt joint avec ces verbes, *Lui-même* eſt ſujet ou en tient lieu. *Il s'eſt ſauvé, il s'eſt perdu lui-même*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *Lui-même il s'eſt ſauvé, il s'eſt perdu*, il eſt l'auteur de ſon ſalut, de ſa perte. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome II.*)

* Ce que l'on vient de dire de *ſoi-même* & de *lui-même* joints aux verbes *ſauver* & *perdre*, s'étend généralement à tous les verbes actifs après leſquels on peut mettre *ſoi-même* ſans prépoſition. *Il ſe loue lui-même*, c'eſt-à-dire, *Lui-même ſe loue*, & les autres ne le louent peut-être pas. *Il ſe loue ſoi-même*, c'eſt-à-dire, *il loue ſa propre perſonne*, & non pas celle d'un autre. (B.)

270. LE, LES, *dans les propositions universelles.*

Il peut se rencontrer des cas, où les circonstances déterminent à la totalité des individus, les noms apellatifs modifiés par l'article singulier ou pluriel. Mais il n'est pas possible alors que les deux nombres reviennent au même pour le sens, comme le prétendent quelques grammairiens : il paroît établi sur de trop solides raisons qu'il n'y a point de synonymie exacte dans les langues; & il est constant qu'un écrivain attentif ne dira pas indifféremment, *l'homme* est raisonnable, ou *les hommes* sont raisonnables.

Quand il s'agit de l'universalité des individus, je crois que le singulier de l'article est plus propre à en marquer la totalité physique sans restriction, parce qu'il en fait naturellement naître l'idée par celle de l'unité.

Le pluriel, au contraire, est plus propre à désigner l'universalité morale : parce que ce nombre avertit naturellement du détail en montrant la pluralité; & que, le détail n'étant nécessaire que quand l'uniformité manque, le pluriel indique, par une conséquence assez analogue, que l'universalité n'est pas si entiere, qu'il ne puisse y avoir des exceptions.

L'usage de l'article singulier *le*, *la*, est donc particuliérement propre aux cas où l'attribut est, comme disent les philosophes, en matiere nécessaire : l'usage du pluriel *les* supose au contraire que l'attribut est en matiere contingente.

Ainsi il faut dire, *l'homme* est raisonnable, pour faire entendre que la faculté de raisonner qui est en effet de l'ordre des choses nécessaires, apartient à toute l'espece humaine & en est un attribut essentiel : c'est comme si

l'on disoit, l'animal *homme* est un animal raisonnable exclusivement à toute autre espece du même genre.

Mais on doit dire, *les hommes* sont raisonnables, si l'on veut parler du bon usage de la raison; parce que cet attribut est en matiere contingente, & que, dans le détail des individus, plusieurs se trouveroient exceptés de l'universalité.

Par la même raison, il y a de la différence entre ces deux phrases : *L'homme* est mortel, *les hommes* sont mortels. La premiere annonce la certitude infaillible de la mort; & c'est une vérité que l'on peut prendre comme principe dans un sermon ou dans un traité de Morale. La seconde annonce l'incertitude du moment & de la maniere de la mort; les uns mourant plutôt, les autres plus tard; ceux-ci subitement, ceux-là par une maladie longue : c'est une vérité d'où l'on peut partir dans les traités, pour s'autoriser à prendre dans le moment même les précautions convenables. (B. *Gramm. gén.* liv. II. ch. *iij.* art. 2.)

271. TOUT. TOUT LE. TOUS LES.

Quoique le mot *Tout* désigne toujours une totalité; il la marque cependant diversement, selon la maniere dont il est construit.

Tout, au singulier, & employé sans l'article *le* avant un nom apellatif, est lui-même article universel collectif; il marque la totalité des individus de l'espece signifiée par le nom, & les fait considérer sous le même aspect & comme susceptibles du même attribut, sans aucune différence distinctive.

Tout, au singulier, & suivi de l'article indicatif *le* avant un nom apellatif, est alors un

adjectif physique qui exprime la totalité, non des individus de l'espece, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu.

Delà vient l'énorme différence de ces deux phrases : *Tout homme* est sujet à la mort, & *tout l'homme* est sujet à la mort. La premiere veut dire, qu'il n'y a pas un seul homme qui ne soit sujet à la mort; vérité dont la méditation peut avoir une influence utile sur la conduite des hommes : la seconde signifie, qu'il n'y a aucune partie de l'homme qui ne soit sujette à la mort; erreur dont la croyance pourroit entraîner les plus grands désordres.

Tous, au pluriel & suivi de *les* avant un nom apellatif, reprend la fonction d'article universel collectif, & marque la totalité des individus de l'espece sans exception, comme *tout* sans *le* au singulier : voici la différence qu'il y a alors entre les deux nombres.

Tout, au singulier, marque la totalité physique des individus de l'espece, dans les cas où l'attribut est en matiere nécessaire : & c'est pour cela qu'alors on ne doit pas le joindre à *le*, qui a, comme on vient de le dire dans l'article précédent, la même destination; il y auroit périssologie, puisqu'il y auroit inutilement double inclination du même point de vue. *Tous les*, au pluriel, marque la totalité physique des individus de l'espece, dans les cas où l'attribut est en matiere contingente. *Les*, on vient de le voir, est alors le signe convenu de la possibilité des exceptions; mais cette possibilité peut exister sans le fait; & pour le marquer, quand il est nécessaire, on joint *Tous* avec *Les*, afin de déclarer formellement exclues les exceptions que *Les* pourroit faire soupçonner.

S'il est question, par exemple, d'un détachement de trois cents hommes, que l'on a d'a-

bord crus enlevés avec leurs équipages ; il y aura bien de la différence entre dire, *les soldats* reparurent, mais *les bagages* ne revinrent pas ; & dire, *tous les soldats* reparurent, mais *tous les bagages* ne revinrent pas.

Par la premiere phrase, on fait entendre seulement que le gros de la troupe reparut, sans répondre numériquement des trois cents ; & que rien des bagages ne revint ; ou du moins qu'il en revint bien peu de chose : par la seconde phrase, on assure sans exception que les trois cents soldats reparurent ; mais on fait entendre qu'il ne revint qu'une partie des bagages. Dans la premiere, on affirme la rentrée de la totalité morale des soldats, & l'on nie le retour de la totalité morale des bagages : dans la seconde, on affirme la rentrée de la totalité physique des trois cents soldats, & l'on nie le retour de la totalité physique des bagages. (B. *Gramm. gén.* liv. II. ch. *iij.* art. 2.)

272. LE. TOUT.

Le & *Tout*, comme on vient de le dire dans les deux articles précédents, marquent également la totalité physique des individus de l'espece signifiée par le nom apellatif : ils sont donc synonymes à cet égard, & il faut voir quelles sont les différences qui peuvent les distinguer dans l'usage.

Le ne marque la totalité des individus que secondairement & indirectement, parce qu'il désigne primitivement & indirectement l'espece.

Tout marque au contraire primitivement & directement la totalité physique des individus, & ne peut désigner l'espece que secondairement & indirectement.

Le marque la totalité des individus, parce

que l'espece les comprend tous : *Tout* désigne l'espece, parce que la totalité des individus la constitue.

Le choix entre ces deux articles doit donc se régler sur la différence des aplications que l'on a à faire de la proposition universelle.

Le doit être préféré, si l'on veut établir un principe général pour en tirer des conséquences également générales: *L'homme* est foible & continuellement exposé à de dangereuses tentations : il a donc un besoin perpétuel de la grace pour ne pas succomber.

Tout est mieux si l'on veut passer d'un principe général à des conséquences & à des aplications particulieres. *Tout homme* est foible & continuellement exposé à de dangereuses tentations : par quel privilege particulier prétendez-vous donc n'avoir rien à craindre de celles auxquelles vous vous exposez de gayeté de cœur? (B.)

273. TOUT. CHAQUE.

Ces deux mots désignent également la totalité des individus de l'espece exprimée par le nom apellatif avant lequel on les place. Voilà jusqu'où va la synonymie de ces deux articles.

Mais *Tout* supose uniformité dans le détail, & exclut les exceptions & les différences : *Chaque* au contraire supose & indique nécessairement des différences dans le détail.

Tout homme a des passions; c'est une suite nécessaire de sa nature. *Chaque homme* a sa passion dominante; c'est une suite nécessaire de la diversité des tempéraments. (B. *Gramm. gén.* liv. II. ch. *iij.* art. 2.)

274. PLUS. DAVANTAGE.

Ces mots ſont également comparatifs & marquent tous deux la ſupériorité ; c'eſt en quoi ils ſont ſynonymes : voici en quoi ils different.

Plus s'emploie pour établir explicitement & directement une comparaiſon : *Davantage* en rapelle implicitement l'idée & la renverſe ; après *Plus*, on met ordinairement un *que* qui amene le ſecond terme ou le terme conſéquent du raport énoncé dans la phraſe comparative, après *Davantage* on ne doit jamais mettre *que*, parce que le ſecond terme eſt énoncé auparavant.

Ainſi, l'on dira par une comparaiſon directe & explicite : les Romains ont *plus* de bonne foi que les Grecs ; l'aîné eſt *plus* riche que le cadet. Mais dans la comparaiſon inverſe & implicite, il faut dire : les Grecs n'ont guere de bonne foi, les romains en ont *davantage* ; le cadet eſt riche, mais l'aîné l'eſt *davantage.*

Dès que la comparaiſon eſt directe, & que le terme conſéquent eſt amené par un *que*, on ne doit pas, quoi qu'en diſe le P. Bouhours, (*a*) ſe ſervir de *Davantage.* Ainſi l'on ne doit pas dire, conformément à la déciſion de cet écrivain : vous avez tort de me reprocher que je ſuis emporté, je ne le ſuis pas *davantage* que vous ; il n'y a rien qu'il faille *davantage* éviter en écrivant, que les équivoques ; jamais on ne vous connut *davantage*, que depuis qu'on ne vous voit plus. Il faut dire, dans le premier exemple : Je ne le ſuis pas *plus* que vous ; dans le ſecond, il n'y a rien qu'il faille éviter avec *plus* de ſoin que les équivoques : & dans le troiſieme, jamais on ne vous connut *mieux* que depuis qu'on ne vous voit plus. (B.)

(*a*) Rem. nouv. *Tome*. I.

275. *Croyez-vous* QU'IL LE FERA? QU'IL LE FASSE?

Ces deux expreſſions, ſelon l'exactitude de notre langue, ſont très-différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand je dis; *Croyez-vous qu'il le fera*, je témoigne par-là que je ſuis perſuadé qu'il ne le fera pas; c'eſt comme ſi je diſois, eſt-il poſſible que vous ſoyez aſſez bon pour croire *qu'il le fera*; êtes-vous aſſez ſimple pour vous perſuader *qu'il le fera?*

Quand je dis au contraire, *croyez-vous qu'il le faſſe*, je marque par-là que je doute véritablement s'il le fera; & c'eſt comme ſi je diſois, je ne ſais *s'il le fera*, qu'en penſez-vous, dites-moi là-deſſus ce que vous en croyez?

Voilà en quoi conſiſte la différence de ces deux expreſſions. Il eſt inutile d'avertir que ce que j'ai dit du verbe *Faire* dans cet exemple, ſe doit entendre de tous les autres. (*Andry de Boiſregard*, Réflexions ſur l'uſage préſ. de la langue fr. *Tome* I.)

276. ADVERBE. PHRASE ADVERBIALE.

Quoique l'on diſe communément que la *phraſe adverbiale* eſt équivalente à l'*adverbe*: il ne faut pourtant pas croire que les deux locutions ſoient abſolument ſynonymes, & que la différence de l'une à l'autre ne ſoit que dans les ſons. L'éloignement que toutes les langues ont naturellement pour une ſynonymie, qui n'enrichiroit un idiome que de ſons inutiles à la juſteſſe & à la clarté de l'expreſſion, donne lieu de préſumer que la *phraſe adver-*

biale & l'*adverbe* doivent différer par quelque idée acceſſoire.

Je ſerois aſſez porté à croire que, quand il s'agit de mettre un acte en opoſition avec l'habitude, l'*adverbe* eſt plus propre à marquer l'habitude; & la *phraſe adverbiale*, à indiquer l'acte.

Un homme qui ſe conduit *ſagement*, ne peut pas ſe promettre que toutes ſes actions ſeront faites *avec ſageſſe* (B. *Gramm. gén.* liv. II. ch. v. art. 2.)

277. A L'AVEUGLE. AVEUGLÉMENT.

Ces deux expreſſions, également figurées, marquent également une conduite qui n'eſt pas dirigée par les lumieres naturelles. Mais la premiere indique un défaut d'intelligence; & la ſeconde, un abandon des lumieres de la raiſon.

Qui agit *à l'aveugle* n'eſt pas éclairé; qui agit *aveuglément* ne ſuit pas la lumiere naturelle : le premier ne voit pas, le ſecond ne veut pas voir.

La plupart des jeunes gens qui entrent dans le monde, choiſiſſent leurs amis *à l'aveugle* : ſi le haſard les ſert mal, c'eſt un premier pas vers la perte; parce que, livrés *aveuglément* à toutes leurs impulſions, ils en viennent inſenſiblement juſqu'à ſe faire un mérite & un point d'honneur de ſacrifier l'honneur même, plutôt que de les abandonner.

Soumettre *aveuglément* ſa raiſon aux déciſions de la foi, ce n'eſt pas croire *à l'aveugle*; puiſque c'eſt la raiſon même qui nous éclaire ſur les motifs de crédibilité. (B.)

278. EFFECTIVEMENT. EN EFFET.

Ces deux mots different : 1°. en ce que le ſecond eſt plus d'uſage dans le ſtyle noble ; & le premier, dans la converſation : 2°. en ce que le premier ſert ſeulement à apuyer une propoſition par quelque preuve ; & que le ſecond ſert de plus à opoſer la réalité à l'aparence. On dit : „ il eſt vertueux en aparence, & vicieux *en effet*. (*Encycl.* V. 404.)

279. RAPORT A. RAPORT AVEC.

* Une choſe a *raport à* une autre, quand l'une conduit à l'autre ; ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait ſouvenir, ou pour quelque autre raiſon : ainſi les ſujets ont *raport aux* princes, les effets *aux* cauſes, les copies *aux* originaux.

Une choſe a *raport avec* une autre choſe, quand elle lui eſt proportionnée, conforme, ſemblable.

Une copie, en matiere de peinture, a *raport avec* l'original, ſi elle lui reſſemble & qu'elle en repréſente tous les traits ; mais bien qu'elle ſoit imparfaite, elle ne laiſſe pas d'avoir *raport* à l'original. (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome I.*)

* Les actions humaines, quelque *raport* qu'elles aient *avec* les loix & *avec* les maximes les plus ſéveres de la Morale, ne ſont bonnes qu'autant qu'elles ont *raport* à une bonne fin. (B.)

280. FAIRE AIMER DE. FAIRE AIMER A.

On met *de* après *Faire aimer*, lorſqu'*Aimer* ſignifie le ſentiment affectueux & tendre que l'on a pour quelqu'un, ſentiment qui fait les amis ou les amants : mais on ſe ſert de *à*, ſi *Aimer* marque ſeulement l'attachement & le goût que l'on prend à certaines choſes, & le ſentiment de plaiſir qu'elles donnent.

La politeſſe, la complaiſance, la docilité, & la modeſtie *font aimer* un jeune homme *de* tous ceux qui aperçoivent en lui ces belles qualités.

La religion *faire aimer* les ſouffrances même *à* ceux dont elle a rempli l'ame de ſon eſprit. (*Andry de Boiſregard*, Réflexions ſur l'uſage préſ. de la langue fr. *Tome* I.)

281. CAPITAINE DES GARDES. CAPITAINE AUX GARDES.

Tout le monde connoît la différence de ces deux expreſſions, & il y a long-temps que Ménage (*a*) l'a donnée ; cependant on ne doit pas l'omettre dans un recueil où l'on aſſigne les différences ſynonymes.

Un *capitaine des gardes* eſt un homme de qualité qui commmande une compagnie de gardes du corps du roi : un *capitaine aux gardes* eſt un officier qui commande une compagnie du régiment des gardes françoiſes. (B.)

(*a*) Obſerv. I. 124.

282. AVOIR.

282. AVOIR NOUVELLE. AVOIR DES NOUVELLES.

Ces deux phrases, dont la synonymie est assez visible, n'ont pas tout-à-fait le même sens, & en conséquence ne se construisent pas toujours de même.

Avoir nouvelle, c'est aprendre la chose; on l'ignoroit auparavant. *Avoir des nouvelles*, c'est aprendre des circonstances & des particularités de la chose; on savoit déjà la chose auparavant, mais on en ignoroit les détails.

Avoir nouvelle se construit avec *de* & un nom, ou bien avec *que* & une proposition incidente, selon que la chose qu'on aprend peut ou doit s'exprimer par un nom ou par une proposition. C'est ainsi que M. de *Vaugelas* dit dans son Quinte-Curce : „ Darius „ *ayant eu nouvelle de* la mort de Memnon; „ Alexandre *avoit nouvelle que* Darius devoit „ arriver dans cinq jours. „

Avoir des nouvelles ne peut se construire qu'avec *de* & un nom. C'est ainsi que l'on dit : *Avoir des nouvelles* de l'armée, d'une flotte, de quelqu'un.

Nous *avons nouvelle* qu'on a découvert au sud un troisieme continent; nous y prendrons plus de confiance quand nous en *aurons des nouvelles* plus détaillées. (*Bouhours*, Remarq. nouv. *Tome I*. B.)

283. CONSEILLER D'HONNEUR. CONSEILLER HONORAIRE.

Le *Conseiller d'honneur* est un conseiller en titre, à la place duquel est attachée cette qualification : le *Conseiller honoraire* est un con-

ſeiller qui, après avoir rempli quelque temps cette charge, a obtenu des lettres de vétérance, & qui conſerve les principaux honneurs de la charge ſans être tenu d'en remplir les fonctions.

Un *conſeiller d'honneur* eſt en exercice; un *conſeiller honoraire* n'y eſt plus. (B.)

284. TOMBER PAR TERRE. TOMBER A TERRE.

Ces deux expreſſions ne ſont pas auſſi indifférentes que l'on croiroit. *Tomber par terre* ſe dit de ce qui étant déjà à terre tombe de ſa hauteur : *Tomber à terre*, de ce qui étant élevé au-deſſus de terre tombe de haut.

Un homme, par exemple, qui paſſe dans une rue & qui vient à tomber, *tombe par terre*, & non *à terre*; car il y eſt déjà : mais un couvreur à qui le pied manque ſur un toît, *tombe à terre* & non *par terre*.

Un arbre *tombe par terre*; mais le fruit de l'arbre *tombe à terre*.

„ Ils étoient ſi ſerrés les uns contre les au-
„ tres, dit M. de Vaugelas, (*a*) qu'ils ne pou-
„ voient lancer leurs javelots : & s'ils en lan-
„ çoient quelques-uns, ils ſe rencontroient &
„ s'entrechoquoient en l'air; de ſorte que la
„ plupart *tomboient à terre* ſans effet. „

„ Lors donc que Jesus leur eut dit, c'eſt
„ moi; ils furent renverſés & *tomberent par*
„ *terre*. „ (*b*) *Andry de Boiſregard*, Réflexions ſur l'uſage préſ. de la langue fr. *Tome* II.)

(*a*) Quinte-Curce, *liv.* III. *ch.* ij.

(*b*) Trad. du nouv. Teſt. *Joan.* xviij. 6.

285. TOUT-D'UN-COUP. TOUT-A-COUP.

Ces deux phrases adverbiales, employées indifféremment par plusieurs de nos écrivains, n'ont pourtant, si je puis parler ainsi, qu'une synonymie matérielle ; & au fond il n'y a pas une seule occasion où l'on puisse mettre l'une pour l'autre, je ne dis pas seulement sans pécher contre la justesse, mais même sans commettre un contre-sens.

Tout-d'un-coup veut dire tout en une fois ; *Tout-à-coup* signifie soudainement, en un instant, sur le champ.

Ce qui se fait *tout-d'un-coup*, ne se fait ni par degrés ni à plusieurs fois ; ce qui se fait *tout-à-coup*, n'est ni prévu ni attendu.

Tout-d'un-coup tient plus de l'universalité ; & *Tout-à-coup*, de la promptitude.

Comme S. Paul étoit sur la route de Damas, où il se rendoit pour exécuter contre les disciples de J. C. les ordres de la Synagogue ; Dieu le frapa *tout-à-coup* d'une lumiere très-vive, qui, l'éblouissant & le renversant par terre, lui ouvrit les yeux de l'ame : & cet homme, qui auparavant ne respiroit que fureur & sang, se trouva *tout-d'un-coup* touché, instruit, éclairé, & rempli de zele & de charité. (B.)

286. ALLER A LA RENCONTRE, AU-DEVANT.

On *va à la rencontre* ou *au-devant* de quelqu'un, dans l'intention d'être plutôt auprès de lui : c'est l'idée commune de ces deux expressions, & voici en quoi elles different.

On *va à la rencontre* de quelqu'un, unique-

ment dans l'intention de le joindre plutôt, ou pour lui épargner une partie du chemin : le premier motif eſt de pure amitié ou de curioſité, & ſupoſe quelque égalité ; le ſecond motif eſt de politeſſe.

On *va au-devant* de quelqu'un, pour l'honorer par cette marque d'empreſſement ; c'eſt un acte de déférence & de cérémonie, qui ſupoſe que celui pour qui on le fait eſt un Grand. (B.)

287. AU CAS. EN CAS.

Ces deux locutions annoncent également une ſupoſition d'événement. Elles different, en ce que la premiere eſt d'uſage lorſque l'événement ſupoſé s'exprime en une propoſition incidente amenée par un *que* ; & la ſeconde, lorſque l'événement ſupoſé s'exprime par un nom avec la prépoſition *de*.

Au cas qu'on objecte, contre le ſyſtême de Copernic, le paſſage où Joſué commande au ſoleil de s'arrêter, on doit répondre que l'Ecriture voulant faire des adorateurs & non des philoſophes, & s'adreſſant aux ſimples autant & plus qu'aux ſavants & aux ſages de la terre, elle a dû employer le langage commun & s'exprimer d'après les préjugés reçus, dès qu'ils ne contrediſoient pas les vérités ſalutaires : & *en cas* de réplique, on peut ajouter, qu'en ſupoſant le principe du mouvement de tout le tourbillon ſolaire dans ſoleil même, Joſué a pu en rigueur commander au ſoleil de s'arrêter ; parce que cela devoit ſuffire pour ſuſpendre le mouvement circulaire de la terre, de la lune, & de tout le reſte.

On ſe permet quelquefois de dire *en cas que* ;

le P. Bouhours (*a*) décide que l'on peut dire indifféremment, *au cas qu*'il meure, & *en cas qu*'il meure; & le Dictionnaire de l'Académie semble autoriser cette décision. Cependant elle contredit deux principes également certains. Le premier, auquel cet ouvrage-ci doit sa naissance & dont il administre les preuves de fait, c'est qu'il n'y a point de synonymes parfaits, comme le seroient les deux locutions dont il s'agit. Le second, c'est que tout *que* qui exige un antécédent, le supose déterminé individuellement : selon ce principe, on doit dire *au cas que*, c'est-à-dire *au cas auquel cas*; mais on ne doit point dire *en cas que*, parce qu'alors le mot *Cas* est mis sans article qui le détermine. (B.)

(*a*) Rem. nouv. *Tome* I.

288. DE COUR. DE LA COUR.

Ces deux expressions qui servent à qualifier par un raport à la Cour, ne doivent pas être confondues ni employées indistinctement.

De Cour est un qualificatif qui se prend en mauvaise part, & qui désigne ce qu'il y a ordinairement de vicieux & de répréhensible dans les Cours. *De la Cour* ne qualifie qu'en indiquant une relation essentielle à ce qui environne le prince.

Un homme *de Cour* est un homme souple & adroit, mais faux & artificieux, qui, pour venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les Cours des princes contre les regles de la probité & de la droiture. Un homme *de la Cour* est simplement un homme attaché auprès du prince, ou par sa naissance,

ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune.

Une femme *de la Cour* y est fixée par sa naissance ou par son état: une femme *de Cour* est une femme d'intrigues, qui n'est pas d'ordinaire une fort honnête personne.

Un page *de la Cour* est un jeune gentilhomme attaché en cette qualité au service du prince ou d'un Grand : mais un page *de Cour* est un effronté, qui ne respecte aucune bienséance.

On apelle proverbialement eau bénite *de Cour*, les vaines promesses, les caresses trompeuses, & les compliments captieux & imposteurs ; & amis *de Cour*, des amis sur qui l'on ne peut guere compter.

Les mœurs *de la Cour* sont bien différentes de celles des provinces; mais ce n'est souvent qu'à l'extérieur, & il n'est pas rare de trouver des vices *de Cour* jusqu'aux frontieres les plus reculées, (*Boubours*, Remarq. nouv. *Tome II.* (B.)

289. ÊTRE D'HUMEUR. EN HUMEUR.

Chacune de ces phrases signifie, être en disposition : avec cette différence qu'être *d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle ; & qu'être *en humeur* marque toujours une disposition actuelle & passagere.

Ainsi quand on dit, je ne suis pas *d'humeur* à rebuter les gens qui me demandent quelque chose ; il n'est pas *d'humeur* à souffrir une insulte ; on entend par-là le tempérament, le naturel, une disposition ordinaire & habituelle : mais quand on dit, je ne suis pas *en hu-*

meur d'écrire, de me promener, de faire des visites; on veut dire seulement qu'on n'est pas disposé à tout cela dans le moment qu'on parle. (*Dictionn. de l'Acad. Boubours*, Remarq. nouv. *Tome. I.*)

290. AIMER MIEUX. AIMER PLUS.

L'idée de comparaison & de préférence qui est commune à ces deux phrases, les fait quelquefois confondre comme entiérement synonymes; cependant elles ont des différences marquées.

Aimer mieux ne marque qu'une préférence d'option, & ne supose aucun attachement: *Aimer plus* marque une préférence de choix & de goût, & désigne un attachement plus grand.

De deux objets dont on *aime mieux* l'un que l'autre, on préfere le premier pour rejetter le second: mais de deux objets dont on *aime plus* l'un que l'autre, on n'en rejette aucun; on est attaché à l'un & à l'autre; mais plus à l'un qu'à l'autre.

Une ame honnête & juste *aimeroit mieux* être déshonorée par les calomnies les plus atroces, que de se déshonorer elle-même par la moindre des injustices; parce qu'elle *aime plus* la justice que son honneur même. (B.)

291. CREUSER. APROFONDIR.

L'un & l'autre, dans le sens propre, marquent l'opération par laquelle on parvient à l'intérieur des corps en écartant les parties extérieures qui y font obstacle: mais *Aprofondir*, c'est *creuser* plus avant; parce que c'est *creuser* encore pour parvenir à donner plus de profondeur à l'excavation.

Dans le sens figuré il y a entre ces mots la même analogie & la même différence ; ils marquent tous deux l'opération par laquelle on parvient à découvrir ce qu'il y a dans une matiere de plus abstrus, de plus compliqué, de plus caché : mais *Creuser* a plus de raport au travail & à la progression lente des découvertes ; *Aprofondir* tient plus du succès, & désigne mieux le terme du travail.

On doit d'autant moins *creuser* les mysteres de la religion, qu'il est impossible de les *aprofondir* ; parce qu'il est à craindre que, piquée de l'inutilité de son examen, la raison par orgueil n'aime mieux les juger faux que de les croire incompréhensibles.

J'ai *creusé* autant que j'ai pu les principes généraux du langage : je ne croirai pas ma peine perdue, quand elle ne serviroit qu'à prouver que l'on doit & que l'on peut les *aprofondir*. (B.)

292. CHANGEMENT. VARIATION. VARIÉTÉ.

Termes qui s'apliquent à tout ce qui altere l'identité, soit absolue, soit relative, ou des êtres ou des états.

Le premier marque le passage d'un état à un autre, le second, le passage rapide par plusieurs états successifs ; le dernier, l'existence de plusieurs individus d'une même espece sous des états en partie semblables, en partie différents, ou d'un même individu sous plusieurs états différents.

Il ne faut qu'avoir passé d'un seul état à un autre pour avoir *changé* : c'est la succession rapide sous des états différents qui fait la *variation* : la *variété* n'est point dans les

actions, elle eſt dans les êtres; elle peut être dans un être conſidéré ſolidairement, elle peut être entre pluſieurs êtres conſidérés collectivement.

Il n'y a point d'homme ſi conſtant dans ſes principes, qu'il n'en ait *changé* quelquefois: il n'y a point de Gouvernement qui n'ait eu ſes *variations* : il n'y a point d'eſpece dans la nature qui n'ait une infinité de *variétés*, qui l'aprochent ou l'éloignent d'une autre eſpece par des degrés inſenſibles. Entre ces êtres, ſi l'on conſidere les animaux, quelle que ſoit l'eſpece d'animal qu'on prenne, quelle que ſoit l'individu de cette eſpece qu'on examine, on y remarquera une *variété* prodigieuſe dans leurs parties, leurs fonctions, leur organiſation, *&c.* (*a*) (*Encycl. III.* 132.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 202. & 203.

293. FAUTE. CRIME. FORFAIT. PÉCHÉ. DÉLIT.

* *Faute*, *Crime* & *Forfait* expriment une mauvaiſe action relativement au degré de méchanceté : la *faute* eſt moins grave que le *crime*; le *crime* moins grave que le *forfait*. Le *crime* eſt la plus grande des *fautes*; le *forfait*, le plus grand des *crimes*.

Les loix n'ont preſque point décerné de peines contre les *fautes*; elles en ont attaché à chaque *crime*; elles ſont quelquefois dans le cas d'en inventer pour punir les *forfaits*.

Il y a des *fautes* plus ou moins graves, des *crimes* plus ou moins grands, des *forfaits* plus ou moins atroces. (*Encycl. VII.* 134.)

* *Péché* & *délit* expriment une mauvaiſe action relativement à la différence des loix qui

font violées & de la perfonne offenfée. Le *péché* offenfe Dieu; parce que c'eft une tranfgreffion de la loi divine : le *délit* offenfe la fociété, parce que c'eft une tranfgreffion des loix civiles.

Dieu a accordé à l'Eglife le pouvoir de retenir ou de remettre les *péchés*; & aux puiffances de la terre, le droit de juger & de punir les *délits*.

Le *péché* & le *délit*, felon le degré de méchanceté, font des *fautes*, des *crimes* ou des *forfaits* : & la même mauvaife action peut être un *péché* fous un point de vue, & un *délit* fous un autre. (*a*) (B.)

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 241.

294. GÉNÉRAL. UNIVERSEL.

L'un & l'autre envifagent la totalité; c'eft le point de réunion qui les rend fynonymes : mais ils ont en françois des caracteres diftinctifs qui les différencient.

Le *Général*, felon le dictionnaire de l'Académie, eft commun à un très-grand nombre : l'*Univerfel* s'étend à tout. Ainfi l'autorité de cette compagnie confirme les notions établies par l'abbé GIRARD. (*a*)

Le *Général* comprend la totalité en gros; l'*Univerfel* en détail. Le premier n'eft point incompatible avec des exceptions particulieres : le fecond les exclut abfolument.

Auffi dit-on qu'il n'y a point de regle fi *générale* qui ne fouffre quelque exception : & l'on regarde comme un principe *univerfel*, une maxime dont tous les efprits fans exception reconnoiffent la vérité, dès qu'elle leur eft préfentée en termes clairs & précis.

(*a*) Voyez *Tome* I. *Art.* 267.

C'eſt une opinion *générale*, que les femmes ne ſont pas propres aux ſciences & aux lettres : madame Deshoulieres, madame Dacier, madame la marquiſe du Châtelet, madame de Grafigny, chacune dans leur genre, font une exception d'autant plus honorable pour le ſexe, qu'elle prouve la poſſibilité de bien d'autres. C'eſt un principe *univerſel*, que les enfants doivent honorer leurs parents : l'intention du Créateur ſe manifeſte ſur cela en tant de manieres, qu'il ne peut y avoir aucun cas de diſpenſe.

Dans les ſciences, le *Général* eſt opoſé au Particulier ; l'*Univerſel*, à l'individu.

Ainſi la phyſique *générale* conſidere les propriétés communes à tous les corps, & n'enviſage les propriétés diſtinctives d'aucun corps particulier, que comme des faits qui confirment les vues *générales* : mais qui n'a étudié que la Phyſique *générale*, ne ſait pas à beaucoup près la Phyſique *univerſelle* ; les détails particuliers ſont inépuiſables.

De même la Grammaire *générale* enviſage les principes qui ſont ou peuvent être communs à toutes les langues, & ne conſidere les procédés particuliers des unes & des autres, que comme des faits qui établiſſent les vues *générales* : mais l'idée d'une Grammaire *univerſelle* eſt une idée chimérique ; nul homme ne peut ſavoir les principes particuliers de tous les idiômes ; & quand on les ſauroit, comment les réuniroit-on en un corps ?

Un étranger toutefois, traite de Grammaire prétendue *générale*, l'ouvrage que je publiai en 1767 ſous les auſpices de l'Académie françoiſe ; (*a*) & la raiſon qu'il en donne dans un

(*a*) Deux volumes *in-8vo.* chez BARBOU, rue des Mathurins.

coin de Table, ſans la prouver nulle part, c'eſt que, pour faire une Grammaire *générale*, il faudroit ſavoir toutes les langues. Je réponds que c'eſt confondre le *Général* & l'*Univerſel*: qu'Arnaud & Lancelot ſont les auteurs de la Grammaire *générale* & raiſonnée de Port royal; que M. Duclos y a joint ſans correctif ſes remarques philoſophiques; que M. l'abbé Fromant y a ajouté de même un bon ſuplément; que M. Harris a donné en anglois des Recherches philoſophiques ſur la Grammaire *générale*; que ni les uns ni les autres ne ſavoient toutes les langues; que néanmoins le public a honoré leurs écrits de ſon ſuffrage; & que j'aime mieux être l'objet que l'auteur d'une objection, qui tombe également ſur des écrivains ſi célebres.

Au reſte, mon ouvrage ayant été honoré des éloges des hommes de lettres les plus diſtingués & de pluſieurs Académies illuſtres, je puis le regarder comme jouiſſant d'une aprobation *générale*; quoique d'une part les fautes qui peuvent m'y être échapées, & de l'autre les contradictions de quelques antagoniſtes, m'interdiſent l'eſpérance d'une aprobation *univerſelle*. (B.)

Fin du Tome ſecond.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

SYNONYMES

Contenus dans les deux Volumes.

Le chiffre romain distingue le tome, & le chiffre arabique cote l'article.

A.

B.

C.

Choix.

D.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

P 2

N.

O.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

Fin de la Table des Synonymes.

REMARQUES

REMARQUES
SUR
LA LANGUE
FRANÇOISE.

REMARQUES
SUR
LA LANGUE
FRANÇOISE.

Par Mr. l'Abbé D'OLIVET.



A LIEGE,
Chez C. PLOMTEUX, Inprimeur des États.

M. DCC. LXXXVII.



A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

JE me crois, MESSIEURS, dans une de nos assemblées ordinaires, où rien de ce qu'on apelle cérémonie, n'est connu. Ainsi ne craignez pas de moi le ton d'épître dédicatoire. Je ne veux que vous rendre compte des trois Opuscules, qu'on réunit dans ce volume, parce qu'ils tendent à un même but, qui est le principal objet de l'Académie.

I. On y retrouve d'abord ma *Prosodie Françoise*. Vous n'avez pas oublié que nous avons eu parmi nous un très-bel esprit, dont les talents réels, & dans plus d'un genre, brilloient avec tout l'éclat nécessaire pour lui attirer une foule de partisans. Qui croiroit qu'il eût pu se persuader, & le persuader à d'autres, que l'harmonie dans le discours n'étoit qu'une chimere? Homme aimable, & du commerce le plus doux, il se laissoit contredire tant que nous voulions. Mais, enfin, après la mort de Mr. de la Motte, nous crûmes voir que sa doctrine

faisoit du progrès. On crut, dis-je, le voir dans les pieces envoyées l'année suivante à l'Académie pour disputer le prix : en sorte que tous ceux qui en furent les juges, conclurent qu'il étoit temps, & plus que temps de réveiller le souvenir de la prosodie & de l'harmonie. J'entrai volontiers dans leurs vues, & je publiai mes réflexions sur ce sujet, mais sans laisser entrevoir à quelle occasion j'avois pris la plume.

II. Quand nous eûmes fini la révision de notre Dictionnaire pour donner l'édition qui parut en 1740, il fut résolu que nous travaillerions en commun à une espece de Code grammaticale où se trouveroient les notions & les principes qu'un Dictionnaire ne peut débrouiller, ni répéter à chaque mot.

Tout cela étoit bien au long dans la Grammaire de M. l'abbé Régnier, & il nous auroit suffi de l'abréger, si ce savant Auteur ne suivoit pas d'un peu trop près les traces de nos vieux Grammairiens, dont les plus anciens écrivirent sous François I. on diroit qu'alors ils songeoient moins à enseigner leur art, qu'à le rendre difficile. Pourquoi calquer leurs Grammaires sur les Grecques & les Latines, qui ont si peu de raport avec le François ? Pourquoi tant de termes adaptés de gré ou de force à une langue vivante, dont le génie est si différent ? Car, quoique d'habiles critiques aient jugé que notre phrase aprochoit fort de la Grecque ; & quoiqu'en effet cela soit ainsi par comparaison à la phrase latine, dont nous nous écartons presque en tout, il faut pourtant convenir, si l'on veut être de bonne-foi, que cette prétendue conformité du François avec le Grec ne s'étend pas loin.

Mais, dira-t-on, le François étant visiblement tiré du Latin, comment le génie de ces deux Langues n'est-il donc pas le même? distinguons, Messieurs, entre le fond & le génie d'une Langue. Par le fond, j'entends tous les mots qui la composent. Par le génie j'entends les tours qu'elle m'oblige de prendre pour être intelligible, correct, élégant. Or, il n'est pas douteux que le fond de notre François ne vienne principalement du Latin, puisque le Latin lui seul nous a fourni une plus grande quantité de mots, que toutes les autres Langues ensemble. Mais pour le génie, cela ne prouve rien. De fréquents gallicismes déshonorent les vers Latins de l'éloquent *Balzac*: & de fréquents latinismes sont des taches dans la prose Françoise du docte *Huet*. Regardons le Latin comme un superbe édifice détruit par le temps, mais dont les pierres artistement retaillées, & autrement placées, ont servi à construire un nouvel édifice, qui, pour n'être pas sur le même plan, n'en est pas moins commode, ni moins régulier ni moins beau.

Quoiqu'il en soit, l'Académie considérant que tout le jeu de notre Langue, si j'ose ainsi parler, se renferme dans trois sortes de mots, les uns qui se déclinent, d'autres qui se conjuguent, & d'autres enfin qui ne se déclinent, ni ne se conjuguent; ces trois objets furent partagés entre les trois Académiciens que l'on supposoit avoir le plus de loisir, ou le plus de bonne volonté. Mais ce projet, que devint-il? Ceux qui connoissent les Compagnies, & surtout une compagnie aussi libre que la nôtre, ne feront pas cette question. Je dirai seulement que M. l'abbé Gédoyn, qui s'étoit chargé du *Verbe*, nous renvoyoit toujours de mois en

mois, n'ayant pu encore, nous difoit-il, parvenir à fe contenter lui-même. Pour M. l'abbé Rothelin, chargé des *Particules*, je fuis certain qu'il y travailloit férieufement, & que fes recherches, qui devoient embaraffer nos Gallicifmes, étoient fort avancées lorfqu'une maladie lente & douloureufe nous l'enleva. Quant au dernier, il paya fon tribut, & donna les *Effais de Grammaire*, qu'on vous remet ici fous les yeux.

III. Vous aviez fait, Meffieurs, des Remarques fur l'*Athalie* de Racine; & votre exemple m'infpira le courage d'aller plus avant. Oui, le courage; car nous ne nous diffimulons pas à nous-mêmes qu'il en faut pour braver l'opinon prefque générale, qui n'atache qu'une idée de petiteffe à ce genre d'étude. Mais l'envie de vous plaire doune des forces. J'allois effayer fur Defpréaux ce que j'avois fait fur Racine, lorfque M. le Cardinal de Fleury me propofa une occupation qui étoit bien plus de mon goût. On défira pour l'éducation de M. le Dauphin une édition complette de Cicéron, le texte revu avec foin, & un choix de notes éparfes dans les vaftes commentaires qui ont été fi multipliés depuis trois fiecles. Je m'y engageai, fans me douter que ce magafin de notes, tout immenfe qu'il eft, dût me laiffer encore des vuides à remplir. J'avois, dans ma jeuneffe, traduit quelques ouvrages de Cicéron; & j'entrepris de le commenter dans un âge plus mûr. Ainfi les plus agréables & les plus utiles moments de ma vie, je les ai paffés avec vous, Meffieurs, ou avec le plus éloquent des Orateurs, le plus fage des Philofophes. *Adolefcentiam aluit, fenectutem oblectat.*

Voilà du Latin que j'emprunte de lui, & qui fera caufe que je reviendrai fur mes pas.

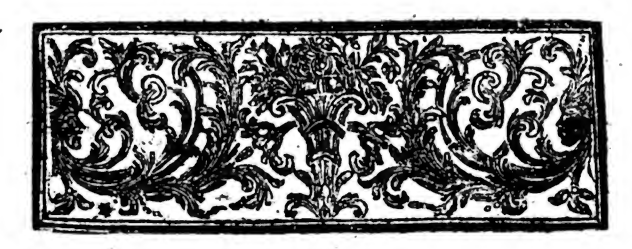
Tout à l'heure je soutenois que la Langue Françoise a son génie particulier, & qu'il seroit aussi dangereux qu'inutile de le chercher ailleurs. Mais si l'on alloit tirer delà quelque conséquence contre les Langues savantes, une si folle erreur auroit bientôt entraîné la ruine des beaux arts. Veut-on savoir là-dessus le sentiment de l'Académie? Qu'on ouvre le Recueil intitulé: *Poëtarum ex Academia Gallica, qui Latinè, aut Grecè scripserunt, Carmina.* Je m'en avouerois l'éditeur, si je n'avois pas eu la témérité d'y mettre aussi quelque chose du mien. A cela près, on y verra que l'Académie, toujours émule de la belle Antiquité, comptoit parmi ceux de ses membres qui ont existé sous le regne de Louis XV, jusqu'à cinq ou six imitateurs de Virgile & d'Horace, sans même y comprendre le Cardinal de Polignac, dont l'Anti-Lucrece s'attirera les regards de nos derniers neveux.

Que me reste-t-il, Messieurs, qu'à vous représenter que ce qui s'écrit sur notre Langue, ne peut mériter la confiance du Public, à moins que votre Tribunal ne l'ait confirmé. Aussi ce volume n'est-il qu'un simple canevas, qui attend vos bons offices. Vous me voyez depuis plus de quarante ans la même assiduité, la même ardeur à partager vos travaux: puis-je me flatter qu'un jour l'examen de ces Remarques vous dérobera quelques instants? Ajoutez, retranchez, corrigez. Je prévois que vous aurez souvent à dire, *il s'est trompé.* Mais dites quelquefois, je vous en suplie: *il nous aimoit, il nous respectoit.*

30 *Mars* 1767.

Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
Causa, sed utilitas officiumque fuit.

OVIDIUS, ex Ponto, III. 9.



PROSODIE FRANÇOISE.



E réduis ce Traité à cinq Articles, dont le premier sera employé à éclaircir des questions préliminaires. Dans le second, je parlerai des Accents. Dans le troisieme, de l'Aspiration. Dans le quatrieme, de la quantité. Et dans le dernier, je ferai voir à quoi peut servir la connoissance de notre Prosodie.

Je n'ai à offrir qu'un foible essai. Puisse-t-il quelque jour donner lieu d'aprofondir un Art qui feroit naître de nouvelles beautés, & comme une nouvelle langue, dans celle que nous croyons savoir.

ARTICLE PREMIER.

Questions préliminaires.

ON peut ici proposer trois questions, sur lesquelles, avant que d'aller plus loin, il est à propos de satisfaire ceux qui pourroient ou n'avoir pas étudié la matiere dont il s'agit,

ou avoir des préjugés contraires à la vérité.

I. Qu'eſt-ce que Proſodie?

II. A-t-on connu autrefois notre Proſodie, & juſques à quel point?

III. Pourquoi notre Proſodie; ſi elle a été fort connue autrefois, l'eſt-elle aujourd'hui ſi peu?

I.

Par ce mot *Proſodie*, on entend la maniere de prononcer chaque ſyllabe réguliérement, c'eſt-à-dire, ſuivant ce qu'exige chaque ſyllabe priſe à part, & conſidérée dans ſes trois propriétés, qui ſont l'Accent, l'Aſpiration, & la Quantité.

Premiérement, il eſt certain que toutes les ſyllabes ne pouvant être prononcées ſur le même ton, il y a par conſéquent diverſes inflexions de voix, les unes pour élever le ton, les autres pour le baiſſer; & c'eſt ce que les Grammairiens nomment *Accents*.

Quelques ſyllabes, en ſecond lieu, ont cela de particulier qu'elles ſe prononcent de la gorge: & c'eſt-là ce que l'on nomme *Aſpiration*.

Troiſiemement, on met plus ou moins de temps à prononcer chaque ſyllabe, enſorte que les unes ſont cenſées longues & les autres breves: & c'eſt ce qu'on apelle *Quantité*.

Voilà donc trois définitions bien diſtinctes, & qui font voir qu'à la prononciation de chaque ſyllabe, la voix peut ſe modifier tout à la fois de trois différentes manieres, dont je donnerai une plus ample explication, lorſque je viendrai à traiter de chacune en particulier.

Or il me paroît que ces trois principes qui conſtituent la Proſodie, apartiennent à toutes les langues. Car enfin, quel fléau pour l'oreille,

qu'une constante & invariable monotonie ? Il n'y en a pas même d'exemple, ni dans le cri des animaux, ni dans quelque bruit que ce puisse être pour peu qu'il soit continu.

Mais les principes de la Prosodie sont-ils fixes ? Sont-ils arbitraires ? Voilà ce que chacun doit examiner dans sa langue. S'ils sont arbitraires, dispensons-nous de pousser plus loin nos recherches. S'ils sont fixes, il est honteux de les ignorer.

Pour moi, généralement parlant, je suis porté à les croire arbitraires dans deux sortes de langues : dans celles qui sont encore trop récentes, & dans celles qui n'ont cours que parmi un peuple grossier. Mais, par la même raison, je les crois fixes dans les langues qui ont une certaine ancienneté, & qui sont dans la bouche d'une nation polie.

Toutes les langues vraisemblablement, ont été rudes & informes dans leur origine. Mais les hommes ayant un goût naturel pour l'ordre, ils s'entendent tous sans y penser, & même sans le savoir, à écarter, ou du moins à diminuer ce qui le blesse. J'apelle ordre, dans la question présente, les raports que les sons doivent avoir les uns avec les autres, & leur conformité avec les organes, soit de celui qui parle, soit de celui qui entend.

Vouloir ici examiner, qu'est-ce qui fait cette conformité ; & en quoi consistent ces raports, ce seroit nous engager dans une dispute obscure, d'où la Physique a peine à se tirer. Heureusement les leçons de la nature sont moins difficiles, & plus certaines. Ce n'est point par la voie du raisonnement, c'est par l'habitude qu'elle instruit. Il est vrai que cette maniere d'enseigner nous paroît, à nous qui vivons si peu, d'une

prodigieuse lenteur. Mais c'est la seule capable de réussir dans les arts, qui ont pour base le sentiment : & de ce nombre est l'art de donner à une langue ce qui lui est nécessaire, non pour subvenir à nos besoins seulement, mais pour flatter notre goût.

Je supose donc un pays, où il n'y eut jamais de particulier qui fut Mathématicien, & je dis qu'il y aura cependant un esprit métaphysique & géométrique, répandu dans le Public. Ainsi le Public, guidé par cette espece d'instinct, y fera peu-à-peu, & jusqu'à un certain point, toutes ces mêmes observations, dont l'assemblage compose un Art, lorsqu'elles viennent à être rédigées, & combinées par des hommes savants. On pourroit aisément montrer que cela est vrai de la Musique, qui n'est, à proprement parler, qu'une extension de sa Prosodie.

Ajoutons que ces sortes de connoissances, qui se doivent, non au raisonnement, mais à l'habitude, dépendent absolument des organes, & qu'ainsi, lorsqu'un climat produit des hommes bien organisés, le progrès de ces connoissances y est non-seulement plus grand, mais encore plus rapide ; au-lieu qu'en d'autres pays, où les organes sont, pour ainsi parler, d'une trempe différente, les siecles depuis un temps infini se succedent les uns aux autres, sans que les habitans de ces pays-là fassent rien pour les arts, qui n'intéressent que le sentiment

On sait à quel point de perfection les Grecs avoient porté leur Prosodie. On sait aussi, du moins en ce qui regarde les longues & les breves, quelle étoit celle de la langue Latine. Pour ce qui est de l'Accent, l'exemple des Chinois nous fait voir de quelle délicatesse l'oreille est capable, puisque chez eux le même mot n'étant

que d'une syllabe, peut avoir jusqu'à onze sens très-différents, selon la différence de sa prononciation. Mais évitons tout détail sur la Prosodie des autres peuples; il ne s'agit que de la nôtre.

II.

Pour savoir depuis quand, & jusqu'à quel point la Prosodie a été connue parmi nous, il seroit inutile de remonter au-delà de François I. Les savants hommes & les beaux esprits, dont il fit l'ornement de sa Cour, donnerent à notre Langue *un caractere* (a) *d'élégance & de doctrine*, qu'elle n'avoit point auparavant. Ce grand Roi, qui a été, non pas le restaurateur, mais le pere des beaux Arts en France, transmit son goût aux héritiers de sa Couronne. Jamais la Poésie ne fut si fort en honneur que sous Charles IX. En un mot, l'Histoire nous prouve que les fondements sur lesquels nos bons écrivains ont bâti sous le regne de Louis XIV, furent tracés & même posés en partie dès le siecle précédent. Ainsi c'est dans les monuments de ce temps-là qu'il faut chercher les premiers vestiges de notre Prosodie : & nous y trouverons plus de lumieres sur ce sujet, qu'il ne s'en trouve peut-être dans toutes les Grammaires, & dans toutes les Rhétoriques imprimées de nos jours.

On a vu que la Prosodie renferme les Accents, l'Aspiration, & la Quantité. A l'égard des Accents, il n'est pas possible de savoir quels ils étoient autrefois, puisque l'accent *imprimé* n'est point l'accent *prosodique*, comme je l'expliquerai ci-après. Quant à l'Aspiration, il y

(a) *Entretiens d'Ariste & d'Eugene.* Quatrieme édition de Cramoisy, page 149.

a lieu de croire qu'elle a toujours été la même. Reſte enfin la Quantité, qui eſt le point capital de la Proſodie, & ſur lequel nos Anciens paroiſſent avoir été plus décidés que nous ne le ſommes aujourd'hui.

Jodelle, l'un des Poëtes qui compoſoient la Pleïade fameuſe ſous Henri II, mit à la tête des Poéſies d'Olivier de Magny, imprimées en 1553, un Diſtique meſuré par dactiles & par ſpondées, à la maniere des Grecs & des Latins. Ce n'eſt pas encore ici le lieu d'examiner ſi cette ſorte de verſification étoit conforme au génie de notre langue : j'y reviendrai ſur la fin de ce Traité : il me ſuffit, quant à préſent, d'en pouvoir conclure qu'elle ſupoſe notre quantité bien connue dès-lors & bien établie.

Paſquier, dans ſes Recherches, nous aprend qu'en l'année 1555, le Comte d'Alcinois (c'eſt-à-dire Nicolas Deniſot, qui déguiſoit ainſi ſon nom) fit des vers hendécaſyllabes à la louange d'un Poëme, dont lui Paſquier étoit auteur. Paſquier ajoute qu'en 1556, à la priere de Ramus, *perſonnage de ſinguliere recommandation, mais auſſi grandement déſireux de nouveautés*, il fit en ce genre un eſſai de *plus longue haleine* que les deux précédents, qui étoient ce Diſtique de Jodelle, & ces Hendécaſyllabes de d'Alcinois. Paſquier (*a*) raporte enſuite ſon eſſai qu'il croit quelque choſe de merveilleux, & qui conſiſte dans une élégie de vingt-huit vers.

Juſqu'alors ce nouveau genre de verſification n'avoit pu réuſſir, puiſqu'à peine deux ou trois Poëtes avoient oſé s'y exercer, comme en paſſant. On étoit de tout temps accoutumé à la Rime; c'eſt un ſon qui frape les oreilles les

(*a*) Recherches, liv. VII, chap. 12.

plus grossieres, au-lieu que la cadence qui résulte des breves & des longues, ne peut fraper qu'une oreille délicate. Aussi ne tarda-t-on pas à tâcher de réunir ces deux sortes d'agréments, la Quantité & la Rime. Pasquier attribue l'invention des vers mesurés & rimés tout ensemble, à Marc-Claude de Buttet, dont les Poésies parurent en 1561. Mais comme je n'entreprends pas ici l'Histoire de nos vers mesurés, je puis impunément suprimer beaucoup d'autres noms semblables, oubliés depuis long-temps; & c'est assez de savoir que cette nouveauté donna lieu à un établissement littéraire, dont le souvenir mérite bien d'être conservé. Je parle d'une *Académie qui fut établie sur la fin de l'année* 1570, *pour travailler* (a) *à l'avancement du langage François, & à remettre sus, tant la façon de la poésie, que la mesure & réglement de la Musique anciennement usitée par les Grecs & Romains.* Jean-Antoine de Baïf, Poëte, & Joachim Thibault de Courville, Musicien, furent les promoteurs de cet établissement. Par les Lettres-Patentes que le Roi leur accorda, ils ont pouvoir de se choisir des Associés, six desquels jouiront des *privileges, franchises & libertés dont jouissent*, dit Charles IX, *nos autres Domestiques, & à ce que ladite Académie soit suivie & bonorée des plus Grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le surnom de Protecteur & premier Auditeur d'icelle.* Voilà, ou je suis bien trompé, la premiere Académie qui ait été instituée pour notre Langue uniquement, & sans embrasser d'autres sciences. Henri III n'eut pas moins de goût que Char-

(a) Voyez les *Lettres-Patentes*, raportées tout au long, avec les Statuts de cette Académie, dans l'Histoire de l'Université de Paris, Tome VI. page 714.

les IX pour les exercices de cette Compagnie naissante, ainsi qu'on le peut voir dans les (*a*) *Antiquités de Paris*. Mais elle fut bientôt dérangée par les guerres civiles : & la mort de Baïf, arrivée en 1591, acheva de mettre en déroute sa petite société d'Académiciens.

Passerat, Desportes, Rapin, & Scévole de Sainte-Marthe, ne laisserent pas de continuer à faire des vers mesurés. Personne, que je sache, n'en a fait depuis. C'est dommage qu'aucun d'eux n'ait enseigné la théorie des Accents & de la Quantité. Henri (*b*) Estienne, le plus célébre Grammairien du seizieme siecle, n'en a parlé que superficiellement. Théodore de Bese, dans son Traité (*c*) *de la bonne Prononciation du François*, est le seul auteur de ma connoissance, qui ait un peu aprofondi cette matiere. Son principal défaut, mais défaut qu'on a rarement occasion de reprocher à ceux qui se mêlent d'écrire, c'est d'être trop court. Il a voulu dans quatre ou cinq pages, renfermer ce qui demandoit nécessairement un plus long détail.

J'en étois là de mes recherches, lorsqu'il m'est tombé entre les mains un (*d*) petit volume du fameux d'Aubigné, où, dans une Préface qu'il met à la tête de quelques Pseaumes traduits en vers mesurés, il dit que cette maniere de vers n'a point été inventée par Jodelle, ou par Baïf, comme on le prétend : mais qu'il

(*a*) *Histoire & Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, par Sauval, Tome II. page 493, &c.

(*b*) On peut voir sa *Précellence du langage François*, page 12, & ses *Hypamnéses de Gallica*, page 6, &c.

(*c*) *De Francicæ linguæ recta pronunciatione Tractatus*. Genevæ, 1584.

(*d*) *Petites œuvres mêlées du Sieur* (Théodore Agrippa) *d'Aubigné*. Geneve, 1630.

ſe ſouvient d'avoir vu l'Iliade & l'Odiſſée traduites en vers héxametres par un nommé *Mouſſet*, & imprimées avant que ni Baïf ni Jodelle fuſſent au monde. Que penſer, après cela, de Paſquier, auteur contemporain, qui nous vante le Diſtique fait en 1553, comme le premier eſſai de cette poéſie? Que penſer de Ramus, qui dans ſa grammaire publiée en 1662, dit que pour rendre les regles de la Proſodie familieres aux François, il faut ſouhaiter que nous ayons des Poëtes, qui meſurent leurs ſyllabes à la maniere des Anciens? Ramus, dix ans après, dans une nouvelle édition de cette même Grammaire, charmé de voir ſes vœux accomplis, ſe récrie avec une ſorte d'enthouſiaſme ſur deux pieces qui venoient de paroître, l'une en vers élégiaques, l'autre en vers ſaphiques. Pouvoit-il donc ignorer une traduction entiere de l'Iliade & de l'Odyſſée? Mais peu nous importe de ſavoir la vraie époque des vers meſurés. Quoi qu'il en ſoit, nous voyons évidemment, que nos ancêtres ont cru avoir des principes fixes ſur la Proſodie: & c'eſt à nous, par conſéquent, à examiner ce qui nous en reſte.

III.

Puiſque notre Proſodie fut autrefois ſi connue, pourquoi l'eſt-elle aujourd'hui ſi peu?

Pour pluſieurs raiſons, dont la premiere eſt fondée ſur le peu de beſoin qu'on croit en avoir.

Rien n'étoit plus néceſſaire, ni en même-temps plus facile aux Grecs & aux Romains, que de ſavoir exactement leur Proſodie; car elle faiſoit; non pas un ſimple agrément, mais l'eſſence même de leur verſification: & com-

me la lecture des Poëtes étoit un des principaux objets de leur éducation, ils aprenoient méthodiquement, & dès l'enfance, à bien prononcer. Un Romain, un Athénien de la lie du peuple auroit sifflé un acteur, qui eût alongé ou accourci une syllabe mal à propos. Mais si toute vérité étoit bonne à dire, nous avouerions qu'il n'est point rare qu'un François vieillisse sans avoir, ni apris, ni soupçonné qu'il y ait des syllabes plus ou moins longues les unes que les autres. Pour les Grecs & les Romains, la Prosodie étoit d'une obligation étroite. Pour nous, si l'on veut, elle ne sera qu'une délicatesse, qu'une beauté accessoire, soit dans notre prononciation, soit dans nos écrits. Je n'en demande pas davantage; & partant de ce principe, qu'on doit cependant étendre plus loin, je dis que nous faisons mal de négliger notre Prosodie, puisque la parole étant l'organe de la pensée, on est louable de s'apliquer à la rendre plus insinuante, plus propre à persuader, plus capable de peindre ce que nous pensons.

Une seconde raison, qui fait que notre Prosodie est si peu connue, c'est que ceux qui seroient le plus en état d'en aprofondir les regles, sont précisément ceux qui aportent à cette étude le plus de préjugés. Un homme savant posséde le grec & le latin : il admire la beauté de ces deux langues, & avec raison ; mais de croire que notre Prosodie, si elle ne ressemble pas en tout à la leur, est donc nulle, c'est une erreur. Toutes les langues ont leur génie particulier : & plus une langue aura été perfectionnée, c'est-à-dire, accommodée aux usages & au goût du peuple qui la parle, moins il lui restera de ressemblance avec la langue,

qu'on supose *matrice*, du moins par raport à elle. Une regle générale dans le Latin, & qui ne souffre point d'exception, c'est que toute syllabe qui finit par une consonne suivié d'une autre, est longue, mais en François, au contraire, le redoublement de la consonne, presque toujours; avertit que la syllabe est breve. Pour les voyelles, c'est une regle assez générale dans le latin, que toutes les fois qu'il y en a deux de suite, la premiere abrege la syllabe où elle se trouve : mais toutes les fois, au contraire, que notre E muet finit un mot, ou est à la suite d'une autre voyelle, il alonge la pénultieme. Tout ceci deviendra plus clair par les exemples que je raporterai un peu plus bas. Je le répete, il faut qu'un Savant, pour étudier notre Prosodie, se départe de ses préjugés. Quinault, à ce qu'on dit, ne savoit que sa langue maternelle; & ses vers, pourtant, étoient meilleurs à mettre en chant, que ceux des Poëtes qui savoient du Grec & du Latin.

Une troisieme & derniere raison, qui fait que la connoissance de notre Prosodie se perd de plus en plus, ce sont les changements introduits dans l'orthographe depuis soixante ans. On a suprimé la plupart des lettres, qui ne se faisoient pas sentir dans la prononciation. Mais si nous entrons dans quelque détail, nour verrons que bien loin de nuire à la prononciation; elles servoient à la fixer. On écrivoit, *il plaist*, *il paist*, pour faire sentir qu'on doit apuyer sur cette syllabe, au-lieu qu'on ne fait que glisser sur celle-ci, *il fait*, *il sait*. On écrivoit, par la même raison, *fluste*, *crouste*, pour les distinguer de *culbute*, *déroute*. On redoubloit (*a*) la voyelle, pour alonger la syllabe.

(*a*) *Aage*, *roole*, *baailler*, *raaler*. On en a même usé

Au contraire, pour l'abréger on redoubloit la consonne. Je pourrois, par cent & cent exemples, montrer qu'en matiere d'orthographe nos peres n'avoient rien fait sans de bonnes raisons; & ce qui le prouve bien, c'est que souvent ils ont secoué le joug de l'étymologie; comme dans *couronne*, *personne*, où ils redoublent la lettre N, de peur qu'on ne fasse la pénultieme longue en François, ainsi qu'en Latin.

Peut-être y avoit-il des inconvénients dans l'ancienne ortographe; mais à la bouleverser, comme on voudroit faire aujourd'hui, il y en auroit encore de plus grands. A la bonne heure, par exemple, qu'on suprime les autres muettes, qui marquoient qu'une syllabe est longue, comme dans *teste*, dans *paste*; car on peut me faire entendre la même chose par un accent, *tête*, *pâte*. Mais quoique l'un des T soit muet dans *tette*, dans *patte*, c'est une nécessité de continuer à écrire ainsi, parce qu'en pareil cas il n'y a point d'autre signe que le redoublement de la consonne, qui puisse marquer la briéveté de la syllabe.

Quand je parle de l'ancienne orthographe, il ne faut pas croire que je renvoie à des temps bien éloignés. Je parle de celle que l'Académie Françoise adopta d'abord, & qui a été suivie dans les deux premieres éditions de son Dictionnaire. On a voulu, dans la troisieme, tenir un juste milieu: ne s'obstinant point à vouloir conserver des lettres, dont on peut se passer, & que le public a tout-à-fait rejettées, mais fuyant avec soin tous ces ridicules excès,

ainsi dans les adverbes, dont la pénultieme doit être appuyée: *expressément*, *séparément*. Voyez les *Hypomneses* d'Henri Estienne, page 18.

où se portent l'ignorance des Imprimeurs & la témérité de quelques auteurs. Plus l'orthographe est menacée d'innovation, plus il devient essentiel de fixer, s'il se peut, la Prosodie.

ARTICLE SECOND.

Des Accents.

VOyons d'abord ce que c'est qu'*Accent*, & nous répondrons ensuite à une objection qui se fait contre l'accent François.

I.

On attache différentes idées à ce mot *Accent*. Mais en l'accompagnant d'une épithete, on sauvera l'équivoque. Ainsi distinguons l'accent *prosodique*, l'accent *oratoire*, l'accent *musical*, l'accent *provincial*, l'accent *imprimé*.

Par l'accent *prosodique*, on entend, comme je l'ai dit ci-dessus, une inflexion de la voix, qui s'éleve ou qui s'abaisse. Quelquefois aussi, & l'on éleve d'abord & l'on rabaisse ensuite la voix sur une même syllabe. Voilà ce qui forme trois accents, que les Grammairiens apellent l'*Aigu*, le *Grave*, & le *Circonflexe*; l'Aigu, qui éleve la voix; le Grave, qui l'abaisse; & le Circonflexe, qui, étant composé de tous les deux, sert à l'élever d'abord, & à la rabaisser ensuite sur une même syllabe. Voilà, dis-je, ce qu'enseignent d'une maniere uniforme, & sans autre éclaircissement, ceux qui ont traité de la Prosodie des Grecs. Mais une syllabe n'étant qu'une voyelle, ou seule, ou jointe à

d'autres lettres articulées par une ſimple émiſſion de voix ; quelques Grammairiens ont demandé comment il étoit poſſible de hauſſer & de baiſſer ſucceſſivement le ton ſur une même ſyllabe ? Aparemment les Grecs n'y trouvoient nulle difficulté : mais le célébre (*a*) Sanctius, à qui l'on peut bien s'en raporter, prétend que l'accent *circonflexe* n'a point ſubſiſté dans la langue Latine, & je doute qu'il puiſſe être d'uſage dans la nôtre, ſi ce n'eſt dans quelque ſyllabe où domine une diphtongue.

Il y a, en ſecond lieu, un accent *oratoire*, c'eſt-à-dire, une inflexion de voix, qui réſulte, non pas de la ſyllabe matérielle que nous prononçons, mais du ſens qu'elle ſert à former dans la phraſe où elle ſe trouve. On interroge, on répond, on raconte, on fait un reproche, on querelle, on ſe plaint : il y a pour tout cela des tons différents ; & la voix humaine eſt ſi flexible, qu'elle prend naturellement & ſans effort toutes les formes propres à caractériſer la penſée ou le ſentiment. Car non-ſeulement elle s'éleve ou s'abaiſſe, mais elle ſe fortifie, ou s'affoiblit : elle ſe durcit, ou s'amollit ; elle s'enfle, ou ſe rétrécit ; elle va même juſqu'à s'aigrir. Toutes les paſſions, en un mot, ont leur accent ; & les degrés de chaque paſſion pouvant être ſubdiviſés à l'infini, delà il s'enſuit que l'accent *oratoire* eſt ſuſceptible d'une infinité de nuances, qui ne coûtent rien à la nature, & que l'oreille ſaiſit, mais que l'art ne ſauroit démêler.

A l'égard de l'accent *muſical*, il conſiſte, ainſi que les précédents, à élever la voix, ou à la baiſſer ; mais avec cette différence eſſentiel-

(*a*) *Minerva*, *lib.* I. *cap.* 3.

le,

le, qu'il en ſubordonne l'abaiſſement, ou l'élévation, à des intervalles certains, & qui ſont tellement meſurés, que s'en départir le moins du monde, c'eſt enfreindre les loix de la Muſique.

On entend aſſez ce que c'eſt que l'accent *provincial*. Accent, pris en ce ſens, embraſſe tout ce qui a raport à la prononciation; & par conſéquent, outre les diverſes inflexions de la voix, il embraſſe la Quantité. Ainſi l'accent Gaſcon, outre qu'il éleve la voix où il ne faut pas, abrege beaucoup de ſyllabes longues; & l'accent Normand, outre qu'il baiſſe ſouvent la voix où il ne faut pas, alonge beaucoup de ſyllabes breves. Pour les fautes qui regardent la quantité, j'eſpere qu'un homme de province trouvera quelque ſecours dans le quatrieme article de ce Traité. Pour la maniere de gouverner ſa voix, en quoi conſiſte proprement l'accent, elle ne s'enſeigne point par écrit. On peut envoyer un opéra en Canada, & il ſera chanté à Quebec, note pour note, ſur le même ton qu'à Paris. Mais on ne ſauroit envoyer une phraſe de converſation à Montpellier, ou à Bordeaux, & faire qu'elle y ſoit prononcée, ſyllabe pour ſyllabe, comme à la Cour. Auſſi eſt-ce une ancienne maxime, *Que pour bien parler François, il ne faut point avoir d'accent* Par-là, ſans doute, on n'a pas voulu nous faire entendre qu'il falloit être monotone. On a ſeulement voulu dire qu'il ne faut point avoir l'accent de telle ou de telle province; car chaque province a le ſien.

Quant à l'accent *imprimé*, perſonne n'ignore que ce ſont de petites lignes tracées ſur une voyelle. Pour marquer l'*aigu*, on tire la ligne de la droite à la gauche, comme dans *bonté*.

Pour le *grave*, on la tire de la gauche à la droite, comme dans *progrès*. Pour le *circonflexe*, en réunissant ces deux lignes, on en fait la figure d'un *v* renversé, comme dans *tôt*. Mais quoique ces signes soient précisément les mêmes que ceux qui marquoient l'accent *prosodique* des Grecs, ne croyons pas qu'en François ils aient la même destination. Je m'explique. Toutes les fois qu'une syllabe Grecque est marquée d'un accent aigu, cela nous aprend que cette syllabe, relativement à celles qui la précedent & qui la suivent, doit être élevée. Toutes les fois, au contraire, qu'une syllabe Françoise est marquée d'un accent aigu, comme dans *bonté*, cela ne m'aprend rien autre chose, si ce n'est que l'E, qui se trouve dans cette syllabe, est fermé, & doit se prononcer autrement que si c'étoit un E ouvert, ou un E muet. Pour ce qui est de l'accent grave, il ne nous sert pareillement que pour désigner l'E ouvert, comme dans *progrès*, & pour différencier certains mots, qui s'écrivent & se prononcent de même, mais sans avoir le même sens : par exemple, dans la préposition *à*, & dans les adverbes *là*, & *où*, afin qu'on les distingues d'*a*, venant du verbe *avoir*; de *la*, article; & d'*ou*, conjonction. Plus souvent encore l'accent circonflexe ne sert qu'à marquer la supression d'une lettre, qui étoit autrefois employée pour rendre la syllabe longue : comme dans *bête*, *tôt*, *aimât*, qui s'écrivoient autrefois, *beste*, *tost*, *aimast*. Ainsi en conservant le nom & la forme des accents écrits dans le Grec, nous en avons presque dénaturé la valeur & l'emploi.

Revenons donc à l'accent *prosodique*, puisqu'on voit maintenant, à ne pouvoir s'y méprendre, que toutes les difficultés roulent sur

celui-là ſeul. Avons-nous des ſyllabes, & quelles ſont-elles, qui, conſidérées à part, & ſans aucune relation à ce que la phraſe entiere ſignifie, demandent d'être élevées ou baiſſées dans une prononciation ordinaire & naturelle? Voilà, le plus clairement qu'il m'eſt poſſible, l'état de la queſtion.

Théodore de Beze, le ſeul (*a*) de nos François qui paroiſſe l'avoir examinée, la décide hardiment. *Toute* (*b*) *ſyllabe longue*, dit-il, *demande l'accent aigu, & toute ſyllabe breve, l'accent grave*. Mais cette prétendue regle, à la prendre ſans reſtriction, eſt viſiblement fauſſe. Pour y trouver du vrai, il faut la réduire à ceci : Que pour l'ordinaire, ſi nous hauſſons la voix, c'eſt une ſyllabe longue; & ſi nous la baiſſons, c'eſt ſur une breve.

Au ſentiment de Beze, on peut opoſer celui (*c*) d'Eraſme. Car quoiqu'Eraſme n'ait en vue que la prononciation du grec & du latin, cependant ſon principe, *Qu'entre Accent & Quantité il n'y a nulle relation, nulle dépendance eſſentielle*, ne regarderoit-il pas toutes les langues en général?

(*a*) Quand j'ai écrit ceci, je n'avois pas encore vu la ſavante Lettre que M. l'Abbé Batteux m'a fait l'honneur de m'adreſſer, & qui eſt imprimée dans ſes *Principes de Littérature*, tout à la fin du Tome V.

(*b*) *Illud autem certò dixerim, ſic concurrere in Francica lingua tonum acutum cum tempore longo, ut nulla ſyllaba producatur, quæ itidem non attollatur; nec attollatur ulla, quæ non itidem acuatur : ac proinde ſit eadem ſyllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta*, pag. 74.

(*c*) *De recta græci latinique ſermonis pronunciatione Dialogus*. Edition de Lyon, 1531.

Pag. 79. *Accentus igitur incertus eſt index ſpatii ſyllabici*. Et pag. 81. *Unde nos ſumus uſque adeò ἄμυσοι ut omnes acutas ſyllabas ſonemus productione morâ, graves omnes corripiamus?*

Qu'un habile Muſicien prenne une page de François, peu importe de quel livre. Qu'il la faſſe lire à haute voix, & bien diſtinctement, par cinq ou ſix femmes, dont l'accent ſoit pur. Qu'elles liſent chacune en différents temps, en différents lieux, & l'une à l'inſçu de l'autre, ſans qu'elles ſachent ce qu'on veut d'elles. Que ce Muſicien ait l'art de nous bien marquer ſur quelles ſyllabes elles auront hauſſé ou baiſſé le ton. Alors, ſi l'uniforme s'y rencontre, non-ſeulement nous ſerons perſuadés, comme peut-être nous le ſommes déjà, que nous avons des ſyllabes qui, priſes matériellement, demandent qu'on éleve la voix, ou qu'on la baiſſe; mais de plus, nous reconnoîtrons par le mélange des éléments, voyelles & conſonnes, quelle eſt la cauſe phyſique qui fait que l'organe varie ainſi ſes inflexions.

Jamais pareille épreuve ne s'eſt faite, ni ne pourra réuſſir. Non qu'il n'y ait dans toute lecture, dans tout diſcours, beaucoup de tons que l'on peut noter, parce qu'au moyen des intervalles fort ſenſibles, ils deviennent commenſurables. Mais combien d'autres, qu'il ne ſera pas poſſible de ſaiſir, & de graduer? Je dis graduer; car ſi nous avons des longues plus ou moins longues, & des breves plus ou moins breves, nous avons également des inflexions de voix tantôt plus fortes, tantôt moins.

Tout détail plus ample ſur notre accent ſe montre à moi comme un labyrinthe, où je craindrois de me perdre; & par la même raiſon, je dois me taire ſur les accents *nationaux*. Telle eſt, à cet égard, l'illuſion de l'habitude, que perſonne n'eſt mécontent du ſien. On fait plus, on trouve dans tout autre accent quelque choſe

qui déplaît. Une nation (*a*) se croit la seule qui sache prononcer, qui sache chanter; & si nous avons quelquefois censuré l'accent de nos voisins, ceux-ci usent de représailles.

Parmi les reproches qu'ils nous font, j'en choisis un, qui se répete volontiers depuis quelques années, & qui mérite un examen plus que superficiel.

I I.

On prétend que (*b*) *notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des* E *muets, & que ces* E *qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, & le sont d'une maniere uniforme*, gloi-reu, victoi-reu, barbari-eu, furi-eu. *Voilà*, dit-on, *ce qui rend la plupart de nos airs, & notre récitatif, insuportables à quiconque n'y est pas accoutumé.*

Que l'Auteur célébre, dont je cite les paroles, nous permette d'examiner ces deux points. 1°. Est-il bien vrai que notre langue soit la seule qui ait des mots terminés par le son résultant de notre E muet? 2°. Est-il bien vrai que ce son, dans la Musique, doit être celui d'*eu*?

Posons d'abord un principe, qui n'est pas contesté: Que dans aucune langue, ni vivante ni morte, il n'est possible de prononcer une consonne sans le secours d'une voyelle, ou écrite, ou sous-entendue; & qu'au défaut de toute autre voyelle, c'est ce que nous apellons l'E muet,

(*a*) *Angli concinendo jubilare, Hispani fletus promere, ululatus Germani, Itali caprizare, Galli soli cantare.* Le Pere Mersenne, dans ses *Quæstiones in Genesim*, pag. 1610.

(*b*) *Voltaire*, Article des Musiciens, dans son Siecle de Louis XIV.

écrit, ou non écrit, qui nous ſert à prononcer une conſonne, quand cette conſonne eſt finale, comme dans *David*, ou immédiatement ſuivie d'une autre, comme dans *arbre*. On prononce néceſſairement comme ſi l'orthographe de ces mots étoit *Davi-de* & *are-be-re*. Une femme, il n'y a pas long-temps, m'écrivoit que le Régiment de ſon fils alloit à *Seteraceboure*, pour dire *à Strasbourg*. Où l'uſage ne reconnoît que deux ſyllabes, ſon oreille en trouvoit ſix, & la plume obéiſſoit à l'oreille.

Or, de ce principe concluons que ſi notre langue a quelque choſe de ſingulier, & qui n'apartienne qu'à elle, c'eſt que ce ſon foible, ſans lequel on ne peut prononcer une conſonne iſolée, ou finale, nous le marquons ſouvent par la lettre E, qui perd alors ſa valeur naturelle, & qui, pour ainſi dire, demeure muette; au lieu que les autres langues, pour faire retentir leurs conſonnes, ſe paſſent d'un pareil ſecours. Ainſi l'oculaire peut nous être particulier, mais l'auriculaire eſt le même pour tous. Quand on nous parlera du *luxe*, ou d'un *Ruſſe*, mots françois, l'oreille les diſtinguera-t-elle de *lux*, & de *rus*, mots latins?

Mais nous-mêmes, pour faire retentir nos conſonnes iſolées, ou finales, nous ne les accompagnons pas toujours de notre E muet. Car nous écrivons *David*, & avide, un *bal*, & une balle; un *aſpic*, & une pique; le *ſommeil*, & il ſommeille; *mortel*, & mortelle; *caduc*, & caduque; un *froc*, & il croque, &c. Jamais un aveugle de naiſſance ne ſoupçonneroit qu'il y eût une orthographe différente pour ces dernieres ſyllabes, dont la déſinence eſt abſolument la même.

Auſſi les étrangers ont-ils peine à diſtinguer

quand la consonne finale a besoin, ou non, d'être accompagnée d'un E muet. On peut en juger par les vers suivants :

(*a*) *La nuit, campagne du Repos,*
De son crêp *couvrant la lumiere,*
Avoit jetté sur ma paupiere
Ses plus léthargiques pavots.

Vous y voyez *crêp*, au-lieu de *crêpe*, qui est le seul usité. Assurément, si ces vers sont du Poëte à qui le Public les attribue, cela prouve que la supériorité du génie & des lumieres, à quelque degré qu'elle soit portée, ne suplée point à la connoissance de ces petits riens, qui tiennent uniquement à l'usage. Il n'y a, en effet, que l'usage, & l'usage actuel, qui puisse nous aprendre que dans ce mot *crêpe*, la consonne finale n'est prononcée qu'à l'aide d'un E, quoiqu'elle s'en passe dans *cet*, dans *Alep*, dans *cap*, dans *banape*, &c.

Ronsard, dans son Art Poétique, nous fait voir que l'usage de son temps accordoit bien d'autres licences qui concernent l'E muet. On étoit maître alors de le suprimer où il étoit de trop, mais encore de l'introduire où la mesure des vers le demandoit. Tantôt les versificateurs mettoient *Hercul'*, *Ulys'*, *hom'*, *el'*, *jou'*, pour *Hercule*, *Ulysse*, *homme*, *elle*, *joue*, &c. Tantôt, au-lieu *d'esprit*, *larcin*, *soupçons*, *guerdon*, ils mettoient *esperit*, *larrecin*, *soupeçon*, *guerredon*, pour en faire des trissyllabes : & d'*orphelin*, au contraire, ils en faisoient *orflin*.

Par-là, du moins, nous concevons que no-

(*a*) *Lettre à Voltaire*, parmi les Œuvres du Philosophe de Sans-Souci.

tre E muet n'eſt pas tant une lettre qu'un ſigne proſodique, lequel ſigne auroit pu être telle autre figure qu'on auroit voulu, comme en effet nous venons de voir que les contemporains de Ronſard, y emploient une apoſtrophe.

Mais, dira-t-on, pourquoi *David* & *avide*, *froc*, & *croque*, ne riment-ils pas? Parce que nos Poëtes, jaloux de l'oculaire, n'ont voulu (*a*) compter pour rimes féminines que celles où l'E muet ſeroit écrit.

Voici ma ſeconde queſtion, & la plus importante. Eſt-il vrai que dans le chant on doive prononcer *gloi-reu*, *victoi-reu*, &c. il s'agit, non du fait, mais du droit.

J'ai cherché à m'éclaircir là-deſſus avec des maîtres de l'art; il m'a paru qu'en général, ſi le Grammairien ſait peu de muſique, le Muſicien ſait encore moins de Grammaire. Quoi qu'il en ſoit, j'éleverai des doutes qu'un plus habile réſoudra. Tout conſiſte, ſi je ne me trompe, dans la nature du ſon que l'E muet produit. Je le définis, une pure émiſſion de voix qui ne ſe fait entendre qu'à peine, qui ne peut jamais commencer une ſyllabe, qui, dans quelque endroit qu'elle ſe trouve, n'a jamais le ſon dictinct & plein de voyelles proprement dites; & qui même ne peut jamais ſe rencontrer devant aucune de celles-ci, ſans être tout-à-fait élidée. Au contraire, le ſon *eu*, tel qu'on l'entend deux fois dans *heureux*, eſt auſſi diſtinct & auſſi plein, il a même force & même

(*a*) Pure convention. Car, ſelon l'oreille, il y aura quatorze ſyllabes dans

N'eſt point le fruit tardif d'une lente vieilleſſe.

puiſque la finale *dif*, n'eſt pas moins ſonore que celle de *griffe*, diſſyllabe. Mais la convention étant ſi ancienne, il n'eſt plus temps de réclamer.

consistance que le son des voyelles proprement dites : & delà vient qu'il est compté par nos meilleurs Grammairiens au nombre des vraies voyelles françoises.

Que si l'on chante *gloi-reu*, cette désinence acquiert tous les droits des voyelles, modulation, tremblement, tenue, port de voix : & par conséquent on pourra fredonner sur la derniere de *gloi-reu?* Oui, sans doute, si l'on se permet de prononcer ainsi.

Allons plus loin. Puisque l'E muet écrit, ou non écrit, ne fait qu'une différence oculaire, voyons de conséquence en conséquence, où ceci nous conduira. Voici des paroles à mettre en chant.

Esprits qui portez le tonnerre,
Impétueux tyrans des airs,
Qui faites le péril des mers,
Et les ravages de la terre,
Vents, &c. Ode du P. de la Rue.

J'avoue que mon oreille n'en fait point assez pour distinguer le son de ces quatre rimes. Je n'entends qu'*erre* par-tout, en suposant qu'on ne fera pas mal-à-propos, & contre l'usage, sonner les *s* d'*airs* & de *mers*, où elles ne sont que signes du pluriel. Ainsi la même raison, s'il y en avoit une, qui fait chanter *gloi-reu*, fera chanter *tonnè-reu* : & l'oreille qui goûtera *tonnè-reu*, demandera *mè-reu*, *ai-reu*.

Allons encore plus loin. Si cela se pratique dans le françois, pourquoi n'en sera-t-il pas de même dans toutes les langues, dont les finales sont retentissantes? Attendons-nous donc à entendre chanter, *Patè-reu*, *nostè-reu*, *quièf-*

ſeu, &c. On croira que je plaiſante ; mais non, je ne veux que raiſonner conſéquemment.

Quoiqu'il ſoit inutile, & peut-être ridicule, de chercher l'origine de cette prononciation, *gloi-reu*, ailleurs que dans la bouche de nos villageois, j'ai cependant eu la curioſité de ſavoir ſi nos vieux livres n'en diſoient rien : & j'ai appris qu'un Muſicien, qui écrivoit en 1668, ſe glorifie (*a*) de l'avoir introduite dans le chant françois. On le croira, ſi l'on veut. Au moins eſt-il certain qu'au théâtre ce n'eſt pas choſe rare qu'un Acteur, & ſur-tout une Actrice, dont les talents ſont admirés, faſſe adopter un mauvais accent, une prononciation irréguliere, d'où naiſſent inſenſiblement des traductions locales, qui ſe perpétuent, ſi perſonne n'eſt attentif à les combattre.

J'en demeure la, ſans toucher aux différents ſervices que l'E muet nous rend dans l'écriture. Je n'en voulois qu'à cette abſurdité, dont notre Muſique eſt la victime.

(*a*) *Remarques curieuſes ſur l'Art de bien chanter, &c. Par B. D. B. page* 266. Je ne vois rien de ſi général, que de mal prononcer l'E muet, à moins que d'obſerver ſoigneuſement le remede *que je crois avoir trouvé*, qui eſt de le prononcer à-peu-près comme la voyelle *eu*.

ARTICLE TROISIEME.

De l'Aſpiration.

ASPIRER, c'eſt, ſuivant le Dictionnaire de l'Académie, prononcer de la gorge, en ſorte que la prononciation ſoit fortement marquée. Toutes les langues peuvent, à cet égard, avoir leurs uſages particuliers : mais puiſque l'aſpiration eſt ſi fréquente dans le Grec, &

ſur-tout dans le dialecte Attique, croirons-nous qu'alors ce fût un effort violent du goſier & de la poitrine, tel qu'aujourd'hui nous l'entendons dans la bouche des Florentins & des Allemands? Quoi qu'il en ſoit, la langue Françoiſe qui n'aime & ne cherche rien tant que la douceur, n'attribue nul autre effet à l'aſpiration, que celui de communiquer à la voyelle aſpirée les propriétés de la conſonne; & c'eſt-là, tout ce qu'opere la lettre H, par où ſe diſtingue la voyelle aſpirée.

Prononçons *abeille*, & *baquenée*. Quant au ſon naturel de l'A, il eſt le même dans ces deux mots. Toute la différence conſiſte en ce que l'A n'eſt pas aſpiré dans le premier, & qu'il l'eſt dans le ſecond. Par conſéquent, le ſecond ayant les propriétés d'une conſonne, il arrive delà que ſi c'eſt une voyelle qui finiſſe le mot précédent, elle ne s'élide point; & que ſi c'eſt une conſonne, cette conſonne n'eſt point ſonore. Ainſi quoiqu'on prononce *u-n abeille*, *dèz abeilles*, on dira ſans éliſion, *une baquenée*; & ſans liaiſon, *des baquenées*.

Rien ne ſeroit plus ſimple, plus aiſé à concevoir, ſi l'H étoit toujours dans notre écriture le ſigne de l'aſpiration. Mais nos peres l'ont reçue comme ſigne d'étymologie dans une infinité de mots où elle demeure abſolument muette. *Honneur* & *honte* commencent par le même caractere, purement étymologique dans l'un, mais proſodique dans l'autre. Pluſieurs de nos Grammairiens auroient voulu établir des regles là-deſſus : mais leurs prétendues regles ſont & difficiles à retenir, & ſujettes à trop d'exceptions. Il ſera plus court, & plus ſûr de raporter une liſte exacte des mots qui s'aſpirent, au commencement, au milieu ou à la fin. C'eſt

ce que je vais faire d'abord. Je parlerai ensuite des mots douteux, & de ceux où se trouve l'équivalent d'une aspiration, quoiqu'elle n'y soit pas marquée.

I.

Voici les mots où le Dictionnaire de l'Académie (*troisieme édition*) avertit que l'H initiale doit être aspirée. Je me borne à ceux-là, quoiqu'il fût aisé d'y en ajouter, mais dont la plupart sont des mots techniques, qui n'entroient pas dans le plan de l'Académie.

Ha!	*hameau.*	*harpailler.*
habler.	*hampe.*	*harpe.*
hacha.	*hanap.*	*harper.*
hagard.	*hanche.*	*harpie.*
haie.	*hangard.*	*harpon.*
haïe.	*hanneton.*	*hart.*
haillon.	*hanter.*	*hasard.*
haine.	*happelourde.*	*hase.*
haïr.	*haper.*	*hâter.*
haire.	*haquenée.*	*haubert.*
halage.	*haquet.*	*have.*
halbran.	*harangue.*	*havir.*
halbrené.	*haras.*	*havre.*
hâle.	*harasser.*	*havresac.*
halener.	*harceler.*	*hausser.*
haler.	*hardes.*	*haut.*
haleter.	*hardi.*	*Hé!*
halle.	*hareng.*	*héaume.*
hallebarde.	*hargneux.*	*hem!*
hallebreda.	*haricot.*	*hennir.*
hallecret.	*haridelle.*	*héraut.*
hallier.	*harnois.*	*here.*
halte.	*haro.*	*hérisser.*

hérisson.	*hola!*	*houseaux.*
hernie.	*homard.*	*houspiller.*
héron.	*hongre.*	*houspillon.*
héros.	*honnir.*	*houssaie.*
herse.	*honte.*	*housse.*
hêtre.	*hoquet.*	*housser.*
heurter.	*hoqueton.*	*houssine.*
hibou.	*horion.*	*houx.*
hic.	*hors.*	*hoyau.*
hideux.	*hotte.*	*huche.*
hie.	*houblon.*	*hucher.*
hiérarchie.	*houe.*	*huer.*
ho!	*houille.*	*huit.*
hobereau.	*houlette.*	*hulotte.*
hoc.	*houlle.*	*humer.*
hoca.	*houppe.*	*hune.*
hoche.	*houppelande.*	*huppe.*
hochepot.	*hourvari.*	*hure.*
hocher.	*housard.*	*hurler.*
hochet.	*housé.*	*hutte.*

Tous les mots dérivés des précédents & qui commencent par H, conservent leur aspiration initiale, excepté ceux de *Héros*, qui sont *héroine*, *héroïsme*, *héroïde*, *héroïque*, *héroïquement*, où l'H n'étant que signe étymologique, demeure absolument muette.

II.

Au milieu des mots qui sont composés de quelqu'un des précédents, comme *débarnacher*, *enhardir*, *rehausser*, l'H s'y conserve aspirée comme elle l'étoit au commencement du mot primitif. Il n'y a d'exception que pour *exhausser*, *exhaussement*, où l'H redevient muette.

Quand il s'en trouve une au milieu des mots ſimples, & non dérivés des précédents, elle n'y eſt que l'équivalent du *trêma* pour ſéparer les deux voyelles, & pour empêcher que ces deux voyelles ne ſe préſentent à l'œil, comme ſi c'étoit une diphtongue : car dans le paſſage de la pénultieme à la finale, on prononce *trahir*, *envahir*, de même que *jouir*, *haïr*, & le ſon de l'H y étant imperceptible, cette lettre muette ne tire à conſéquence, ni pour la verſification, ni pour l'harmonie.

III.

A la fin des mots, l'H n'eſt aſpirée que dans ces trois interjections, *ah! eh! oh!* ſuivant la Grammaire de M. l'Abbé *Regnier*, la plus ample & la plus ſavante que nous ayions.

IV.

Quant aux mots douteux, c'eſt-à-dire, ſur leſquels on pourroit croire l'uſage partagé, les voici, avec de cours éclairciſſements.

Henri. On doit l'aſpirer dans un diſcours oratoire, & dans la Poéſie ſoutenue : mais hors delà, ce ſeroit une affectation.

Héſiter. Quoique nos auteurs les plus exacts aient toujours aſpiré l'H dans *héſiter*, cependant la négligence de la converſation a tellement prévalu, que ce n'eſt plus une faute d'écrire, *j'héſite*, *je n'héſite pas*, avec éliſion.

Hideux. Voici ce qui ſe lit dans les Obſervations de l'Académie ſur Vaugelas, page 221. *Le mot* Hideux *aſpiré a fait peine à quelques-uns dans la converſation, & ils aimeroient mieux dire*, l'hideuſe image que vous nous avez tracée, *que* la hideuſe image. *Ce dernier*, ajoute-t-on,

eſt cependant le plus ſûr. Puiſque c'eſt le plus ſûr, il n'y a donc pas à balancer ſur le choix.

Hollande. On doit toujours aſpirer *Hollande*, & *Hollandois*, ſi ce n'eſt dans ces phraſes, *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, qui ont paſſé du peuple dans le langage commun.

Hongrie. On dit de même, & par une ſemblable raiſon, *de l'eau de la Reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie*, quoique l'aſpiration y ſoit néceſſaire en toute autre occaſion.

Onze. Remarquez, comme en avertit le Dictionnaire de l'Académie; " qu'encore que ce „ mot, & celui d'*onzieme*, commencent par „ une voyelle, cependant il arrive quelque- „ fois, & ſur-tout quand il eſt queſtion de „ dates, qu'on prononce, & qu'on écrit ſans „ éliſion, l'article ou la prépoſition qui les „ précede. De *onze enfants qu'ils étoient, il en* „ *eſt mort dix. De vingt, il n'en eſt reſté que* „ *onze. La onzieme année.*

Oui, particule affirmative, ſe prononce quelquefois comme s'il y avoit une *h* aſpirée. Quoiqu'on diſe, *Je crois qu'oui*, cependant on dit, *le oui, & le non*; un *oui*; tous vos *oui* ne me perſuadent pas; & alors cette particule eſt priſe ſubſtantivement.

V.

Pour ne rien oublier de ce qui a raport à l'aſpiration, il me reſte à parler de l'effet que font certaines terminaiſons ſourdes ou *naſales*, lorſqu'elles ſe trouvent devant un mot qui commence par une voyelle, comme dans ce vers:

Ah! j'attendrai long-temps: la nuit eſt loin
encore.

Je commence par dire que cette obſervation

ne regarde point ceux qui écrivent en prose. Car la prose souffre les *biatus*, pourvu qu'ils ne soient, ni trop rudes, ni trop fréquents. Ils contribuent même à donner aux discours un certain air naturel : & nous voyons, en effet, que la conversation des honnêtes gens est pleine (a) d'*biatus* volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parloit autrement, cela seroit d'un pédant, ou d'un provincial.

Mais il s'agit ici de ce qui doit être permis dans le vers. C'est aux Poëtes à examiner, si dans le choc des syllabes dont nous parlons, il n'y a pas cette sorte de cacophonie, que l'on doit apeller *biatus*, puisqu'elle ne peut être sauvée, ni par l'élision, ni par l'aspiration. Je vais donc leur remettre devant les yeux ce que feu M. l'Abbé de Dangeau, excellent Académicien, a parfaitement bien remarqué dans son *Discours des Voyelles*, où il prétend que nos cinq terminaisons, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, sont des sons simples, & de véritables voyelles, dont par conséquent, la rencontre avec d'autres voyelles fait des bâillements, qui ne sont pas suportables dans le vers.

Remarquez, dit-il à Messieurs de l'Académie, ce qui arrive à ceux qui „ récitent sur „ le Théâtre, ou à ceux qui veulent chanter. „ Quand un Musicien voudra chanter ce vers :

Ah ! j'attendrai long-temps : la nuit est loin *encore.*

(a) Par exemple, lorsqu'un Auteur récite ces vers de la premiere Scene d'Athalie, *Je viens.... célébrer avec vous la fameuse journée*, &, *Pensez-vous être saint*, il prononce comme s'il y avoit ; *Célébré-r-avec vous*, & *Pensez-vou-s-être.* Mais dans la simple conversation, l'usage veut qu'on prononce comme s'il y avoit, *Célébré avec vous... Pensiz-vous être*, &c.

„ il fera tout ce qu'il pourra pour éviter le „ bâillement. Ou il prendra une prononciation „ Normande, & dira : *La nuit eſt loin* n-*encore* : „ ou il mettra un petit *g* après *loin*, & dira, „ *la nuit eſt loing encore* : ou il fera une petite „ pauſe entre *loin* & *encore*. La même choſe „ arrive aux Comédiens dans des rencontres „ ſemblables. Mais, quelque expédient que „ prennent le Muſicien ou le Comédien, ils „ tomberont dans de nouveaux inconvénients, „ en voulant éviter celui du bâillement. Et les „ tempéraments qu'ils cherchent, montrent „ ſeulement que mon ſyſtême eſt vrai. La na„ture toute ſeule leur en fait ſentir la vérité, „ ſans qu'ils aient étudié, comme nous, la „ nature des ſons. „

Voilà, ajoute M. l'Abbé de Dangeau, comme j'avois raiſonné l'autre jour devant vous. „ En ſortant de l'Académie, je penſai en moi„ même, que ſi ce que je vous avois dit, étoit „ vrai, un Poëte Normand s'apercevroit moins „ qu'un autre de ces ſortes de bâillements : & „ pour voir ſi j'avois bien rencontré, je lus le „ Cinna de Corneille, & le Mithridate de Ra„cine ; je marquai ſoigneuſement tous les en„droits où le choc de mes voyelles *ſourdes* „ avec d'autres voyelles faiſoit des bâillements; „ j'en trouvai *vingt-ſix* dans Cinna, & je n'en „ trouvai qu'*onze* dans Mithridate ; & même la „ plupart de ceux de Mithridate ſont dans des „ occaſions, où la prononciation ſépare de né„ceſſité le mot qui finit par une voyelle ſourde, „ d'avec celui qui commence par une autre „ voyelle. Je fus aſſez content de voir mon rai„ſonnement confirmé par cette expérience, & „ je voulus pouſſer plus loin. Je jugeai qu'en „ prenant une piece d'un homme qui fût en

„ même temps acteur & auteur, j'y trouverois
„ encore moins de ces bâillements : je lus le
„ Misantrope de Moliere, & je n'y en trouvai
„ que *huit*. Continuant toujours à raisonner de
„ la même maniere, je crus que je trouverois
„ encore moins de ces rencontres de voyelles,
„ si je lisois des pieces faites pour être chantées,
„ & faites par un homme qui connoît ce qui est
„ propre à être chanté. Dans cette vue, je lus
„ un volume des Opéra de *Quinault*, qui conte-
„ noit quatre pieces : & de ces quatre pieces,
„ il y en avoit une toute entiere, où je ne trou-
„ vai pas un seul de ces bâillements : il y en
„ avoit fort peu dans les trois autres pieces :
„ encore étoient-ils presque tous dans des en-
„ droits où le chant suspend de nécessité la
„ prononciation, & sépare si fort les voyelles
„ sourdes d'avec les autres, que leur concours
„ ne peut faire aucune peine à l'oreille.

Joignons à l'autorité de M. l'Abbé de Dangeau, celle de M. l'Abbé Regnier. La preuve indubitable, dit ce dernier dans sa Grammaire, que ces „ sons, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, sont des
„ sons simples, équivalents à de pures voyelles,
„ est que dans la Musique on ne peut faire au-
„ cune modulation, aucun tremblement, au-
„ cune tenue, aucun port de voix que sur une
„ pure voyelle. Or on peut faire des modula-
„ tions & des tenues sur tous les sons qu'on
„ vient de marquer, de même que sur quelque
„ voyelle que ce soit. Il est vrai que ces modula-
„ tions ne sont pas si agréables que les autres,
„ par la raison que le son en est plus étouffé, &
„ plus sourd, & qu'il vient un peu du nez. Mais
„ comme le plus ou moins d'agrément ne
„ change pas la nature des choses, cette diffé-
„ rence n'empêche pas que ces sons ne doi-

„ vent être considérés comme de pures
„ voyelles. „

Après de telles autorités, il est à croire que cette observation tiendra désormais lieu de précepte. C'est peu-à-peu, & de loin à loin, que l'oreille du François a reconnu les finesses, qui rendent notre vers harmonieux. Depuis le siecle de Marot, on en a trouvé plusieurs. Celle-ci se doit à l'Opéra : & il étoit bien juste que le chant servît à rendre le vers plus délicat en quelque chose, puisqu'il a, vraisemblablement, contribué à lui faire perdre de sa force & de son énergie.

V I.

Voilà ce qu'on lisoit dans la premiere édition de ces Remarques, & ce pourroit bien être l'opinion la plus sûre. Je vais cependant (*a*) hasarder une idée qui m'est venue depuis. Pour peu qu'elle fût goûtée, elle serviroit à diminuer le nombre des entraves poétiques, & à ne pas voir des *hiatus* où Malherbe, où Racine, où Despréaux, & Quinault n'en ont pas vu.

Quelle est donc la nature des voyelles nasales ? Je les reconnois pour des sons vraiment simples & indivisibles ; mais delà s'ensuit-il que ce soient de pures & franches voyelles ? Pas plus, ce me semble, que si l'on attribuoit cette dénomination aux voyelles aspirées. Toute la différence que j'y vois, c'est que dans les aspirées, la consonne *H* les précede, au-lieu que dans les nasales, la consonne *N* les termine.

Pour caractériser les premieres, nous avons le terme d'*aspiration* : & puisqu'il n'y en a point encore d'établi pour les secondes, on me

(*a*) *Potest non solùm aliud mihi ac tibi ; sed mihi ipsi aliud aliàs videri.* Cic. Orat.

permettra celui de *nasalité*. Par l'aspiration, la voix remonte de la gorge dans la bouche. Par la nasalité, elle redescend du nez dans la bouche. Ainsi le canal de la parole ayant deux extrémités, celle du bas produit l'aspiration, & celle d'en-haut produit la nasalité.

Or, si l'aspiration empêche l'*hiatus*, la nasalité ne l'empêchera-t-elle pas? c'est-là précisément où j'en veux venir. Je me persuade que les voyelles aspirées & les nasales étant les unes aussi-bien que les autres, non des voyelles, pures & franches, mais des voyelles modifiées, elles peuvent les unes comme les autres empêcher l'*hiatus*.

Il y a, dit-on, *des occasions* (*a*) *où la Poésie s'émancipe, comme dans ce vers,*

Elle a le teint uni, belle bouche, beaux yeux.

*Il semble que pour éviter l'*hiatus, *on pourroit prononcer le* T, *& dire*, elle a le tein-t-uni. *Mais la Poésie*, ajoute-t-on, *prononce* le tein uni, *& souffre cette cacophonie.*

A quoi bon biaiser? Ou il faut adopter le systême de M. l'Abbé de Dangeau; & alors le *tein-uni* fait un *hiatus*, que la Poésie ne peut souffrir. Ou la nasalité aura les mêmes prérogatives que l'aspiration; & dès-lors point de cacophonie, point d'*hiatus* dans le *tein-uni*, quoique la derniere consonne le *teint* soit muette.

Quand je récite à haute voix, *Souvent de tous nos maux la raison* est *le pire*, ou, *Jeune & vaillant héros*, je ne trouve pas plus de rudesse entre *son-est*, qu'entre *ant-hé*: d'où je conclus qu'aspiration & nasalité, qui se parta-

(*a*) *Opuscules sur la langue Françoise, par divers Académiciens*, page 261.

gent les deux extrémités du même canal operent le même effet.

Autre obſervation : ces terminaiſons naſales, qu'on nous donne pour de ſimples voyelles, conſervent tellement la conſonne N, que c'eſt de la poſition qu'il dépend que cette conſonne ſoit muette ou ſonore. *On-n-arriva hier*, la voilà ſonore. *Arriva-t-on hier*, la voilà muette. Puis-je donc me figurer que ce mot, *on*, ſoit pure voyelle dans l'une de ces phraſes, lorſque dans l'autre j'entends diſtinctement ſa conſonne?

Au reſte, l'uſage le plus certain & le plus conſtant a décidé quand cette conſonne devoit être muette, quand elle devoit être ſonore dans les terminaiſons naſales. On reproche aux Normands de prononcer *du vi-n-admirable*, *mon couſi-n-eſt venu*. Peut-être que cette province ayant fourni aux Théatres de Paris & des Auteurs & des Actrices du premier ordre, ſa mauvaiſe prononciation deviendroit contagieuſe, ſi l'on perdoit de vue le principe qui tranche la difficulté. Et le voici, ce principe. Jamais ne faire ſonner la terminaiſon naſale, à moins que le mot où elle ſe trouve & le mot qui la ſuit, ne ſoient immédiatement, néceſſairement & inſéparablement unis. Tel eſt *on* avant ſon verbe, *on arrive*, *on eſt arrivé*. Tels ſont les adjectifs qui précedent leurs ſubſtantifs, *bon ange*, *certain auteur*. Tel eſt le monoſyllabe *en*, ſoit prépoſition, *en Italie*, *en bonneur*, ſoit pronom, *je n'en ai point*. Tels ſont *bien* & *rien*, adverbes, mais non ſubſtantifs, *il eſt bien élevé*, *il n'a rien oublié*.

Je me ſouviens, à ce ſujet, d'un conte que j'ai entendu faire au ſavant Evêque d'Avranches, M. Huet, dont ma plume n'écrit point le nom, ſans que la reconnoiſſance me parle

au fond du cœur. François I, le pere des Lettres en France, disons plus, l'ami des Gens de Lettres, avoit permis à Melin de Saint Gelais, son Bibliothécaire & son Aumonier, de parier que toutes les fois qu'il plairoit au Roi d'ouvrir le discours en vers, lui Saint Gelais acheveroit la phrase sur les mêmes rimes. Un jour donc le Roi mettant le pied à l'étrier, & ayant regardé Saint Gelais, apostropha ainsi son cheval :

Joli, gentil, petit cheval,
Bon à monter, bon à descendre ;

& à l'instant, Saint Gelais ajouta :

Sans que tu sois un Bucéphal,
Tu portes plus grand qu'Alexandre.

Venons à M. Huet. Son illustre compatriote M. de Segrais lui écrivit au nom de l'Académie de Caen, pour inviter l'Académie Françoise à décider s'il falloit dire *bo-n-à monter*, *bo-n-à descendre*, ou ne point faire tinter la consonne finale de *bon*. Sur quoi l'Académie Françoise répondit que puisqu'on pouvoit introduire un adverbe entre *bon*, & la particule *à*, comme si, par exemple, on vouloit dire, *bon* rarement *à monter*, *bon* cependant, *bon* quelquefois *à descendre*, delà il s'ensuivoit que *bon* doit être prononcé sans liaison avec la particule *à*. Mézeray, en qualité de Normand, fut seul d'un avis contraire. Mais, comme Secrétaire de la Compagnie, il fut contraint de rédiger la décision, à laquelle il ajouta, en riant, *Et sera ainsi prononcé, nonobstant clameur de haro.*

ARTICLE QUATRIEME.

De la Quantité.

ON a déjà vu qu'il ne falloit pas confondre Quantité & Accent : car l'Accent marque l'élévation ou l'abaiſſement de la voix, dans la prononciation d'une ſyllabe ; au-lieu que la Quantité marque le plus ou le moins de temps qu'on emploie à la prononcer.

Puiſqu'on meſure la durée des ſyllabes, il y en a donc & de longues & de breves, mais relativement les unes aux autres ; en ſorte que la longue eſt longue par rapport à la breve ; & que la breve eſt breve par raport à la longue. Quand nous prononçons *matin*, partie du jour, la premiere ſyllabe eſt breve, comparée à celle de *mâtin*, eſpece de chien.

Une breve ſe prononce dans le moins de temps poſſible. Quand nous diſons, *à Straſbourg*, il eſt clair que la premiere ſyllabe, qui n'eſt compoſée que d'une ſeule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux ſuivantes, qui, outre la voyelle, renferment pluſieurs conſonnes. Mais les deux dernieres, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la premiere *à*, n'en ſont pas moins eſſentiellement breves ; pourquoi ? parce qu'elles ſe prononcent dans le moins de temps poſſible.

Il y a donc (*a*) des breves moins breves les

(*a*) Voyez Denys d'Halicarnaſſe dans ſon Traité *de l'arrangement des mots*, chap. 15, & G. J. Voſſius, *De arte Grammaticâ*, liv. II, chap. 12, où il a oublié ce paſſage formel de Quintilien, *Et longis longiores, & brevibus ſunt breviores ſyllabæ*, IX. 4.

unes que les autres ; & par la même raison, il y a des longues plus ou moins longues : sans cependant que la moins breve puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les breves.

On mettra dans un rang à part notre syllabe féminine, plus breve que la plus breve des masculines. Je veux dire celle entre l'E muet, dont je n'ai déjà que trop parlé. Quoiqu'on l'apelle *muet*, il ne l'est point ; car il se fait entendre, à sa maniere, soit qu'il fasse la syllabe entiere comme il fait la derniere du mot *armée*, soit qu'il accompagne une consonne, comme dans les deux premieres du mot *revenir*. Ainsi, à parler exactement, nous aurions cinq temps syllabiques ; puisqu'on pourroit diviser nos syllabes en muettes, breves, moins breves, longues, & plus longues. Mais il est inutile de tant anatomiser les sons : & nous n'avons qu'à suivre l'exemple des Grecs & des Latins, qui ne connoissoient que breves, longues & douteuses.

Quant à celles-ci, distribuons-les en deux classes. Il y en a qui tiennent une espece de milieu entre longue & breve, parce que l'oreille ne peut jusqu'à un certain point les aprécier : d'où il arrive que nos Poëtes les font pencher de quel côté ils veulent. Il y en a d'autres que l'usage a décidé qu'on devoit faire, tantôt breves, tantôt longues : mais de maniere que ni leur briéveté, ni leur longueur n'est arbitraire, & qu'elle dépend absolument du lieu où la syllabe est placée.

Je ne m'assujettirai pourtant pas à spécifier toujours de quelle classe est telle ou telle douteuse, parce que cela demanderoit des explications également inutiles, & à ceux qui entendent la matiere, & à ceux qui ne l'entendent point.

Une

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vîtesse accidentelle de la prononciation; mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou breves. Ainsi ces deux Médecins (*a*) de Moliere, l'un qui alonge excessivement ses mots, & l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la quantité; car, quoique le bredouilleur ait plus vîte prononcé une longue que son camarade une breve, tous les deux ne laissent pas de faire exactement breves celles qui sont breves, & longues celles qui sont longues; avec cette différence seulement, qu'il faut à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre, pour articuler.

Tâchons présentement de faire connoître nos *breves*, nos *longues* & nos *douteuses*. Pour exécuter ce dessein, ou du moins pour montrer qu'il ne seroit pas impossible de l'exécuter, je vais parcourir nos différentes terminaisons, & insister principalement sur les pénultiemes syllabes, qui sont toujours saisies avec le plus d'avidité par l'oreille dans notre langue surtout, où il y a beaucoup de finales muettes. Je ne dois, au reste, considérer ici que la prononciation soutenue, sans toucher aux licences de la conversation.

A.

Quand il se prend pour la premiere lettre de l'alphabet, il est long : *un petit ā, une panse d'ā, il ne sait ni ā ni b.*

Quand il est préposition, il est bref : *je suis ă Paris, j'écris ă Rome, j'ai donné ă Paul;* & de même quand il vient du verbe avoir : *il ă de beaux livres, il ă été, il ă parlé.*

(*a*) Dans l'Amour médecin. *Acte II.*

Au commencement du mot l'*A* eſt long, dans *ācre*, *āge*, *āffre*, *āgnus*, *āme*, *āne*, *ānus*, *āpre*, *ārrhes*, *ās*. Hors delà il eſt bref, ſoit que tout ſeul il compoſe la premiere ſyllabe du mot, comme dans *ăpôtre*, ſoit qu'il ſoit ſuivi d'une conſonne redoublée, comme dans *ăprendre*; ſoit que les conſonnes ſoient différentes, comme dans *ăltéré*, *ărgument*, &c.

A la fin du mot il eſt très-bref, dans les prétérits, & dans les futurs : il *aimă*, *il aimeră*, *il chantă*, *il chanteră*. Dans l'article *lă*. Dans les pronoms, *mă*, *tă*, *ſă*. Dans les adverbes, *çă*, *lă*, *déjă*, *oui-dă*. On apuie un peu davantage ſur les ſubſtantifs empruntés des langues étrangeres, *ſofă*, *hocă*, *duplicată*, *agendă*, &c.

Abe. Toujours bref, excepté dans *aſtrolābe*, & dans *crābe*, poiſſon de mer.

Able. Bref dans tous les adjectifs : *aimăble*, *raiſonnăble*, *capăble*, &c. Long dans la plupart des ſubſtantifs : *cāble*, *fāble*, *diāble*, *rāble*, *ſāble* : & dans ces verbes, *on m'accāble*, *je m'enſāble*, *il hāble*.

Abre. Toujours long : *ſābre cinābre*, *il ſe cābre*, *tout ſe délābre*. Et cette ſyllabe conſerve ſa longueur dans la terminaiſon maſculine : *ſe cābrer*, *délābré*.

Ac. Regle générale. Toute ſyllabe, dont la derniere voyelle eſt ſuivie d'une conſonne finale, qui n'eſt ni *s*, ni *z*, eſt breve : *ſăc*, *nectăr*, *ſĕl*, *fĭl*, *pŏt*, *tŭf*, &c.

Une fois pour toutes, faiſons ici mention de cette autre regle, qui eſt ſans exception. Toute ſyllabe maſculine, qu'elle ſoit breve ou non au ſingulier, eſt toujours longue au pluriel : *des ſācs*, *des ſēls*, *des pōts*, &c.

On doit même étendre cette regle jusqu'aux singuliers masculins, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel : *le tĕmps*, *le nēz*, &c.

ACE. Long dans *grāce*, *espāce*, *on lāce* (*a*) *Madame*, *on la délāce*, *on entrelāce ses cheveux de perles*. Hors delà, toujours bref : *audăce*, *glăce*, *préfăce*, *tenăce*, *vorăce*, &c.

ACHE. Long dans (*b*) *lāche*, *tāche*, entreprise; *gāche*, *relāche*, *je māche*, *on me fāche*. Et la même quantité se conserve avec la terminaison masculine : *mācher*, *relācher*, &c. Hors delà, bref : *tăche*, souillure, *moustăche*, *văche*, *il se căche*, &c.

ACLE. Long dans *il rācle*, & *il débācle*. Hors delà douteux : *orăcle mirăcle*, *obstăcle*, *tabernăcle*, *spectăcle*, &c.

ACRE. Long dans *ācre*, piquant; mais bref dans tout le reste : *Diăcre*, *năcre*, *ăcre* de terre, le *Săcre* du Roi, *săcre*, oiseau, &c.

ADE. Toujours bref : *aubăde*, *cascăde*, *făde*, *il persuăde*, *il s'évăde*, &c.

ADRE. Bref dans *lădre*. Long dans *cādre*, *escādre*, *cela ne cādre pas*. Et cette syllabe est pareillement longue avec l'*E* fermé : *mādré*, *encādrer*.

AFE. APHE. Toujours bref : *carăfe*, *épităphe*, *agrăffe*, &c.

AFRE. AFFRE. Long dans *āffre*, frayeur, & dans *bāfre*, mot bas. Ailleurs bref : *balăfre*, *săfre*, &c.

AFLE. Long : *rāfle*, *j'érāfle*. Et la même quantité se conserve quand l'E se ferme : *rāfler*, *érāfler*.

(*a*) Pourquoi *la* est-il long dans *lacer?* A cause du primitif *lacqs*.

(*b*) Pour montrer que ces syllabes sont longues, autrefois on écrivoit *lasche*, *tasche*, &c. aujourd'hui du moins on n'y doit pas oublier l'accent circonflexe : *lâche*, *tâche*, &c.

AGE. Long dans le mot, *āge*. Mais tellement bref dans tout le reste, qu'on apuie un peu. (*a*) sur la pénultieme.

AGNE. Toujours bref, excepté ce seul mot, *je gāgne*, *gāgner*.

AGUE. Toujours bref : *băgue*, *dăgue*, *văgue*, *il extravăgue*, &c.

AI, fausse diphtongue, qui ne rend qu'un son simple. Quand c'est le son d'un *E* ouvert, la syllabe est douteuse : *vrăi*, *essăi*. Mais breve, quand le son aproche plus de l'*E* fermé : *j'ăi*, *je chantăi*.

AIE. Toujours long : *hāie*, *plāie*, *vrāie*, &c. Voyez, sous la terminaison *ÉE*, la regle générale.

Mais elle n'a pas lieu à l'égard des mots, dont la premiere syllabe est mouillée : cette derniere syllabe alors n'étant pas composée de l'*E* muet tout seul, puisqu'il y entre aussi un *I*. Car l'*Y* dans *je paye*, *il bégaye*, tient lieu de deux *I*, dont l'un affecte une syllabe, & l'autre une autre; comme si l'on écrivoit, *je pai-ïe*, *il bégai-ïe*. Et peu importe que la derniere soit féminine ou masculine, la pénultieme n'en est pas moins breve : *je păi-ïe*, *il bégăi-ïe*, *nous păi-ïons*, *vous bégăi-ïez*, &c.

AIGNE. Toujours bref : *chatăigne*, *je dăigne*, *il se băigne*, *on le săigne*, &c.

AIGRE. Toujours bref : *ăigre*, *măigre*.

AIL. Regle générale. Quand un mot finit par

(*a*) *Pronuntiationem habent talem, ut penultima syllaba produci potiùs quàm corripi dicenda sit ; sed tamen ita ut aures hanc productionem vix sentiant.* Ainsi parle H. Estienne dans ses *Hypomneses*, pag. 9. On peut en dire autant des adjectifs terminés en *ABLE*.

L mouillé, la syllabe est breve : *éventăil*, *verměil*, *avrĭl*, *quenoŭille*, *fautĕuil*.

AILLE. Bref dans *médăille*, & dans ces verbes, *je détăille*, *j'émăille*, *je travăille*, *je băille*, pour dire je donne. Mais long dans tout autre mot, quand même l'E devient fermé ; *je rāille*, *rāillé*, *il se débrāille*, *débrāillé*, *il rimāille*, *rimāilleur*.

AILLET. AILLIR. Bref : *măillet*, *păillet*, *jăillir*, *assăillir*. On n'entend que l'A dans les pénultiemes, & l'I n'y est que pour mouiller la consonne suivante : non plus que dans les deux articles précédents, & dans le suivant.

AILLON. Bref dans *médăillon*, *batăillon*, *nous émăillons*, *détăillons*, *travăillons*. Hors delà, il est long : *hāillon*, *bāillon*, *pénāillon*, *nous tāillons*, &c.

AIM. AIN. Voyelles nasales. Regle sans exception. Quand elles sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire qui n'est ni M, ni N, & qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jāmbe*, *jāmbon*, *craīnte*, *trēmbler*, *peīndre*, *joīndre*, *tōmber*, *hūmble*, &c.

AIME. Cette terminaison, ainsi orthographiée, n'a lieu que dans le verbe *Aimer*, où elle est breve.

AINE. Long dans *hāine*, *chāine*, *gāine*, *je trāine*, & leurs dérivés. Hors delà, bref : *capităine*, *fontăine*, &c.

AIR. AIRE. Le premier est douteux au singulier : *l'ăir*, *chăir*, *éclăir*, *păir*, &c. Le second est long : *une āire*, *une pāire*, *chāire*, *on m'éclāire*, &c.

AIS. AIX. AISE. AISSE. Tous longs : *palāis*,

pāix, *fournāiſe*, *qu'il plāiſe*, *cāiſſe*, *qu'il ſe repāiſſe*, &c.

AIT. AITE. Brefs : *lăit*, *attrăit*, *il făit*, *parfăite*, *retrăite*, &c. Il faut excepter, *il plāit*, *il nāit*, *il repāit*, *fāite*, ſommet.

AITRE. Toujours long : *trāître*, *māître*, & autres terminaiſons ſemblables, quoique l'orthographe ſoit différente, *parōître*, *connōître*, &c. Voyez ÊTRE.

ALE. ALLE. Toujours brefs : *cigăle*, *ſcandăle*, *une măllé*, &c. Il faut excepter (*a*) ces mots : *hāle*, *pāle*, *un māle*, *un rāle*, *il rāle*. Et quand la finale de ces mots eſt maſculine, leur pénultieme conſerve ſa longueur : *hālé*, *pāleur*, *rāler*.

AM. AN. Voyez ci-deſſus la regle des naſales, où il faut ajouter que ſi leurs propres conſonnes, M, ou N, ſe redoublent, cela rend breve la ſyllabe à laquelle appartient la premiere des conſonnes redoublées, qui demeure alors muette, & n'eſt plus naſale : *épigrăme*, *qu'il prĕnne* : *conſŏnne*, *perſŏnne*, &c. Il n'y a d'exception que *flāmme*, dont la pénultieme eſt longue.

AME. Toujours bref : *Dăme*, *eſtăme*, *răme*, *on le diffăme*, *un cerf qui brăme*, &c. Il en faut excepter *āme*, *infāme*, *blāme*, *il ſe pāme*, *un Brāme Indien*.

Joignez-y les aoriſtes, *nous aimāmes*, *nous chantāmes*, & de même ſous les autres terminaiſons, *nous écrivīmes*, *nous répondīmes*, *nous reçūmes*.

ANE. Toujours bref : *cabăne*, *orgăne*, *pănne*, &c. Il en faut excepter *āne*, *crāne*, *les Mā-*

(*a*) On y mettoit autrefois une s muette, *paſte*, *maſte*, ou la voyelle s'y redoubloit, *taale*. Aujourd'hui un accent circonflexe.

nes, *de la mãnne*, *une mãnne*, & *je dãnne*, *je condãnne*, qu'il ſeroit plus régulier d'écrire, *damne* & *condamne* non-ſeulement à cauſe de l'étymologie, mais de peur que la conſonne redoublée ne donne lieu de prononcer mal.

ANT. Voyez ſous *AIN* la regle des naſales. Mais dans ce mot, *comptant*, il y a cette différence, qu'employé comme gérondif, il eſt long. *Je me ſuis trompé en comptānt de l'argent*, & il eſt bref quand on l'emploie ſubſtantivement, ou adverbialement : il a du *comptănt*, *j'aime à payer comptănt.*

AP. Voyez la regle ſous *Ac.*

APE. APPE. Toujours brefs : *Păpe*, *ſăpe*, *frăpe.* Exceptez, *rāpe*, & *rāper*, où il eſt ouvert, & long.

APRE. Toujours long.

AQUE. Toujours bref, à l'exception de *Pāques*, & *Jāques.*

AR. Voyez la regle ſous *Ac.*

ARBE. Regle générale. Toute ſyllabe qui finit par *R*, & qui eſt ſuivie d'une ſyllabe commençant par toute autre conſonne, eſt breve : *bărbe*, *bărque*, *bĕrceau*, *infĭrme*, *ŏrdre.*

ARE. Long : *barbāre*, *je m'égāre*, *je prépāre*, &c. Mais quand la derniere ſyllabe n'eſt plus muette, il redevient bref : *égăré*, *prépărant*, *barbărie*, &c.

ARRE. Regle générale. Quelle que ſoit la voyelle qui précede deux *R*, quand les deux enſemble ne forment qu'un ſon indiviſible, la ſyllabe eſt toujours longue : *ārrêt*, *bārre*, *bizārre*, *tonnērre*, *éclōrre*, &c.

ARI. ARRE. Toujours brefs : *mări*, *pări*, *Mărie*, *barbărie*, Exceptez *hourvāri*, *mārri*, *équārri.*

As. Ordinairement long, car il y a peu de mots ainſi terminés, où l'A ne ſoit très-ouvert, ſoit qu'on prononce l'*s*, comme dans *Pallās*, un *ās;* ſoit qu'on ne le prononce point, comme dans *tas*, *gras*, *tu as*, *tu joueras*, &c.

Ase. Toujours long: *hāſe*, *Pégāſe*, *emphāſe*, *extāſe*, *rāſer*, &c. Regle générale, qu'entre deux voyelles dont la derniere eſt muette, les lettres *s* & *z*, alongent, la pénultieme: *bāſe*, *extāſe*, *diocēſe*, *il pēſe*, *bētiſe*, *franchīſe*, *rōſe*, *épouſe*, *rūſe*, *reclūſe*, &c.

Mais ſi la ſyllabe qui commence par une de ces lettres, eſt longue de ſa nature, elle conſerve ſa quantité, & ſouvent l'antépénultieme devient breve: *il s'extăſie*, *pĕſée*, *épouſée*, &c.

Aspe. Regle générale. Une *s* prononcée, qui ſuit une voyelle, & précede une autre conſonne, rend la ſyllabe toujours breve: *jăſpe*, *măſque*, *ăſtre*, *burlĕſque*, *funĕſte*, *pĭſte*, *rĭſque*, *pŏſte*, *brŭſque*, *jŭſte*.

On a vu ſous Arbe la même regle.

Asse. Bref, excepté dans les ſubſtantifs, *bāſſe*, *cāſſe*, *clāſſe*, *échāſſe*, *pāſſe*, *nāſſe*, *tāſſe*, *chāſſe* de Saint, & *māſſe*, terme de jeu; dans les adjectifs féminins, *bāſſe*, *grāſſe*, *lāſſe*; & dans ces verbes, *il amāſſe*, *enchāſſe*, *cāſſe*, *pāſſe*, *compāſſe*, & *fāſſe*, avec leurs compoſés.

Tous ces mots conſervent leur quantité, lors même qu'au-lieu de la terminaiſon muette, ils en prennent une maſculine: *chāſſis*, *cāſſer*, *pāſſer*, &c.

Joignez-y la premiere & la ſeconde perſonne du ſingulier, avec la troiſieme du pluriel, terminées en *āſſe*, *āſſes*, & *āſſent*, au Subjonctif: *Que j'aimāſſe*, *que tu aimāſſes*, *qu'ils aimāſſent*,

At. Long dans (*a*) ces substantifs : *bāt* de mulet, *māt*, *apāt*, *dégāt* ; & dans les troisiemes personnes du singulier au Subjonctif, *Qu'il aimāt*, *qu'il chantāt*, &c. Bref dans tous les autres substantifs, dans les adjectifs, & au Présent de l'Indicatif : *avocăt*, *éclăt*, *plăt*, *chocolăt*, *on se băt*, &c.

Ate. Ates. Toujours brefs, excepté dans *hāte*, *pāte*, *il apāte*, *il gāte*, *il māte*, *il démāte* ; & dans les secondes personnes du pluriel, terminées en *ātes*, à l'aoriste : *vous aimātes*, *vous chantātes*.

Atre. Attre. Brefs dans *quătre*, & dans *bătre*, avec ses dérivés. Hors delà, toujours longs : *idolātre*, *théātre*, *opiniātre*, *emplātre*, &c.

Au, fausse diphtongue. Quand il forme une syllabe suivie de la terminaison muette, il est long : *āuge*, *āutre*, *āune*, *āube*, *tāupe*. Il est long pareillement, lorsque dans la derniere syllabe du mot il est suivi d'une consonne : *hāut*, *chāup*, *chāux*, *fāux*. Exceptez *Paul*. Mais il est douteux, quand il précede une syllabe masculine ; *ăubade*, *ăudace*, *ăutonne*, *ăugmenter*, *ăuteur* ; & quand il est final : *Joyău*, *coteău*, &c.

Ave. Bref dans *răve*, *căve*, *on păve*, &c. Plus souvent long : *entrāve*, *grāve*, *conclāve*, &c. Mais lorsqu'au-lieu de la syllabe, muette, il en fait une masculine, la précédente est breve : *grăvier*, *conclăviste*, *aggrăver*, &c.

Quand *brāve* précede son substantif, il est bref, *un brăve homme* : mais long, s'il ne vient qu'après, *un homme brāve*.

(*a*) Aussi ces syllabes, & celles de la terminaison suivante prenoient-elles toutes autrefois une *s* muette, *bast*, *mast*, *qu'il aimast*, *vous aimastes*. On n'y doit pas oublier aujourd'hui l'accent circonflexe.

Avre. Toujours long : *cadāvre*, &c.

Ax. Axe. Toujours brefs : *Ajăx*, *thorăx*, *parallăxe*, &c.

E.

On diſtingue trois principales ſortes d'*E*, qui expriment divers ſons, & dont la différence eſt ſenſible dans *fermeté*, dans *honnêteté*. On apelle *E ouvert*, celui qui ſe préſente le premier dans ces deux mots : *E muet*, celui du milieu ; *E fermé*, celui qui eſt à la fin. On ne met point d'accent ſur l'*E* muet : on met l'aigu ſur l'e fermé : on met le grave ou le circonflexe ſur l'*E* ouvert, & ſouvent on n'y en met point du tout, comme ici ſur la premiere ſyllabe de *fermeté*.

Quand on dit *E* féminin, cela regarde uniquement l'*E* muet ; & quand on dit *E* maſculin, cela regarde indifféremment les deux autres.

A l'égard de l'*E* muet, il ſuffit d'en ſavoir deux choſes. La premiere, qu'il ne commence jamais un mot. La ſeconde, qu'il ne ſe trouve jamais en pluſieurs ſyllabes conſécutives : ou que s'il s'y trouve, comme dans quelques mots compoſés, tels que *revenir*, *redevenir*, *entretenir*, c'eſt du moins ce qui n'arrive jamais à la fin d'un mot. Ainſi les verbes, dont la pénultieme eſt muette à l'Infinitif, comme *apeler*, *peſer*, *mener*, *devoir*, *concevoir*, prennent dans les temps qui finiſſent par l'*E* muet ou un *E* maſculin, ou la diphtongue *OI*. *J'apelle*, *il peſe*, *il mene*, *ils doivent*, *ils conçoivent*. *Prenez*, *ils prennent*. *Venez*, *qu'il vienne*. On dit *chapelain*, *chapelle*, *chandelier*, *chandelle* ; *celui*, *celle*. Par la même raiſon, quoiqu'on diſe, *j'aime*, *je chante*, nous diſons, *aimé-je*, *chanté-je ?* Tel eſt le génie de notre langue ; & l'on doit, ce me

ſemble, conclure de ſon uniformité ſur ce point, qu'elle ne ſe gouverne nullement ſelon les loix d'un uſage arbitraire & aveugle ; mais qu'elle a, de temps immémorial, conſulté les principes de l'harmonie, qui demandent, ou que la pénultieme ſoit fortifiée, ſi la derniere eſt muette ; ou que la pénultieme ſoit foible, ſi la derniere eſt le ſiege où ſe trouve le ſoutien de la voix.

Il n'eſt donc plus queſtion ici que de ce qui regarde nos E maſculins. Celui qui eſt ouvert, peut être plus ou moins ouvert. Il l'eſt peu dans *ferme* : il l'eſt tout-à-fait dans *procès*. Le moins ouvert eſt ſouvent bref : le très-ouvert eſt toujours long.

EBLE, EBRE. EC. ECE. Toujours brefs : *hièble*, *funèbre*, *bĕc*, *nièce*.

ECHE. Long, & très-ouvert dans *bēche*, *lēche*, *griēche*, *pēche*, action de pêcher, *pēche*, fruit, *revēche*, *il empēche*, *il dépēche*, *il prēche*. Bref, & peu ouvert dans *calĕche*, *flĕche*, *mĕche*, *crĕche*, *ſĕche*, *brĕche*, *ou pĕche*, lorſqu'il ſignifie on fait un péché.

ECLE. ECT. ECTE. EDRE. EDE. Tous brefs : *ſiĕcle*, *reſpĕct*, *inſĕct*, *inſĕcte*, *tiĕde*, *remĕde*, *cĕder*, *poſſĕder*, &c.

ÉE. Regle générale. Tous les mots qui finiſſent par un E muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue : *penſēe*, *armēe* ; *je līe*, *je me fīe* ; *joīe*, *j'envoīe* ; *je lōue*, *il jōue* ; *je nūe*, *la rūe*, &c.

Mais, ſi dans tous ces mêmes mots, l'E muet ſe change en un E fermé, alors la pénultieme, de longue qu'elle étoit, devient breve : *lĭer*, *jŏyeux* ; *lŏuer*, *nŭer*, &c.

ÉÉ. Regle générale. Quand une voyelle finit la ſyllabe, & qu'elle eſt ſuivie d'une autre

voyelle qui n'eſt pas l'*E* muet, la ſyllabe eſt breve : *crĕé*, *fĕal*, *actĭon*, *hăir*, *doŭé*, *tŭer*, &c.

Ef. Effe. Le premier eſt bref : *chĕf*, *brĕf*, Le ſecond eſt long : *grēffe*.

Effle. Il eſt long dans *nēffle*, & bref dans *trĕffle*.

Ege. Egle. Le premier long : *ſacrilēge*, *collēge*, *ſiēge*, &c. L'autre bref : *rĕgle*; *ſĕigle*, &c.

E gne. Eigne. Le premier eſt douteux : *rĕgne*, *douĕgne*. L'autre bref : *pĕigne*; *enſĕigne*, *qu'il fĕigne*, &c.

Egre. Egue. Brefs, *nĕgre*, *intĕgre*; *bĕgue*, *collĕgue*, *il allĕgue*, &c.

Eil. Eille. Brefs : *ſolĕil*; *ſommĕil*, *abĕille*, Voyez la Regle ſous Ail. Il n'y a d'exception ſous Eille, que *viēille*, *viēillard*, *viēilleſſe*.

Ein. Eint. Voyez naſales.

Eine. Bref : *vĕine*, *pĕine*, &c. Ce ſeul mot, *Rēine* eſt long.

Einte. Toujours long : *attēinte*, *dépēinte*, *fēinte*, &c.

Eitre. Nous n'avons qu'un mot ainſi terminé, *Rēitre*, long.

El. Toujours bref : *ſĕl*; *autĕl*, *cruĕl*.

El. Elle. Long (*a*) dans *zēle*, *poēle*, *frēle*, *pēle-mēle*, *grēle*, *il ſe fēle*, mouton qui *bēle*. Hors delà, bref : *modĕle*, *fidĕle*, *rebĕlle*, *mortĕlle*, &c.

Em. En. Je n'ajoute rien ici à la Regle des voyelles naſales, ſi ce n'eſt que la conſonne finale eſt ſonore dans ces mots : *itĕm*, *Bethleĕm*, *amĕn*, *hymĕn*; *examĕn*, &c.

Eme. Douteux dans *crĕme*. Bref dans je *ſĕme*,

(*a*) Voilà pourquoi anciennement toutes ces longues prenoient une *s* muette, *poēſle*, *meſle*, &c. Exceptez *zele*, dont l'orthographe a toujours ſuivi l'étymologie.

il *ſême*. Long par-tout ailleurs : *baptême*, *chrême*, *même*, &c.

ENE. ENNE. Longs dans *chêne*, *cêne*, *ſcêne*, *gêne*, *alêne*, *rêne*, *frêne*, *arêne*, *pêne*, & dans les noms propres, *Athênes*, *Diogêne*, *Mécêne*, &c. Bref dans *phénomĕne*, *ébĕne*, *étrĕnne*, *qu'il prĕnne*, *aprĕnne*, & par-tout où la conſonne eſt redoublée.

EPE. ERE. Toujours longs : *guêpe*, *crêpe*, *Vêpres*. Exceptez *lĕpre*.

EPTE. EPTRE. Toujours brefs : *précĕpte*, *il accĕpte*, *ſcĕptre*, *ſpĕctre*.

EQUE. ECQUE. Longs dans *Evêque*, & *Archevêque*. Bref hors delà : *Grĕcque*, *bibliothĕque*, *obſĕques*, &c.

ER. Il eſt bref dans *Jupitĕr*, *Lucifĕr*, *éthĕr*, *chĕr*, *clĕrc*, *cancĕr*, *patĕr*, *magiſtĕr*, *fratĕr*, & quelques autres, ou noms propres, ou noms étrangers. Il eſt bien plus ouvert, & long, dans *fēr*, *enfēr*; *légēr*, *mēr*, *amēr*, *hivēr*. Il eſt douteux dans les Infinitifs, lorſqu'on fait ſonner l'*R* avec la voyelle ſuivante, comme il le faut toujours en liſant des vers.

ERBE. ERCE. ERSE. ERCHE. ERCLE. ERDE. ERDRE. Tous brefs. Voyez ſous la terminaiſon ARBE la regle générale.

ERD. ERT. Douteux; *concĕrt*, *ouvĕrt*, *désĕrt*, *il pĕrd*, &c.

ERE. Douteux, & l'*E* un peu ouvert : *chimĕre*, *pĕre*, *ſincĕre*, *il eſpĕre*, &c. Long au pluriel de l'aoriſte : *ils allērent*, *ils parlērent*, &c.

ERGE. ERGUE. ERLE. ERME. ERNE. ERPE. Tous brefs. Regle générale ſous la terminaiſon ARBE.

ERR. Toujours long, ſuivant la Regle générale, quand les deux *R* ne forment qu'un ſon indiviſible, comme dans *guērre*, *tonnērre*, *nous vērrons* : mais bref, lorſqu'elles ſe font entendre chacune ſéparément, comme dans *ĕrreur*, *tĕrreur*, *ĕrrant*; *ĕrronné*, *ĕrrata.*

ERTE. ERTRE. ERVE. Voyez la regle ſous la terminaiſon ARBE.

ESSE. Long dans *Abbēſſe*, *profēſſe*, *confēſſe*, *prēſſe*, *comprēſſe*, *exprēſſe*, *cēſſe*, *lēſſe*, *on s'emprēſſe*, *il profēſſe*. Hors delà bref : *tendrĕſſe*, *parĕſſe*, *carĕſſe*, &c.

ESQUE. ESTE. ESTRE. Voyez *ASPE.*

ET. Long (*a*) dans *arrēt*, *benēt*, *forēt*, *genēt*, *prēt*, *aprēt*, *acquēt*, *intérēt*, *tēt*, *protēt*, *il ēſt.* Hors delà, bref : *cadĕt*, *bidĕt*, *ĕt*, conjonction, *ſujĕt brochĕt*, &c.

ETE. Long dans *bēte*, *fēte*, *arbalēte*, *boēte*, *tempēte*, *quēte*, *conquēte*, *enquēte*, *requēte*, *arrēte*, *crēte*, *tēte.* Bref par-tout ailleurs, & le *T* s'y redouble, à moins que l'étymologie ne le défende : *prophĕte*, *poĕte*, *comĕte*, *tablĕtte*, *houlĕtte*, *il tĕtte*, *il crochĕtte*, *il cachĕtte*, &c.

Honnête, bref dans *honnĕte-homme*, mais long dans *un homme honnēte*, &c.

Vous êtes, ſeconde perſonne du verbe *être*, au préſent de l'Indicatif, eſt au gré du Poëte, long, ou bref.

ETRE. Long dans *ētre*, *ſalpētre*, *ancētre*, *fenētre*, *prētre*, *champētre*, *hētre*, *chevētre*, *guētre*, *je me dépētre.* Bref par-tout ailleurs, & le *T* s'y

(*a*) Tout ce qu'il y a de long dans cet article, & dans les deux ſuivants, s'écrivoit autrefois avec une *s* muette, qui ne s'eſt conſervée que dans *eſt*, troiſieme perſonne du verbe *être*, au préſent de l'Indicatif.

redouble ; à moins que l'étymologie ne s'y opoſe : *diamĕtre*, *il pénĕtre*, *lĕttre*, *mĕttre*, &c.

Eu, diphtongue oculaire, qui ne forme qu'un ſon unique. Bref au ſingulier : *fĕu*, *blĕu*, *jĕu*, &c.

Eve. Long dans *trēve*, *la grēve*, *il rēve* ; & la pénultieme de ce verbe demeure longue dans tous ces temps : *rēver*, *je rēvois*. Douteux dans, *fève*, *brĕve*, *il achĕve*, *il crĕve*, *il ſe lĕve* ; & la pénultieme de ces verbes, ſuivie d'une ſyllabe maſculine, devient muette, *achever*, *il ſe levoit*, *il creva*.

Euf. Bref : *veŭf*, *neŭf*, *un œuf*, *un bœŭf*. On prononce l'F dans tous ces mots au ſingulier ; mais non, au pluriel, ſi ce n'eſt dans *veuf*.

Euil. Voyez Ail.

Eule. Long dans *mēule*, & *vēule*. Hors delà, bref : *ſĕule* ; *guĕule*, &c.

Eune. Il eſt long dans *jeūne*, abſtinence ; & bref dans *jeŭne*, qui n'eſt pas vieux.

Eur. Eure. Le premier eſt bref au ſingulier : *odĕur*, *pĕur*, *majĕur* ; & long au pluriel : *odēurs*, &c. Mais le ſecond eſt douteux ; car ſi le mot en fait néceſſairement attendre un autre, la ſyllabe eſt breve : *une hĕure entiere*, *la majĕure part* : & s'il ne fait rien attendre, elle eſt longue : *cette fille eſt majēure*, *j'attends depuis une hēure*.

Evre. Douteux : *lĕvre*, *chĕvre*, *liĕvre*, *orfĕvre*, &c.

Eux. Euse. Long : *dēux*, *préciēux*, *préciēuſe*, *quêtēuſe*, *crēuſer*.

Ex. Toujours bref : *ĕxemple*, *ĕxtirper*, *ſĕxe*, *perplĕxe*. Voyez Ax.

I.

Une obſervation, que l'on a déjà pu faire, mais qui deviendroit encore plus ſenſible dans

les trois voyelles dont il reste à parler, c'est que le nombre des breves l'emporte de beaucoup sur celui des longues. Pour abréger donc je suprimerai désormais toutes les terminaisons, sous lesquelles il ne se trouve que des breves.

IDRE. Long : *Hĭdre*, *cĭdre*. On écrit *Hydre* à cause de l'étymologie.

IE. Diphtongue. Douteux : *mĭel*, *fĭel*, *fĭer*, *amĭtié*, *moitĭé*, *carrĭere*, *poussĭere*, *tĭen*, *mĭen*, *Dĭeu*, &c.

IE. Dissyllabe. Long : *vie*, *saisie*, *il prie*, &c. Voyez la Regle générale, sous la terminaison ÉE, ci-dessus.

IEN. Quand il est dissyllabe, les deux dissyllabes sont breves : *lĭĕn*, *Parisĭĕn*. Quand il est diphtongue, la syllabe est douteuse, *le mĭen*, *soutĭen*, *rĭen*.

IGE. Douteux : *tĭge*, *prodĭge*, *litĭge*, *vestĭge*, *je m'oblĭge*, *il s'afflĭge*, &c. Mais bref dans les temps de ces verbes qui ne finissent point par un E muet : *s'oblĭger*, *s'afflĭger*, &c.

ILE. Long : dans *île*, *huîle*, *stîle*, *tuîle*, & *presqu'île*.

IM. IN. (a) Voyez sous AIM.

IME. Long dans *abîme* & *dîxme*. Joignez-y ces pluriels de l'aoriste : *nous vîmes*, *nous répondîmes*, &c.

IRE. Douteux : *empĭre*, *Sĭre*, *écrĭre*, *il soupĭre*. Long à l'aoriste : *ils punîrent*, *ils firent*, &c. Mais bref devant le masculin : *soupĭrer*, *désĭrer*.

ISE. Long : *remîse*, *surprîse*, *j'épuîse*. *Qu'ils lîsent*, *ils dîsent*. Voyez ASE.

ISSE. Toujours bref, excepté dans le Subjonctif : *Que je fîsse*, *que tu écrivîsses*, *qu'ils fîssent*, &c.

(a) Henri-Estienne, dans ses *Hypomneses*, p. 42, traité de licence outrée des Rimes de *Vain*, & *Vin*, de *Pain*, & *Pin*.

It. Il n'eſt (*a*) long qu'au Subjonctif : *Qu'il dît, qu'il fît.*

Ite. Long dans *bénîte, gîte, vîte*, & dans ces ſecondes perſonnes de l'aoriſte : *vous fîtes, vous vîtes.*

Itre. Long dans *épître, huître, regître.* Que ſi l'on écrit *regiſtre*, qui eſt le plus régulier, alors la pénultieme eſt breve.

Ive. Long dans les adjectifs féminins, dont les maſculins ſe terminent en IF : *tardîve, captîve, Juîve*, &c.

Ivre. *Vîvre*, ſubſtantif long.

O.

Quand il commence le mot, il eſt fermé, & bref, excepté dans *ōs, ōſer, ōſier*, & *ōter*, où il eſt ouvert & long : auſſi-bien que dans *hôte*, quoiqu'on diſe *hŏtel* & *hŏtellerie.*

Obe. Long, & ouvert dans *glōbe*, & *lōbe.* Bref & fermé ailleurs.

Ode. Long dans *je rōde.* Bref par-tout ailleurs : *mŏde, antipŏde*, &c.

Oge. Long dans ce ſeul mot, *le Dōge*, & bref hors de là : *élŏge, horlŏge, on dérŏge.*

Oi. Diphtongue. Douteux à la fin du mot ; *Rŏi, mŏi, emplŏi*, &c.

Oie. Long : *jōie, qu'il vōie*, &c.

Oient. Terminaiſon des troiſiemes perſonnes du pluriel, dans quelques temps des verbes où il n'eſt pas diphtongue : *ils avōient, ils chantōient*, au-lieu que le ſingulier eſt bref : *il avŏit, il chantŏit.*

Oin. Voyez la Regle des naſales.

Oir. Oire. Le premier, douteux : *eſpŏir, ter-*

(*a*) Autrefois on écrivoit *qu'il fiſt, qu'il diſt.* On doit remplacer l'*s* par un accent circonflexe.

rŏir, &c. L'autre, long, *bōire*, *glōire*, *mémoīre*, &c.

OIS. Toujours long, ſoit que la diphtongue s'y faſſe ſentir, comme dans *fōis*, *bourgeōis*, *Danōis*; ſoit qu'elle n'y rende que le ſon de l'E ouvert, comme dans (*a*) certains temps des verbes *j'étōis*, *je chanterōis*; & dans certains noms de nation; *un Françōis*, *les Anglōis*.

OISE. OISSE. OITRE. OIVE. Tous longs: *frambōiſe*, *parōiſſe* ſubſtantif, *clōitre*, *pōivre*, &c. De ces quatre terminaiſons, la ſeconde & la troiſieme ſonnent comme l'E ouvert dans tous les temps de ces deux verbes *paroître* & *connoître*, avec leurs dérivés.

OIT. Long dans *il parōit*, *il connōit*, & *il crōit*, venant de *croître*.

OLE. Toujours bref, excepté dans ces mots; *drōle*, *pōle*, *geōle*; *mōle*, *rōle*, *contrōle*, *il enjōle*, *il enrōle*.

Pour mettre de la différence entre *il vole*, il vole en l'air, & *il vole*, il dérobe, pluſieurs le font long dans le dernier ſens.

OM. ON. Voyez la regle des naſales ſous la terminaiſon AIN.

OME. ON. Long: *atōme*, *axiōme*, *phantōme*, *matrōne*, *amazōne*, *thrōne*, *prōne*, *aumōne*, &c. *Rŏme* eſt à excepter. Pour les mots où la conſonne eſt redoublée, ils ſuivent la Regle générale, *ſŏmme*, *pŏmme*, *conſŏnne*, *courŏnne*.

ONS. Toujours long: *nous aimōns*, *fōnds*, *pōnts*, &c. Regle des pluriels.

OR. Toujours bref: *caſtŏr*, *butŏr*, *encŏr*, *ſonner du cŏr*: *un cŏr au pied*, *bŏrd*, *effŏrt*. Mais

(*a*) Par la Grammaire de Ramus, qui vouloit conformer ſon orthographe à la prononciation de ſon temps, nous voyons qu'alors on prononçoit, *j'étoès*, *je chanteroès*, *Polonoès*, &c. Car voilà comme il orthographie.

ſuivi d'une s, il eſt long : *hōrs*, *alōrs*, *thrésōrs*, *le cōrps*, *&c. Voyez Ac.*

ORE. ORRE. Longs : *encōre*, *pécōre*, *Aurōre*, *éclōre.* Mais avec cette différence, que les pénultiemes des verbes où il n'y a qu'une R, & qui ſont longues au Préſent de l'Indicatif, *je décōre*, *elle s'évapōre*, deviennent breves, quand elles ſont ſuivies d'une terminaiſon maſculine : *décŏré*, *évapŏré ;* au lieu que l'R étant redoublée, ces pénultiemes demeurent longues, *j'éclōrrois*, *j'éclōrrai.*

OS. OSE, Longs : *ōs*, *propōs ; dōſe*, *chōſe*, *il ōſe.* Voyez As, & Ase.

OSSE. Long dans *grōſſe*, *fōſſe*, *endōſſe ; il deſōſſe*, *il engrōſſe ;* & ſi la ſuivante devient maſculine, ces mots gardent leur quantité : *fōſſe*, *endōſſer*, *grōſſeur*, *grōſſeſſe*, &c.

OT. Long. (*a*) dans *impōt*, *tōt*, *dépōt*, *entrepōt*, *ſupōt*, *rôt*, *prévōt.*

OTE. Long. dans *hōte*, *cōte*, *maltōte*, *j'ōte.* Et la quantité des trois derniers eſt la même, devant une finale maſculine : *cōté*, *maltōtier*, &c.

OTRE. Nous n'avons que trois mots ainſi terminés, *Apôtre*, *nôtre* & *vôtre.* Quant au premier il eſt toujours long. Pour les deux autres, ils ſont douteux : non que leur briéveté ou leur longueur ſoit arbitraire, car elle dépend de la place qu'ils occupent. Ils ſont brefs, quand ils précedent leurs ſubſtantifs ; & longs, quand ils ſuivent l'article. On dit, *Je ſuis vŏtre ſerviteur*, On répond : *Et moi le vōtre. C'eſt-là vŏtre avis mais le nōtre eſt que*, &c. *Les nōtres ſont*

(*a*) Pour marquer la longueur de ces mots, & de ceux qui ſont dans l'article ſuivant, autrefois on y mettoit une *s* muette : *impoſt*, *roſt*, *ſupoſt*, *hoſte*, *coſte.* Et dans les brefs on a toujours redoublé la conſonne *hotte*, *cotte* &c.

excellents, mais les vŏtres ne valent rien.

Quand on voudra étudier d'où vient cette différente prononciation du même mot, il ne sera pas difficile de voir que cela dépend des principes établis ci-dessus au sujet de l'E muet. Si la finale est muette, comme dans cette phrase, *je suis le vôtre*, après laquelle mon oreille n'attend plus rien, alors la voix a besoin d'un soutien; & ne le trouvant pas dans la finale, elle le prend dans la pénultieme. Mais dans cette autre phrase, *je suis votre serviteur*, où j'attends nécessairement le substantif de *vôtre*, ce substantif est destiné à soutenir ma voix, parce qu'il ne m'est pas permis de mettre le moindre intervalle entre *votre* & *serviteur*.

Peut-être n'y a-t-il point de principe qui ait plus d'étendue que celui-là dans notre prosodie. On en a déjà vu beaucoup d'autres aplications. Une syllabe douteuse, & qu'on abrege dans le cours de la phrase, est alongée, si elle se trouve à la fin. Quelquefois même, & dans le discours ordinaire, aussi-bien que dans la déclamation, une longue devient breve par la transposition du mot : car on dit, *un homme honnēte, un homme brāve* : mais on dit, *un brăve homme, un honnĕte homme.* J'ai déja raporté ces deux exemples ailleurs. Mais combien d'autres observations faudroit-il pour déterminer quand, & où la position change la quantité?

OUDRE. OUE Long : *pōudre, mōudre, résōudre*, &c. *bōue, jōue, il lōue*, &c. Mais suivis d'une terminaison masculine, ils deviennent brefs : *pŏudre, mŏulu, rŏué, lŏué.*

OUILLE. Long dans *rōuille, il dérōuille, j'embrōuille, il débrōuille.* Mais bref, quand la ter-

minaiſon devient maſculine : *rŏuiller*, *brŏuillon*.

OULE. Long dans *mōule*, *elle eſt ſaōule*, *il ſe ſaōule*, *il fōule*, *la fōule*, *il rōule*, *écrōule*.

OURE. OURRE. Le premier eſt douteux : *bravŏure*, *ils cŏurent*. Le ſecond eſt long : *de la bōure*, *il bōurre*, *il fōurre*, *qu'il cōurre*. Mais la ſyllabe féminine devenant maſculine, alors la précédente eſt breve, contre la Regle générale rapportée ſous la terminaiſon ARRE; *cŏurrier*, *bŏurrade*, *rembŏurré*, &c. Ajoutons le futur de l'indicatif, & l'imparfait du Subjonctif, *je mŏurrai*, *je cŏurrai*, *je mŏurrois*, *je cŏurrois*, où chacune des deux R ſe fait entendre.

OUSSE. Long dans *je pōuſſe*, & bref dans tout le reſte; auſſi-bien que dans les terminaiſons, qui en ſont formées, comme *tŏuſſer*, *cŏuſſin*, &c.

OUT. Long dans *Aōut*, *cōut*, *gōut*, & *mōut*.

OUTE. Long dans *abſōute*, *jōute*, *crōute*, *vōute*, *il cōute*, *il brōute*, *je gōute*, *j'ajōute*. Mais le plus ſouvent bref au maſculin : *ajŏuter*, *cŏuter*, &c.

OUTRE. Long dans *pōutre*, & dans *cōutre* : bref par-tout ailleurs.

U.

Il ne s'agit ici que de l'U voyelle car l'V conſonne, par lui-même, ne produit aucun ſon, qui puiſſe être l'objet de la quantité.

UCHE. Dans *būche*, *embūche*, *on débūche*, *l'u* eſt long. Mais il devient bref dans *bŭcher*, *débŭcher*, &c.

UE, diphtongue, qui ne ſe trouve que dans *écŭelle*, où elle eſt auſſi breve que peut l'être une vraie diphtongue.

UE, diſſyllabe. Toujours long; *vūe*, *tortūe*, *cohūe*, *je diſtribūe*, &c.

Voyez la Regle générale ſous la terminaiſon ÉE, ci-deſſus.

UGE. Douteux : *délūge*, *refūge*, *jūge*, *ils jūgent ;* & abſolumeut bref, quand la ſyllabe devient maſculine : *jŭger*, *réfŭgier*, &c.

UI, diphtongue. Bref devant une ſyllabe maſculine : *bŭiſſon*, *cŭiſine*, *rŭiſſeau*, &c.

UIE. Long : *plūie*, *trūie*, *il s'ennūie*, &c. Voyez la Regle générale ſous la terminaiſon ÉE, ci-deſſus.

ULE. Long dans le verbe, *brūler.*

UM. UN. Voyez ſous AIN, la Regle générale des naſales.

UMES. Long dans les premieres perſonnes de l'aoriſte au pluriel : *nous reçūmes*, *nous ne pūmes*, &c.

URE. Long : *augūre*, *verdūre*, *parjūre*, *on aſſūre*, &c. Long à l'aoriſte : ils *fūrent* : *ils voulūrent.* Mais bref devant le maſculin, *augŭrer*, *parjŭrer*, &c.

USE. Toujours long, *Mūſe*, *excūſe*, *inclūſe*, *rūſe*, *je recūſe*, &c. On dit pareillement, *rūſé.* Mais on dit, *excŭſer*, *refŭſer*, *récŭſer* &c.

USSE. Au lieu que la terminaiſon UCE, réſervée pour des ſubſtantifs, eſt toujours breve, *pŭce*, *amŭce*, *aſtŭce ;* celle-ci, à l'exception de quelques noms propres, comme *la Pruſſe*, *les Ruſſes*, où elle eſt breve auſſi, n'a lieu que dans les verbes, où elle eſt toujours longue : *Que je pūſſe*, *que je connūſſe*, *qu'ils accourūſſent.*

UT. Bref dans tous les ſubſtantifs, excepté *fūt* tonneau, & *affūt.* Bref dans tous les verbes à l'Indicatif, *il fŭt*, *il vécŭt*, &c. Mais long au Subjonctif, *Qu'il fūt*, *qu'il mourūt.*

UTE. UTES. Bref dans tous les ſubſtantifs ;

excepté *flûte*. Mais toujours long dans les verbes : *vous lûtes* ; &c.

RÉCAPITULATION.

Pourroit-on encore, après avoir vu tant d'analogies si marquées, si palpables, douter que notre Prosodie n'ait ses principes, qu'il seroit fou d'attribuer au caprice ? Car le caprice ne connoît rien d'uniforme, rien d'immuable. Mais pour asseoir là-dessus un jugement plus certain, il est à propos de rassembler ici les regles éparses dans cette longue liste qu'on vient de parcourir.

1. Page 410. *Toute syllabe dont la derniere voyelle est suivie d'une consonne finale, qui n'est ni* S, *ni* Z, *est breve.*

2. Page 410. *Toute syllabe masculine, qu'elle soit breve ou non au singulier, est toujours longue au pluriel.*

3. Page 411. *Tout singulier masculin, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long.*

4. Page 412. *Quand un mot finit par* L *mouillée, la syllabe est breve.*

5. Page 413. *Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire qui n'est ni* M *ni* N, *& qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent.*

6. Page 414. *Quand les propres consonnes des voyelles nasales, c'est-à-dire,* M *ou* N, *se redoublent, cela rend breve la syllabe à laquelle apartient la premiere des consonnes redoublées, qui demeure alors muette, & n'est plus nasale.*

7. Page 415. *Quelle que soit la voyelle qui précede deux* R, *quand les deux ensemble ne forment*

qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue.

8. Page 416. *Entre deux voyelles, dont la derniere est muette, les lettres* S, & Z, *alongent la syllabe.*

9. Page 416. *Une* R, *ou une* S, *prononcées, qui suivent une voyelle, & précedent une autre consonne, rendent la syllabe toujours breve.*

10. Page 419. *Tous les mots qui finissent par un* E *muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue.*

11. Page 419. *Quand une voyelle finit la syllabe, & qu'elle est suivie d'une autre voyelle, qui n'est pas l'*E *muet, la syllabe est breve.*

Je ne réponds pas que ces regles soient toutes sans exception. Tant de combinaisons auroient demandé plus de lumieres, &, s'il faut que je m'accuse moi-même, plus de patience que je n'en ai. Ce n'est pas que je me reproche d'avoir trop peu consulté : mais je doute encore souvent. Je n'ai guere trouvé mes oracles d'accord entr'eux, & j'ai eu de plus à me défier de mes premieres impressions. Vaugelas, éternellement digne de marcher à la tête de ceux qui ont le mieux connu, & le mieux servi notre langue, n'avoit-il pas toute sa vie conservé (*a*) l'accent de sa nourrice? Quelle leçon pour moi personnellement ! Combien dois-je avoir fait de fautes? Mais j'espere que d'habiles

(*a*) Voiture, dans une de ses Lettres à Mademoiselle de Rambouillet, parlant du danger qu'il avoit couru dans un lieu du Piémont, où il y avoit une garnison Espagnole : *On m'a*, dit-il, *interrogé. J'ai dit que j'étois Savoyard; & pour passer pour tel, j'ai parlé le plus qu'il m'a été possible, comme M. de Vaugelas. Sur mon mauvais accent, on m'a laissé passer.* Voiture, sans doute vouloit plaisanter à son ordinaire; mais sans doute aussi, ce n'étoit pas sans quelque fondement.

gens

gens ſe feront un devoir de les relever, & qu'enfin, puiſque nous avons certainement une Proſodie, on ſera parvenu tôt ou tard à la bien connoître.

Pour finir ſur ce qui regarde la quantité, voici ceux de nos *Homonymes*, dont elle ſert à diſtinguer les différentes ſignifications & de peur qu'on ne s'y méprenne, le latin accompagnera le françois.

HOMONYMES.

ācre, acer.	*ăcre*, jugerum.
alēne, ſubula.	*halĕine*, ſpiritus.
bāiller, oſcitare.	*băiller*, dare.
bāt, clitellæ.	*il băt*, verberat.
bāteleur, ludio.	*bătelier*, navita.
beāuté, forma.	*bŏté*, ocreatus.
bēte, pecus.	*bĕte*, beta.
boīte, pyxis.	*il boĭte*, claudicat.
bōnd, ſaltus.	*bŏn*; bonus.
chaīr, caro.	*chĕr*, carus.
chāſſe, capſa.	*chăſſe*, venatio.
clāir, clarus.	*clĕrc*, clericus.
cōrps, corpus.	{ *cŏr*, cornu. / *cŏr*, gemurſa.
cōte, coſta. / *cōte*, collis. }	*cŏtte*, crocota.
cuīre, coquere.	*cuĭr*, corium.
faīte, culmen. / *fēte*, feſtum. }	*faĭte*, facta.
faix, onus.	*faĭt*, factum.
le foīe, jecur. / *une foīs*, ſemel. }	{ *la fŏi*, fides. / *le fouĕt*, flagrum.

forēt, ſilva.	*forĕt*, terebra.
je goūte, guſto.	*une goŭte*, gutta.
grāve, gravis.	*je grăve*, ſcalpo.
hāle, ſolis ardor.	*hălle*, forum.
hōte, hoſpes.	*hŏtte*, ſporta.
jeūne, jejunium.	*jeŭne*, juvenis.
lācs, laqueus.	*lăc*, lacus.
lēgs, legatum.	{ *lăid*, deformis. *lăit*, lac.
līs, lilium.	*lĭt*, cubile.
maītre, magiſter.	*mĕttre*, ponere.
māle, mâs.	*mălle*, arca.
māſſe, luſoris pignus.	*măſſe*, moles.
māt, malus.	*mă*, mea.
mātin, canis.	*mătin*, mane.
moīs, menſis.	*mŏi*, ego.
mūr, maturus.	*mŭr*, murus.
il naīt, naſcitur. *il n'ēſt*, non eſt. }	*nĕt*, nitidus.
pāte, farina depaſta.	*pătte*, pes.
pāume, palma.	*pŏmme*, malum.
pēcher, piſcari. *pēcher*, perſica. }	*pĕcher*, peccare.
pēne, peſſulus.	*pĕine*, pœna.
rōt, caro aſſa.	*rŏt*, ructus.
ſās, cribrum.	*ſă*, ſua.
ſcēne, ſcena. *la cēne*, cœna. }	{ *ſaĭne*, ſana. *la Seĭne*, Sequana.
tāche, conatus.	*tăche*, macula.
tēte, caput.	*tĕtte*, mamma.
vērs, metrum. *vērs*, verſus. *vērre*, vitrum. }	*vĕr*, vermis. *vĕr*, viridis.

ARTICLE CINQUIEME.

Utilité de la Prosodie.

PUISQUE la Prosodie nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc utile, elle est donc nécessaire pour bien parler. Mais ce seroit parler très-mal, que d'en observer les regles avec une exactitude, qui laisseroit entrevoir de l'affectation ou de la contrainte. Tout respire une aimable liberté dans la conversation des honnêtes gens. Vivacité & douceur, c'est ce qui fait le caractere du François : & il faut que son caractere se retrouve dans son langage. Aussi ceux qui formerent peu-à-peu notre Langue, se proposerent-ils évidemment ces deux fins. Pour la rendre vive, ou ils ont abrégé les mots empruntés du Latin; ou, lorsqu'ils n'ont pu diminuer le nombre des syllabes, du moins ils en ont diminué la valeur, en faisant breves la plupart de celles qui étoient longues. Pour la rendre douce, ils ont multiplié l'E muet, qui rend nos élisions coulantes : & comme les articles & les pronoms reviennent souvent, ils en ont banni (a) l'*hiatus*, jugeant une cacophonie pire qu'une irrégularité.

Toutes les syllabes paroissent breves dans la conversation. Cependant, si l'oreille se rend attentive, elle sent que la Prosodie est observée par les personnes qui parlent bien. Les femmes, ordinairement, parlent mieux que les

(a) *L'épée* pour *la épée*. *Mon amitié* pour *ma amitié*. Impetratum est à consuetudine, ut peccare suavitatis causâ liceret. *Orat.* 47.

hommes. Si l'on en croit Cicéron, cela vient de ce qu'étant (*a*) moins répandues, elles conservent plus fidélement l'accent d'une bonne éducation, & risquent moins de le corrompre par un accent étranger. Cette raison pouvoit être bonne pour les Dames Romaines : mais il y en a une meilleure pour celles de la Cour & de Paris : c'est qu'elles ont les organes plus délicats que nous, & plus d'habitude à discerner ce qui plaît, ou ne plaît pas.

Plus la prononciation est lente, plus la Prosodie devient sensible. On lit plus lentement qu'on ne parle; ainsi la Prosodie doit être plus marquée dans la lecture; & bien plus encore au Barreau, dans la Chaire, sur le Théâtre. Mais les bornes que je me suis prescrites, ne permettent pas que je m'arrête à ce qui distingue la conversation, la lecture, la déclamation; & je ne considere l'utilité de la Prosodie, que par rapport à la Poésie & à l'éloquence.

I.

QUAND j'ai parlé de nos vers mesurés à la maniere des Grecs & des Latins, j'ai seulement voulu en conclure que notre Prosodie avoit été fort connue, dès le temps de Charles IX. Je n'ai prétendu dire, ni que cette sorte de versification fût possible en notre langue : ni, en la supposant possible, qu'elle nous convînt.

Premiérement, elle ne me paroît pas possible. Car, quoique notre Langue nous fournisse des longues & des breves, ce n'est pas avec le pouvoir de les placer à notre gré. Telle est la construction de nos phrases, que l'ordre na-

(*a*) *De Orat.* liv. III. chap. 21.

turel y doit être toujours obſervé, en vers comme en proſe. On fait marcher le nominatif avant le verbe; il faut que l'adjectif touche immédiatement le ſubſtantif, avant ou après; & lors même qu'en faveur de la netteté, ou de l'énergie, nous faiſons de légeres inverſions, elles ont auſſi leurs regles, qui nous ôtent la liberté de les gliſſer où il nous plaît.

Un de nos Poëtes n'eſt donc pas maître d'arranger ſes paroles comme bon lui ſemble, pour attraper la meſure dont il a beſoin: & quand, par haſard, il auroit rencontré la meſure d'un vers Saphique, ou Alcaïque, ce n'eſt pas à dire qu'il pût en faire un ſecond, ni à plus forte raiſon, une Ode entiere, comme les Poëtes du ſeizieme ſiecle l'avoient entrepris. Parmi plus de mille vers meſurés, que j'ai eu la curioſité de lire, je n'en ai pas trouvé un ſeul de bon, ni même de ſuportable.

Mais en ſecond lieu, quand même les vers meſurés ſeroient pour nous quelque choſe de poſſible, &, ſi l'on veut, de facile: où Jodelle & Baïf avoient-ils pris que cette eſpece d'harmonie nous convînt? Quand, dis-je, notre Langue nous permettroit de faire des vers meſurés, ſur quel fondement a-t-on voulu que les meſures des Grecs (*a*) fuſſent auſſi les nôtres? Il eſt aiſé de voir que nos François, il y a cent cinquante ans, n'étoient point encore aſſez en garde contre les abus de l'érudition, qui ne faiſoit proprement que de naître chez eux. L'érudition, ſans doute, eſt néceſſaire pour former, & pour aſſurer le goût. Mais le goût,

(*a*) Vers *coriambique-dimittere-hypercatalectique*. Vers *dactylo-trochaïque-tétrametrebra-chycatalectique*. Termes employés par Baïf. Peut-on rien imaginer de plus burleſque dans la bouche d'un François?

à ſon tour, eſt néceſſaire pour digérer l'érudition, ſi j'oſe ainſi parler, & pour empêcher que l'eſprit ne convertiſſe en poiſon ce qui eſt deſtiné à être ſa plus ſaine nourriture. On doit également craindre, & l'ignorance, & le pédantiſme. Ceux qui négligent de s'inſtruire avec l'Antiquité, riſquent d'être bien neufs toute leur vie : & ceux qui ne veulent connoître que l'Antiquité, ne ſont jamais, ni de leur temps, ni de leur nation.

Voyons donc en quoi, & juſqu'à quel point nous pouvons tourner à nos uſages, les ſecours que nos Anciens tiroient de leur Proſodie. Il eſt clair que ſa vertu conſiſte dans ce qu'ils apelloient le *Rythme*, c'eſt-à-dire, *l'aſſemblage de pluſieurs temps, qui gardent entr'eux certain ordre, ou certaines* (a) *proportions*. Or il y a ici deux choſes à diſtinguer : la premiere, *Que c'eſt un aſſemblage de pluſieurs temps* : la ſeconde, *Que ces temps gardent entr'eux certaines proportions*. Quant à la premiere, nous ſommes tout-à-fait de niveau avec les Anciens, puiſque nous avons, comme eux, nos temps ſyllabiques. Quant à la ſeconde, *Que ces temps gardent entr'eux certaines proportions*, je demande ſi cette contrainte étoit préférable à notre liberté ? un arrangement régulier des temps ſyllabiques, mais perpétuellement le même dans la même eſpece de Poéſie, valoit-il mieux, & donnoit-il plus de jeu à l'eſprit ? Au moins conviendra-t-on que le Poëte François ſe trouve préciſément dans le cas où étoient les Orateurs, & Grecs & Latins. Ils n'avoient point de regles fixes pour la diſtribution des longues

(a) C'eſt la définition d'Ariſtide-Quintilien, raportée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, T. V. p. 152.

& des breves dans leur prose; mais ils ne laissoient pas de les distribuer avec art; & nos poëtes ont la même facilité, d'où résultent les mêmes avantages.

Arrêtons-nous, cela étant, à l'effet que le Rythme est capable de produire. Or son effet propre & unique, c'est de rendre le discours ou plus lent ou plus vif. Plus lent, si l'on multiplie les pieds, où dominent les longues. Plus vif, si l'on multiplie les pieds où dominent les breves. Car les pieds sont dans les vers, ce que sont les pas dans la danse. Il est vrai que les Anciens étant maîtres de l'arrangement des mots, pouvoient faire tout de suite autant de vers qu'ils vouloient, composés des mêmes pieds. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit; & ne leur disputons pas cet avantage, si c'en est un. Peut-être au fond, que ce retour uniforme de la même cadence, quelque réguliere qu'elle soit, ne fait qu'une sorte de beauté, qui, tout préjugé à part ne tient pas moins que la Rime, à l'arbitraire. Quoi qu'il en soit, l'utilité réelle de leur Prosodie, c'est de pouvoir donner au discours, ou de la vivacité, ou de la lenteur: & nous le pouvons aussi-bien qu'eux. J'irois même jusqu'à dire que nous ne sommes pas obligés comme eux, d'assembler des pieds, & de tels pieds; mais qu'il nous suffit de mettre ensemble, ou un peu plus de breves, ou un peu plus de longues, suivant le besoin.

On peut, dit positivement le P. Mersenne, *transporter dans nos vers rimés toute la richesse, la variété & la beauté des mouvements, qui sont dans les Poësies des Grecs, sans qu'il soit nécessaire* (a) *de pratiquer les vers mesurés*. Un

(a) *Harmonie Univ.* liv. VI. Propos. 27.

aveu si formel est glorieux à notre langue ; car le P. Mersenne paroît d'ailleurs l'homme du monde le plus entêté du rythme ancien, soit dans son Traité de l'*Harmonie universelle*, soit dans ses Commentaires sur la Genese, où il raporte, avec des éloges infinis, quelques morceaux de la Musique faite sur les vers mesurés de Baïf. *Tels vers*, dit le Sieur d'Aubigné, *de peu de grace à les lire & prononcer, en ont beaucoup à être chantés : comme j'ai vu en de grands concerts faits par les Musiques* (*a*) *du Roi*. Un Auteur que Sauval (*b*) ne cite point, & qui étoit, dit-il, contemporain de Baïf, nous donne encore une plus grande idée de ces vers mesurés, & des effets admirables qu'ils produisoient, accompagnés du chant. Vossius (*c*) nous invite à en reprendre la méthode : que s'ils ont échoué autrefois, c'est parce que de mauvais Poëtes s'en mêloient ; mais qu'aujourd'hui nous en aurions de plus habiles.

Je conclus de toutes ces autorités, non pas que nous fassions des vers mesurés, car la chose est démontrée impossible, mais qu'on pourroit quelquefois rendre nos airs plus conformes qu'ils ne sont ordinairement à la Prosodie. On est content du Musicien, lorsque son air exprime le sens des paroles : peut-être qu'en même temps il pourroit répondre à la Prosodie ; & ce seroit une nouvelle source d'agréments. Pourquoi le Musicien ne le pourroit-il pas, puisque le Poëte le peut parfaitement ; comme le P. Mersenne l'avoue, & comme je vais le prouver ?

(*a*) Dans l'ouvrage cité page 15.
(*b*) *Antiquités de Paris*, Tome II. page 495.
(*c*) *De viribus Rythmi*, page 131.

Qu'on me permette d'essayer sur Despréaux ce que Scaliger & beaucoup d'autres ont fait sur Homere & sur Virgile. Prenons, au hasard, les quatre vers, par où finit le second Chant du Lutrin.

Du moins ne permets pas...... La Mollesse opressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, & s'endort.

Quel est ici l'objet du Poëte? D'achever le portrait de la Mollesse. Et comment la peindroit-il mieux, qu'en la suposant hors d'état de finir sa phrase? Des cinq derniers mots qu'elle articule, il y en a quatre de monosyllabes, *Du moins ne* permets *pas*, & si peu de chose suffit pour épuiser ce qui lui reste de forces. Ajoutons que ces deux finales, *mets*, *pas*, marquent bien sa lassitude.

Opressée, est moins un mot qu'une image. Deux syllabes traînantes, & la derniere qui n'est composée que de l'E muet, ne font-elles pas sentir de plus en plus le poids qui l'accable?

Tant de monosyllabes dans le vers suivant, continuent à me peindre l'état de la Mollesse, & je vois effectivement *sa langue glacée*, je le vois par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes, *sa*, *ce*, *sent*, *sa*, qui augmente encore par *langue glacée* où *gue-gla* me fait presque à moi-même l'effet qu'on dépeint.

Je cours au dernier vers: commençons par en marquer la quantité.

Soŭpīre, ĕtēnd lēs brās, fērmĕ l'œīl, & s'ĕndōrt.

Assurément, si des syllabes peuvent figurer un

ſoupir, c'eſt une longue précédée d'une breve, & ſuivie d'une muette, *ſoŭpire.* Dans l'action d'étendre les bras, le commencement eſt prompt, mais le progrès demande une lenteur continuée, *étĕnd les bras.* Voici qu'enfin la Molleſſe parvient où elle vouloit, *fĕrme l'œil.* Avec quelle vîteſſe? Trois breves. Et delà, par un monoſyllabe bref, ſuivi de deux longues, *& s'ĕndort*, elle ſe précipite dans un profond aſſoupiſſement.

On peut lire ſur ce ſujet un excellent Diſcours (*a*) de M. Racine le fils, où il cite ces deux autres de Deſpréaux :

N'attendoit pas qu'un bœuf preſſé de l'aiguillon
Traçat à pas tardifs un pénible ſillon.

„ On eſt contraint, dit-il, de les prononcer „ avec peine & lenteur; au-lieu qu'on eſt „ emporté malgré ſoi dans une prononciation „ douce & rapide par celui-ci :

Le moment où je parle eſt déjà loin de moi.

Je ne prétends point que Deſpréaux ait eu de pareilles attentions. Je n'en ſoupçonne pas plus Homere ni Virgile, quoique leurs Interprêtes ſoient en poſſeſſion de le dire. Mais ce que je croirois volontiers, c'eſt que la Nature, quand elle a formé un grand Poëte, un grand Orateur, le dirige par des reſſorts cachés, qui le rendent docile à un art, dont lui-même il ne ſe doute pas, comme elle aprend au petit enfant d'un Pâtre ſur quel ton il doit prier, apeller, careſſer, ſe plaindre.

Pardonnons à un grave Philoſophe de mépri-

(*a*) Parmi les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres *Tome* XV, *page* 223.

ſer, & même d'ignorer les avantages de la Proſodie : mais un Poëte, mais un Muſicien peut-il en avoir une connoiſſance trop étendue ?

Quoique notre Poëſie, dit M. Burette aux Muſiciens, *ne ſe meſure point ſuivant les longues & les breves, cela n'empêche pas que le chant ne doive faire ſentir exactement par la durée des ſons, la quantité de chaque ſyllabe : & c'eſt ignorance ou négligence au Muſicien* (a) *d'en violer les regles.*

Que les Comédiens, ſur-tout, n'oublient pas le reproche que leur fait M. de Voltaire, à la tête de ſa derniere Tragédie. *La miſérable habitude*, dit-il, *de débiter des vers comme de la proſe, de méconnoître le rythme & l'harmonie, a preſque anéanti l'art de la déclamation.*

Pour les Poëtes, ne ſavent-ils pas que la Rime ne les diſpenſe jamais d'obſerver les loix de la Proſodie ? Une breve, à la rigueur, ne doit rimer qu'avec une breve; ni une longue qu'avec une longue. Toute la licence qu'on peut prendre, ne regarde que les ſyllabes douteuſes. Je n'entrerai point ici dans un détail, qui déplairoit à nos Poëtes. Mais enfin, s'ils trouvent qu'on les gêne trop, je les conjure de faire attention à leurs propres intérêts, qui leur défendent ſévérement de ſe relâcher ſur la Rime. Car ne croyons point que ce ſoit, comme quelques-uns l'ont dit, une invention de nos ſiecles barbares, puiſqu'elle ſe trouve uſitée parmi les plus anciens (b) peuples de l'Aſie, de l'Afrique, &

(a) Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *Tome* V, page 164.

(b) *Conſuetudinem hanc ſervant, non Arabes tantùm, & Perſæ, Afri, ſed & Tartari, & Sinenſes, & complures quoque Americanæ gentes; ut dubitari vix poſſit, quin ipſa natura unà cum cantu hanc poëſeos rationem mortalibus*

de l'Amérique même. Tout le mal qu'on dit d'elle, n'eſt vrai, qu'entre les mains d'un homme ſans génie, ou qui plaint ſa peine. Elle a enfanté mille & mille beaux vers. Souvent elle eſt au Poëte, comme un génie étranger, qui vient au ſecours du ſien. Je comprends qu'elle ſe fait quelquefois acheter : mais ceux qui joignent un grand courage à un grand talent, ces hommes rares que la Renommée diviniſe, quelquefois même pendant leur vie, doivent être charmés que leur art ſoit entouré de grandes difficultés, qui le rendent inacceſſible aux eſprits médiocres, & qui maintiennent la poéſie dans la poſſèſſion où elle eſt depuis l'origine des Arts, d'être le langage des Dieux.

Je finis par quelques obſervations, qui concernent l'Orateur.

II.

Avant que de rechercher en quoi la Proſodie eſt utile à l'Orateur, pour qu'il donne de l'harmonie au diſcours, c'eſt une néceſſité de faire voir, mais en peu de mots, que cette harmonie eſt quelque choſe de réel.

Perſonne, je crois, ne peut nier que les trente plus méchants vers de Chapelain, & les trente meilleurs vers de Racine ou de Deſpréaux, ne faſſent à l'oreille un effet bien différent. On juge ceux-ci plus harmonieux que ceux là. Or eſt-il que tout jugement, qui ſe fait par comparaiſon, ſupoſe qu'on a de quoi former un jugement abſolu. Par conſéquent il porte ſur des principes, leſquels nous fuſſent-ils entiérement inconnus, ou même impénétrables, n'en ſeroient pas moins certains, & n'en prouve-

tradiderit. Iſaac Voſſius, de Poëmatum cantu, & viribus Rythmi, page 25.

roient pas moins la réalité (*a*) de l'harmonie dans le diſcours.

Mais bien loin que ce ſoit un myſtere difficile à pénétrer, Ariſtote & Cicéron en ont parlé très-clairement. Tous les deux adoptent les mêmes principes ; & s'ils n'en font pas toujours la même aplication, c'eſt que leurs langues ne ſont pas les mêmes. Voyons, à leur exemple, ce que la nôtre demande, ce qu'elle défend. Je m'attacherai à Cicéron, qui eſt ici (*b*) plus étendu, plus méthodique même qu'Ariſtote. On apprend de lui, premiérement, à qui ſont dues les plus anciennes obſervations, que l'on ait faites ſur l'harmonie de la proſe : en ſecond lieu, ſur quel fondement, & à quelle occaſion elles ſe firent : troiſiémement, en quoi cette harmonie conſiſte : & enfin comment on doit en uſer. Voici donc, ſur ces quatre points, le précis de ſa doctrine, mais dépouillé de ce qui n'a raport qu'au Latin, & accompagné de ce qui regarde le François.

Premiérement, il eſt certain que le nombre oratoire n'a été trouvé, ou du moins réduit en art, que long-temps après la meſure du vers. Cicéron en reconnoît Iſocrate pour le principal Auteur, & Iſocrate n'a vécu que plus de ſix cents ans après Homere. Pour ce qui eſt des Romains, il paroît que Cicéron, à cet égard, fut leur Iſocrate. Quoi qu'il en ſoit, les Romains n'ont jamais ſu que ce qu'ils aprirent des Grecs. Aujourd'hui encore, quoique tous

(*a*) *Eſſe igitur in oratione numerum quemdam, non eſt difficile cognoſcere. Judicat enim ſenſus. In quo iniquum eſt, quod accidit, non agnoſcere, ſi, cur id accidat, reperire nequeamus.* Orat. cap. LV.

(*b*) Voyez le dernier livre *de Oratore*, depuis le ch. XLIX, & l'*Oratore*, depuis le chap. LII juſqu'à la fin.

les ſiecles & tous les peuples nous ſoient connus, il faut convenir qu'en ce qui concerne les beaux Arts, les Grecs du bon ſiecle, qui fut celui de Philippe & d'Alexandre, ſont toujours eux ſeuls, ou du moins préférablement à tous autres, les précepteurs du genre-humain. Puiſqu'une nation, ſi attentive d'ailleurs aux graces du langage, tarda ſi long-temps à trouver le nombre oratoire; c'eſt une conſolation pour nous, qui ne connoiſſons ce genre d'harmonie, que depuis Malherbe dans les vers, & depuis Balzac dans la proſe. Je parle de Malherbe, parce qu'en effet le *nombre* dont il s'agit ici, n'eſt nullement la *meſure* du vers : & au reſte je dis indifféremment, *nombre*, *harmonie*, *cadence*, pour exprimer la même idée, qui dans un moment ſe débrouillera tout-à-fait.

Mais, en ſecond lieu, comment le nombre oratoire fut-il obſervé, & ſur quel fondement? Rien de plus ſimple, dit Cicéron, & je m'étonne, ajoute-il, que cette découverte ait été faite ſi tard, puiſqu'il ſuffiſoit pour cela de remarquer une choſe toute naturelle. Qu'une phraſe bien cadencée, comme le haſard en produit ſouvent, eſt plus agréable qu'une autre, dont le tour n'aura rien d'harmonieux. Telle eſt, en effet, la juſteſſe de l'oreille, ou plutôt de l'eſprit, à qui l'oreille fait ſon raport, qu'ayant la meſure des mots en nous-mêmes, d'abord nous ſentons s'il y a dans la phraſe du trop, ou du trop peu; quelque choſe d'excédent, ou de tronqué. Voilà par où l'on parvint (*a*) à déterminer la meſure du vers : ce ne fut point par des démonſtrations mathématiques, ni par de grands efforts de raiſonnement : l'oreille ju-

(*a*) *Neque enim ipſe verſus ratione eſt cognitus, ſed natura atque ſenſu.* Orat. cap. LV.

gea : & de même qu'elle avoit elle ſeule trouvé la juſte meſure du vers, elle fit auſſi, quoique long-temps après, obſerver le nombre oratoire, par la comparaiſon d'une phraſe bien tournée, bien cadencée, avec une phraſe ſans cadence & ſans tour.

Qu'eſt-ce donc préciſément que cette cadence ? Troiſieme point à examiner dans l'ordre de Cicéron, & ſur lequel ni lui ni Ariſtote n'ont jugé à propos de rien dire de formel, parce qu'une définition ſeche eſt ſouvent plus capable d'embrouiller que d'éclaircir les idées, qui tiennent immédiatement au goût, & au ſentiment. Quelque danger qu'il y ait à vouloir faire ce que ces grands maîtres n'ont point voulu, il me ſemble pourtant qu'on peut, en raprochant leurs principes, définir le nombre oratoire, *une ſorte de modulation, qui réſulte, non-ſeulement de la valeur ſyllabique, mais encore de la qualité, & de l'arrangement des mots*. Peſons tous ces termes.

Je dis, *une ſorte de modulation*, parce que c'eſt une ſuite de pluſieurs tons inégaux, qui n'ont pas été diſtribués arbitrairement, mais où il doit ſe trouver de certaines propoſitions, ſans leſquelles ce ne ſeroient que des ſons indépendants les uns des autres, & dont l'aſſemblage confus ne formeroit rien de flatteur pour l'oreille.

Je donne pour premiere cauſe de cette modulation, *la valeur ſyllabique* des mots, dont une phraſe eſt compoſée, c'eſt-à-dire leurs longues & leurs breves, non point aſſemblées fortuitement, mais aſſorties de maniere qu'elles précipitent, ou ralentiſſent la prononciation, au gré de l'oreille.

J'ajoute qu'il faut avoir égard à la *qualité*

des mots, & par-là je n'entends point ce qui en caractérise la noblesse, la bassesse, l'énergie, la foiblesse : c'est l'affaire de la Réthorique. Quant à la Prosodie, elle ne les considere que matériellement, & comme des sons ou éclatants, ou sourds; ou lents, ou rapides; ou rudes, ou doux. Or, nous ne créons pas les mots : c'est une nécessité de les employer tels qu'ils sont : & il y auroit une délicatesse outrée, il y auroit même de la bizarrerie à vouloir en rejetter quelques-uns, sous prétexte que notre oreille ne s'en accommode pas. Un des plus importants secrets de la Prosodie, c'est de tempérer les sons l'un par l'autre. Il n'y a point de si rude syllabe, qui ne puisse être adoucie; il n'y en a point de si foible, qui ne puisse être fortifiée; tout cela dépend des syllabes qui précedent, ou qui suivent celle dont l'oreille se plaint.

J'ai donné (*a*) pour derniere cause de l'harmonie, l'*arrangement* des mots. Car, quoique notre langue aime un arrangement simple, naturel & régulier, cela n'exclut que les inversions qui sont violentes : & souvent on est obligé de transporter, ou des mots, ou même des membres de phrases, non-seulement pour être plus clair, ou plus énergique, mais encore pour attraper un son harmonieux. Je ne finirois point si j'en voulois raporter des exemples. Qu'on prenne au hasard quelque période un peu sonore, ou dans Fléchier ou dans Bossuet : que l'on en conserve toutes les paroles, mais qu'on les dérange seulement : le sens demeurera le même, & l'harmonie disparoîtra.

Une phrase bien cadencée est donc un tissu de syllabes bien choisies, & mises dans un tel

(*a*) *Non numero solum numerosa oratio, sed & compositione fit.* Orat. LXV.

ordre, que les organes, ſoit de celui qui parle, ſoit de celui qui écoute, ſoient agréablement flattés par une ſorte de modulation, qui fait que le diſcours n'a rien de dur, ni de lâche; rien de trop long ni de trop court, rien de peſant ni de ſautillant.

Quatrieme & dernier point à éclaircir: l'uſage qu'on doit faire du nombre oratoire: c'eſt-à-dire, quelle eſt ſa véritable place; s'il doit être varié; & comment; en quoi il s'éloigne du nombre poétique, & juſqu'où il peut en aprocher.

Que la véritable place du nombre oratoire, ce ſoit le commencement & la fin d'une période: j'avoue que Cicéron en fait une loi, d'autant plus ſenſée, qu'en effet l'attention de l'auditeur eſt plus vive au commencement de la phraſe: & que l'oreille, ſi d'abord on ne la contente pas, veut bien ſuſpendre un peu ſon jugement, dans l'eſpérance qu'on ne finira point ſans la contenter. Mais en notre langue ce n'eſt pas tout-à-fait la même choſe. On ne ſauroit exiger de nous que nous gardions pour la fin de la phraſe les termes les plus ſonores; car nous ſommes forcés de ſuivre l'ordre naturel; & comme l'oreille du François ne s'attend point qu'on la dédommage à la fin de la période, auſſi ne permet-elle pas d'en négliger le milieu.

Toutes nos phraſes, d'un bout à l'autre, doivent donc être nombreuſes. Mais la cadence doit perpétuellement varier: car, d'être uniforme dans ſon harmonie, ou de n'en avoir point, ce ſont deux extrémités auſſi vicieuſes l'une que l'autre; tantôt la période ſera de deux membres, tantôt de trois, tantôt de quatre. Quelquefois elle ira même plus loin: car il faut de toute néceſſité que la marche du diſcours

ſe proportionne à celle de l'eſprit, qui peut de temps en temps avoir beſoin d'un plus grand eſpace pour ſe déployer. Quelquefois auſſi, & plus ſouvent encore, il lui arrive de ſe renfermer dans l'eſpace le plus court. Un mot lui ſuffit? Un mot fera toute la phraſe.

On voudroit inférer delà, que tout eſt donc arbitraire dans le ſtyle : puiſque, ſuivant les maîtres de l'Art, il nous eſt permis de faire nos phraſes & auſſi longues & auſſi courtes qu'il nous plaît, puiſque nous pouvons y faire entrer toutes ſortes de mots, & les plus rudes auſſi-bien que les plus coulants, puiſqu'enfin la diſtribution des longues & des breves n'a rien, ni de borné quant au nombre, ni de fixe quant au lieu.

Je conviens des principes. Ariſtote & Cicéron les reçoivent, les établiſſent. Je nie ſeulement les conſéquences qu'on en veut tirer. Rien n'eſt déterminé, ni preſcrit, cela eſt vrai. Tout eſt donc arbitraire; cela eſt faux. Ainſi nos Métaphyſiciens auroient beau ſe récrier; ils ont affaire à un Juge qui en ſait plus qu'eux, & qui même (*a*) pouſſe l'orgueil encore plus loin qu'eux. Quel eſt-il? l'oreille. Juge, en effet, le plus orgueilleux qu'on puiſſe imaginer : car il prend ſon parti dans l'inſtant, & ſans daigner ni écouter aucune remontrance, ni rendre aucune raiſon de ſes arrêts.

Pour obéir à l'oreille, jamais ne négligeons le nombre, mais varions-le ſouvent. Elle demande qu'on ſoit attentif à lui plaire, ſans que cette attention ſe faſſe remarquer. Une ſuite de périodes, toutes de la même étendue, dont les membres ſeroient également partagés, &

(*a*) *Aures, quarum eſt judicium ſuperbiſſimum.* Orat. cap. XLIV.

qui produiroient un nombre uniforme, ne manqueroit pas de fatiguer, & décéleroit un art odieux. Il faut couper nos phrases à propos. Mais il y a une maniere de les couper, qui, bien loin d'interrompre l'harmonie, sert à la continuer, & la rend plus agréable. Car ne confondons pas le style qui n'est pas périodique, avec le style qui n'est point lié. On peut n'être pas toujours périodique; il y a même plus de grace de ne l'être pas toujours; mais on doit toujours lier ses phrases, de maniere qu'elles soient enchaînées l'une avec l'autre. Je porte envie aux Grecs, dont la langue étoit si abondante en conjonctions : au-lieu que la nôtre n'en conserve que très-peu; encore voudroit-on nous en priver. Rien de plus contraire à l'harmonie, que des repos trop fréquents, & qui ne gardent nulle proportion entr'eux. Aujourd'hui pourtant c'est le style qu'on voudroit mettre à la mode. On aime un tissu de petites phrases isolées, décousues, hachées, déchiquetées. Il semble que la valeur d'une ligne soit une immense carriere, qui suffise pour épuiser les forces de l'Auteur; & qu'ensuite tout hors d'haleine, il ait besoin de faire une pause qui le mette en état de recommencer à penser. Ordinairement ces sortes de gens ont des idées aussi bornées & aussi peu liées que leurs phrases. Vraies copies de ce Hégésias, dont Ciréron (*a*) dit, que si quelqu'un cherche un *sot* écrivain, il n'a qu'à prendre celui-là.

Par tout ce qu'on vient de lire, il est aisé de voir en quoi les loix de l'harmonie sont les

(*a*) *Quam* (numerosam comprehensionem) *perverse fugiens Hegesias..... saltas, incidens particulas; & is quidem non minus sententiis peccat, quam verbis : ut non quærat quem appellet ineptum, qui illum cognoverit.* Orat. cap. LXVII.

mêmes pour le Poëte & pour l'Orateur ; en quoi elles ſont différentes. L'un doit comme l'autre, donner à ſon diſcours cette ſorte de modulation, *qui réſulte, non-ſeulement de la valeur ſyllabique, mais encore de la qualité, & de l'arrangement des mots*. Qu'un doit, comme l'autre, varier toujours ſon harmonie, & de maniere que jamais elle ne ſoit interrompue. Juſques-là l'Orateur & le Poëte François marchent de compagnie. Mais deux choſes aiſées à remarquer, la Meſure & la Rime, diſtinguent eſſentiellement le Poëte, & lui ſont une eſpece particuliere d'harmonie, qui n'a plus rien de commun avec celle de l'Orateur. Auſſi eſt-il permis au Poëte, il lui eſt même ordonné de faire bien ſentir ſon harmonie : tandis que l'Orateur, s'il eſt ſage, fuit les cadences poétiques, autant qu'il recherchera celles qui lui ſont propres. De-là vient qu'en faveur des ſons mélodieux, que le Poëte ſeul a droit de nous faire entendre, non-ſeulement nous lui pardonnons des inverſions plus fortes & plus fréquentes ; mais pour le rendre inexcuſable, s'il manque à nous flatter l'oreille, nous lui accordons, & plus de liberté dans le choix des mots, & moins de contrainte dans la ſtructure de ſes phraſes, & plus de hardieſſe dans ſes tours.

Poëtes & Orateurs, écoutez comme vous parle Denys d'Halicarnaſſe à la fin d'un (*a*) ample Traité, où il démêle admirablement, & pour ſa Langue, ce que je n'ai fait qu'entrevoir pour la nôtre.

„ On auroit tort, dit-il, de trouver mauvais
„ qu'un auſſi grand homme que Démoſthene,
„ dont le mérite a obſcurci la gloire de tous

(*a*) *De l'arrangement des mots*, chap. 25.

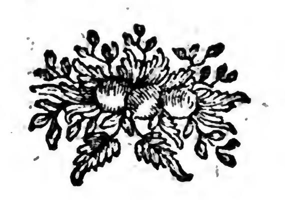
„ ceux qui s'étoient montrés avant lui dans
„ la carriere de l'Eloquence, voulant compo-
„ ser des écrits immortels, & ayant le cou-
„ rage de se livrer à l'examen (*a*) de l'*Envie*
„ & du *Temps*, Juges formidables, il ait aporté
„ une attention si scrupuleuse, non-seulement
„ à la solidité & à l'ordre des pensées, mais
„ encore au choix & à l'arrangement des
„ mots. On ne trouvera rien là d'étonnant,
„ si l'on considere que les auteurs de son temps
„ se piquoient, non pas simplement d'écrire,
„ mais de buriner & de sculpter leurs ouvra-
„ ges. Isocrate employa dix années, au moins,
„ à composer son (*b*) Panégyrique. Platon,
„ à l'âge de quatre-vingts ans, retouchoit en-
„ core ses Dialogues, & sans cesse travailloit
„ à y mettre de l'élégance. Quoi, ne loue-t-on
„ pas un Peintre, un Graveur, de rechercher
„ leurs ouvrages avec la derniere exactitude?
„ Un Orateur doit, à bien plus forte raison,
„ se donner les mêmes soins. Outre que ces
„ soins ne sont ni pénibles ni ingrats, du mo-
„ ment que l'expérience les rend familiers; &
„ sur-tout lorsqu'à l'exemple de Démosthene,
„ une jeunesse studieuse aura bien fait tout ce
„ qu'il faut pour se former le goût & l'oreille. „

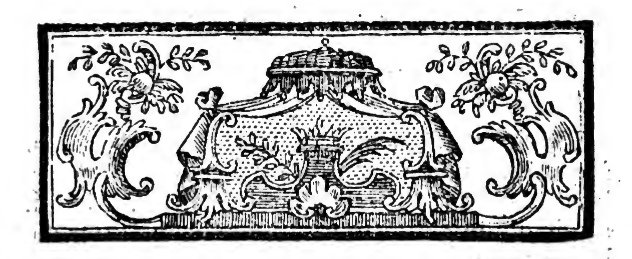
Ainsi parle ce docte Rhéteur, dont les sages réflexions pourroient n'être pas inutiles dans le siecle où nous sommes, bien différent de ce siecle où l'on ne souffroit que des ouvrages *sculptés*

(*a*) De ces deux Juges, l'un est à mépriser pour un honnête-homme. Mais plus un Auteur sera honnête-homme, plus il fera d'efforts pour se concilier l'autre. *Servi igitur iis etiam Judicibus, qui multis post sæculis de te judicabunt.* Cic. pro Marcello, cap. 9.

(*b*) *Le Panégyrique d'Isocrate* n'est pas l'éloge de cet Orateur, mais le titre d'un de ses plus fameux Discours; & c'est un terme consacré en notre langue, comme l'a remarqué M. Despréaux sur le chap. III. de Longin.

& hurinés. On veut trop écrire aujourd'hui ; on ne veut prendre ni le temps ni les ſoins néceſſaires pour produire du bon ; & parce qu'on lit peu les originaux, peu de gens ont l'idée du parfait. Au moins ne devroit-on pas négliger ce qui réſulte plutôt de l'art que du génie. On n'eſt pas maître de ſe donner des talents ; on eſt maître de ſe donner des connoiſſances, qui, toutes ſeules, à la vérité, ne feront pas un bon écrivain, mais ſans leſquelles auſſi on ne ſauroit bien écrire. Telle eſt la ſcience de la Proſodie : la plus facile & la moindre des ſciences pour qui veut l'acquérir, mais auſſi une de celles dont l'ignorance peut le plus nuire. Quatre ou cinq de nos Poëtes nous ont fait ſentir parfaitement que notre Langue ſe prêtoit à l'harmonie : quelques morceaux choiſis de nos Orateurs ne laiſſent pas lieu d'en douter : pourquoi donc ne pas étudier les moyens de perfectionner un Art dont nous connoiſſons le prix, & dont nous voyons que les progrès ont été déjà ſi heureux ?





ESSAIS DE GRAMMAIRE.



N veut que j'écrive ſur nos quatre eſpeces de mots déclinables, qui ſont les *Noms*, l'*Article*, les *Pronoms* & les *Participes*.

Un nouvel ouvrage ſur ces ſortes de matieres, s'il ne contenoit rien de neuf dans le fond ni dans la forme, ſeroit inutile. Plus inutile encore, ſi j'en allois exclure le néceſſaire, ſous prétexte qu'il a été dit mille & mille fois. Je dois donc me propoſer d'y faire entrer tout ce qui m'aura paru digne d'attention, mais en moins de mots, &, ſi je puis, avec plus d'ordre qu'on ne l'eût trouvé ailleurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Noms.

TRois points à diſcuter. I. Ce que c'eſt que *Nom*. II. Les différentes eſpeces de *Noms*. III. Quelle place les *Noms* occupent dans le diſcours.

I.

Un *Nom* eſt le mot qui ſert à déſigner, ou à qualifier une perſonne, une choſe, dans la langue qu'on eſt convenu de parler. Mais il s'agit d'une définition grammaticale. Pour me borner donc à notre Langue, le nom eſt un mot *ſuſceptible de nombre & de genre ; qui, s'il eſt ſubſtantif, peut régir, ou être régi ; & s'il eſt adjectif, doit toujours être régi par le ſubſtantif.*

1. On apelle *Nombre*, ce qui diſtingue un Nom qui exprime unité, *le Roi*, d'avec lui-même exprimant pluralité, *les Rois*. Il y a donc deux nombres, le *ſingulier* & le *pluriel*, celui-ci ne différant de l'autre que par une eſpece d'augment, qui conſiſte dans une lettre (*a*) caractériſtique. Quelques noms, mais en très-petite quantité, manquent les uns de ſingulier, & les autres de pluriel.

2. On apelle *Genre*, ce qui diſtingue un nom d'avec un autre, conformément à la différence que la nature a miſe entre les deux ſexes. Ainſi, ſelon cette idée, nous avons deux genres en Grammaire : le *maſculin*, comme quand nous diſons, *le Soleil* ; & le *féminin*, comme quand nous diſons *la Lune*. Tout nom, quel qu'il ſoit, eſt de l'un des deux : car nous ne connoiſſons point le *neutre*, dont le grec & le latin font un troiſieme genre.

3. On apelle *Subſtantif*, le nom qui par-lui-même, & ſans avoir beſoin d'être accompagné d'un

(*a*) Ou la lettre *s*, comme dans *noms*, pluriel de *nom*. Ou *x*, comme dans *loix*, pluriel de *loi*. Ou *z*, comme dans *bontez*, que d'autres, depuis quelque temps, écrivent *bontés*, pluriel de *bonté*.

d'un autre mot, ſignifie quelque être, ou réel, comme *le Soleil*, *la Terre*, ou réaliſé en quelque ſorte par l'idée que nous nous en faiſons, comme *l'abondance*, *la blancheur*, *le grand*, *le médiocre*.

4. On apelle *Adjectif*, le nom qui s'ajoute au ſubſtantif pour le qualifier, c'eſt-à-dire, pour marquer ce qu'il a de propre ou d'accidentel. Ainſi le ſubſtantif nomme une choſe, & l'adjectif la qualifie. *Une fleur* jaune, un aimable *Prince*, on voit que *jaune* & *aimable* ſont des adjectifs.

5. *Régir*, c'eſt obliger un mot à occuper telle ou telle place dans le diſcours; & ſi ce mot eſt (*a*) *déclinable*, c'eſt-à-dire, ſuſceptible de pluſieurs terminaiſons, lui impoſer la loi d'en prendre l'une & non l'autre dans l'endroit où il eſt placé.

Que ſi quelques-unes de ces notions paroiſſent un peu obſcures, j'y reviendrai; & avant la fin de ce premier Chapitre, elles ſeront éclaircies.

I I.

Voilà d'abord les deux principales eſpeces de Noms, *Subſtantifs* & *Adjectifs* : mais elles ſe diviſent chacune en pluſieurs autres.

On diviſe les Subſtantifs en noms *propres*, & noms *communs*, autrement dits *apellatifs*. Noms propres, *Alexandre*, *Céſar*, *Louis*, tous ceux qui ſignifient quelque individu. Noms

(*a*) Un mot eſt *déclinable*, lorſqu'il peut & doit varier ſa terminaiſon. C'eſt ce qui n'arrive en notre Langue, que lorſqu'un Nom paſſe du ſingulier au pluriel, ou du maſculin au féminin. Gardons-nous donc bien de croire que la valeur de ce terme, *Déclinaiſon*, ſoit en François la même qu'en Latin, ou en Grec.

communs, *homme*, *oiseau*, *arbre*, tous ceux qui conviennent généralement à chaque individu de la même espece.

On met dans la classe des noms communs les termes *abstraits*, les *collectifs*, les *primitifs*, les *dérivés*, &c. Termes abstraits, *vérité*, *blancheur*, tous ceux qui désignent une qualité considérée toute seule, & détachée de son sujet. Termes collectifs, *royaume*, *forêt*, *armée*, tous ceux qui, n'étant qu'au singulier, désignent plusieurs personnes, plusieurs choses de même espece. Termes primitifs, *soldat*, *arbre*, *cheval*, par raport à *soldatesque*, *arbuste*, *chevalerie*, qui en dérivent.

J'avoue que ces différences peuvent intéresser la Logique & la Métaphysique; car la justesse du raisonnement pourroit quelquefois en dépendre. Mais tous nos Substantifs, à quelque genre, à quelque espece qu'ils apartiennent, sont regardés (*a*) du même œil par la Grammaire, qui n'y voit que des masculins, ou des féminins, des singuliers, ou des pluriels.

Passons à l'Adjectif, qui ne peut jamais être mis tout seul, & sans porter sur un Substantif, parce qu'il n'offriroit, lui seul, qu'une idée vague & confuse, n'y ayant rien, faute d'un Substantif, à quoi l'esprit pût attacher cette idée.

On retrouve dans l'Adjectif ces mêmes différences que nous avons vues dans le Substantif, comme d'être commun, abstrait, collectif, distributif, &c. Je ne mets pas dans une classe à part les Adjectifs *verbaux*, puisqu'ils ne different des autres par nul endroit.

(*a*) *La Grammaire ne considere dans les mots, que les propriétés qui la regardent*, dit l'Abbé Regnier dans sa Grammaire, pag. 191.

J'avertis seulement, qu'il ne faut pas les confondre avec les Participes actifs, puisque ceux-ci (a) sont indéclinables.

Rien ne distingue plus essentiellement l'Adjectif, que la propriété qu'il a d'être susceptible de plus ou de moins. Un homme est un homme, une fleur est une fleur : mais un tel homme est *plus savant* qu'un autre; une telle fleur est *plus belle* qu'une autre. Plusieurs langues donnent à l'Adjectif certaines inflexions, qui le rendent *comparatif* ou *superlatif* : mais dans la nôtre, nous n'avons de vrais comparatifs que *meilleure*, *pire* & *moindre*, si cependant on ne les regarde pas comme de simples adjectifs, qui ont, ainsi que tous autres, leur signification particuliere. Pour les superlatifs, nous n'en avons que dans quelques titres d'honneur, *Illustrissime*, *Eminentissime*, *Sérénissime*, que nous devons à la politesse de l'Italie. Hors delà, tous nos degrés de comparaison se marquent (b) avec des particules, qui précedent les adjectifs, & qui sont *plus*, *mieux*, ou *moins*

(a) Voyez dans les *Opuscules sur la Langue*, pag. 341, la décision de l'Académie, du 3 Juin 1679, confirmée 25 ans après dans ses Observations sur Vaugelas, où il est dit : *Il n'y a que les participes passifs, comme* aimé, aimée, *qui aient un singulier & un pluriel. Les participes, comme* aimant, *sont indéclinables. Que si on opose qu'on dit fort bien*, des femmes jouissantes de leurs droits, des maisons apartenantes à un tel, *on répond que ces mots*, jouissants, & apartenants *sont des adjectifs verbaux, & non pas des participes actifs.*

Pour les distinguer, il suffit de savoir que l'adjectif va très-bien avec le Verbe *être*; mais le Participe, nullement. On dit très-bien : *Je suis prévenant, vous êtes ravissant, il est séduisant.* On ne dira pas, *je suis lisant, vous êtes soupant, il est dormant.*

Ailleurs nous verrons si le nom de *Gérondif* ne conviendroit pas mieux à ce qu'on apelle Participe actif.

(b) Dans le Chapitre suivant, on verra quand l'addition de l'Article fait du comparatif un superlatif. Voyez aussi les Remarques sur Racine. *Rem.* LII.

pour le comparatif ; *très* ou *fort* pour le ſuperlatif.

Mais en quelle claſſe mettrons-nous les *Noms de nombre ?* Tantôt ils ſont adjectifs, tantôt ſubſtantifs : comme tantôt ils ſervent à compter, tantôt ils peuvent être comptés eux-mêmes. Quand ils ſervent à compter, ce ſont de purs adjectifs, & ils précedent leurs ſubſtantifs : *une piſtole, quatre écus, dix louis.* Quand ils peuvent être comptés, ce ſont de vrais ſubſtantifs, précédés eux-mêmes par un autre nom de nombre, ou par un article : *un trois & un quatre de ſuite en chiffre Arabe, font trente-quatre. Vous avez le ſix de cœur, le ſept de pique,* &c.

Par raport au *genre*, il n'y a dans la claſſe des noms de nombre qu'un dont la terminaiſon varie, ſelon qu'elle doit être maſculine, ou féminine : *un tableau, une bouteille.* Par raport au *nombre*, il n'y a que *vingt* & *cent*, qui, lorſqu'ils ſont au pluriel, en reçoivent la lettre caractériſtique : *quatre-vingts ans, deux cents hommes.* A cela près, tous les autres noms de nombre ſont indéclinables, dans quelque ſens qu'on les emploie, ſubſtantifs ou adjectifs ; *Trois, quatre, dix mille.*

III.

Voyons maintenant quelle place chaque Nom doit occuper dans le diſcours ; & là-deſſus conſultons la Logique, qui ſeule doit nous aprendre ce que c'eſt que parler.

Parler, c'eſt rendre ma penſée par des ſons diſtincts & articulés, qu'on apelle des mots. Une penſée ainſi rendue, eſt ce que la Logique apelle une *propoſition.* Or nulle propoſition

ne ſera intelligible, ſans qu'on y emploie (*a*) l'équivalent de trois mots pour le moins. Un mot, qui ſignifie la perſonne ou l'objet dont je veux parler : & c'eſt ce que les Logiciens nomment le *ſujet* de la propoſition. Un mot, qui ſignifie ce que je penſe de cet objet : & c'eſt ce qu'ils nomment *l'attribut* de la propoſition. Un mot enfin, qui lie ces deux idées, en affirmant que ce qui eſt *l'attribut* apartient à ce qui eſt le *ſujet* : & c'eſt ce que fait le Verbe, dont il ſera parlé ailleurs.

Par exemple, *Cicéron eſt éloquent*. Voilà trois mots, dont le premier déſigne l'objet de ma penſée, & dont le dernier exprime la qualité, que j'attribue à l'objet de ma penſée. Quant au premier, c'eſt, en termes de Logique, le *ſujet* de ma propoſition ; & en terme de Grammaire, *le nominatif* (*b*) du Verbe. Quant au dernier, c'eſt *l'attribut* en termes de Logique, & *le régime* du Verbe, en terme de Grammaire. Mais pour lier ces deux idées, j'ai eu beſoin d'un Verbe, ſans quoi ma phraſe n'offroit pas un ſens complet, qui affirme ou qui nie.

Un *nom*, pour le définir philoſophiquement, eſt donc *un mot qui ſert à exprimer, ou le ſujet ou l'attribut d'une propoſition, & ſouvent auſſi des circonſtances qui tiennent à l'un ou à l'autre.*

Mais comment diſtinguer en notre Langue quand un nom eſt ſujet, ou attribut, nominatif, ou régime ? Je dis en notre Langue, parce qu'elle n'a point les déclinaiſons du Grec &

(*a*) Deux mots, *je lis*, font une propoſition complete, mais la Logique enſeigne que ces deux mots en valent trois.

(*b*) Je ſupoſe que *Nominatif* eſt un terme connu ; car il entre dans quelques phraſes du langage commun : au-lieu que bien des gens peuvent impunément ne ſavoir ce que c'eſt que *génitif*, *datif*, &c.

du Latin, dont elle se passe aisément. Rien de plus naturel, rien de plus simple, que l'arrangement de nos mots; & c'est à leur arrangement que leur valeur se connoît. On suit l'ordre des idées; c'est-à-dire, la parole peint les idées, à mesure que l'esprit les conçoit. Or il s'ensuit delà que le tissu de nos mots n'est nullement arbitraire. Tout mot, dans la phrase dont il fait partie, a sa place marquée; & c'est seulement par la place où il est, que nous jugeons de son emploi grammatical. Par exemple, dans ces deux phrases, *le fils aime le pere*, *le pere aime le fils*, ce sont les mêmes mots, mais qui différemment arrangés, présentent un sens tout différent. Il est donc d'une nécessité absolue, que nous sachions démêler quel est, dans le tissu d'un discours, l'emploi grammatical de chaque mot. Quant à présent, il ne s'agit que des Noms. Je commence par les Substantifs, qui ne sont guere placés que de cinq manieres essentiellement différentes.

1. Ou ils marchent à la tête d'une phrase, & d'abord après leur article & leur adjectif, s'ils en ont un, *l'éloquent Cicéron plaira toujours*; & alors leur fonction est de représenter ce qu'en Logique on nomme le sujet de la proposition, ou en Grammaire le nominatif du Verbe.

Quelquefois cependant ils ne viennent qu'après le Verbe; mais ce n'est que sous l'une des conditions suivantes. La premiere, que le Verbe aura pour régime un pronom, qui le précede: *la nouvelle qu'aporta le courier*. Ici *le courier* est nominatif; & *que* pronom est le régime. La seconde, que le Verbe n'aura nul régime: *aussi-tôt entrerent le Roi*, *la Reine*, &c. La troisieme, que le Verbe formera une pa-

renthese : *Pompée*, dit Plutarque, *s'avance*, &c. La quatrieme, que la phrase sera interrogative : *que peuvent les richesses pour*, &c. La cinquieme & derniere, que la phrase exprimera un souhait : *Puissent vos années égaler celles de Nestor !*

2. Ou le substantif marche après un Verbe qui est précédé d'un autre substantif, *Cicéron inspire la vertu ;* & la fonction de ce dernier substantif, *la vertu*, est d'exprimer ce qu'en Logique on apelle l'attribut de la proposition, ou plutôt le complément de l'attribut. Pour m'exprimer grammaticalement, l'un est le nominatif du Verbe, & l'autre son régime.

3. Ou le substantif ne paroît qu'à la suite d'une particule, *Cicéron inspire la vertu à ses lecteurs ;* & dans la place où est ce substantif, *lecteurs*, je l'apellerai substantif *particulé*, pour m'épargner une circonlocution. J'aurai souvent besoin, j'en avertis, d'employer ce terme nouveau, *particulé*, mais toujours dans le même sens, & par la même raison. Voudra-t-on bien me le permettre, d'autant plus que je renonce à une infinité d'autres termes, dont jusqu'ici nos Grammairiens avoient cru ne pouvoir se passer ?

4. Ou le substantif est employé dans une apostrophe, & par conséquent sans article. Alors il est toujours isolé, & pourvu qu'on ne coupe point (*a*) des mots inséparables, il se place où l'on veut. On dira également, *Seigneur ! exaucez ma priere. Exaucez, Seigneur ! ma priere. Exaucez ma priere, Seigneur !*

(*a*) Cette phrase est citée dans l'Encyclopédie, *Tome* I. *page* 734, au bas de la seconde colonne, pour montrer que *point*, négation, peut ne tomber que sur le Verbe, sans influer sur le régime. Il y en aura une preuve des plus fortes dans mes Remarques sur Racine. *Rem.* XLIII.

5. Ou le substantif n'est pas accompagné ni de verbes, ni de préposition. *Toutes charges payées, cette Abbaye vaut tant.* On apelle ces sortes de phrases, *Toutes charges payées*, des phrases *absolues*, parce qu'elles paroissent ne dépendre de rien. On pourroit aussi les apeller *elliptiques*, parce que le verbe, dont nécessairement elles dépendent, est sous-entendu.

A l'égard de l'*Adjectif*, c'est assez de savoir que son unique destination étant de qualifier le substantif, il doit toujours, ou le précéder, ou le suivre immédiatement. Le choix, pour l'ordinaire, est au gré de l'écrivain. Il y a cependant des cas où la place de l'Adjectif est fixée par l'usage : mais ils sont rares. Vaugelas (*a*) ne trouvant point ici de Regle à établir, se contente d'avertir qu'il n'y a pas un plus grand secret que de consulter l'oreille. Tenons-nous-en là.

Que si les Poëtes & les Orateurs se permettent certaines transpositions, qui contribuent infiniment à l'élégance, à l'énergie, à l'harmonie du discours; ce sont des figures, ce sont d'heureuses licences; & je dois ici me borner à ce qu'il y a de conforme aux loix générales, que le génie de notre Langue nous prescrit.

(*a*) *Remarque* CLXXXVI.

CHAPITRE SECOND.

De l'Article.

PUISQUE l'*Article* sert uniquement à modifier les *Noms*, il m'a paru d'une indispensable nécessité, que l'on se fût mis au fait de ce qui

concerne les *Noms*, avant que d'étudier ce qui regarde l'*Article*.

Qu'eſt-ce donc que l'*Article?* Quand faut-il, ou l'employer ou l'omettre ?

I.

Qu'eſt-ce que l'*Article ?* Je le définis, *un Adjectif qui précede les noms communs, pour annoncer qu'ils doivent être pris, non dans un ſens vague, mais dans un ſens déterminé.*

Avant que de mettre ceci dans un plus grand jour, il faut ſavoir quel eſt le mot nommé *Article*. C'eſt *le*, pour le ſingulier maſculin; *la*, pour le ſingulier féminin; *les*, pour les pluriels des deux genres.

Voilà, quant au matériel, le mot nommé *Article*, & le ſeul qui ſoit *Article*. Mais comme il eſt ſouvent précédé d'une particule, à laquelle il s'incorpore, diſtinguons Article *ſimple*, & Article *particulé*.

Il n'y a que ces deux particules, *à*, & *de*, auxquelles il s'incorpore, & cela par une contraction qui ſe fait au ſingulier, mais au maſculin ſeulement, avant les noms qui commencent par une conſonne. On dit *au*, pour *à le*; & *du*, pour *de le*. Je vais *au* jardin. Je ſors *du* jardin.

Au ſingulier, tant maſculin que féminin, ſi le nom commence par une voyelle, il n'y a plus de contraction, mais l'article s'élide, *l'amour*, *de l'amour*; *l'amitié*, *de l'amitié*.

Au pluriel, ſoit maſculin, ſoit féminin, & quoique le nom commence par une voyelle, la contraction a toujours lieu. On dit toujours *aux*, pour *à les*, & *des*, pour *de les*. Parler *aux* hommes, cultiver *des* fleurs.

Il n'y a qu'un ſeul mot qui empêche que cette contraction ne ſe faſſe. C'eſt l'adjectif *tout*, parce qu'il ſe place toujours entre la particule & l'article. Quoiqu'on diſe, *au* monde, & *du* monde, on doit dire, *à* tout *le* monde, & *de* tout *le* monde. *Aux hommes*, *à* tous *les* hommes.

Préſentement reprenons notre définition, parce que tout ce qu'il y a de vrai & de ſolide à dire ſur l'*Article*, doit partir de la définition même, ou peut-être de quelque différence que nous ſuppoſerions entre l'article *ſimple*, & l'article *particulé*.

J'ai dit, en premier lieu, que l'article eſt un Adjectif : & ſi je n'avois pas craint d'entaſſer trop de choſes à la fois, j'aurois volontiers ajouté que cet Adjectif eſt tiré de la claſſe (*a*) des *pronoms*. Quand il précede un ſubſtantif, on le nomme *Article* : *la Piece nouvelle ſe joue demain* ; & quand il précede ou ſuit un verbe, *je la verrai*, *voyez-la*, on l'apelle *pronom*. Mais d'ailleurs, n'eſt-ce pas une choſe qui convient à la plupart des *pronoms adjectifs*, d'être mis avant le nom, à l'excluſion de l'Article, & avec la même propriété, comme quand je dis, *ce papier*, *cette plume*, &c. *mon frere*, *votre ſœur*, &c. Ainſi l'Article eſt un pronom tel que bien d'autres, mais auquel on a donné par excellence le nom d'*Article*, parce qu'il eſt d'un plus fréquent uſage qu'aucun des autres.

J'ai dit, en ſecond lieu, qu'il doit précéder le *Nom* : & il le précede immédiatement, à

(*a*) Apollonius, pag. 15. *Articuli, juncti nominibus, vim & poteſtatem ſuam exſeruut : non juncti, tranſeunt in pronomina.* Je cite la traduction de François Portus, édition de Francfort, 1690.

Priſcien, liv. XI. *S. Stoïci articulum & pronomen unam partem orationis accipiebant.*

moins que ce nom, étant ſubſtantif, ne ſoit lui-même précédé par un adjectif, qu'il régiſſe, *la belle ſaiſon, les beaux vers!* Alors l'Article cede à l'adjectif le voiſinage du ſubſtantif, & il marche avant tous les deux. Hors delà, il n'y a que l'adjectif *Tout*, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, précede toujours l'Article *ſimple* & diviſe le *particulé*.

J'ai dit, en dernier lieu, que la propriété de l'Article, c'eſt d'annoncer qu'à des noms *communs*, ou employés comme tels, on a voulu attacher un ſens précis. Car un nom, à le prendre tout ſeul, ne renferme que la ſimple idée de la choſe, à la ſignification de laquelle il eſt deſtiné. Mais cette idée pouvant être vague ou déterminée, générale ou reſtreinte, c'eſt à moi à déſigner quelle étendue je donne à cette idée. Or, c'eſt ce que je ne puis faire que par un Article, ou par quelque choſe d'équivalent. *Pain*, ne préſente que l'idée de ce qu'on apelle pain. Mais en diſant, *j'aime le pain*, ou *donnez-moi du pain*, ou *donnez-moi un pain*, je fais concevoir pour quelle idée préciſe je veux qu'on reçoive ce mot *pain*.

I I.

Quand faut-il employer l'*Article?* Toutes les fois qu'il faut annoncer que des noms *communs* doivent être pris dans un ſens déterminé. Or la qualité de ces noms-là n'eſt limitée, ni ne peut l'être, puiſque l'Article ſubſtantifie & modifie des mots de toute eſpece, conformément à des regles, ou à des uſages qui, comme nous l'allons voir, ne varient pas.

1. *Noms propres.* Quoiqu'ils n'apartiennent qu'à des individus, & que par conſéquent leur

acception n'ait pas besoin d'être autrement déterminée; cependant ils demandent l'article quand on les accompagne d'un adjectif. Mais il y a cette différence à remarquer; Que si l'adjectif précede le nom propre, il énonce une qualité, qui pourroit être commune à plusieurs, au-lieu que s'il ne vient qu'après, il exprime une qualité distinctive. Quand je dirai, *Cicéron soupa chez le riche Lucullе*, je donne seulement à Luculle la qualité de riche. Mais si je disois, *chez Luculle le riche*, ce seroit pour le distinguer des autres Luculles. Voilà de ces petites différences, qui ne peuvent être imaginées, ni réduites en principe, que par un peuple ami de la précision & de la clarté dans son langage.

Quelquefois aussi l'Article fait que le nom *propre* change de nature, comme quand nous disons que Moliere est *le Térence* moderne; que l'*Alexandre* de Racine est trop doucereux, &c. On donne même des pluriels à ces sortes de noms, *les Térences*, *les Alexandres* &c. Telle est ici la force de l'Article, qu'il met ces noms au rang de ceux qu'on apelle *communs*, c'est-à-dire, dont l'idée est communicable à plusieurs individus.

Au contraire, l'Article fait (*a*) que le nom *commun*, & même l'épithete, deviennent noms *propres*. Quand nos prédicateurs disent, *l'apôtre*, c'est Saint Paul; *le sage*, c'est Salomon. Personne n'ignore que les Grecs, pour désigner Homere, disoient *le poëte*; & nous aprenons d'Henri Estienne (*b*) qu'anciennement

(*a*) Apollonius, pag. 44. *Facit ut epithetum habeat eandem proprietatem, quam habet nomen proprium.*

(*b*) Traité de la conformité du langage François avec le Grec, page 78.

on a dit, *le Poëte François*, pour désigner Marot : *lequel titre*, ajoute-t-il, *eut depuis tant de compétiteurs, qu'on n'a ſu à qui le donner ſans faire tort aux autres.*

Que ſi l'Article ſe trouve dans une infinité de noms *propres*; ſoit noms de villes ou de villages, *le Catelet*, *la Fleche*, *la Rochelle*; ſoit noms de famille, *le Tellier*, *le Noir*, *la Fontaine*; il eſt aiſé de voir qu'originairement ce furent des noms *apellatifs*, où dans la ſuite l'Article ne s'eſt conſervé que comme une ſyllabe inhérente, qui n'a plus de propriété, & qui demeure indéclinable, ſans égard au ſexe des perſonnes ainſi nommées.

On ſe permet quelquefois de mettre l'Article à des noms *propres*, & ſur-tout en parlant de certaines femmes extrêmement connues, ſoit en bien, ſoit en mal. Ainſi l'on dira, *la Chammeſlé*, fameuſe actrice; *la Brinvilliers*, célébre empoiſonneuſe. Mais n'oublions pas que ces manieres de parler ne ſortent point de la converſation, ou du moins n'entrent que dans un ſtyle qui, comme l'a ſagement obſervé M. l'Abbé Regnier, marque de la familiarité, ou du mépris.

Quoique les quatre parties du monde, quelques aſtres, les royaumes, les provinces, les rivieres, les montagnes, aient leur nom particulier dont l'acception ſemble déterminée par elle-même; nous ne laiſſons pas d'y ajouter ſouvent l'Article, mais ſans regle, ſans uniformité. On dit avec l'Article, *les Rois* du *Japon*, *l'or* du *Pérou*, *la porcelaine de* la *Chine* : mais on dit ſans Article, *les Rois de France*, *l'argent d'Allemagne*, *la porcelaine de Saxe.* Je renvoie pour un plus grand détail à la Grammaire de M. l'Abbé Regnier, & je conclus avec

lui qu'en ce qui regarde ces ſortes de noms *propres*, tout n'étant guere fondé que ſur le bon plaiſir de l'uſage, on l'aprendra dans le commerce du monde, & dans les ouvrages bien écrits.

2. *Adjectifs*. J'ai déja dit que l'Article avoit la vertu de convertir en ſubſtantifs les mots d'une autre eſpece. Ainſi la plupart des adjectifs vont être ſubſtantifiés par l'addition de l'article. On dira, *le vrai*, *le beau*, *le ſublime*, *le nouveau*, *le fâcheux*, *l'affecté*, *le recherché*, &c. Tous ces mots, de ſimples adjectifs qu'ils étoient, paſſent à la qualité de ſubſtantifs, & ils en acquierent toutes les propriétés, qui ſont de pouvoir être mis ſans adjectif, *rien n'eſt beau que le vrai :* de pouvoir être accompagnés d'un adjectif qu'ils régiſſent, *le vrai ſeul :* de pouvoir être ce que la Logique nomme le ſujet de la propoſition, *le vrai ſeul eſt aimable.*

Hors delà, jamais l'Article ne précede un adjectif détaché de ſon ſubſtantif, ſi ce n'eſt dans les phraſes où il y a ellipſe. *J'aime* la *bonne compagnie*, *mais je hais*, *ou je crains* la *mauvaiſe*. *Si ce ſont deux ſœurs que la langue Italienne & l'Eſpagnole*, *celle-ci eſt* la *prude*, *& l'autre* la *coquette*. Ici l'Article n'eſt pas ſeulement démonſtratif, mais de plus il eſt corrélatif.

Telle eſt auſſi la vertu de l'Article, que comme en s'uniſſant à l'adjectif, il le ſubſtantifie, de même en ſe détachant du ſubſtantif, nom *commun*, il le réduit à n'être qu'adjectif. *Rarement les philoſophes ſont poëtes*, *& plus rarement les poëtes ſont philoſophes*. Un même mot, *philoſophe*, eſt ſubſtantif dans la premiere propoſition, & adjectif dans la ſeconde. Un même mot, *poëte*, eſt adjectif dans la pre-

miere proposition, & substantif dans la seconde. Ainsi l'acception du nom *commun* est déterminée par l'addition, ou la supression de l'Article.

Pour former nos superlatifs, il suffit que le comparatif (*a*) soit précédé de l'Article, mais toujours précédé immédiatement. Car si nous disons, *les plus savants hommes*, alors l'Article sert en même temps, & au substantif, & au superlatif, mais en mettant le superlatif après le substantif, il faut répéter l'Article, & dire, *les hommes les plus savants.*

Je viens d'avancer, que l'Article se répete quand le superlatif ne se montre qu'après le substantif: & maintenant j'ajoute que c'est toujours l'Article *simple*, lors même que son substantif a reçu l'Article *particulé*. Un ou deux exemples me feront entendre. *C'est la coutume* des *peuples* les *plus barbares*. *J'ai obéi* au *commandement* le *plus juste*. Pourquoi d'abord, *des*, & *au*, mais ensuite, *les*, & *le*? Parce que le superlatif demande la répétition & la proximité de l'Article, sans lequel il ne seroit pas superlatif, mais n'a nul besoin de la particule incorporée dans l'Article du substantif.

On voit également cette particule incorporée dans l'Article du substantif, quand nous dirons, *voilà* de *l'eau*, *donnez-moi* du *vin*. Mais l'article disparoîtra quand nous ferons précéder un adjectif: *voilà de bonne eau*, *donnez-moi de bon vin*. Et l'Article reparoîtra, quand l'adjectif ne sera mis qu'après le substantif, *voilà de l'eau claire*, *donnez-moi du vin pur*.

3. *Verbes*. On lit dans la Grammaire de M. l'Abbé Regnier, que l'usage de l'Article devant l'infinitif des verbes, est presque renfermé dans

(*a*) Voyez ci-dessus.

certaines façons de parler, *le boire & le manger, le dîner, le souper, le lever & le coucher du soleil, être au lever du Roi, au petit coucher du Roi, quand ce vint au fait & au prendre, au partir delà, au pis aller, avoir le rire agréable.* Mais quoi, y auroit-il grand mal à étendre un peu cette liberté de créer (*a*) des substantifs dans ce goût-là, puisqu'elle peut occasionner des expressions neuves & heureuses? Témoins la réponse de l'*Angeli*, ce Fou de la vieille Cour, immortalisé par Despréaux. Un jour le Roi lui ayant demandé pourquoi on ne le voyoit jamais au sermon : *Sire*, dit-il, *c'est que je n'entends pas le raisonner, & je n'aime pas le brailler.*

4 *Particules.* J'y renferme tous nos petits mots indéclinables, qui, précédés de l'Article, s'emploient substantivement. Adverbes, *le pourquoi, le comment*, &c. Prépositions, *le pour, le contre*, &c. Conjonctions, *les si, les mais, les car, les, &c.*

Voilà, à peu près, ce qu'il y avoit à dire pour faire connoître quels noms reçoit l'Article. Mais examinons tout de nouveau, & plus particuliérement, quel effet il produit sur ces noms. Or l'effet qu'il produit, consiste, ainsi que j'ai dit, en ce qu'il détermine leur acception, qui, sans l'Article, demeureroit vague & incertaine.

Je puis quand j'emploie un nom *commun*, donner plus ou moins d'étendue à l'idée qu'il présente. Je puis d'abord, laisser à cette idée toute l'étendue qu'elle peut avoir. Je puis, en second lieu, la restreindre ou à plusieurs, ou à un seul des individus, que cette idée géné-

(*a*) Apollonius, page 36. *Illud in genere constituendum est, quemlibet infinitum esse nomen verbi.*

rale comprend. Je puis, enfin ne vouloir donner à entendre qu'une portion indéterminée, ou de toute une espece, ou de quelque individu. Voyons comment notre Article nous sert à marquer ces trois différentes acceptions d'un même mot.

Premiérement, si je veux laisser à un nom *commun* toute l'étendue de l'acception qu'il peut avoir, je me sers pour cela de l'Article *simple*. Par exemple, dans ces phrases, *l'homme est mortel*, *la poésie est attrayante*, *les villes pendant l'hiver sont préférables à la campagne*; je présente l'idée d'*homme*, de *Poésie*, de *ville*, de *campagne*, sans restriction & dans toute l'universalité qui peut lui convenir.

Mais, en second lieu, si je veux au contraire borner mon idée, & ne l'apliquer qu'à certains individus, ou qu'à un seul; comment faire? Pour cela j'ai besoin, non-seulement de l'article *simple*, mais encore d'une restriction tacite, ou exprimée. Restriction tacite, & qui naît des circonstances où je parle : comme quand je dis à Paris, *le Roi*, on voit assez que j'entends le Roi de France; & lorsqu'étant à table, je dirai, *avancez la saliere*, on voit assez de quelle saliere il s'agit. Restriction exprimée, ou par un adjectif, *les hommes* vertueux *moderent leurs passions*, ou par un pronom suivi d'un verbe, *les hommes* qui aiment l'étude, *sont avares de leur temps*.

On demandera sans doute à quoi sert ici l'Article, puisque c'est par l'adjectif, ou par le pronom suivi d'un verbe, & non par l'Article, que l'acception du nom *commun* est déterminée? Réponse. C'est l'article seul, qui fonde ici le droit que j'ai d'y faire entrer cet adjectif, ou ce pronom, lesquels ne pour-

roient (*a*) ſe mettre après un nom ſi l'Article ne l'avoit précédé.

Je puis, enfin, vouloir tellement reſtreindre mon idée, qu'on l'aplique ſeulement à une portion indéterminée, ou de l'eſpece, ou de quelque individu. Alors il faut que j'emploie l'Article *particulé*, qui eſt *du* pour le ſingulier, & *des* pour le pluriel. *Il y a* des *voyageurs qui aſſurent*, &c. *J'ai* du *pain*, de *l'argent*, &c. Mais ces mêmes phraſes, ſi d'affirmatives elles devenoient négatives, perdroient l'Article: *Il n'y a point de voyageurs*, *qui*, &c. *Je n'ai point* de *pain*, &c. Il n'y reſteroit que la ſimple particule, & ce qu'elle opere d'elle-même. Voyons donc en quel cas, & pourquoi l'article ceſſe d'avoir lieu.

III.

Quand faut-il omettre l'*Article?* Premiérement, lorſque des noms *propres* s'emploient préciſément comme tels. Car, puiſqu'ils ne ſignifient que des individus, ils n'ont pas beſoin qu'on détermine leur acception. Auſſi ne leur donne-t-on point (*b*) d'article. *Rome*, *Alexandre*, *Virgile*. Et de-là vient qu'on n'en donne point non plus à des noms *communs*, lorſqu'ils ſont l'objet (*c*) d'une apoſtrophe. Quel-

(*a*) Apollonius, page 22. *Nomina per ſe nullam relationem habent, niſi aſſumat articulum.* C'eſt la fameuſe regle de Vaugelas, dont j'ai tant parlé dans mes Remarques ſur Racine, *Rem.* XXII, & ſuivantes.

(*b*) Si ce n'eſt à quelques noms Italiens, *le Dante*, *l'Arioſte*, *le Taſſe*, &c.

(*c*) *Déployez toutes vos rages.*
Princes, *Vents*, *Peuples*, *Frimats*,
DESPREAUX, Ode ſur la priſe de Namur.

que matériel, & quelque insensible que puisse être cet objet, c'est le personnifier que de lui adresser la parole. Tout nom, de *commun* qu'il étoit, devient alors un nom particulier, & déterminé par la position où il est, à ce qu'on veut qu'il signifie dans ce moment.

Ajouterai-je que si l'Article entre quelquefois dans l'apostrophe, comme quand on dira, *la belle enfant, répondez : l'homme aux rubans verds, en tenez-vous ?* Ce n'est que dans des phrases très-familieres, où il est clair que *vous* est sous-entendu.

Reste à examiner ce qui regarde les noms *communs*, quelque place qu'ils occupent ailleurs que dans une apostrophe. Par le détail où il est nécessaire que j'entre, on verra quand ils demandent la supression de l'Article.

1. *Quand ils sont employés comme adjectifs.* J'en ai déjà cité un exemple : *Rarement les Philosophes sont poëtes.* Mais la traduction de ces paroles qui se lisent dans l'Evangile, *si Filius Dei es*, fournit un exemple plus palpable & plus connu. On les peut rendre ainsi, *Etes-vous Fils de Dieu?* ou ainsi : *Etes-vous* le *Fils de Dieu?* Or ce sont deux propositions essentiellement distinctes, puisque le mot, *fils*, en tant que précédé de l'Article, est dans la seconde, un substantif individualisé; au lieu que dans la premiere, où il n'a point d'Article, il n'est qu'adjectif, qui marque simplement une qualité, & par conséquent quelque chose de communicable.

2. *Quand le nom commun est précédé d'un nom de nombre.* Par exemple, *Un ami, deux amis, cent pistoles.* Mais cela n'est vrai que dans le cas où ces termes sont employés précisément pour calculer. Ont-ils déjà servi au

calcul? Y a-t-il quelque raiſon de les répéter; ou quelque relation ſous-entendue? Alors il faut l'Article. *Les deux amis que j'attendois. Les cent piſtoles n'arrivent pas.*

Puiſque nous en ſommes aux noms de nombre, je devrois avertir que pluſieurs de nos Grammairiens nous donnent mal-à-propos, *Un* pour article. Je ne m'explique pas encore, mais j'y reviendrai dans un moment.

3. *Quand le nom* commun *eſt précédé d'un adjectif qui ſoit pronom, ou de la même claſſe.* Tels ſont ceux qui par eux-mêmes individualiſent le nom commun, *ce*, *mon*, *notre*, *ton*, *votre*, *ſon*, *leur* : ceux qui le reſtreignent plus ou moins, *quelque*, *chaque*, *certain*, *pluſieurs* : ceux qui nient ſans reſtriction, *aucun*, *nul* : ou enfin, *tout*, qui produit l'effet contraire.

4. *Quand le nom, mis après le verbe, ne fait qu'un avec le verbe, dont il reſtreint l'acception.* Rien de ſi fréquent. *Avoir peur*, *avoir pitié*, *avoir patience*, *avoir bec & ongles*, *faire peur*, *faire pitié*, *faire amitié*, *faire juſtice*, &c. Même regle à obſerver ſi le nom tient au verbe par une particule, *regarder en pitié*, *donner en ſpectacle*, *ſonger à malice*, *agir de tête*, *trembler de froid*, &c. Remarquons qu'en toutes ces phraſes, & mille autres ſemblables, le nom demeure indéterminé.

5. *Quand l'énumération finit par un mot qui affirme ou qui nie ſans reſtriction.* Tour oratoire des plus communs. *Parens, étrangers, amis, ennemis, tous l'ont pleuré. Prieres, bienfaits, offres, menaces, larmes d'un pere & d'une mere, rien ne l'a ébranlé.*

Tous autres cas où l'on ſuprime l'Article, rentreront dans quelqu'un de ceux que je viens d'expoſer ici : & il eſt temps que j'en revienne,

comme je l'ai promis, à l'examen de cette opinion, qui nous donne *Un* pour Article. Ou plutôt, il eſt inutile de l'examiner, puiſqu'elle porte uniquement ſur ce préjugé, que la langue Françoiſe, à l'exemple de la Latine, connoît des *génitifs*, *datifs*, &c. Préjugé, dont il me ſemble qu'on eſt aſſez revenu aujourd'hui, pour qu'il ne ſoit plus néceſſaire de le combattre. *Un* ne fut jamais (*a*) confondu avec *le*. J'admire M. l'Abbé Regnier, qui, convaincu de cette vérité, & après l'avoir ſolidement prouvée, ne laiſſe pas de ſe prêter au ſyſtême de ceux qui déclinent en François comme en Latin, & qui là-deſſus ont forgé leur prétendu article *indéfini*. Quelle chimere! Tenons pour certain qu'il n'y a d'Article que *le*, *la*, *les*, qui ſubſiſte dans *au*, & *des*, où ils ſont incorporés à l'une de ces deux prépoſitions, *à*, & *de*, leſquelles prépoſitions y conſervent leur valeur propre, ainſi que l'Article y conſerve la ſienne.

Autre erreur de s'imaginer que l'Article ait été inſtitué, comme pluſieurs de nos modernes continuent à l'écrire, pour marquer les genres (*b*) & les nombres des mots qu'ils précedent. Mais ne ſont-ce pas ces mots, qui,

(*a*) Cette particule (*) *Un*, s'apelle improprement Article.... Tant s'en faut qu'elle ſoit Article, que même elle lui eſt opoſée.

Voilà un galant. Voilà le galant. On pourra dire, *voilà un galant*, de celui qu'on n'aura jamais vu auparavant, & même dont on n'aura point oui parler; mais, *voilà le galant*, ne ſe dira que de celui dont on aura tenu quelques propos auparavant. *H. Eſtienne*, *Conformité*, &c. *page* 76.

(*b*) Apollonius, page 28. *Nonnulli lapſi ſunt non leviter cùm exiſtimarent articulos adjungi nominibus ut genera diſtinguant.*

(*) Particule *ſignifie ici*, petit mot.

comme ſubſtantifs, décident le genre & le nombre de l'article?

Un rien à remarquer, parce qu'il fait voir combien les Savans avoient médité ſur l'Article, c'eſt qu'il ne ſe met jamais qu'avant des noms, dont la ſignification ſoit déjà connue de la perſonne à qui l'on parle. Aprend-on l'alphabet (*a*) à un enfant? On lui dit, *voilà* A, *voilà* B, &c. Quand il connoîtra ſes lettres, on lui dira, s'il ſe trompe, *vous prenez* l'A *pour le* B, &c. Ainſi le premier qui aporta le café en France, dit ſans doute, *les Arabes ont une eſpece de feve, qu'ils apellent* café : mais enſuite, *le café a telle vertu, le café ſe prépare ainſi*, &c.

Je dois cette derniere obſervation, & la plupart des précédentes, à un Grammairien du ſecond ſiecle, *Apollonius* d'Alexandrie. Puiſque l'article nous vient des Grecs, à qui devons-nous recourir qu'aux Grecs eux-mêmes, pour en connoître les propriétés?

Au reſte, n'oublions pas que l'Article, pris ſéparément, ne ſignifie rien. Une jolie (*b*) comparaiſon, tirée du même Auteur, ſervira de preuve. Il y a, dit-il, cette différence entre la conſonne & la voyelle, que celle-ci, ſans aucun ſecours étranger, fait entendre un ſon diſtinct : au lieu que la conſonne a beſoin de l'autre, pour pouvoir être articulée. A la voyelle il faut, ajoute-t-il, comparer le Nom, le Verbe, l'Adverbe, & le Participe, qui par eux-mêmes, offrent à l'eſprit une idée préciſe; mais à la Conſonne il faut comparer l'Arti-

(*a*) Apollonius *page* 34, emploie ce même exemple. Page 50, il dit : *Articulus adjunctus repetit memoriam rerum jam cognitarum.*

(*b*) Apollonius, *pag.* 14 & 15.

cle, la Conjonction & la Prépoſition, tous mots qui, pour être ſignificatifs, doivent être accompagnés d'autres mots.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Pronoms.

ON appelle *Pronom*, un mot qui ſe met à la place d'un *Nom*, pour ſignifier l'équivalent. Peut-être la définition ne convient-elle pas *omni*, & *ſoli* : mais nous ne ſommes pas ici ſur les bancs de l'Ecole. Quoi qu'il en ſoit, les Pronoms eux-mêmes ſont de vrais noms : les uns, purs *ſubſtantifs*, les autres, purs *adjectifs* ; & d'autres enfin, tantôt *ſubſtantifs*, tantôt *adjectifs*. Je ſuivrai cette diviſion, qui me paroît la plus grammaticale, & la plus commode pour bien démêler ce que les Pronoms de chaque eſpece ont de particulier.

I.

On diſtingue en Grammaire trois perſonnes, dont la premiere eſt celle qui parle ; la ſeconde, celle à qui l'on parle ; la troiſieme, celle dont on parle. Et comme il ſeroit ennuyeux d'avoir ſans ceſſe à répéter le nom de la perſonne dont il s'agit, c'eſt pour abréger le diſcours, ſans nuire à la clarté, qu'on uſe de certains Pronoms, qui, parce qu'ils ſupléent au nom des perſonnes, ſont apellés *perſonnels*.

Tous ces Pronoms perſonnels ſont de vrais ſubſtantifs : ni plus ni moins que les noms mêmes, à la place deſquels ils ſont mis.

Pour la premiere personne, au singulier, on en a trois, *je*, *moi*, & *me*, qui présentent absolument la même idée, mais qu'on ne sauroit mettre l'un pour l'autre. Ce qui décide du choix, c'est la place que le Pronom doit occuper dans le discours.

Il faut, *je*, s'il est régissant, & à la tête d'une phrase, ou principale ou incidente : *Je crois que je partirai demain.* Mais il ne se met qu'après le Verbe, soit dans une interrogation, *chanterai-je? chanté-je?* soit dans une exclamation, *où suis-je!* soit dans une parenthese, *croyez-moi, vous dis-je :* soit enfin quand le Verbe est précédé d'*aussi*, *encore*, *peut-être*, *à peine*, & autres semblables, qui servent à marquer une conséquence de ce qui vient d'être dit; *Vous me flattez, aussi ne vous crois-je pas. Encore devrois-je*, &c. *Peut-être devrois-je*, &c. *A peine fus-je arrivé*, &c.

Il faut, *moi*, premiérement, lorsqu'on le joint à *je*, ou à *me*, par une espece d'apposition : *moi, je vous tromperois? me soupçonner, moi, votre ami?* En second lieu, toutes les fois qu'il suit le Verbe : *c'est-moi*, *sauvez-moi.* Troisiémement, lorsqu'il tient par une conjonction à un autre nom : *Paul & moi, lui ou moi.* Enfin, lorsqu'il est précédé d'une particule exprimée, *fiez-vous à moi*, ou sous-entendue, *parlez-moi.*

Il faut *me*, quand il est régi par le verbe, & il doit le précéder : *je vous prie de* me *suivre*, *ne* me *trompez pas.* Ce qui est si vrai, qu'en faisant deux phrases de suite, comme celles-ci, *écoutez-moi, & me croyez;* on dit *moi* dans la premiere, parce qu'il vient après le verbe; & *me* dans la seconde, parce qu'il va devant. Il n'y a qu'un cas où *me* doive être mis après le

le verbe, mais ſeulement après le verbe employé dans une apoſtrophe ; & c'eſt quand il eſt ſuivi de la particule *en*, priſe dans un ſens pronominal : *parlez-m'en.* Encore cela n'eſt-il vrai que dans les propoſitions affirmatives ; car dans les négatives le Pronom va toujours avant le verbe : *ne m'en parlez pas.*

Au reſte, il n'en eſt pas tout-à-fait de même de la particule *y*. Car quoique *en* ſe puiſſe mettre après le Verbe, *parlez-m'en*, on ne dira pas, *menez-m'y*, comme on dit très-bien, *vous m'y menerez.* Pourquoi *m'y* après le Verbe n'eſt-il pas d'uſage ? Parce que cette déſinence déplaît à l'oreille, c'eſt ſe tourmenter à crédit que d'en chercher une autre raiſon.

Quant au pluriel, on dit toujours, *nous* ; & il ne differe en rien des autres ſubſtantifs, par raport à la place qu'il doit occuper dans le diſcours, ſi ce n'eſt qu'étant régi par le Verbe, il le précede : *nous* nous *flattons ſouvent.*

Pour la ſeconde perſonne, nous avons *tu*, *toi*, *te*, au ſingulier, & *vous*, au pluriel ; dont la ſyntaxe eſt abſolument la même que celle du Pronom, qui déſigne la premiere perſonne. Remarquons ſeulement, que *vous*, quoique pluriel, ſouvent ne s'adreſſe qu'à une ſeule perſonne, & alors n'a que la valeur d'un ſingulier.

A l'égard du genre, quoique ni *je*, ni *vous*, n'en marquent pas plus l'un que l'autre par eux-mêmes, ils ne laiſſent pas d'en régir l'un des deux, ſelon que c'eſt un homme ou une femme qui dit *je*, ou à qui l'on dit *vous.*

Pour la troiſieme perſonne, le maſculin demande, *il*, *lui*, ou *le*, au ſingulier ; *ils*, *eux*, *les*, ou *leur*, au pluriel : & le féminin demande, *elle*, *la*, ou *lui*, au ſingulier ; *elles*, *les*,

ou *leur*, au pluriel. Il s'agit de *leur*, indéclinable, qu'il ne faut pas confondre avec *leur* adjectif, dont je parlerai plus bas.

Ici la syntaxe est encore la même pour *il* & *elle*, que pour *je* : si ce n'est que la fonction du Pronom, *elle*, ne se borne pas toujours à être *régissant*. Car il est souvent *régi*, soit par une particule, *sans elle*, *pour elle*; soit par le verbe; dans les propositions négatives, *vous ne voyez qu'elle*. Par-tout ailleurs, *elle* se change en *la*, & précede le verbe, *vous la voyez*.

Quoique l'analogie de *lui* à *le*, soit celle de *moi* à *me*; cependant au-lieu que *moi* se change en *me* devant les verbes qui ont un régime particulé, *vous me prêterez ce volume*, on ne change point *lui* en pareil cas, & on dit, *vous lui prêterez ce volume*.

Ajoutons, qu'il n'y a que le régime particulé, où *lui* apartienne indifféremment aux deux genres. *Parlez-lui*, peut aussi-bien s'entendre d'une femme que d'un homme. Hors du régime où la particule est sous-entendue, *lui* ne peut se prendre qu'au masculin.

On pourroit regarder *eux*, comme le pluriel de *lui* : & véritablement l'analogie est parfaite, lorsqu'il est mis, ou avec *ils* par oposition, *eux*, *ils n'en feront rien*; ou avec une particule exprimée, *on ne dit rien d'eux*, *je me fie à eux*. Mais hors delà, *eux* n'est point le pluriel de *lui*. Avec le Verbe, il faut *les*, si c'est un régime simple, *je les vois* : & *leur* si c'est un régime particulé, *donnez-leur*. Remarquons que ce dernier régime est le seul cas où l'on puisse employer *leur*, substantif.

Pour le pluriel *elles*, la syntaxe est la même que pour *eux*. Ainsi *leur* se dit également pour *à eux* & *à elles*. Il précede toujours le

Verbe, *je leur donnerai*, si ce n'est dans une apostrophe, *donnez-leur*, quand la proposition est affirmative. Car si elle est négative, il va devant : *ne leur donnez pas*.

Quand *le*, *la*, & *les*, ne sont pas *article*, mais Pronom personnel, leur unique fonction est de faire le régime simple d'un Verbe qu'ils précedent toujours. On parlera d'un homme, *je le connois* : d'une maison de campagne, *je ne la connois pas* : de quelques volumes, *je les ai lus*.

Une grande différence, & la plus remarquable qu'il y ait entre les Pronoms de la troisieme personne, & ceux des deux premieres ; c'est que ceux-ci ne peuvent jamais désigner que des personnes, au-lieu que ceux-là servent à désigner & les personnes, & les choses. Cette différence influe particuliérement sur *elle*, *lui*, *eux*, & *leur*. On dira indifféremment d'une femme & d'une prairie, *elle est belle* : mais *elle*, lorsqu'il est régi, ou particulé, ne se dit point des choses inanimées : non plus que *lui*, *eux*, ni *leur*. On y suplée par les pronoms, *le*, *la*, *les*, ou par les particules *en* & *y*. A ces demandes, *est-ce là votre canne? sont-ce vos gants*, vous répondrez, *ce ne l'est pas*, *ce les sont*; & non, *ce n'est pas elle*, *ce sont eux*. Vous ne direz pas d'une maison, *je lui ajouterai un pavillon*; mais *j'y ajouterai un pavillon*. Vous direz d'un Poëte, *que pense-t-on de lui ?* mais de ses vers il faudra dire, *qu'en pense-t-on ?*

J'aurai quelque éclaircissement à donner là-dessus, en parlant de l'adjectif *son* : & cela me fait songer à ne point oublier ici le pronom (*a*) réciproque *soi*, qui apartient à la troisieme

(*a*) J'aurai occasion d'en parler encore dans mes Remarques sur Racine, *Rem.* LXXX, où ceci est plus détaillé.

perſonne, ſubſtantif de tout genre, & ſeulement du nombre ſingulier.

Pour la ſyntaxe, il y a la même analogie de *ſoi*, à *ſe*, que de *moi*, à *me :* c'eſt-à-dire, que *ſoi* ne ſe met qu'après le Verbe, ou après une particule, & *ſe* va toujours devant le Verbe. *Quiconque n'aime que* ſoi, *ne* ſe *fait guere d'amis.*

Quand *ſoi* ſe dit des perſonnes, il ne va qu'avec des termes collectifs & indéfinis, comme *on*, *quiconque*, *chacun*, &c. Quand il ſe dit des choſes, ce n'eſt jamais qu'à l'aide d'une particule : *la vertu eſt aimable* de *ſoi*, *porte ſa récompenſe* avec *ſoi*. Et il faut que le nom auquel il ſe raporte, ſoit au ſingulier. Car ſi c'eſt un pluriel, on ne peut plus dire *de ſoi*, mais il faut d'*eux-mêmes*, ou d'*elles-mêmes*, ſelon le genre de ce pluriel qui régit.

On, Pronom indéfini, apartient encore à la troiſieme perſonne, & il eſt toujours régiſſant : de ſorte qu'il ſe conforme à la ſyntaxe du Pronom *je*, par raport au verbe. *On dit. Vient-on ?* Quoiqu'indéfini, & collectif de ſa nature, il ne laiſſe pas de ſe mettre quelquefois à la place d'une perſonne ſeule : *on demande à vous parler*. Et quoiqu'il n'apartienne proprement qu'à la troiſieme perſonne, il s'emploie quelquefois pour la premiere ou pour la ſeconde. Car, à un homme que je n'aurai point vu depuis long-temps, & que je viens à rencontrer, je lui dirai, *il y a long-temps qu'on ne vous a vu :* & à un malade, *ſe porte-t-on mieux aujourd'hui?* Mais comme il n'y a que les circonſtances qui puiſſent ainſi déterminer le ſens, ces manieres de parler ne peuvent guere ſortir de la plus ſimple converſation.

Pour éviter un *hiatus*, ou pour rompre la mesure du vers dans la prose, il est très-permis d'écrire *l'on* : & c'est le seul de nos pronoms substantifs, qui, par lui-même, & sans que cela change rien à sa nature, souffre quelquefois l'article. Je dis, le seul. Car si, dans cette jolie scene où il est question des deux Sosies, *moi* est tant de fois accompagné de l'article, c'est afin de pouvoir lui donner un sens distributif, & qui distingue *le moi battant* d'avec *le moi battu*.

Avant que de quitter cette matiere, il est à propos de nous remettre devant les yeux une remarque importante, sur laquelle je n'ai fait que glisser, & dont l'utilité se fera encore mieux sentir, lorsque j'en serai aux *Participes*. C'est que souvent un verbe a deux régimes, dont l'un est simple, & l'autre particulé. Quand je dis, *payez le tribut à César*, ces derniers mots, *à César*, sont le régime particulé du verbe *payer*. Or si nous mettons à la place de ces deux noms, *tribut* & *César*, deux pronoms; la phrase alors sera ainsi conçue, *payez-le lui*; & par conséquent la particule *à*, sous-entendue devant *lui* : comme il faut la sous-entendre devant tout autre pronom employé pour second régime du verbe. *Vous me le direz*, *je vous le rendrai*, c'est-à-dire, *vous le direz* à *moi*, *je le rendrai* à *vous*.

Quelle raison, au reste, peut vouloir que dans ces deux phrases, *payez-le lui*, *je* vous *le rendrai*, les pronoms changent ainsi de place? A l'impératif, *payez-le lui*, le régime particulé n'arrive que le dernier; & dans les autres modes du verbe, c'est tout le contraire. Qui diroit, *payez-lui le*, *ou je le vous rendrai*, seroit barbare. Pourquoi cette différence? Tel est

le bon plaisir de l'usage, maître absolu des Langues, qui toutes, outre l'essentiel, ont de l'arbitraire; mais arbitraire, qui du moment que l'usage s'est fixé, devient lui-même essentiel.

II.

Je passe aux pronoms *adjectifs*, qui comprennent principalement ceux que l'on apelle *possessifs*, dont la fonction est de marquer à qui apartient la chose signifiée par leur substantif. Quand ils le précedent, ils ne souffrent point d'articles. Quand ils ne viennent qu'après, ils demandent l'article. Voilà donc deux especes de Pronoms *possessifs*, & d'autant plus faciles à distinguer, que comme on le verra tout-à-l'heure, ils n'ont point les mêmes terminaisons.

Pour le singulier de chaque personne, il y a trois pronoms de la premiere espece. Un masculin, *mon*, *ton*, *son*; & un (*a*) féminin, *ma*, *ta*, *sa*; pour le singulier; avec un autre pour le pluriel, *mes*, *tes*, *ses*, commun aux deux genres.

Quand il s'agit de plusieurs personnes, il y a de même trois Pronoms. Au singulier *nôtre*, *vôtre*, *leur*. Au pluriel, *nos*, *vos*, *leurs*, Et ces Pronoms, tant au singulier qu'au pluriel, sont commun aux deux genres.

J'avertis qu'on retrouvera, *nôtre*, *vôtre*, *leur* & *leurs*, au nombre de ces autres Pronoms, qui demandent un article. Mais allons par or-

(*a*) On dit cependant, *mon ame*, *ton épée*, *son audace*, &c. En voici la raison.

Consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt. Quære, cur? ita se dicent juvari. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. *Cic. Orat.* 48.

dre. Quant à présent, je ne les considere que comme apartenants à ces Pronoms possessifs de la premiere espece, qui ne souffrent point d'article, mais qui en servent eux-mêmes à leur substantif, avec lequel ils s'accordent en genre, comme en nombre, & qu'ils doivent immédiatement précéder, à moins qu'il ne s'y glisse un pur adjectif entre deux. Voilà en quoi consiste toute la syntaxe de ces Pronoms : & il n'y a ici nulle difficulté, que sur celui de la troisieme personne.

Pour sentir cette difficulté, & même pour la résoudre, c'est assez de savoir que les Pronoms possessifs, *son*, *sa*, *ses*, *leur* & *leurs*, ne s'apliquent qu'aux personnes, & aux choses qu'on aura en quelque sorte personnifiées, si l'on a eu l'art de les amener, & d'y préparer par quelque expression, qui ne convienne qu'à des personnes. Ainsi ce pronom possessif a lieu dans la plupart des phrases ou entre le verbe *Avoir*, quoique la proposition ait pour sujet une chose inanimée. On dit donc très-bien, *chaque fruit a son goût*, *un triangle a ses trois côtés*, *tout corps a ses dimensions*. Mais, en parlant d'une chose inanimée, ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les *particules* destinées à cela, *en* ou *y*, qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms. Témoin ce proverbe. *Quand on parle du loup*, *on* en *voit la queue* : & non pas, *on voit* sa *queue*. On diroit cependant : *Rien n'apartient plus au loup que* sa *queue*, parce que dans cette derniere phrase, & non dans la précédente, il s'y trouve un verbe qui dénote la possession. Or le sujet à qui convient la possession, si par accident ce n'est pas une personne, est cependant regardé toujours

comme une personne. Voilà, je crois, un principe certain : & s'il y a des exceptions autorisées par l'usage, c'est de l'usage même qu'on l'aprendra.

Venons à l'autre espece des Pronoms *possessifs*, qui sont ceux que l'article doit immédiatement précéder.

Quand le Pronom ne désigne qu'une seule personne, c'est à la premiere, *le mien*, & *la mienne*; *les miens*, & *les miennes*. A la seconde, *le tien* & *la tienne*; *les tiens* & *les tiennes*. A la troisieme, *le sien* & *la sienne*; *les siens*, & *les siennes*.

Quand il désigne plusieurs personnes, c'est à la premiere, *le nôtre*, *la nôtre*, *les nôtres*. A la seconde, *le vôtre*, *la vôtre*, *les vôtres*. A la troisieme, *le leur*, *la leur*, *les leurs*.

On retrouve encore ici, au sujet de la troisieme personne, cette même difficulté, qui vient de nous arrêter il n'y a qu'un moment, & qui consiste en ce que le pronom possessif ne s'aplique pas en toute occasion aux choses, comme aux personnes. Mais les principes ne varient point. Ainsi nous dirons très-bien, *cet arpent-là est sien*, quand nous voudrons dire que c'est l'arpent d'un tel : mais nous parlerions mal, si c'étoit pour dire que c'est l'arpent du parterre, ou du potager : & cela, parce que le Pronom possessif, qui prend l'article, ne doit s'apliquer aux choses, que dans les mêmes occasions, où nous avons vu qu'il est permis d'employer celui qui n'admet point d'article.

Il me reste à dire, que celui qui prend l'article, peut s'employer comme substantif, & au singulier, & au pluriel, mais au masculin seulement. Au singulier, *le mien*, *le vôtre*, pour signifier ce qui m'apartient, ce qui vous apar-

tient au pluriel, *les miens*, *les vôtres*; pour ſignifier nos proches, nos alliés, ceux qui ſont en quelque façon à nous. Mais en ce ſens il faut que le pronom poſſeſſif ſoit précédé du perſonnel : *moi*, *&* *les miens*; *vous* *&* *les vôtres*; *eux*, *&* *les leurs*.

On voit par-là qu'il y a des pronoms qui peuvent être, tantôt *ſubſtantifs*, tontôt *adjectifs*. Troiſieme & derniere eſpece; dont j'ai à parler.

III.

Puiſqu'un même pronom eſt ſuſceptible de plus d'une acception, & par conſéquent peut apartenir à plus d'une claſſe, il m'a ſemblé que ce n'étoit pas trop la peine de conſerver le ſtyle ordinaire des Grammairiens, qui diviſent les pronoms en *relatifs*, *démonſtratifs*, *interrogatifs*, &c. Un même Pronom, interrogatif dans telle phraſe, relatif dans telle autre, ne doit-il pas ſa dénomination à la phraſe même où il ſe trouve ? Ainſi le mieux eſt que je m'en tienne à l'ordre alphabétique, pour ceux dont il me reſte à parler.

1. *Ce*, ſubſtantif, préſente l'idée d'une choſe qui n'a pas beſoin d'être ſpécifiée, ou qui l'a été, ou qui va l'être. Qui n'en a pas beſoin, *ce qui eſt vrai aujourd'hui le ſera demain*. Qui l'a été, *vous aimez les Romains*, *ce n'eſt pas mon goût*. Qui va l'être, *c'eſt un tréſor qu'un ami*. Et comme ce qui ſert à lier les deux idées de cette derniere phraſe, c'eſt la particule *que*, delà vient qu'il n'eſt pas inutile de la conſerver avant un infinitif, *c'eſt un tréſor* que *d'avoir un ami*. On peut cependant la ſuprimer; *c'eſt folie de compter ſur l'avenir*.

Quand ce pronom eſt régi, il demande tou-

jours d'être ſuivi d'un relatif. *Je ſais ce* qui *vous fâche. Pourroit-on ſavoir ce* que *vous penſez ?*

Je n'ai rien à dire ſur *ce*, adjectif, ſi ce n'eſt qu'il ſe change en *cet* devant un nom qui commence par une voyelle, *cet honneur* : & qu'au contraire dans *ce*, ſubſtantif, il y a éliſion avant le verbe, *c'eſt*, *c'a été*.

On voit aſſez que ce, ſubſtantif, ne peut jamais être qu'un ſingulier. Cependant, s'il eſt ſuivi d'un ſubſtantif pluriel, & que la propoſition (*a*) ſoit identique, le Verbe doit être au pluriel : *ce ſont de bonnes gens.* Mais la propoſition n'étant pas identique, le verbe reſte au ſingulier : *c'eſt de bonnes gens qu'on a beſoin.*

Aſſez ſouvent ce pronom s'aſſocie l'une de ces deux particules, *ci*, ou *là*, dont la premiere marque plus de proximité, & l'autre moins. Ainſi, de ce qui eſt plus près de moi, je dirai, *ceci eſt bon* : & de ce qui en eſt plus éloigné, *cela eſt meilleur.* Priorité de temps ſe diſtingue comme proximité de lieu, *cette année-ci*, *cette année-là*. Et par ce dernier exemple on voit que ces particules *ci*, & *là*, au-lieu de ſe joindre au Pronom, ſe joignent à un nom.

Remarquons la même analogie dans les autres Pronoms ſubſtantifs, qui ſe forment de l'adjectif *ce*, joint à *lui*, à *elle*. Quand ils reçoivent l'une de ces particules, ils s'emploient abſolument : *celui-ci eſt bon*, *ceux-là ſont meilleurs.* Hors delà, ils veulent être ſuivis d'un relatif, *ceux* que *je vois*, *celle* qui *vous parle* ; ou de la particule *de*, ſoit devant un nom,

(*a*) Propoſition *identique*, dont le ſujet & l'attribut ne ſont qu'un ſeul & même objet.

ſoit devant certaines prépoſitions : *celui* de *nos poëtes qu'on eſtime le plus*, *celui* d'*entre vous*, &c.

2. *Il*, ſubſtantif, entre dans une infinité de phraſes, où il préſente l'idée de *choſes*, mais indéfiniment : & peut-être faudroit-il un long diſcours, qui ne ſeroit pas des plus clairs, pour expliquer ce que tout le monde entend, parce que l'uſage le rend familier. *Il eſt vrai*, *il y a*, *il m'eſt arrivé*, &c.

Ajoutons ſeulement, que dans les propoſitions identiques, où le verbe eſt ſuivi d'un ſubſtantif, qui eſt au pluriel, il ne laiſſe pas de régir le verbe au ſingulier : *il eſt ſix heures*, *il eſt arrivé deux mille hommes*.

Quand j'ai parlé d'*il*, pronom perſonnel, & de ſon féminin *elle*, j'ai oublié d'avertir qu'ils ſe mettent conjointement avec le ſubſtantif, & par une ſorte de redondance, mais qui eſt néceſſaire pour faire voir que c'eſt une interrogation : *le Roi eſt*-il *à Verſailles ? la Reine ſe porte-t*-elle *bien ?* de maniere que le Pronom ſuit immédiatement le verbe, tandis que le ſubſtantif dominant marche à la tête de la phraſe.

3. *Le*, mis abſolument, veut à-peu-près dire *cela*, & il a la vertu de repréſenter non-ſeulement un adjectif, mais toute une propoſition, qui aura précédé. *Ariſtote croyoit que le monde étoit de toute éternité*, *mais Platon ne* le *croyoit pas*. J'ai dit qu'il repréſentoit (*a*) un adjectif. *Vous étiez malade hier*, *je* le *ſuis aujourd'hui*. Qu'on demande donc à une fille, *êtes-vous mariée ?* Elle doit répondre *je ne le ſuis pas*, comme pour dire ; *je ne ſuis pas ce que vous*

(*a*) Voyez Remarque LXXXVI ſur Racine, où la même difficulté reviendra.

dites. Mais qu'on lui demande, *êtes-vous la nouvelle mariée ?* Elle répondra, *je ne* la *ſuis pas*, comme pour dire, *je ne ſuis pas elle, je ne ſuis pas celle que vous dites.*

J'ai dit plus haut ce qu'il y avoit à dire ſur ce pronom, employé comme article, ou comme pronom perſonnel, & ſuſceptible alors des deux genres, & des deux nombres.

4 *Que*, mis abſolument, eſt une ſorte de ſubſtantif, & ſignifie *quelle choſe*, comme dans une interrogation. *Que lui dire ? que vous eſt-il arrivé ?* ou après le verbe *ſavoir*, & quelques autres ſemblables, *je ne ſais que lui répondre, j'ai trouvé que lui répondre.*

Relatif, il ſe dit au ſingulier, & au pluriel, tant des perſonnes que des choſes. Jamais il n'eſt régiſſant ni particulé, & il précede toujours le verbe ou l'équivalent du verbe, dont il eſt le régime. *Un livre* que *je lis*, *l'homme* que *voilà*, *l'air* que *je reſpire.* Nulle difficulté là-deſſus.

Je n'ai point à examiner ici ce qui regarde *Que*, conjonction.

5. *Quel*, n'eſt par lui-même qu'un adjectif, ne pouvant aller ſans un ſubſtantif. Mais, quoique *lequel* ne s'écrive depuis long-temps que comme un ſeul mot, on voit aſſez que c'eſt l'adjectif *quel*, employé dans un ſens diſtributif, & par cette raiſon, accompagné d'un article, qui peut lui donner la vertu grammaticale d'un ſubſtantif. Par exemple, *de ces deux étoffes, choiſiſſez laquelle il vous plaira.* Ou dans l'interrogation, *lequel goûtez vous le plus de Corneille ou de Racine ?*

Il y a une autre acception, où *lequel* n'eſt qu'adjectif. *Qui*, ne pouvant déſigner par lui-même ni le genre, ni le nombre; cela peut

donner lieu à de fréquentes équivoques. C'est donc pour les éviter, que nous pouvons, au pronom *qui*, en substituer un autre, qui renferme précisément la même idée, & qui, par l'article qu'il reçoit, & par ses différentes terminaisons, est propre à distinguer le genre & le nombre du substantif auquel il se raporte. Voilà l'un des services que nous rend ce pronom, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, & *lesquelles*, mis à la place de *qui*. D'ailleurs nous allons voir qu'en parlant des choses, il n'est pas toujours permis d'employer *qui*. Pour y supléer, nous avons *lequel*, joint à quelque particule, ou qui est incorporé avec l'article, *duquel*, *auquel*; ou qui en est séparé, *par lequel*, *sur lequel*, &c.

6. *Qui*, s'emploie *absolument*, soit pour signifier *quelle personne*, comme dans une interrogation, *Qui sont ces gens-là? à qui m'étois-je fié?* soit pour signifier indéfiniment *toute personne*, comme, *Qui ne désire rien est heureux*. Par ces phrases, on voit qu'il précede toujours le verbe, & qu'il peut être, ou régissant, ou particulé. Ajoutons qu'il peut aussi être régi, mais dans l'interrogation seulement: *Qui connoissez-vous? Qui croirai-je?*

Relatif, il se dit aussi-bien des choses que des personnes, mais seulement lorsqu'il est régissant: *Un homme qui m'a parlé*, *une horloge qui sonne*, *des oiseaux qui volent*. Quand il est particulé, il ne convient qu'aux personnes: *l'homme à qui je dois le plus*, *sur qui je compte le plus*. On ne diroit pas de même, *le bâton sur qui je m'apuie*, *la plante à qui je crois le plus de vertu*. On dira, *le bâton sur* lequel *je m'apuie*, *la plante à* laquelle *je crois*, &c. Mais comme je viens de le dire, la nécessité d'employer *lequel* pour *qui*, n'a lieu que dans les

phrases où il est précédé d'une particule. Car lorsqu'il est régissant, on emploie *qui*, plutôt que *lequel*, à moins qu'il n'y ait une équivoque à sauver. Ainsi nous dirons, *le bâton qui m'a soutenu*, *la plante qui me paroît avoir le plus de vertu*, &c.

7. *Quoi*, employé absolument, signifie *quelle chose*, comme, *sur quoi vous fondez vous?* & à un homme qui aura dit, *Il m'est arrivé un triste accident*, on lui demandera, *quoi*? S'il est suivi d'un adjectif, il le régit avec la particule *de*, comme, *à quoi* de *plus grand pouviez-vous aspirer?* il se traduiroit par *quelque chose*, dans ces phrases, *quoi qu'il en soit*, *quoi qu'il en arrive*, &c. Ordinairement il suit une préposition, *à quoi*, *de quoi*, *contre quoi*, *sur quoi*, *après quoi*, &c. Au reste, il se dit, non des personnes, mais des choses uniquement, & il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rapelle l'idée.

Je ne fais point mention de plusieurs autres mots que nos Grammairiens ont coutume de ranger dans la classe des pronoms. Tels sont, *quiconque*, *personne*, *autrui*, *quelqu'un*, *chacun*, &c. J'avoue que, comme les pronoms personnels, ils se mettent sans article : mais pourquoi? parce qu'ils ont d'eux-mêmes un sens déterminé, & par conséquent n'ont pas besoin d'article : en quoi ils ressemblent aux noms de nombre, & à divers adjectifs, *plusieurs*, *quelque*, *certain*, *aucun*, *nul*. Ainsi nulle nécessité, ce me semble, que la Grammaire s'embarrasse de leur donner un rang à part.

Que si j'omets, *Dont*, c'est parce que les Grammairiens ne s'accordent pas à le regarder comme un *Pronom*; la plupart ne l'ayant reconnu que pour une simple *particule*. Quoi qu'il

en ſoit, *dont* ſignifie la même choſe que *duquel* ou *de quoi*, & ſe dit également des perſonnes & des choſes, ſans varier ſa terminaiſon, de quelque genre & en quelque nombre que ſoit le nom pour lequel il ſuplée. Il eſt toujours précédé d'un ſubſtantif, & ſuivi d'un autre ſubſtantif, *Virgile*, dont *le mérite eſt ſi connu*, ou d'un verbe qui le régit, *les perſonnes* dont *je me loue*.

Voilà ce qu'il y avoit d'eſſentiel à dire ſur nos Pronoms, qui ſont en ſi grand nombre, & qui pour la plupart ont des terminaiſons ſi différentes, qu'en parcourant ce que je viens d'en raporter, on aura ſans doute jugé qu'ici notre langue s'écartoit un peu de cette ſimplicité, &, ſi j'oſe parler ainſi, de cette parcimonie, dont elle paroît ſi jalouſe en toute autre occaſion. Car peut-être n'a-t elle point de parfaits ſynonymes, que ces Pronoms, *je*, *moi*, *me*, & autres ſemblables, qui répondent bien préciſément à une même idée, unique & indiviſible.

Pourquoi donc, dans la claſſe des pronoms, cette richeſſe extraordinaire ? Parce que l'occaſion d'employer des pronoms étant ſi fréquente, on a cherché à pouvoir mettre de la variété dans le diſcours.

Vaugelas, au reſte, nous a ſuffiſamment avertis que le plus grands de tous les vices contre la netteté du ſtyle, ce ſont les équivoques, *dont la plupart*, dit-il, *ſe forment par les Pronoms*. Rien de plus eſſentiel, rien qui mérite plus une attention portée juſqu'au ſcrupule, & je ſerois inexcuſable de ne pas entrer ici dans le plus minutieux détail, ſi ce grand Maître ne m'avoit pas prévenu. Je ne puis que renvoyer à la derniere de ſes Remarques, qui devroit avoir été miſe à la tête des autres,

parce qu'il n'y en a point contre laquelle il arrive qu'on peche plus aisément, mais moins impunément.

CHAPITRE QUATRIEME.

Des Participes.

TOUTES nos Grammaires nous parlent, & d'un Participe *actif*, comme *chantant*, *lisant*; & d'un Participe *passif*, comme *chanté*, *lu*. Mais ne faudroit-il pas à chacun de ces Participes sa dénomination propre, d'autant plus qu'il y a entr'eux une différence essentielle, qui consiste en ce qu'aujourd'hui l'actif (*a*) n'est susceptible ni de genre ni de nombre?

Oserois-je proposer une nouveauté, qui seroit d'assigner au Participe actif le nom de *Gérondif*, & de conserver le nom de *Participe*, au passif lui seul? Puisque l'actif, *chantant*, *lisant*, est une modification du substantif, d'où émane l'action de chanter, de lire; il me semble que l'étymologie seule de *Gérondif* justifie le nom que je voudrois lui donner. Quoi qu'il en soit, le choix des termes est permis à tout écrivain, qui aura pris la précaution d'en déterminer le sens. Pour user donc de mes droits, j'avertis que *Gérondif*, dans ma bouche, renferme tout ce que ce Participe actif signifie ailleurs; mais que *Participe*, tout court, ne doit s'entendre que du Participe passif, dans le langage que je tiendrai.

Vaugelas dit que la question des Participes est ce qu'il y a dans toute la Grammaire Fran-

(*a*) Voyez ci-dessus Remarque 4.

çoise de plus *important*, & de plus *ignoré*. J'aimerois mieux dire, ce qu'il y a de plus embarrassant : non qu'il soit impossible de poser des principes certains; mais il n'est pas aisé d'en faire toujours une juste aplication; nos Grammairiens, étant là-dessus si peu d'accord entre eux, qu'après les avoir tous consultés, on ne sait la plupart du temps en quoi s'en tenir. Par nos Grammairiens, qu'il faut nommer suivant leur ordre d'ancienneté, j'entends Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, & M. l'Abbé Regnier. Voilà du moins les plus célébres, & ceux qui paroissent avoir, comme à l'envi, le plus étudié cette question.

Avant que de nous y embarquer, ressouvenons-nous que, sans parler du Verbe substantif, dont le Participe est indéclinable, dans quelque cas que ce puisse être, il y a trois autres especes de Verbes : l'*Actif*, le *Réciproque*, & le *Neutre*. Or le Participe dans chaque espece, a quelques loix particulieres : & si nous voulons ne rien confondre, il est à propos que chaque espece ait son article séparé.

PREMIERE SECTION.

Verbes Actifs.

REGLE unique. *Quand le Participe des Verbes actifs précede son régime simple, il ne se décline jamais; & au contraire, quand il en est précédé, il se décline toujours.*

Pour nous familiariser avec des termes qui viendront souvent, rapellons ce que j'ai déjà dit, qu'un Verbe actif peut avoir deux régimes, dont l'un est simple, & l'autre particulé.

Quand je dis, *payez le tribut à César*, c'eſt *le tribut* que j'apelle un régime ſimple, parce qu'il eſt uni à ſon verbe immédiatement, & ſans le ſecours d'aucun terme intermédiaire. Mais *à César*, eſt ce que j'apelle un régime particulé, parce que *César* n'a de raport & de liaiſon avec ſon verbe, qu'au moyen d'une particule, qui eſt *à*.

Remarquons en ſecond lieu, que la particule *à* n'eſt jamais exprimée, quoique toujours ſous-entendue, devant les Pronoms qui ſervent au régime articulé. Car après avoir parlé de César, nous dirons, *payez-lui le tribut* : & ce *lui* ſupoſe une particule dont il devroit être précédé; puiſque c'eſt comme ſi l'uſage permettoit de dire, *payez le tribut à lui*.

Remarquons en troiſieme lieu, qu'il n'y a que les pronoms ſeuls qui puiſſent réguliérement précéder le Verbe dont ils ſont le régime ſimple. Or notre Regle dit expreſſément que le Participe ne ſe décline jamais, à moins qu'il ne ſoit précédé de ſon régime ſimple. Par conſéquent il n'y a que des Pronoms employés comme régime ſimple, qui puiſſent & qui doivent faire décliner le Participe.

Remarquons enfin, que de tous les Pronoms il n'y a que ceux-ci, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *le*, *la*, *les*, & *que* relatifs, qui puiſſent être employés comme régime ſimple.

Voilà d'abord cette grande queſtion réduite à une bien petite quantité d'objets, puiſqu'elle ſe renferme dans quelques pronoms, employés comme régime ſimple.

Que reſte-t-il donc pour faciliter l'aplication de notre regle unique & générale, ſi ce n'eſt de la vérifier par divers exemples? Voici ceux de Vaugelas, pour ce qui regarde le

Verbe actif dont il s'agit présentement, & qui est celui où se trouve le plus d'embarras.

I. *J'ai reçu vos lettres*. Bon.

II. *Les lettres que j'ai reçues*. Bon.

III. *Les habitans nous ont rendu maîtres de la ville*. Disons, *rendus*.

IV. *Le commerce*, parlant d'une ville, *l'a rendu puissante*. Disons, *rendue*.

V. *Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre*.

VI. *C'est une fortification que j'ai apris à faire*.

On verra que le quatrieme exemple ne fait qu'un avec le troisieme. J'en dis autant du sixieme avec le cinquieme. Mais pour épuiser, s'il est possible, toutes les combinaisons, en voici encore d'autres.

VII. *Les peines que m'a donné cette affaire*. Disons, *données*.

VIII. *Plus d'exploits que les autres n'en ont lû*. Bon.

IX. *Les chaleurs qu'il a fait*. Bon.

Reprenons maintenant toutes ces phrases l'une après l'autre, sans perdre de vue la Regle unique, qui doit en décider.

I.

J'ai reçu vos lettres.) Tous conviennent que c'est ainsi qu'il faut parler, conformément à la regle, qui veut que le Participe, lorsqu'il précede, son régime, ne se décline point.

On dira également au pluriel, *nous avons* reçu *vos lettres* : & une femme qui diroit, *j'ai* reçue *vos lettres*, parleroit mal. Pourquoi? Parce que le Nominatif de la phrase n'exerce aucun droit sur le Participe, qui se construit avec le Verbe *avoir*. Il en est autrement de

celui qui ſe conſtruit avec le Verbe *être*. Mais gardons-nous de les confondre, & n'oublions point qu'à préſent il ne s'agit que du premier, qui eſt le verbe actif.

Au reſte, ſi l'on demande, comme ont fait quelques Grammairiens, pourquoi le Participe ſe décline, lorſqu'il vient après ſon régime; & qu'au contraire, lorſqu'il le précede, il ne ſe décline pas : je m'imagine qu'en cela nos François, ſans y entendre fineſſe, n'ont ſongé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phraſe, quelquefois ſans bien ſavoir quel ſubſtantif viendra enſuite. Il eſt donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laiſſer indéclinable un Participe, dont le ſubſtantif n'eſt point encore annoncé, & peut-être n'eſt point encore prévu. Mais une réponſe qui vaut mieux, parce qu'elle diſpenſe de toute autre, c'eſt que dans les Langues il eſt inutile de chercher la raiſon d'une choſe convenue, & qui n'eſt conteſtée de perſonne, à dater de François I. Car ſi nous remontons juſqu'au temps où notre Langue étoit au berceau, nous verrons qu'alors le Participe ſe déclinoit auſſi bien devant qu'après ſon régime. Mais ce qu'aujourd'hui l'on apelle du Gaulois, ne prouve rien pour le temps préſent, non plus que l'Italien & l'Eſpagnol, où M. l'Abbé Regnier va chercher des exemples. Véritablement ces deux Langues ſont ſœurs de la nôtre, ſans qu'on puiſſe bien dire laquelle des trois ſœurs eſt l'ainée, ou la mieux partagée. Mais enfin, quelque air de reſſemblance qu'elles aient, il n'eſt point permis de prendre l'une pour l'autre : chacune ayant des traits qui la diſtinguent, & des manieres qui ſont à elle.

II.

(*Les lettres que j'ai reçues.*) Quand le participe eſt précédé de ſon régime ſimple, alors la regle veut qu'il ſe décline, c'eſt-à-dire, qu'il prenne le genre & le nombre de ſon régime. Or, le régime, c'eſt *que*, Pronom relatif, qui a pour antécédent le ſubſtantif *lettres*, féminin, & au pluriel. *Reçues* eſt donc, & devoit être, comme on le voit clairement, du genre féminin, & au pluriel.

Vaugelas & Ménage n'ont nullement douté que toute phraſe ſemblable à celle-là ne fût ſoumiſe à la même loi : & cette loi, ſi reſpectée dans toutes les langues, c'eſt la concordance de l'adjectif avec ſon ſubſtantif.

Qui croiroit que le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier ne la regardent ici que comme un conſeil? Au défaut de raiſons, ils ont recours à des autorités ; & le P. Bouhours tire les ſiennes de M. l'Abbé Regnier lui-même, qui, dans pluſieurs endroits de ſon Rodriguez, s'étoit diſpenſé de la loi.

Qu'enſuite le Traducteur de Rodriguez, ſéduit par un amour-propre d'Auteur, cite en ſa faveur deux paſſages, l'un d'Amiot, l'autre de Racine, nous lui répondrons que l'eſprit des grands écrivains doit ſe chercher, non dans un paſſage ſeul, qui pourroit n'être qu'une faute d'impreſſion ; mais dans l'uſage conſtant & uniforme auquel nous les voyons attachés par-tout ailleurs.

Tenons donc pour très-certain ce qu'enſeigne Vaugelas, qu'il faut toujours, *à peine de faire un ſolécisme*, accorder le Participe avec ſon régime, dans les phraſes ſemblables à celle

que nous examinons. Il y a cependant quelques Participes, entr'autres ceux de *plaindre* & de *craindre*, qu'il eſt bon d'éviter au féminin, parce que ces Verbes ont formé des ſubſtantifs, dont la déſinence eſt la même que celle du Participe féminin. Qui diroit, *c'eſt une perſonne que j'ai plainte*, *c'eſt une maladie que j'ai crainte*, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. A l'égard du maſculin, nulle difficulté. On dira, *les hommes que j'ai plaints*, *les accidents que j'ai craints*. On employera même le féminin, pourvu qu'on ait l'art de le placer, en ſorte qu'il ne puiſſe être confondu avec le ſubſtantif. On diroit fort bien, *plus crainte qu'aimée* : exemple aprouvé par Vaugelas, à cauſe que le *plus*, qui précede, ne laiſſe pas ombre d'équivoque.

Toute équivoque eſt vicieuſe, ſans doute : mais on ne doit pas remédier à une faute par une autre. Que je diſe, en parlant de livres ou de papiers, *je les ai* rangés *par ordre dans mon cabinet*, je laiſſe (*a*) en doute „ ſi c'eſt moi qui „ ai pris le ſoin de les ranger; ou ſi je veux „ dire ſeulement, que je les ai, & qu'ils y ſont „ rangés par ordre; & je ne fais aucune diſtinc- „ tion entre l'action de la perſonne, & l'état „ de la choſe. " A cela, ſuivant M. l'Abbé Regnier, le remede ſeroit que l'on dît, *je les ai rangé*, pour marquer l'action; &, *je les ai rangés*, pour marquer l'état. Mais dans l'un & dans l'autre ſens, notre langue n'admet que *rangés* : & comme elle fournit d'autres tours en abondance, c'eſt notre affaire d'en choiſir un, qui, ſans être obſcur, ſoit régulier. Ici, l'équivoque vient de ce qu'*avoir* eſt verbe auxiliaire dans cette phraſe, *je les ai rangés*, ſi

(*a*) Regnier. Grammaire, 493.

j'entends que c'eſt moi qui ai rangé mes livres; au-lieu que dans l'autre ſens il eſt verbe actif, ſignifiant la même choſe que *poſſéder*.

Autrefois, la regle dont nous parlons, avoit lieu dans une conſtruction telle que celle-ci,

Quand les tiedes (a) Zéphirs ont l'herbe rajeunie.

où l'on voit que le régime, *l'herbe*, ſe trouve placé entre l'auxiliaire & le participe. Ainſi le régime, quelque ſubſtantif que ce fût, rendoit anciennement le Participe déclinable, lorſqu'il le précédoit. Aujourd'hui cette faculté de précéder le Participe n'apartient qu'à ce petit nombre de pronoms, dont j'ai donné la liſte ci-deſſus. Tant mieux : car la regle étant ainſi reſtreinte, elle n'en devient que plus facile à retenir.

III, & IV.

Les habitans nous ont rendu maîtres de la ville. (*Le commerce* parlant d'une ville, *l'a rendu puiſſante.*) Toute la différence que Vaugelas met entre ces deux phraſes, c'eſt que le Participe eſt ſuivi d'un ſubſtantif dans la premiere, & d'un adjectif dans la ſeconde. Mais, à parler exactement, il n'y a nulle différence pour la ſyntaxe & la valeur grammaticale, entre un pur adjectif & un ſubſtantif, qui eſt de la claſſe des noms communs, ſur-tout lorſqu'il n'eſt pas accompagné de l'article : d'où il s'enſuit, que *maîtres* & *puiſſante* ne donnent lieu qu'à une ſeule & même queſtion.

On vient de voir que le participe ſe décline, lorſque terminant le ſens d'une phraſe, ou d'un

(a) La Fontaine, dans ſes Fables, Voyez *Remarque ſur Racine*, Rem. XV.

membre de phrafe, il n'a pour tout régime que le pronom, dont il eſt précédé. Préfentement il s'agit du Participe, précédé de ce Pronom, & fuivi d'un autre régime, qui eſt un pur adjectif, ou un fubſtantif pris adjectivement.

Vaugelas, le Pere Bouhours, & M. l'Abbé Regnier font ici pour ne pas décliner. Il n'y a que Ménage qui penfe autrement. Ainfi la décifion feroit prompte, s'il ne falloit que compter les voix. J'aimerois mieux que nous euffions à pefer les raifons, mais il n'y en a d'alléguées ni de part ni d'autre.

Que faire donc? Recourir à l'ufage? Oui, fi l'ufage étoit fuffifamment connu. Pour le connoître, nous n'avons que deux moyens: écouter les perfonnes qui parlent bien, & lire les livres bien écrits. Or, il eſt difficile que l'oreille la plus attentive diſtingue parfaitement fi l'on prononce, *rendu*, *rendus*, ou *rendue*, lorfqu'il n'y a point de repos entre le participe & l'adjectif fuivant; comme en effet il n'y en peut avoir entre ces deux mots, *rendu maîtres*, ou *rendu puiffante*. A l'égard de nos lectures, elles ne peuvent que redoubler notre embarras puifqu'elles nous offrent, fouvent dans un même Auteur, le pour & le contre. Il faut cependant avoir le courage de prendre une bonne fois fon parti. Car qu'y a-t-il de fi cruel que d'être arrêté, quand on a la plume à la main, par ces miférables doutes, qui renaiffent à chaque inſtant?

Pour moi, tout idolâtre que je fuis de Vaugelas, je donne ici la préférence à Ménage, parce que fon opinion eſt conforme à cette regle générale, qui dans les ténebres où l'ufage nous a laiffés, peut feule nous fervir de flambeau. Ainfi je dirai fans héfiter, *Cette ville*

ville qui n'étoit rien autrefois, le commerce l'a rendue *puiſſante*; & avec Phedre, parlant de l'épée d'Hippolyte :

Je l'ai rendue (*a*) *horrible à ſes yeux inhumains.*

Ailleurs, après avoir fait mention de la Grece, Racine a écrit :

De ſoins (*b*) *plus importans je l'ai* crue *agitée.*

Voilà, dis-je, ce qui paroîtroit le plus raiſonnable. Car puiſqu'il eſt inconteſtablement reçu que le Participe ſe décline, quand il eſt précédé d'un relatif, qui fait ſon régime ſeul; on doit, ce me ſemble, pour agir conſéquemment, le décliner auſſi; quand, outre le relatif, il régit encore un nom qui ſe raporte & ſe lie néceſſairement au relatif : en ſorte que le relatif, le participe, & le nom ſuivant, ont enſemble un raport d'identité, qui les ſoumet tous les trois aux mêmes loix grammaticales, & par conſéquent les oblige tous les trois à s'accorder en genre & en nombre.

J'avoue que le raiſonnement eſt inutile, ou même ridicule quand l'uſage a décidé. Mais ici l'uſage nous abandonne le choix, & dès-lors pouvons-nous mieux faire que de conſulter l'analogie, dont l'uſage eſt lui-même l'auteur ? Puiſqu'il veut que je diſe, *les lettres que j'ai reçues*; ne dirai-je pas également, *les lettres que j'ai reçues ouvertes*, ſi je ne les ai reçues que décachetées.

Par cette derniere ligne, que je viens d'écrire tout uniment & ſans deſſein, je m'ap-

(*a*) *Phedre*, III. 1.

(*b*) *Androm.* I. 2.

perçois que *reçues* & *décachetées*, s'accordent en genre & en nombre, sans que mon oreille m'ait averti de rien; & cela vient de ce que dans cette ligne, *je ne les ai reçues que décachetées*, ces deux participes ou adjectifs, *reçues*, *décachetées*, sont un peu séparés par la particule *que*.

Autres exemples. *Cette ville, qui n'étoit rien autrefois, le commerce l'a rendue*, en moins de trois ans, assez *puissante pour tenir tête à ses voisins. Les ennemis nous ont rendus*, au bout de vingt-quatre heures, *maîtres de la place*. Il me semble qu'au moyen de quelques mots glissés entre le Participe & l'Adjectif, on sent que le Participe doit être décliné. Or, si cela est, il ne reste donc nulle raison de ne pas décliner, lorsqu'il n'y a rien qui les sépare.

Phrases, où le Participe & l'Adjectif se montrent les premiers. *Rendue puissante par le commerce, la Hollande s'est fait craindre. Rendus maîtres de nos passions, nous en vivrons plus heureux.* Quelqu'un se feroit-il une peine de parler ainsi? Ou plutôt, quelqu'un parleroit-il autrement?

Tout le monde dit, *une signature* reconnue *fausse*, *une Comédie* trouvée *mauvaise*. Pourquoi, lorsqu'on y aura introduit le verbe auxiliaire, voudra-t-on dire, *une signature que les Juges* ont reconnu *fausse*, *une Comédie que le Parterre* a trouvé *mauvaise* Je défie qu'on puisse m'en apporter la raison: & c'est, comme on dit, chercher de la différence entre deux gouttes d'eau.

Je l'ai faite *religieuse*, *je l'ai* trouvée *guérie*, *je l'ai* vue *belle*, *je l'ai* crue *bonne*, & cent autres phrases sur lesquelles on a tant disputé, doivent donc être, si je ne me trompe, assuje-

ties toutes à cette Regle inviolable, qui prescrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, & qui se touchent; par exemple, *je l'ai* trouvée *changée*, *je l'ai* vue *émue*, font une consonnance peu agréable; & c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux Participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & à nos réflexions, le soin de nous aprendre en quoi consistent les graces du discours.

V, & VI.

Je les ai fait peindre. C'est une fortification que j'ai apris à faire.) On regrette, & avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire. *Icelui* étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rapeller pour un moment, & de le mettre ici à la place des Pronoms relatifs, qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. *J'ai fait peindre iceux. C'est une fortification, j'ai apris à faire icelle.* On voit déjà, sans aller plus loin, que ces deux phrases n'ont rien de commun avec la Regle, dont nous continuons l'examen. Cette importante Regle dit que le Participe se déclinera, toutes les fois qu'il sera précédé du Pronom relatif, qui est son régime. Or, ces Pronoms relatifs, *les* & *que*, sont ici le régime, non du Participe, mais de l'infinitif; car *les* se raporte à *peindre*, & *que* se raporte à *faire*.

Tant d'autres phrases entassées par M. l'Abbé

Regnier, *C'est une chose que j'ai cru vous devoir dire; la conséquence que j'ai prétendu vous en faire tirer; une clause qu'on a désiré y ajouter; la maison que l'on a commencé à bâtir;* toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le Participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le Participe, mais sur l'Infinitif.

Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord sur ce point. Mais la question jusques-là n'est qu'effleurée. Pour l'aprofondir, il falloit demander en général quand le Participe doit être décliné, ou non, étant suivi d'un infinitif. Distinguons. Ou le Pronom relatif, qui est régi, se raporte au Participe même, ou il se raporte à l'infinitif. Daus le premier cas, le Participe se décline. Dans le second cas, il ne se décline point.

Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, & fera en même-temps voir que notre Langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévu les équivoques. *Je l'ai* vu *peindre*, ou *je l'ai* vue *peindre.* On dira l'un & l'autre, mais en des sens très-différens. *Je l'ai* vu *peindre*, c'est-à-dire, j'ai vu faire son portrait. *Je l'ai* vue *peindre*, c'est-à-dire, je lui ai vu le pinceau à la main. Pourquoi *vu* dans le premier sens ? Parce que le régime se raporte à l'Infinitif. *Vidi, cùm eam pingerent.* Pourquoi *vue* dans l'autre sens ? Parce que le régime se raporte au Participe. *Vidi eam, cùm pingeret.* Racine, dans Britannicus, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie,

Cette nuit (a) *je l'ai* vue *arriver en ces lieux:*

(a) *Britannicus*, Acte II, Scene II.

Racine, dis-je, avoit mis dans sa premiere édition, *je l'ai* vu *cette nuit*, &c : Il se corrigea. Pourquoi? Parce que *vue* se raporte à Junie, & non pas à l'Infinitif qui suit.

Puisqu'il faut dire *je l'ai* vue *arriver*, on dira par conséquent, *je l'ai* vue *partir*, *je l'ai* vue *passer*; & ainsi de tous les Infinitifs, qui sont Verbes neutres. Car les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se raporte au Participe qui précede ces Infinitifs, & que le Participe s'accorde avec le régime.

On dira, *je l'ai* entendue *chanter*, si l'on parle d'une Musicienne; & alors *chanter* est pris neutralement. On dira, *je l'ai* entendu *chanter*, si c'est d'une Cantate qu'on veut parler, & alors *chanter* est actif.

Ajoutons que l'Infinitif est quelquefois sous-entendu, & que le Participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, *je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû*, *il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu*. On sous-entend *faire* & *avoir*; & c'est à ces verbes, que le régime doit se raporter. Ainsi *dues* & *voulues* seroient des fautes grossieres.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le Participe de *faire*, devant un Infinitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que*. Par exemple, *ces troupes que le Général a* fait *marcher*. Et la raison de cela, est que *faire marcher* n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins ce sont deux mots inséparables, & qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car si le Participe étoit séparé de l'Infinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin *que*, dans l'exemple allégué, ne se raporte pas uniquement au Par-

ticipe *fait*, & ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre; mais il se raporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

VII.

Les peines que m'a donné cette affaire.) Tous nos Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'aprouvent, & cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légere transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du Participe mis avant son nominatif au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner, ou non?

Vaugelas, dans sa premiere remarque sur les Participes, admet notre principe; Que tout Participe qui est précédé de son régime, doit se décliner; & dans une seconde remarque intitulée; *Belle & curieuse exception à la regle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le Participe précede son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, *les peines que cette affaire m'a données*: & au contraire *les peines que m'a donné cette affaire.*

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle & curieuse*. Mais pour donner atteinte à une regle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de maniere à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meilleurs

écrivains ont été les plus fideles obſervateurs de la Regle générale, & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde ſait une jolie Epigramme, traduite du latin :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De deux amans le triſte ſort?
L'un en mourant, cauſe ta fuite;
L'autre en fuyant, cauſe ta mort.

Et pour s'aſſurer que ce n'eſt point la rime qui amene *réduite*, ne lit-on pas dans Racine, au milieu du Vers,

Ces yeux (*a*) *que n'ont* émus *ni ſoupirs ni terreur*?

On lit dans la ſeptieme Réflexion ſur Longin, *la Langue qu'ont* écrite *Cicéron & Virgile*. On lit dans le Tite-Live de Malherbe, *la Légion* qu'avoit eue *Fabius*, &c.

A quoi bon un plus grand nombre d'autorités? Car j'avoue qu'il eſt aiſé d'en produire de toutes contraires. Ainſi, l'uſage étant partagé, nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre Regle générale, contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter, pour acquérir le droit de la reſtreindre, ſi ce n'eſt que nous prononçons *les peines que m'a données cette affaire*, ſans faire ſentir les deux lettres finales du mot *données*. Hé! combien d'autres lettres ſuprimées par la prononciation, mais dont la ſupreſſion dans l'écriture, feroit un ſolécifme?

VIII.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lu.)

(*a*) *Britannicus*; Acte V. Scene I.

Voici la phrase entiere, tirée du Remercîment de M. Despréaux à l'Académie. *Quand ils diront de Louis-le-grand, à meilleur titre qu'on ne l'a dit d'un fameux Capitaine de l'Antiquité, qu'il a fait lui seul plus d'exploits, que les autres n'en ont lu*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lu d'exploits. Assurément, *lus* auroit été une faute; mais de ces fautes, qui, lorsqu'on n'est pas averti, échapent aisément, puisqu'un de nos maîtres en l'art d'écrire, traduisant le passage Latin, auquel M. Despréaux fait allusion, dit : *qui a plus achevé de guerres, que les autres, n'en ont lues*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lu de guerres.

Pour sentir en quoi la faute consiste, il ne faut que rapeller notre regle générale, qui rend le Participe déclinable, quand il est précédé, non de son régime *particulé*, mais de son régime *simple*. Or le régime, c'est *en*, particule relative & partitive, laquelle supose toujours dans son corrélatif la préposition *de*, & par conséquent ne répond jamais à un régime simple. Ainsi la phrase de M. Despréaux, qui ne décline pas, est correcte; & celle de M. d'Ablancourt, qui décline, est irréguliere.

IX.

Les chaleurs qu'il a fait.) Personne n'a jamais songé à dire, *les chaleurs qu'il a* faites *pendant l'été*, *les grandes pluies qu'il a* faites *en automne*, *la disette qu'il y* a eue *pendant l'hiver dernier*. Personne, dis-je, n'ignore que le Participe est indéclinable dans ces sortes de phrases, & tel est le privilege des verbes qu'on apelle impersonnels. Une exception de cette nature étant seule, & si connue de tout le monde,

n'eſt propre qu'à confirmer notre regle, & qu'à lui aſſurer de plus en plus le titre de regle générale, toujours la même dans tous les cas imaginables, où le participe des Verbes actifs peut ſe placer.

SECONDE SECTION.

Verbes Réciproques.

REGLE unique. *Quand le participe des Verbes réciproques eſt précédé de ſon régime particulé, il ne ſe décline jamais ; & au contraire quand il l'eſt de ſon régime ſimple, il ſe décline toujours.*

Je renferme dans la claſſe des Verbes réciproques, tout Verbe qui forme avec l'Auxiliaire *être*, ſes temps compoſés, & dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, eſt néceſſairement un Pronom ſignifiant la même perſonne, ou la même choſe que ſon Nominatif. Ainſi, *ſe louer*, *s'admirer*, *ſe repentir*, ſont également regardés comme Verbes réciproques, au Participe deſquels la Grammaire impoſe les mêmes loix; & ce n'eſt pas ici le lieu d'expliquer plus au long la nature (*a*) de ces Verbes, qui dans le fond ne different

(*a*) On pourroit être curieux de ſavoir leur origine. Je l'ai trouvée dans un livre aſſez rare. *Multæ ſunt reciprocæ locutiones in veteri Anglo-Saxonum idiomate. Hoc loquendi genus à Gothis deduxêre majores noſtri. Talia ſunt multa in hodierna Gallorum lingua, ut*, je me repens, il ſe trompe, je me réjouis, vous vous égarez, ils ſe promenent. *Unde Græcorum & Latinorum verba paſſiva, & neutro paſſiva reciprocis phraſibus verti poſſunt quandoque apud Gallos, haud ſecus ac apud Gothos. Ex quibus conſtat reciprocas locutiones linguæ Gallicæ eſſe planè Gothiciſmos, vel Theoriciſmos*, &c. Voyez page 91 des *inſtitutiones grammaticæ Anglo-Saxonicæ, & Mæſo-Gothicæ*. Auctore Georgio Hicheſio.

point, les uns de l'actif, les autres du neutre, si ce n'est par le Pronom qui les précede, & par leur conjugaison.

Jamais leur participe ne peut donc manquer d'être précédé d'un régime ; & c'est d'abord par-là qu'il ne ressemble point à celui du Verbe actif. On dit, *j'ai reçu des lettres* ; mais avec le participe du Verbe réciproque, on ne sauroit faire une phrase semblable, où il ne paroisse aucun régime qu'après le Verbe. Ajoutons que ce participe ne peut entrer dans aucune phrase où le Verbe soit pris impersonnellement. A cela près, tout ce que nous avons dit sur le Participe du Verbe actif, convient à celui du Verbe réciproque, comme on va le voir dans l'examen des phrases suivantes.

I. *Nous nous sommes rendus maîtres.*

II. *Nous nous sommes rendus puissants.*

III. *La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.*

IV. *Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.*

V. *Elle s'est mis des chimeres dans l'esprit.*

VI. *Les Loix que s'étoient prescrites les Romains.*

Un mot sur chacune de ces phrases, dont les trois premieres, proposées par Vaugelas, ne forment, à mon avis, qu'une même difficulté.

I, II & III.

Nous nous sommes rendus maîtres. Nous nous sommes rendus puissants. La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.) Vaugelas décline dans les deux premiers exemples, & non dans le troisieme. Au contraire, M. l'Abbé Regnier décline dans le troisieme, & non dans

les deux premiers. Quant à Ménage, il décline dans tous les trois ; & son opinion est celle qui paroît avoir entiérement prévalu.

Tout le raisonnement de M. l'Abbé Regnier porte sur ce principe, dont la Grammaire de Port-Royal avoit déjà fait sentir la solidité, que dans les temps des Verbes réciproques, où *Etre* prend la place d'*Avoir*, il signifie précisément la même chose qu'*Avoir*, & donne au Participe un sens actif. C'est ce qui deviendra très-clair, si nous raprochons les deux exemples que voici. *Cette femme s'est reconnue coupable. Cette autre s'est trouvée innocente.* Dans le premier, c'est comme si l'on disoit : *elle a reconnu qu'elle étoit coupable.* Dans le second, c'est comme si l'on disoit, *elle a été trouvée innocente.* Ainsi le sens du participe est actif dans le premier, & passif dans le second.

Autres phrases qui rendront cette distinction de l'actif & du passif, encore plus marquée. *Ces femmes se sont louées avec malignité*, c'est-à-dire, *ont loué elles. Ces maisons se sont louées trop cher*, c'est-à-dire, *ont été louées.*

Je renvoie à la Grammaire même de M. l'Abbé Regnier, ceux qui seront curieux de voir comment, de ce principe qu'on ne lui conteste pas, il prétend conclure que le Participe, lorsqu'il est actif, ne se décline point, & que par conséquent il faut dire, *ces femmes se sont loué*, *elle s'est* reconnu *coupable.*

Vaugelas croit le contraire, puisqu'il aprouve, *nous nous sommes* rendus *puissants.* Mais je ne trouve pas qu'il agisse conséquemment de vouloir qu'on dise, *la désobéissance s'est* trouvé *montée.* Il nous assure que ce n'est point à cause de la cacophonie, puisqu'il faudroit dire de même, selon lui, *elle s'est* trouvé *guérie.* Pour

moi, jusqu'à ce qu'on m'ait fait sentir la différence qu'il y a entre les deux, je croirai que celui qui dit *rendus* dans la premiere phrase, doit aussi dire *trouvée* dans la seconde.

Revenons-en donc à Ménage, puisqu'il est ici le seul d'accord avec lui-même, & ne craignons point de reconnoître pour Regle invariable, que le Participe du Verbe réciproque se décline toujours, quand c'est son régime simple qui le précede : sans que nous ayons à distinguer si ce Participe est actif ou passif, ni s'il est suivi ou non d'un Adjectif. Car suposé que l'observation de cette Regle, nous fasse tomber dans quelque équivoque, ou dans quelque cacophonie, ce ne sera point la faute de la Regle; ce sera la faute de celui qui ne connoîtra point d'autres tours, ou qui ne se donnera pas la peine d'en chercher.

IV.

Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.) Voilà le Participe suivi d'un Infinitif. Pour apliquer ici notre Regle générale, il ne faut que considérer auquel des deux le régime se raporte. Car à moins qu'il ne tombe sur le Participe, celui-ci ne se décline point. Or le régime se raporte à *peindre*, puisqu'il est clair qu'on a voulu dire qu'elles se sont faites, qu'ils se sont faits.

En changeant le Pronom, & mettant le Verbe réciproque à l'actif, on diroit, *elle a fait peindre elle, ils ont fait peindre eux*, si l'usage l'avoit permis.

Quand l'Infinitif est précédé d'une particule, il est encore moins facile de s'y tromper. *C'est un procès qu'ils se sont* déterminés *à finir. C'est*

un honneur qu'elle s'eſt vantée *d'obtenir.* Il y a deux régimes, *que* & *ſe*, dont le premier tombe ſur l'Infinitif, & l'autre ſur le Participe. Plus on relira notre Regle générale & unique, plus on ſe convaincra qu'elle dit tout.

V.

Elle s'eſt mis des chimères dans l'eſprit.) C'eſt ici qu'on peche le plus ſouvent ; & il ne faudroit cependant, pour être impeccable, que ſe mettre devant les yeux : *Quand le Participe eſt précédé de ſon régime particulé, il ne ſe décline jamais.* Or, dans la phraſe propoſée, le Pronom, *ſe*, qui précede le Participe, eſt un régime particulé ; car il eſt mis là pour *à ſoi. Elle a mis à ſoi.*

Au contraire on diroit : *Cette femme s'eſt* miſe *à la tête des Cabaleurs ;* & il faudroit *miſe*, parce que le pronom *ſe*, qui précede ce Participe, eſt un régime ſimple, *elle a mis elle.*

Parcourons d'autres phraſes. *Elle s'eſt* propoſé *de vous aller voir. Elle s'eſt* propoſée *pour modele à ſes compagnes.* Dans la premiere, le régime eſt particulé ; car c'eſt comme ſi l'on diſoit, *elle a propoſé à elle.* Dans l'autre, le régime eſt ſimple ; car c'eſt comme ſi l'on diſoit *elle a propoſé elle.*

Régime particulé. *Quelques-uns de nos Modernes ſe ſont* imaginé *qu'ils ſurpaſſoient les Anciens.*

Régime ſimple. *Il y a des Anciens qui ſe ſont* dévoués *pour la Patrie.*

On voit conſtamment que ce qui décide du Participe, c'eſt toujours le régime, en tant qu'il eſt, ou ſimple, ou particulé.

VI.

Les loix que s'étoient prescrites les Romains.) Il y a ici deux régimes, le simple, & le particulé. *Que*, pronom relatif, est le simple : & *se*, pronom personnel, est le particulé. A l'égard de celui-ci, nous venons de voir sous le numéro précédent, qu'il ne fait point décliner le participe. Quant au régime simple, nous avons déjà vu qu'il oblige à décliner; & qu'ainsi on diroit sans difficulté, *les loix que les Romains s'étoient prescrites.* Tout ce qu'il y a de nouveau dans ce dernier exemple, c'est d'y trouver le nominatif après le Verbe. Or, là-dessus je n'ai rien à dire qui n'ait été dit, *Article* I, *numéro* VII. Pourquoi une simple transposition de mots, usitée dans tous les temps, changeroit-elle la syntaxe du Participe? *Ainsi se sont* perdues *celles qui l'ont cru. Comment s'est* aigrie *votre querelle, pour durer si long-temps? Les pénitences que se sont* imposées *les Solitaires de la Thébaïde.* Je sais que la prononciation ne fait guere sentir ces féminins, ni ces pluriels. Mais autre chose est de parler, ou d'écrire. Car si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la Langue à tout moment. J'abrege, pour en venir à la troisieme espece de nos Verbes, qui ne nous tiendra pas long-temps.

TROISIEME SECTION.

Verbes Neutres.

REGLE unique. *Quand le Participe des Verbes neutres se construit avec l'Auxiliaire* avoir,

il ne se décline jamais ; & , au contraire , quand il se construit avec l'auxiliaire être , *il se décline toujours.*

A l'égard des Verbes actifs, & des réciproques, c'est le régime qui, comme nous l'avons vu, décide de leur déclinaison, mais pour les Verbes neutres, c'est le Nominatif.

Une partie (*a*) des verbes neutres se conjugue avec l'auxiliaire *avoir :* une autre partie (*b*) avec l'auxiliaire *être :* quelques-uns (*c*) se conjuguent des deux façons.

Tous, conformément à la maniere dont ils se conjuguent, sont assujettis à la regle que je viens de raporter; en sorte qu'il seroit inutile d'en citer des exemples, puisqu'il n'y a point d'exception.

Quand ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, leur Participe n'est regardé que comme un pur Adjectif; & il a cela de commun avec les Participes des verbes actifs qui sont employés dans un sens passif. On dit, *elle est arrivée*, comme on dit, *elle est aimée ;* & l'un & l'autre, comme on diroit, *elle est grande*, *elle est petite.*

Finissons par une idée un peu singuliere de M. l'Abbé Regnier sur ces deux Participes, *allé* & *venu*. Il veut qu'on dise, *elle est* allée *se plaindre*, *elle est* venue *nous voir :* mais que si le régime vient à être transporté, on dise, *elle s'est* allé *plaindre*, *elle nous est* venu *voir.* En vérité; si cela étoit, l'usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent, &

(*a*) La plus grande partie, & de beaucoup. Car d'environ 600, à quoi se monte le nombre de nos Verbes neutres, il y en a plus de 550, dont *Avoir* est le seul Auxiliaire.

(*b*) *Accoucher, aller, arriver, choir* & *déchoir, entrer, mourir, naître, partir, retourner, sortir, tomber, venir,* &c.

(*c*) *Accourir, aparoître, disparoître, cesser, croître, déborder, demeurer, descendre, monter, passer, périr, rester ;* &c.

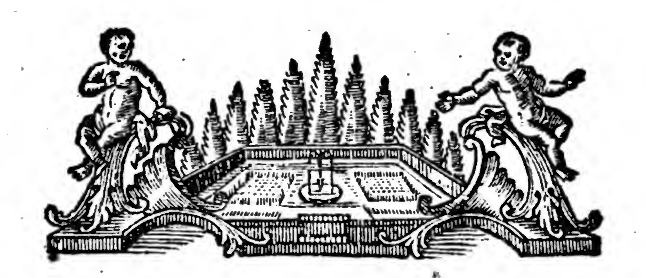
peut-être injuſtement, d'être plein de caprices. Quoi qu'il en ſoit, moins la Grammaire autoriſera d'exceptions, moins elle aura d'épines : & rien ne me paroît ſi capable que des regles générales, de faire honneur à une langue ſavante & polie.

Pour obtenir que ces *Eſſais* puiſſent être parcourus ſans dégoût, je prie les perſonnes judicieuſes de ſe rapeller ce paſſage de Quintilien. (a)

„ Il me vient, diſoit il, à l'eſprit, qu'il y „ aura des gens qui mépriſeront tout ce que je „ viens de dire comme des minuties, & qui „ le regarderont même comme un obſtacle aux „ grands deſſeins que nous avons. Je leur „ répondrai que je ne prétends pas non plus „ qu'on épluche ces difficultés avec un ſoin „ qui aille juſqu'à l'anxiété & au ſcrupule. Je „ ſuis perſuadé auſſi-bien qu'eux, que ces pe„ tites ſubtilités rétréciſſent l'eſprit, & le tien„ nent comme en braſſieres. Mais de toute la „ Grammaire, rien ne nuit que ce qui eſt „ inutile... Ces connoiſſances ne nuiſent pas „ à qui s'en ſert comme d'un degré pour s'é„ lever à d'autres ; mais à qui s'y arrête, & „ s'y borne uniquement.

(a) *Livre I, chap. 7. Traduction de M. l'Abbé Gédoyen.*





REMARQUES

SUR

RACINE.



OUR annoncer d'abord mon dessein, il me suffira de rapeller ici une idée de M. Despréaux, que j'ai déjà exposée dans l'Histoire de l'Académie Françoise.

„ Je voudrois, disoit-il, que la France pût „ avoir ses auteurs classiques aussi-bien que l'I-„ talie. Pour cela, il nous faudroit un certain „ nombre de livres, qui fussent déclarés exempts „ de fautes, quant au style. Quel est le Tri-„ bunal qui aura droit de prononcer là-dessus, „ si ce n'est l'Académie? Je voudrois qu'elle „ prît d'abord le peu que nous avons de bon-„ nes Traductions; qu'elle invitât ceux qui le „ peuvent à en faire de nouvelles; & que si „ elle ne jugeoit pas à propos de corriger tout „ ce qu'elle y trouveroit d'équivoque, de ha-„ sardé, de négligé, elle fût au moins exacte „ à le marquer au bas des pages, dans une es-„ pece de commentaire, qui ne fût que gram-

„ matical. Mais pourquoi veux-je que cela ſe
„ faſſe ſur des Traductions? Parce que des
„ Traductions avouées par l'Académie, en
„ même-temps qu'elles ſeroient lues comme
„ des modeles pour bien écrire, ſerviroient
„ auſſi de modeles pour bien penſer, & ren-
„ droient le goût de la bonne Antiquité fa-
„ milier à ceux qui ne ſont pas en état de
„ lire les Originaux.

Voilà, certainement, une idée ſolide; & je ne doute pas que l'Académie ne ſe faſſe une loi de rendre cet important ſervice au Public, lorſqu'elle aura ſatisfait à d'autres engagements, qui ne ſont pas moins dignes de ſon zele. Je doute ſeulement qu'il convienne de préférer des traductions, comme le prétendoit M. Deſpréaux à ceux de nos ouvrages François, dont le mérite, depuis cinquante ou ſoixante ans, eſt avoué de tout le monde. Car enfin, toute prévention à part, il me ſemble que la Langue Françoiſe a des Auteurs, qui peuvent également ſervir de modeles, & pour bien penſer, & pour bien écrire. Je ne ſais même ſi le nombre de nos excellents Originaux, quelque borné qu'il ſoit, ne l'eſt pas encore moins que celui de nos bonnes Traductions.

Quoi qu'il en ſoit, je crois ne pouvoir mieux ſeconder les vues de M. Deſpréaux, qu'en m'attachant à quelques Pieces de ſon ami Racine, perſuadé comme je le ſuis avec toute la France, qu'ils mériteroient inconteſtablement tous les deux d'être mis à la tête de nos Auteurs claſſiques, ſi l'on avoit marqué le très-petit nombre de fautes où ils ſont tombés.

Qu'on ne s'étonne pas, au reſte, qu'ayant pour but d'être utile à quiconque veut culti-

ver l'art d'écrire, je cherche des modeles parmi les Poëtes, plutôt que parmi ceux qui ont écrit en prose. Car notre langue ne ressemble pas à quelques autres, où la Poésie & la Prose sont, pour ainsi dire, deux langages différents. Ce n'est pourtant pas que les François ne connoissent qu'un même style pour ces deux genres d'écrire. Mais les différences qui doivent les caractériser, ne sont pas grammaticales pour la plupart : & dès-lors, puisque ma critique se borne aux fautes de Grammaire, il étoit assez indifférent qu'elle tombât sur des Poëtes, ou sur des Orateurs.

J'ai préféré un Poëte, parce qu'il me semble que d'excellents vers se font lire & relire plus volontiers, qu'une prose également bonne en son genre. Ainsi la sécheresse de mes Remarques sera un peu corrigée par le charme des vers, dont elles rappelleront le souvenir.

Une autre raison encore, qui seule auroit emporté la balance, c'est qu'en vérité, si nous y regardons de bien près, il y a moins à reprendre dans Racine ou dans Despréaux, que dans nos ouvrages de prose les plus estimés. Cela ne doit pas nous surprendre. On travaille les vers avec plus de soin que la prose; & cependant la prose, pour être portée à sa perfection, ne coûteroit guere moins que les vers.

J'avois dans la premiere édition de ces Remarques, suivi Racine pas à pas : c'est-à-dire, j'avois observé ses fautes, ou négligences, à mesure qu'elles me frapoient dans une lecture non interrompue. Je relevois dans chaque piece, acte par acte, scene par scene, tout ce qui m'arrêtoit, pour ainsi dire, malgré moi. On m'a représenté que souvent une Remarque servoit à éclaircir, ou à confirmer l'autre :

qu'ainsi le mieux étoit de raprocher celles qui ont quelque liaison ensemble. C'est le plan que je vais suivre. Réunissons d'abord tout ce qui paroît avoir vieilli. Delà nous passerons aux phrases où j'aurai cru entrevoir quelque sorte d'irrégularité.

I.

(a) . . . . *Ses sacrileges mains,*
Dessous un même joug rangent tous les humains.

Autrefois *dessous*, *dessus*, *dedans*, étoient prépositions, aussi-bien qu'adverbes. Vaugelas les souffre encore dans les vers, comme prépositions. Mais aujourd'hui la Poésie se pique d'être à cet égard aussi exacte que la prose.

Racan, comme nous aprenons de Ménage, disoit que Malherbe se blâmoit d'avoir écrit, *dessus mes volontés*, au lieu de, *sur mes volontés*. Ainsi la différence qu'aujourd'hui nous mettons tous ici, a été sentie depuis long-temps : & Racine n'a manqué à l'observer que dans ce seul endroit.

Je renvoie au Dictionnaire de l'Académie, où l'on trouvera en quels cas *dessous*, *dessus*, *dedans*, sont adverbes ou substantifs, ou même prépositions, mais seulement lorsqu'une autre préposition les précede, *au dessous de*, *par dessus le*, &c. Rien qui donne au discours plus de justesse, plus de précision, que ces acceptions différentes, établies dans la Langue

(a) *Alexandre*, *I*. 1. 13. De ces trois chiffres, *le premier désigne* quel est l'acte de la Piece : *le second*, quelle est la Scene de ce même Acte : *& le troisieme*, quel est le Vers de cette même Scene.

peu à peu, & aujourd'hui fixées invariablement.

(*a*) . . . . . . *Ah! devant qu'il expire.*

Vaugelas (*b*) permettoit encore de mettre ces deux prépoſitions, *Avant* & *Devant*, l'une pour l'autre. Aujourd'hui l'uſage eſt qu'on les diſtingue, ſoit en vers, ſoit en proſe. *Avant* eſt relatif au temps : *avant notre départ*, *avant que vous partiez.* Mais *devant* eſt relatif au lieu : *j'ai paru devant le Roi*; *vous paſſerez devant ma porte.* Ajoutons que *Devant* ne ſauroit être ſuivi d'un *Que.* Par conſéquent il y a, ſelon l'uſage préſent, double faute dans *Devant qu'il.* Je dis ſelon l'uſage préſent; car il ne faut pas faire un crime à Racine d'avoir quelquefois uſé d'expreſſions qui n'étoient pas encore vieilles de ſon temps.

III.

(*c*) *Mais avant que partir, je me ferai juſtice.*

On doit toujours dire en proſe, *avant que de*, Mais en vers on ſe permet de ſuprimer ou *que*, ou *de*, quand la meſure y oblige. Racine & Deſpréaux ont toujours dit, *avant que*, comme plus conforme à l'étymologie, qui eſt l'*antequàm* du Latin. Aujourd'hui la plupart de nos Poëtes préférent *avant de.* Rien n'eſt plus arbitraire, à mon gré. Mais pluſieurs de ceux qui écrivent aujourd'hui en proſe, & qui ſe piquent de bien écrire, veulent, à la maniere des Poë-

(*a*) *Andromaque*, V. I. 37.

(*b*) *Remarque* CCLXXIV, Suivant l'Edition faite à Paris en 1738, la ſeule où les Remarques ſoient numérotées, & que, par cette raiſon, je citerai toujours.

(*c*) *Mitridate*, III. I. 233.

tes, dire *avant de*. Je suis persuadé qu'en cela ils se pressent un peu trop, & sans raison. Pourquoi toucher à des manieres de parler, qui sont aussi anciennes que la Langue? Trouvent-ils quelque rudesse dans *avant que de?* Vaugelas leur répondra, qu'*Il n'y a ni cacophonie, ni répétition ni quoi que ce puisse être, qui blesse l'oreille, losqu'un long usage l'a établi, & que l'oreille y est accoutumée.* Il m'arrivera souvent de citer Vaugelas, *le plus sage des écrivains de notre Langue*, dit en propres termes (*a*) M. Despréaux. Et dans quelle bouche l'éloge de Vaugelas auroit-il plus de force que dans celle de M. Despréaux?

IV.

(*b*) *Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds.*

Je doute qu'aujourd'hui les Poëtes aient encore le privilege d'employer *Vers* pour *Envers*: ces deux prépositions ayant des sens tout-à-fait différents. Et quoique *Respects* & *Devoirs* soient presque synonymes, on ne dit pas *S'acquitter de ses respects*, comme on dit, *S'acquitter de ses devoirs*.

V.

(*c*) *Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous?*

Voilà encore une préposition qui, dans le sens où elle est ici employée, pourroit bien avoir vieilli. *Près de vous*, pour dire, à votre égard, en comparaison au prix de ce que vous

(*a*) *Premiere Réflexion sur Longin.*
(*b*) *Bajazet*, III. 2. 37.
(*c*) *Esther*, II. 5. 19.

êtes. Je ne crois pas que l'uſage actuel ſouffre cette maniere de parler.

V I.

(*a*) *J'écrivis en Argos.* . . . . .

Argos étant un nom de Ville, il falloit, *à Argos*, quoique cette Ville donne ſon nom à un Royaume. On diroit, *J'écrivis à Maroc*, & non, *en Maroc.* Autrefois on mettoit *en* devant les noms de Villes qui commencent par une voyelle, *en Avignon*, *en Orléans.* Mais *en*, depuis long-temps, ne va plus qu'avec des noms de grands pays, *en Angleterre*, *en Italie*, &c.

V I I.

(*b*) . . . . *D'où vient que d'un ſoin ſi cruel*
L'injuſte Agamemnon m'arrache de l'autel?

Rien n'eſt ſi familier à Racine & à Deſpréaux, que l'emploi de la prépoſition *de*, dans le ſens d'*avec*, ou de *par*. Il y a cependant des endroits où cela paroît, aujourd'hui du moins, avoir quelque choſe de ſauvage. Par exemple, dans Alexandre, II. 1. 64.

. . . . . *Vaincu du pouvoir de vos charmes.*

Dans Athalie, IV. 3. 90.

Et d'un ſceptre de fer veut être gouverné.

Mais à propos de cette prépoſition *de*, ne brave-t-elle pas la Grammaire dans certaines phraſes du ſtyle familier? *Un honnête homme de pere*, dit Moliere dans l'Avare. *Un fripon*

(*a*) *Iphigénie*, I. 1. 94.
(*b*) *Iphigénie*, III. 2. 1.

d'enfant, *un ſaint homme* de *chat*, dit la Fontaine dans ſes Fables. Je m'imagine que c'eſt un latiniſme, car il y en a des exemples dans (*a*) Plaute & ailleurs.

Phraſe non moins extraordinaire, *On eût dit* d'un *Démoniaque*, *quand il récitoit ſes vers*, dans une lettre à moi écrite par M. Deſpréaux, où il étoit queſtion du fameux Santeuil; & je la retrouve cette phraſe dans une Comédie aſſez récente, dont j'aurois du plaiſir à nommer l'auteur, ſi je ne m'étois impoſé la loi de ne parler ni en bien ni en mal d'aucun écrivain vivant,

. . . Quelle main, quand il s'agit de prendre!
Vous diriez d'un reſſort qui vient à ſe détendre.

Autre phraſe encore à peu près dans le même goût, & qui eſt ancienne, *Si j'étois que* de *vous*. Moliere, dans ſes Femmes ſavantes, IV. 2.

Je ne ſouffrirois pas, ſi j'étois que de *vous*,
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.

Toutes ces phraſes, au moyen de l'ellipſe, rentreront dans les regles de la Syntaxe ordinaire.

VIII.

(*b*) *M'entretenir moi ſeule avecque mes douleurs.*

Avecque, de trois ſyllabes, n'eſt plus que dans ce ſeul endroit de Racine; car il l'a corrigé par-tout ailleurs où ſes premieres éditions nous aprennent qu'il l'avoit employé.

Vaugelas (*c*) avertit qu'il faut toujours pro-

(*a*) *Scelus viri.* Truculent. II. 7. 6. *Monſtrum mulieris.* Pœnul. I. 2. 61.
(*b*) *Alexandre* IV. 1. 4.
(*c*) *Remarque* CCLXVIII.

noncer

noncer *C* d'*avec* devant quelque lettre qu'il ſe rencontre, & ſe garder bien de dire, *avè moi*, *avè un de mes amis*. On ne ſauroit, dit-il encore, prononcer *avec vous*, que de la même façon que l'on prononce *avecque vous*. Puiſque cela eſt certain, & que perſonne n'en doute, je demande qu'eſt-ce que gagnoit l'oreille aux trois dernieres lettres d'*avecque*, leſquelles forment une ſyllabe, qui n'a de réalité que pour les yeux? Auſſi l'Académie, dans ſes obſervations ſur Vaugelas, diſoit-elle aux Poëtes, il y a plus de ſoixante ans, qu'il eſt bon de ne conſerver qu'*avec*.

I X.

(*a*) . . . . *Ho, Monſieur, je vous tien.*

Autrefois, comme on le peut voir dans la Grammaire de R. Eſtienne, les premieres perſonnes des verbes, au ſingulier, ne prenoient point d'*S* à la fin. On réſervoit cette lettre pour les ſecondes perſonnes, & on mettoit un *t* aux troiſiemes. Par-là chaque perſonne ayant ſa lettre caractériſtique, nos conjugaiſons étoient plus régulieres. Car ne croyons pas que notre Langue ſoit l'ouvrage de l'ignorance, ou du hazard. Elle a ſes principes, & qui ſont très-uniformes, dès le temps de François I. A la vérité, l'uſage depuis deux ſiecles a introduit divers changements, dont pluſieurs ne valent peut-être pas ce qu'ils nous ont fait perdre. Mais que la raiſon ou le caprice les ait dictés, ils n'en ſont pas moins une loi pour nous, du moment que l'uſage nous condamne à les recevoir.

Tel eſt le changement (*b*) d'orthographe aux

(*a*) *Plaideurs*, I. 3. 5.
(*b*) Vaugelas, *Rem.* CXXXVI.

premieres personnes des verbes. D'abord les Poëtes s'enhardirent à y mettre une *S*, afin d'éviter la fréquente cacophonie qu'elles auroient faite sans cela devant les mots qui commencent par une voyelle. Comme ils n'avoient rien de semblable à craindre des verbes qui finissent par un *E* muet, parce que ceux-là s'élident, ce sont les seuls qu'ils ont laissés sans *S*, & insensiblement l'usage des Poëtes est devenu si général, qu'enfin l'omission de l'*S* aux premieres personnes des verbes qui finissent par une consonne, ou par toute autre voyelle que l'*E* muet, a été regardée comme une négligence dans la prose, & comme une licence dans le vers. Racine en fournit plusieurs exemples. Vous trouvez dans Bajazet, *Je vous en averti*, qui rime avec *parti*. Ailleurs, *je reçoi*, *je croi*, *je voi*, riment avec *emploi*, avec *moi*.

Au reste, les Commentateurs de Vaugelas auroient dû faire observer que le verbe *Avoir* est le seul de son espece qui n'ait pas subi la loi commune. On écrit toujours, *j'ai*, & point autrement, quoiqu'on écrive *je sais*, &c.

X.

(*a*) *Comment! c'est un exploit que ma fille lisoit.*

Pour la rime, il faut prononcer *lisoit*, comme *exploit*, par où finit le vers précédent. Vaugelas (*b*) nous aprend que les gens de Palais prononçoient encore de son temps, à *pleine bouche*, la diphtongue *Oi*; & cette coutume,

(*a*) *Plaideurs*. II. 3. 15.

(*b*) *Remarque* CX, où il examine *Quand la diphtongue Oi doit être prononcée comme elle est écrite, ou bien en Ai.*

ſans doute, s'étoit conſervée juſqu'au temps de Racine, du moins parmi les vieux Procureurs. Ainſi c'eſt à deſſein, & avec grace, qu'il fait parler de cette ſorte Chicaneau, plaideur de profeſſion.

Juſqu'à l'arrivée de Catherine de Médicis en France, jamais cette diphthongue ne s'étoit prononcée autrement que comme nous faiſons dans *Roi*, dans *exploit*. Mais les Italiens, dont la Cour fut alors inondée, n'ayant pas ce ſon dans leur idiôme, voulurent y ſubſtituer le ſon de l'E ouvert; & bientôt leur prononciation, affectée par le Courtiſan pour plaire à la Reine, fut adoptée par le Bourgeois. On n'oſa plus, ſelon un Auteur (*a*) contemporain, dont voici les termes, *dire* François, & Françoiſe, *ſur peine d'eſtre apelé pédant; mais faut dire* Francès, & Francèſes, *comme* Anglès, & Anglèſes. *Pareillement*, j'eſtès, je faisès, je disès, j'allès, je venès: *non pas* j'eſtois, je faiſois, je diſois, j'allois, je venois, & *ainſi ès autres il faut uſer de même changement.*

Un tel changement ne ſe fait pas tout-d'un-coup & d'une maniere uniforme. Aujourd'hui encore c'eſt une pierre d'achoppement que notre diphthongue *Oi*, ſur la prononciation de laquelle on peut conſulter Vaugelas & Ménage, qui en ont traité bien au long.

(*a*) Henri Eſtienne, *Du nouveau langage François, italianiſé*, page 22. Théodore de Béze mérite fort, qu'on l'écoute là-deſſus. *Hujus diphthongi pinguiorem & latiorem ſonum nonnulli vitantes, expungunt O, & ſolam diphthongum* Ai, *id eſt*, E *apertum*, *retinuerunt*, *ut Normanni*, *qui pro* foi, *fides*, *ſcribunt & pronuntiant*, fai: *& vulgus Pariſienſium*, parlet, allet, venet, *pro* parloit, alloit, venoit, *& Italo Franci pro* Anglois, François, *pronuntiant* Anglès, Francès, *per* E *apertum*, *ab Italis nominibus*, Ingleſe, Franceſe. *Nam ab hac diphthongo ſic abhorret Italica lingua, ut* toi, moi, *& ſimilia per dialyſin, producto etiam* O

XI.

(*a*) *Va, je t'acheterai le Praticien François.*
Mais diante, il ne faut pas déchirer les exploits.

Je ne fais si *Praticien* ne feroit pas mieux de quatre syllabes. A cet égard, les Poëtes doivent être juges en leur propre cause. Mais examinons s'il est juste de les troubler dans la possession où ils sont de rimer, comme fait ici Racine, *François* avec *exploits.*

Une chose assez singuliere, & qui, peut-être, ne se trouve que dans notre Langue, c'est que nous avons deux manieres de prononcer; l'une pour la conversation, l'autre pour la déclamation. Celle-ci donne de la force & du poids aux paroles, & laisse à chaque syllabe l'étendue qu'elle peut comporter : au-lieu que celle-là, pour être coulante & légere, adoucit certaines diphthongues, & supprime des lettres finales. Voilà, dit l'Abbé (*b*) Tallemant, ce qui est cause que peu de personnes savent bien lire des vers, faute de savoir cette différence de prononciation. Car les vers doivent toujours être prononcés comme en déclamant. Ainsi la prose, continue cet Auteur, adoucit la prononciation à beaucoup de mots : comme „ *croire*, qu'elle prononce *craire* : les *François*, „ qu'elle prononce *Français*. Mais la Poésie, „ quand elle veut rimer, rétablit la véritable „ prononciation, & dit *croire*, de même que „ *gloire*; *François*, comme *loix*. "

pronuntiant to-i & mo-i *dissyllaba*. De recta Francicæ linguæ pronunciatione; *pag.* 48.

(*a*) *Plaideurs.* II. 3. 18.

(*b*) Remarques & Décisions de l'Académie Françoise, recueillies par M L. T. imprimées en 1698, *pag.*, 108.

Qu'on n'aille pas cependant conclure delà que *François*, en vers, se prononce toujours comme *loix*, & jamais comme *succès*. Tous les deux sont autorisés par l'usage, ce maître bizarre, à qui les Poëtes & les Orateurs ne font pas mal d'obéir le plus tard qu'ils peuvent, lorsqu'il tend à efféminer le discours. On peut seulement conseiller aux Poëtes d'avoir une petite attention, qui est de placer la rime non douteuse avant l'autre. Je m'explique. Quand je lirai qu'un jour Apollon

(*a*) *Voulant pousser à bout tous les rimeurs François,*
Inventa du Sonnet les rigoureuses loix,

j'hésiterai au mot *François*, je ne saurai comment le prononcer, n'ayant pas encore vu quelle rime suivra. Au lieu que si je lis,

(*b*) *C'est lui dont les Dieux ont fait choix*
Pour combler le bonheur de l'Empire François,

je n'hésite plus: la rime qui s'est présentée au premiers vers, m'avertit que *François* sera prononcé *à pleine bouche*, comme parle Vaugelas.

XII.

(*c*) *Ma colere revient, & je me reconnois;*
Immolons en partant trois ingrats à la fois.

Il n'en est pas de, *je reconnois*, comme de *François* dont j'ai parlé ci-dessus. L'usage, dès le temps de Racine, avoit décidé qu'il falloit toujours prononcer, *je reconnais*; & par con-

(*a*) *Art Poëtique.* II.
(*b*) *Prologue de l'Opéra d'Isis.*
(*c*) *Mithridate*, IV. 5. 7.

séquent l'autre prononciation ne doit être regardée dans Racine, que comme on regarde les archaïsmes dans Virgile.

On demandera comment il faut écrire, *je reconnois*, lorsqu'on veut aujourd'hui le mettre en rime avec un mot qui se termine en *ais*?

Racine avoit mis dans la premiere édition de son Andromaque, III. 1. 43.

. . . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, Seigneur, je la fuirais.

Aparemment il se fit scrupule d'avoir défiguré notre orthographe pour rimer aux yeux, & il corrigea dans les éditions suivantes:

. . . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

Racine n'avoit point à se corriger, puisqu'on permet aux Poëtes ce petit changement d'orthographe, fondé sur ce que l'agrément de la rime est double, lorsqu'elle frape en même temps & l'œil & l'oreille.

Autre question. Hors de la rime, & même en prose, faut-il écrire *ils chantaient*, *je chantais*, & ainsi des autres mots semblables?

Un nommé *Bérain*, qui se dit Avocat au Parlement de Paris, fit imprimer en 1675, à Rouen, des Remarques sur notre Langue, dans la premiere desquelles il tient pour l'affirmative. On doit, selon lui, écrire, *je dinais*, je *voudrais*, &c. Quoi qu'il en *sait*, il fait *fraid*, je le *crais*, un homme *drait*. „ Pour „ moi, dit-il, je ne vois rien qui s'opose à „ cette orthographe, qu'un ancien usage, „ qui doit blesser la vue & la raison."

Oh! que la raiſon eſt bien placée là! Mais combien de mots qui ſe prononçoient en 1675, autrement que nous ne les prononçons? Ménage, dont les *Obſervations* parurent vers ce temps-là, veut qu'on diſe *courtais*, *courtaiſie*, &c. Tant il eſt vrai que notre prononciation étant ſi variable, on peut bien apliquer aux Novateurs en orthographe, ce qu'a dit Térence (*a*) ſur un tout autre ſujet.

Pourquoi toucher à notre orthographe? Pour faciliter, diſent-ils, la lecture de nos livres aux étrangers. Comme ſi les voyelles portoient toujours à l'oreille d'un Anglois, d'un Polonois, le même ſon qu'elles portent à la mienne. Qui ne ſait que des Savants de nations différentes, s'ils veulent ſe parler en Latin, ont peine à s'entendre, ou même ne s'entendent point du tout; quoique l'orthographe du Latin ſoit préciſément & invariablement la même pour toutes les nations?

Pluſieurs de nos jeunes auteurs ſe plaiſent, depuis un certain temps, à écrire, *ils chantaient*, *je chantais*; & il n'eſt pas difficile d'en deviner la raiſon. Ainſi les courtiſans d'Alexandre ſe croyoient parvenus à être des héros, lorſqu'à l'exemple de leur maître ils penchoient la tête d'un côté.

XIII.

(*b*) *Ont vu bénir le cours de leurs deſtins proſperes.*

Proſpere ne ſe dit preſque plus en proſe. Mais

(*a*) . . . . . . *Incerta hæc ſi poſtulas*
Ratione certa facere, nihilo plus agas,
Quàm ſi des operam, ut cum ratione inſanias.

(*b*) *Eſther*. III. 4. 34.

en vers, il eſt toujours beau. Et ce mot n'eſt pas le ſeul qui, à meſure qu'il vieillit pour la proſe, n'en devient que plus poétique. *Jadis*, *ennui*, pour ſignifier en général toute ſorte d'affliction, *n'aguere*, *menſonger*, *un penſer*, & quelques autres que je ne me rapelle pas préſentement, ſe trouvent dans Racine. Mais il ne s'y trouve pas un mot nouveau, c'eſt-à-dire, pas un de ces mots qui ſe faiſoient de ſon temps, comme il s'en eſt toujours fait, & comme il s'en fera toujours. Un écrivain judicieux, & qui ne veut pas riſquer de ſurvivre à ſes propres expreſſions, donne aux mots le temps de s'établir aſſez bien pour n'avoir rien à craindre de la fortune. Ce n'eſt point à nous à employer ceux que nous voyons naître. S'ils peuvent vivre, ce ſera une richeſſe pour nos neveux; mais à condition que nos neveux, s'ils ſont ſages, ne feront pas comme nous, qui avons perdu par caprice une infinité d'anciens mots, pour les remplacer par d'autres moins propres & moins ſignificatifs. On a voulu épurer notre langue depuis François I. Peut-être a-t-on fait comme ces Médecins, qui, à force de ſaigner & de purger, précipitent leur malade dans un état de foibleſſe, d'où il a bien de la peine à revenir.

XIV.

(a) *Sais-je pas que Taxile eſt une ame incertaine?*

Au-lieu de, *Ne ſais-je pas*, &c. De même, dans les Plaideurs, I. 5. 39.

. . . . *Suis-je pas fils de Maître?*

Au-lieu de, *Ne ſuis-je pas fils de maître*? Vau-

(a) *Alexandre*, I. 3. 33.

gelas (*a*) dit que ces deux manieres de parler ſont bonnes. Mais l'Académie, dans ſes Obſervations ſur Vaugelas, traite de négligence & même de faute la ſupreſſion de l'une des négatives. Pour la proſe, cela eſt inconteſtable. Pour les vers, c'eſt une licence, dont aujourd'hui les oreilles délicates ſont bleſſées, & que Racine, dans toutes ſes Tragédies, ne s'eſt permiſe que trois ou quatre fois.

Thomas Corneille faiſoit des vers : nous avons ſes Notes ſur Vaugelas : écoutons-le : *D'ôter ici la négative, ce peut*, dit-il, *être une commodité pour les Poëtes : mais ils doivent donner un tour aiſé à leurs vers, ſans que ce ſoit aux dépens de la véritable conſtruction.*

X V.

(*b*) *Sur qui ſera d'abord ſa vengeance exercée ?*

Remarquons ici le verbe auxiliaire, *ſera*, mis avant ſon nominatif : & le nominatif, mis avant le participe *exercée*, qui répond au verbe auxiliaire. Il s'en trouve un autre exemple dans Eſther, II. 8. 34.

. . . . *Quand ſera le voile arraché,*

Qui ſur tout l'univers jette une nuit ſi ſombre ?

Aujourd'hui nos Poëtes n'oſent preſque plus employer ces tranſpoſitions, qui cependant ne peuvent faire qu'un bon effet. Pour peu qu'ils continuent à ne vouloir que des tours proſaïques, à la fin nous n'aurons plus de vers ; c'eſt-à-dire, nous ne conſerverons, entre la proſe

(*a*) Remarques CCII, qui a pour titre : *N'ont-ils pas fait*, & *Ont-ils pas fait*

(*b*) *Bajazet*, V. 5. 18.

& le vers, aucune différence qui soit purement grammaticale. Car la Grammaire n'embrasse que les mots, & l'arrangement des mots. Or, à l'exception d'un très-petit nombre de mots, qui ont vieilli dans la prose, mais dont la Poésie fait encore un excellent usage, nos Poëtes & nos Orateurs n'ont absolument que les mêmes mots à employer. Il seroit donc à souhaiter que, du moins en ce qui regarde l'arrangement des mots, notre Poésie fût attentive à maintenir ses privileges. Elle en a perdu quelques-uns depuis moins d'un siecle, puisqu'autrefois on se permettoit l'inversion du participe, non-seulement avec l'auxiliaire *Etre*, mais encore avec l'auxiliaire *Avoir*,

O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées,
Ont aux vaines fureurs les armes arrachées,

pour dire, *ont arraché les armes*. Et cette inversion étoit d'une grande commodité pour la rime, parce qu'elle rend le participe déclinable; au-lieu qu'étant mis avant son régime, il ne se décline jamais. Pourquoi nos Poëtes se privent-ils d'une douceur que l'usage leur accordoit? Car l'Académie, dans l'examen qu'elle fit des Stances de Malherbe, qui commencent par les deux vers que je viens de citer, ne censura (*a*) nullement cette inversion.

Joignons à l'exemple de Malherbe celui de la Fontaine, Fable 8, liv. V.

. . . Un certain Loup, dans la saison,
Où les tiedes zéphirs ont l'herbe rajeunie.

(*a*) *Voyez Pelisson*, Histoire de l'Académie.

XVI.

(a) *Je ne prends point plaisir à croître ma misere.*

Aujourd'hui *Croître* n'est que verbe neutre, soit en prose, soit en vers. Mais il a été longtemps permis aux Poëtes de le faire actif. Racine en fournit deux autres exemples.

(b) *Tu verras que les Dieux n'ont dicté cet Oracle,*
Que pour croître à la fois sa gloire & mon tourment.

Et dans Esther, III. 3. 13.

Que ce nouvel honneur va croître son audace!

XVII.

(c) *Attaquons dans les murs ces Conquérants si fiers.*
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers.

Dans *foyer*, c'est un *é* fermé, après lequel on ne fait point sentir l'*r*, ou du moins on ne la fait sentir que bien peu. Mais dans *fier*, c'est un *è* ouvert, après lequel on fait entendre l'*r* à plein. Ces deux sons (*d*) étant si différents, ne peuvent donc pas rimer ensemble. Car la rime est faite, non pour les yeux, mais

(a) *Bajazet*, III. 3. 25.
(b) *Iphigénie*, IV. 1. 16.
(c) *Mithridate*, III. 1. 79.
(d) On retrouve la même rime dans cette même Tragédie, IV. 6. 5. On l'avoit déjà vue dans Bajazet, II. 1. 47. Et l'adjectif *Cher*, dont l'*é* s'ouvre, est mis en rime avec

pour l'oreille. On apelle ces ſortes de rimes, *des rimes Normandes*, que nos Verſificateurs les plus exacts ſe permettoient autrefois, & que l'uſage préſent ne ſouffre plus.

XVIII.

(*a*) *L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé ?*

Quelques-uns de nos ſubſtantifs ont été ſujets à changer de genre, mais particuliérement ceux qui commencent par une voyelle : l'éliſion de l'article étant cauſe que l'oreille ne peut pas diſtinguer ſi l'on dit *le*, ou *la*; *un* ou *une*. Quelques-uns ont même conſervé les deux genres tout-à-la-fois. Tel eſt ce mot, *équivoque*, plaiſamment apellé par Deſpréaux, *du langage François bizarre Hermaphodite.* Aujourd'hui, *Offre*, que Racine fait ici maſculin, n'eſt plus que féminin. On ne fera point mal de conſulter la premiere partie des Obſervations de Ménage, Chapitre LXXIV, où ſe trouve une très-longue liſte des *Noms de genre douteux.*

XIX.

(*b*) *Je demeurai ſans voix, & ſans reſſentiment*

On vient de lire dans les Commentaires de M. de Voltaire ſur le Théâtre du grand Corneille : *Ce mot*, reſſentiment, *eſt le ſeul employé*

chercher, dans Bérénice, V. 6. 63. avec *aprocher*, dans Phedre, III. 5. 51 ; & avec *marcher*, là-même, V. 1. 47. Cependant l'*e* dans tous les infinitifs, eſt fermé, lorſque l'*r* ne s'y fait point ſentir, c'eſt-à-dire, lorſqu'il n'y a point de voyelle qui ſuive.

(*a*) *Bajazet*, III. 7. 28.

(*b*) *Bérénice*, II. 4. 6.

par racine, qui ait été hors d'usage depuis lui. Ressentiment *n'est plus employé que pour exprimer le souvenir des outrages, & non celui des bienfaits.*

Présentement je demande si un seul mot dont la signification a été restreinte, & quelques particules dont l'usage a varié, comme on l'a vu dans les Remarques précédentes : je demande s'il y a là de quoi accuser la langue Françoise d'aimer le changement? Car enfin, à remonter du jour où j'écris ceci jusqu'au temps où parurent (*a*) les premieres Tragédies de Racine, nous avons un siecle révolu.

Voit-on ailleurs cette pureté inaltérable, &, si j'osois parler ainsi, cette fraîcheur de style, toujours la même au bout de tant d'années? Je l'attribue sur-tout à ce que Racine suivoit exactement le conseil que donnoit César, de fuir comme (*b*) un écueil toute expression qui ne seroit pas marquée au coin de l'usage le plus certain & le plus connu. Racine, peut-être, n'a pas employé un terme qui ne soit dans Amyot. Mais des termes les plus communs, il avoit le secret d'en faire un langage qui lui apartient, & n'apartient qu'à lui.

Après avoir exposé le peu qui a vieilli dans ses ouvrages, passons aux expressions qui pourroient être, ou mal assorties, ou mal construites.

XX.

(*c*) *Pourquoi détournois-tu mon funeste dessein?*

(*a*) Les Freres ennemis furent joués en 1664. Alexandre en 1666. Les Plaideurs en 1667. Or ceci s'imprime 1767.

(*b*) *Tamquam scopulum, sic fugias insolens verbum.* Aulu-Gelle, I. 10.

(*c*) *Phedre*, III. 1. 11.

(a) *Tout ce qui convaincra leurs perfides amours.*
(b) *Détrompez son erreur.*

On diroit en prose, *Pour* me *détournois-tu* de *mon funeste dessein?*

On ne peut *convaincre* que les personnes. Mais pour les choses, il faut les faire connoître, les prouver.

On diroit en prose, *Détrompez*-le de *son erreur.*

Je ne fais remarquer que comme des hardiesses, *Détromper une erreur*, *Convaincre des amours*, *Détourner un dessein.* Oui, les Poëtes ont le droit de personnifier tout ce qu'ils veulent. Mais encore faut-il qu'on sache à quel style apartiennent ces manieres de parler, si l'on veut discerner en quoi l'exemple de nos bons Auteurs peut faire loi, ou n'être pas suivi aveuglément.

XXI.

(c) *Vous les verriez plantés jusque sur vos tranchées,*
Et de sang & de morts vos campagnes jonchées.

J'ai deux doutes à proposer sur ce dernier vers. Premiérement, *des campagnes jonchées de sang*, est-ce une métaphore qu'on puisse recevoir ? On doit dire, ce me semble, *des campagnes*, arrosées *de sang*, *&* jonchées *de morts.* Une métaphore doit être suivie, & ne point raprocher dans la même phrase deux idées,,

(a) *Bajazet*, IV. 3. 34.
(b) *Phedre*, I. 5. 21.
(c) *Alexandre*, II. 2. 91.

dont l'une exclut l'autre. Voilà ce qui fit condamner ce vers de Chimene :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colere.

Corneille *passe mal d'une métaphore à une autre*, dit l'Académie dans ses Sentiments sur le Cid, *& ce verbe*, rompre, *ne s'accommode pas avec* feux.

Revenons aux vers de Racine, où je trouve une seconde faute, qui regarde la construction. Quand le nominatif & le verbe se trouvent séparés par un relatif, comme ici, *Vous* les *verriez*, ce même verbe ne doit pas avoir encore un autre régime, amené par la conjonction *&*. Je supose qu'après avoir dit de la vertu, *Vous la verrez honorée par tout*, J'ajoute *& le vice détesté*; ma phrase ne vaudra rien. Il faut que je répete mon verbe, *& vous verrez le vice détesté* : à moins que je ne prenne un autre tour, qui me sauve une répétition peu agréable.

XXII.

(a) *Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse.*

Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif, qui se raporte à ce nom-là. Vaugelas (b) établit ce principe solidement : & c'est là-dessus que le P. Bouhours condamne les deux phrases suivantes. *Vous avez droit de chasse, & je le trouve bien fondé. Le Roi lui a fait grace, & il l'a reçue allant au supplice.* Mais il excepte celle-ci de la ré-

(a) *Mithridate*, III. 5. 18.
(b) Remarque CCCLXIX.

gle générale : *Si vous ne me faites pas justice, je me la ferai moi-même.* Par-là il sauve le vers de Racine que j'attaque ici. Pour moi, je consens que cette phrase, à force de revenir souvent dans la conversation, ait acquis le droit de ne paroître pas irréguliere. Mais elle ne laisse pas de l'être, sur-tout dans le style soutenu. *Faire grace*, suivant le P. Bouhours lui-même, ne sauroit être suivi d'un Pronom. *Faire justice*, n'est-il donc pas de même nature ?

Au reste, cette fameuse regle de Vaugelas, pour ne tromper personne, demande une petite addition, qui déveloperoit sa pensée. Au-lieu de, *Tout nom employé sans article*, je dirois, *Tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article*, &c.

J'entends par équivalent de l'article, non-seulement divers pronoms adjectifs, & les noms de nombre ; mais encore des phrases elliptiques, ou qui sont naturellement conversibles en d'autres phrases dans lesquelles l'article vient se placer de lui-même.

Pour éclaircir ma pensée, j'ai recours à des exemples, qui sont ceux-là mêmes que l'Auteur de la Grammaire (a) générale avoit choisis : & quoique les solutions que nous donnons lui & moi, paroissent d'abord un peu différentes, on verra qu'au fond elles partent des mêmes principes, & arrivent au même but.

1. *Il n'y a point injustice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui sache cela. Est-il ville dans le Royaume qui soit plus obéissante ? Je suis homme qui parle franchement.* Pour moi, dans ces quatre phrases, je ne vois qu'une Ellipse des plus simples. *Il n'y a pas* une *injustice*, &c. *Il n'y a pas* un *homme*, &c. *Est-il* une *ville*, &c.

(a) *Seconde Partie*, ch. 10.

Je ſuis un *homme qui*, &c. Il n'eſt pas douteux que l'adjectif numérique, *un*, ne tienne lieu de l'article; & par conſéquent aucune de ces quatre phraſes n'eſt contraire à la regle de Vaugelas.

2. *Une ſorte de fruit qui eſt mûr en hiver. Une eſpece de bois qui eſt fort dur.* Tournez ainſi ces deux phraſes : *Un fruit de telle ſorte eſt mûr*, &c. *Un bois de telle ſorte eſt dur.* On voit par-là pourquoi le pronom relatif & l'adjectif ſuivant, qui eſt maſculin, ne ſe raportent ni à *ſorte* ni à *eſpece*. Voilà donc la Regle de Vaugelas toujours ſuivie.

3. *Il agit en Roi qui ſait régner. Il parle en homme qui entend ſes affaires.* Peut-on ne pas voir que ces phraſes-là reviennent à celles-ci? *Il agit comme doit agir un Roi qui*, &c. *Il parle comme doit parler un homme*, *qui*, &c. Toujours l'adjectif numérique, *un*, équivalent de l'article.

4. *Il eſt accablé de maux qui lui font perdre patience. Il eſt chargé de dettes qui vont au-delà de ſon bien.* Puiſque *maux* & *dettes* ſont au pluriel, on ſous-entend *pluſieurs*, qui eſt un autre équivalent de l'article. N'eſt-ce pas encore une Ellipſe des plus ſimples?

5. *C'eſt grêle qui tombe*, pour dire, *Ce qui tombe*, *eſt grêle* : pure inverſion.

6. *Ce ſont gens habiles qui m'ont dit cela.*

Quel embarras peut cauſer ici l'omiſſion de l'article? Pour le remplacer, il n'y a qu'à dire, *Ce ſont des gens habiles qui m'ont dit cela* : & même c'eſt ainſi qu'on parle aujourd'hui le plus communément. Je ſoupçonne que l'autre maniere de parler eſt un reſte de notre ancien langage, qui ſuprimoit volontiers l'article, ſurtout dans les phraſes, où il étoit ſi aiſé de le

ſous-entendre. Témoin une infinité de ces vieux proverbes, que nous conſervons encore tels qu'ils étoient.

XXIII.

(a) *Nulle paix pour l'Impie. Il la cherche, elle fuit.*

Je doute que les pronoms relatifs, *la*, & *elle*, puiſſent être mis après *nulle paix*, deux mots inſéparables, & qui ne ſont, ni ne peuvent être précédés d'un article.

Tout pronom rapelle ſon antécédent. Or l'antécédent eſt, *nulle paix*. Ainſi ce vers, à l'éplucher grammaticalement, ſignifieroit que l'Impie cherche *nulle paix*, & que *nulle paix* le fuit.

Aucun, & *nul*, ſelon l'Auteur de la Grammaire générale, *déterminent auſſi bien que les articles*, & peuvent par conſéquent être ſuivis d'un relatif. Cela eſt-il vrai? Oui, cela l'eſt à l'égard du relatif *qui*; mais ne l'eſt pas à à l'égard du relatif *le*.

On dira donc très-bien, *Nulle paix*, qui *ſoit durable*. *Je n'en reçois aucune nouvelle*, dont *je ſois content*. *Il n'y a perſonne*, qui *ne vous honore*. Mais on ne dira pas, *Perſonne n'eſt venu à ma campagne; s'il vient, je le recevrai de mon mieux. Aucun écrivain n'eſt exempt de fautes, je ne laiſſe pas de l'eſtimer. Nulle récompenſe pour les poltrons, & vous la demandez*. Voilà pourtant la phraſe de Racine, *Nulle paix pour l'impie. Il la cherche*.

Je crois qu'on pourroit rendre raiſon de ces différences; & il y en auroit même encore d'autres à remarquer, par raport aux pronoms re-

(a) *Eſther*, II. 8. 101.

latifs. Mais ceux qui liront ſur cette queſtion la *Grammaire générale*, où cependant il s'en faut beaucoup qu'elle ne ſoit épuiſée, jugeront combien il y entre de Métaphyſique. J'ai tâché de me mettre à la portée du commun des Lecteurs, dans la remarque précédente.

J'ajouterai ſeulement ici, qu'*Aucun*, & *Nul*, quand on les met dans la ſignification négative de *Perſonne*, n'ont jamais de pluriel, ſoit qu'on les emploie comme pronoms, en ſous-entendant *homme*; ſoit qu'on les emploie comme adjectifs, *nulle paix*, *aucun mal*. Et cette obſervation eſt d'autant plus néceſſaire, que d'habiles écrivains ne l'ont pas toujours ſuivie. Ce qui les a trompés, c'eſt que ces mêmes mots ont un pluriel, mais dans une autre ſignification. Car quelquefois *Nulle* ſignifie, qui n'eſt d'aucune valeur; & alors on lui peut donner un pluriel, *Vos procédures ſont nulles*. Pour ce qui eſt d'*Aucun*, il ſignifioit autrefois l'*aliquis* des Latins, comme on le voit dans le Dictionnaire de R. Eſtienne, qui cite cet exemple: *Aucuns hommes ſont venus*. Mais en ce ſens il n'eſt plus uſité que dans quelques phraſes du Palais.

Un docte Grammairien, feu M. du Marſais, examinant après moi ce même vers de Racine dans l'Encyclopédie, au mot ARTICLE: *Je crois*, dit-il, *que la vivacité, le feu, l'enthouſiaſme, que le ſtyle poétique demande, ont pu autoriſer Racine à dire*, Nulle paix pour l'Impie: il la cherche, elle fuit. *Mais*, ajoute-t-il, *cette expreſſion ne ſeroit pas réguliere en proſe, parce que la premiere propoſition étant univerſelle négative, & où* Nulle *emporte toute paix pour l'Impie, les pronoms* la *&* elle, *des propoſitions qui ſuivent, ne doivent pas rapeller dans un ſens affirmatif & individuel un mot qui a d'a-*

bord été pris dans un ſens négatif univerſel. Voilà préciſément ma penſée, miſe dans un jour philoſophique.

XXIV.

(*a*) *Jamais tant de beauté fut-elle couronnée?*

Puiſqu'un nom ſans *article* ne doit point, ſelon Vaugelas, être ſuivi d'un pronom relatif, il ne devroit pas non plus être ſuivi d'un adjectif, qui ſe raporte à ce nom-là: & cependant *beauté* qui eſt ſans article, régit *couronnée.*

Ainſi raiſonnoit un Critique, dont j'oſerai combattre l'opinion. Car nous avons déjà (*b*) reconnu qu'il y avoit divers équivalents de l'Article; & ne voit-on pas que *Tant de beauté*, c'eſt abſolument comme ſi l'on diſoit, *une ſi grande beauté*? Or, quelle phraſe plus réguliere que celle-ci, *Jamais une ſi grande beauté fût-elle couronnée*?

Perſonne n'ignore qu'un adverbe eſt incapable de régir. Ce n'eſt donc pas l'adverbe *Tant*, qui régit ici le verbe *fut*, & le participe *couronnée?* Mais l'adverbe de quantité a cela de remarquable, qu'étant uni à un ſubſtantif par la particule *de*, il n'eſt à l'égard de ce ſubſtantif que comme un ſimple adjectif, puiſque l'un & l'autre enſemble ne préſentent qu'une idée totale & indiviſible. Auſſi eſt-ce une Regle ſans exception, que dans toutes les phraſes où l'adverbe de quantité fait partie du nominatif, la ſyntaxe eſt fondée ſur le nombre & le genre du ſubſtantif. *Tant de Philoſophes ſe ſont égarés*, voilà le pluriel & le maſculin. *Tant de beauté fut couronnée*, voilà le ſingulier & le féminin.

(*a*) *Eſther*, III. 9. 32.
(*b*) Voyez ci-deſſus.

XXV.

(a) *Aucuns monſtres par moi domptés juſqu'aujourd'hui.*

Voilà *aucuns* dans le ſens négatif, au pluriel. On ne lui en donne un, que dans le ſtyle Marotique, ou dans le ſtyle du Palais; & alors il ſignifie *quelques-uns*. Je n'ajoute rien à ce que j'en ai dit, ſi ce n'eſt que ceux qui voudroient douter de ce que j'y avance, n'auront qu'à ouvrir le Dictionnaire de l'Académie, aux mots *Aucun*, & *Nul*.

On pourra en même-temps le conſulter ſur *aujourd'hui*. On y verra qu'en proſe, il faudroit dire *juſqu'à aujourd'hui*, comme on dit *juſqu'à hier*, *juſqu'à demain*. Mais il eſt bien juſte de permettre aux Poëtes, *juſqu'aujourd'hui* : ſans quoi, à cauſe de l'*hiatus*, ils ne pourroient jamais uſer de cette expreſſion.

XXVI.

(b) . . . . *On va donner en ſpectacle funeſte*
De ſon corps tout ſanglant le miſérable reſte.

On dit abſolument, *donner en ſpectacle*, comme *regarder en pitié*, & beaucoup de phraſes ſemblables, où le ſubſtantif joint au verbe par la prépoſition *en*, ne peut être accompagné d'un adjectif. *Donner en ſpectacle funeſte*, eſt un *barbariſme*. Pourquoi adoucir les termes, comme ſi deux ou trois brins de mauvaiſe herbe gâtoient un parterre émaillé des plus belles fleurs?

(a) *Phedre I.* 1. 99.
(b) *Eſther, III.* 8. 3.

XXVII.

(a) . . . . *Mon ame inquiétée*
D'une crainte si juste est sans cesse agitée.

Et dans Andromaque, I. 2. 31.

La Grece en ma faveur est trop inquiétée.

Inquiet, adjectif, & *inquiété*, participe, ne présentent pas le même sens. Il falloit dans le premier exemple, *mon ame inquiete* : & dans le second, *la Grece en ma faveur est trop inquiete*, ou mieux encore s'*inquiete trop*. Ainsi ne confondons point, *être inquiet*, *être inquiétée*, & *s'inquieter*. Ce sont trois sens différens. *Etre inquiet*, ne signifie qu'une certaine situation de l'ame, sans qu'on ait égard à la cause d'où cette situation peut venir. *Etre inquiété*, renferme tout à la fois, & l'idée de cette situation, & l'idée d'une cause étrangere d'où elle vient. Par s'*inquiéter*, non-seulement nous entendons quelle est la situation d'une ame, mais aussi nous entendons que cette ame est la cause qui agit sur elle-même.

Je n'irai pas plus loin sans déclarer que cette Remarque, & un grand nombre d'autres, ont été contredites (b) par M. Racine, de l'Académie des Belles-Lettres, digne fils d'un illustre pere; mais contredites sans amertume, & sur le ton qui convient à l'honnête homme, tel qu'il étoit. Je lui parois avoir porté souvent la sévérité au-delà des bornes : & il me paroît, à moi, avoir quelquefois donné trop au respect filial. Tous les deux nous avons eu le même

(a) *Alexandre, II, 1. 77.*
(b) On peut voir l'Ouvrage intitulé, *Remarques sur les Tragédies de Jean Racine, &c. Par Louis Racine.* Paris, 1752.

but, qui eſt d'inſtruire, & nous y allons par des chemins différents.

XXVIII.

(*a*) . . . . . . *Ma langue embarraſſée*
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée.

J'ai demeuré, & *je ſuis demeuré*, préſentent des ſens différens. *J'ai demeuré à Rome*, c'eſt-à-dire, j'y ai fait quelque ſéjour. *Je ſuis demeuré muet*, c'eſt-à-dire, je ſuis reſté bouche cloſe. Or, dans le vers que j'examine, *Demeurer* ne ſauroit être pris que dans le ſens de *Reſter*. Ainſi, *ma langue* eſt demeurée *glacée dans ma bouche*, étoit la ſeule bonne maniere de parler.

Un moment d'inattention ſuffit pour faire qu'on ſe trompe à ces verbes neutres, qui ſe conjuguent avec nos deux auxiliaires, mais toujours en des ſens différents. Deſpréaux, parlant à des Nobles entêtés de leurs aïeux, *Savez vous*, dit-il,

. . . . . . *Si leur ſang tout pur, ainſi que leur nobleſſe,*
Eſt paſſé juſqu'à vous de Lucrece en Lucrece?

Je crois qu'*a paſſé* valoit mieux.

XXIX.

(*b*) . . . . . . *A ces mots, ce Héros expiré*
N'a laiſſé dans mes bras qu'un corps défiguré.

On ne doute point que le verbe *Expirer* ne ſoit du nombre des verbes neutres, qui admettent les deux auxiliaires, *Etre*, & *Avoir*. Mais

(*a*) *Bérénice*, *II*, 2. 138.
(*b*) *Phedre*, *V*. 6. 60.

diſtinguons dans *Expirer*, le ſens propre, & le figuré. Dans le propre, il convient aux perſonnes, & ſe conjugue avec l'auxiliaire *Avoir*, Dans le figuré, il convient aux choſes, & ſe conjugue avec l'auxiliaire *Etre*. On dira donc très-bien, *je n'en ai plus que pour ſix mois, & mon bail* expiré, *il faut que je me retire*: ou, *la treve expirée, on reprendra les armes*; parce que, devant *expiré*, il y a de ſous-entendu *étant*, dont la ſupreſſion eſt ſouvent permiſe. Mais, *ayant*, ne ſe ſuprime jamais: & par conſéquent, *ce Héros expiré*, n'eſt pas plus François, que *ce Héros parlé*, pour, *ayant parlé*.

Je ne voudrois cependant pas qu'un Poëte écoutât les remontrances de la Grammaire, dans les précieux moments où ſa verve le favoriſe. Racine, dans ſon récit de Théramene, jouiſſoit d'un de ces moments heureux. Mais ſon ami Deſpréaux nous donne en pareil cas un ſage conſeil: *Vingt fois ſur le métier remettez votre ouvrage.*

XXX.

(*a*) *Il en étoit ſorti lorſque j'y ſuis couru.*

Je doute fort qu'il en ſoit du ſimple, *Courir*, comme de ſon composé, *Accourir*. On dit indifféremment, *j'ai accouru, je ſuis accouru*. Mais, *je ſuis couru*, me paroît une de ces diſtractions, dont les meilleurs écrivains ne ſont pas toujours exempts. Perſonne n'ignore que ce vers de l'Art Poétique:

Que votre ame & vos mœurs peints dans tous vos ouvrages,

(*a*) *Bérénice*, II. 1. 4.

fut

fut imprimé, & plus d'une fois, sans que l'auteur s'apperçût qu'un adjectif masculin suivoit deux substantifs féminins. Parlerai-je de ce qui s'est passé sous mes yeux? Feu M. de Fontenelle aporta à l'Académie un de ses ouvrages qu'il venoit de publier. Quelqu'un des présents, à l'ouverture du livre, ayant lu ces mots, *la pluie avoit tombé*, feignit que des femmes l'avoient prié de mettre en question, si *j'ai tombé*, ne pouvoit pas aussi-bien se dire que, *je suis tombé*. On alla aux voix; & M. de Fontenelle prenant la parole, fronda merveilleusement ces sortes d'innovations. A peine finissoit-il, qu'on lui fit voir la page où étoit la phrase que j'ai raportée. Point de réponse à cela, si ce n'est celle d'un galant homme, qui reconnoît ses fautes sans biaiser.

XXXI.

(*a*) *Il y seroit couché sans manger & sans boire.*

Il y seroit couché, n'est pas François, pour signifier, *il y auroit passé la nuit*. On dit en des sens très-différents, *Coucher* & *se coucher*. Le premier est tantôt actif, tantôt employé neutralement, & il prend toujours l'auxiliaire *Avoir*. Le second est réciprope, & prend l'auxiliaire *Etre*. Cela étant marqué dans tous les Dictionnaires, je ne m'y arrête pas.

M. Racine le fils prétend que c'est ici une faute d'impression, & qu'on doit lire, *il s'y seroit couché*, &c. Mais il n'a donc pas fait réflexion que *se coucher* signifie simplement, se mettre au lit, ou s'étendre tout de son long sur quelque chose. Or, ce n'est assurément point là ce que l'auteur a voulu dire. Pourquoi ne

(*a*) *Plaideurs*, *II*. 1. 24.

pas avouer qu'étant jeune alors, son pere pourroit s'être mépris : ou (ce qui est plus vraisemblable) que dans une Comédie où il met tant d'autres barbarismes dans la bouche de ce Suisse venu d'Amiens, la faute que nous relevons avoit été faite exprès ? Quoi qu'il en soit, je puis assurer que l'édition faite en 1668, porte, *il y seroit couché* : & je trouve que la correction de M. Racine le fils a été fort mal à propos suivie dans l'édition faite en 1760.

XXXII.

(a) *Tu prétends faire ici de moi ce qui te plaît.*

Il y a de la différence entre *ce qui te plaît*, & *ce qu'il te plaît*. Car le premier signifie, *ce qui t'est agréable* : mais le second, *ce que tu veux*. Or, il est visible qu'ici ce n'est pas le premier, c'est le second qu'il eût fallu.

Vaugelas a fait sentir parfaitement cette différence. Mais il ne parle pas d'une autre, qui n'est pas moins importante, & qui regarde le régime de *Plaire*. Quand ce verbe signifie *Vouloir*, il ne s'emploie qu'impersonnellement, & il régit la particule *de*. *Il me plaît d'aller-là.* Quand il est verbe réciproque, *se plaire*, il régit la particule *à*. *Je me plais à être seul.* Ainsi, dans le dernier Chœur d'Esther,

. . . . . . Relevez les superbes portiques
Du Temple où notre Dieu se plaît *d'être adoré*,

on auroit dit, se *plaît à être adoré*, si l'*hiatus* l'avoit permis.

(a) *Plaideurs*, *II*. 13. 6.

XXXIII.

(*a*) *Peut-être avant la nuit l'heureuſe Bérénice*
Change le nom de Reine au nom d'Impératrice.

On ne dit point, *Changer une choſe à une autre*, mais, *en une autre.* Il eſt vrai que la prépoſition *en* ne ſe met pas devant un article maſculin, *en le nom :* ſi ce n'eſt devant quelques mots, dont l'article s'élide, *en l'honneur.* Ici donc il faudroit chercher un mot, qui n'eût pas beſoin d'article ; par exemple, ſi le vers l'avoit permis, *Change le nom de Reine en celui d'Impératrice.*

Je ne dois pas omettre que le Dictionnaire de l'Académie, au mot *Changer*, cite un exemple qui paroît autoriſer Racine. *Dans le Sacrement de l'Euchariſtie, le pain eſt changé au Corps de Notre Seigneur.* Mais n'eſt-ce point une phraſe conſacrée, qui ne fait pas loi pour le langage commun ?

Malherbe a été repris par Ménage d'avoir dit *Faire échange à*, dans une de ſes Odes. Il eſt, je l'avoue, plus aiſé de blâmer, ou plutôt de plaindre un Poëte en pareil cas, que de lui ſuggérer un tour plus heureux.

XXXIV.

(*b*) *C'eſt pour un mariage, & vous ſaurez d'abord,*
Qu'il ne tient plus qu'à vous, & que tout eſt d'accord.
La fille le veut bien : ſon amant le reſpire.

Reſpirer, pris figurément, ſignifie, Déſirer avec ardeur. *Vous ne reſpirez que les plaiſirs*,

(*a*) *Bérénice*, I. 3. 9.
(*b*) *Plaideurs*, III. 4. 22.

vous ne respirez que la guerre. Mais, ce qui paroît une bizarrerie dans notre Langue, il ne se dit guere qu'avec (*a*) la négative. Car on ne diroit pas, à beaucoup près, aussi correctement, *Vous respirez les plaisirs*, *vous respirez la guerre.*

Peut-être cela vient-il de ce que *Respirer*, employé sans négative, a communément un autre sens. *Tout respire ici la piété*, signifie, non pas que *Tout désire ici la piété*, mais que *Tout donne ici des marques de piété.*

Par cette raison, il est évident que l'expression de Racine, *Son amant respire ce mariage*, n'est ni assez claire, ni tout-à-fait correcte.

J'ai dit, que de restreindre ce verbe, pris en son premier sens, à la négative, *Ne respirer que*, cela paroissoit une espece de bizarrerie dans notre langue. J'aurois dû bien plutôt l'apeller une délicatesse, une finesse, qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée. Or, c'est un point essentiel que de bien connoître non-seulement la propriété des termes, mais, si j'osois parler ainsi, leurs nuances.

XXXV.

(*b*) *Prêt à suivre par-tout le déplorable Oreste.*

On dit bien, *Mon sort est déplorable*: mais on ne dira pas, *je suis déplorable.* C'est un mot qui ne s'aplique qu'aux choses; & le Dictionnaire de l'Académie en avertit expressément. Il y a cependant d'autres endroits où Racine

(*a*) Voyez le Dictionnaire de l'Académie.
(*b*) *Andromaque*, I. 1. 46.

l'aplique à des perſonnes, & même dans ſes dernieres (*a*) Tragédies. Quand une faute ne ſe trouve qu'un ſeule fois dans un Auteur, il eſt naturel de la croire l'effet d'une ſimple inadvertence, qui ne prouve rien. Mais, ſi l'expreſſion eſt répétée dans des ouvrages différens & qui ont été faits à dix ou douze ans l'un de l'autre, cela prouve que c'étoit une expreſſion avouée par l'Auteur : & dès-lors quand il s'agit d'un Auteur tel que Racine, il eſt toujours à propos d'obſerver quelles ſont les manieres de parler, qui ont pu ne lui pas déplaire, quoique l'uſage ne les eût pas autoriſées.

Pardonnable eſt dans le même cas que *déplorable*; il ne ſe dit que des choſes, & non des perſonnes :

XXXVI.

(*b*) *Et ne le forçons pas par ce cruel mépris,*
D'achever un deſſein qu'il peut n'avoir pas pris.

On dit, *Exécuter un deſſein*, & non, *Achever un deſſein*, à moins qu'on n'entende parlà l'ouvrage d'un homme qui deſſine. Pourquoi *achever*, joint à *deſſein*, me paroît-il un terme impropre? Parce qu'*achever* ne ſe dit que de ce qui commence. Or, ce qui eſt un *deſſein*, n'eſt pas quelque choſe de commencé : ou ſi c'eſt quelque choſe de commencé, ce n'eſt plus un *deſſein*, c'eſt une entrepriſe.

XXXVII.

(*c*) *Mais admire avec moi le ſort, dont la pourſuite*
Me fait courir alors au piege que j'évite.

(*a*) *Phedre*, II. 2. 67. *Athalie*, I. 1. 149.
(*b*) *Alexandre*, I. 3. 15.
(*c*) *Andromaque*, I. 1. 65.

Peut-on dire, *la poursuite du sort*? Un exemple fera entendre ma difficulté. Quand on dit, *la poursuite des ennemis*, *la poursuite des voleurs*, cela signifie l'action par laquelle les ennemis ou les voleurs sont poursuivis. Mais, si, par la *poursuite des ennemis*, on vouloit signifier les mouvements que les ennemis font eux-mêmes pour atteindre ceux qui les attaquent, je crois que l'expression seroit obscure.

Il y a des mots équivoques par eux-mêmes, en ce qu'ils peuvent également se prendre dans le sens actif, & dans le passif. Témoin le mot qui frape le plus agréablement l'oreille, le mot d'*ami*. Quand j'entendrai dire, *un tel est l'ami d'un tel*, pourrois-je, supposé que leur amitié ne soit pas mutuelle, comprendre lequel des deux est aimé de l'autre ? tout ce qu'un écrivain peut & doit en pareil cas, c'est de recourir à quelque circonstance, dont il accompagne le mot équivoque, pour en fixer le sens.

XXXVIII.

(*a*) *Mais parmi ce plaisir, quel chagrin me dévore!*

Parmi se met devant un pluriel, ou devant un mot collectif, qui renferme équivalemment plusieurs choses particulieres. *Vous avez mis de faux argent parmi du bon. Parmi les plaisirs de la campagne, il y en a de préférables à ceux de la cour*. Mais lorsqu'on dit *ce plaisir*, cela exclut tout sens composé; *ce plaisir* est réduit à l'unité, & par conséquent je doute si, *parmi ce plaisir*, est bien exact.

(*a*) *Britannicus*, II. 6. 3.

XXXIX.

(*a*) *Aux affronts d'un refus craignant de vous commettre.*

On dit bien commettre quelqu'un, & se commettre, pour signifier *exposer* quelqu'un, & *s'exposer* soi même à recevoir un déplaisir. Mais ce verbe ne s'emploie qu'absolument, & l'on ne dit point, *Se commettre à quelque chose.* Ainsi, *Craignant de vous commettre aux affronts d'un refus*, n'est pas françois. Outre qu'il faudroit, *l'affront d'un refus*, plutôt que les *affronts d'un refus.* Et même, si je ne me faisois une peine de tant insister sur cette phrase, j'ajouterois que l'affront de quelque chose n'est guere bon. *Affront* va tout seul, à moins qu'il ne soit suivi d'un verbe avec la préposition *de.* Car on dira, *l'affront d'être refusé*, bien mieux qu'on ne diroit *l'affront d'un refus.*

XL.

(*b*) . . . . . . *Savez-vous si demain*
Sa liberté, ses jours seront en votre main?

On dit bien, *sa vie est entre vos mains*, pour dire, dépend de vous. Mais, *sa vie est en votre main*, est-ce une phrase à recevoir? J'en douterois, d'autant plus que ces manieres de parler, qui reviennent dans la conversation à tout moment, ne veulent point être changées. Il ne faut que parcourir les Dictionnaires, au mot *Main*, pour voir combien il y a de phrases qui n'admettent que l'un des deux, ou le singulier, ou le pluriel, & qui même font des sens tout différents, selon que l'un ou l'autre s'y trouve.

(*a*) *Iphigénie*, II. 4. 5.
(*b*) *Bajazet*, I. 3. 7.

Par exemple, *Donner la main*, & *Donner les mains.*

XLI.

(a) *Grace aux Dieux! mon malheur paſſe mon eſpérance.*

Racine avoit ſans doute en vue ces paroles de Didon dans Virgile : *Hunc ego ſi potui tantum ſperare dolorem.* Quintilien (b) n'eſt pas content de cette expreſſion, qui pourtant ſe lit encore dans un autre endroit de l'Enéide. Il ne l'a condamnée, vraiſemblablement que comme trop forte pour convenir à un Orateur. Quoi qu'il en ſoit, permettons aux Philoſophes de la trouver impropre, puiſque l'eſpérance ne peut réellement avoir que le bien pour objet. Mais prions-les en même temps d'avoir un peu d'indulgence pour nous, qui croyons ſentir que ces ſortes de hardieſſes font un merveilleux effet dans la Poéſie, lorſqu'elles ſont placées à propos, & de loin à loin.

XLII.

(c) . . . . . *Me cherchiez-vous, Madame,*
Un eſpoir ſi charmant me ſeroit-il permis?

Pyrrhus veut dire : *Me ſeroit-il permis de croire que vous me cherchiez?* Ainſi, c'eſt ſur le préſent que tombe ce mot *eſpoir*, dont cependant le ſens propre ne regarde que des choſes qui ſont à venir.

J'adreſſe cette Remarque & la précédente, à ceux qui écrivent en proſe. On ne peut trop

(a) *Andromaque*, V. 5. 31.
(b) Liv. VIII. ch. 2.
(c) *Andromaque*, I. 4. 2. Voyez page 19.

leur redire qu'ils ſont obligés d'avoir une attention infinie à la propriété des termes. Quant aux Poëtes, ſachons-leur gré de leurs hardieſſes, lorſqu'elles ſont dictées par le goût, & avouées par le bon ſens.

XLIII.

(a) *Je ne vous ferai point des reproches frivoles.*

Voilà ce que portent les anciennes & bonnes éditions de Racine ; & voici la Note de ſon fils. *La négation*, dit-il, *étant le nom du général*, de *n'eſt plus article, mais interjection : ainſi il faut* de reproches, *& non pas* des reproches.

Une négation, qui *ôte le nom du général !* Un *de*, qui n'eſt *plus article, mais interjection !* Je n'entends pas ce langage. Venons au fait.

Roxane veut-elle dire à Bajazet, qu'elle ne lui fera nul reproche, de quelque eſpece que ce puiſſe être ? Point du tout. Au contraire, elle lui en fait d'un bout à l'autre de cette Scene, mais qui ne ſont *pas frivoles.*

Obſervons la différence qu'il y a entre *de*, ſimple prépoſition, & *des*, article *particulé*, c'eſt-à-dire, qui renferme une particule, & ici par conſéquent ſignifie *de les*, comme ſi l'on diſoit *de ceux qui*, &c. Roxane a donc très-bien dit : *Je ne vous ferai point* des *reproches frivoles :* parce qu'elle a voulu dire, *de ces reproches qui ne ſeroient que frivoles.*

Au reſte, mon deſſein n'étant nullement de cenſurer M. Racine le fils, je ne releve ici la prétendue correction que pour empêcher qu'elle ne ſoit perpétuée dans les éditions ſuivantes. Elle s'eſt déjà gliſſée dans la ſuperbe édition *in-4to.*, faite à Paris en 1760.

(a) *Bajazet*, V. 4. I. Voyez pag. 464.

Quand il s'agit d'un Auteur tel que Racine, son vrai texte doit être scrupuleusement représenté, sans la moindre altération.

XLIV.

(*a*) *Qui sait . . . si ce Roi . . .*
N'accuse point le Ciel qui le laisse outrager,
Et des indignes fils qui n'osent le venger?

On vient de voir *des* où il devoit être, dans le vers qui donne lieu à la Remarque précédente. Mais il est ici où il ne devoit pas être.

Vaugelas (*b*) a expliqué cette Regle non contestée, qu'en toutes phrases semblables à celles-ci. *Il y a d'excellents hommes*, & *Il y a des hommes excellents*, on mettra *des*, article particulé, quand le substantif précede l'adjectif, *Il y a des hommes excellents;* & au contraire si l'adjectif précede le substantif, on mettra *de*, préposition simple, qui s'élide devant une voyelle, *Il y a d'excellents hommes.*

Présentement il est clair, que dans l'endroit dont il s'agit, il falloit de toute nécessité, non pas *des indignes fils*, mais *d'indignes fils qui n'osent*, &c.

Aussi la faute que nous reprenons, ne vient-elle que de l'Imprimeur, si l'on en croit M. Racine le fils, qui convient qu'elle s'est conservée dans toutes les éditions, mais qui soupçonne (sur quel fondement?) que son pere avoit écrit, *deux indignes fils.*

XLV.

(*c*) *Le Ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine,*

(*a*) *Mithridate*, I. 3. 76.
(*b*) *Remarque* CCXCII.
(*c*) *Iphigénie*, II. 4. 5.

A rassembler sur moi tous les traits de sa haine.

Après *se faire une joie*, il étoit plus naturel & plus régulier de mettre *de*, qu'*à*. On dit, *J'ai de la joie* à *vous voir*; & *Je me fais une joie* de *vous voir*. Voyez ci-dessus, *Rem.* XXXII.

J'avoue que c'est là une observation bien légere. Mais je m'y arrête exprès pour faire sentir à ceux qui connoissent le mérite de l'exactitude, que toute négligence qui n'est pas raisonnée, fait peine au Lecteur, sur-tout quand l'Auteur pouvoit l'éviter à si peu de frais. J'appelle négligence raisonnée, celle qu'on se permettroit avec mûre réflexion, & pour donner une sorte de grace au discours. *Quædam etiam (a) negligentia est diligens*, nous dit le grand Maître en l'art d'écrire.

XLVI.

(b) . . . . . . *Vos bontés à leur tour*
Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour.

Inspirer dans, ne me paroît pas François. On dit, *Inspirer à*. Pour conserver *dans*, il faudroit, *Dans les cœurs les plus durs feront naître l'amour*, ou *feront entrer l'amour*, ou quelque autre verbe de cette espece. Non que je prétende substituer ici un vers à celui de l'Auteur : mais je veux seulement faire sentir qu'avec *Inspirer*, notre langue ne souffre pas *dans*. On diroit en prose *Inspireroit de l'amour aux cœurs les plus durs*. L'emploi des prépositions demande une attention infinie.

(a) *Cic. Orator*, cap. 23.
(b) *Alexandre*, III. 6. 25.

XLVII.

(*a*) . . . . *Ces mêmes dignités*
Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés.

Vaugelas, dans une (*b*) de ses Remarques, a écrit : *Ingrat à la fortune* : & Patru fait là-dessus une Note où il témoigne qu'*Ingrat à*, pour *Ingrat envers*, lui paroît hardi.

On lit dans Britannicus, *Impuissant à trahir* ; & dans Iphigénie, *Complaisant à vos désirs*. Peut-être qu'à l'égard de ces deux expressions, le scrupule de Patru n'auroit pas été moins fondé.

Il y a des adjectifs, qui ne peuvent guere aller seuls. *Digne*, *incapable*, il faut dire, de quoi. *Propre*, *comparable*, il faut dire à quoi.

Il y en a qui ne gouvernent jamais rien, & c'est le plus grand nombre.

Il y en a enfin qui se mettent indifféremment, ou avec un régime, *Je vis content de ma fortune*, ou sans régime, *Je vis content*.

On n'a de conseil à prendre que de l'usage, dans une matiere. où le raisonnement n'entre pour rien.

XLVIII.

(*c*) *Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux* ;
Qu'y joindre le tourment que je souffre en ces lieux.

On diroit en prose, *Que d'y joindre* : & c'est assez l'ordinaire des infinitifs qui suivent la conjonction *que*, d'être précédés de la particule *de*.

(*a*) *Bérénice*, I. 3. 39.
(*b*) *Remarque* CLXVII.
(*c*) *Iphigénie*, III. 4. 9.

Mais ne concluons pas delà qu'il ſoit indifférent, ou de ſuprimer, ou d'employer cette particule avant les infinitifs. Perſonne n'ignore que ces deux phraſes, *Il ne fait que ſortir*, & *Il ne fait que de ſortir*, préſentent des ſens qui ne ſont pas les mêmes. J'en aporterai un autre exemple, qui me paroît digne d'attention. *Aimer mieux*, ſignifie tantôt préférer la choſe qui flatte le plus notre goût, & tantôt, préférer celle qui eſt la plus conforme à notre volonté. Or le premier de ces deux ſens exige la ſupreſſion de la particule *de*, & l'autre exige qu'on l'emploie. Préférence de goût. *J'aime mieux dîner, que ſouper. J'aime mieux lire, que jouer*. Préférence de volonté. *J'aime mieux ne rien avoir, que d'avoir le bien d'autrui. J'aime mieux mourir, que de me déshonorer.*

Plus on étudiera notre langue, plus on admirera l'uſage qu'elle fait faire de ſes prépoſitions, ou particules : entre leſquelles diſtinguons-en deux, *à*, & *de*, qui ſoutiennent preſque tout l'édifice du langage François.

XLIX.

(*a*) *On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaiſe.*

Voilà préciſément le cas pour lequel ces deux Savantes de Moliere vouloient que leur ſervante fût chaſſée.

De pas, *mis avec* rien, *tu fais la récidive,*
Et c'eſt, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Racine n'a uſé de ce barbariſme que pour faire rire : & peut-être auroit-il encore mieux

(*a*) *Plaideurs*, II. 6. 13.

fait de s'en passer. Un barbarisme que Moliere, l'incomparable Moliere, n'emploie ici qu'à propos, & pour mieux peindre ces ridicules Savantes, Racine l'emploie gratuitement. Pourquoi chercher dans un langage corrompu le germe de la bonne plaisanterie? Peut-être l'introduction du patois sur la scene Françoise n'est-elle qu'un reste de ce misérable goût que nos peres ont eu pendant un temps pour le burlesque.

L.

(*a*) *Je puis l'instruire au moins, combien sa confidence*, &c.

On ne peut donner ici à *Instruire*, que l'un de ces deux sens, ou *Enseigner*, ou *Informer*. Or la phrase de Racine n'est Françoise, à ce qu'il me semble, ni dans l'un, ni dans l'autre cas: puisqu'il faudroit, comme la remarque suivante le montrera, qu'on pût dire, *Je puis l'instruire telle chose*, *Je puis l'instruire que*, pour pouvoir dire, *Je puis l'instruire combien*, &c.

Mais il ne faut pas toujours conclure de l'actif au passif. Je fais cette remarque une fois pour toutes. Quoiqu'on ne dise pas *Instruite que*, je crois que cette même instruction, après le participe, ne blessera personne dans les deux exemples suivants. Bérénice, acte I, scene 3, vers 13.

. . . . Berénice est instruite
Que vous voulez ici la voir seule & sans suite.

Athalie, IV. 3. 24.

Bientôt de Jézabel la fille meurtriere,
Instruite que Joas voit encore la lumiere.

(*a*) *Britannicus*, I. 2. 40.

L I.

(*a*) *Ne vous informez point ce que je deviendrai.*

Il faudroit, *ne vous informez point de ce que je deviendrai*. Et pourquoi le faudroit-il? Parce qu'aucun verbe ne peut avoir deux régimes *simples*, quoique plusieurs verbes puissent avoir deux régimes, l'un simple, l'autre *particulé*. J'explique ailleurs ces termes, dont je vais faire l'aplication.

Racine dit, *ne vous informez point ce*, c'est-à-dire, la chose, *que je deviendrai*. Alors, *vous*, & *ce*, sont des régimes simples, ou deux Accusatifs, comme on parleroit en Latin. Or, nous posons pour principe qu'il n'y a point de verbes qui puissent avoir tout à la fois deux régimes simples.

Mais si je dis, *ne me demandez point ce que je deviendrai*, ma phrase est correcte, parce qu'il y a plusieurs verbes, du nombre desquels est *Demander*, qui souffrent le régime simple, & le particulé. Or, *me*, est ici pour *à moi*, & par conséquent régime particulé: de sorte que *Demander* n'a qu'un régime simple, qui est *ce*.

Je ne doute point que l'anatomie de ces phrases ne déplaise au plus grand nombre des Lecteurs. Mais je leur dirai en style figuré, il faut passer au travers des épines, pour arriver aux riantes prairies de l'Eloquence, ou sur les monts escarpés de la Poésie.

L I I.

(*b*) *Déjà sur un vaisseau dans le port préparé,*

(*a*) *Bajazet*, II. 5. 39.
(*b*) *Bajazet*, III. 2. 30.

Chargeant de mon débris les reliques plus cheres,
Je méditois ma fuite, &c.

Quand *Plus* eſt mis abſolument, c'eſt-à-dire, ſans article, il fait que l'adjectif qui précede, eſt comparatif : mais alors le ſecond terme de la comparaiſon doit toujours être exprimé, ou clairement ſous-entendu. *Votre ſanté m'eſt plus chere que la mienne. Racine eſt plus élégant que Corneille.*

Quand le ſecond terme de la comparaiſon n'eſt pas exprimé, alors *Plus* eſt précédé de l'article, & il forme une eſpece de ſuperlatif. *Les plus cheres reliques*, ou *les reliques les plus cheres de mon débris.* Et c'eſt ainſi qu'il falloit dire en cette occaſion.

Vaugelas (*a*) établit les mêmes principes ; mais nous les tournons chacun à notre maniere. Thomas Corneille ajoute qu'il eſt d'une indiſpenſable néceſſité de s'aſſujettir à la Regle de Vaugelas : & je ſuis bien perſuadé qu'elle fait loi pour les Poëtes, comme pour les autres. Voyez ci-deſſus, *page* 471.

LIII.

(*b*) *Amurat eſt content, ſi nous le voulons croire,*
Et ſembloit ſe promettre une heureuſe victoire.

Je doute, s'il eſt bien de paſſer ſi bruſquement du préſent *eſt*, à l'imparfait, *ſembloit.* Mais du moins il eſt certain, que le changement de temps au ſecond verbe demandoit le Pronom, qui répete le nominatif. *Amurat eſt content, & il ſembloit*, &c.

(*a*) Dans ſa Remarque LXXXV, où cette Regle eſt miſe dans un grand jour.
(*b*) *Bajazet*, I. 1. 33.

L I V.

(*a*) *Comme vous je me perds d'autant plus que j'y pense.*

Par les exemples accumulés dans le Dictionnaire de l'Académie, on verra qu'ici *d'autant plus* ne répond point à l'idée de Racine, qui vouloit dire, *plus j'y pense, plus je me perds.*

O vous! qui briguez les faveurs des Muses, ne prenez point pour vos ennemis ceux qui vous disent: *Qu'en vos écrits la langue révérée, dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.* Vos ennemis sont ceux qui, sous prétexte de vous rendre votre art moins difficile, voudroient mettre les barbarismes au rang de vos privileges. Racine & Despréaux sont-ils jamais plus Poëtes que dans les endroits où il ne se trouve pas une expression, qui puisse effaroucher le plus timide Grammairien?

Toujours de grandes & de belles idées; toujours vérité, & variété dans les images; hardiesse, ou plutôt audace dans les figures; propriété, naïveté, noblesse, énergie dans la diction; vivacité, nouveauté dans les tours; continuité d'harmonie, il y auroit bien là de quoi faire un *Auteur divin.* Oui: mais *sans la Langue*, sans la pureté du style, ce sera, *quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.*

L V.

(*b*) *Oui, les Grecs sur le fils persécutent le pere.*

Rien de si clair que *persécuter quelqu'un.* Mais persécuter quelqu'un *sur un autre*, ne seroit-ce

(*a*) *Bérénice*, II. 5. 4.
(*b*) *Andromaque*, I. 2. 83.

point là de ces mots, qui, comme on parle quelquefois en riant, doivent être bien étonnés de se trouver ensemble.

LVI.

(*a*) *Jusqu'ici la Fortune & la Victoire mêmes*
Cachoient mes cheveux blancs sous trente Diadêmes.

Tantôt *même* est adverbe, & signifie *mêmement*, qui se disoit autrefois. Tantôt il est adjectif, & répond à des idées un peu différentes, selon qu'il précede, ou qu'il suit son substantif, *vous êtes la bonté même. J'ai toujours les mêmes amis*. Pour mieux entendre ces différences, il ne faut que consulter le Dictionnaire de l'Académie.

Autre observation à faire ici, c'est que *même*, adverbe, pouvoit autrefois s'écrire, ou *même*, ou *mêmes* : d'où Vaugelas (*b*) concluoit que pour empêcher *même* adverbe d'être confondu avec *même* adjectif, il falloit écrire *même* après un substantif pluriel, *les choses* même *que je vous ai dites* ; & au contraire, *mêmes*, après un substantif singulier, *la chose* mêmes *que je vous ai dite*.

Aujourd'hui, & depuis long-temps, on ne met plus d'*s* à la fin de *même* adverbe : en sorte que l'expédient suggéré par Vaugelas n'est plus d'aucune utilité pour nous. Je n'en ai fait mention que parce qu'il nous aide à connoître ce qu'est *mêmes* dans cette phrase, *la Fortune & la victoire mêmes*, &c. Veut-on qu'il soit adjectif, régi par les deux substantifs précédents ? Pour cela il eût fallu les rapeller par

(*a*) *Mithridate*, III. 5. 5.
(*b*) *Remarque* XX.

un pronom, qui leur ſoit commun, & dire, *la Fortune & la Victoire* elles-*mêmes*. Je ſuis donc perſuadé que *mêmes* eſt ici adverbe, comme s'il y avoit, *& même la victoire*. Racine a écrit, *mêmes*, parce que la Rime le demandoit, & que l'orthographe de ſon temps ne s'y opoſoit pas. Autrement ce ſeroit un ſolécisme, dont il n'étoit pas capable.

L V I I.

(a) *Va. Mais nous-même allons, précipitons nos pas.*

Je conviens avec M. Racine le fils, que le ſens de ce vers n'eſt pas, *allons-y auſſi*, mais *allons-y nous-mêmes :* & que par conſéquent *même* n'eſt pas ici adverbe, mais adjectif. Reſte à ſavoir pourquoi cet adjectif n'eſt pas au pluriel puiſqu'il ſe raporte à *Nous*.

Pourquoi ? Parce qu'en notre Langue *Nous* & *Vous* ne ſont pas toujours des pluriels. A l'égard de *Vous*, y a-t-il rien de plus commun, & de plus ordonné par l'uſage, que de l'employer au lieu du ſingulier *Toi*, en parlant au plus ſimple particulier ? Quant à *Nous*, il n'eſt guere permis qu'à des perſonnes d'un certain rang d'écrire, *Nous ſouſſigné* & non pas, *ſouſſignez : Nous Evêque*, *Nous*, *Maréchal de France*, &c. Voilà des exemples de *Nous* reconnu pour l'équivalent d'un ſingulier. Peut-être me trompé-je, mais il me ſemble qu'un homme qui voudroit, dans une criſe, s'exhorter tacitement lui-même, ſe diroit, *ſoyons brave*, *ſoyons patient*, l'adjectif, demeurant au ſingulier. Roxane, ſi cela eſt, a donc

(a) *Bajazet*, IV. 5. 71.

pu dire, *Mais nous même allons*. Ou il faut recourir à ce subterfuge, ou il faut reconnoître que l'Auteur s'est bien mépris, quand il a dit *Nous-même*, au lieu de *Nous-mêmes*. Mais du moins cette Remarque & la précédente font voir que je ne cherche pas toujours à le critiquer.

LVIII.

(a) *Il l'aime. Mais enfin cette veuve inhumaine*
N'a payé jusqu'ici son amour que de haine;
Et chaque jour encore, on lui voit tout tenter,
Pour fléchir sa Captive, &c.

Ici le sens & la Grammaire ne s'accordent point; car le sens veut que ce *lui* du troisieme vers soit raporté à Pyrrhus : & la Grammaire, qu'il le soit à cette *veuve inhumaine*.

Parmi les équivoques qui naissent de pronoms mal-placés, je ne releverai que celle-là. Un exemple suffit. Rien, je l'avoue, ne coûte tant que d'éviter toujours les équivoques de cette sorte. Mais, où la nécessité se trouve, la difficulté n'excuse pas.

LIX.

(b) *Elle voit dissiper sa jeunesse en regrets,*
Mon amour en fumée, & son bien en procès.

Voyons si *Dissiper* peut également convenir à ces trois substantifs. Qu'un pere *dissipe en procès le bien* de sa fille, cela est clair. Mais qu'il *dissipe sa jeunesse en regrets*, je ne l'entends pas si bien. A l'égard du troisieme : pour mieux comprendre qu'il ne fait pas un sens jus-

(a) *Andromaque*, I. 1. 209.
(b) *Plaideurs*, I. 1. 25.

te, mettons-le à la seconde personne, & supoſons que Léandre diſe au Pere d'Iſabelle, *Vous diſſipez mon amour en fumée.* Aſſurément Léandre n'auroit pu tenir ce langage. Car il aime toujours, & un autre n'a pas le pouvoir de faire que ſon amour *ſe diſſipe* en fumée. Je me ſers du réciproque, *ſe diſſipe*, parce qu'en effet l'actif n'eſt pas ici ce qu'il faut.

L X.

(*a*) *Je vois mes honneurs croître & tomber mon crédit.*

Pardonnons cette inverſion à un Poëte; car la contrainte du vers a ſes privileges. Mais en proſe, comme rien n'empêche d'être régulier, auſſi rien ne permet de ne l'être pas. On diroit, *Je vois croître mes honneurs*, *& tomber mon crédit*; ou *Je vois mes honneurs croître & mon crédit tomber.*

Vaugelas a repris quantité de phraſes ſemblables. Toutes ſes remarques ſont remplies d'importantes loix ſur le ſtyle. Je veux qu'il y en ait d'abrogées par l'uſage : mais cela ne tombe guere que ſur certaines façons de parler. A l'égard de notre Syntaxe, elle ne varie plus; & c'eſt principalement à Vaugelas, le premier de nos Grammairiens, que nous devons le plus bel attribut de notre langue, une clarté infinie.

Raportons une de ſes déciſions, qui mettra dans un plus grand jour la faute que j'ai voulu reprendre. Malherbe avoit écrit : *Si le Prince donne le droit de Bourgeoiſie à toute la Gaule*, *& à toute l'Eſpagne quelque immunité.* „ Qui „ ne voit, dit Vaugelas, l'équivoque en ces

(*a*) *Britannicus*, I. 1. 89.

„ mots, *& à toute l'Espagne*, qui femblent fe
„ raporter au *droit de Bourgeoifie*, auffi-bien
„ que ceux-ci, *à toute la Gaule*, ce qui toute-
„ fois eft faux, puifqu'ils fe raportent aux
„ fuivants, *quelque immunité*. „ Telle eft la
faute de Racine.

L X I.

(*a*) . . . . *Cruel, pouvez-vous croire*
Que je fois moins que vous jaloufe de ma gloire?

Voici encore une équivoque, ou plutôt un contre-fens. Par ces mots, *ma gloire*, l'objet de la jaloufie eft déterminé, & c'eft la gloire d'Atalide, puifque c'eft Atalide qui parle. Ainfi, cette phrafe fignifie, *Pouvez-vous croire que ma gloire me touche moins qu'elle ne vous touche*? Mais ce n'eft point-là ce qu'Atalide entend. *Pouvez-vous croire*, veut-elle dire, *que je fois moins jaloufe de ma gloire, que vous n'êtes jaloux de la vôtre*? Revenons-en toujours à ce grand principe de Quintilien, & de Vaugelas, ou plutôt du fens commun: Qu'il faut facrifier tout à la jufteffe & à la clarté.

L X I I.

(*b*) . . . . *Il prend l'humble fous fa défenfe.*

On dit, *prendre la défenfe de quelqu'un.* On dit auffi, *prendre quelqu'un fous fa protection.* Mais *prendre fous fa défenfe*, a-t-il été reçu par l'ufage? Rien de plus commun que des termes qui paroiffent fynonymes, & qui ne peuvent cependant être mis l'un pour l'autre, foit avec les mêmes prépofitions, foit avec les mêmes verbes.

(*a*) *Bajazet*, I. 4. 105.
(*b*) *Efther*, I. 5. 57.

Puisque ce vers est tiré des Chœurs d'Esther, je ne puis me refuser ici une courte digression. Racine me paroît incomparable dans le Lyrique. Une diction précise & serrée; de la douceur, mais avec de l'énergie; des figures variées; de riches & nobles images; une mesure libre, mais qui pourtant ne marche pas au hasard. Pourquoi nos paroles d'Opéra ne se font-elles pas toujours d'après ce grand modele? Quinault est sans doute un homme rare, & très-rare en son genre : mais, il faut l'avouer, Racine est plus poëte que lui. Je m'étois imaginé autrefois, que des vers, pour être bons à mettre en chant, ne devoient avoir, ni une *grande force*, ni une *grande élévation*. J'étois tombé dans cette erreur, parce que je m'en étois raporté à Despréaux. Mais, s'il est bien vrai, comme des connoisseurs me l'ont assuré, que la musique des Chœurs d'Esther & d'Athalie, soit parfaitement belle; il est donc faux que la Musique demande des vers, qui manquent de *force* & *d'élévation*. Racine & son Musicien, ont pensé, ont exécuté le contraire.

LXIII.

(*a*) *Par un indigne obstacle il n'est point retenu;*
Et fixant de ses vœux l'inconstance fatale,
Phedre, depuis long-temps, ne craint plus de rivale.

Pendant qu'on lit le second vers, on se persuade, & avec raison, qu'il se raporte au nominatif énoncé dans le premier. On n'est détrompé que par le troisieme vers, qui prouve que tout ce qui est dit dans le second, se raporte à *Phedre*. Il faudroit pour parler clairement, dire : *Et depuis long-temps Phedre*,

(*a*) *Phedre*, I. 1. 24.

ſixant l'inconſtance de ſes vœux, ne craint plus de rivale.

J'avoue, & je devrois être las de le répéter, que beaucoup de tranſpoſitions, qui ſeroient de vraies fautes dans la proſe, ſont de grands ornements dans la Poéſie. Mais ni l'une ni l'autre ne connoiſſent aucune ſorte de beauté, en faveur de laquelle il puiſſe être permis de donner la plus légere atteinte à la clarté du diſcours.

LXXIV.

(*a*) *Et voyant de ſon bras voler par-tout l'effroi,*
L'Inde ſemble m'ouvrir un champ digne de moi.

Premiérement on pourroit demander ſi l'*effroi de ſon bras*, ſignifie *l'effroi que cauſe ſon bras*; ou *l'effroi qu'éprouve ſon bras*. Eſt-il actif, ou paſſif?

Autre choſe à remarquer, & plus importante encore, dans les vers dont il s'agit. *Voyant* ſe raporte, non pas à l'Inde, qui eſt le nominatif ſuivant, mais à la perſonne qui parle. Il ſe raporteroit au nominatif ſuivant, ſi la phraſe étoit conçue ainſi :

Et voyant de ſon bras voler par-tout l'effroi,
Je crus alors m'ouvrir, &c.

Voyant ne ſeroit en ce cas-là qu'une ſorte d'*apoſition*, très-permiſe. Mais de la maniere dont il eſt placé, on diroit que c'eſt l'Inde qui voyoit, &c.

LXV.

(*b*) *C'eſt ce qui l'arrachant du ſein de ſes Etats,*

(*a*) *Alexandre*, IV. 2. 27.
(*b*) *Alexandre*, II. 2. 143.

Au

Au trône de Cyrus lui fit porter ses pas,
Et du plus ferme Empire ébranlant les colonnes,
Attaquer, conquérir, & donner les couronnes.

On est d'abord tenté de croire que ces deux gérondifs, *arrachant*, *ébranlant*, se raportent au même substantif. Et cela, effectivement, devroit être ainsi pour la netteté du discours. Cependant il est certain que le premier se rapporte à la Gloire, qui *arrache* Alexandre du sein de ses Etats : au lieu que le second est dit d'Alexandre lui-même qui *ébranle* les colonnes, &c. Il est bien vrai que la force du sens empêche qu'on ne s'y puisse méprendre, si l'on veut y donner attention : mais pour ne point être à la merci de nos Lecteurs, suivons l'avis de Quintilien, & faisons en sorte, non-seulement qu'on nous entende, mais qu'on ne puisse pas même, le voulût-on, ne pas nous entendre.

Quand on a la plume à la main, il ne faut point, dans la chaleur de la composition, amortir son feu par des chicanes grammaticales. Mais l'ouvrage étant sur le papier, il faut, quand nous venons à l'éplucher de sang-froid, nous figurer que nous avons à nos côtés un Despréaux, qui nous diroit, comme il n'y auroit pas manqué sur le voisinage de ces deux gérondifs que j'attaque : *Votre construction semble un peu s'obscurcir. Ce terme est équivoque, il le faut éclaircir.*

LXVI.

(*a*) . . . . *Ou lassés, ou soumis,*
Ma funeste amitié pese à tous mes amis.

Voilà encore une inversion vicieuse, parce

(*a*) *Mithridate*, III. 1. 27.

que ces deux participes, *laſſés* & *ſoumis*, ſont coupés par un nominatif, auquel ils n'apartiennent pas, & que d'ailleurs la particule *à*, qui vient après, fait qu'ils ne peuvent pas être immédiatement unis avec leur ſubſtantif. Je tâcherai de m'exprimer.

Tout participe eſt adjectif, mais tout adjectif n'eſt pas participe. Diſtinction, qui va éclaircir ce qu'a dit M. Pelliſſon dans ſon Hiſtoire de l'Académie : *Que Malherbe & Gombauld ſe promenant un jour enſemble, & parlant de certains vers où il y avoit :*

Quoi faut-il que Henri, ce redouté Monarque,

Malherbe aſſura pluſieurs fois, que cette fin lui déplaiſoit, ſans qu'il pût dire pourquoi; que cela engagea Gombauld d'y penſer avec attention; & que ſur l'heure même en ayant découvert la raiſon, il la dit à Malherbe, qui en fut auſſi aiſe que s'il eût trouvé un tréſor, & qui forma depuis une Regle générale. Quelle eſt cette Regle? *Que ces adjectifs qui ont la terminaiſon en* é *maſculin, ne doivent jamais être mis devant le ſubſtantif, mais après.*

Or, il me ſemble que cette Regle eſt trop générale, & qu'en même-temps elle ne l'eſt point aſſez. Trop générale, ſi elle s'étend ſur toute ſorte d'adjectifs, non participes, terminés en *é* maſculin. Quelqu'un a-t-il jamais critiqué dans le fameux Sonnet de Malleville : *Sacrés flambeaux du jour, n'en ſoyez point jaloux*? J'ai lu dans un Poëte moderne : *Ce fortuné ſéjour qu'embelliſſent vos yeux.* J'ai lu dans un autre : *L'effronté plagiaire*, &c. Ainſi ne confondons pas avec les participes, vrais participes, ces purs adjectifs non dérivés des verbes qui aient été, ou du moins qui ſoient en uſage,

Mais d'autre côté, la Regle ne sera point assez générale, si elle n'embrasse que les participes terminés en *é* masculin. *Un entendu concert*, *un soumis valet*, révolteroient autant & plus qu'un *redouté Monarque*. Ainsi, quelle que soit la terminaison d'un participe, il ne peut jamais être mis entre l'article & le substantif. Que s'il précede l'article, c'est une inversion aussi permise en prose qu'en vers, pourvu qu'elle ne peche point par quelqu'autre endroit.

LXVII.

(*a*) *Mes soins en apparence épargnant ses douleurs,*
De son fils, en mourant, lui cacherent les pleurs.

A qui se raporte ce Gérondif, *en mourant*? Est-ce au fils de Claudius, ou à Claudius lui-même? C'est sans doute à l'un des deux. Et quand il n'y auroit que cette équivoque, ne seroit-ce pas déjà beaucoup? Mais il y a plus.

Telle est la nature de notre Gérondif, qu'il sert à désigner une circonstance liée avec le verbe qui le régit; *Vous me répondez en riant*; & par conséquent il ne peut se raporter qu'au substantif, qui est le nominatif de ce verbe, ou qui lui tient lieu de nominatif. J'ajoute, *qui lui en tient lieu*, parce qu'en effet il y a des phrases, comme celle-ci: *On ne voit guere les hommes plaisanter en mourant*, où d'abord il semble que le gérondif ne se raporte pas à un nominatif. Mais c'est comme si l'on disoit, *On ne voit guere que les hommes plaisantent en mourant*. Ainsi la Regle subsiste toujours, *Que le gérondif doit se raporter au substantif, qui*

(*a*) *Britannicus*, IV. 3. 67.

sert de nominatif au verbe, dont il exprime une circonstance.

Pour en revenir donc à la phrase de Racine, mettons-la dans son ordre naturel : *mes soins, en mourant, lui cacherent les pleurs de son fils.* Or, peut-on dire que des soins *meurent*, & qu'ils fassent quelque chose *en mourant* ? Aussi n'est-ce pas là ce que l'Auteur nous a voulu dire; mais la construction de sa phrase le dit malgré lui.

LXVIII.

(a) *Du fruit de tant de soins à peine jouissant,*
En avez-vous six mois paru reconnoissant.

Qui ne croiroit qu'*à peine* doit se lier avec *jouissant* : comme s'il y avoit, *Du fruit de tant de soins jouissant à peine*, pour dire, ne faisant que commencer à jouir ? Et cependant *à peine* doit nécessairement se lier avec le vers suivant : *A peine en avez-vous*, &c. Rien n'excuse cette inversion.

LXIX.

(b) *Je sais que votre cœur se fait quelques plaisirs,*
De me prouver sa foi dans ses derniers soupirs.

On ne doutera pas que ce ne soit uniquement la rime qui amene ici ce pluriel, *quelques plaisirs*. Mais notre langue étoit assez abondante pour fournir un autre tour, & Racine assez ingénieux pour le trouver.

Je répondrai à ceux qui m'accuseroient de

(a) *Britannicus*, IV. 2. 83.
(b) *Bajazet*, II. 5. 81.

m'arrêter ſur des bagatelles, que l'Académie, dans ſes ſentiments ſur le Cid, s'arrêta pareillement ſur ces deux vers de Corneille :

Quelle douce nouvelle à ces jeunes amants ?
Et que tout ſe diſpoſe à leurs contentements !

Il eût été mieux, *à leur contentement*, dit l'Académie. Et moi, dans un cas encore moins favorable, que dis-je autre choſe ?

L X X.

(a) *De mille autres ſecrets j'aurois compte à vous rendre.*

Quand nos verbes régiſſent un ſubſtantif, qui n'a point d'article, ils doivent être ſuivis immédiatement de ce ſubſtantif, comme ſi l'un & l'autre ne compoſoient qu'un ſeul mot. *Avoir faim*, *avoir pitié*, *donner parole*, *rendre raiſon*, *rendre compte*, &c. Jamais ces verbes, dis-je, ne ſouffrent la tranſpoſition de leur régime : & l'on ne peut jamais rien mettre entre le verbe & le régime, ſi ce n'eſt un pronom, *Donnez*-moi *parole* ; ou une particule, *Ayez*-en *pitié* ; ou enfin un adverbe, *Donnez* hardiment *paro'e.* Je ne crois donc pas qu'on puiſſe excuſer cette tranſpoſition, *J'aurois* compte *à vous rendre.* Il faut néceſſairement, *J'aurois à vous rendre compte.*

Je ne ſais même, ſi, entre ces ſortes de verbes & leur régime, la voix peut ſe repoſer autant que le demande la céſure. On en jugera

(a) *Britannicus*, III. 7. 63. Voyez ce qui a été dit ci-deſſus, *pag.* 476.

par le vers suivant, tiré de cette même Tragédie, Acte IV, Scene I. vers 104.

Je vous ai demandé raison de tant d'injures.

Quel repos pratiquer entre *demandé*, & *raison?* Aussi est-ce là le seul exemple que tout Racine m'en ait fourni.

LXXI.

(*a*) *Vien, sui-moi, la Sultane en ce lieu se doit rendre.*

On ne verra rien à reprendre en cette phrase. Aussi ne m'y arrête-je que pour faire observer la situation du pronom *se*. Presque tous nos écrivains aujourd'hui, se font une loi de placer immédiatement ces pronoms avant l'Infinitif, qui les régit. Ainsi, dans la phrase présente, ils diroient, *la Sultane en ce lieu doit se rendre*, & non pas *se doit rendre*. Je conviens que l'un (*b*) est aussi bon que l'autre, pour l'ordinaire. Mais quelques uns (*c*) de nos Maîtres, dont l'autorité pourroit être séduisante, jugent l'un des deux meilleur de beaucoup : & c'est, par conséquent, ne laisser que l'un des deux en usage; puisqu'en Grammaire, comme en tout le reste, il faut toujours choisir le meilleur.

Pour moi, que j'étudie Amyot & Vaugelas, les deux hommes qui sont les plus entrés dans le génie de notre Langue, je vois qu'ils n'ont point connu cette prétendue régularité. Racine pouvoit aisément dire ici, *en ce lieu doit se rendre* : & même par-là il auroit plus éloigné

(*a*) *Bajazet*, I. I. I.

(*b*) Voyez la Remarque CCCLVII. de Vaugelas, intitulée, *Il se vient justifier, il vient se justifier*.

(*c*) Feu M. de la Motte, car je puis aujourd'hui le désigner nommément.

ces deux monofyllabes, *ce*, *ſe*, dont le ſon ne differe en rien. Racine a cependant préféré l'autre maniere, parce qu'il l'a trouvée aparemment plus naïve.

Que ce ſoient là des minuties, à la bonne heure. Vaugelas, comme on vient de voir, n'a pourtant pas dédaigné de s'y arrêter : & ſi j'y reviens, c'eſt parce que notre Langue étant déjà ſi gênée dans l'arrangement des mots, je ne vois pas à quel propos on lui chercheroit de nouvelles entraves.

LXXII.

(a) *Ils regrettent le temps à leur grand cœur ſi doux,*
Lorſqu'aſſurés de vaincre ils combattoient ſous vous.

On eſt d'abord tenté de condamner cette conſtruction, *Ils regrettent le temps lorſque.* Car nous ſommes accoutumés à dire en proſe : *Je regrette le temps* que *j'étois jeune*, *Je regrette le temps* où *j'étois jeune.* Et c'eſt ainſi que parle Deſpréaux :

Hélas ! qu'eſt devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les Rois s'honoroient du nom de fainéans ?

Véritablement la phraſe de Racine me paroîtroit blâmable, ſi *lorſque* ſuivoit immédiatement *le temps.* Mais comme il y a quelque choſe entre deux, cela fait à l'œil & à l'oreille un effet tout différent.

(a) *Bajazet*, I, 1. 47.

LXXIII.

(a) *Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes?*

Toutes les fois que *Craindre* est suivi de la conjonction *Que*, la particule *Ne* doit se trouver, ou dans le premier, ou dans le second membre de la phrase. Dans le premier, *Je ne crains pas qu'il verse trop de larmes:* & ici cette particule est négative. Dans le second, *Je crains qu'il ne verse trop de larmes:* & ici la même particule (je dis la même, si l'on n'a égard qu'au son,) est prohibitive.

Racine lui-même nous donne un bel exemple de l'un & de l'autre en deux vers qui se suivent, & qui sont dits par Andromaque parlant de son fils à Pyrrhus, Acte I, Scene 4.

Hélas! on ne craint point qu'il venge un jour son pere:
On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mere.

Quintilien, *Liv.* I, *Chap.* 5. fait assez sentir la différence qu'il y a entre ces deux particules dans sa langue, d'où elles ont passé dans la nôtre, qui emploie la prohibitive dans les mêmes cas que le Latin; c'est-à-dire, après *craindre*, *empêcher*, *prendre garde*, *de peur que*, & autres mots semblables.

On distinguera bien aisément ces deux particules, si l'on veut considérer que la prohibitive n'est jamais suivie de *pas*, ou de *point*, comme la négative l'est ordinairement; & que si l'on mettoit *pas* ou *point* après la prohibitive, il en résulteroit un contresens. Par exem-

(a) *Bérénice*, V. 5. 46.

ple, si dans ce dernier vers de Racine, nous disions, *On craint qu'il n'essuyât* pas *les larmes de sa mere*, nous dirions précisément le contraire de ce que Racine a dit.

J'avoue que cette particule prohibitive paroît redondante en notre Langue; mais elle y est de temps immémorial. Pourquoi ne respecterions-nous pas des usages si anciens?

LXXIV.

(a) *Condamnez-le à l'amende, ou s'il le casse, au fouet.*

Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine, d'un *le*, pronom relatif, mis après son verbe, & avant un mot qui commence par une voyelle. *Condamnez-*le *à l'amende.* Encore faut-il observer que cela se trouve dans une Comédie. Mais dans les premieres éditions de sa Thébaïde & de son Alexandre, il y en avoit cinq ou six autres exemples, qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes. Il a donc senti que *le*, placé ainsi, blessoit l'oreille. Pourquoi la blesse-t-il? Parce qu'elle trouvera dans l'hémistiche une syllabe de trop, si l'on apuie sur *le*; sans faire sentir l'élision. Ou s'il est totalement élidé à cause de la voyelle suivante, alors *le* à l'amende font entendre *la*, *la*, cacophonie.

LXXVI.

(a) *Aprenez... qu'il n'est point de Rois...*
Qui sur le trône assis n'enviassent peut-être
Au-dessus de leur gloire un naufrage élevé,
Que Rome & quarante ans ont à peine achevé.

(a) *Plaideurs*, II. 13. 22.
(b) *Mithridate*, III. 4. 33.

Je ſuis arrêté par le grand nom de Racine, qui ne me permet point d'apeller ceci du galimatias. On aura beau me dire avec M. Racine, le fils, que *baſarder ces alliances de mots, n'apartient qu'à celui qui a le crédit de les faire aprouver.* Je conviendrai qu'en effet, lorſqu'un vers ronfle bien dans la bouche d'un Acteur, quelquefois le Parterre ne demande rien de plus. Mais il n'en eſt pas moins vrai qu'un Auteur ne doit jamais courir après un bel arrangement de mots, ſans avoir égard à la clarté des idées, & à la juſteſſe des métaphores.

Afin qu'on ne m'accuſe pas ici de penſer ſinguliérement, je mets ci-deſſous (*a*) ce qu'a dit un écrivain aſſez connu.

LXXVI.

(*b*) *Qui m'offre ou ſon hymen, ou la mort infaillible.*

Infaillible eſt ici très-inutile. Mais de plus, pour y pouvoir placer une épithete, il auroit fallu changer l'article, & dire, *Qui m'offre ou ſon bymen, ou* une *mort infaillible*, une *mort prompte*, une *mort violente.*

Quand l'adjectif ne dit abſolument rien, qui ne ſoit néceſſairement renfermé dans le ſubſtantif, cela fait une épithete inſuportable.

(*a*) Réflexions ſur la poéſie Françoiſe, par le P. du Cerceau, page 254. *J'avoue*, dit-il, *que je n'entends pas trop bien ce que ſignifie* un naufrage élevé au-deſſus de la gloire des autres Rois, *& encore moins ce que veut dire*, achever un naufrage. *Ces expreſſions figurées ont d'abord quelque choſe qui éblouit, & l'on ne ſe donne pas la peine de les examiner, parce qu'on les devine plutôt qu'on ne les entend; mais quand on y regarde de près, on eſt tout ſurpris de ne trouver qu'un barbariſme brillant dans ce qu'on avoit admiré.*
(*b*) *Bajazet*, II. 5. 57.

L'esprit veut toujours aprendre, & par conséquent passer d'une idée à une autre. Ce mot, *la mort*, renferme l'idée d'*infaillible*. Ainsi cette épithete ne m'aprenant rien, il faut qu'elle me révolte.

LXXVII.

(*a*) *La Reine permettra que j'ose demander*
Un gage à votre amour, qu'il me doit accorder.

On diroit en prose, *la Reine permettra que j'ose demander à votre amour un gage, qu'il me doit accorder.* Pourquoi l'inversion de Racine nous paroît-elle rude? Parce que l'amour de la clarté ayant placé le *Que* relatif tout près de son substantif, l'oreille est accoutumée à de rien entendre qui les sépare.

LXXVIII.

(*b*) *Phénix même en répond, qui l'a conduit exprès*
Dans un fort éloigné du temple & du palais.

On ne sauroit être trop réservé à faire des Regles générales: & cela me regarde plus que personne. Mais pourtant, notre syntaxe ne se fera pas toute seule. Vaugelas ne l'a pas épuisée, à beaucoup près. Quant à Ménage, & au P. Bouhours, ils ne consultent guere que l'usage, & rarement ils remontent aux principes. Il seroit donc à souhaiter que chaque particulier, à mesure qu'il croit avoir découvert une regle nouvelle, eût le courage de la proposer, afin qu'elle fût examinée à loisir. J'apelle *Regles nouvelles*, celles qui ne se trouvent pas encore dans nos Grammairiens.

(*a*) *Iphigénie*, III. 4. 5.
(*b*) *Andromaque*, V. 2. 26.

Telle eſt la regle fondamentale, que je propoſe en ces termes : *Quand le pronom relatif*, Qui, *eſt un nominatif*, *il ne ſauroit être ſéparé du ſubſtantif auquel il ſe raporte.*

Je dis, *quand c'eſt un nominatif*, parce qu'il ne l'eſt pas toujours : car il eſt régime quelquefois, mais d'une prépoſition ſeulement : comme, *la perſonne* pour *qui je m'intéreſſe*, *la perſonne* de *qui l'on vous a dit du bien.*

A l'égard des phraſes où *Qui* forme une répétition : par exemple, *Un auteur*, qui *eſt ſenſé*, qui *ſait bien ſa Langue*, qui *médite bien ſon ſujet*, qui *travaille à loiſir*, qui *conſulte ſes amis*, *eſt preſque ſûr du ſuccès.* Tous ces *Qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur ſubſtantif, & par conſéquent, il n'y a rien là que de conforme à la regle générale.

Préſentement, on voit en quoi conſiſte la faute que je reprends dans ce vers, *Phénix même en répond*, *qui*, *&c.* Il y a une ſéparation totale entre le *Qui*, & ſon ſubſtantif.

Au reſte, quoique ce *Qui* ne puiſſe être ſéparé de ſon ſubſtantif, cela n'empêche pas qu'il ne rentre, par raport au verbe dont il eſt ſuivi, dans tous les droits des autres nominatifs ; c'eſt-à-dire, qu'il peut, & avec grace, être ſéparé de ſon verbe, non-ſeulement par de ſimples apoſitions, mais par des phraſes entieres, qu'on apelle phraſes incidentes. Tous nos bons Auteurs en fourniſſent des exemples ſans fin. Je me borne à celui-ci, tiré d'Athalie, IV. 3. 56.

Ne deſcendez-vous pas de ces fameux Lévites,
Qui lorſqu'au Dieu du Nil le volage Iſraël
Rendit dans le déſert un culte criminel,

De leurs plus chers parents ſaintement homicides,
Conſacrerent leurs mains dans le ſang des perfides.

Tout ce que je viens d'expliquer, ſe prouve par ce ſeul exemple. *Qui*, touche immédiatement ſon ſubſtantif, *Lévites :* mais il eſt ſéparé de ſon verbe, *conſacrerent*, par une phraſe ſuſpendue, *Lorſqu'au Dieu du Nil le volage Iſraël rendit dans le déſert un culte criminel ;* & par une apoſition, *De leurs plus chers parents ſaintement homicides.* Rien de plus régulier : & la clarté naît de la régularité.

LXXIX.

(*a*) *On accuſe en ſecret cette jeune Eriphile*
Que lui-même captive amena de Lesbos.

Que lui-même amena captive, ſeroit l'arrangement de la proſe. Mais, *que lui-même captive amena*, eſt une inverſion forcée, dont je crois n'avoir vu d'exemple que dans Marot ; encore je n'en ſuis pas ſûr. *Andromaque eſt une Tragédie de Racine, que lui-même nouvelle fit jouer en* 1668. Une inverſion ſi gothique dans la proſe, le ſeroit-elle moins dans les vers ?

LXXX.

(*b*) *Mais il ſe craint, dit-il, ſoi-même plus que tous.*

Racine, dans Phedre, dit d'Hippolite,

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après ſoi ;

& il parle de même en beaucoup d'autres en-

(*a*) *Iphigénie*, I. 1. 155.
(*b*) *Andromaque*, V. 2. 39.

droits, où il faudroit *lui*, & non pas *ſoi*. Mais la queſtion étant un peu obſcure, tâchons de la débrouiller.

On peut conſidérer le pronom *Soi*, comme ſe raportant 1°. à des perſonnes; 2°. à des choſes; 3°. à un ſingulier; 4°. à un pluriel.

Premiérement donc, en parlant des perſonnes, on dit *ſoi*, & *ſoi-même*, quand ſon antécédent préſente un ſens vague & indéfini. *Dans le péril chacun penſe à ſoi. On ne doit guere parler de ſoi. On aime à ſe tromper ſoi-même.* Hors de là, & toutes les fois que l'antécédent préſente un ſens déterminé, & individuel, comme dans les deux vers de Racine, il faut dire *lui*, *elle*, *lui-même*, *elle-même*. Regle générale, dont il feroit inutile de rechercher les principes, aujourd'hui qu'elle n'eſt plus conteſtée.

2°. *Soi*, quand il ſe raporte aux choſes, peut ſe mettre, non-ſeulement avec l'indéfini, mais avec le défini, & il convient à tous les genres. *La vertu eſt aimable de ſoi, porte ſa récompenſe avec ſoi. Ce remede eſt bon de ſoi, quoiqu'il vous ait incommodé.*

3°. *Soi*, raporté à un ſingulier, ne renferme aucune difficulté, qui ne ſoit réſolue par ce qui vient d'être dit. Car *Soi* eſt un ſingulier.

Remarquons ſeulement qu'il ne s'emploie que de deux manieres. Ou précédé d'une prépoſition, *chacun penſe à ſoi*. Ou ſuivi de *même*, autre pronom avec lequel il s'identifie par un tiret; *on doit être ſon juge ſoi-même.*

4°. Peut-il ſe raporter à un pluriel? Tout le monde convient que non, il s'agit des perſonnes. On ne dit qu'*eux*, ou *elles*. Mais à l'égard des choſes, les avis ſont partagés. Vaugelas (*a*) propoſe trois manières de l'employer.

(*a*) *Dans ſa Remarque* CLXXI.

Ces choses sont indifférentes de soi. Ces choses de soi sont indifférentes. De soi ces choses sont indifférentes. Il ne condamne que la premiere de ces trois phrases, n'aprouvant pas que l'on mette *de soi* après l'adjectif. Mais l'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, n'admet que la derniere de ces trois phrases, & rejette également les deux autres. Pour moi, si je n'étois retenu par le respect que je dois à l'Académie, je n'en recevrois aucune des trois: étant bien persuadé que *Soi*, qui est un singulier, ne peut réguliérement se construire avec un pluriel.

LXXXI.

(a) *J'eus soins de vous nommer, par un contraire choix,*
Des Gouverneurs que Rome honoroit de sa voix.

Par un contraire choix a quelque chose de sauvage. Il faudroit, *par un choix contraire.* Et pour mieux voir de quelle conséquence est la situation de l'adjectif, raportons un autre exemple, tiré d'Esther, II. 7 53.

Parlez. De vos desseins le succès est certain,
Si ce succès dépend d'une mortelle main.

Quand *mortel* signifie, qui est sujet à la mort, il ne peut se mettre qu'après le substantif. *Durant cette vie mortelle.* Quand il précede le substantif, il signifie grand, excessif. *Despréaux étoit le mortel ennemi du faux. Il y a trois mortelles lieues d'ici-là.*

Vaugelas a fait une longue remarque, qui a pour titre, *de l'Adjectif devant ou après le*

(a) *Britannicus*, IV. 2. 47.

Subſtantif, où il déclare qu'après avoir bien cherché, il n'a point trouvé que l'on puiſſe établir là-deſſus aucune regle, ni qu'il y ait en cela un plus grand ſecret que de *conſulter l'oreille*. C'eſt un excellent avis, pour qui peut en profiter. Mais combien de gens ont l'oreille fauſſe? Quand même on l'auroit juſte, ne peut-on pas quelquefois douter?

Peut-être ne ſeroit-il pas impoſſible de trouver ces ſortes de Regles. Car enfin, l'oreille eſt un Juge, mais un Juge qui ſuit des loix, & qui ne prononce que conformément à ces loix. On peut donc parvenir à les connoître. On peut donc, ſi cela eſt, les mettre auſſi par écrit.

Pour rédiger ſes jugements à cet égard, il faudroit faire le dénombrement de tous nos adjectifs, & les diſtribuer en quatre claſſes. 1°. Ceux qui doivent toujours précéder le ſubſtantif. 2°. Ceux qui doivent toujours le ſuivre. 3°. Ceux qui, ſelon qu'ils précedent ou qu'ils ſuivent, forment un ſens tout différent. 4°. Ceux dont la ſituation eſt à notre choix, & ſe regle ſur le beſoin que nous avons de rendre notre phraſe, ou plus énergique, ou plus ſonore, ou plus naïve; de rompre un vers, d'éviter une conſonnance, &c. Tout cela, éclairci par des exemples, feroit un volume: mais qui le liroit? Quand il s'agit d'une langue vivante, le chemin de l'uſage eſt plus court que celui des préceptes.

LXXXII.

(a) *Vous me donnez des noms qui doivent me ſurprendre,*
Et les Dieux, contre moi dès long-temps indignés,
A mon oreille encor les avoient épargnés.

(a) *Iphigénie*, II. 5. 45.

Tout le monde voit assez qu'*Encor* fait ici un contre-sens, parce qu'étant placé où il est, il ne peut signifier que continuation, ou répétition d'une même chose.

J'aurois eu souvent de ces riens à observer dans Racine : mais que m'arrive-t-il ? Après un moment de réflexion sur l'espece de faute qui m'arrêtoit, je retourne à ma lecture ; & bientôt cette belle simplicité, cette douce harmonie, cette élégance, cette éloquence, qui sont le ton dominant, viennent à me fraper de façon que je finis par être honteux d'avoir eu la tentation de critiquer.

Revenons à *Encore*. On laisse aux Poëtes le choix d'*encore*, ou d'*encor*, selon leur besoin. Mais dans la prose, où l'on n'est point gêné par la mesure, nos bons écrivains donnent constamment la préférence à *encore*, dont la pénultieme, alongée par l'E muet, soutient la prononciation : au-lieu que dans les entretiens familiers, où il n'est pas permis d'être lent, on ne dit guere qu'*encor*, dont la derniere est breve.

LXXXIII.

(a) *Faites qu'en ce moment je lui puisse annoncer*
Un bonheur où peut-être il n'ose plus penser.

J'avoue que les Poëtes n'oseroient dire *auquel*, & que ce pronom est ordinairement remplacé avec élégance par l'adverbe *où*. Mais pourtant il me semble qu'*un bonheur où je pense*, ne se dit point. Pourquoi ne se dit-il point ? vous le demanderez à l'usage.

(a) *Bérénice*, V. 1. 3.

LXXXIV.

(a) *J'en rends, graces au Ciel, qui, m'arrêtant sans cesse,*
Sembloit m'avoir fermé le chemin de la Grece.

Pour la rime, il faudroit prononcer *la Grece*, comme on prononce *la graisse.* Plus bas, dans la même Scene, on trouve, *que pense-tu qu'il fasse*, rimant avec, *dis-moi ce qui se passe.*

A peine la versification françoise commençoit-elle à se prescrire des Regles dans un temps où elle se permettoit encore le *hiatus* & les enjambements; dans un temps où la rime masculine & la féminine n'étoient pas encore obligées de se succéder l'une à l'autre; dans ce temps-là, qui nous paroît barbare, on savoit déjà, & mieux que nous, respecter les droits de la Prosodie, comme nous l'aprenons de Joachim du Bellay dans sa *Défense & Illustration* (b) *de la Langue Françoise*, petit volume, imprimé à Paris en 1549.

LXXXV.

(c) *Elle trahît mon pere & rendît aux Romains*
La place & les trésors confiés en ses mains.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que *confiés en ses mains*, n'est pas autorisé par l'usage. *Confier*, verbe actif, & *se confier* verbe réciproque, ont des sens & des régimes très-

(a) *Andromaque*, I. 1. 9.
(b) Voyez Liv. II, Chap. 7. où il dit : *Que tu te gardes de rimer les mots manifestement longs avec les brefs aussi manifestement brefs, comme* passe & trace; maître & mettre; bât & bat, &c.
(c) *Mithridate*, I. 1. 64.

différents. L'actif signifie, commettre quelque chose au soin, à la fidélité de quelqu'un, & il régit la préposition *à*. *Confier un dépôt à son ami*. Le réciproque signifie s'assurer, prendre confiance, & il demande la préposition *en*. *Se confier en ses forces, en ses amis*. Peut-on donner à *Etre confié*, le régime qui apartient à *se confier* ? Voilà ce qui fait mon doute.

LXXXVI.

(*a*) . . . . *Je ne veux point être liée,*
Je ne la serai point.

Racine fait peut-être ici à dessein une faute que font, disoit Vaugelas, presque toutes les femmes, & de Paris & de la Cour. Je dis à une femme, *quand je suis* malade, j'aime à voir compagnie. Elle me répond, *& moi quand je* la *suis, je suis bien aise de ne voir personne*. Mais, ajoute Vaugelas, il faut dire, *quand je* le *suis*, parce qu'alors *le* signifie *cela*, ce que vous dites, qui est *malade*. Je dis à deux de mes amis, *quand je suis malade je fais telle chose*. Ils doivent me répondre, *& nous quand nous* le *sommes*, &c.

Vaugelas, de qui ces principes & ces exemples sont empruntés, auroit fait plaisir aux femmes qui ont du goût, & qui respectent notre langue, de leur aprendre quand elles doivent dire *la*, ou *le*. Rien de plus aisé. Il faut toujours *la*, quand ce pronom se raporte à un substantif, précédé de son article. *Etes-vous* la Comtesse de Pimbesche ? *Oui je* la *suis*. Mais il faut *le*, quand il se raporte à un adjectif. *Etes-vous plaideuse? Oui je le suis*. Par conséquent, puisqu'on lui parle d'être *liée*, elle devoit dire, *je*

(*a*) *Plaideurs*, I. 7. S3.

ne le *ſerai point*, & non, *je ne* la *ſerai point*.

LXXXVII.

(a) *Quelle étoit en ſecret ma honte & mes chagrins?*

Il y auroit plus de régularité, mais moins de douceur dans la prononciation, ſi l'on avoit dit, *quels étoient ma honte & mes chagrins*, parce que *chagrins* étant maſculin, & du nombre pluriel, devoit l'emporter ſur *honte*, féminin, & du nombre ſingulier.

Pour débrouiller cette difficulté, il faudroit la partager en deux, & ſavoir premiérement, *De quel genre doit être un adjectif, qui ſe raporte à deux ſubſtantifs de genres différents, & même de nombres différents?* En ſecond lieu, *quand un verbe a deux nominatifs, doit-il toujours être mis au pluriel?*

Vaugelas & le P. Bouhours ont traité ces deux queſtions, mais de maniere qu'elles reſtent indéciſes, ou peu s'en faut. Auſſi ne ſont elles pas oubliées dans la *Guerre civile* (b) *des François ſur la Langue*, page 53. Ouvrage dont le titre promettoit quelque choſe d'aſſez curieux, mais qui demandoit que l'Auteur eut plus de ſavoir & plus de ſagacité qu'il n'en a montré.

LXXXVIII.

(c) *Sans eſpoir de pardon m'avez-vous condamnée?*

(a) *Eſther*, I. 1. 82.
(b) Imprimée à Paris, en 1688. L'Auteur eſt un Avocat de Grenoble, nommé *Aleman*, l'Editeur des *Nouvelles Remarques* de Vaugelas, comme on l'a dit à l'article VAUGELAS, dans l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, I.
(c) *Andromaque*, III. 6. 16.

Voilà ce qui s'apelle une phrase louche. *Sans espoir de pardon*, regarde Andromaque : & : *m'avez-vous condamnée*, regarde Pyrrhus. Il falloit, *Sans espoir de pardon me vois-je condamnée*, afin que la phrase entiere tombât sur Andromaque ; ou l'équivalent de ceci : *M'avez-vous condamnée sans me laisser aucun espoir de pardon*, afin qu'elle ne tombât que sur Pyrrhus.

On me dira qu'il y a ici une Ellipse. Mais, qu'il y ait telle figure qu'on voudra, il me suffit que la phrase soit louche, pour être bien convaincu qu'elle mérite d'être blâmée.

LXXXIX.

(*a*) . . . . *Ses soupirs embrasés*,
Se font jour à travers des deux camps oposés.

Vaugelas a fait une Remarque sur *au travers* & *à travers*, dans laquelle il distingue clairement leurs différents régimes, qui sont *de* pour le premier, & *le* pour le second. Au lieu donc d'*à travers*, il falloit *au travers* dans le vers dont il s'agit.

Pourquoi demandent-ils deux régimes différens ? Parce qu'il y a de la différence entre *à*, particule simple, & *au*, particule confondue avec l'article. Laissons ces sortes de recherches aux Grammairiens de profession, & ne nous mettons pas trop en peine d'une théorie que l'usage suplée. Ordinairement l'usage fait très-bien ce qu'il fait. Quand même il paroît avoir tort, nous n'en avons que plus de mérite à lui obéir, comme Vaugelas nous le dira (*b*) dans un moment.

(*a*) *Alexandre*, I. 1. 50.
(*b*) Ci-après, Remarque XCVI.

X C.

(*a*) *Hélas! je cherche en vain. Rien ne s'offre à ma vue.*
Malheureuse! comment puis-je l'avoir perdue?

Trois vers après, on voit qu'il est question d'une lettre qui avoit été perdue. Il est naturel que dans un semblable embarras, Atalide ne désigne pas autrement que par un pronom, ce qu'elle a perdu. *Comment puis-je* l'*avoir perdu*? Rien ne lui paroît exister dans le monde que cette lettre. Je suis donc bien éloigné de blâmer le tour de Racine. Je voudrois seulement que comme, *Perdre la vue*, est une phrase très-usitée, il eût tâché d'en trouver une autre, qui donnât moins de prise à l'équivoque. Ou même; sans rien changer à ces deux vers, il n'avoit qu'à mettre le premier, celui qui est le second.

Malheureuse? comment puis-je l'avoir perdue?
Hélas! je cherche en vain. Rien ne s'offre à ma vue.

X C I.

(*b*) *J'ai vu de rang en rang cette ardeur répandue,*
Par des cris généreux éclater à ma vue.

J'ai vu...... à ma vue. Petite négligence de style. Mais la perfection, en quelque genre que ce soit, ne consiste pas à éviter seulement les grandes fautes : & même, si l'on n'est pas attentif à éviter les moindres, on est presque sûr d'en faire de grandes.

(*a*) *Bajazet*, V. 1. 1.
(*b*) *Alexandre*, I. 2. 6.

XCII.

(*a*) *Hé, pourrai-je empêcher, malgré ma diligence,*
Que Roxane d'un coup n'assure sa vengeance?

Pour la netteté de la construction, il falloit, *Pourrai-je empêcher que malgré ma diligence, Roxane*, &c. Ou, *Pourrai je avec toute ma diligence, empêcher que*, &c. Quintilien ne veut pas qu'on donne au lecteur, ou à l'auditeur la peine de rien éclaircir. C'est à celui qui parle, ou qui écrit, de faire qu'on l'entende, & que même on ne puisse point ne pas l'entendre. Voilà de ces leçons dictées par le bon sens, & qui regardent autant les Poëtes, que ceux qui écrivent en prose. J'en reviens toujours à la clarté, à une clarté sans le moindre nuage.

XCIII.

(*b*) *Mais, comme vous savez, malgré ma diligence,*
Un long chemin sépare & le Camp & Bysance.

Que celui qui parle, fût diligent ou non, cela pouvoit-il faire que Bysance & le Camp fussent plus ou moins éloignés l'un de l'autre? On voit assez ce que l'Auteur vouloit dire: mais il ne le dit pas. *J'évite d'être long, & je deviens obscur.*

XCIV.

(*c*) *Qu'ai-je fait, pour venir accabler en ces lieux,*
Un Héros, sur qui seul j'ai pu tourner les yeux?

(*a*) *Bajazet, II.* 3. 64.
(*b*) *Bajazet, IV.* 2. 75.
(*c*) *Alexandre, IV.* 2. 75.

Qu'ai-je fait, dit Axiane, *pour que vous veniez*, vous Alexandre, *accabler*, &c. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi *pour que*, feroit ici un bon effet. Il s'agit ſeulement de faire ſentir l'équivoque, qui eſt dans la phraſe de Racine, où l'on eſt tenté de croire que ces mots *pour venir*, regardent la perſonne qui dit : *Qu'ai-je fait*. Elle vient cette équivoque, de ce qu'il y a une ellipſe un peu trop forte.

Par *Ellipſe*, nous entendons le retranchement d'un ou de pluſieurs mots, qui ſeroient néceſſaires pour la régularité de la conſtruction, mais que l'uſage permet quelquefois de ſuprimer. Or, l'uſage ne permet une ellipſe du genre de celle-ci, que dans la converſation. *Tout ce qui eſt bon à écrire*, c'eſt une maxime de Vaugelas, *eſt bon à dire : mais tout ce qui ſe peut dire, ne ſe doit pas écrire.*

XCV.

(*a*) *Je t'aimois inconſtant : qu'aurois-je fait fidele ?*

Voilà, de toutes les ellipſes que Racine s'eſt permiſes, la plus forte & la moins autoriſée par l'uſage. Mais, avant que d'oſer la condamner, il y a deux réflexions à faire.

1°. Ce qui rend l'Ellipſe, non-ſeulement excuſable, mais digne même de louange, c'eſt lorſqu'il s'agit, comme ici, de s'exprimer vivement, & de renfermer beaucoup de ſens en peu de paroles : ſur-tout lorſqu'une violente paſſion agite la perſonne qui parle. Hermione, dans ſon tranſport, voudroit pouvoir dire plus de choſes, qu'elle n'articule de ſyllabes.

2°. Il y a de certaines fautes, que le meilleur

(*a*) *Andromaque*, *IV*. 5. 95

écrivain

écrivain peut faire par négligence, ou même sans s'en apercevoir : au lieu qu'une ellipse, qui est si peu dans les regles ordinaires, quand un grand maître l'emploie, c'est de propos délibéré, & après y avoir bien pensé.

Je conclus de-là, que de pareilles hardiesses ne tirent point à conséquence pour des écrivains du commun : mais d'un autre côté aussi j'avoue qu'un Critique, s'il condamne absolument ce qu'un grand maître a écrit avec mûre réflexion, se sent plus de courage que je n'en ai.

XCVI.

(a) *Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon*
Achille préférât une fille sans nom,
Qui de tout son destin ce qu'elle a pu comprendre,
C'est qu'elle sort d'un sang, &c.

Voilà un *Qui*, dont le verbe ne paroît point. Mais l'usage l'autorise, & c'est un de ces Gallicismes, dont je parlerai dans un instant.

Vaugelas dit à ce sujet : *Tant s'en faut que ces phrases extraordinaires soient vicieuses, qu'au contraire elles ont d'autant plus de grace, qu'elles sont particulieres à chaque Langue. Tellement que lorsqu'une façon de parler est usitée à la Cour & des bons Auteurs, il ne faut pas s'amuser à en faire l'anatomie, ni à pointiller dessus, comme font une infinité de gens : mais il faut se laisser emporter au torrent, & parler comme les autres, sans daigner écouter ces éplucheurs de phrases.* J'aime à entendre Vaugelas parler ainsi. J'aime à voir que ce Grammairien, le plus instruit & le plus judicieux que nous ayons eu, mettoit une différence infinie entre

(a) *Iphigénie*, II. 5. 52.

un Puriste, & un homme qui sait sa Langue. Au reste, il ne fait en cela que répéter le mot de Quintilien; *Aliud est grammaticè, aliud latinè loqui.*

XCVII.

(a) Je ne sais qui m'arrête, & retient mon courroux,
Que par un prompt avis de tout ce qui se passe,
Je ne courre des Dieux divulguer la menace.

Voilà encore un Gallicisme, c'est-à-dire, une construction propre & particuliere à la Langue Françoise, contraire aux regles communes de la Grammaire, mais autorisée par l'Usage. *Je ne sais qui m'arrête que je ne courre.* Ramus, dans sa Grammaire, apelle *Francisme*, ce que nous apellons *Gallicisme.* Mais le nom ne fait rien ici à la chose. Pour dire donc un mot de la chose même, il me paroît que c'est avoir une fausse idée des Gallicismes, que de les croire phrases de la simple conversation. Les gens de Lettres, qui veulent raporter tout à des regles connues, donnent volontiers dans ce préjugé. Aussi n'avons-nous guere, nous autres gens de cabinet, ces graces naïves, & ces tours vraiment François, que nous admirons dans certains écrits, dont les Auteurs doivent moins aux préceptes qu'à l'Usage. Témoin les Lettres inimitables de Madame de Sévigné. Il est vrai que ces sortes d'Auteurs font des fautes dont nous sommes exempts, grace à l'étude : mais, sans cesser d'être corrects, ne pourrions-nous pas entrer un peu dans le goût de leur diction aisée, vive, naturelle, & dont les Gallicismes font toujours un des principaux charmes? On sauroit gré à un Savant, citoyen de Rome &

(a) Iphigénie, IV. 1. 34.

d'Athenes, de vouloir bien quelquefois n'être que François.

Après l'exemple de Racine, douterons-nous que plusieurs de ces irrégularités ne puissent avoir place en toute sorte de styles, puisqu'elles ne déparent point le Tragique ?

Un bon Traité des Gallicismes seroit un ouvrage important pour notre Langue. On en trouveroit presque tous les matériaux dans Amyot. Mais comme notre Langue a emprunté de toutes les autres, il faudroit savoir celles du Nord, pour pouvoir bien rendre compte de certaines constructions, que nous croyons originairement Françoises, qui pourroient n'être que les dépouilles du Saxon.

Quelquefois aussi nos Gallicismes ne sont autre chose qu'une Ellipse, ou plusieurs Ellipses combinées, qui ont fait disparoître peu-à-peu divers mots, diverses liaisons, qu'un long usage rend faciles à sous-entendre, quoiqu'il ne fut pas toujours facile de les supléer, ni même de les deviner.

X C V I I I.

(*a*) . . . . *Plus je vous envisage,*
Et moins je reconnois, Monsieur, votre visage.

Un peu de Logique suffit pour concevoir d'où vient que la conjonction *&* se trouve ici de trop, & même pourroit donner lieu à un contresens, puisqu'elle travestit des propositions *corrélatives* en propositions *copulatives*. J'en dis assez pour ceux à qui les termes de l'Ecole sont familiers. Pour d'autres, il leur faut un exemple.

Plus on lit Racine, plus on l'admire. Il y a

(*a*) *Plaideurs*, II. 4. 6.

dans cette phrafe deux propofitions fimples, *On lit Racine*, *on l'admire*, lefquelles prifes féparément n'ont point encore de raport enfemble. Pour les unir, & n'en faire qu'une phrafe, je n'ai qu'à dire, *On lit Racine*, & *on l'admire*. Mais fi je veux faire entendre que l'une eft à l'autre, ce qu'eft la caufe à l'effet, ou l'antécédent au conféquent : alors il ne s'agit plus de les unir; il faut marquer le raport qu'elles ont enfemble. Or c'eft à quoi nous fervent ces adverbes comparatifs, *plus*, *moins*, & *mieux*, dont l'un eft toujours néceffaire à la tête de chaque propofition, fans pouvoir céder fa place, ni fouffrir un autre mot avant lui.

Pour traduire littéralement, *Quantò diutiùs confidero*, *tantò mihi res videtur obfcurior*, nous dirons, *Plus j'y fais réflexion*, *plus la chofe me paroît obfcure*. Pourquoi la marche du Latin & celle du François font-elles ici les mêmes? Parce que la Logique eft la même dans toutes les Langues.

Il y a cependant un cas où la conjonction & doit précéder l'adverbe comparatif. C'eft lorfqu'au lieu d'une feule propofition fimple, plufieurs font réunis pour former, ou l'antécédent, ou le conféquent. Racine en fournit l'exemple fuivant, qui mettra cette obfervation dans tout fon jour.

Plus j'ai cherché, Madame, & plus je cherche encor,
En quelles mains je dois confier ce tréfor,
Plus je vois que Céfar, &c. (*a*)

Ici la conjonction porte, non fur la derniere

(*a*) *Britannicus*, II. 3. 51.

proposition, qui est correlative, mais sur les deux premieres, qui sont copulatives.

Quant à la phrase que nous examinons, il falloit sans conjonction, *Plus je vous envisage, moins je vous reconnois*, &c.

Ou si l'on mettoit une conjonction entre ces deux membres, il en falloit un troisieme; comme si l'on avoit dit, *Plus je vous envisage, & moins je vous reconnois, plus je soupçonne que vous êtes un fourbe*. Ou, *Plus je vous envisage, moins je vous reconnois, & plus je soupçonne, &c.*

J'ai alongé cette Remarque, parce que ni Dictionnaires ni Grammaires, à ce que je crois, n'ont touché la difficulté que je voulois éclaircir.

XCIX.

(a) *Le flot qui l'aporta, recule épouvanté.*

Personne n'ignore que ce vers a causé une espece de guerre entre M. de la Motte, qui fut l'agresseur, & M. Despréaux, dont la Réponse, qui est sa onzieme réflexion sur Longin, ne fut imprimée qu'après sa mort.

A cette Réponse de M. Despréaux, M. de la Motte repliqua: & moi, lorsque mes Remarques sur Racine parurent pour la premiere fois, je crus pouvoir dire aussi ma pensée sur la Replique de M. de la Motte. Mais le rien que j'écrivis alors sur ce sujet, ne paroît point ici, parce que ce n'est point ici sa place, & que d'ailleurs on l'a inséré dans les dernieres éditions de Despréaux.

Tout ce qu'il y a de grammatical à exami-

(a) *Phedre*, V. 6. 36.

ner dans ce Vers, se réduit au mot *aporta*, qui est un aoriste, c'est-à-dire, celui de nos deux Prétérits, qui n'est pas formé d'un verbe auxiliaire, & qui marque indéfiniment le temps passé.

Une phrase toute semblable à celle de Racine, est condamnée dans les sentiments de l'Académie sur le Cid. *Quand je lui fis affront*, dit le Comte, parlant du soufflet qu'il venoit de donner à D. Diégue, *Il n'a pu*, selon l'Académie, *dire*, Je lui fis; *car il a fallu dire*, Je lui ai fait, *puisqu'il ne s'étoit point passé de nuit entre deux*.

Oserois-je, après une décision si formelle, suspendre encore mon jugement, & proposer mes doutes en faveur de Théramene? Pourquoi ne dirions-nous pas que l'excès de sa douleur, & d'une douleur si juste, ne lui permettoit guere de songer aux loix du Langage, & que les loix de l'euphonie lui défendoient de s'énoncer comme on feroit en prose, *le flot qui l'aporta*, ou, *qui l'avoit aporté*?

Quoi qu'il en soit, nous avons dans le charmant la Fontaine un exemple de cette même licence, si ç'en est une. J'invite à relire sa Fable *du Lion & du Moucheron*, ne fût-ce que pour égayer la tristesse de mes Remarques. On y verra comment le Moucheron, insulté par le Lion, attaque son ennemi, le fatigue, l'abat, le met sur les dents. Après quoi on nous dit:

L'insecte, du combat se retire avec gloire.
Comme il sonna la charge, il sonne la victoire.

Assurément, il ne s'étoit point *passé de nuit* entre le combat de ces animaux, & la victoire remportée par le Moucheron. Cependant l'ao-

riste, *il sonna*, n'est-il pas infiniment mieux que si l'on eût dit, *Comme il a sonné*, ou, *comme il avoit sonné*, &c. Tout ceci est affaire de goût. Ainsi le raisonnement y est peu nécessaire.

Pour moi, je suis disposé à croire que la phrase de Corneille, tirée d'une Scene où il ne falloit que la simplicité du Dialogue, a été justement condamnée par l'Académie : mais que cette condamnation ne tombe pas sur les phrases de Racine & de la Fontaine, parce qu'elles sont l'une & l'autre placées où le Poëte pouvoit être hardi, & se montrer à visage découvert.

C

(*a*) *Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,*
Brûlé de plus de feux que je n'eus allumé.

Puisqu'il n'est question ici que de la Grammaire, on ne s'attend pas que je releve le ridicule du feu réel que Pyrrhus alluma dans Troie, comparé avec les feux de l'amour dont il prétend qu'il est brûlé. Racine touchoit encore d'assez près au temps où la France produisit des sots imitateurs des Italiens, chez qui les *Concetti* eurent leur mode, comme chez nous le Burlesque.

Mais l'Orthographe, faisant partie de la Grammaire, & M. Racine le fils s'étant imaginé que ces rimes, *consumé*, *allumé*, pouvoient être critiquées, il ne sera pas inutile qu'on sache que de faire rimer aux yeux un participe avec un prétérit, ce n'est pas une invention moderne; car il s'en trouve de fré-

(*a*) *Andromaque*, I. 4. 62.

quents exemples dans nos vieux Poëtes, &, sans aller plus loin, dans le Plutarque d'Amyot.

Je borne là mes Remarques, dont le but, comme on le voit bien, n'étoit assurément pas celui d'un rigide Censeur. J'ai loué, j'ai excusé, mais j'ai blâmé aussi, quand l'intérêt de notre Langue m'a paru l'exiger.

Or, supofé que les fautes, les vraies fautes de mon Auteur, se réduisent à si peu : tirons delà deux conséquences, dont la premiere est, Que la versification pour un homme né avec du talent, n'est donc pas une contrainte aussi grande, & aussi nuisible aux beautés essentielles de notre Langue, qu'on l'a soutenu depuis quelques années dans certains écrits, où il semble qu'on ait pris à tâche d'inspirer du dégoût pour la poésie, & d'anéantir en France un des Arts qui font le plus d'honneur à l'esprit humain.

Autre conséquence, qui ne regarde que moi. Je n'ai donc pas eu tort d'avancer, dès le commencement de ces Remarques, qu'il y avoit peut-être moins à reprendre dans Racine, que dans la plupart des ouvrages de prose les plus estimés.

Qu'on se rapelle, au reste, que mon dessein se renfermoit dans le grammatical. Mais la Grammaire, quoiqu'elle soit d'une indispensable nécessité pour bien écrire, ne fera pas toute seule un bon écrivain. Pour bien écrire, il faut le concours de trois arts différents, la Grammaire, la Logique, & la Rhétorique. A la Grammaire nous devons la pureté du discours : à la Logique, la justesse du discours : à la Rhétorique, l'embellissement du discours. Quand finirois-je, si j'allois m'étendre sur ce sujet ?

FIN.







